

BULLETIN DE LA COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS ET DES SITES

T.8-1979

TABLE DES MATIERES

S. BRIGODE (†)	Esquisse d'une méthode de la restauration des monuments	5
R. FORGEUR	La restauration de la collégiale Saint-Barthélemy à Liège	15
A. DEKNOP	La place du chœur de l'église Saint-Médard de Jodoigne dans l'architecture brabançonne	39
A. ORBAN	Vestiges d'architecture hutoise : les églises Saint-Martin Outremeuse et Saint-Germain	75
J. HUVELLE	L'église Sainte-Marie à Péronnes-lez-Binche	91
O. BERCKMANS	Mariembourg et Philippeville, villes neuves et fortes de la Renaissance (seconde partie)	107
R. FORGEUR	Un recueil de dessins d'architecture et d'art décoratif liégeois de la fin du XVII ^e siècle	139
J. COMANNE	La chapelle Saint-Maur à Liège	163
B. LHOIST-COLMAN	L'église Saint-Michel à Liège de 1682 à 1824	185
J. DUVIGNEAUD, P. AUQUIER et J. LAMBINON	La vallée du Lontzenerbach à Hergenrath (province de Liège)	217
G.H. PARENT	Application de quelques principes d'écologie et de biogéographie à la préservation des sites	233

ESQUISSE D'UNE METHODE DE LA RESTAURATION DES MONUMENTS

Simon BRIGODE
† 1978

A. PRINCIPES, CONTINGENCES ET CRITIQUES

Du point de vue général, le monument ancien est inséparable de l'homme et de l'histoire; il s'inscrit dans la vie sociale, économique, religieuse et artistique d'une époque; il est le fruit d'une civilisation. Du point de vue du restaurateur, c'est aussi tout cela, mais c'est en particulier un témoignage de technique et de beauté.

Des générations d'hommes ont imprimé leur marque sur le monument, en bien ou en mal. Mais ici, la distinction entre le bien et le mal est parfois subjective; on serait vite tenté de condamner l'apport d'une époque parce qu'il ne reflète pas le goût de nos contemporains.

A côté des hommes, le temps à fait son œuvre, souvent destructrice. Les matériaux, surtout à l'extérieur, sont soumis aux morsures du climat et aux agents chimiques de l'atmosphère. Le bon maintien des monuments réclame des soins constants et, malgré ces soins, il est ou il adviendra un temps où les matériaux sont ou seront dans un état tel que leur remplacement s'impose. Si l'entretien a été relâché ou si des troubles imprévisibles se produisent, il faudra procéder à des travaux de réfection, de consolidation, voire de reconstruction.

Il est souhaitable que le monument du passé continue à vivre au milieu de nous; pour cela, *il faut lui donner une affectation* qui amènera peut-être la nécessité soit de l'agrandir, soit de le modifier quelque peu pour l'adapter aux nécessités du moment ou pour le plier à un nouveau programme d'utilisation. En outre, un monument ancien s'inscrit rarement dans son entourage d'époque. Ici encore, il faudra faire en sorte que le cadre d'aujourd'hui ne le desserve pas.

Tous ces problèmes d'entretien, de réfection, de remplacement, de consolidation, d'adaptation et d'environnement admettent une multiplicité de solutions. Bien sûr, une doctrine s'impose, mais celle-ci, si solide et si impérative qu'on la veuille, doit être assez souple pour permettre une application tout à la fois intelligente, réaliste

et sensible. Chaque cas est un cas d'espèce et la mise en pratique de la doctrine se résume à maintenir au mieux la valeur documentaire et artistique d'un monument ancien. Dans ses réalisations, le restaurateur consciencieux se référera à l'adage bien connu des spécialistes: «Mieux vaut consolider que réparer, réparer que restaurer, restaurer que reconstruire». Mais encore, faut-il que chacune de ces opérations respecte la beauté et la valeur documentaire de l'œuvre.

Pour certains théoriciens en chambre, la restauration est une profanation; toucher à un monument ancien équivaut à commettre un sacrilège; pour eux, mieux vaut laisser les monuments mourir de leur belle mort. Il est certain que l'application d'une telle théorie conduirait nos arrière-petits-fils à ne plus connaître l'architecture du passé que par des ruines informes. Les tenants de cette théorie radicale se rencontrent parmi les archéologues amateurs, les poètes et aussi parmi certains historiens qui, travaillant en cabinet, comparent aisément un monument à une liasse d'archives. Or, si celle-ci sommeille paisiblement sur son rayonnage, le monument, dans la plupart des cas, demeure dans la vie, soumis à une utilisation pratique d'une part et aux rigueurs du climat d'autre part.

Il importe d'insister sur le fait qu'un monument n'est pas seulement un document. Dans la plupart des cas, c'est aussi une œuvre d'art et, à cet égard, son traitement sera tout autre que s'il s'agissait d'une œuvre purement documentaire. Tout travail qu'on y effectue ne pourra en rien menacer son harmonie de forme, de couleur et d'ambiance. Dire que la restauration des monuments est une science et pas autre chose, en niant l'essentielle valeur de beauté, c'est tomber dans une attitude pseudo-scientifique ou dans un intellectualisme simpliste.

Bien sûr, il n'y eut dans le passé que trop de restaurations radicales, et, aujourd'hui encore, on est en droit de s'alarmer de trop de restaurations abusives ou fautives à bien des égards. Souvent les critiques sont justifiées. Mais d'autre part, il arrive que le blâme d'une restauration s'appuie sur des faits inexacts, sur une argumentation spéieuse ou parfois même sur la mauvaise foi. Le

reproche est parfois formulé hâtivement sans une connaissance parfaite des circonstances de la restauration. Avant de juger, est-on suffisamment averti de l'état réel des matériaux et de tous les problèmes d'archéologie, d'esthétique et de technique qui tissent leur trame sur chaque chantier? Est-on au courant des contingences dont la loi est inexorable?

Tout ceci souligne à suffisance les difficultés de chacun des problèmes. Il y a une doctrine d'une part et son application d'autre part qui, elle, est complexe, soumise à chaque cas particulier, mais pour laquelle on peut néanmoins tenter de dégager les lignes directrices d'une méthode.

B. METHODE

1. ETUDE HISTORIQUE, ARCHEOLOGIQUE ET ESTHETIQUE DU MONUMENT

a) Sources écrites et iconographiques

L'auteur du projet de restauration aura d'abord à s'enquérir de la bibliographie relative au monument à restaurer. Si cela s'avère nécessaire, il recherchera lui-même, dans les archives, les renseignements complémentaires susceptibles de l'éclairer. Il réunira la documentation iconographique du monument, c'est-à-dire les gravures et dessins anciens, les photos antérieures aux restaurations, les projets de ces restaurations et tous documents aptes à l'informer.

b) Documentation photographique

Les prises de vues photographiques d'ensembles et de détails seront aussi abondants que possible. Cette documentation aura un double but, d'abord constituer la documentation de l'état avant la restauration, ensuite aider et contrôler la mise au point des levés.

c) Levés

Il sera procédé ensuite aux levés exacts de l'édifice, en plan, élévations et coupes, en reproduisant scrupuleusement les déviations d'axes, les hors-équerrés et les hors-plombs, ainsi que toute anomalie pouvant éclairer l'histoire de la construction ou fournir des indications sur sa stabilité.

Dans certains cas, le levé métrique sera complété par l'indication des cotes dans les anciennes mesures locales, en toises ou en pieds, cette mensuration pouvant révéler bien des détails insoupçonnés d'ordre archéologique ou stylistique.

Pour les façades ou pour certains détails, le levé pourra être complété par des photos ou par des photos-montages, avec agrandissement à une échelle déterminée, de façon à obtenir une sorte de levé photographique géométral.

Le levé pourra être obtenu également par le procédé

photogrammétrique.

d) Sondages et fouilles

Dans de nombreux cas, des sondages s'imposeront pour retrouver des détails originaux sous le plâtras ou dans l'épaisseur de maçonneries venues par après, ou derrière des décors adventices. Souvent, la restauration fournira l'occasion de pratiquer des fouilles qui renseigneront sur les origines du monument ou sur les édifices qui se sont succédé au même emplacement. Ces sondages et ces fouilles s'exécuteront selon une méthode rigoureuse. (Technique précise, levés et photos avant, pendant et après les opérations, journal de fouilles et de sondages.)

e) Détermination des campagnes de construction et de restauration

L'étude des sources écrites et graphiques, des formes, des sutures, etc. amèneront à déterminer les différentes campagnes de construction et de restauration. Il s'avèrera utile de déceler avec exactitude l'œuvre des restaurateurs précédents. La chronologie du monument et ses différentes restaurations seront reportées graphiquement par des hachures ou des teintes diverses sur les plans, sur les coupes et éventuellement sur les façades.

f) Connaissance des monuments régionaux

Il faut se rendre à l'évidence que le restaurateur ne sera à même de déceler tel ou tel détail insoupçonné ou de saisir l'esprit des formes propres à la région ou de comprendre certaines particularités constructives que s'il connaît parfaitement le groupe architectural auquel se rattache l'édifice à restaurer. Cela implique de sa part une information assez étendue d'historien de l'architecture, non seulement dans un domaine général, mais aussi dans celui des caractères locaux. Eventuellement, la collaboration d'un archéologue bien au courant de l'architecture régionale lui sera d'un secours appréciable.

g) Etude du mobilier et des œuvres d'art

Il se peut que le restaurateur ait à opérer une sélection dans le mobilier ou parmi les œuvres d'art qui seront à conserver après la restauration. Les critères s'appuieront, d'une part, sur la valeur esthétique ou documentaire de ces pièces et, d'autre part, sur les nécessités du service ou sur un programme liturgique pour les édifices religieux. Les éléments anciens ne seront jamais détruits. Ils iront, soit à une réserve, soit à un musée local, soit à un musée diocésain. Un inventaire en sera dressé avant les travaux, ainsi qu'une documentation photographique.

h) Les abords

Il est entendu que la restauration sera conçue, dans une certaine mesure, en fonction des abords du site environnant, du volume des constructions voisines, des nécessités de la circulation, etc.

II. ETUDE TECHNIQUE

a) *Stabilité de l'édifice*

La technique moderne nous offre des procédés nombreux de consolidation, de protection, d'assèchement. Ces procédés seront au service du principe de la conservation la plus parfaite qui soit, c'est-à-dire la plus respectueuse de la valeur documentaire. Selon les cas, la technique d'aujourd'hui apparaîtra avec franchise ou sera discrète ou même dissimulée à la vue.

Le restaurateur devrait être parfaitement au courant des techniques du béton armé, des poutres métalliques et de toutes les méthodes de consolidation. Sans doute, ne pourra-t-il résoudre lui-même toutes les questions; c'est ici qu'il aura à faire appel aux spécialistes de l'étude des sols, du béton armé ou des constructions métalliques.

Toutefois, le point de vue de l'ingénieur ne rejoindra pas nécessairement celui du restaurateur. L'ingénieur, habitué à de larges coefficients de sécurité, sera trop vite enclin à démolir des piles et des murs hors plomb, ou des voûtes quelque peu inquiétantes, quitte à les reconstruire ensuite, tandis que le restaurateur consciencieux fera l'impossible pour maintenir en place ces éléments en les sauvant par des moyens techniques appropriés qui n'altéreront pas ou presque pas leur valeur d'authenticité. Il faut donc que l'ingénieur qui collabore avec l'architecte-restaurateur soit soucieux des mêmes problèmes de conservation et qu'il soit assez inventif et assez expérimenté pour résoudre ces problèmes tout en minimisant la perte de valeur documentaire du monument. Il n'y a cependant pas à dissimuler qu'intervient généralement ici un épineux problème de responsabilité.

b) *Conservation des matériaux et choix des matériaux de remplacement*

Le restaurateur n'ignorera pas les progrès de la chimie qui permettent la conservation de certaines matières dans des cas jugés naguère désespérés. L'étude physique et chimique de la pierre, des briques, des métaux, du bois, des enduits, du verre, de la peinture, etc. s'avèrera souvent nécessaire. C'est dire que s'impose une collaboration avec un laboratoire parfaitement informé dans le domaine de la conservation des matériaux. Dans de nombreux cas de conservation de pierres ou de choix de pierres de remplacement, l'association de l'architecte, du géologue et du chimiste sera indispensable. Le restaurateur peut disposer des services d'un organisme officiel spécialisé dans les problèmes de conservation du patrimoine artistique du pays.

III. LE DOSSIER DE RESTAURATION

a) *Plans*

Le dossier graphique présentera, à la même échelle, les vues en plan, élévation et coupe, de l'état actuel, d'une

part, et de l'état projeté, d'autre part, de façon que soient clairement indiquées les modifications à apporter à l'édifice. Eventuellement, on dressera un plan des abords dans son état actuel et dans son état projeté.

Les plans d'ensemble seront complétés par des plans d'aménagement où les apports d'aujourd'hui seront traités dans des formes évitant toute confusion avec les formes du passé.

Les plans de détails seront nombreux et très poussés là où la chose est nécessaire. Toutefois, dans le domaine de la restauration, un plan trop détaillé risque parfois d'aboutir à une technique sèche et mécanique dont le résultat serait à l'opposé du travail ancien, artisanal et spontané. Rien de plus décevant, par exemple, que l'aspect d'un fenestrage gothique exécuté en carrière sur la base d'un plan précis, dessiné au compas, et sur la base d'un bordereau de commande de pierres, alors que le travail du moyen âge réalisé à pied d'œuvre était libre et vivant. C'est l'équivalent d'un dessin d'ingénieur, précis mais sans âme, par rapport à un croquis d'artiste, sensible et nerveux.

b) *Description des travaux*

Celle-ci complète les plans. Elle doit être aussi minutieuse que possible afin de ne laisser à l'entrepreneur aucune marge d'interprétation. La description sera particulièrement précise pour les techniques propres aux travaux de restauration: taille des pierres, bois apparents, joints et enduits, ferronnerie, mise en plomb, etc. Pour certains détails, la description ne pourra être donnée qu'au moment des travaux, lorsque les sondages, par exemple, auront révélé la technique à adopter. Il s'agira alors d'un poste pour lequel une somme fixe sera réservée au devis pour être réadaptée au moment de l'exécution en fonction de la difficulté du travail et des matériaux employés.

Certaines clauses générales, particulières à la restauration, devront figurer à la description des travaux, telles par exemple, celles-ci:

« Toutes les pierres moulurées ou sculptées ou tous autres documents ou objets anciens qui pourraient être découverts au cours des travaux seront la propriété du maître de l'ouvrage. »

« L'entrepreneur aura soin de respecter tout élément ancien quel qu'il soit. Un élément ancien ne sera remplacé que si son état est tel que le remplacement pur et simple s'avère comme étant la seule solution possible. Les pierres ébréchées ou brisées peuvent rester en place si leur état ne peut avoir de conséquence pour le bon maintien présent ou futur des pierres elles-mêmes ou des parties voisines. En pareil cas une pierre ne devra être remplacée que si l'esthétique l'exige absolument et à l'appréciation de l'architecte. Ce qui est vrai pour la pierre l'est aussi pour tous les autres éléments de la construction exécutée dans d'autres matériaux. »

c) *Clauses légales et administratives*

Les restaurations étant souvent soumises aux clauses officielles, les administrations auront à accepter des dérogations imposées par un genre de travail qui se conçoit et s'exécute selon des normes toutes différentes de celles des constructions habituelles. Il faudra bien stipuler que toute modification pourra être apportée au moment des travaux en fonction d'éléments découverts à ce moment. Ces possibilités de modifications seront rédigées en sorte que celles-ci ne soient pas un motif pour l'entrepreneur d'augmenter exagérément sa marge bénéficiaire. Il faut que les clauses de l'entreprise soient assez souples pour permettre à l'entrepreneur de se plier sans difficultés aux modifications à apporter à la marche des travaux et en fonction des découvertes occasionnelles. C'est pourquoi la plupart des postes seront portés en quantité présumée (Q.P.).

d) *Vérification du dossier de restauration*

Cette vérification sera le fait d'un organisme particulièrement compétent, soucieux à la fois des problèmes d'archéologie, de restauration des monuments et d'urbanisme, ouvert aux questions techniques, sensible à la beauté, libre de préjugés esthétiques, capable de saisir les réalités et les contingences d'ordre pratique. Dans la plupart des cas, cette vérification se fera sur place, même si l'on croit connaître parfaitement toutes les particularités des lieux.

Pour les édifices de très grande valeur et dans les cas particulièrement difficiles où les avis opposés s'affrontent, il pourra être fait appel à une commission internationale.

IV. TRAVAUX D'EXECUTION

a) *Adjudication des travaux*

Il est indispensable que l'adjudication et la réalisation de l'entreprise soient réservées uniquement à des firmes sérieuses, spécialisées dans le domaine de la restauration des monuments.

b) *Nouveau levé et nouvelle documentation photographique*

La présence d'échafaudages permettra des prises de vues et le levé de détails inaccessibles jusque-là.

c) *Nouveaux sondages*

De même, ces échafaudages fourniront la possibilité d'exécuter certains sondages propres à préciser des points restés obscurs. Les parties ainsi explorées seront levées et photographiées avant, pendant et après le sondage.

d) *Nettoyage des façades*

Dans certains cas, il sera utile de procéder à un nettoyage préalable des façades, à l'eau courante, sans adjonction de produits chimiques. L'eau pourra dissoudre les sulfatations formées par les émanations répandues dans l'atmosphère, sulfatations particulièrement nuisibles à la bonne conservation des pierres. Ce nettoyage peut être aidé par surpression et par frottage éventuel à la brosse de chiendent (la brosse métallique est toujours à exclure). Il permettra de mieux apprécier l'état réel des parements et de restaurer en conséquence.

e) *Primauté de la forme ancienne*

La forme ancienne trouvée sur place prime toujours sur la forme indiquée au plan. L'entrepreneur a trop souvent tendance à suivre le plan sans se soucier des éléments nouveaux qui peuvent apparaître au cours des travaux. Une des clauses de l'entreprise dont nous avons signalé plus haut la nécessité ne manquera pas de trouver souvent application. Il y aura lieu également de tenir compte de l'état d'aggravation de l'édifice depuis le moment où le dossier de restauration fut constitué.

f) *Sauvegarde des éléments authentiques*

Dans un travail de restauration l'entrepreneur est toujours trop porté au remplacement d'éléments anciens par des éléments nouveaux. Pour lui le travail à neuf est généralement plus aisé, plus rapide et plus lucratif. L'architecte aura donc à réagir contre cette tendance.

Un élément ancien ne sera remplacé que si son état est tel que le remplacement pur et simple s'avère comme étant la seule solution possible. Une pierre ébréchée ou même cassée peut rester en place si cet état ne peut avoir de conséquence pour le bon maintien présent ou futur de la pierre elle-même ou des parties voisines. En certains cas, la pierre ne devra être remplacée que si l'esthétique l'exige absolument et à l'appréciation de l'architecte.

Ce qui est vrai pour la pierre l'est aussi pour tous les autres éléments de la construction exécutés dans d'autres matériaux.

En cas de découverte d'éléments architecturaux, sculpturaux ou autres pouvant donner des indications sur la restauration et sur l'histoire du monument, découverte faite sous le sol, dans les maçonneries ou ailleurs, le maître de l'ouvrage et l'architecte seront prévenus immédiatement. Toutes les pierres moulurées ou sculptées et tous autres documents ou objets anciens qui pourraient être découverts au cours des travaux resteront la propriété du maître de l'ouvrage.

g) *La dépose*

Lorsque certaines parties doivent être démontées et remontées, s'appliquera la méthode rigoureuse de la dépose. En principe, l'élément à démonter sera toujours photographié avec précision. Une numérotation sera

portée sur les éléments eux-mêmes et sur les agrandissements photographiques réalisés de préférence à une échelle déterminée. Cette documentation sera complétée par un levé donnant les dimensions précises et reprenant la même numérotation. De la sorte la partie démontée pourra être rétablie avec exactitude dans sa forme d'origine.

h) *Les techniques de l'exécution*

Presque toutes les restaurations du XIX^e siècle et la plupart des restaurations d'aujourd'hui pèchent par une grande sécheresse d'exécution, tout d'abord dans le tracé, ensuite dans l'épiderme de la matière. Cette façon de faire a annihilé la poésie des œuvres du passé. Quoi qu'on en dise, il est possible de faire travailler les ouvriers d'aujourd'hui comme travaillaient ceux du passé. La technique variera sur chaque chantier en fonction de l'époque du monument, de sa situation géographique, des matériaux employés, etc. L'architecte aura pour mission de former les équipes d'ouvriers dans le sens désirable et il y arrivera, sans doute possible, en faisant comprendre aux ouvriers ce qu'on attend d'eux et en collaborant directement à leur travail. Grâce à cette méthode, il se créera sur le chantier de restauration une fraternité indispensable entre l'architecte et les ouvriers. Ceux-ci ne seront plus des machines comme sur les chantiers modernes, mais ils en viendront à déposer quelque chose de leur âme dans la taille des pierres, dans la façon de ciseler une moulure, dans la manière de battre le métal ou de débiter le bois. Les techniques industrielles mécaniques seront remplacées par un travail artisanal et sensible, en un mot, humain.

Cette façon de travailler s'imposera surtout dans la taille des pierres, les jointoyages (technique artificielle mais inévitable), les applications d'enduit, le travail des métaux, la vitrerie sous plomb, les travaux de menuiserie, d'ardoisage, etc.

Il n'est sans doute pas inutile de donner ici quelques indications se rapportant aux techniques les plus courantes mais souvent fautives.

Les *pierres* nouvelles seront de même provenance que les anciennes. A défaut, elles proviendront de carrières offrant des pierres de qualité, ayant le même aspect et prenant avec le temps une patine semblable. Les formats anciens et les épaisseurs de joints seront rigoureusement respectés. Toutes les pierres planes, moulurées ou sculptées à mettre en œuvre seront taillées sur place et non pas à la carrière. La taille ne se fera jamais sur une surface sciée ou meulée, mais sur une surface dressée à la pointe ou au ciseau. Le fond de la surface et la taille seront exactement du type ancien défini par les exemples que fournit le monument lui-même.

Les *joints* visibles seront semblables aux joints anciens. A cet effet, le mortier au ciment sera à exclure. On décidera de la composition du mortier de jointoyage sur la base d'échantillons exécutés sur place par l'entrepreneur

dès le début de l'entreprise afin de juger sur un mortier bien sec. Ce mortier sera composé de sable blond, de chaux éteinte sur place et granuleuse, et éventuellement de pierre moulue, suivant un dosage à agréer par l'architecte. Dans la plupart des cas, les joints seront arasés, sans trace d'outil.

Le *nettoyage* par aspersion prolongée à l'eau claire (voir plus haut) ou par jet de vapeur sera préconisé selon le cas, avec toutes les précautions qui s'imposent. Le nettoyage au jet de sable ne sera applicable que dans des cas déterminés. Le nettoyage au rabot, à la meule ou à la brosse métallique de même que le ravalement au ciseau seront exclus.

Les *dérochages* et *décapages* n'altéreront en rien la taille des matériaux ou le modelé des moulures et des sculptures. Sauf prescription contraire, ils laisseront subsister la peinture primitive. L'architecte sera prévenu immédiatement en cas de découverte de décorations anciennes ou autres éléments sous les enduits, couches de peinture, etc. Un matériau ne sera mis à nu que lorsqu'on se sera assuré qu'il en était bien ainsi à l'origine.

Les *enduits* ne seront pas dressés à la latte, mais étendus à la plâtrasse suivant une technique ancienne propre à chaque cas particulier.

Les *fers* visibles, qu'il s'agisse d'ancrages, de barlotières ou de quincalleries, seront forgés au feu suivant l'ancienne technique. Ils auront l'épaisseur des pièces anciennes. L'oxydation sera parfois recommandée.

Pour ce qui concerne le *bois*, les pièces de charpenterie apparente et à effet architectural seront taillées suivant la technique ancienne. Toutes les parties apparentes des menuiseries et des charpentes seront traitées de façon à leur donner la teinte qui convient. L'aspect jaunâtre du chêne clair vernis est à proscrire tant pour les menuiseries extérieures que pour les menuiseries intérieures.

Les *tuiles* et les *ardoises* seront de même couleur et de même format que les anciennes. Les arêtes seront à joints vifs, sur nocquetage de plomb. Les faitières seront en pierre, en plomb ou en terre vernissée, fabriquées à l'angle exact des versants. Les noues se feront sur nocquetage de plomb.

Les *misés en plomb* des verrières seront réalisées à la façon ancienne avec deux ou trois vergettes par panneau. Les plombs seront torsadés sur les vergettes. En aucun cas, les verres spéciaux ne seront mis en œuvre sans avoir été soumis à l'architecte. Les verres des simples mises en plomb seront généralement de teintes très claires. Les griffes et défauts seront peu marqués, c'est-à-dire que le verre dit « antique », employé habituellement, sera proscrit et bien plus encore le verre dit « cathédrale ». Il sera fait emploi de verre soufflé qui présente la même teinte et la même texture que le verre ancien.

Les *peintures* intérieures ou extérieures ne seront exécutées qu'après examen sur place d'échantillons de teintes diverses faits sur les éléments à peindre et selon les directives de l'architecte et ce, jusqu'à entière satisfaction

de celui-ci. Tous les ors seront exécutés à la feuille et pour l'extérieur en or double spécial 980/1000; la doublure se fera à joints alternés sur préparation à fond rouge.

Les travaux délicats seront exécutés par des *ouvriers spécialisés* en restauration, chacun dans sa technique (maçonnerie de pierres, taille de pierre, maçonnerie de briques, jointoyage, couverture, charpenterie, stucs et moulures en plâtre, menuiserie, ébénisterie, ferronnerie, vitrerie, marbrerie, peinture, etc. L'entrepreneur devra se soumettre à tous les essais que l'architecte exigera de ses ouvriers ou de ses sous-traitants en vue d'une réussite parfaite de toutes les techniques propres à la restauration des monuments anciens ou à la reproduction des modèles.

i) *Les inspections*

Les inspections de chantier seront autrement fréquentes que s'il s'agissait d'une construction d'aujourd'hui: inspection assidue de l'architecte, mais aussi inspection régulière d'un organisme scientifique de contrôle ayant toute la compétence requise.

V. DOSSIER DE LA RESTAURATION

a) *Journal de chantier, rapport, documentation graphique*

Certains théoriciens paradoxaux ont soutenu qu'une mauvaise restauration, sèche et académique, offre pour le moins l'avantage de se distinguer nettement des parties authentiques, alors qu'une restauration parfaite peut être considérée comme l'œuvre d'un habile faussaire. La remarque est exacte. Mais la restauration sèche dénature le monument, lui enlève son âme. La restauration intelligente, raffinée, fidèle au modelé ancien, aux irrégularités des formes, à la spontanéité d'exécution, cette restauration respecte l'esprit du passé et maintient toute la valeur esthétique et poétique du monument. Mais il adviendra que, la patine s'y ajoutant, il ne sera plus possible, au bout de quelques années, de distinguer l'œuvre ancienne des parties refaites ou remplacées. La solution du millésime n'est pas toujours suffisante à moins de l'appliquer à chaque pierre renouvelée, à chaque morceau de bois remplacé, ce qui, du point de vue de l'aspect, finirait par être un fâcheux élément de trouble.

Incontestablement, il s'impose de restaurer aussi bien que possible les éléments pour lesquels on possède une documentation certaine et de rendre à ces éléments l'aspect vivant et sensible qu'ils avaient à l'origine. Bien sûr, il y aura confusion entre ces parties ainsi restaurées et les parties authentiques, mais le monument n'y perdra rien, au contraire. La science archéologique n'en sera nullement lésée, pour autant qu'un rapport clair et précis et qu'une documentation sérieusement établie permettent à l'historien de l'architecture de savoir exactement ce qui

s'est passé au cours de la restauration. Il reste bien entendu que la tromperie d'un vieux-neuf de faussaire, inventé de toutes pièces, sera exclue et que, en cas d'absence de témoins ou dans la nécessité d'adjonctions, le restaurateur sera libre de créer une œuvre d'aujourd'hui pour autant que les formes actuelles ne rompent pas l'harmonie de l'ensemble.

Le journal de la restauration sera l'équivalent du journal de fouilles. Il est inconcevable que les restaurations s'exécutent généralement sans la moindre méthode scientifique. Dans le domaine des fouilles, on a depuis longtemps dépassé le stade de l'amateurisme. Aujourd'hui, les fouilles se pratiquent avec une méthode rigoureuse et chacun sait que les résultats de ces fouilles resteraient douteux s'il n'y avait pas une discipline stricte dans leur technique et si l'on ne pouvait pas se référer à une relation précise des moindres indices et des circonstances des découvertes. Un site fouillé sans méthode est un site à jamais perdu pour l'archéologie. Que ne sait-on davantage qu'il en est de même pour les restaurations.

L'auteur d'un travail de restauration a étudié le monument de près et dans les moindres détails, grâce aux échafaudages notamment; il a vu, dans le sol, au cœur des maçonneries, sous les enduits, etc. des indices qu'il est souvent seul à connaître et qui ont peut-être motivé le sens de la restauration; il a dû remplacer des éléments sur des bases certaines ou hypothétiques; il a dû créer des éléments nouveaux; il a employé des moyens techniques qui seront rendus invisibles; il a dû vaincre des difficultés qui l'ont acculé à telle solution plutôt qu'à telle autre; il a fait des levés et photos.

Cette documentation et cette information, si précieuses, peuvent être considérées comme perdues si elles ne sont pas consignées et confiées à un dépôt d'archives. Il importe donc que le responsable de la réalisation technique ou esthétique d'une restauration de monument soit obligatoirement astreint à tenir un journal de chantier, à lever et à photographier tous les éléments découverts, ou devant être soit démontés, soit modifiés. En fin de travaux, il rédigera un rapport clair et détaillé qui résultera en grande partie d'un classement méthodique des notes inscrites dans le journal de chantier.

A ce rapport sera jointe la documentation de levés et de photos portant un commentaire et des signes précisant les éléments visés. Des références renverront au texte et de celui-ci à cette documentation graphique et photographique.

Un exemplaire de ce rapport et de cette documentation sera conservé au siège de l'organisme ayant dans ses attributions la direction ou le contrôle de la restauration des monuments anciens. Un autre exemplaire sera déposé dans un autre siège, indépendant du premier, bibliothèque publique ou dépôt d'archives. Le dossier comprendra en outre le cahier des charges, la description des travaux et les plans ayant servi de base à l'entreprise.

La sauvegarde de ces journaux de chantier, de ces rap-

ports et de cette documentation sera assurée au même titre que celle d'archives précieuses. En effet que saurait-on d'une restauration et comment la jugerait-on en l'absence de ces pièces justificatives? Quelle valeur pourrait-on attribuer dorénavant au monument lui-même en l'absence de données précisant ou infirmant l'authenticité de ses formes? On comprendra dès lors à quel point il importe de constituer ces précieux dossiers.

b) *Monographie historique et archéologique*

Enfin, la restauration de l'édifice devrait être l'occasion, pour l'architecte qui en est chargé, de rédiger, se ce n'est fait, une monographie historique et archéologique mettant à la portée d'un public plus vaste le résultat des recherches et des sondages, définissant la chronologie de la construction, soulignant les caractéristiques esthétiques, techniques et archéologiques, situant le monument dans le cadre de l'architecture de l'époque et de la région. En outre, cette étude décrirait les méthodes de restauration et les procédés techniques employés. L'illustration comporterait les plans et coupes, avec indication précise des campagnes de construction, et toutes les photos utiles à la connaissance du monument et de sa restauration. Un bref résumé de l'article, fait par l'auteur lui-même, rappellerait la chronologie des travaux et les caractères essentiels de l'édifice, ainsi que les particularités techniques de la restauration. A l'époque où les spécialistes sont écrasés sous l'avalanche d'une bibliographie de plus en plus compacte, un tel résumé s'impose pour tout article scientifique.

Le rapport de chantier et sa documentation complémentaire seront constitués selon les règles qui peuvent être aisément définies. Une méthode s'impose aussi pour la publication des monographies.

C. CONCLUSIONS

C'est sur le postulat d'une doctrine de la restauration des monuments, ferme dans ses principes de sauvegarde de la valeur documentaire et esthétique, mais souple dans son application aux nombreux cas d'espèce, que se définit la méthode scientifique de la réalisation des travaux. Cette réalisation appuyée sur la science, l'expérience, la sensibilité et parfois l'audace du restaurateur, suppose aussi les collaborations les plus efficaces. Elle devra être complétée par une relation scientifique (écrite et graphique) des découvertes et des travaux, ainsi que par un mémoire de synthèse.

Une telle méthode implique:

1. Le choix d'un restaurateur à même de la suivre, un restaurateur qui, outre ses qualités morales et intellectuelles, soit à la fois soucieux de la beauté, archéologue averti, rompu à toutes les techniques de la restauration.

2. La collaboration d'entrepreneurs sérieux et spécialisés ainsi que d'ouvriers et d'artisans d'élite.
3. La présence d'un organisme capable de faire appliquer cette méthode, de contrôler l'exécution des travaux, de conserver les archives du dossier scientifique et de publier les études archéologiques se rapportant aux monuments anciens et à leur restauration.

Ces notes, ou plus exactement ces vœux, constituent en quelque sorte un schéma de programme du reste bien incomplet et qui, par ailleurs, ne serait applicable intégralement que dans certains cas particuliers. Lorsqu'il s'agira d'une restauration partielle, certains éléments du programme tomberont nécessairement. Mais toujours les travaux de restauration auront à s'effectuer selon les principes scientifiques, techniques et esthétiques que nous avons tenté d'énoncer sommairement ici.

Ce rapport présenté au deuxième Congrès international de la Restauration des Monuments tenu à Venise en 1964 n'a jamais été publié ().*

L'auteur se proposait de consacrer sa retraite, à reprendre le sujet en l'illustrant d'exemples vécus.

Chaque cas étant, comme il le disait, un « cas d'espèce », il comptait traiter tous les problèmes rencontrés au cours de sa longue carrière et défendre les solutions qu'il y apporta.

Ce projet, hélas! ne verra pas le jour.

C'est pourquoi nous estimons devoir proposer à nos lecteurs le texte complet des REFLEXIONS d'un praticien de la restauration dont la science, la conscience et la sensibilité raffinée nous ont valu la sauvegarde d'une partie importante de notre patrimoine monumental.

(*) Un très bref résumé est paru dans les actes du Congrès: *Il Monumento per l'Uomo* (Actes du 2^e Congrès international de la Restauration, Venise 1964, Marsilio, éditeur, pp. 499-502).

LA RESTAURATION DE LA COLLÉGIALE SAINT-BARTHÉLEMY A LIÈGE

Richard FORGEUR

Les travaux en cours depuis une dizaine d'années dans l'ancienne collégiale Saint-Barthélemy, revêtent une telle importance au point de vue technique et esthétique, qu'il paraît utile de les faire connaître.

Pour les comprendre, il sera cependant nécessaire de connaître les modifications apportées à l'édifice depuis sa construction aux XI^e et XII^e siècles et sa consécration le 30 octobre 1015 par saint Héribert, archevêque de Cologne, dont Liège relevait, et Baldéric II, évêque de Liège.

L'église a fait l'objet d'études malheureusement sommaires¹ et d'un mémoire de licence, inédit de Mlle Jowa, à l'université de Bruxelles. Dans son grand ouvrage *in-folio* consacré à Liège, Corneille Gurlitt² décrit notre collégiale, non sans quelques erreurs cependant : il attribue à la campagne de travaux de 1701 la modernisation de la nef qui est plus tardive puisque Saumery³ ne l'a pas vue. Son plan de l'église semble correct : la coupe nord-sud du Westbau ne l'est peut-être pas entièrement : l'arc triomphal du rez-de-chaussée est posé à un endroit supposé qui me paraît exact mais celui du premier étage, détruit lui aussi, ne devrait pas être confondu avec les parties existantes de l'église : les arcs sur lesquels reposent les tours sont brisés et non en plein cintre. Les hauts tas-de-charge des arcs de la grande nef n'existent pas. Bref, ces cinq dessins sont à utiliser avec prudence.

M. Luc Genicot l'a replacée dans l'évolution générale de la construction des églises mosanes du XI^e siècle⁴, où elle fait l'objet de remarques très pertinentes.

Il y a peu H.E. Kubach et A. Verbeek publiaient un plan correct de l'état de la collégiale à l'époque romane⁵.

A la fin du siècle dernier, le Westbau avait fait l'objet d'une étude, assez décevante, de Jules Helbig⁶. Peu au courant de l'histoire de l'architecture - alors, il est vrai, à ses débuts - l'auteur donne très peu de précisions sur la construction. Cependant il y avait joint de nombreux dessins : 3 plans, 2 coupes, élévation, 4 épures des chapiteaux et des bases, perspective du Westbau restitué, vu de l'ouest, réalisés par Edmond Jamar et L. de Fisenne sous la direction d'Auguste van Assche, architecte gantois, restaurateur de St-Christophe. Ces plans restituent l'état du Westbau avant la percée du portail du XVIII^e siècle. Ils paraissent justes sauf l'arc « triomphal » séparant le Westbau et la nef : cet arc n'existant plus - on va le rétablir - les architectes l'ont placé à un niveau trop bas, à mon avis, car il coupe toute la perspective de l'église vers le chœur occidental, alors que, du point de vue technique, il n'y a aucun empêchement à le poser plus haut, comme le propose la restauration de Gurlitt.

Récemment, Florent Ulrix, étudiant les mesures en usage au moyen âge, a constaté que le Westbau était bâti en utilisant un pied de 28,4 cm dont il observe l'emploi depuis les temps mérovingiens, dans de nombreuses régions européennes. Il a publié à cette occasion, une analyse métrologique de la tribune latérale de St-Barthélemy et de la crypte⁷.

Afin de connaître et de juger les travaux en cours, il convient de rappeler les modifications apportées au cours des temps à la collégiale ; ce sera l'objet du premier chapitre.

¹ Citées dans G. HANSOTTE, *L'église St-Barthélemy à Liège*, 2^e éd., Liège, 1967, p. 30, qui publie le plan correct réalisé par l'architecte restaurateur Camille Bourgault, membre effectif de la C.R.M.S., enrichi d'indications chronologiques réalisées par l'auteur. Les plus importantes, à côté de celle de Maere consacrée à la crypte sont celles de E. THYS, dans *B.I.A.L.*, 11 (1872), 367-426, dont le plan est très inexact ; de J. COENEN, dans J. PAQUAY, *La collégiale Saint-Barthélemy à Liège*, in-8^o, Liège, 1935, non illustré.

² *Historische Städtebilder*. Série 2, Heft 4, *Lüttich*, Berlin, 1906, pp. 8-10 et Tafel 2-3.

³ (P.L. de Saumery), *Les délices du pays de Liège...*, t. 1, Liège, 1738, pp. 141-142 et 1 planche.

⁴ Luc GENICOT, *Les églises mosanes du XI^e siècle*, Livre I, in-8^o, Louvain, 1972. Le plan de la page 183 n'est pas entièrement juste car l'abside du Westbau n'existe pas au niveau du sol, en forme concave. Seul le cul-de-four épouse cette forme comme l'a dessiné l'architecte Fisenne (fig. p. 24).

⁵ *Romanische Kirchen an Rhein und Maas*, Neuss, 1971, p. 348 et *Romanische Baukunst an Rhein und Maas*, t. 2, 702-706 avec 5 plans, 4 coupes, une perspective du Westbau, Berlin, 1976.

⁶ *Bulletin de la gilde de Saint Thomas et de Saint Luc*, bulletin XI publié dans le tome III (1874-1876), pp. 185-191, 8 planches.

⁷ *Annales de la Fédération archéologique et historique de Belgique. Annales du Congrès de Liège 1968*, t. 2, pp. 683-696, Liège 1971.

Fig. 1. Vue prise du sud-est
(cliché A.C.L.).



I. TRAVAUX EXECUTES A LA COLLEGIALE JUSQU'À 1950

En 1334, la pierre tombale du fondateur, Godescale de Morialmé, prévôt de la cathédrale, fut transférée au milieu du chœur, c'est-à-dire à la croisée du transept⁸. C'était la coutume à Liège, de poser les restes du fondateur entre les stalles pour que les chanoines ou les moines pussent les voir pendant l'office et prier pour lui.

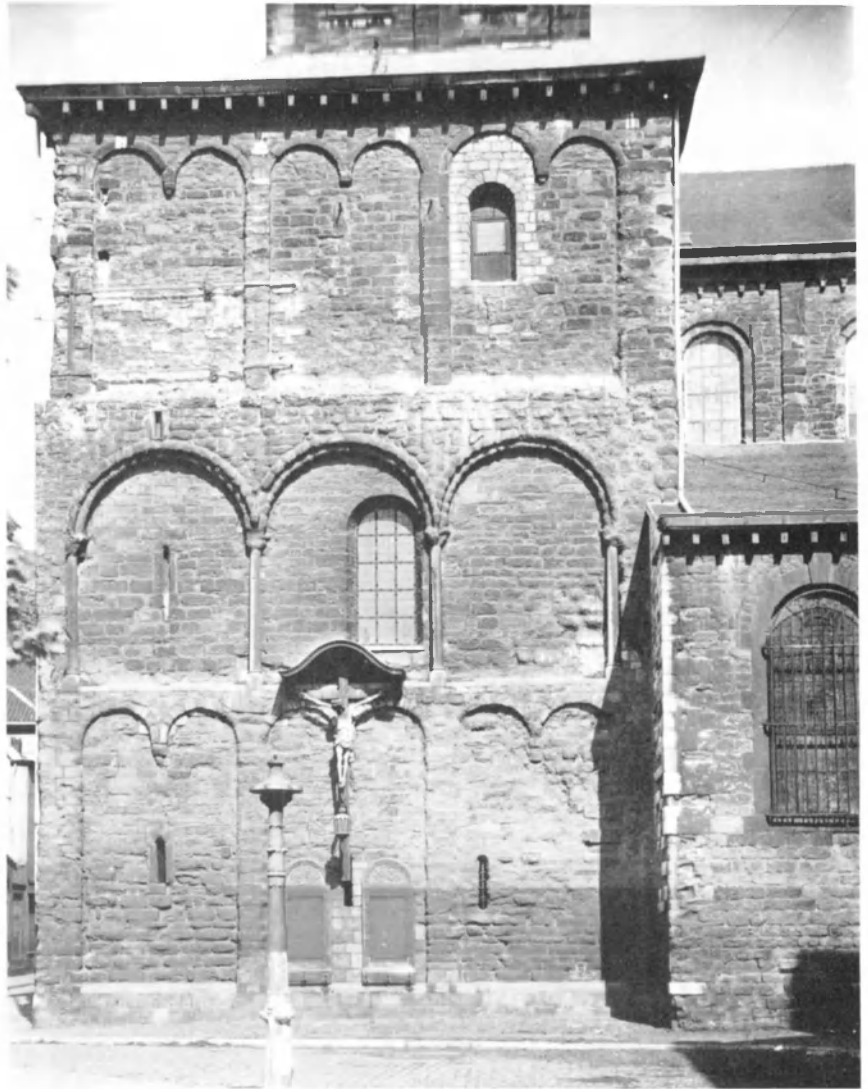
La dalle primitive, un échiquier de marbre, fut entourée d'une bande de laiton rappelant le transfert. Elle subsiste intacte⁹. Peu après, en 1360, le chapitre créa, avec l'assentiment de l'évêque, « l'année de fabrique », cela veut dire que

⁸ Les stalles des chanoines, « *chorus psallentium* » étaient établies à la croisée du transept comme à St-Lambert, St-Pierre, St-Denis, N.-D. et St-Servais à Maastricht, Celles, Molhain, Looz et des dizaines d'autres églises situées hors du diocèse de Liège. A Molhain, elles y sont encore, tandis qu'à Amay, une photo conservée à la sacristie, témoigne du même dispositif que les fouilles de St-Jacques ont révélé, elles aussi. Le sanctuaire ou « *presbyterium* », réservé aux prêtres, était très petit: on le constate à St-Denis et à l'église romane de St-Jacques. Les stalles étaient adossées à deux murs qui séparaient la croisée du transept, des croisillons. De pareils murs, hauts de 4 m environ, datant de 1200 se voient encore aux abbayes de St-Michel de Hildesheim, Hamersleben, N.-D. de Halberstadt ornés de stuc polychrome. Ceux de la cathédrale de Trèves, ne sont plus à leur place primitive. Ils datent de la 2^e moitié du XII^e siècle. Comme les trois autres cités précédemment, ils représentent des saints, des apôtres pour la plupart, debout dans des niches. Les murs ajourés (vers 1200) de l'abbatiale de Saint-Mathias de Trèves sont conservés eux aussi. Les stalles étaient adossées à la partie inférieure.

La clôture romane en pierre provenant de St-Jacques, dont l'origine et l'emplacement ancien demeurent inconnus, pourrait provenir d'une clôture semblables ou d'un cancel séparant le « *chorus psallentium* » du sanctuaire réservé aux prêtres, diacres et sous-diacres officiant à la messe avec les acolytes.

⁹ Ces tombes en échiquier ont été étudiées par J.-Cl. GHISLAIN dans les *Annales de la Fédération archéologique et historique de Belgique*, t. 5 (1975-76) 5-16.

Fig. 2. Face sud du Westbau
(cliché A.C.L.).



le traitement de la 2^e année qui suit le décès d'un chanoine était attribué à la fabrique; la première, appelée «*de grâce*» servait à éteindre ses dettes et à fonder son anniversaire. L'*année de fabrique* fut instituée presque partout au XIV^e siècle, pour subvenir aux frais du culte, au paiement des chantres et musiciens destinés à chanter l'office au lieu des chanoines et chapelains, de plus en plus défaillants en ce siècle d'incurie quasi générale dans l'Eglise¹⁰. C'est à tort, à mon avis, que certains auteurs y ont vu la preuve que des travaux étaient effectués à l'église. On n'en voit d'ailleurs pas la moindre trace.

Au XVI^e siècle, au début surtout, on reconstruit beaucoup d'églises à Liège. Le pauvre chapitre de St-Barthélemy fit un effort, lui aussi. Il réédifia l'aile orientale du cloître en gothique flamboyant (il en reste trois travées) et peut-être le cloître entier. Il acheta un nouvel orgue dont le beau buffet, jadis polychrome, se trouve à St-Martin de Quenast¹¹. Deux peintures de Lambert Lombard vinrent enrichir l'église¹². Dans le croisillon sud, la partie nord du mur fut ornée d'une grande peinture murale représentant saint Christophe et un petit blason de forme XVI^e siècle, dont le bas est trilobé; il se lit: coupé en chef, d'or au chien issant de sable; en pointe, d'azur à l'aigle d'argent. Cette peinture est visible depuis le démontage de l'autel du St-Sacrement, mais sera à nouveau cachée

¹⁰ Voir Annexe 1.

¹¹ Reproduit dans le *Bull. Soc. R. Le Vieux Liège*, 201 (T.9), 1978, pp. 277-278.

¹² I., ABRY, *Les hommes illustres de la nation liégeoise*, éd. H. Helbig et S. Bormans, Liège, 1867, p. 163 et THYS, *op. cit.*, p. 388 (cité dorénavant T.; l'ouvrage de COENEN sera cité C.)



Fig. 3. Le Westbau avant la reconstruction des tours datant de 1876 (photo Bibl. générale de l'université de Liège). Des gables étaient reconstruits en calcaire mosan, d'autres en briques! Toiture en plomb ou en cuivre. Certains angles avaient reçu des chaînages en calcaire.

malheureusement, quand le beau retable aura repris sa place. Quoique de bonne qualité, elle a été endommagée par les coups d'encrage de plafonnage et son déplacement coûterait un prix jugé excessif¹³. Elle prouve que le local situé juste au sud du sanctuaire était déjà séparé du croisillon au XVI^e siècle puisqu'elle est appliquée sur le mur qui obture la communication. Des dégagements opérés dans ce local ont permis de constater qu'à l'origine, il était couvert d'une voûte en berceau, posée sur un axe est-ouest; que son mur nord contient un arc de décharge roman, surmontant probablement une porte donnant vers le sanctuaire. Cet arc est coupé, dans sa partie W, par le percement de la porte actuelle du début du XVIII^e siècle¹⁴. Quant au mur sud, la porte qui le perce vers l'ouest, fut établie vers 1950 lors des recherches effectuées par l'architecte Nicolas Leclerc (?), hélas inédites.

Un bréviaire¹⁵, provenant de la collégiale, rédigé au XVI^e siècle, prouve qu'à cette époque - peut-être antérieurement - sainte Ermeline était deuxième patronne du chapitre. Elle avait vécu à Meldert où le chapitre possédait beaucoup de biens. Ses os y étaient conservés dans une châsse d'orfèvrerie romane, aujourd'hui à la cathédrale d'Amiens.

Un dessin anonyme, de la fin du XVI^e siècle, montre la collégiale romane dans son état originel, avec la grande crypte située derrière le sanctuaire, à l'orient. Seules, les chapelles construites le long des bas-côtés en avaient quelque peu altéré l'aspect. Leur présence était nécessaire pour abriter les nombreux autels fondés pendant les XIII^e, XIV^e et XV^e siècles: les chapelains ou bénéficiaires devaient y chanter la messe pour desservir les fondations. Ce dessin, connu jusqu'il y a peu, par une copie d'Edmond Jamar, a été récemment trouvé et publié par René Bragard¹⁶.

L'église s'enrichit de plusieurs tableaux actuellement perdus ou dispersés dont Hamal nous donne la liste: un *Couronnement de la Vierge*, par Lambert Suavius; un triptyque de Lambert Lombard représentant *saint Michel* et une *Déposition de Croix*, de 1610, par Pierre Dufour. Selon le même auteur, André Severin aurait refait l'orgue¹⁷.

Au début du XVII^e siècle, en 1612, l'église fut visitée par l'avocat tournaisien Philippe de Hurgès¹⁸, qui n'en dit pas grand-chose et ne nous apprend rien sinon que l'église est «voûtée». Affirmation fort étrange, il est vrai, car on ne voit aucune trace de voûte gothique et l'on a peine à croire que le pauvre chapitre aurait détruit la voûte au siècle suivant pour en construire une nouvelle. Ce ne serait d'ailleurs pas la première fois que l'on trouverait dans ce récit la trace d'une distraction compréhensible dans le chef d'un touriste, avant la lettre, qui peut confondre les nombreuses églises qu'il visitait.

Quelques années plus tard, le nonce de Cologne, Pierre Caraffa, faisait la visite canonique du chapitre, lui imposait de nouveaux statuts s'efforçant de minimiser les abus (1629). Il trouva quatre autels dans le Westbau:

1. Sts Philippe et Jacques, dans l'angle septentrional du vieux chœur,
2. Sts Laurent et Pancrace, *in antiquo choro*,
3. Sts Georges et Gilles, dans l'angle sud,
4. St Remi, au même emplacement.

Il transféra au premier autel les fondations affectées aux deux derniers. En général, il faisait supprimer les autels placés dans les endroits les moins dignes et les moins visibles. Parfois, les chanoines obéissaient à ses injonctions¹⁹. Vers 1630, Henri van den Berch dressa un relevé des pierres tombales²⁰.

C'est avec le XVIII^e siècle seulement que va s'ouvrir l'ère des grandes transformations de l'église. Jusqu'alors, le mobilier avait été remplacé et modernisé mais l'église romane demeurait intacte. Tout au plus avait-on, peut-être, édifié un mur entre le Westbau et la nef pour y adosser l'orgue. Peut-être aussi avait-on placé l'orgue sur le jubé, à l'entrée du chœur.

Selon Ferdinand Hénaux²¹, «les ailes» furent voûtées en briques, en 1701. Que faut-il entendre par là? Le transept probablement, ou peut-être les bas-côtés,

¹³ Dégagée par l'auteur et M. Jean Paquay, le 16-12-1967, elle a été citée sommairement dans le quotidien «*La Meuse*» du 7-3-1969. Elle n'a fait l'objet d'aucune publication détaillée!

¹⁴ Le reste de l'arcade est bouché en briques longues et plates typiques des XVI^e, XVII^e et XVIII^e siècles.

¹⁵ Ce manuscrit est conservé à la bibliothèque de la Ville d'Arras, Ms 417. Il a été décrit par V. LEROQUAIS, dans *Les bréviaires manuscrits des bibliothèques publiques de France*, t. 1, pp. 48-52, Paris 1938.

¹⁶ Dans *Bull. Soc. R. Le Vieux-Liège*, n° 180 (t.8) 1973, pp. 213-215. On y voit le chevet plus bas que la nef, le portail nord et les fenêtres «mosanes» du transept.

¹⁷ *Op. cit.*, à la note 28, p. 230.

¹⁸ Edition MICHELANT Henri, *Voyage à Liège et à Maastricht en 1615*, Liège, 1872.

¹⁹ *Bull. Soc. R. Le Vieux-Liège*, n° 169-170, t. 7 (1970), 471 d'après *Archivio della nunziatura di Colonia*, 147 aux *Archives secrètes du Vatican*.

²⁰ Publié par L. NAVEAU et A. POULLET, *Recueil d'épithaphes de Henri Van den Berch*, t. 1, pp. 145-167, Liège, 1925. On y trouvera 53 épithaphes, celles qui reposent actuellement dans le Westbau sont omises. Faut-il y voir la preuve que le Westbau était déjà séparé du reste de l'église et réduit au rang de magasin? On l'admettrait volontiers si l'on était certain que la volonté de Van den Berch était de copier toutes les épithaphes.

²¹ *Description de la Ville de Liège*, Liège, 1842, p. 95.

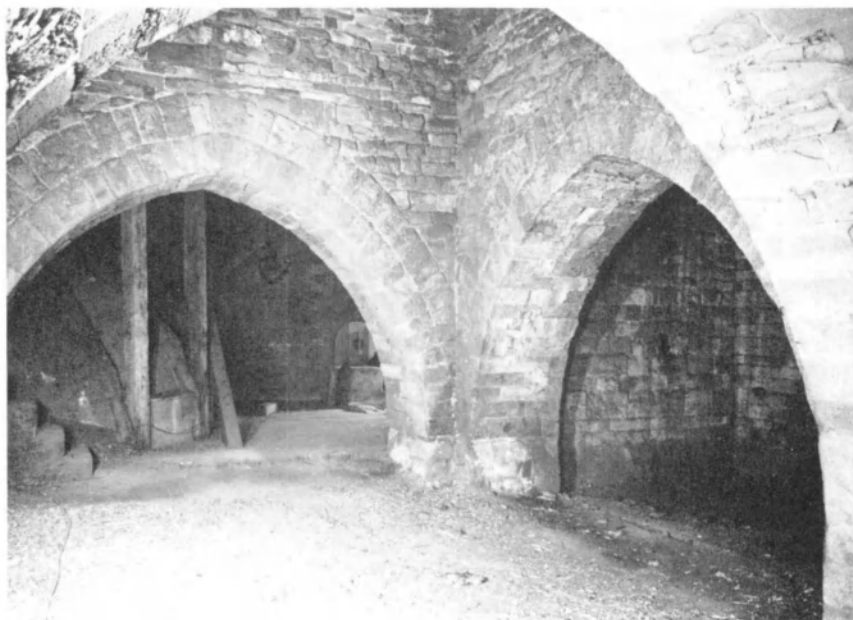


Fig. 4. Tribune nord du Westbau, vue du sud (cliché A.C.L.).



Fig. 5. Un chapiteau des tribunes (cliché A.C.L.).

Fig. 6. Bas de la tour nord vu du nord. On aperçoit la demi-coupole qui couvrait le buffet d'orgue et le bas de l'escalier accédant aux combles de la nef (cliché A.C.L.).



Cet auteur n'est pas toujours digne de foi mais son affirmation est vraisemblable car ce travail s'inscrit fort bien dans l'ensemble des travaux effectués à cette époque. La perte des archives du chapitre susceptibles de nous éclairer, telles que les recès des chanoines et les comptes des dépenses nous empêche de connaître la date, l'ampleur et les auteurs des modernisations de la collégiale.

P. Clerx²², vingt ans plus tard, reprend les dires de Hénaux mais ajoute que, jusqu'en 1701, l'église était couverte d'une voûte en bois. Est-ce la voûte que Philippe de Hurgès avait vue ou confond-t-il avec un plafond, le plafond roman qui, comme à St-Denis et à St-Pierre, aurait subsisté jusqu'au XVIII^e siècle²³?

Les chanoines furent stimulés par leur prévôt, Mathias Joseph Clercx (1704-1721), fils d'un banquier, qu'ils venaient d'élire. Les prévôtés des chapitres rapportaient gros et n'entraînaient guère de charges. C'est l'époque où Louis Rossius de Liboy, prévôt de St-Pierre (1702-1715) modernisa entièrement la collégiale dont le chapitre était incapable de supporter les frais de travaux considérables. A St-Denis, les deux prévôts Michel Clercx, oncle et neveu, payèrent la voûte et les portails de marbre.

A St-Barthélemy, on commença par le sanctuaire. On boucha les fenêtres latérales romanes²⁴ et on perça, de chaque côté, une grande baie entourée de calcaire pour donner une abondante lumière. On abaissa peut-être le niveau du sol, au détriment de la crypte²⁵, on éleva les murs gouttereaux et la charpente, désormais au même niveau que la faite de celle de la nef, et on voûta le sanctuaire en 1706 (C.37). On avait fait de même à St-Pierre²⁶.

En 1707, Englebert Fisen acheva la peinture du maître-autel dédiée au patron du chapitre (T.380-381)²⁷. L'autel surmonté des armoiries Clercx avait été offert par le prévôt. On voûta le croisillon sud (T.394) et probablement son correspondant, au nord, ainsi que la croisée.

L'année suivante, 1708, le sanctuaire et probablement le chœur, placé dans la croisée, furent pavés de marbre aux frais des parents du prévôt, Jean-Guillaume Clercx et Marie-Jeanne Closset: un pavé rappelle encore leur générosité (T.380 et C.10). Plumier peignit le retable de l'autel du Saint-Sacrement, dans le croisillon sud (T.389). Selon Hamal, c'est Jean B. Coelers père qui avait peint pour les autels du transept, l'Annonciation et la Visitation. La même année, Plumier peignit la Cène, à l'autel de la première chapelle sud. Il y est encore (T.389, C.30).

²² Notice sur les anciennes corporations religieuses, les monuments de la cité de Liège, B.I.A.L., 7 (1865), p. 272.

²³ N. FRAIKIN, *L'église Saint-Denis à Liège*, dans ce bulletin, 1^{re} série, t. 5 (1954) 7-14] et R. FORGEUR, *Documents concernant la collégiale Saint-Pierre à Liège*, dans *Bull. Soc. R. Le Vieux-Liège*, n° 173-174 (t. 8) 1971, pp. 46-56.

²⁴ Les fenêtres du sanctuaire sont bien visibles sur le dessin de Luc Génicot, *op. cit.*, p. 140.

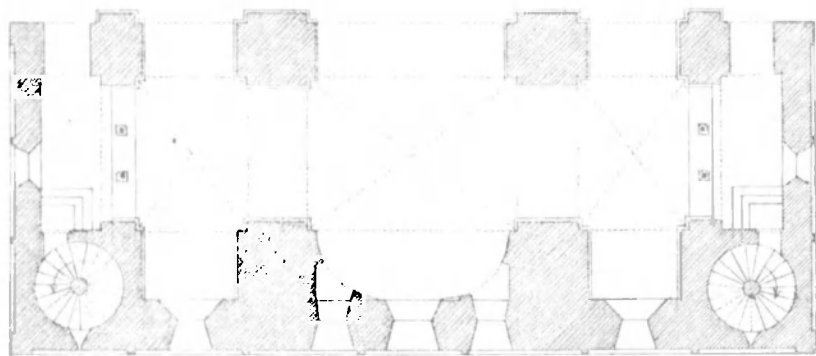
²⁵ Selon le chroniqueur Gilles d'Orval, († 1250) elle aurait abrité les reliques de saint Ulbert, données au fondateur par son oncle, évêque de Verdun (*M.G.H. SS.*, t. 15, p. 63). L'auteur déclare que la fête du saint était célébrée le 19 octobre. Au XVI^e siècle elle ne l'était plus, s'il faut en croire le bréviaire du XVI^e siècle, cité à la note 15.

²⁶ *Bull. Soc. R. Le Vieux-Liège*, n° 173-174 (t. 8) 1971, pp. 46-56.

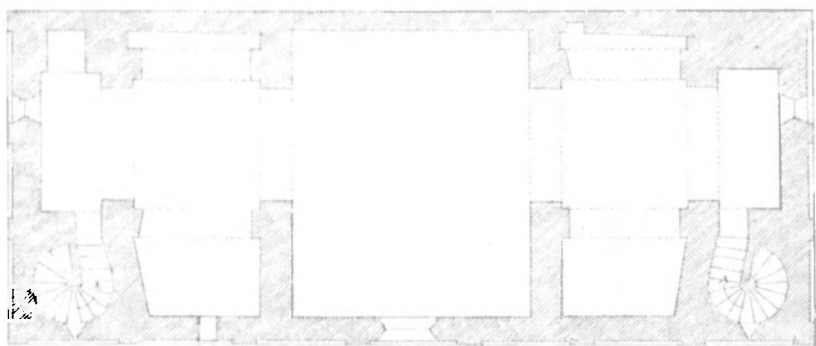
²⁷ J. HELBIG, *Les papiers de famille d'Englebert Fisen*, dans *B.S.A.H.D.L.*, t. 1 (1881), p. 40.



Fig. 7. Reconstitution et plans du Westbau, dessinés par Edmond Jamar et L. von Fisenne, publiés en 1875.



Plan du premier étage.



Plan du second étage.

Le doyen Delooz, en souvenir de son prédécesseur, son frère, fit placer deux belles statues de bois sculpté, grandeur nature, peintes en imitation de marbre de Carrare: Saint-Barthélemy et Sainte-Ermeline²⁸. Restaurées en 1977, par le peintre restaurateur Jacques Folville, elles témoignent d'une haute qualité artistique de leur auteur inconnu. Placées probablement à l'entrée du chœur, vers la nef, elles attendent un emplacement définitif que les travaux empêchent de choisir. Souhaitons qu'elles reprennent leur place primitive.

En 1719 ou 1728, Fisen peignit le *Baptême du Christ* pour l'autel de la première chapelle nord (T.389, C.30, Hamal, p. 229²⁹).

Quand Saumery publia son premier volume des *Délices du pays de Liège ...* en 1738, la collégiale était encore romane dans sa majeure partie; seuls le transept et le sanctuaire avaient été modernisés et remeublés; il le déclare nettement³⁰. La gravure de Remacle Le Loup jointe à son ouvrage n'est pas un document à l'abri de tout reproche. En effet, elle donne à la face W du Westbau 6 divisions au lieu de 7 et 4 fenêtres au lieu de 5; des fenestrages aux fenêtres romanes du transept qui n'en ont jamais; une forme très approximative aux fenêtres gothiques du cloître et à celles des chapelles latérales des nefs.

C'est vers 1730-1745 que les nefs et chapelles furent transformées. Les supports de la grande nef, avec leur alternance saxonne, 1 colonne, 1 pilier, 2 colonnes, 1 pilier, 1 colonne que l'on connaissait déjà à la cathédrale et à St-Michel de Hildesheim au début du XI^e siècle, furent maintenus mais modifiés: les bases et chapiteaux furent taillés pour recevoir leur agrandissement de style ionique en pierre et en plâtre: le niveau des bases nouvelles sont de 20 cm environ plus élevées que les anciennes car le pavement fut exhaussé. Les fûts des colonnes furent épaissis par du stuc (on en voyait un, il y a peu de temps encore). Les murs gouttereaux reçurent une grande corniche portant des pilastres surmontés de doubleaux partageant la voûte d'ogives en 7 travées, le tout orné de stucs rococo et marbrés: les bas-côtés furent réédifiés en même temps que les chapelles auxquelles on donna l'aspect général de deux nefs latérales supplémentaires, partagées par des cloisons pour y adosser les autels des chapelains. Celles-ci ont disparu. Selon Hamal qui les a vues, il y en avait 3 au sud. L'autel de la 3^e, qu'il cite, subsiste encore.

Le nouveau pavement de marbre gris et noir, posé sur l'ancien, cachant ainsi les pierres tombales, fut offert par le doyen du chapitre Uvens qui posa deux pierres commémoratives à ses armes dans le fond des bas-côtés, en 1747 (T. 330, C. 25). Si ces pierres sont à leur place originelle, elles prouveraient que les cloisons séparant le Westbau et l'église datent de cette époque au moins: elles sont en briques longues et plates et pourraient remonter aux XVI^e et XVII^e siècles.

Ces travaux furent achevés en 1748, d'après la pierre des Loets (T. 383, C. 27). Jusqu'alors, l'accès à l'église se faisait par deux portails latéraux placés à l'ouest des nefs latérales, entre les chapelles et le Westbau. Le dessin dit de Langius montre celui du nord et la gravure de Remacle Le Loup, celui du sud.

C'est au cours des travaux de modernisation de l'église qu'on aura percé le Westbau, son mur occidental plus précisément, pour y établir une porte et le vestibule qui a subsisté jusqu'en 1977. Il ne peut avoir été transformé en porche par l'architecte Renoz, en 1782, comme on l'a souvent affirmé³¹, sinon, l'église serait restée dépourvue de porte de 1745 environ à 1782! En effet, les chapelles nord ne portent pas la moindre trace de percement vers l'extérieur. Sans doute, la première travée du côté sud, vers l'ouest garde les traces d'une baie, étroite relativement, et basse, qui donnait accès au cloître, dans l'aile ouest. Depuis l'année dernière, elle est réouverte (car le public n'a plus accès au Westbau) et le restera à l'avenir, mais je ne peux pas croire que cette porte de petites dimensions a été la seule issue de l'église pendant 30 ans. Le daïs de la procession y serait passé, tout juste. Il semble plus sage d'admettre que les chanoines ont sacrifié les deux portails susdits au moment où ils ouvraient le nouveau, le grand portail, dans le Westbau roman. Le XVIII^e siècle aimait la grandeur, le faste, la

²⁸ C.27-T.383 - R. JANS, dans *Bull. Soc. R. Vieux-Liège*, n° 190 (1975), t. 8, pp. 487-489 et H. HAMAL, *Tableaux et sculptures*, etc. dans *B.S.B.L.*, 19 (1956), p. 229. Il les attribue à Verburg. C'est R. JANS qui a identifié la statue de sainte Ermeline que, malgré son habit si différent, certains avaient considérée comme sainte Thérèse d'Avila.

²⁹ *Les papiers de Fisen* (cf. n. 27) p. 46, donnent la date 1728. Le tableau est daté 1719, d'après C.30 et T.389. L'armoire, au-dessus, est sans doute celle des Bierset. La date 1728 est probablement celle du paiement.

³⁰ (DE SAUMERY) *Les Délices...*, t. I, pp. 141-142, Liège, 1738. Il compare l'église à celle de St-Denis; il cite la voûte des nefs et le cloître.

³¹ THYS se contente de dire qu'il fut percé au siècle dernier (p. 377). Il cite des travaux effectués à la tour nord en 1782, ce qui aura incité certains auteurs à croire que le porche fut créé la même année.

Fig. 8. Coupes sur le bas du Westbau, selon l'axe est-ouest. Etat au 12^e siècle et après la restauration. Plans du bureau d'architecture de la Ville de Liège.
 Dans le haut : coupe au milieu de l'édifice.
 Dans le bas : coupe sur le bas-côté sud montrant la tribune sud.

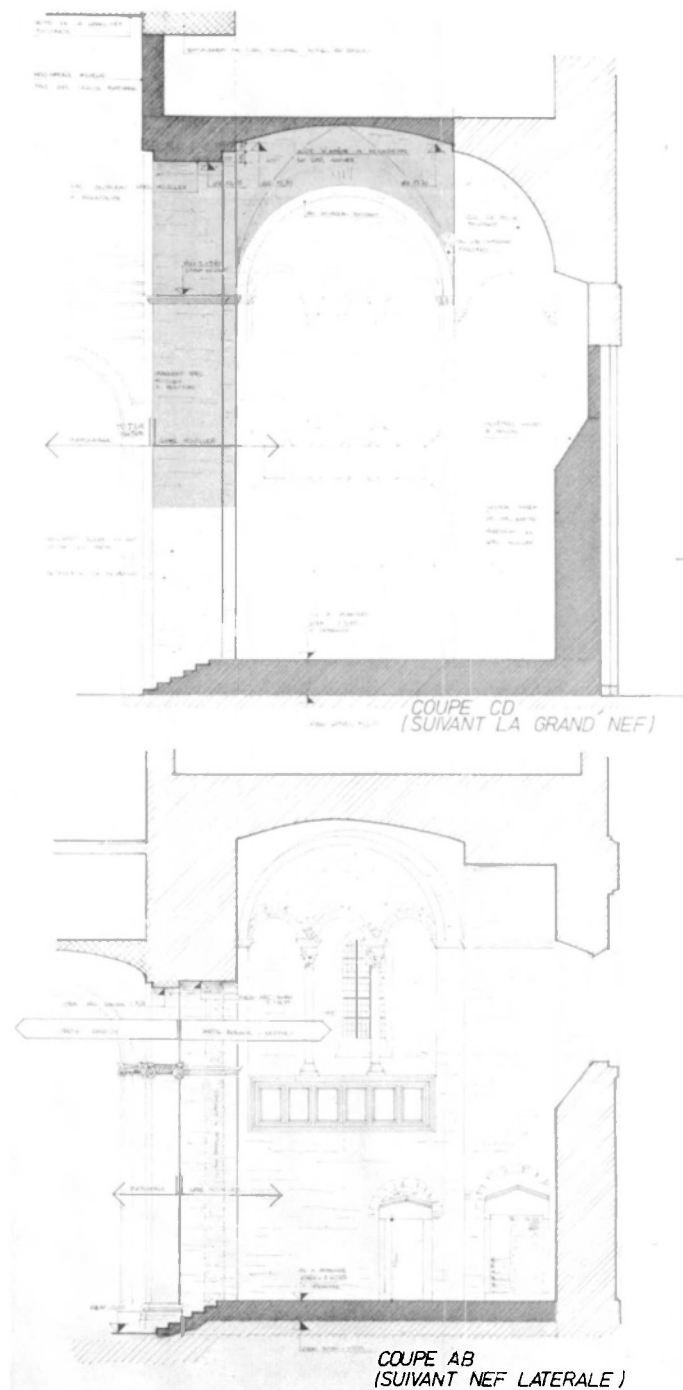
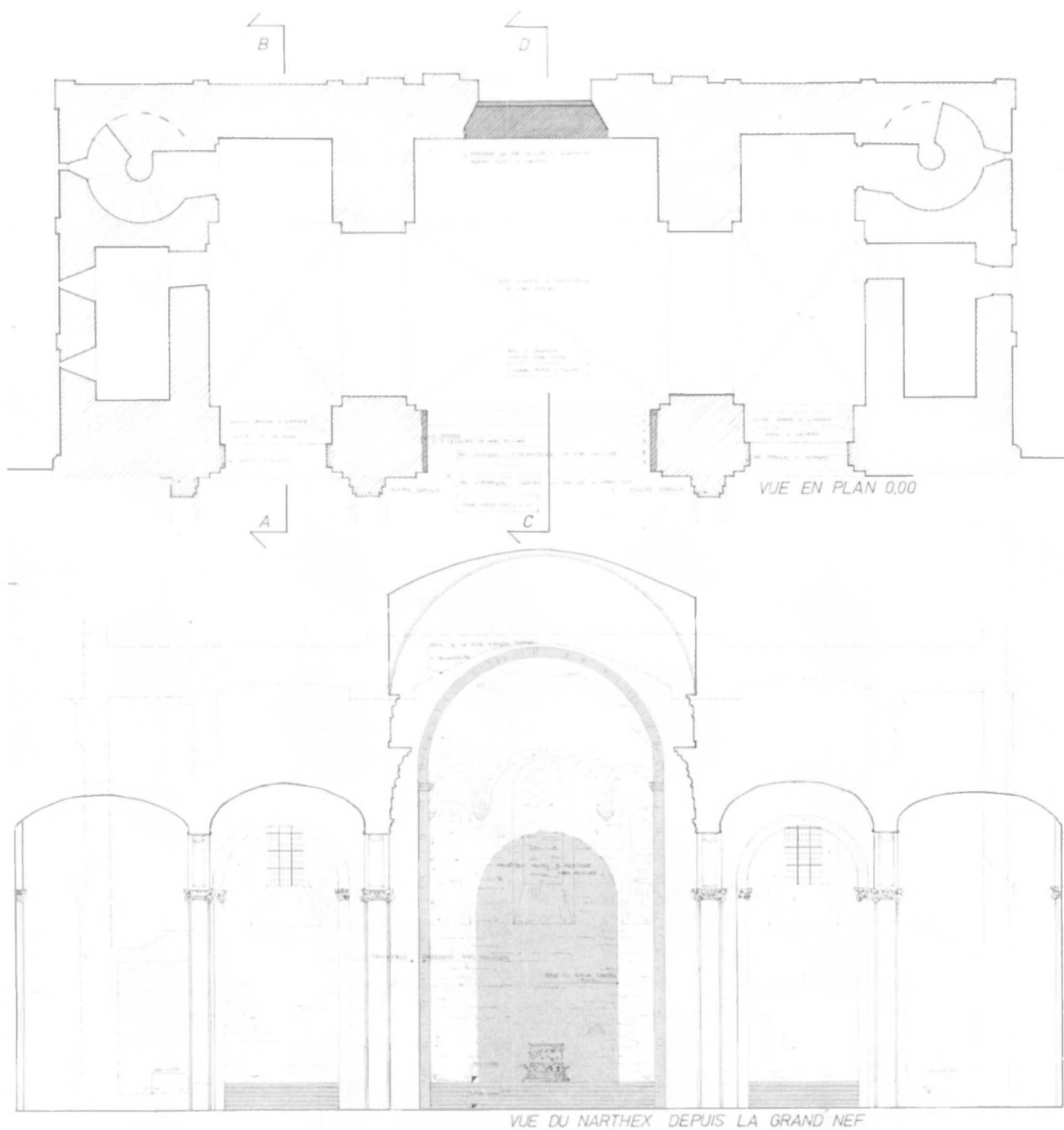


Fig. 9. Plan terrier du Westbau tel qu'il sera restauré; le vestibule étant enlevé et la porte occidentale, bouchée. En bas, coupe N.-S. sur les nefs. Bureau d'architecture de la Ville de Liège.



solennité et aurait reculé devant l'obligation de faire passer la ou les processions par cette misérable porte, ainsi que le public.

Si cette hypothèse était confirmée, l'attribution du portail à Jacques Barthélemy Renoz (1729-1786), d'ailleurs dépourvue de preuves, serait à rejeter, l'auteur étant trop jeune (10 ans) à l'époque des travaux.

Le pavement du vestibule, enlevé en 1977, était semblable à celui de la nef: le niveau était le même tandis qu'à l'origine il était posé à 80 cm environ plus haut que celui de la nef du XVIII^e, donc à un mètre environ plus haut que celui de la nef primitive. Quant aux bas-côtés du Westbau, ils ont un pavement de carreaux de calcaire, petits, très difficiles à dater, probablement de la fin du moyen âge; du côté sud, on y trouvait deux pierres tombales (T.395, C.39). Ce pavement, posé à 30 cm environ plus haut que celui de la nef et du vestibule du XVIII^e n'était cependant pas au niveau originel, beaucoup plus élevé, 80 ou 85 cm comme en témoignent les seuils des 4 portes romanes qui s'y trouvent.

Est-ce la pose d'un grand orgue, au début du XVI^e siècle, qui a entraîné l'obligation de construire un grand mur entre le Westbau et la nef, comme à St-Jacques, en 1600?

En 1782, la tour nord fut, en partie, réédifiée (T.374).

En 1797, le chapitre de chanoines fut supprimé par les Français, mais la collégiale fut très vite destinée à devenir paroissiale et, de ce fait, exclue de la liste des biens nationaux à aliéner par l'État. Elle perdit ses biens immeubles, son argenterie, son carillon, puis fut élevée en 1802 au rang de paroissiale. L'année suivante, elle reçut les fonts baptismaux de la paroisse de la cathédrale, le carillon du Val-St-Lambert, six statues de l'église Saint-Thomas, placées dans le vestibule (depuis 1978 appliquées aux piliers des nefs), les deux tableaux des retables des autels du transept et peut-être déjà, les cinq beaux reliefs de la *Vie de saint Bruno*, vendus peu après à St-Antoine et les 4 tableaux de Damery, venant des carmes déchaussés (T.381 et 383, Hamal 229).

En 1847, on commanda à la firme de Laeken, Merklin & Schütz, le grand orgue actuel, achevé en 1852 (refait par Scheyven vers 1902), posé dans une caisse et derrière une balustrade dues à Radino³².

En 1855, on démolit les stalles dont toute trace a disparu, on réouvrit les chapelles greffées sur le transept, on remarqua toute l'église en un ton rouge sang de bœuf, différent de l'original imitant le marbre de Saint-Remy que M. Jean Francotte a trouvé dans le sanctuaire (T.379). En 1862, on détruisit le cloître, sauf trois travées.

Enfin, en 1876, l'architecte Dejardin reconstruisit entièrement les deux tours (T.375, C.13). L'architecte Camille Bourgault établit, entre les deux guerres, un tambour de porte en chêne sculpté, cantonné de deux colonnes de marbre de St-Remy provenant, disait-on, d'un autel de St-Lambert. Elles seront réutilisées ailleurs.

II. TRAVAUX EN COURS (1977-1978)

Depuis un siècle environ, l'église n'avait pas changé d'aspect lorsque l'on s'aperçut que certains éléments menaçaient de s'effondrer. La Ville de Liège entreprit les travaux nécessaires au sauvetage de l'édifice, sous la direction de l'architecte restaurateur Jean Francotte et de l'ingénieur Henry Pottier, de ses fils Charles et Jacques, et de l'architecte Jean-Louis Chaltin.

En premier lieu, on démonta l'autel - tout au moins son retable - du croisillon sud dont on démolit la voûte de 1707, que l'on reconstruisit aussitôt en la fortifiant par une armature de béton armé: en effet, la trop faible courbure de ses arcs d'ogive lui donnait quasi l'aspect d'un plafond; ces arcs n'exerçaient presque plus de poussée, leur clé étant située trop bas.

³² T.389 et Ph. DEWONCK, *L'orgue de St-Barthélemy à Liège*, dans *L'Organiste* 8,3 (1976) 2-26. J. Yernaux en publie une photo dans *B.S.L.* 14 (1937) 58; *A.E.L. Paroisse St-Barthélemy*, n° 3, 4, 23. Le buffet actuel ne remonte pas au XVIII^e siècle comme l'affirme Yernaux.

En second lieu, il fallut hélas, renforcer la belle charpente romane, très bien conservée, par l'apport de pièces nouvelles de renfort qui défigurent son aspect général³³.

Enfin, on constata que la voûte de la partie sud du Westbau s'était décollée, le long du mur sud et s'écartait de celui-ci de 20 cm environ sur une longueur d'1 m. Pour toute sécurité, on préféra la démonter et la réédifier avec les mêmes pierres de grès houiller (été 1978).

Il était prévu, en outre, de placer une double ceinture de béton armé de 20 sur 20 cm de section, tout autour du Westbau: une, juste en contrebas du niveau inférieur des fenêtres, l'autre, au-dessus des arcs de décharge qui surmontent, à l'extérieur, le premier étage. Ce projet fut abandonné durant l'été 1979.

En outre, un hourdis de béton armé, préfabriqué, sera posé sur la voûte, au niveau 13,70 m et sur le sol des tribunes.

Enfin, les tours recevront cinq planchers (actuellement, elles sont vides) posés sur des poutres de ceintures de 30 sur 30 cm, cela facilitera l'accès et la repose du carillon (plan 10) dans la tour sud, son emplacement actuel.

Dans le but de restituer au Westbau son volume intérieur originel, la Ville de Liège proposa, il y a près de dix ans, de démolir les deux murs qui le partageaient en trois parties³⁴ et le beau vestibule d'entrée édifié au XVIII^e siècle.

Ce vestibule, haut de 10 mètres, occupait en réalité toute la travée centrale du Westbau. On se trouvait, comme si souvent en restauration, devant un choix pénible, un sacrifice inévitable: maintenir l'état actuel, c'était condamner la grande salle romane, aussi majestueuse que celle de St-Jacques, mais prolongée par la perspective de ses deux tribunes; rétablir l'aspect grandiose de l'époque romane, entraînait par contre l'obligation de détruire le noble vestibule du XVIII^e siècle. Choix cruel! Le vestibule rappelait, en petit, le chœur de St-Jean, l'église de l'abbaye des Prémontrés (ancien séminaire), l'église St-André, mais sans stucs décoratifs. Par contre, un Westbau roman de cette ampleur, avec ce décor, ce serait le second après Nivelles! Bref, on adopta le parti roman - en limitant les dégâts le plus possible - car ce choix entraînait des conséquences pour le portail extérieur d'une part, pour l'orgue d'autre part. Examinons-les.

Pour créer le vestibule du XVIII^e siècle, on avait dû, nous l'avons vu, percer le mur W sur une hauteur de 8,30 m (partie grisée du plan fig. 2) ce qui détruisait la moitié inférieure de la fenêtre romane centrale. En outre, on avait édifié, à l'extérieur, un portail de très beau style, de 14 à 15 m de haut, cachant les trois travées centrales (sur 7) du Westbau et condamnant les deux fenêtres latérales de la travée centrale, obturées depuis lors. Visiblement, l'architecte du XVIII^e siècle avait voulu cacher le plus possible l'architecture romane dont les pierres étaient déjà très délabrées. Son œuvre a été une réussite certaine, même si le principe est condamnable.

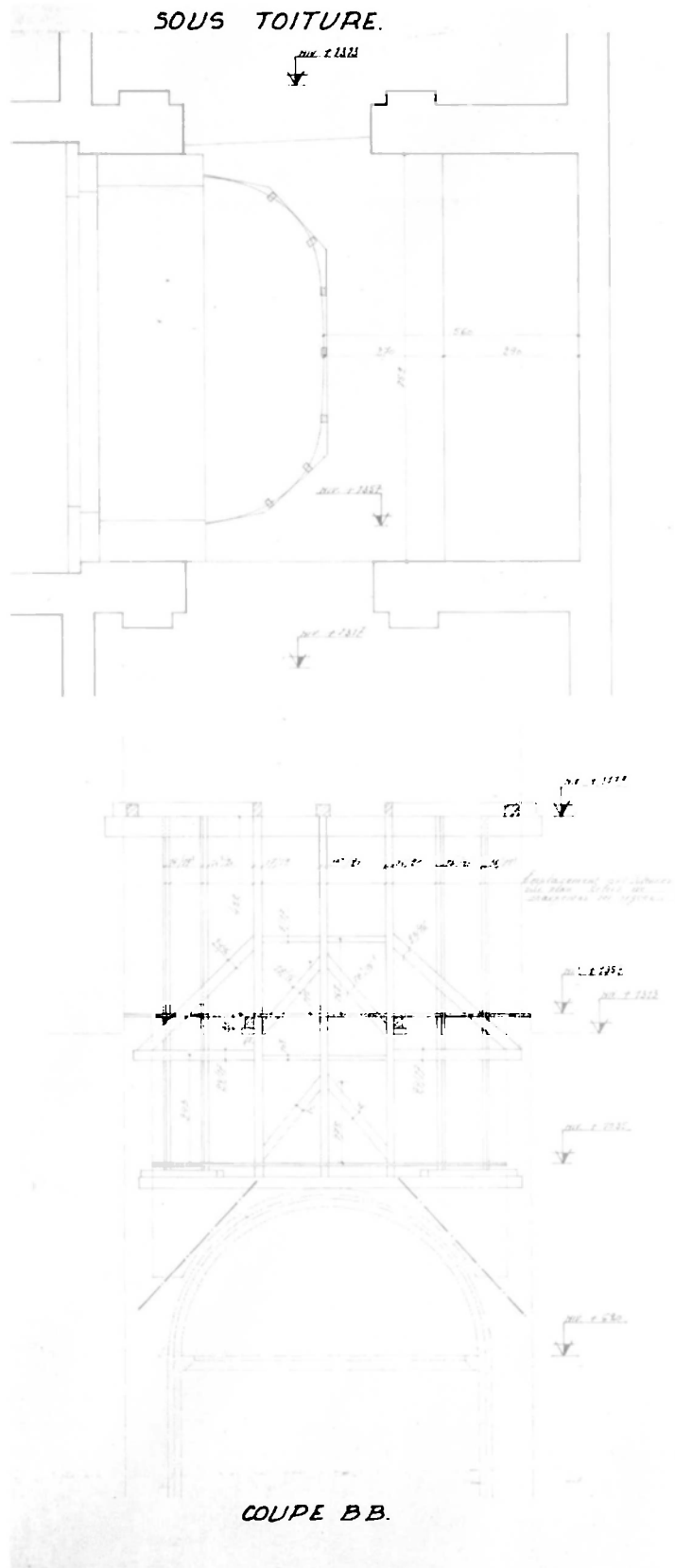
Pour rétablir l'intérieur du Westbau roman, il fallait boucher cette grande porte de 8,50 x 4 m et réouvrir les trois fenêtres romanes (fig. 2). Pour cela, il fallait enlever le grand portail du XVIII^e, lui trouver un autre emplacement pour le réédifier (car il faudrait être un barbare pour condamner une œuvre aussi magistrale) et combler le vide créé par la baie et les queues des énormes pierres de ce portail, par des pierres de grès houiller, forcément bien appareillées. Mais, le reste de la façade était très mangé par le temps; les pierres étant arrondies, on aurait dû, soit user artificiellement les nouvelles pierres, soit refaire tout le mur ouest du Westbau, soit se résigner à voir perpétuellement au milieu de cette façade, le tracé, l'emplacement du portail XVIII^e disparu.

Aucune de ces solutions ne plaisait. C'est pourquoi, on a choisi le moindre mal: laisser en place le beau portail, quitte à ne pas réouvrir les fenêtres du Westbau. On pourra, à l'intérieur, leur rendre leurs formes: il suffira de réparer à peine les deux latérales et de refaire la moitié inférieure de la centrale. Peut-être sera-t-il possible de les éclairer artificiellement derrière des vitraux afin de donner de la

³³ Deux coupes sur la charpente ont été dessinées par M. Luc GENICOT et publiées dans le *Bull. Comm. R. Monuments et des Sites*, 2^e série, t. 6 (1977) 140-142.

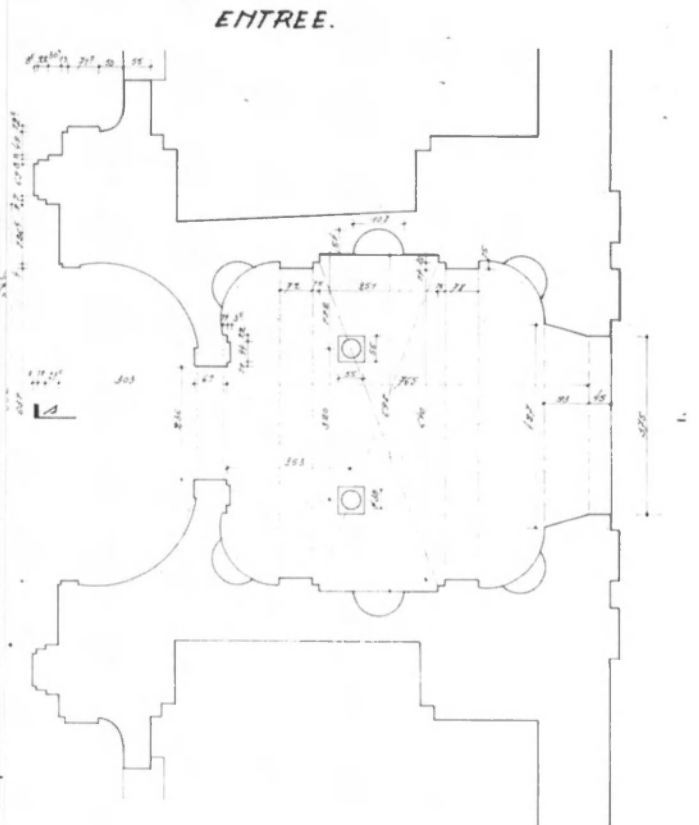
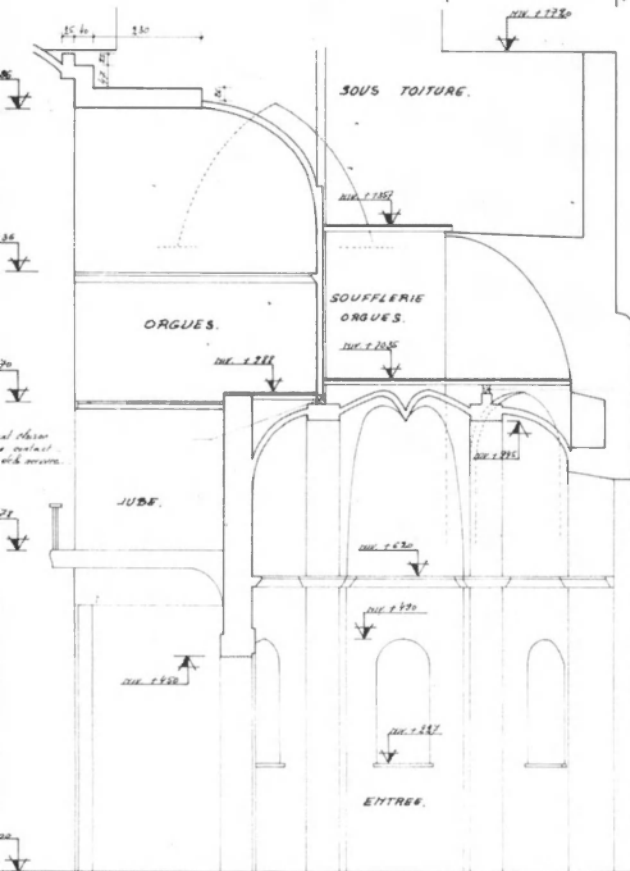
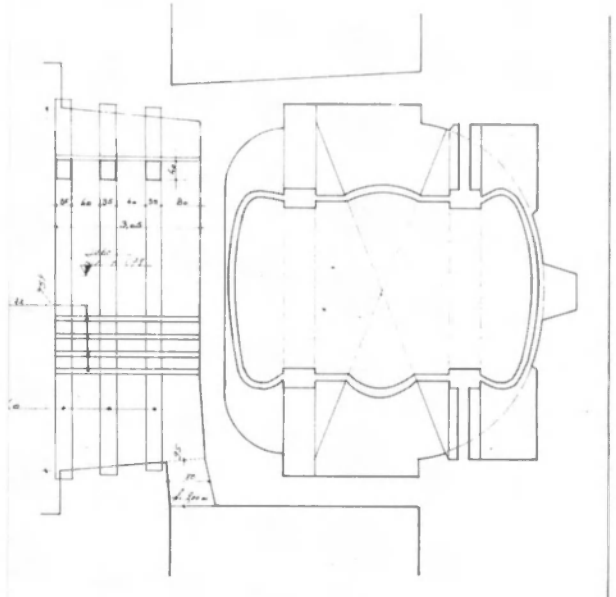
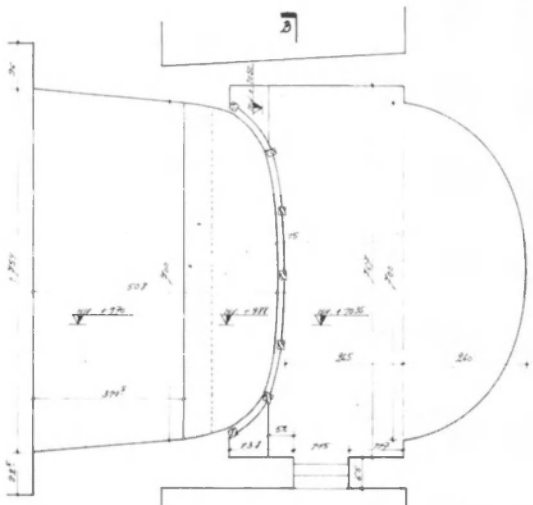
³⁴ COENEN en 1935 proposait de démolir la cloison nord pour laisser voir le bas-côté nord et y placer les fameux fonts (C.12). Comment aurait-il maintenu le vestibule? Il ne le dit pas.

Fig. 10. Plans et coupes montrant l'état du Westbau avant la restauration. Bureau d'architecture de la Ville de Liège.



SOUFFLERIE ORGUES.
ORGUES.

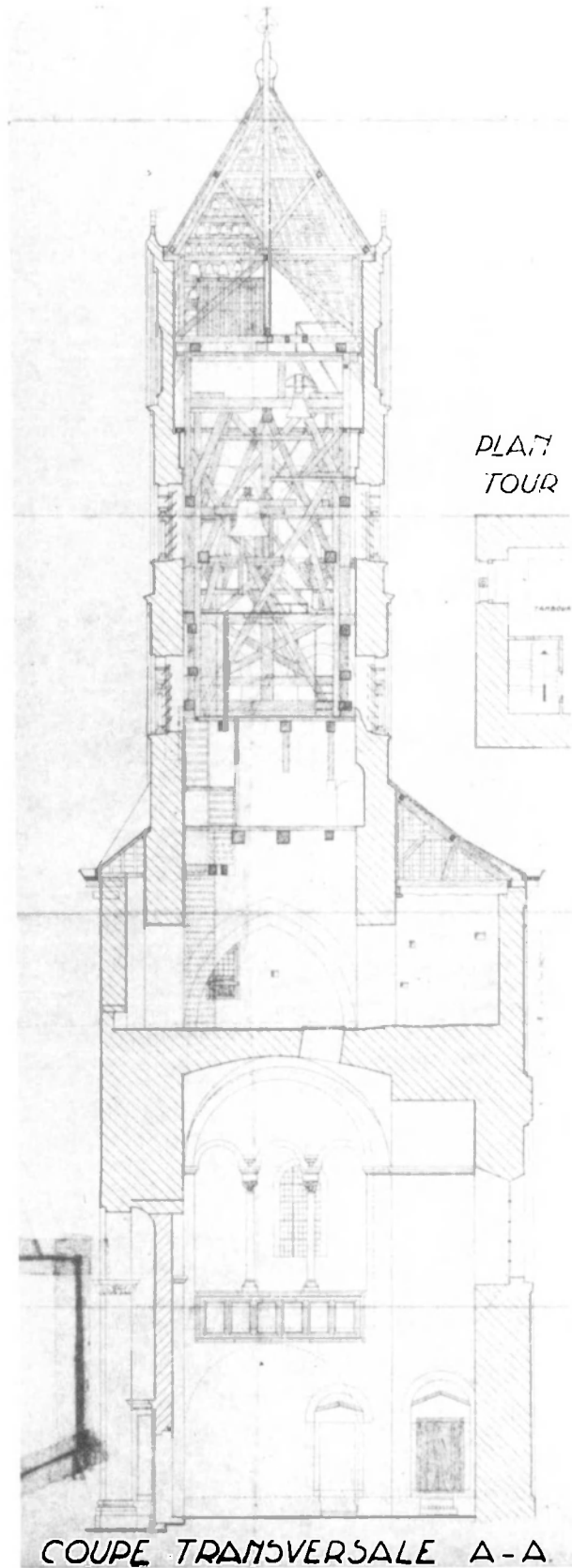
JUBE.

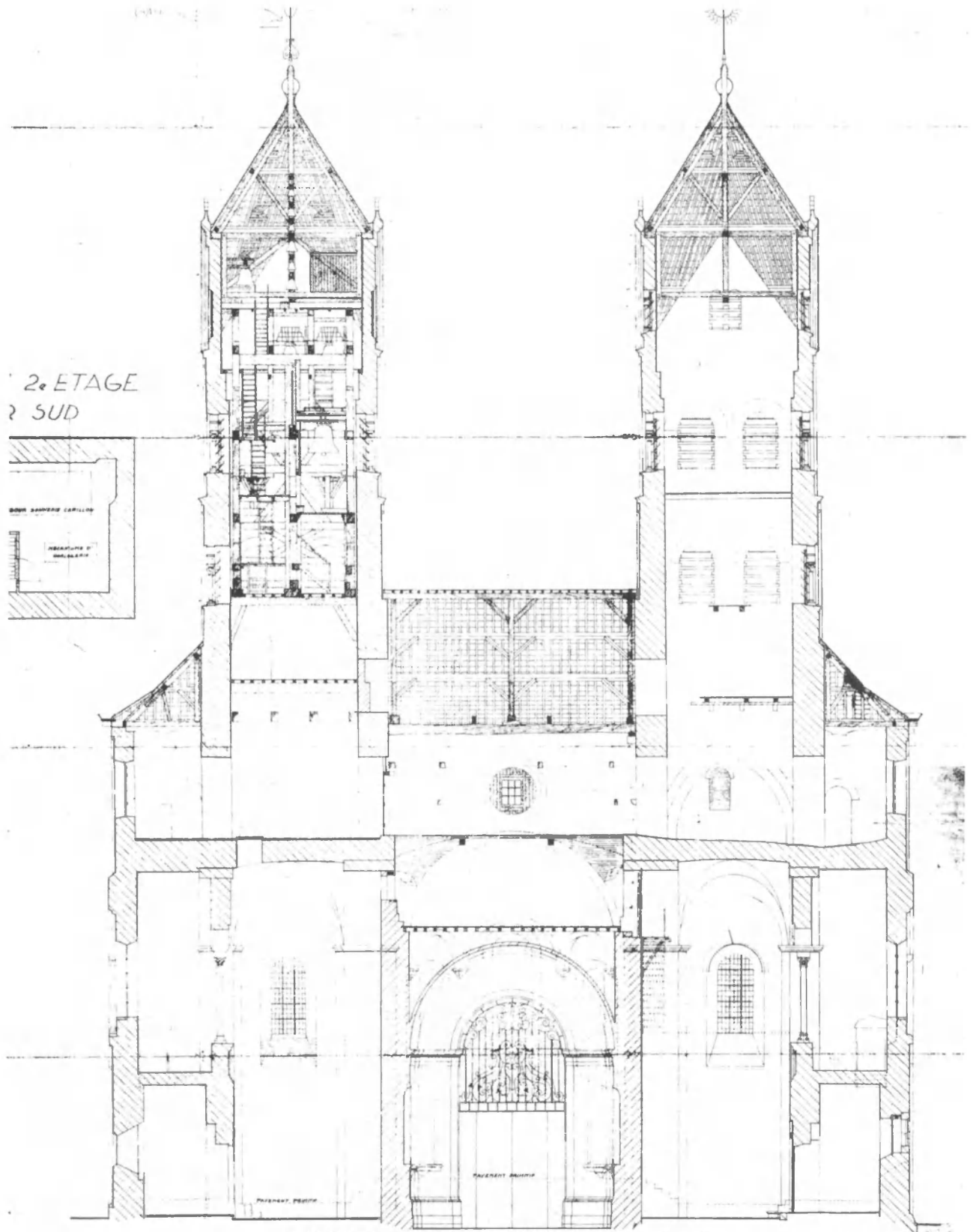


COUPE AA.

Fig. 11. Coupes E.-W. sur le bas-côté sud du Westbau, avant restauration.

Fig. 12. Sur la page de droite, coupe nord-sud, avant la restauration. Bureau d'architecture de la Ville de Liège.





COUPE LONGITUDINALE B-B.

lumière à cette travée obscure. La grille du XVIII^e restera en place mais la baie sera comblée en grès, derrière la grille.

Le second obstacle à surmonter était, de l'autre côté cette fois, celui de l'orgue. En effet, la soufflerie occupait un grand espace : posée au-dessus du vestibule d'entrée à 10,35 m, au niveau du cul-de-four de l'abside, elle était à un niveau inférieur à celui de la voûte de cette travée !

Il était impossible de la placer dans le soubassement de l'orgue, déjà occupé par le positif : il faudrait donc la placer au-dessus de la nouvelle voûte, au premier étage du Westbau, avec prise d'air dans l'église ! Pour maintenir l'orgue à sa place traditionnelle, au fond de la nef, on devrait agrandir la tribune d'orgue et la reporter vers l'est, vers le maître-autel. Au lieu de s'avancer d'un mètre, dans la nef, elle aurait occupé 4,50 m sur 7, soit presque toute la première travée occidentale.

Il faut savoir que l'orgue mesure 9,15 m de haut et 5,25 m de profondeur avec sa console séparée, d'ailleurs originelle. Poser la console en fenêtre, pour gagner 1,25 m serait une erreur archéologique et obligerait à modifier toute la mécanique de l'abrégié, en inversant les graves et les aiguës.

Pour supporter le poids de ce grand instrument, l'ingénieur avait prévu un mur P.10 en béton, supportant la tribune et un autre de même matière P.9 élevé sur toute la hauteur de la grande nef, destiné à faire contre-poids : l'orgue y serait appuyé.

L'escalier d'accès, un portail et une réserve étaient prévus entre ces deux murs. Le mur P.10 avait comme inconvénient de séparer le Westbau et la grande nef, contrairement à l'état primitif de l'église. On pourrait dès lors, rouvrir le Westbau vers le nord et le sud, mais pas vers l'est. Dans cette direction, il serait fermé par un mur de 13,50 m de haut, sur 7 m : ce mur serait opaque car, l'orgue placé sur sa face orientale, empêche de la percer ; de plus, il enlèverait toute possibilité d'éclairage du Westbau vers l'est, alors qu'il n'y en a déjà pas vers l'ouest, nous l'avons vu : les ailes latérales auraient reçu chacune un peu de lumière par leurs deux fenêtres : la partie centrale en aurait été totalement dépourvue ou éclairée artificiellement pendant que les deux ailes auraient joui d'un éclairage naturel. Et comment orner la face W de ce mur de 13,50 m de haut sur 7 m de large ?

Les choses en étaient là lorsque l'auteur eut l'idée d'imposer à l'église un changement supplémentaire ! Ne pourrait-on pas transférer ce bel orgue - auteur de tous les maux - dans le croisillon nord du transept ? Sans doute, celui-ci serait fort encombré et ses fenêtres seraient quasiment obstruées, mais le croisillon sud resterait intact : les fenêtres nord donnent peu de lumière et un orgue est mieux au nord qu'au sud, à l'abri du soleil et des variations de température. Le croisillon n'a aucun décor, il est pauvre et sera ainsi enrichi car le buffet et la balustrade, de Radino, sont beaux et seront désormais visibles de près. L'autel N. ne sera en rien caché et la vue vers l'est, dans le bas-côté nord sera intacte.

C'est un sacrifice, sans doute, mais il permet de ne pas construire les murs P.9 et P.10, de rendre à la collégiale tout son volume roman et d'éclairer le Westbau à l'est, par une baie de 13 m sur 7. M. Pottier estima que l'on pourrait aller plus loin en détruisant les cloisons édifiées entre le Westbau et les bas-côtés de manière à rétablir les communications, la vue et la lumière entre les deux parties³⁵. Les petits portails de ces bas-côtés et les armoiries du doyen Uwens seront appliqués au fond des chapelles latérales de manière à les conserver dans l'église, le plus près possible de leur emplacement originel.

Le grand arc de briques, « arc triomphal » entre la grande nef et le Westbau (XVIII^e s) sera maintenu, car il soutient la voûte baroque et ne gêne nullement la restauration mais, à un niveau inférieur, on reconstruira l'arc triomphal roman (fig. 8) pour soutenir la voûte d'arête à réédifier sur le centre du Westbau ; cette voûte a existé à l'origine car deux tas de charges, en grès houiller, en subsistent vers l'ouest : sa courbure est connue car l'arc ouest (fig. 11) subsiste

³⁵ On avait renoncé à cette solution parce que la voûte romane du bas-côté est un rien plus basse que la voûte baroque du bas-côté, un petit arc diaphragme sera nécessaire pour combler le vide dû à cette différence.

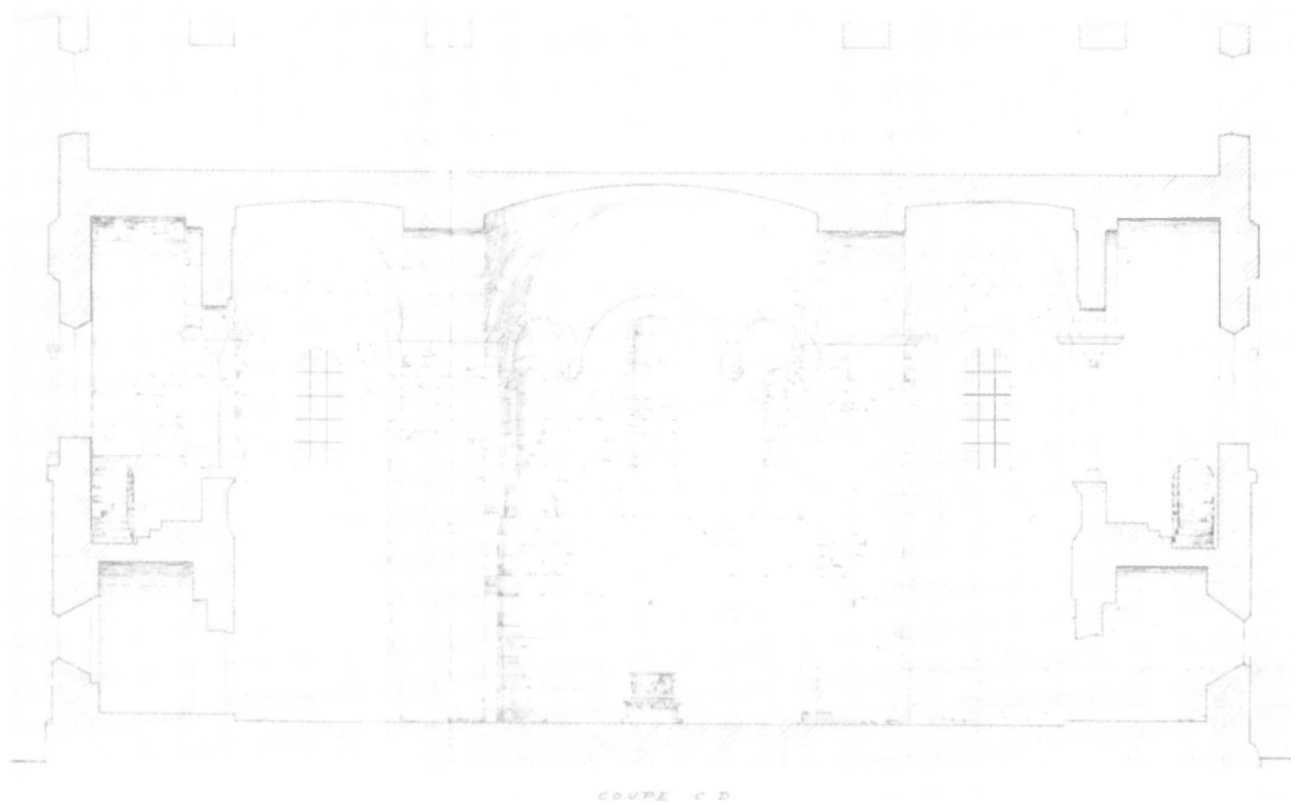


Fig. 13. Coupe nord-sud sur le bas du Westbau. Projet de restauration et de transfert des fonts. Bureau d'architecture de la Ville de Liège.

également et un arc en tous points semblable sera refait à l'est. C'est tout ce qu'il faudra reconstruire pour rétablir l'aspect primitif de l'église. En outre, il faudra hausser le niveau du sol d'environ 80 cm dans le centre (il avait été abaissé au XVIII^e pour établir le porche) et d'environ 30 cm dans les bas-côtés. On envisage de poser un béton rose semblable à ceux que l'on trouve dans les églises romanes mosanes : les pierres tombales de l'aile sud y seront replacées, couchées à leur emplacement.

Cette salle, accessible au public, pourrait abriter les fonts baptismaux (erreur historique qui laisserait croire qu'elle a été édifiée dans ce but), ou un autel et reprendre ainsi sa destination primitive, lieu de culte, chœur occidental comme c'est le cas, de nos jours encore à la cathédrale de Mayence ou aux Saints-Apôtres de Cologne où l'on vient de rétablir le culte dans le « vieux chœur ».

Quant à la toiture, elle pourrait être recouverte de plomb comme à l'origine (T.374, et photo d'avant 1876³⁶. Au XII^e siècle, St-Lambert et St-Jacques étaient couvertes de plomb.

Il faudra, en outre, résoudre la question de l'enduit intérieur. Si les murs en blocage du XI^e siècle étaient enduits, ceux construits en pierres bien équarries et appareillées du XII^e, comme au rez-de-chaussée de St-Barthélemy ne l'étaient sans doute pas. La taille des pierres est soignée et on ne voit pas de trace d'enduit ancien³⁷.

L'église ne changera pas d'aspect. En effet, son précieux décor baroque et rococo ainsi que son riche et beau mobilier ne peuvent être sacrifiés à la mode actuelle, au goût du moderne ou du pseudo-roman ; le plafond roman a d'ailleurs disparu, les bases et chapiteaux des piliers et des colonnes ont été amputés et mutilés quand on les a modernisés au XVIII^e s. Ici, le choix s'impose de toute évidence, il y a longtemps que le principe de l'unité de style est abandonné en restauration : que de crimes a-t-on commis en son nom !

³⁶ Université de Liège. Bibliothèque générale, cliché Pnb 718.

³⁷ A l'étage, au contraire, l'appareil n'est pas soigné.

Le pavement de marbre de 1747 sera enlevé pour poser le chauffage central par rayonnement, puis remplacé. Des sondages effectués par M. l'architecte Francotte ont permis de trouver le pavement antérieur à 18 cm environ sous l'actuel : il contient peut-être des pierres tombales dont le sort sera décidé *in tempore opportuno*³⁸. Puisse-t-on les maintenir *in situ* !

En résumé, on peut conclure que l'église, baroque à l'intérieur, restera intacte : le Westbau aura perdu son vestibule, hélas, mais recouvré son très beau volume roman. La stabilité de l'église sera assurée.

³⁸ Quand on plaça le chauffage central, en 1929, on découvrit, devant la chaire, une remarquable pierre tombale, de 1349, intacte, aujourd'hui déposée par la fabrique d'église, au musée archéologique (C.40).

ANNEXE I

DATE DE CREATION DE L'« ANNEE DE FABRIQUE » DANS LES CHAPITRES DES COLLEGIALES DU DIOCESE DE LIEGE(*)

	1232 puis 1290	- Maastricht St-Servais, Maastricht Ste-Marie
	1248	- Aix, Notre-Dame: 4 années
	1253	- Kortessem
	1254	- Heinsberg
	1263	- Wassenberg
	1266	- Aix, St-Adalbert
	1274	- Borgloon
	1281	- Ruten
avant	1293	- Oirschot
	1307	- Tongres, pour 30 ans
	1310	- Hilvarenbeek et St-Oedenrode - Geertruidenberg
	1317	- Aldeneyk
	1334	- Liège, St-Paul et Ste-Croix
	1342	- Liège, St-Martin
	1352	- Liège, St-Denis
	1354	- Incourt
	1360	- Liège, St-Barthélemy
	1385	- Namur, St-Aubain
avant	1399	- Eindhoven
	1404	- Tholen
	1417	- Breda
avant	1420	- Namur, Ste-Marie
	1453	- Namur, St-Pierre
	1457	- Diest, St-Sulpice
	1461	- Bois-le-Duc
	XV ^e siècle	- Amay
	1525 ?	- Hoxem
	1729	- Fouron-St-Martin

* R. FORGEUR, *Les statuts et l'organisation des collégiales du diocèse de Liège, pendant l'époque moderne*. Mémoire tapé à la machine à écrire. Liège, 1952, pp. 147-149 et actes divers dans les cartulaires de ces chapitres.

ANNEXE II PLACE DU WESTBAU DE ST-BARTHELEMY DANS L'EVOLUTION DE CE TYPE D'ARCHITECTURE

La présence d'une abside occidentale est souvent constatée dans l'architecture rhéno-mosane des époques othonienne et romane.

Elle est parfois accolée à l'ouest de la nef, comme à Knechsteden (vers 1162) ou à l'ouest de la tour occidentale dont le rez est ouvert pour mettre en communication cette abside et l'église: Nivelles, Maria-Laach, 1127-1156. Ostbau de la cathédrale de Mayence (1097-98), Westbau de Liège, Ste-Croix³⁹.

Parfois au contraire, il n'y a pas de tour centrale mais deux tours latérales qui encadrent l'abside à chevet plat (Ostbau de Marbach et Murbach); ou semi-circulaire (Westbau de la cathédrale de Trèves, vers 1050); abbatales de St-Trond, (fin XI^e s.), d'Arnstein, consacrée en 1208, de St-Godehard à Hildesheim, (1133-1176); ce type est semblable à la partie orientale de la cathédrale de Spire, (1080-1090), ce chef-d'œuvre de l'architecture romane.

Il arrive que l'abside semi-circulaire soit, non plus proéminente comme celles que nous venons de citer mais, au contraire, englobée dans une grosse maçonnerie, plate vers l'occident, comme au Mittelzell de la Reichenau, (1027-1048), Saint-Servais de Maastricht (non datée).

La même disposition se voit, mais à l'orient, à la cathédrale de Worms. Saint-Barthélemy se rattache à ce type mais l'abside proprement dite n'y existe pas, seul subsiste son cul-de-four; est-ce l'indice de la prochaine disparition de ce modèle? Je le crois, parce que le Westbau de St-Jacques (vers 1170-80, daté par une chronique), Kloosterrade (appelé Rolduc, depuis le XVII^e siècle) édifiée avant 1209, Tirlmont, St-Germain (non datée et Xanten (1200-1209) n'ont plus ni abside semi-circulaire extérieure ou intérieure, ni cul-de-four. Ils consistent en une travée avec nef et bas-côtés, terminés à l'ouest par un mur plat.

On assiste donc à un appauvrissement progressif de ce type, à une simplification de ce modèle architectural. Il y a toujours un autel dans ce chœur occidental, mais il n'y a plus d'abside pour l'entourer, pour le mettre en valeur, pour l'honorer, même s'il est placé au rez-de-chaussée de ces tours gothiques mosanes que le XIV^e siècle édifiera à Huy, à St-Martin et à St-Paul de Liège. A Stavelot, la tour (1534-1546) est exactement la même que celles-ci mais, loin d'abriter un autel, elle est prévue comme porche, lieu de passage, avec un portail de 1536; cette tour subsiste.

L'évolution est accomplie; le chœur occidental appartient au passé.

Il reste à étudier la question des tribunes latérales de St-Barthélemy. Le dispositif est relativement ancien. On en trouve à Corbie (790-800), à Corvey au premier étage (873-885), à St-Michel de Hildesheim (1010-1033), à St-Pantaléon de Cologne (début XI^e), à Münstereifel (1000-XI^e s.) et St-Gilles (1^{re} moitié du XI^e s.) et encore beaucoup plus tard à Aldeneik (vers 1220) et au Munster de Ruremonde (2^e 1/4 du XIII^e s.). Entre ces groupes, ancien et tardif, se situent les collégiales de Nivelles et de St-Barthélemy.

A quoi étaient destinées ces tribunes? Peut-être à certains offices de la fin de la semaine sainte comme à Corbie? On voit mal les quelques chanoines de St-Gilles ou d'Aldeneik se diviser en deux chœurs comme à St-Riquier pour faire des cérémonies justifiant la construction de ces tribunes. Malgré les recherches concernant cette question, elle reste sans réponse, il faut le reconnaître.

Saint-Barthélemy, à mon avis, antérieur à St-Jacques (1170-1180) est un des derniers exemples de chœur occidental roman mosan et de tribunes latérales occidentales dans le Westbau.

³⁹ Ces églises sont citées à titre d'exemple non exhaustif.

LA PLACE DU CHŒUR DE L'ÉGLISE SAINT-MEDARD DE JODOIGNE DANS L'ARCHITECTURE BRABANÇONNE

Examen de quelques hypothèses et suggestion d'une hypothèse nouvelle.

Anne DEKNOP

¹ Les auteurs qui ont parlé de cette église la situent entre la seconde moitié du XII^e siècle et le milieu du XIII^e siècle, même après 1250. Cf. HANON de LOUVET (R.), *Histoire de la Ville de Jodoigne*, Gemboux, 1941, 2 vol., 936 p., pll.; CREVECŒUR (J.P.), *Saint-Médard à Jodoigne*, in «Folklore Brabançon», 192, 1971, pp. 423-431, ill.; TARLIÈR (J.) et WAUTERS (A.), *Géographie et Histoire des Communes Belges. Province de Brabant. Canton de Jodoigne*, Bruxelles, 1963, pp. 1-34; [BOUVIÈR (A.J.)], *Notice Historique sur la Ville de Jodoigne par un jodoignois*, Bruxelles, 1843, 60 p.; MARTINY (V.G.), *Jodoigne. Passé, Présent et Avenir*, Bruxelles, Service de recherches historiques et folkloriques du Brabant, 1963, 185 p., ill.

Une bibliographie détaillée concernant Jodoigne a été publiée par J. BONENFANT, *Essai de Bibliographie Historique du Canton de Jodoigne*, Bruxelles, Commission Belge de Bibliographie, 1976, XII + 370 p.

² Mons: un des dépôts des Archives de l'Etat, où étaient rassemblées les archives des commanderies. Cf. DEVILLERS (J.), *Inventaire Analytique des Commanderies Belges*.

³ HANON de LOUVET (R.), *op. cit.*, pp. 558-559.

⁴ HANON de LOUVET (R.), *op. cit.*, pp. 23, 27 et 28; BARETTE (E.), *L'église Saint-Médard à Jodoigne*, in «Brabant», 1974, 3, pp. 6-15, ill. Le Modron était un ruisseau situé en contrebas de l'église actuelle et que l'on pouvait encore voir au XVIII^e siècle, comme le montre le plan dressé par l'arpenteur Charlot en 1783 (A.G.R., Cartes et Plans Manuscrits, n° 2329).

⁵ P. Bonenfant admet d'ailleurs l'existence d'un château situé à cet endroit sur la crête rocheuse dominant la Grande Gette. Ce château serait — contrairement à l'avis de R. Hanon de Louvet — antérieur à l'arrivée du duc de Brabant Henri 1^{er} et à l'édification de la ville neuve tout à côté (BONENFANT (P.), *La Fondation des «villes neuves» en Brabant au Moyen Âge*, in «Vierteljahrsschrift für sozial- und wirtschaftsgeschichte», 49, 1962, pp. 154-155.

⁶ HANON de LOUVET (R.), *op. cit.*, p. 67.

⁷ C'est ce que R. Hanon de Louvet déduit d'une légende rapportée par Gramaye (cf. HANON de LOUVET, *op. cit.*, p. 22 et note 2 et pp. 28-29).

⁸ A l'occasion des travaux de restauration, toute la nef a été abaissée à un niveau supposé initial, le niveau du seuil de la porte Nord, et le pavement a été enlevé dans toute l'église. Mais seuls quelques caveaux ont été retrouvés.

⁹ HANON de LOUVET (R.), *op. cit.*, p. 69.

¹⁰ Les autres décimateurs sont: le Commandeur de Chantraine (à partir de 1173) et l'abbaye de Sainte-Gertrude et le Cha-

HISTORIQUE DE L'ÉDIFICE

Dès l'abord, l'église Saint-Médard de Jodoigne pose un problème important, celui de sa datation¹. Comme dans nombre de cas, il ne reste aucun document précis relatif à l'édification du monument. La plupart des archives se trouvaient à Mons² et ont brûlé pendant la seconde guerre mondiale; d'autres, qui étaient en possession de la fabrique d'église, ont disparu en grande partie lors de l'incendie du presbytère en 1735, et aussi sans doute durant les troubles de la fin du XVI^e siècle.

La paroisse de Jodoigne existait déjà à la fin du X^e ou au XI^e siècle³. On peut même remonter plus haut et mentionner un sanctuaire chrétien qui aurait succédé à un temple païen situé près du Modron⁴.

L'origine domaniale de cette paroisse est attestée par des documents prouvant qu'elle appartenait à la famille des comtes de Duras⁵. Avant 1024 en effet, Erlinde, comtesse de Duras et de Jodoigne, fonda dans l'église Saint-Médard une messe quotidienne pour les trépassés⁶. Cette église n'est évidemment pas l'église actuelle, mais semble avoir été la chapelle primitive⁷. On ne sait rien de cet édifice antérieur et il ne semble y en avoir aucune trace en dessous de l'église actuelle⁸.

En 1164, Julienne, comtesse de Jodoigne, reprend à son compte la fondation de son aïeule Erlinde, et confie la collation de la charge à l'abbaye d'Heylisse⁹. Ici apparaît le premier décimateur de Saint-Médard¹⁰.

Un fait plus déterminant est la donation de l'église par Gilles de Duras, fils de Julienne, aux Hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem¹¹. Une des conditions attachées à cette donation — qui apparaît dans l'acte de 1177 — pose un problème: proportionnellement aux bénéfices, suivant l'avis du Maître de l'Ordre et celui du comte, et d'après les ressources de l'église, il est question d'établir des «clercs chanoines réguliers». Cela signifierait-il que l'intention était d'ériger Saint-Médard en collégiale dès ce moment? La question reste ouverte, d'autant plus qu'en 1522 de nouveau, le Commandeur de Chantraine rédigea une charte d'érection d'un collège de chanoines à Saint-Médard, mais sans succès¹². Selon nous, par manque de moyens matériels ou autre cause, et à la lumière des documents dont nous disposons, la tentative d'ériger Saint-Médard en collégiale ne resta qu'à l'état de projet — qui trouva cependant un début de réalisation dans l'architecture de l'édifice — et cela malgré une pièce d'un procès en 1781-82 signalant — mais sur quelle base? — qu'un «Résumant fait outre observer que dans l'église paroissiale autrefois était un chapitre duquel restent encore les offices de Matines et Vêpres à chanter fêtes et dimanches...»¹³.

pitre de Saint-Pierre à Louvain (probablement avant 1230).

HANON de LOUVET (R.), *op. cit.*, p. 607.

¹¹ Cette donation se fera par étapes:

En 1173, une charte d'approbation de l'Evêque de Liège, Rodolphe de Zaehringen, en donne les conditions générales (HANON de LOUVET, *op. cit.*, p. 70 et p. 562).

En 1175, par une nouvelle charte, le comte de Jodoigne veut donner une allure plus officielle à cette donation (HANON de LOUVET, *op. cit.*, p. 564).

Enfin un dernier acte, daté de 1177, confirme les précédents (HANON de LOUVET, *op. cit.*, pp. 565-566).

¹² HANON de LOUVET (R.), *op. cit.*, p. 572.

A.G.R., A.E., 3229: «Approbatio ecclesie sancti medardi in collegiata a domino commendatore sub anno 1522» (Recueil de documents du XII^e au XIV^e siècle, écriture du XVIII^e siècle).

¹³ A.G.R., A.E., 9051, n°6 (Restauration de l'église: 1713-1792, dossier de l'abbaye d'Heylisse).

Les Hospitaliers sont donc en possession de l'église et de terres. Leur première tâche fut sans doute d'installer leur hôpital à Huppaye, au lieu dit Chantraine¹⁴. C'est certainement à ces Hospitaliers qu'il faut attribuer la construction de la nouvelle église, comme en témoignent les termes des différentes chartes, le fait que le Commandeur de Chantraine était collateur de tous les bénéfices et que tous les curés, jusqu'à la fin du XVII^e siècle étaient profès de cet ordre¹⁵. Mais il est difficile de savoir quand le chantier fut entrepris. Gilles de Duras, leur protecteur, n'eut vraisemblablement pas le temps de participer à cette œuvre¹⁶.

Cependant en 1184 Jodoigne fut réunie aux Etats du duc de Brabant Henri I^{er} et en 1194 elle devint une des neuf cités brabançonnaises¹⁷. Les Hospitaliers trouvèrent un nouveau protecteur en la personne d'Henri I^{er}, qui montrait d'autre part de l'intérêt pour la ville de Jodoigne¹⁸. Ainsi tout fait penser que l'église fut construite à l'époque d'Henri I^{er} et par les Hospitaliers.

D'autres arguments ont été avancés pour la datation: R. Hanon de Louvet cite un acte qui fut passé dans l'église Saint-Médard en 1233 et estime qu'il s'agit de la nouvelle église, à juste titre nous semble-t-il¹⁹. Une autre tradition nous rapporte que Saint-Médard fut construite par le même architecte que l'église Saint-Quentin de Louvain qui date des environs de 1232²⁰. Enfin un dernier argument souvent repris est celui de la parenté de Saint-Médard avec l'abbatiale de Villers-la-Ville, dont nous reparlerons plus loin.

En résumé, la construction de l'église a pu commencer dans le premier quart du XIII^e siècle; le chantier débute par le soubassement du chœur, du transept et même de la nef, puis l'achèvement de la partie orientale.

La vie de l'édifice dans les siècles qui suivirent sa construction nous est très mal connue²¹. Il faut attendre la fin du XVI^e siècle, période très pénible pour la ville de Jodoigne, pour trouver quelques renseignements. En 1568 l'église fut incendiée²² et le culte dut se faire à la Chapelle du Marché tandis que les travaux de réparation étaient entrepris. On ne connaît pas l'étendue exacte du désastre, mais les dégâts furent importants comme en témoignent les termes du record d'un Concile tenu à Jodoigne l'année suivante²³. En 1597 Saint-Médard n'est pas encore restaurée et ce n'est que vers 1606 que l'église fut rouverte au culte²⁴.

Au cours du XVII^e siècle, il y eut continuellement des travaux, malheureusement mal définis dans les textes. Certains cependant changèrent l'aspect de l'église: en 1611 notamment, on établit un jubé devant le chœur²⁵. Il y restera jusqu'en 1665, quand les deux grands autels de Saint-Médard et de Saint-Corneille furent construits et placés dans le transept, encadrant le chœur. Le jubé est alors déplacé et « mis au hault peignon de l'église »²⁶.

Au milieu du XVIII^e siècle, nous devons signaler un changement important: en 1759, une partie de la voûte du chœur s'écroule²⁷. On en profite pour moderniser tout-à-fait l'église en réparant le chœur²⁸, en couvrant l'église entière de voûtes et de stucs²⁹ et en ornant d'un maître autel en harmonie avec ceux du siècle précédent³⁰.

Nous sommes beaucoup mieux renseignés sur les travaux du XIX^e et du XX^e siècle, mais relativement peu d'entre eux concernent la partie orientale de l'église. C'est en 1859 qu'a lieu une visite de la Commission Royale des Monuments, qui sera la première d'une longue série. L'église est jugée dans un état peu satisfaisant qui exige des réparations importantes³¹. La fabrique d'église contacte l'architecte de l'arrondissement de Nivelles, Emile Coulon³². En 1860, celui-ci lève un plan de l'église et l'année suivante il la visite avec un « restaurateur »³³ mais ce n'est qu'en 1865 qu'il termine le devis de restauration³⁴. Jules Tarlier, membre correspondant de la C.R.M. rédige le 4 février 1866 un rapport qui nous donne une idée des travaux prévus: les « ouvrages urgents » comprennent la démolition des sacristies construites en 1838 et leur reconstruction, la restauration de l'abside, avec rétablissement des anciennes fenêtres, le nivellement du sol autour du chœur et l'abaissement des collatéraux³⁵. L'entreprise est encore

¹⁴ HANON de LOUVET (R.), *op. cit.*, p. 567.

¹⁵ HANON de LOUVET (R.), *op. cit.*, pp. 596-597.

Le dernier est Remacle Mohy, mort en 1621. On peut voir l'épithaphe de son prédécesseur Stassoul à l'entrée de l'absidiole Sud.

¹⁶ Voir les détails sur la vie de Gilles de Duras in HANON de LOUVET, *op. cit.*, pp. 72-73.

¹⁷ HANON de LOUVET (R.), *op. cit.*, pp. 72, 73 et 76.

S'il est exact qu'Henri I^{er} installa à Jodoigne dès 1219 un des deux baillages du Brabant wallon (HANON de LOUVET, p. 83), il est plus que vraisemblable que l'hypothèse formulée par Hanon de Louvet concernant l'attribution de la charte de franchise de 1211 d'Henri I^{er} à Jodoigne est fautive: il faut considérer qu'elle fut octroyée à Genappe (DESPY G. et ZYLBERGELD L., *Jodoigne ou Genappe? Sur une charte de franchise d'Henri I^{er} de Brabant, 1211*, in « Annales de la Société d'Archéologie, d'Histoire et de Folklore de Nivelles et du Brabant Wallon », XX, 1968, pp. 7-31).

¹⁸ Un obit d'Henri I^{er} fut fondé à Saint-Médard par son fils en 1225. HANON de LOUVET (R.), *op. cit.*, pp. 90-91 et pp. 578-579.

¹⁹ HANON de LOUVET (R.), *op. cit.*, p. 577 et n. 69.

²⁰ Moment où elle est citée comme église, n'étant que chapelle à la fin du XII^e siècle. [BOUVIER (A.I.)], *op. cit.*, p. 22; HANON de LOUVET, *op. cit.*, p. 579. Il est difficile de se prononcer à ce sujet, Saint-Quentin étant actuellement un édifice du XV^e siècle dont seule la base de la tour est datée des environs de 1200. Cf. LEMAIRE (R.), *Les origines du style gothique en Brabant. Première partie: l'architecture romane*, Bruxelles, Vromant, 1906, p. 83; *Le Patrimoine Monumental de la Belgique. I: Province de Brabant, arrondissement de Louvain*, Liège, Soledit, 1971, p. 227.

²¹ Les quelques comptes du XV^e et du XVI^e siècle dont R. Hanon de Louvet cite des extraits ne mentionnent que quelques travaux, souvent peu importants. D'autre part, à partir du milieu du XV^e siècle, la communauté de Chantraine n'existe plus et les commandeurs se désintéressent de Jodoigne (HANON de LOUVET, *op. cit.*, pp. 570-573).

²² « Le XXIII^e de mois d'octobre dernier lorsque les ghues et huguenois bruslèrent l'église de St-Médart... » dit un compte de la Chapelle du Marché (A.G.R., A.E., 3271); HANON de LOUVET, *op. cit.*, p. 584.

²³ HANON de LOUVET (R.), *op. cit.*, pp. 605-606.

²⁴ Gramaye qui visite et décrit la ville en 1606 ne parle plus de ruines à propos de Saint-Médard. HANON de LOUVET (R.), *op. cit.*, p. 583.

²⁵ HANON de LOUVET (R.), *op. cit.*, pp. 698-699; A.G.R., Greffes Scabinaux de Nivelles, 3640.

²⁶ HANON de LOUVET (R.), *op. cit.*, pp. 693 et 698-699; A.G.R., A.E., 3230 (Comptes de la fabrique de Saint-Médard).

²⁷ A.G.R., A.E., 10.703; (Restauration de l'église, xvi-xviii siècle, dossier de Saint-Gertrude de Louvain); HANON de LOUVET (R.), *op. cit.*, p. 778 n. 32.

²⁸ A.G.R., A.E., 3236, années 1760/61, 1761/62, 1762/63 (Comptes de la fabrique de Saint-Médard).

²⁹ A.G.R., A.E., 10.703.

³⁰ A.G.R., A.E., 3236, années 1763/64 et 1764/65; HANON de LOUVET (R.), *op. cit.*, p. 693.

³¹ A.G.R., Beaux-Arts, 588, lettre de la C.R.M. au Ministère de l'Intérieur, 30 juin 1860.

³² A.G.R., Beaux-Arts, 588, lettre du 2 octobre 1859.

³³ A.G.R., A.E., 25.142, année 1860 (Archives de la cure): «aux frères Staumont ardoisiers qui ont aidé Monsieur l'architecte pour lever le plan d'ensemble de l'église»; A.G.R., Beaux-Arts, 588.

³⁴ Lettre d'E. Coulon, 8 décembre 1865 (Archives du Ministère de la Justice, Administration des Cultes, Dons et Legs, Section Cultes, dossier n° 11.047); E. Coulon est payé en janvier 1866 (A.G.R., A.E., 25.142).

³⁵ Archives du Ministère de la Justice et de la C.R.M.S. Rapport publié dans le «Bulletin des Commissions Royales d'Art et d'Archéologie», vol. 5, 1866, pp. 352-357.

³⁶ Dans le *Dictionnaire encyclopédique de géographie historique de Belgique* de JOURDAIN (A.) et VAN STALLE (L.), à l'article Jodoigne, p. 605, on trouve comme date de restauration 1872.

Archives de la C.R.M.S., dossier n° 4359; feuille de notes, sans date, ni signature.

«1^o construction de deux nouvelles sacristies

2^o une nouvelle porte en chêne.

3^o niveler le sol pour dégager le soubassement du chœur.

4^o reconstruction des parements de la plinthe aux parties dégagées.

5^o substituer la pierre de Gobertange aux moellons de grès dont les murailles sont mélangées.

6^o reconstruction du glacis sous les fenêtres supérieures de l'abside.

7^o remplacement des seuils de fenêtres et retraits.

8^o déboucher sept fenêtres, restauration et fers des châssis.

9^o remonter les pénétrations de la voûte.

10^o de nouveaux corbeaux de corniche en pierre.

11^o modification au colombage, au toit, et plomb de noquet.

12^o restauration des toits, approprier les bardières.

13^o petits plombs pour 21 fenêtres.»

retardée et E. Coulon dresse en 1874 un nouveau devis. Un feuillet dans les archives de la C.R.M. refait le point des travaux envisagés³⁶.

Le chantier dura assez longtemps et ce n'est qu'à l'extrême fin du siècle que l'église est remise en état. L'édifice est ensuite classé par arrêté Royal du 21 décembre 1936.

Après la réparation des destructions de guerre, une nouvelle grande entreprise de restauration intervient - longtemps différée puisque les premiers projets datent de 1961 et les travaux débutent en août 1970³⁷.

C'est cette dernière restauration qui a changé assez radicalement l'aspect de l'édifice et en a certainement rendu la structure beaucoup plus lisible.

³⁷ Archives de la Province de Brabant, Service Technique des Bâtiments, Architecture et Urbanisme, dossier n° 4423.

«Cahier spécial des charges avec métré descriptif, dressé par l'Architecte Charles Duchesne le 12 décembre 1961.»

«Rapport analytique sur les soumissions proposées» fait par Charles Duchesne le 20 août 1964.

«Cahier spécial des charges dressé par R. Vandendael le 6 janvier 1968.»

DESCRIPTION³⁸

MATERIAUX

L'église fut primitivement commencée en moellons de grès ou de quartzite. C. Camerman, dans son étude sur « Les pierres naturelles de construction », distingue deux sortes de grès, tous deux de couleur blanchâtre³⁹ : le premier, un quartzite du Cambrien supérieur, se trouve dans la région de Tirlemont et Overlaer⁴⁰ ; le second, un quartzite du Cambrien, est toujours exploité à Dongelberg⁴¹. Dans les deux cas, il s'agit donc d'un matériau local.

L'autre pierre utilisée à Saint-Médard est le calcaire de Gobertange, surtout exploité à partir du XIII^e siècle, pierre de petit appareil, souvent employée en parement.

Le grès ancien n'est plus visible qu'à quelques endroits : à l'emplacement de la sacristie Sud démolie, au Nord aussi où l'on a supprimé la prolongation de la sacristie ancienne, et au bas des murs du transept. Au début du XVIII^e siècle en effet, « pour parer toute ladite église » on achète des pierres de parement de différents formats, provenant principalement de Gobertange⁴². Et E. Coulon qui entreprend de « niveler le sol pour dégager le soubassement du chœur » et « la reconstruction des parements de la plinthe aux parties dégagées » veut aussi « substituer la pierre de Gobertange aux moellons de grès dont les murailles sont mélangées »⁴³.

PLAN (fig. 1)

L'église Saint-Médard présente la forme d'une croix latine. La partie orientale, la plus ancienne, comprend un chœur flanqué de deux absidioles qui s'ouvrent sur un transept saillant dont les croisillons affectent une forme plutôt trapézoïdale.

Le chœur se compose d'une travée droite, de plan barlong, et d'une abside semi-circulaire épaulée par des contreforts assez courts : quatre au chevet et un du côté Sud. Du côté Nord, le rôle de soutien est assuré par une sacristie voûtée d'arêtes, contemporaine de la construction. A l'intérieur, des colonnettes adossées, liées à la maçonnerie par leurs bases, chapiteaux et anneaux soutiennent les voûtes sur croisée d'ogives qui dans leur état actuel datent du XVIII^e siècle : celle de l'abside dessine quatre branches s'appuyant sur le doubleau, tandis que le presbyterium est couvert d'une voûte quadripartite.

Les absidioles présentent également cette forme semi-circulaire greffée sur une partie droite qui ici ne forme cependant pas une travée. Elles sont aussi couvertes de voûtes sur croisée d'ogives.

La croisée du transept est à peu près régulière. Elle est cependant légèrement plus large que profonde et les piliers à l'Ouest sont plus écartés que ceux de l'Est⁴⁴. Sur cette croisée s'ouvrent les deux travées de chacun des croisillons qui, pour une raison malheureusement encore inconnue, accentuent aux extrémités Nord et Sud l'oblique déjà notée à la croisée.

Il importe ici de remarquer la rupture d'axe entre cette partie orientale et les nefs, rupture qui se marque encore plus sur place qu'en plan. Il s'agit d'une nouvelle campagne de construction qui se poursuit par épisodes jusqu'au XIV^e siècle ; les nefs sont à un niveau plus bas, séparées du transept par trois marches⁴⁵. Elles comptent trois travées, la nef centrale étant supportée par des piliers massifs de forme variée qui la séparent des collatéraux. A l'extrémité occidentale, les murs plus épais et les imposants piliers en T étaient destinés à soutenir deux tours, dont seule celle du Sud fut réalisée. La nef centrale est voûtée depuis le XVIII^e siècle ; sa partie basse date de la première moitié du XIII^e siècle, tandis que les collatéraux furent construits dans la seconde moitié du XIII^e et au XIV^e siècle⁴⁶. (fig. 2).

³⁸ Voir les descriptions antérieures de LEMAIRE (R.M.), *La formation du style gothique brabançon. I: Les églises de l'ancien quartier de Louvain*, Anvers, 1949, pp. 215-221; TARLIER (J.) et WAUTERS (A.), *Géographie et Histoire des Communes Belges. Province de Brabant. Canton de Jodoigne*, pp. 27 et 28; *Le Patrimoine Monumental de la Belgique. II: Province de Brabant, arrondissement de Nivelles*, Liège, Soledis, 1974, pp. 228-232; *Dictionnaire des Eglises. V.c. Belgique, Luxembourg*, Paris, Laffont, 1970, p. 67; BARETTE (E.), *L'église Saint-Médard à Jodoigne*, in « Brabant », 1974, 3, pp. 6-15.

³⁹ CAMERMAN (C.), *Les pierres naturelles de construction*, in « Annales des Travaux Publics de Belgique », 1960/61, pp. 325-372.

⁴⁰ CAMERMAN (C.), *op. cit.*, p. 330. C'est l'origine que R.M. Lemaire attribue au quartzite utilisé à Saint-Médard (LEMAIRE R.M., *op. cit.*, p. 215).

⁴¹ CAMERMAN (C.), *op. cit.*, p. 331. C'est la même pierre qui était aussi exploitée à Huppaye jusqu'au siècle dernier (BARETTE E., *op. cit.*, p. 7).

⁴² A.G.R., A.E., 3234: « Compte et renseignement que font le Sieur Ernest le Roux, pasteur de la ville de Jodoigne, et Jean Charles Stevenaert, mambour de l'église Saint-Médard de ladite ville, au seigneur prélat de la noble abbaye de Sainte-Geztrude et à messieurs les Doyens et Chanoines du vénérable chapitre de Saint-Pierre de la ville de Louvain des revenus de leur grosse disme des années 1716-1717-1718 et 1719 conformément aux transactions ». (Comptes de la fabrique de Saint-Médard).

⁴³ Archives de la C.R.M.S., feuille de récapitulation des travaux cf. note 36.

⁴⁴ Mesures : pilier N.E. à pilier N.O. : 6m90; pilier S.E. à pilier S.O. : 6m85; pilier N.E. à pilier S.E. : 7m80; pilier N.O. à pilier S.O. : 8m.

⁴⁵ Avant la restauration, toute l'église était au même niveau. A présent les nefs ont été rabaisées au niveau du seuil primitif de l'entrée qui semble le niveau initial. Chose curieuse, tous les points de repère, comme les fondations des piliers, se trouvent à des hauteurs variables. On n'a en outre retrouvé aucune trace des marches dans les parements des piliers. Par contre, des traces de pavement ancien ont été retrouvées près de la porte Nord, au niveau bas. (Tous ces renseignements nous ont été aimablement communiqués par Monsieur L.F. Génicot.)

⁴⁶ LEMAIRE (R.M.), *op. cit.*, pp. 215-216. Le collatéral Sud est antérieur à celui du Nord.

Fig. 1. Plan terrier — après restauration — dressé par l'architecte R. Vandendael.

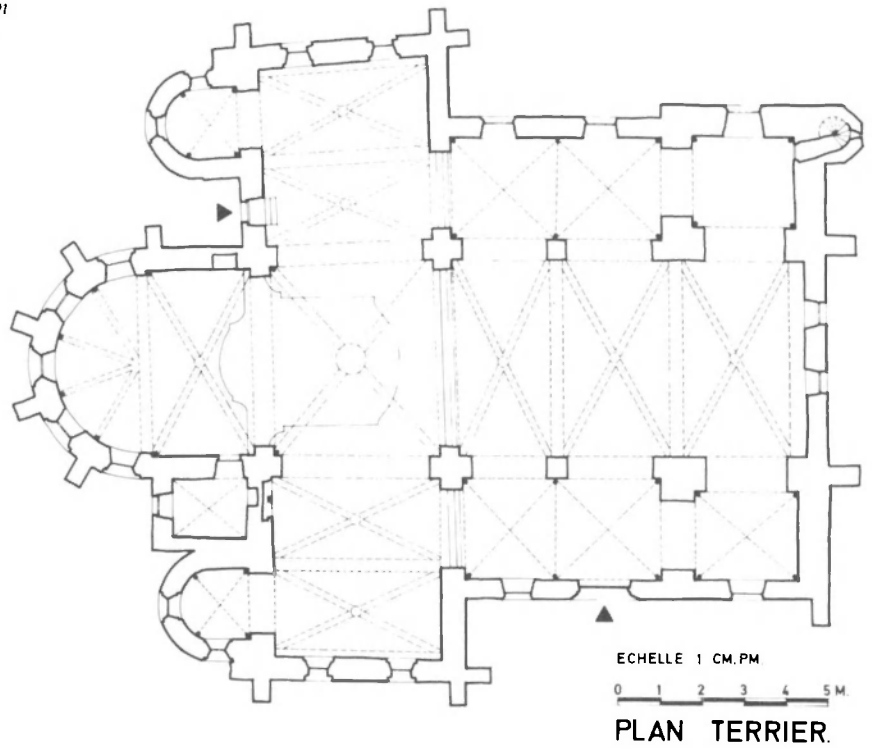
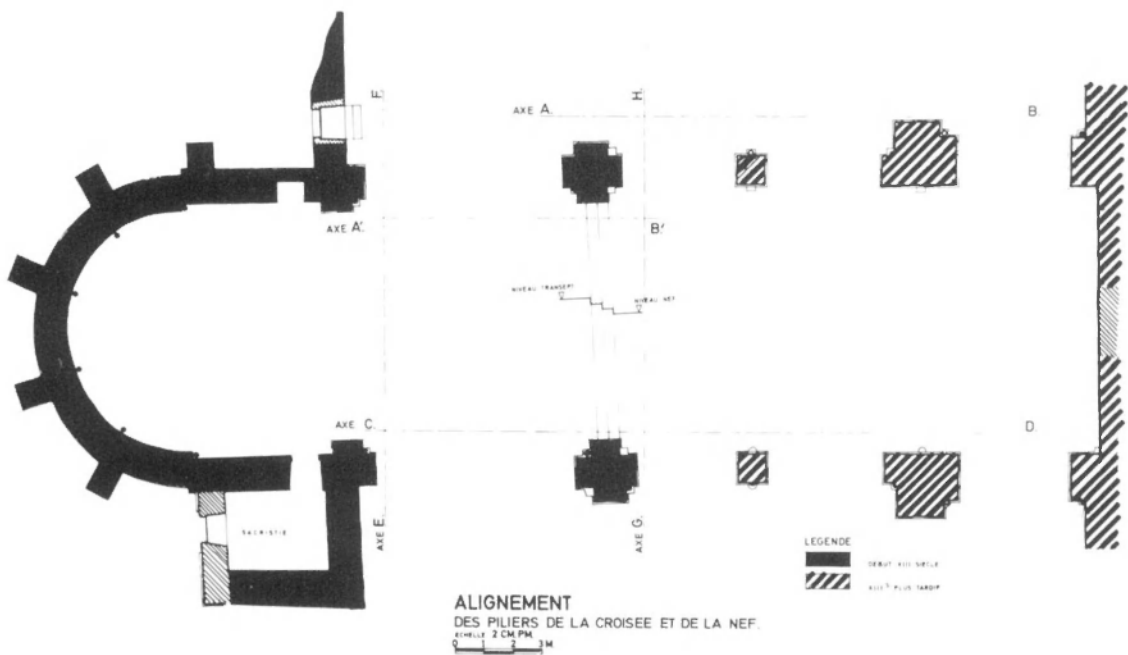


Fig. 2. Rupture d'axe entre la partie orientale de l'édifice et la nef.



Il nous semble voir une certaine disproportion entre la partie orientale de l'édifice relativement développée et les nefs fort courtes. Le Professeur R.M. Lemaire, en examinant la partie orientale, a rapproché Saint-Médard des églises de Kumptich, Orp-le-Grand et de l'ancienne église Saint-Germain de Tirlemont⁴⁷. Dans les trois cas, il s'agit de monuments romans datant du XII^e siècle, qui ont été repris dans une étude de L.-F. Génicot à propos de ce qu'il appelle la « couche moyenne des édifices », constituée de collégiales et d'abbatiales⁴⁸. Au cours d'un entretien avec Monsieur Génicot, il m'avait fait remarquer l'anomalie du plan de Saint-Médard pour une église paroissiale qui, dans nos régions, ne comprend généralement qu'une ou trois nefs et un chœur. C'est peut-être à cela qu'il pensait aussi en parlant, à propos de Jodoigne, d'une église construite « pour une intention mal connue »⁴⁹.

En effet, le transept est une des caractéristiques principales des édifices de la « couche moyenne », au même titre que les cryptes ou les avant-corps, ces deux derniers éléments étant par ailleurs absents à Jodoigne.

L.-F. Génicot énumère différents types de collégiales parmi lesquels il est une catégorie qui pourrait faire penser à Saint-Médard : ce sont les collégiales seigneuriales, dont il cite des exemples : Looz, Hoegaarden...⁵⁰. Le plan de ces églises, notamment Looz, est semblable à celui d'autres collèges ruraux comme Celles, Sclayn... Il fait ensuite remarquer que sur le nombre d'édifices à transept étudiés (quarante deux), cinq seulement seraient des églises paroissiales : Orp-le-Grand, Mousty, Kumptich, Xhignesse et Neerheylissem, mais il montre clairement les rapports de ces églises avec la couche moyenne⁵¹.

Ne peut-on envisager que Saint-Médard fut reconstruite dans cette tradition, comme collégiale seigneuriale, et que c'est à ce titre qu'elle fut dotée d'un transept ? Sans doute ce chapitre disparut-il très vite ou même n'a-t-il jamais existé. Mais nous aurions là un témoignage tangible de la première volonté des donateurs, même si ce projet a échoué rapidement - peut-être avant l'achèvement de la nef qui a beaucoup moins d'ampleur.

Parmi tous ces édifices, il en est deux qui présentent plus d'analogies encore avec Jodoigne : ce sont Saint-Germain de Tirlemont et Saint-Gilles de Kumptich. Tous deux ont la particularité d'avoir les absidioles écartées de l'abside, greffées aux extrémités du transept. A Tirlemont cette disposition s'explique par la présence de tours encadrant l'abside - ce qui n'est le cas ni à Kumptich ni à Jodoigne⁵².

Le plan de Saint-Médard est donc fort proche de ceux du groupe roman mosan, même s'il en représente un des exemples les plus tardifs. Son abside semi-circulaire ne présente pas encore les mêmes hésitations qu'à Tourinnes-la-Grosse, où, sur un fondement semi-circulaire roman, l'abside, à partir du niveau des fenêtres, devient polygonale⁵³.

INTERIEUR

Toute l'église est actuellement dégagée des enduits et des stucs qui l'ornaient depuis le milieu du XVIII^e siècle. Seules les voûtes de cette époque ont été maintenues.

L'architecture du *chœur* était jusqu'il y a peu masquée par des boiseries du XVIII^e siècle, œuvre de Nicolas Bonnet, surmontées par d'autres encore, plus récentes, qui encadraient les fenêtres basses et montaient jusqu'au talus des fenêtres hautes, ne laissant voir que les supports des voûtes dans leur gaine de stuc. Seules les boiseries du XVIII^e siècle sont conservées (voir fig. 3 et 4).

Le chœur s'ouvre par une grande arcade en plein cintre reposant sur les piliers cruciformes de la croisée, couronnés d'impostes moulurées en cavet; la base de ces piliers se termine en chanfrein.

⁴⁷ LEMAIRE (R.M.), *op. cit.*, p. 221.

⁴⁸ GENICOT (L.F.), *Les églises mosanes du XI^e siècle. Livre I: Architecture et Société*, Louvain, 1972, XLVI - 368 p., ill. (Université de Louvain - Recueil de travaux d'Histoire et de Philologie, 4^e série, fascicule 48).

⁴⁹ *Rhin-Meuse. Art et Civilisation. 800-1400. Catalogue d'exposition.* Cologne-Bruxelles, 1972, p. 124.

⁵⁰ GENICOT (L.F.), *op. cit.*, pp. XXX-XXXIII et p. 69.

⁵¹ GENICOT (L.F.), *op. cit.*, p. 97.

⁵² LEMAIRE (R.M.), *De Sint-Germinuskerk te Tienen*, in « Bulletin de la Commission Royale des Monuments et des Sites », I, 1949, p. 54.

⁵³ LEMAIRE (R.), *Les origines du style gothique en Brabant. Première partie: l'architecture romane*, Bruxelles, 1906, pp. 194-195; LEMAIRE (R.M.), *La formation du style gothique brabançon. I: les églises de l'ancien quartier de Louvain*, Anvers, 1949, p. 229.

Fig. 3. Le chœur — avant restauration.
Cliché A.C.L. n° 82.669 B.



Fig. 4. Le chœur. Etat actuel.
Photo de l'auteur.



L'ensemble du sanctuaire est éclairé par deux rangées de sept fenêtres percées dans une paroi absolument lisse, qu'aucune moulure ne vient animer. Seul un ressaut marque le départ de l'abside et, au chevet, des colonnettes au fût dégagé, qui ne sont liées à la maçonnerie que par leurs chapiteaux et anneaux, supportent la voûte.

Le chœur est en effet entièrement voûté, et si l'état actuel remonte seulement à 1759, il semble que celui-ci reprenne la forme de voûtes plus anciennes. Des textes antérieurs à 1759 distinguent des voûtes et des planchers dans l'église⁵⁴. Si ces documents ne précisent pas la localisation de ces voûtes - il pourrait s'agir des bas-côtés - d'autres textes ne laissent aucun doute, en particulier une lettre du bourgmestre de Jodoigne, datée du 8 mars 1759 qui explique que « une partie de la voûte du chœur de notre église paroissiale, nommée cul-de-lampe, est entièrement tombée dimanche dernier »⁵⁵. Un autre document, les « Conditions suivant lesquelles on ferait les nouvelles voûtes dans l'église de Saint-Médard à Jodoigne », nous précise la forme de cette voûte : on y prévoit que « les

⁵⁴ A.G.R., A.E., 3234. « Compte et renseignement... » : « Soixante six estoilles pour attacher aux trous des voûtes et planchers »

⁵⁵ A.G.R., A.E., 10.703.



*Fig. 5. Partie d'un arc formeret de la première travée du chœur, côté sud, visible dans les combles.
Photo de l'auteur.*

nervures des arcs doubleaux qui séparent les pendentifs des voûtes seront faits des pierres de Gobberting et profilées de la même manière comme ceux qui existent encore dans ledit église»⁵⁶.

Bien que l'auteur de ce rapport mélange ce qui concerne le chœur d'une part et d'autre part les nouvelles voûtes prévues pour le reste de l'édifice, il semble cependant qu'anciennement on ait bien eu là une voûte sur nervures. Le projet de refaire toutes les nervures en Gobertange ne fut pas réalisé puisque actuellement tout est en briques, ce qui permet d'ailleurs de penser que finalement on a refait toute la voûte. Il reste cependant dans les combles deux éléments qui doivent appartenir à l'ancienne construction: ce sont deux arcs formerets en forme de boudin qui se trouvent au-dessus de la travée droite. Ils sont visibles en partie parce que les voûtains actuels n'ont plus exactement le même tracé. Ils sont en plein cintre et si on les prolonge ils arrivent exactement au point de retombée des ogives (fig. 5 et 6).

Ainsi on peut dire que la voûte de cette travée reprend exactement les formes de la précédente. Les deux doubleaux qui l'encadrent sont en plein cintre, le premier retombant, comme nous l'avons vu, sur les piliers de la croisée, le second sur le ressaut du mur jouant le rôle de pilastre. Ces supports sont assez curieux parce que leur largeur, qui est égale à celle du doubleau au sommet, se divise ensuite en un pilastre plus étroit flanqué d'une colonnette semblable à celles du chevet. Les arcs ogifs retombent sur une imposte oblique qui prolonge celle des piliers et s'enfonce dans le mur. Anciennement il devait y avoir des colonnettes dans ces angles, comme en témoignent des fragments de bases et de chapiteaux. Celles dans l'angle des piliers de la croisée sont remplacées à l'heure actuelle. Elles avaient été arrachées et martelées, ainsi que les angles des piliers, pour placer les stucs du XVIII^e siècle qui formaient à cet endroit un pan oblique. Dans l'angle sud, on peut même voir un morceau de moulure en forme de boudin qui semble appartenir aux arcs formerets (fig. 7). Vu l'emplacement de ces chapiteaux - un peu moins d'un mètre plus bas que le support actuel - il est évident qu'il y a eu des remaniements, mais ceux-ci peuvent être anciens.

Les traces d'arcs que l'on trouve légèrement en-dessous des voûtains tant au Nord qu'au Sud et qui traversent les fenêtres ne peuvent manquer d'intriguer (fig. 8). S'agit-il, comme on peut le voir dans le transept, du tracé des voûtains du XVIII^e siècle?. Dans cette hypothèse l'expression « remonter les pénétrations

⁵⁶ *Ibidem.*

Fig. 6. Relevé des arcs formerets de la première travée du chœur.

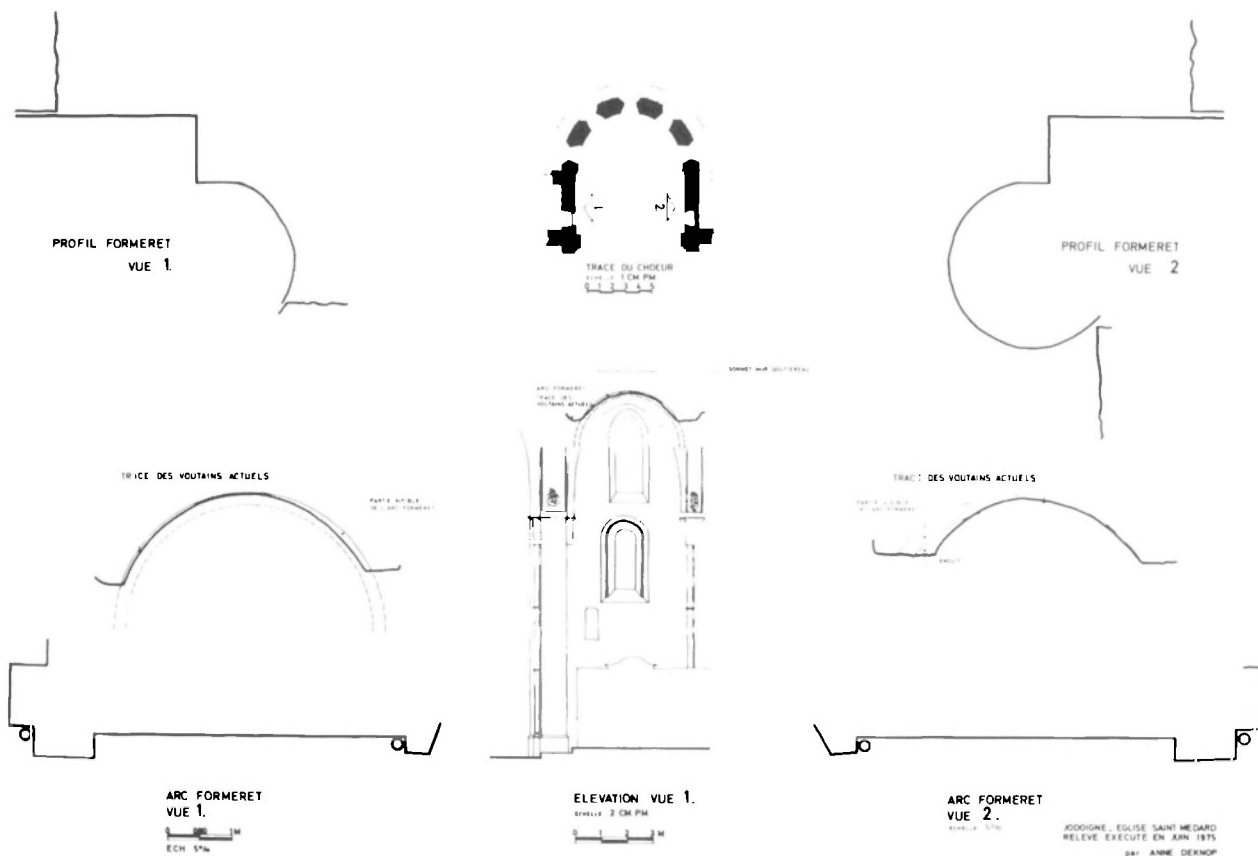


Fig. 7. Partie haute des supports du chœur: trace du chapiteau - fragment d'arc formeret.
Photo: R. Vandendael.



Fig. 8. Élévation de la première travée du chœur.
Photo de l'auteur.



Fig. 9. Unique chapiteau ancien conserve dans le chœur.
Photo: R. Vandendael.





Fig. 10. Absidiole sud - avant restauration.
Photo A.C.L. n° 82.688 B.

de la voûte» de E. Coulon s'appliquerait à cette partie de l'église⁵⁷. Ceci me semble la seule explication possible. Elle ne contredit pas ce que je viens d'exposer puisqu'elle ne change en rien la forme générale du voûtement.

La couverture de l'abside consiste en une voûte d'ogives à quatre branches s'appuyant sur le doubleau. A cet endroit il ne reste aucune trace ancienne dans les combles mais on peut penser aussi qu'il s'agit de la forme initiale. Comme le dit R.M. Lemaire, on ne peut imaginer ici une disposition pareille à celle de Tourinnes-la-Grosse⁵⁸ à six branches avec une clé distincte de celle du doubleau; aucune colonnette n'est en effet prévue dans l'angle du pilastre et du mur de l'abside. Les quatre nervures retombent sur les tailloirs des colonnettes dont le profil est semblable à celui des impostes des piliers. Ici aussi le niveau a été remonté comme le montre très bien le seul chapiteau conservé, que surmontent quelques assises de pierre jusqu'au tailloir, sur une hauteur de 80 cm⁵⁹ (fig. 9). Toutes les colonnettes ont été refaites. Les anneaux brisés ont été retaillés sur la base de plans dressés au bureau de Monsieur Lemaire d'après quelques

⁵⁷ Archives de la C.R.M.S., feuille de récapitulation des travaux, cf. note 36.

⁵⁸ LEMAIRE (R.M.), *op. cit.*, pp. 219-220.

⁵⁹ Ce chapiteau, très abîmé, présente les mêmes caractéristiques que celles que nous verrons pour ceux de l'extérieur. Un moulage en plâtre en a été fait, qui se trouve dans un coffre dans l'église.

fragments retrouvés. De nouveaux fûts en pierre de Spontin ont été remis sur des bases en béton que cachent les stalles et les lambris.

Entre ces supports s'ouvrent donc deux rangées de fenêtres. Celles du bas sont en plein cintre. Leur ébrasement très profond ne présente aucun ressaut ni décor et l'arc est constitué d'une simple série de claveaux dans le plan du parement. Leur base est en talus très prononcé. Les baies de la zone supérieure possèdent les mêmes caractéristiques sauf que l'arc en est légèrement brisé.

Dans le presbyterium, la fenêtre supérieure est pareille à celles du chevet. Par contre celle du bas diffère complètement dans la forme et les proportions. Nettement plus courte (2,45 m de vitrage au lieu de 3,90 m) elle est aussi plus large. (1,70 m au lieu de 1,35 m en moyenne). Mais c'est surtout le décor qui change : l'ébrasement est garni d'un encadrement biseauté comme on le trouve dans le transept. Du côté Nord en outre, la fenêtre n'est pas dans l'axe de celle du haut. Ces baies posent un problème qui apparaît plus encore à l'extérieur. J'en parlerai plus loin.

L'examen du parement nous montre aussi deux zones superposées : l'étage inférieur jusqu'au niveau des impostes montre des moellons de quartzite plus irréguliers que l'appareil de Gobertange au-dessus. Malheureusement un jointolement assez généreux en masque une bonne partie.

Derrière les lambris, dans la travée droite, s'ouvre au Nord une porte qui donne dans la sacristie, tandis qu'au Sud on trouve une sorte d'armoire. Il ne semble pas qu'il s'agisse d'une communication vers la sacristie Sud car il n'y en a pas de traces dans le parement extérieur.

Le pavement, qui fut refait de nombreuses fois, se compose actuellement d'un jeu de marches - dessinées par Charles Duchesne - qui se prolonge dans la croisée du transept⁶⁰.

La *sacristie* présente en plan une forme à peu près rectangulaire. Elle est couverte d'une voûte d'arêtes qui retombe sur des consoles carrées ne présentant aucun décor. Dans l'angle près de la porte, il n'y a pas de support : on n'y voit qu'un morceau de pierre appartenant à la voûte primitive. Seuls les départs de la voûte en effet sont anciens, le reste ayant été refait et recouvert d'un enduit.

La sacristie est éclairée par une fenêtre percée dans le mur Est qui a été reconstruit récemment. Jusqu'en 1970, la sacristie se prolongeait jusqu'au contrefort suivant de l'abside.

Dans le mur Ouest, une porte encadrée de pierre bleue ouvre actuellement sur un coffre mais autrefois il devait y avoir là un passage vers le transept, comme nous le verrons plus loin.

Les *absidioles* ont également changé d'aspect. Avant 1970, elles étaient couvertes d'un enduit, non pas blanc comme dans le reste de l'église, mais imitant un appareil de pierre, comme dans nombre d'édifices restaurés au XIX^e siècle⁶¹ (fig. 10). Les deux absidioles sont fort semblables. Toutes deux s'ouvrent sur le transept par une arcade en tiers-point dont les piédroits sont couronnés d'une imposte moulurée en doucine⁶². Toutes deux également sont couvertes de voûtes sur croisée d'ogives à quatre branches qui retombent sur les tailloirs carrés des chapiteaux. Situés à même hauteur que les impostes de l'arcade d'entrée ils sont moulurés en cavet. Ils supportent aussi la retombée des arcs formerets. Les ogives ont la forme archaïque d'un tore épais en amande. Ces arcs sont en Gobertange ainsi que les voûtains, tandis que la clé de voûte, en forme de bouton décoré d'un simple tore, est en pierre bleue. Ces voûtes ont été restaurées ; on a enlevé les parties non originales, qui étaient pour la plupart en plâtre. La clé cependant, qui comprend les quatre amorces des nervures, est ancienne. Les formerets dont le profil en boudin est très proche de ce qu'on trouve dans le chœur, ont un tracé assez hésitant qui peut être une marque d'archaïsme mais s'explique aussi par la difficulté de couvrir un espace aux parois courbes.

⁶⁰ Voir les plans joints au « Cahier spécial des charges... dressé par Ch. Duchesne en 1961. (Archives de la Province de Brabant.)

⁶¹ En 1859 en effet, il y eut une restauration partielle : le curé Baugniet veut « rétablir les colonnettes en pierre des petites nefs et des chapelles latérales » (Archives de la C.R.M.S., lettre du curé Baugniet, 18 mai 1859) et au même moment on badigeonne l'église (A.G.R., A.E., 25.142).

⁶² La même forme d'imposte se retrouve aux piliers de la nef, mais celles-ci sont refaites : les photographies anciennes n'en montrent aucune.



Fig. 11. Absidiole sud. Etat actuel.
Photo de l'auteur.

Fig. 12. Absidiole sud, détail des nervures et des chapiteaux.
Photo de l'auteur.

L'agencement de ces différentes retombées sur la surface carrée du tailloir est assez maladroite, comme il devait l'être dans le chœur (fig. 11).

Les chapiteaux à palmettes sont semblables à ceux que l'on verra à l'extérieur, encadrant les fenêtres. Ils étaient portés par des colonnettes qui ont disparu actuellement : elles avaient été refaites au XIX^e siècle⁶³ (fig. 12).

Les absidioles sont chacune éclairées par deux fenêtres en lancette, une dans l'axe et une vers l'extérieur, assez grandes, et qui montrent un ébrasement oblique rejoignant le tableau droit du mur en formant un léger ressaut à angle droit. Cette forme d'encadrement de fenêtre est caractéristique dans tout le transept et nous l'avons déjà rencontrée aussi aux deux fenêtres refaites du chœur.

Au niveau inférieur, les murs sont creusés de deux grandes niches qui se font face; elles sont couvertes d'un arc surbaissé. Comme dans le chœur on remarque que le parement se divise en deux zones superposées : les moellons de quartzite dans le bas, le Gobertange pour toute la partie supérieure.

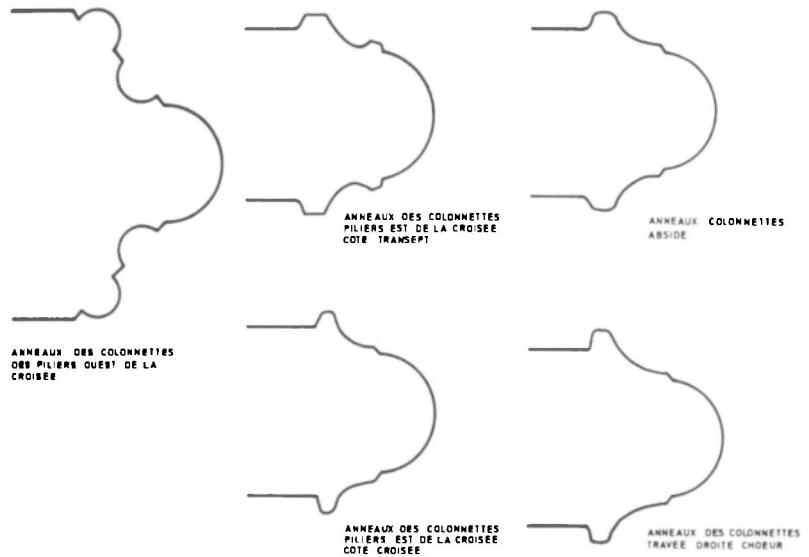
La croisée du *transept*, de même hauteur que le chœur, est délimitée par quatre piliers cruciformes dont les angles sont garnis de colonnettes à deux anneaux; celles-ci montent jusqu'à la même hauteur que celles du chœur et comme elles n'arrivent pas au niveau de l'imposte. Leur fût, du côté Est est en pierre bleue, tandis qu'à l'Ouest il est en pierre blanche. Les anneaux et les bases sont refaits, également d'après les plans du bureau Lemaire, qui distinguent les anneaux du côté Est dont le profil est semblable à celui que l'on trouve dans le chœur et ceux des colonnettes des piliers Ouest dont l'épaisseur est plus importante et le profil plus compliqué (fig. 13). Les bases reprennent le profil de celles des colonnettes extérieures. Quelques chapiteaux sont conservés en partie, difficilement identifiables; nous aurions pourtant tendance à les assimiler à ceux du chœur.

Le problème qui se pose est de savoir si ces colonnettes étaient ou non destinées à supporter une voûte. Dans les comptes de 1716-1719, on peut lire « pour donner couleur aux trois planchers de la nef et croisade »⁶⁴. Pourquoi trois planchers? Ceux des croisillons étaient-ils séparés par une voûte sur la croisée? On ne peut évidemment pas se baser uniquement sur ce témoignage, mais il est peut-être intéressant de remarquer que les piliers de la croisée supportent quatre arcs en plein cintre, alors que les doubleaux de la nef et des croisillons ont une

⁶³ Cf. note 61.

⁶⁴ A.G.R., A.E., 3234.

Fig. 13. Différents profils des anneaux dans le chœur et à la croisée du transept. (Communiqués par le bureau de M. R.M. Lemaire)



forme plus aplatie, plus proche de l'«anse de panier». Ceci ne nous permet cependant pas d'affirmer l'existence d'une voûte antérieure au XVIII^e siècle, mais seulement cette possibilité.

Si l'on considère à présent la couverture des croisillons, on peut dire, sur la base du même texte, qu'il n'y avait pas de voûtes à cet endroit. Cependant Monsieur Barette nous a signalé qu'on avait retrouvé des traces de colonnettes dans les angles au Nord et au Sud. Il y en a aussi dans l'angle des piliers de la croisée du côté des croisillons. Sont-elles purement décoratives? On peut également penser qu'elles témoignent d'une première volonté de voûter toute l'église.

Les croisillons sont éclairés chacun au Sud et au Nord par deux rangées de deux fenêtres en lancette qui présentent un décor que nous avons déjà rencontré: un ébrasement oblique qui rejoint le tableau droit du mur en formant un léger ressaut en angle droit. C'est cette formule qu'on a rapprochée de celle que l'on trouve à Villers, aux fenêtres basses du chœur⁶⁵.

Des deux côtés, on peut voir que la voûte masque la partie supérieure des fenêtres. Celles-ci ont dû être dégagées de la maçonnerie qui les bouchait en partie. C'est également le cas des baies du mur Est; celles proches du chœur avaient été entièrement murées lors du placement des deux grands autels en 1655-59, et pour dégager les fenêtres qui surmontent les absidioles - tant l'arc supérieur que le glacis - on a dû aménager la forme des vouîtains qui montent beaucoup plus haut ici que dans la travée précédente (fig. 14).

Dans le mur Est du croisillon Nord on peut voir, depuis l'enlèvement de l'autel, trois ouvertures qui constituent un ensemble assez complexe. Celle du haut qui est murée, est difficile à dater: l'arc, proche de la forme en anse de panier, mais légèrement brisé, indique une époque tardive. Elle ne pouvait servir que d'accès au grenier de la sacristie malgré ses dimensions relativement importantes. En dessous, une baie plus petite, fermée par une grille, donne sur une niche où est actuellement déposée la châsse des Saints Médard et Corneille. Il se peut qu'elle ait toujours eu cette destination et que, au moment où elle était cachée par l'autel, elle ait servi de cachette. Malheureusement tous les accès en ont été bouchés à une époque indéterminée. L'encadrement de la niche est mouluré en quart de rond séparé d'une baguette par un cavet; on le date généralement du XV^e siècle. A côté se trouve une ouverture plus grande qui à présent sert de

⁶⁵ TARLIER (J.) et WAUTERS (A.), *op. cit.*, p. 27 (Ces auteurs ne précisent pas à quelles fenêtres ils font allusion).

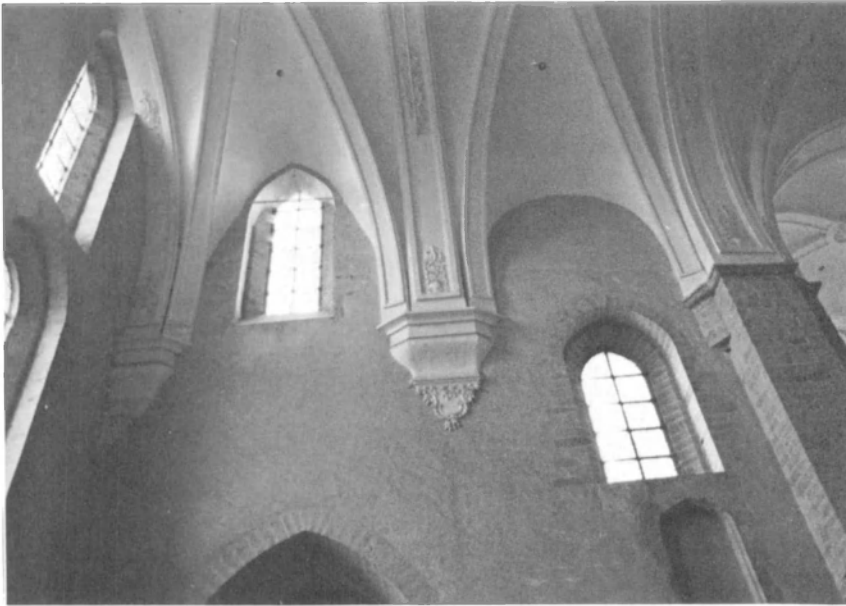


Fig. 14. Vue du mur Est du croisillon Nord.
Photo de l'auteur.

Fig. 15. Relevé des niches situées dans le mur entre le croisillon Nord et la sacristie.

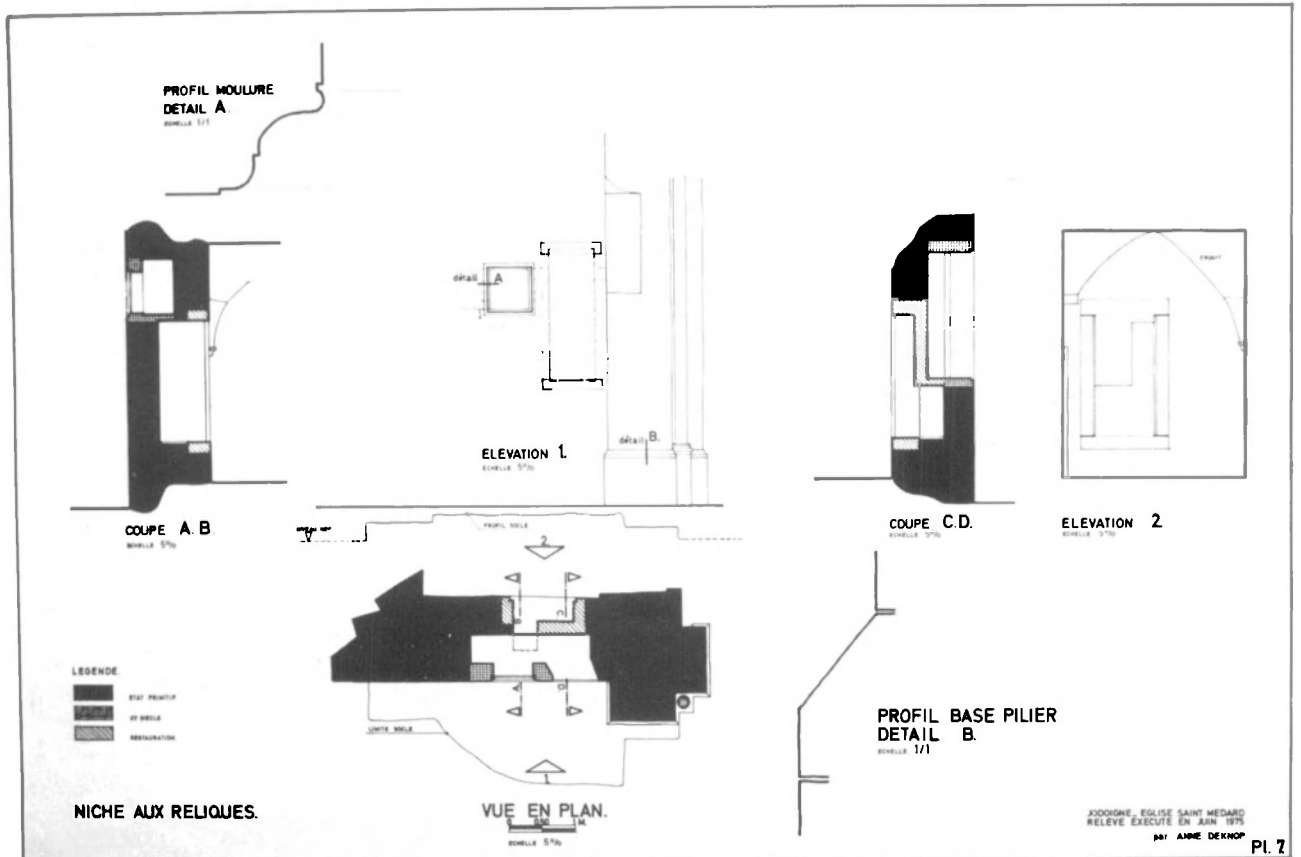


Fig. 16. Vue du mur Est du croisillon Nord. Les niches et les traces d'un passage vers l'ancien jubé.
Photo de l'auteur.



Fig. 17. Vue générale de la nef. Etat actuel.
Photo de l'auteur.

niche à une statue de Saint-Médard. Il semble qu'elle ait constitué autrefois un passage entre la sacristie et le transept, comme l'indiquent ses proportions qui permettent le passage d'un homme et l'ébrasement des parois de son encadrement vers le pilier de la croisée. Si l'on met en rapport avec ceci l'échancrure que l'on remarque plus haut dans le pilier, on peut penser que ce passage s'y continuait par l'intermédiaire d'un escalier, et qu'il aurait mené alors au jubé que l'on a construit en 1611 devant le chœur et dont des traces de fixation sont encore visibles dans les parements des piliers. Monsieur Génicot a relevé lors des travaux sous le dallage une sorte de socle de cet escalier⁶⁶ (fig. 15 et 16).

L'enlèvement de l'autel correspondant dans le croisillon Sud a également montré une disposition ancienne : une porte qui communique avec l'extérieur.

Les piliers de la nef, qui rompent avec l'alignement de la partie orientale comme nous l'avons vu, sont légèrement postérieurs. Ils soutiennent des arcades sans moulures, à simple rangée de claveaux dont les arcs sont brisés mais très ouverts (fig. 17). Le départ des arcs est souligné, sur les faces latérales seulement, par des impostes moulurées en doucine, fortement restaurées. Leur base se termine par un cavet surmontant un quart de rond.

Depuis l'abaissement du pavement, on peut voir des socles de colonnettes, de forme variée, semi-circulaires au Sud ou prismatiques au Nord, qui semblent devoir être mises en rapport avec celles que l'on trouve dans les bas-côtés. Étaient-elles également destinées à supporter une voûte ? Elles atteignent la même hauteur que dans la partie orientale, d'après des traces visibles dans les murs ; elles sont donc aussi trop courtes. Elles ont sans doute subsisté jusqu'au XVII^e siècle, car les pierres qui sont rougies par le feu sur tout le reste de la surface ne le sont pas à l'emplacement des colonnettes. Peut-être donc une voûte a-t-elle été prévue ? Sûrement pas dans le premier projet, puisque les colonnettes sont plutôt contemporaines des collatéraux. Et elle ne fut jamais réalisée, malgré la présence de fragments de nervures dans le sol, dont parle Monsieur Barette, et qui pour moi doivent se rapporter à une autre partie de l'édifice, peut-être au chœur⁶⁷ (fig. 18).

⁶⁶ Le tracé de ce socle est repris à la figure 15.

⁶⁷ Dans ce cas, il doit déjà s'agir d'un remaniement car la forme de ces nervures rappelle celles que l'on trouve dans le collatéral Sud : leur profil en amande se termine par un listel.

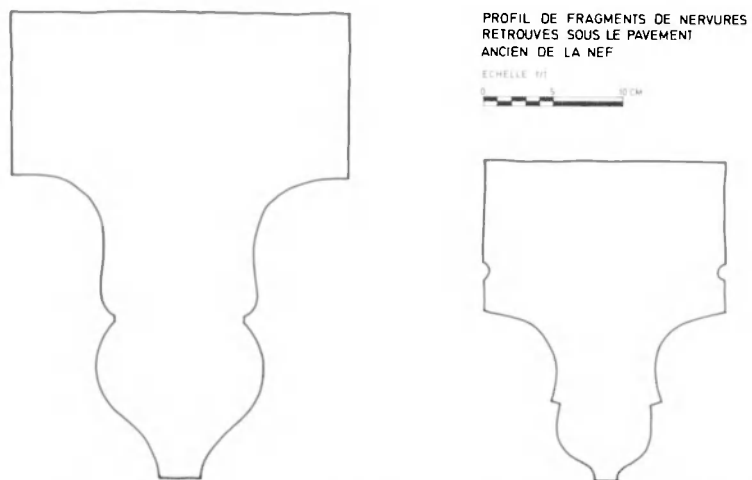
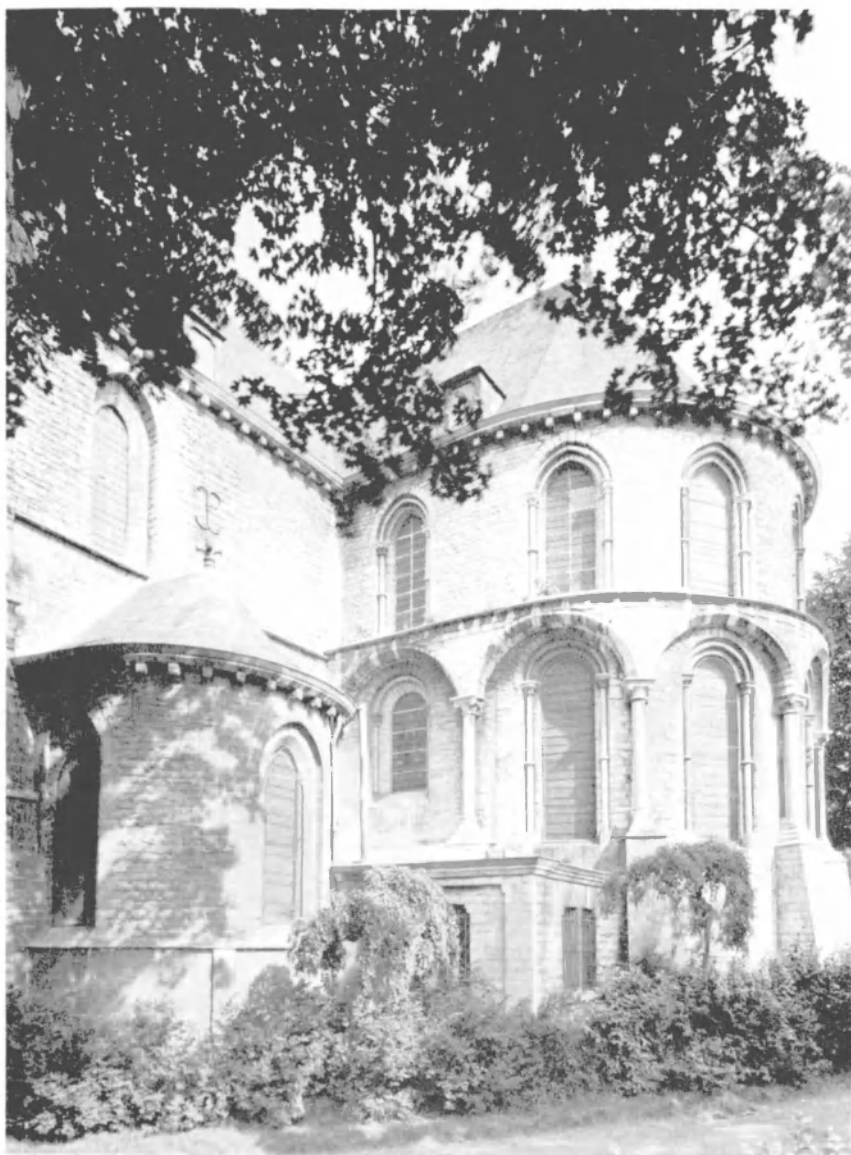


Fig. 18. Profil des fragments de nervures retrouvés sous le pavement ancien de la nef et déposés dans le jardin de la cure.



*Fig. 19. Vue extérieure du chœur avant restauration.
Photo A.C.L. n° 82.665 B.*

EXTERIEUR

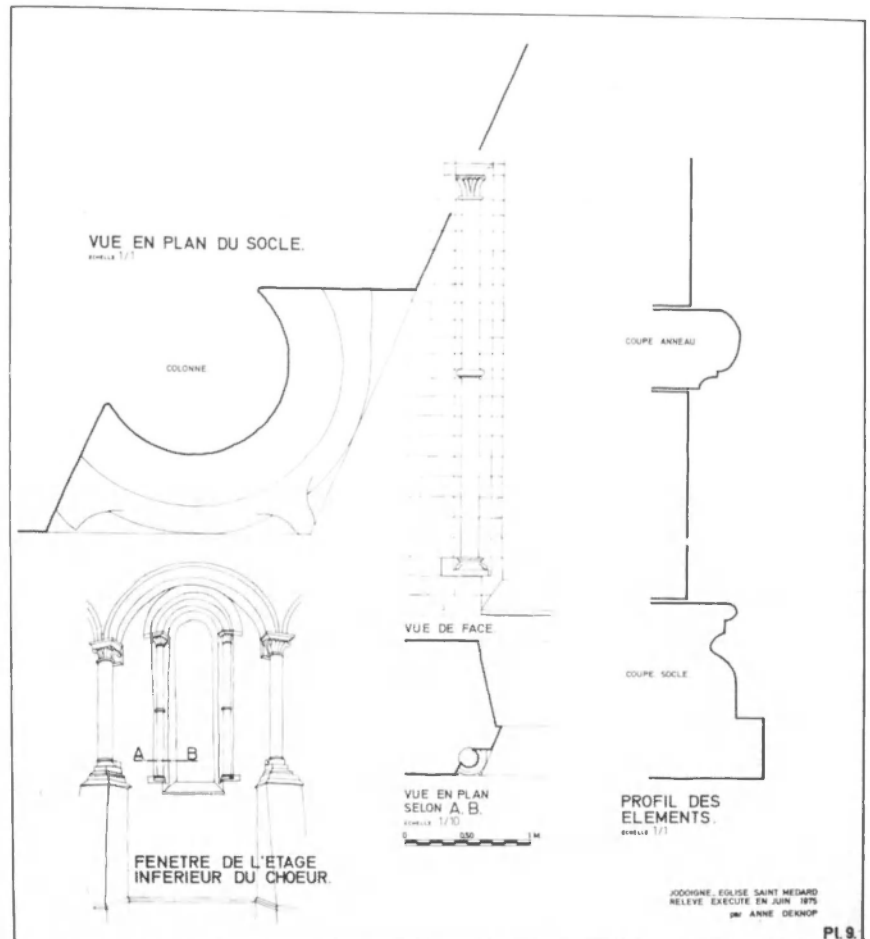
Le chœur montre à l'extérieur la même division en deux étages, ici cependant nettement séparés par une grande horizontale formée par une fausse coursière (fig. 19).

La saillie du mur de l'abside à l'intérieur se retrouve sous la forme d'un ressaut de la travée droite au Nord et au Sud, qui s'arrête brusquement à hauteur du tailloir des colonnettes surmontant les contreforts. On ne le retrouve pas au niveau supérieur.

Dans le bas, le mur épais (environ 1,15 m) repose sur une plinthe qui se termine par un simple chanfrein. Il est percé à une hauteur de 4,50 m de sept fenêtres en plein cintre, dont les cinq au chevet comme à l'intérieur sont semblables. Leur ébrasement, qui forme ici un ressaut à angle droit, est garni de colonnettes annelées dont les chapiteaux à palmettes supportent un tore qui surmonte la baie. Les fûts sont en calcaire de Meuse, tandis que les éléments moulurés sont en Gobertange et liaisonnés à la maçonnerie. Chapiteaux, anneaux et bases rappellent les formes que nous avons trouvées à l'intérieur: les tailloirs profilés en cavet, les chapiteaux à palmettes des absidioles et même les bases à griffes, qui ont servi de modèle pour refaire les supports intérieurs (fig. 20).

La présence de ces colonnettes annelées a suscité des rapprochements avec les églises Saint-Michel et Notre-Dame de la Chapelle à Bruxelles⁶⁸. Il y a des analogies certaines qui constituent un trait d'époque, des débuts du gothique dans notre pays.

Fig. 20. Relevé des colonnettes annelées encadrant les fenêtres de l'étage inférieur du chœur.



⁶⁸ BORCHGRAVE d'ALTENA (Comte J. de), *Notes pour servir à l'inventaire des œuvres d'art du Brabant. Arrondissement de Nivelles*, in « Bulletin de la Commission Royale des Monuments et des Sites », VII, 1956, pp. 286-287; MARTINY (V.G.), *Jodoigne. Passé, Présent et Avenir*, Bruxelles, 1963, p. 33.

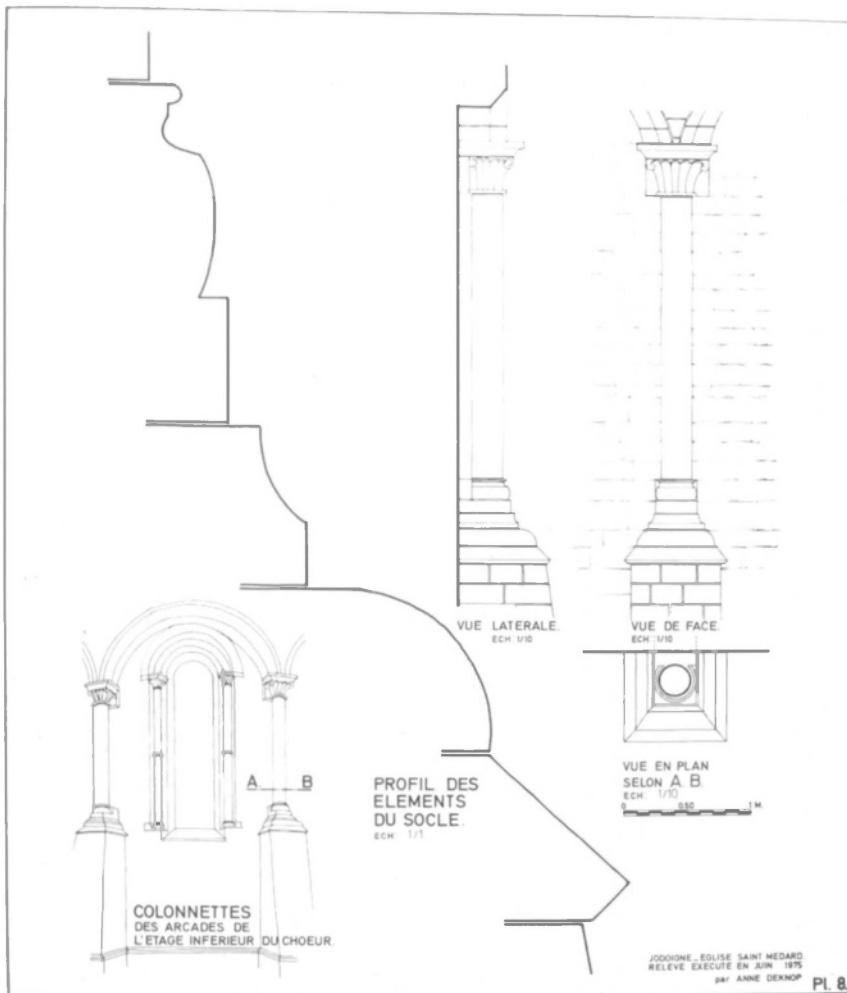


Fig. 21. Relevé des colonnettes supportant les arcades de l'étage inférieur du chœur.

Les deux fenêtres de la première travée posent un problème, nous l'avons vu, par leur proportion et leur décor différents. Ici aussi des colonnettes encadrent la baie, mais comme elles sont plus courtes elles n'ont pas d'anneau. Ce qui frappe le plus, c'est le traitement très sec des chapiteaux qui fait penser immédiatement à une restauration du XIX^e siècle. Et en effet E. Coulon veut «rétablir des anciennes fenêtres»⁶⁹. En outre le rapport de J. Tarlier en 1866 dit : «Il pourrait y avoir sept fenêtres à chaque étage, mais le toit des sacristies en cache plusieurs»⁷⁰. Chose curieuse, les auteurs plus anciens, comme Wauters et Bouvier, mentionnent pourtant sept fenêtres à chaque étage⁷¹. Et on peut se demander quelle forme avaient des sacristies qui montaient si haut ! Toujours est-il que l'on a certainement travaillé à ces fenêtres au XIX^e siècle.

Les fenêtres sont circonscrites par de grands arcs en cintre surbaissé qui supportent la fausse coursière et reposent sur des colonnettes assez trapues que soutiennent de petits contreforts en talus. Ces contreforts ne montent que jusqu'au niveau de l'appui des fenêtres. Ils sont au nombre de cinq, celui du Sud ayant été reconstruit après la démolition de la sacristie⁷². Du côté Nord, ce contrefort est assimilé au mur de la sacristie qui reçoit au-dessus de sa toiture une colonnette pareille aux autres. Ces contreforts ainsi que les arcs sont liés à la maçonnerie du chœur. Ils sont pourvus du même soubassement chanfreiné.

Les colonnettes distantes du mur d'une dizaine de centimètres sont en pierre bleue et fort semblables à celles des fenêtres, malgré l'absence d'anneau : les chapiteaux sont à palmettes se terminant aux angles en crochet nettement ac-

⁶⁹ Cf. le rapport de Jules Tarlier en 1866 (Archives de la C.R.M.S., dossier n° 4359 et Archives du Ministère de la Justice, dossier n° 11.047).

⁷⁰ *Ibidem*.

⁷¹ WAUTERS (A.), *Une visite aux grottes de Folx les Caves*, in «Revue de Bruxelles», décembre 1841, pp. 50-71; BOUVIER (A.I.), *Notice historique sur la ville de Jodoigne par un jodoignois*, Bruxelles, 1843, p. 21.

⁷² On en avait retrouvé la base ; on l'a refait en quartzite, sauf le parement oblique qui est en Gobertange à l'imitation des autres.

Fig. 22. Mur Est de la sacristie Nord (dans le parement du chœur, traces de l'ancienne sacristie).
Photo de l'auteur.



Fig. 23. Vue extérieure de l'absidiole Sud. Etat actuel.
Photo de l'auteur.



centué. Ils présentent une forte analogie avec celui qui est conservé dans le chœur. Les bases qui comportent une baguette séparée d'un boudin par une scotie, présentent donc un profil analogue aux bases des colonnettes des fenêtres, sauf qu'elles sont moins aplaties et ne montrent pas de griffes. Ces bases reposent sur un socle carré qui remonte à l'arrière contre la paroi du chœur et est engagé dans la maçonnerie. L'ensemble est relié au contrefort par une succession de moulures qui se termine par un larmier (fig. 21).

Les arcades elles-mêmes, composées d'une série de claveaux chanfreinés, sont toutes semblables. On remarque cependant que les premières fenêtres de l'abside sont décalées par rapport à l'axe de l'arcade, en raison des retombées des voûtes à l'intérieur et du ressaut du mur du presbyterium. Contre le transept, les arcades retombent sur des consoles.

À l'étage supérieur, le mur est aussi épais qu'en dessous, comme on peut le voir à l'intérieur, pourtant on a l'impression de plus de légèreté. Cet étage est percé de sept fenêtres alignées sur celles du bas et pareilles à celles-ci, sauf la forme de l'arc, ici brisé. Leur ébrasement est orné de colonnettes de même type exactement qu'aux fenêtres inférieures. Leur glacis se prolonge en fait dans la coursière qui, vu son inclinaison et le manque d'accès, semble vraiment être une fausse coursière.

Cet étage est couronné par une corniche portée sur des modillons très proches de ceux qu'on peut trouver à Villers notamment, mais aussi, à l'époque romane, à Mousty, Neerheyliem...

Le chœur, dans son état actuel, n'a subi que peu de restaurations récentes. Il est difficile de savoir exactement ce qu'on a pu y faire au XVIII^e siècle, mise à part la réparation du parement dont nous avons déjà parlé. Au XIX^e siècle, seules deux fenêtres ont subi des modifications importantes et le XX^e siècle ne s'est préoccupé que de consolider l'ensemble en remplaçant les maçonneries abimées de la coursière et des arcades.

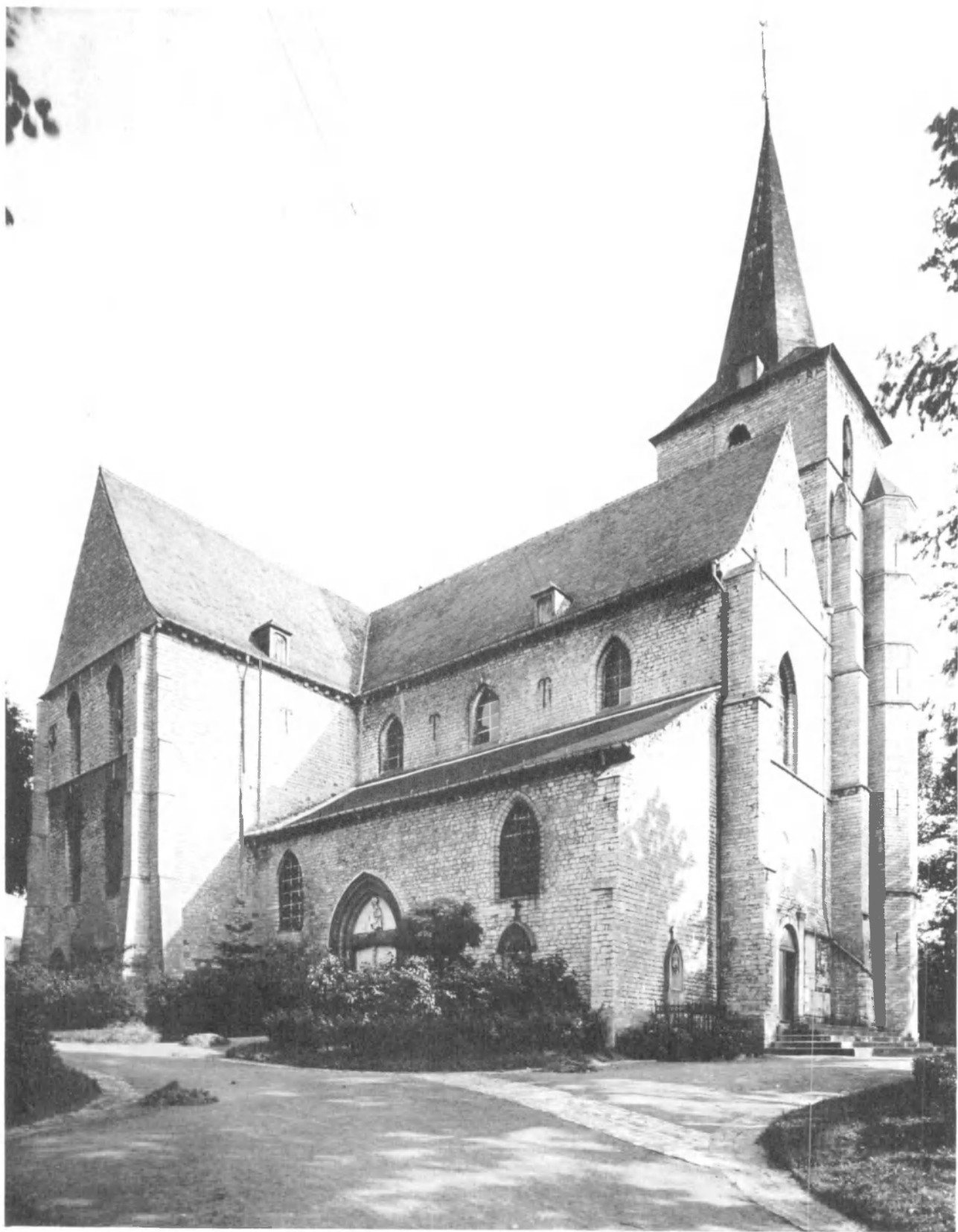
Le mur Est de la sacristie, seul visible, a été refait récemment en Gobertange. À la base, on retrouve la plinthe, qui s'interrompt à l'emplacement d'une porte murée, percée dans le haut d'une petite fenêtre. Au-dessus de la fenêtre, on voit le départ d'un escalier, qui compte quatre marches, et est interrompu par la toiture. Cet escalier se trouve au-dessus de la voûte de la sacristie. Il est impossible de savoir où il pouvait mener: s'agirait-il d'un simple accès au grenier? Cela semble curieux, vu la présence de la toiture qui le coupe brusquement. On ne peut imaginer non plus un accès à la coursière; pour notre part, nous ne voyons pas d'explication à ce problème (fig. 22).

Les absidioles, à l'extérieur, montrent également deux «étages» en évolution l'un par rapport à l'autre. Un premier niveau s'arrête au glacis des fenêtres: on y retrouve le soubassement qui prolonge celui du chœur. On y voit également, au Nord comme au Sud, le ressaut de la partie droite, qui sur la face tournée vers l'abside se poursuit jusqu'à la corniche, tandis que sur la face extérieure, elle est interrompue par la présence de fenêtres. Ce premier niveau est surtout caractérisé par le départ de bandes lombardes, telles qu'on en trouve par exemple à Kumptich. Le point de départ est donc, une fois de plus, roman (fig. 23).

La fin de cette campagne est marquée nettement par un larmier qui prolonge le glacis des fenêtres. Celles-ci, au nombre de deux par absidiole, sont déjà en arc brisé et présentent le même encadrement biseauté que l'on a vu à l'intérieur.

Les absidioles sont couronnées aussi d'une corniche à modillons profilés.

Ici non plus les restaurations n'ont rien changé de façon radicale. Il est intéressant cependant de voir par endroits l'apparition du grès ancien, dans le bas de l'absidiole Nord par exemple, ce qui nous permet de voir que les restaurations successives ont respecté les formes anciennes, pour le chanfrein du soubassement notamment. Au Sud la suppression de la sacristie a remis au jour un parement complet ancien.



Le *transept* suit de près la construction des absides. Il ne peut être vraiment contemporain vu le manque de liaison entre les deux maçonneries et une certaine évolution dans le décor. Néanmoins, il reprend les grandes divisions en étages, avec même une accentuation des horizontales, rendue plus sensible encore par le côté massif des pleins par rapport aux vides.

Le premier niveau qui correspond à celui de l'abside dont il prolonge la coursière par un larmier, légèrement décalé cependant, est percé d'une fenêtre; par son décor celle-ci est à mi-chemin entre les fenêtres du chœur et celles du reste du transept. En effet l'arc brisé et l'encadrement biseauté diffèrent du chœur, mais le ressaut en angle droit abrite toujours des colonnettes, sans anneaux, mais pareilles à celles que l'on trouve à la première travée du chœur. Cette comparaison va plus loin parce que ces fenêtres aussi semblent avoir été restaurées au XIX^e siècle: leur traitement est aussi sec que celui de leurs voisines.

Au Sud, on a dégagé, en dessous de la fenêtre, une porte romane pareille à celle qui se trouve à l'entrée de la tour. Sa baie rectangulaire est surmontée d'un linteau semi-circulaire encadré d'un arc en plein cintre.

A l'étage supérieur, une fenêtre surmonte la toiture des chapelles. Celle-ci, toujours en arc brisé, présente le profil caractéristique du transept: l'encadrement biseauté à ressaut en angle droit. Et au sommet du mur, on retrouve toujours la corniche sur modillons qui prolonge celle du chœur.

Aux extrémités du transept, deux contreforts sont placés en angle droit. Ce sont des contreforts à retraites dont la partie inférieure est en talus comme ceux du chœur.

Les façades Sud et Nord sont identiques: deux étages percés chacun de deux fenêtres et surmontés de pignons triangulaires sans aucun décor. Ces pignons semblent avoir été refaits au moins une fois, probablement au début du XVII^e siècle et aussi lors des derniers travaux des XIX^e et XX^e siècles.

Le reste de l'édifice, postérieur à tout ceci, conserve cependant certains éléments caractéristiques, comme le larmier au seuil des fenêtres hautes, la corniche sur modillons de la nef et des bas-côtés et jusqu'à la façade occidentale dont le pignon copie ceux du transept (fig. 24).

FILIATION DE SAINT-MEDARD: ANALYSE DES DIVERSES THEORIES EMISES

Tel qu'il se présente aujourd'hui, le chœur de l'église Saint-Médard a soulevé de nombreuses controverses en ce qui concerne sa filiation.

L'hésitation entre le roman et le gothique, caractéristique de cette période de transition, a tout naturellement donné naissance à deux grandes théories: celle de S. Brigode d'une part, qui y trouve une prépondérance romane et rattache Jodoigne à Nivelles et à l'architecture rhéno-mosane, et d'autre part celle exprimée par R.M. Lemaire, remontant à une étude de Mgr Maere, qui place Saint-Médard dans la lignée de l'abbatiale de Villers, donc du gothique naissant⁷³.

S. Brigode, pour sa reconstitution de l'abside occidentale de Nivelles, propose un rapprochement avec «le chœur assez exceptionnel de Saint-Médard à Jodoigne»⁷⁴ (fig. 25).

Le problème qui se posait à Nivelles était la restitution de l'étage des fenêtres: y avait-il là des arcatures portées sur des bandes murales ou des arcades reposant sur des colonnes adossées? S. Brigode propose une solution, par sa comparaison avec Jodoigne. Tout d'abord, il réfute la parenté de ce chœur avec l'abbatiale de Villers, en lui donnant une date antérieure à 1210, «dans sa conception tout au moins». Décrivant la zone inférieure avec ses grandes arcades sur colonnettes, il affirme: «la comparaison avec les absides romanes du Rhin saute aux yeux», et principalement avec la plus proche d'entre elles, Nivelles. Trouvant ainsi une copie de Nivelles, il peut restituer dans les grandes lignes l'étage des fenêtres de son abside.

Il ajoute cependant qu'à Jodoigne, «le style de transition apparaît déjà dans l'emploi des chapiteaux à crochets rudimentaires et de bagues aux colonnettes des fenêtres». En outre, l'étage supérieur, lui, «abandonne la masse murale épaisse et archaïsante, au profit d'une structure plus légère, gothique et non plus romane, avec généralisation de l'arc aigu».

Les deux niveaux appartiennent pourtant pour lui à la même campagne.

Ainsi Saint-Médard aurait un départ roman imité de Nivelles et le gothique ne ferait son apparition que dans les détails et à l'étage supérieur.

S. Brigode avait déjà émis la même opinion dans un article relatif cette fois à l'abbatiale de Villers⁷⁵. Parlant de l'influence de ce grand chantier sur les maîtres d'œuvre locaux, après avoir cité Notre-Dame à Diest, manifestement sous son emprise, il mentionne aussi «quelques détails de Saint-Médard de Jodoigne» (malheureusement sans les spécifier) mais ajoute que l'ensemble est inspiré «assez directement» de Nivelles.

Il s'agit ici de la même théorie, mais présentée en ordre inverse.

Dans le même article, il parle ensuite de la chapelle de Herbais à Piétrain que tout le monde s'accorde à citer comme copie de Saint-Médard (fig. 26). R. M. Lemaire qui étudie ce monument dit: «Ces colonnettes ont des bases gothiques classiques et des chapiteaux à crochets rudimentaires pareils à ceux du chœur de Saint-Médard à Jodoigne dont toute la décoration de l'abside est d'ailleurs inspirée». La voûte prévue présente également des ressemblances avec Jodoigne et Lemaire conclut: «il paraît certain que le chœur de Herbais est une réduction à peu près contemporaine de celui de Saint-Médard, construit pendant la première moitié du XIII^e siècle⁷⁶.

Chose curieuse, Brigode parlant de cet édifice le place sous l'influence de Villers pour ses «colonnettes sous corniche s'amortissant sur le glacis des contreforts du chœur». Or il s'agit bien là des éléments qui constituent la copie du système de Jodoigne dont il attribue la parenté à Nivelles! Il me semble donc voir ici une certaine contradiction. A Herbais, les colonnettes supportent directement la corniche comme c'est le cas à Villers si l'on considère les petites

⁷³ BRIGODE (S.), *L'abside occidentale de la collégiale de Nivelles*, in «Mélanges Jacques Lavalleye», Louvain, 1970, pp. 15-19.

LEMAIRE (R.M.), *La formation du style gothique brabançon. I: Les églises de l'ancien quartier de Louvain*, Anvers, 1949, p. 221.

MAERE (R.), *Etude archéologique sur l'église abbatiale et le monastère de Villers*, in E. de MOREAU, *L'Abbaye de Villers en Brabant au XII^e et XIII^e siècles. Etude d'histoire religieuse et économique*, Bruxelles, 1909, XXII - 350 p.

⁷⁴ BRIGODE (S.), *op. cit.*, p. 18.

⁷⁵ BRIGODE (S.), *L'abbaye de Villers et l'architecture cistercienne*, in «Histoire et Enseignement», 17^e année, 1967, pp. 9-24.

⁷⁶ LEMAIRES (R.M.), *op. cit.*, pp. 222-223.

Fig. 25. Essai de restitution de l'abside occidentale de Nivelles, par S. Brigode. L'abside occidentale de Nivelles en cours de restauration.

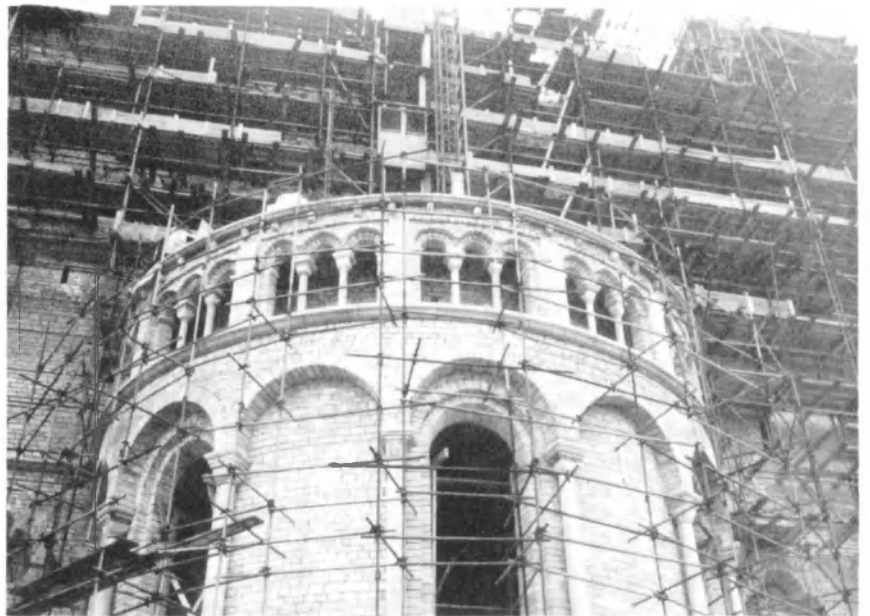
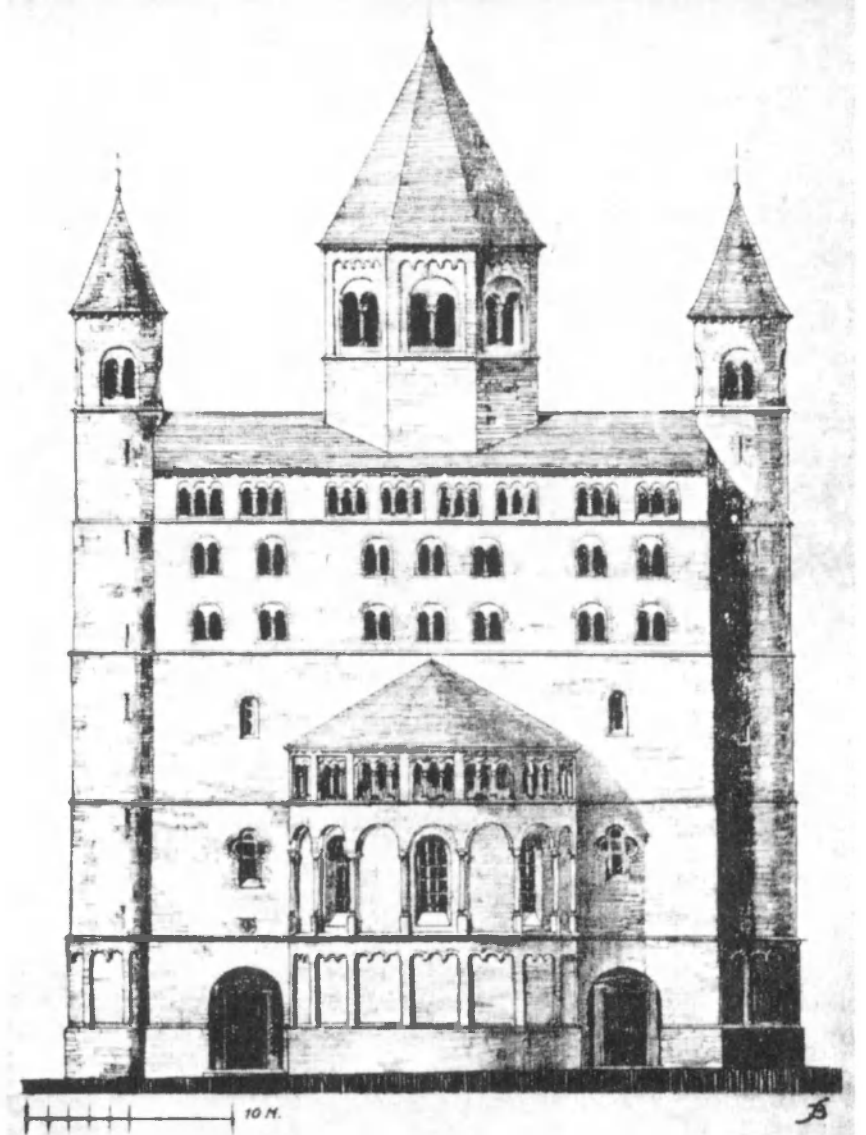
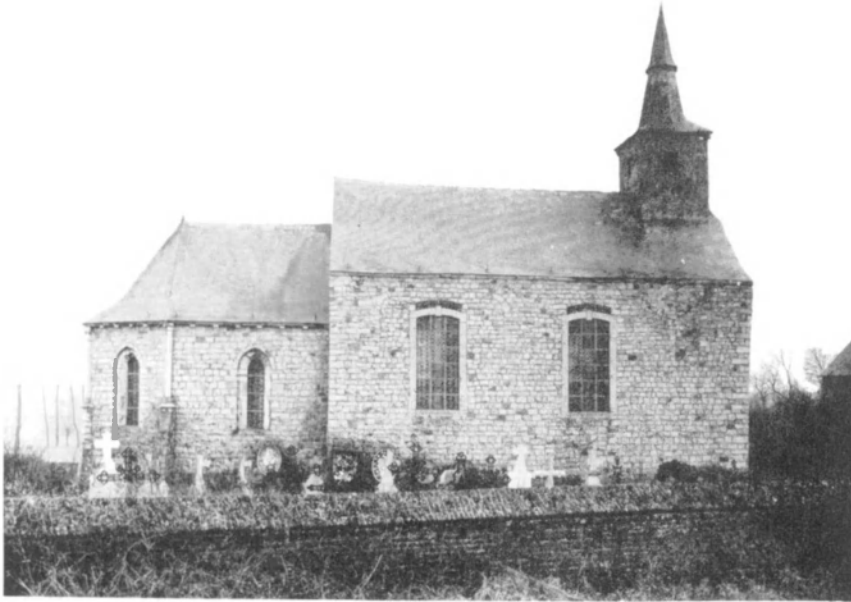


Fig. 26. Chapelle de Herbais sous Piétrain.
Photo A.C.L. n° 78.863 A.



colonnets tout au sommet des contreforts. Mais il est difficile de faire abstraction du fait que celles-ci en surmontent d'autres qui, elles, supportent des grandes arcades surbaissées encadrant les fenêtres !

Parmi les nombreuses études sur Nivelles, A. Mottard a écrit un article qui situe l'abside occidentale parmi les absides rhénanes⁷⁷.

Après avoir étudié la genèse des absides articulées bas-rhénanes qu'il situe à Trèves, et les influences de la Haute Rhénanie, Spire et Mayence, en ce qui concerne la galerie naine principalement, il établit la différence de conception entre ces deux régions, le verticalisme opposé à un horizontalisme de plus en plus marqué.

Il distingue alors trois groupes dans le temps : un groupe archaïque encore proche du Haut-Rhin, puis un groupe classique dont les plus beaux exemples sont à Cologne et enfin un groupe tardif au XIII^e siècle. Nivelles se rattache au second groupe par sa datation (entre 1166 et 1185) et par ses ressemblances avec deux grandes églises de Cologne, Saint-Martin le Grand et les Saints-Apôtres. Ces deux édifices qui d'une part présentent l'élévation « canonique » bas rhénane à 3 étages soulignés par des horizontales, introduisent d'autre part des innovations que l'on retrouve à Nivelles : le dédoublement du mur très épais en deux parois, qui permet l'apparition d'une galerie de circulation intérieure et la construction de la galerie naine au-dessus de l'intervalle entre ces deux parois. Appartiennent également à ce groupe les églises de Neuss, N.-D. à Maestricht, Roermond...

Mais les principes constructifs qui les définissent ne se retrouvent pas à Jodoigne. Les murs, moins épais, ne présentent pas cette articulation en niches et galeries et seul le décor extérieur des grandes arcades encadrant les fenêtres et retombant sur des colonnettes adossées est à mettre en rapport avec ces édifices.

L.F. Génicot, qui est l'auteur de l'article sur Jodoigne dans le catalogue de l'exposition Rhin-Meuse insiste, bien que cet article soit intitulé « Architecture gothique », sur l'opposition à l'art nouveau dans les campagnes et sur « l'attachement aux partis traditionnels de la sphère mosane »⁷⁸.

Dans le cas de Saint-Médard, « des éléments sont inspirés du gothique mais l'esprit de la composition est roman ». « Quoique voûtée sur ogives et désireuse

⁷⁷ MOTTARD (A.), *L'abside occidentale de la collégiale Sainte-Gertrude de Nivelles dans le cadre des absides rhénanes*, in « Bulletin de la Commission Royale des Monuments et des Sites », VIII, 1957, pp. 317-353.

⁷⁸ *Rhin-Meuse. Art et Civilisation. 800-1400*, Cologne - Bruxelles, 1972, p. 124.

déjà d'accueillir plus de lumières», «l'abside transpose, avec quelques concessions, le thème maintes fois répété de sa devancière du XII^e siècle, ses proportions, ses arcades murales, ses registres nets, ses fenêtres même et jusqu'au niveau supérieur qui évoque toujours la galerie de l'âge précédent.»

Il s'agit donc d'une juxtaposition de deux conceptions architecturales différentes, dont l'une, la plus récente, gothique, n'est pas utilisée «de manière conséquente».

Génicot est plus prudent que Brigode quand il dit que l'abside «se rattache peut-être plus à celle de l'avant-corps nivellois qu'à celle de Villers».

C'est la position que l'on trouve également dans le «Patrimoine Monumental de la Belgique» où il est dit à propos de la pseudocoursière, «à l'imitation de Villers-la-Ville ou des prototypes rhéno-mosans du XII^e siècle»⁷⁹.

Voulant situer Saint-Médard dans son contexte, L.-F. Génicot la rattache, avec Léau, N.-D. à Diest et la chapelle de Herbais, dans «la mouvance de l'architecture rhénomosane du XII^e siècle finissant».

En ce qui concerne Diest, la comparaison peut paraître curieuse, étant donné que tout le monde s'accorde à y reconnaître plutôt une influence bourguignonne dans la lignée de Villers⁸⁰. L'édifice est d'ailleurs plus tardif. On y remarque cependant à l'extérieur du chœur des vestiges «d'une coursière extérieure portée sur des arcs en segment de cercle dont une amorce subsiste dans l'angle Sud-Est de la croisée»⁸¹. Cette coursière passait à hauteur des fenêtres hautes, traversant les contreforts. Suite aux restaurations de la fin du siècle, ce passage n'est plus visible que dans un seul contrefort.

Cette disposition de la coursière peut évidemment être rapprochée dans une certaine mesure de celle qu'on trouve à Jodoigne. Mais je ne vois toujours pas par ailleurs les rapports de Diest avec l'architecture rhénomosane.

Quant à Léau, que M. Génicot situe également dans ce contexte, elle pose un problème plus complexe. R. Branner, dans un article sur cette église y relève différentes influences tant françaises que rhénanes, mais aussi italiennes⁸². L'élément dont il attribue l'origine à l'Italie est le passage mural du chœur «qui court comme une loggia à l'extérieur à hauteur des tribunes» et ne doit pas être confondu selon lui avec la galerie naine du Rhin. P. Heliot, qui reprend l'hypothèse de Branner, résume le processus de filiation: la galerie de Léau qui constitue une exception, trahit une influence rhénane, et plus particulièrement celle de l'église de Limburg sur la Lahn, qui elle-même est l'héritière de traditions lombardes⁸³. Si l'on se souvient en plus que Limburg constitue un des plus importants témoins de l'influence française en Allemagne au XIII^e siècle (Limburg est datée de 1235), on aura retrouvé les trois influences dont parle Branner⁸⁴.

Il est intéressant de noter aussi les fenêtres qui éclairent le chœur de Léau. Elles sont ornées de colonnettes annelées supportant un tore. Elles sont restaurées. Selon le professeur Lemaire, la décoration également se ressent de l'art rhénan et de Limburg⁸⁵. Le fait de mettre cette église sur le même plan que Jodoigne peut évidemment sembler tout aussi curieux que la comparaison avec Diest. Mais, pour ma part, Léau a l'intérêt de montrer que l'influence de la France ne se fait pas nécessairement de façon directe mais que le Rhin continue à jouer un rôle important dans nos régions au XIII^e siècle⁸⁶.

Nous avons vu ainsi en S. Brigode et L.-F. Génicot, deux partisans de l'influence prépondérante de l'art roman mosan (avec quelques concessions). Il en est d'autres, comme MM. Martiny⁸⁷, Hanon de Louvet⁸⁸ ou encore L. Génicot qui va jusqu'à dire que bien que le gothique pénètre à la fin du XII^e siècle en Belgique, «il rencontre bien des résistances, surtout en pays mosan et dans les centres secondaires: Saint-Médard de Jodoigne, au milieu du XIII^e siècle, l'ignore presque complètement»⁸⁹.

Cependant, la plupart des auteurs ont insisté sur le fait que Saint-Médard était un édifice de l'époque de transition, d'introduction de l'art gothique⁹⁰. Il est

⁷⁹ *Le Patrimoine Monumental de la Belgique: 2: Brabant-Nivelles*, p. 230.

⁸⁰ ROLLAND (P.), *L'architecture et la sculpture gothique*, in FIERENS (P.), *L'Art en Belgique du Moyen Age à nos jours*, Bruxelles, 2^e éd. 1944, p. 55; *Le Patrimoine Monumental de la Belgique. I: Brabant-Louvain*, p. 63; LÉMAIRE (R.M.), *op. cit.*, p. 101; cette filiation est cependant rejetée par M. de WAHA dans son article *A propos de l'influence de l'architecture bourguignonne en Brabant: l'église abbatiale de Villers*, in «Bulletin de la Commission Royale des Monuments et des Sites», VI, 1977, pp. 56-57.

⁸¹ LÉMAIRE (R.M.), *op. cit.*, p. 107.

⁸² BRANNER (R.), *St Leonardus at Zoutleeuw and the Rhine Valley in the early thirteenth century*, in «Bulletin de la Commission Royale des Monuments et des Sites», XVIII, 1963, pp. 259-268.

⁸³ HELIOT (P.), *Coursières et passages muraux dans les églises gothiques de la Belgique impériale*, in «Bulletin de la Commission Royale des Monuments et des Sites», Section autonome française, I, 1970/71, p. 19.

⁸⁴ AUBERT (M.), *Guide archéologique du Congrès de Rhénanie*, in «Congrès archéologique de France», 85^e session, 1922, pp. 248-264. Limburg révèle dans sa construction et sa décoration l'influence de la cathédrale de Laon.

⁸⁵ LÉMAIRE (R.M.), *op. cit.*, pp. 204 et 213-214. Pour Lemaire aussi la galerie est d'origine rhénane. Il note que les arcatures ont été refaites «d'une manière fautive semble-t-il». Elles devraient être trilobées.

⁸⁶ Comme le dit Lemaire (R.M.), *op. cit.*, p. 14.

⁸⁷ MARTINY (V.G.), *Jodoigne. Passé, Présent et Avenir*, Bruxelles, 1963, p. 33.

⁸⁸ HANON de LOUVET (R.), *Histoire de la Ville de Jodoigne*, pp. 577-578.

⁸⁹ GENICOT (L.), *Histoire de la Wallonie*, Toulouse, Privat, 1973, p. 181.

⁹⁰ WAUTERS (A.), *Une visite aux grottes de Folx les Caves*, in «Revue de Bruxelles» 1841, pp. 50-71; TARLIER (J.) et WAUTERS (A.), *Géographie et Histoire des Communes Belges*, p. 27; ROLLAND (P.), *op. cit.*, pp. 55 et 63; LÉMAIRE (R.), *Les origines du style gothique en Brabant. Première partie: l'architecture romane*, Bruxelles, 1906, p. 3; COURTENS (A.), *Belgique romane. Architecture. Art Monumental*, Bruxelles, 1969, pp. 94-97.



Fig. 27. Abside de l'abbatiale de Villers-la-Ville.
Photo A.C.L. n° 103.704 B.

normal donc que l'on ait cherché des rapprochements avec les premiers édifices gothiques de notre région et principalement avec le chantier le plus important du moment : l'abbatiale de Villers-la-Ville (fig. 27).

Déjà *Tarlier*, on l'a vu, en 1866, compare les fenêtres du transept de Jodoigne à celles de Villers⁹¹. Ces fenêtres de Villers peuvent poser un problème : ont-elles gardé leur forme initiale à travers les restaurations ? La plupart d'entre elles sont manifestement refaites : leur encadrement en tuf le montre bien. Mais celles du bas du chœur, qui présentent le plus de ressemblance avec Jodoigne, sont en schiste comme le parement et elles semblent mieux conservées. Malheureusement, Coulon et Licot ne donnent que peu de renseignements sur les travaux qui furent effectués⁹².

Les rapports entre les deux édifices sont étudiés de façon plus précise par Mgr *Maere*⁹³. Celui-ci déclare d'abord que, bien que Villers soit une des plus anciennes églises gothiques du pays, elle n'eut pas grande influence sur les monuments brabançons. Cependant il cite une série de points de comparaison avec Aulne, Saint-Michel et Notre-Dame de la Chapelle à Bruxelles et même Léau. Les deux étages de lumières se retrouvent à Diest et à Jodoigne, ainsi qu'à Chimay.

Enfin, il précise que « l'influence de Villers est plus manifeste sur quelques autres monuments, notamment sur l'église de Saint-Médard à Jodoigne et, près de là, sur la chapelle de Herbais sous Piétrain ».

Sa description du chœur de Jodoigne n'est pas très précise quand il parle de « deux étages de fenêtres à lancettes, dont l'embrasure avec ressauts à angles droits s'amortit en biseau et est posée en feuillure ». Il confond semble-t-il les fenêtres du transept et celles du chœur !

La similitude des « corbeaux très simples » portant la corniche est réelle mais elle ne constitue pas un argument de poids dans la comparaison : des modillons semblables se trouvent à l'époque romane à Mousty, Neerheyliessen...

Quant aux « arcs de décharge », « on peut », dit *Maere*, « jusqu'à un certain point comparer cette disposition à celle de la galerie romane du château des Comtes à Gand ». Celle-ci, que A. Van de Walle date de 1225 tout en la situant dans l'art roman tardif⁹⁴ montre évidemment une disposition analogue : des colonnettes trapues surmontant des contreforts (qui ne sont pas en talus) supportent de grands arcs qui encadrent des baies géminées. Les chapiteaux mêmes de ces colonnettes ressemblent très fort à ceux de Jodoigne.

Mais pourrait-on parler de filiation ici ? Vu la contemporanéité des deux constructions, on serait plutôt tenté de parler de caractéristique d'époque !

Pour en revenir à *Maere* (qui reprend la comparaison pour Herbais, concernant les mêmes particularités) ses théories, si elles se basent sur des éléments parfois douteux, auront pourtant un avenir : la comparaison Villers-Jodoigne sera reprise par différents auteurs dont le principal sera le Professeur R. M. Lemaire.

A la même époque, *le chanoine Lemaire* dans l'introduction à son livre sur l'architecture romane en Brabant différenciait pour le début du XIII^e siècle les édifices déjà purement gothiques de Villers-la-Ville, St-Michel et N.-D. de la chapelle à Bruxelles, et d'autres, en plus grand nombre, où « le style nouveau se manifeste par un ou deux de ses caractères mais qui pour le reste sont entièrement romans »⁹⁵. Et il ajoute « certains édifices imitent les édifices gothiques dans la disposition générale, la forme des arcades et la décoration ; mais soit routine ou manque de ressources ou peut-être d'audace, les constructeurs n'appliquent pas les principes essentiels du nouveau style : la voûte à nervures et son système d'équilibre ». L'un de ces édifices est Saint-Médard de Jodoigne.

Il est assez amusant de remarquer que M. Lemaire et M. Génicot arrivent à des conclusions opposées en donnant une description quasi parallèle de la dualité de l'édifice. Pour M. Génicot en effet, c'était la disposition générale qui était romane malgré l'utilisation de la voûte sur croisée d'ogives.

⁹¹ TARLIER (J.), WAUTERS (A.), *op. cit.*, p. 27.

⁹² COULON (E.), *L'église de l'ancienne abbaye de Villers*, in « Bulletin des Commissions Royales d'Art et d'Archéologie », 1878, pp. 259-321; LICOT (Ch.) et LÉFÈVRE (E.), *L'abbaye de Villers. Les ruines consolidées*, Bruxelles, 3^e édition, 1929.

⁹³ MAERE (R.), *op. cit.*, pp. 330-335.

⁹⁴ VAN DE WALLE (A.L.J.), *Le château des comtes à Gand*, in « Congrès archéologique de France », CXX^e session, 1962, p. 104.

⁹⁵ LEMAIRE (R.), *op. cit.*, p. 3.

La théorie de l'influence prépondérante de Villers est donc reprise par R. M. Lemaire qui, dès son introduction mentionne Jodoigne dans la lignée de l'abbatiale et signale que Saint-Médard transmet ensuite cette influence à Herbais et Tourinnes-la-Grosse⁹⁶. Il établit une sorte de gradation dans ses comparaisons⁹⁷. En ce qui concerne le plan, les exemples sont purement romans, de la fin du XII^e siècle, comme nous l'avons déjà vu. Pour certains détails comme les fenêtres et les colonnettes, la ressemblance est plus frappante avec Saint-Germain de Tirlémont dont l'avant-corps date du premier tiers du XIII^e siècle: celui-ci se rattache par son allure générale au groupe des avant-corps mosans. Mais son « aspect plus ouvert » et son décor plus abondant, sa galerie rhénane et ses grandes fenêtres encadrées de colonnettes marquent une évolution et si l'on se souvient que cet avant-corps est voûté d'ogives, on peut y voir l'influence du gothique⁹⁸.

Cependant c'est sa dernière comparaison, la plus importante, qui lui permet de dater Saint-Médard: « le chœur est certainement postérieur à celui de l'abbatiale de Villers-la-Ville... En effet, la fausse coursière qui le contourne sous le seuil des fenêtres hautes est incontestablement une copie maladroite de la corniche de cet important monument ».

M. Lemaire fait donc une comparaison très précise, qui est certainement à l'origine des deux articles de S. Brigode!

C'est une opinion qu'on avait déjà trouvée chez Rolland, sans aucun détail⁹⁹; et Lemaire l'a évidemment reprise dans son chapitre sur l'architecture romane et gothique dans « l'Art en Belgique »¹⁰⁰. C'est aussi celle que suit docilement A. Courtens dans son livre « Belgique romane » lorsqu'il dit: « Lemaire a fort intelligemment rapproché ce nouveau dispositif de la corniche qui ceinture l'abbatiale gothique de Villers-la-Ville »¹⁰¹. Il ne reconnaît cependant pas Saint-Médard comme édifice gothique, malgré sa « légèreté nouvelle », « due à l'articulation des supports » qu'il rapproche curieusement des « galeries de circulation extérieure de l'art scaldien ». Reprend-il là la comparaison de Maere avec le château des Comtes de Gand? Ou bien s'agit-il d'une hypothèse nouvelle?

Le dernier auteur qui a donné son opinion sur le problème de la filiation de Saint-Médard est P. Héliot, dans un article sur les coursières de la Belgique impériale aux XIII^e et XIV^e siècles¹⁰². Il part du principe que, à partir du XIII^e siècle, l'architecture de nos régions se tourne vers la France et le gothique français.

Après avoir mentionné l'exception de Léau, il étudie donc les coursières d'origine française et évidemment celles de Villers dont il recherche les modèles. Le système de Villers est en effet étonnant: le mur, simple cloison, ne peut être évidé pour y loger un passage. Aussi la coursière est montée en encorbellement. Héliot étudie la genèse de ce système qui provient en fait des passages logés dans les murs épais dédoublés. Dans la suite, on voit à St-Remi de Reims et à Laon des étroits passages à ciel ouvert réservés sur le retrait des murs amincis à leur sommet.

En Belgique, il note deux exemples de coursières de ce type: à Jodoigne et à Chimay.

A Jodoigne, il remarque que « au chœur roman de 1220-1230, qui s'inféoderait complètement aux traditions régionales si l'on n'y relevait des éléments gothiques », il y a un retrait du mur qu'il envisage de rapprocher du dispositif qu'on trouve aux absidioles de Laon. Mais il décide finalement que on préférera à l'étage supérieur « renoncer aux épaisses maçonneries de l'âge précédent, par suite d'un changement de programme ou non »¹⁰³.

Jodoigne est donc un faux exemple de ce dispositif alors que Chimay par contre l'illustre parfaitement.

S. Brigode avait déjà relevé l'influence du Laonnais et du Soissonnais dans cette église¹⁰⁴. P. Héliot conclut pour Chimay à une filiation Haut-Picarde, même si le modèle précis lui est inconnu.

⁹⁶ LEMAIRE (R.M.), *op. cit.*, p. 12.

⁹⁷ *Idem.*, pp. 220-221.

⁹⁸ *Idem.*, pp. 147-148.

⁹⁹ ROLLAND (P.), *op. cit.*, p. 55.

¹⁰⁰ LEMAIRE (R.M.), *L'architecture romane et gothique*, in FIERENS (P.), *L'art en Belgique du Moyen Age à nos jours*, 4^e édition, Bruxelles, 1956, p. 68.

¹⁰¹ COURTENS (A.), *op. cit.*, p. 97.

¹⁰² HELIOT (P.), *op. cit.*, pp. 14-43.

¹⁰³ *Idem.*, p. 22.

¹⁰⁴ BRIGODE (S.), *L'architecture religieuse dans le Sud-Ouest de la Belgique*, in « Bulletin de la Commission Royale des Monuments et des Sites », t. 1949, p. 267.

Quant à Jodoigne, même si l'on pouvait prouver qu'on y avait bien prévu une coursière, il est à remarquer que Heliot ne la rattache pas à Villers, mais à un système antérieur, en rapport avec Laon.

CONCLUSION : SUGGESTION D'UNE HYPOTHESE PERSONNELLE

Si on considère toutes les théories qui ont été émises, on remarque d'abord que, en gros, elles se reprennent l'une l'autre. On est frappé ensuite par le fait qu'on ne compare Saint-Médard de Jodoigne qu'à des monuments beaucoup plus importants qu'elle, et principalement à deux des plus grands édifices brabançons. Pour moi, il paraît évident que Saint-Médard ne reprend ni la structure de Nivelles, ni celle de Villers: on ne retrouve pas le dédoublement des murs et l'articulation en niches et galeries des grands édifices du Rhin, pas plus qu'on ne peut y voir la suppression du mur, réduit à une simple cloison entre les supports articulés.

Il me semble donc qu'il serait plus intéressant d'établir des comparaisons avec des édifices de moindre envergure. Et il importe aussi de ne pas envisager l'ensemble des deux étages comme faisant partie d'une même conception.

Considérant d'abord l'étage inférieur, nous rejoignons M. Brigode en le situant dans le cadre de l'architecture romane rhénomane.

Evidemment, il y a des ressemblances, au niveau du décor extérieur avec les grands édifices de ce groupe comme Saint-Géréon et les Saints-Apôtres de Cologne. Nous l'avons déjà vu: à l'étage des fenêtres, des colonnes adossées supportent des arcades qui encadrent les fenêtres.

Et si l'on examine l'abside orientale de Roermond, on y trouve même le système des colonnettes reposant sur des contreforts. Cette abside qui date d'ailleurs du XIII^e siècle¹⁰⁵ présente aussi un nombre plus important de fenêtres, comme à Jodoigne, et comme ici elle est couverte d'une voûte à nervures¹⁰⁶.

Mais il est possible de comparer l'édifice avec d'autres monuments que ceux de ce groupe et trouver l'origine de cette disposition dans des édifices moins importants, donc plus proches de Jodoigne, notamment ceux dont nous avons déjà parlé à propos du plan, qui appartiennent à la « couche moyenne » de L.F. Génicot.

A Celles déjà, au milieu du XI^e siècle, on voit des pilastres à imposte qui supportent des arcades encadrant les fenêtres, solution qu'on retrouve à Xhignesse au début du XII^e siècle.

Le même dispositif se retrouve en Allemagne, à Merten près de Bonn vers 1160¹⁰⁷, mais ici la plastique murale est plus évoluée et ce sont des colonnes dégagées qui soutiennent les arcades.

On voit donc que l'évolution est parallèle dans les édifices plus ou moins importants et que les jeux plastiques sont une caractéristique d'époque.

Ce qui est assez frappant, c'est que la plupart de ces édifices, qui ne comprennent qu'un étage, au lieu de deux dans les grands édifices, sont pourvus au sommet de l'abside d'une galerie naine.

A Celles on ne trouve encore qu'une série de tableaux évidés entre les pilastres. Mais à Xhignesse, une série de niches creusent le mur à son sommet: on a ici la naissance de la fameuse galerie naine rhénane¹⁰⁸.

L'église de Saint-Nicolas en Glain, suffisamment connue et la date de sa construction — parfaitement contemporaine de Schwarzhof — montrent la coexistence de ce type dans les régions du Rhin et de la Meuse¹⁰⁹.

Saint-Nicolas en Glain n'existe plus mais nous avons en Belgique un autre exemple contemporain: il s'agit de Saint-Pierre de Saint-Trond qui, bien que fortement restauré au XIX^e siècle, reste un témoin important tant par sa galerie parfaitement constituée que par l'intérieur qui nous montre un des rares exemples en Belgique d'édifice totalement voûté¹¹⁰.

¹⁰⁵ KUBACH (H.E.) et VERBEEK (A.), *Romanische Kirchen an Rhein und Maas*, Neuss, 2^e édition, 1972, p. 354.

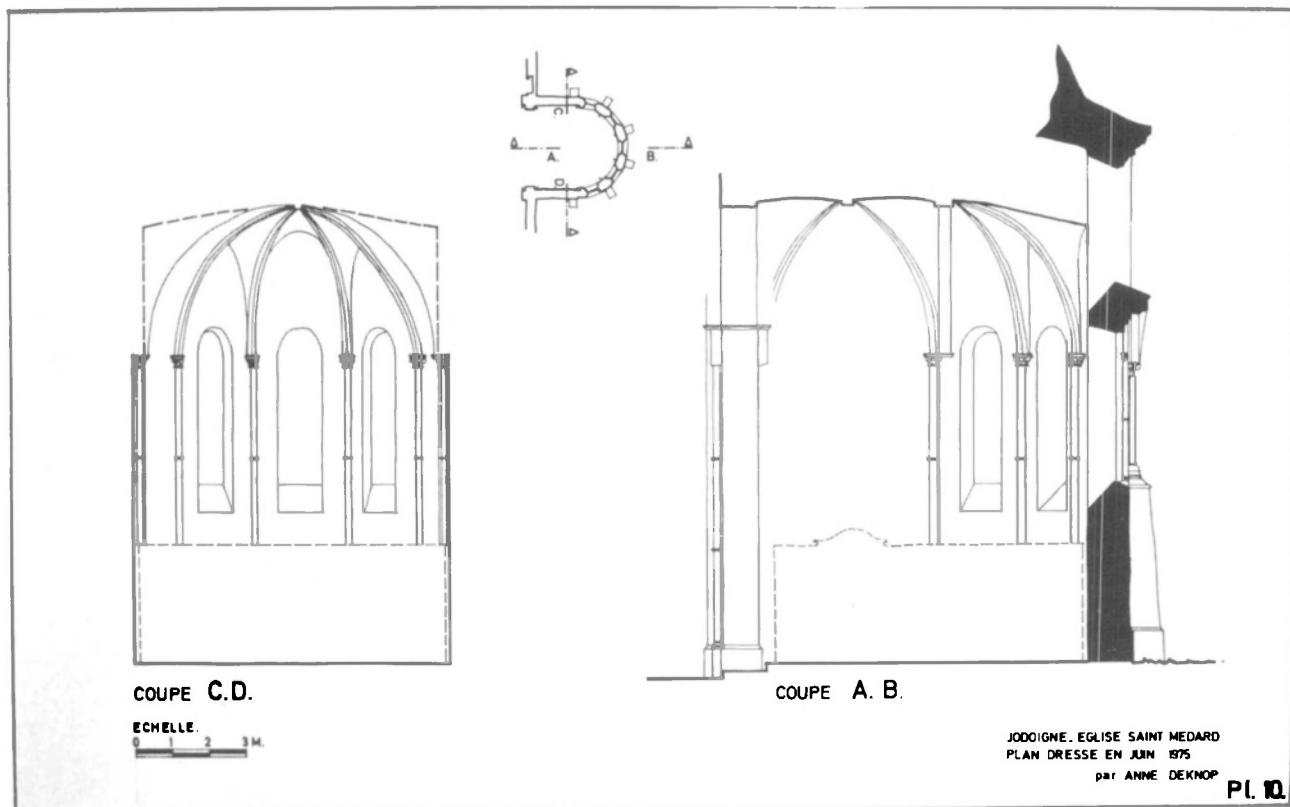
¹⁰⁶ Les restaurations du XIX^e siècle ne doivent pas avoir transformé profondément cette disposition, qui existe d'ailleurs aussi dans d'autres monuments de la même époque.

¹⁰⁷ KUBACH (H.E.) et VERBEEK (A.), *op. cit.*, p. 350.

¹⁰⁸ *Rhin-Meuse.... op. cit.*, p. 122.

¹⁰⁹ *Idem.*, p. 116.

¹¹⁰ KUBACH (H.E.) et VERBEEK (A.), *op. cit.*, p. 356: l'opinion de Courtens dans « Belgique Romane » n'est pas à prendre en considération: la restauration, quoique radicale, semble relativement exacte.



La généralisation de cette élévation avec galerie se remarque à Kumptich qui, malgré son chevet plat, montre à l'étage supérieur une arcature qui rappelle certainement les galeries rhénanes¹¹¹.

Si l'on remarque alors qu'à Jodoigne, les colonnettes intérieures destinées à porter la voûte sont trop courtes, on peut se demander quelle était l'élévation originellement prévue.

Si on construit une voûte sur nervures à partir du niveau ancien des chapiteaux, en dessinant d'abord le doubleau sur lequel viennent s'appuyer les quatre branches de la voûte de l'abside, il est évident que l'étage supérieur des fenêtres disparaît (figure 28).

Or, ces colonnettes existent et sont solidaires de la maçonnerie. On doit donc en tenir compte. On ne peut d'ailleurs pas envisager un autre mode de couverture qu'une voûte sur nervures, étant donné le nombre de fenêtres qui ne permet pas d'imaginer là une voûte en cul de four, pourtant la plus fréquente¹¹². Mais n'oublions pas que nous sommes au XIII^e siècle et que les croisées d'ogives apparaissent un peu partout, pas seulement à Roermond.

Après avoir dessiné cette voûte, il faut imaginer aussi le couronnement de cette abside limitée à un seul étage, et tout naturellement on pense à une galerie naine (figure 29).

Pour plus de facilité, nous l'avons représentée à l'imitation de celle de Nivelles mais nous aurions pu choisir d'autres exemples¹¹³.

Il n'est pas inconcevable d'imaginer encore une galerie naine au XIII^e siècle; il suffit de citer Sainte-Croix à Liège ou Bacharach en Allemagne parmi d'autres pour s'en persuader¹¹⁴. Et l'on a vu aussi que cet élément peut même s'harmoniser avec une élévation gothique française comme c'est le cas à Limburg et à Léau.

Fig. 28. Tracé de la voûte sur base du niveau ancien des chapiteaux.

¹¹¹ KUBACH (H.E.) et VERBEEK (A.), *op. cit.*, p. 347.

¹¹² C'est celle que l'on trouve à Saint-Pierre de Saint-Trond et aussi dans les grands monuments comme à Cologne, Grand-Saint-Martin et les Saints Apôtres...

¹¹³ Nous nous sommes inspirée des nombreuses restitutions dessinées de l'abside occidentale.

¹¹⁴ Cf. KUBACH (H.E.) et VERBEEK (A.), *op. cit.*, pp. 268-273; notons qu'à Bacharach, on voit toujours des contreforts courts surmontés de colonnettes dégagées supportant les arcades.

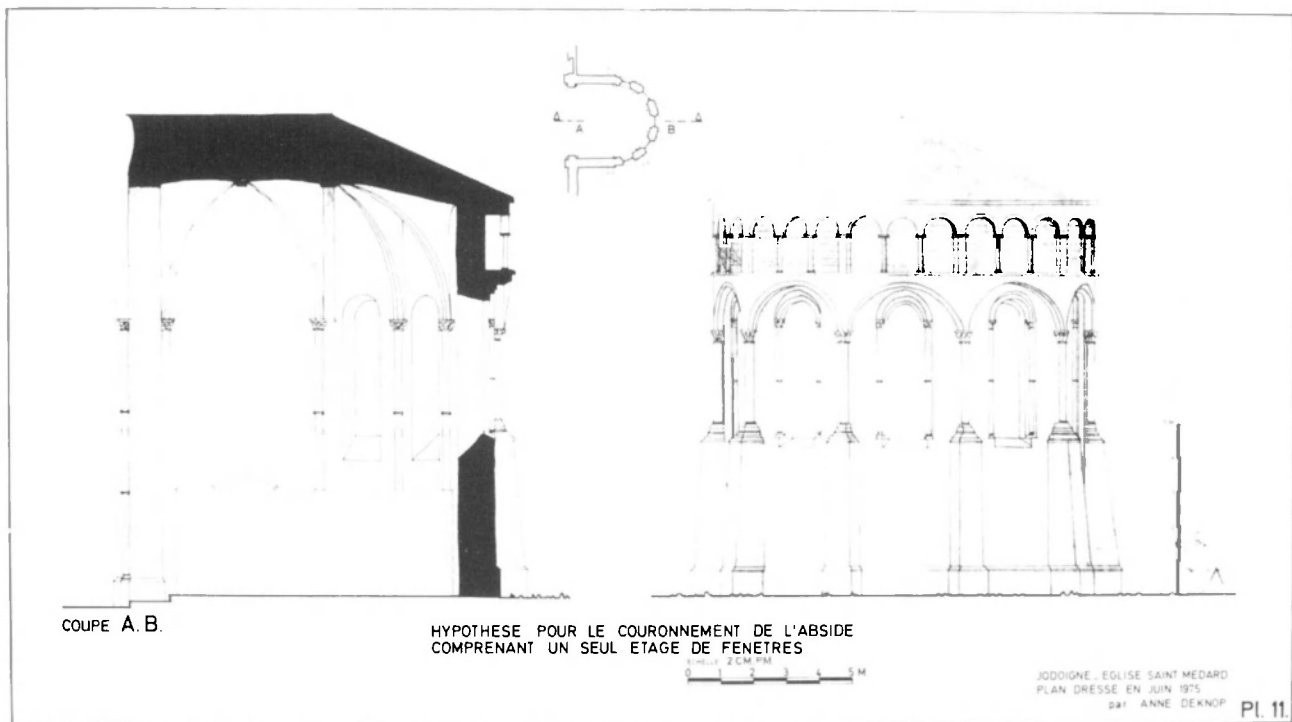
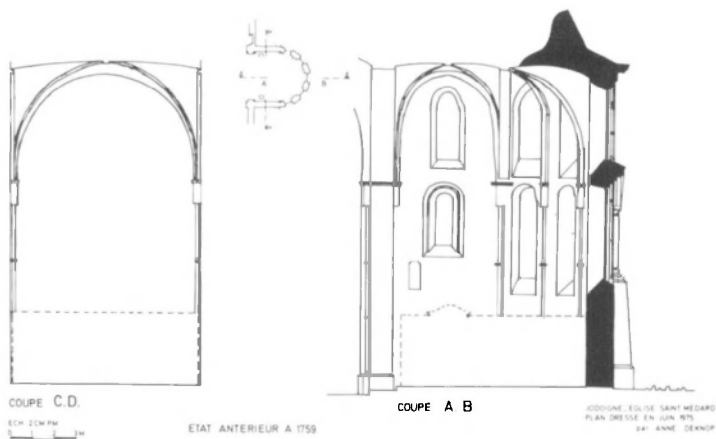


Fig. 29. Hypothèse pour le couronnement de l'abside comprenant deux étages de fenêtres.

Fig. 30. Voûte construite en fonction des deux étages de fenêtres de l'abside. Etat antérieur à 1759.



Si l'on en vient maintenant au décor, il faut se rappeler que l'on a rapproché les colonnettes annelées de celles des églises d'inspiration française de Bruxelles. Mais ce décor existe aussi en Rhénanie et dans l'art roman. Mentionnons ici Léau dont nous avons déjà parlé et Tirlémont qui présente même des détails identiques comme les bases.

Rappelons aussi qu'à l'origine Tirlémont était pourvue d'une galerie assimilée à une galerie rhénane qui réunissait les deux tours de façade. Seules les deux extrémités en sont conservées¹¹⁵.

Dans ces deux mêmes exemples, on avait aussi des voûtes sur nervures.

Il me semble donc inutile d'essayer de voir dans un système qui s'intègre aussi bien dans l'art de la Meuse et du Rhin, une imitation de Villers où les arcades sur colonnettes font partie d'une structure fort différente: à Villers, en effet, elles servent de lien entre les supports verticaux, de façon à pouvoir réduire encore plus l'épaisseur des murs.

¹¹⁵ Voir une reconstitution de cette galerie dans LEMAIRE (R.M.), *De Sint-Germinuskerk te Tienen*, in «Bulletin de la Commission Royale des Monuments et des Sites», I, 1949, p. 70.

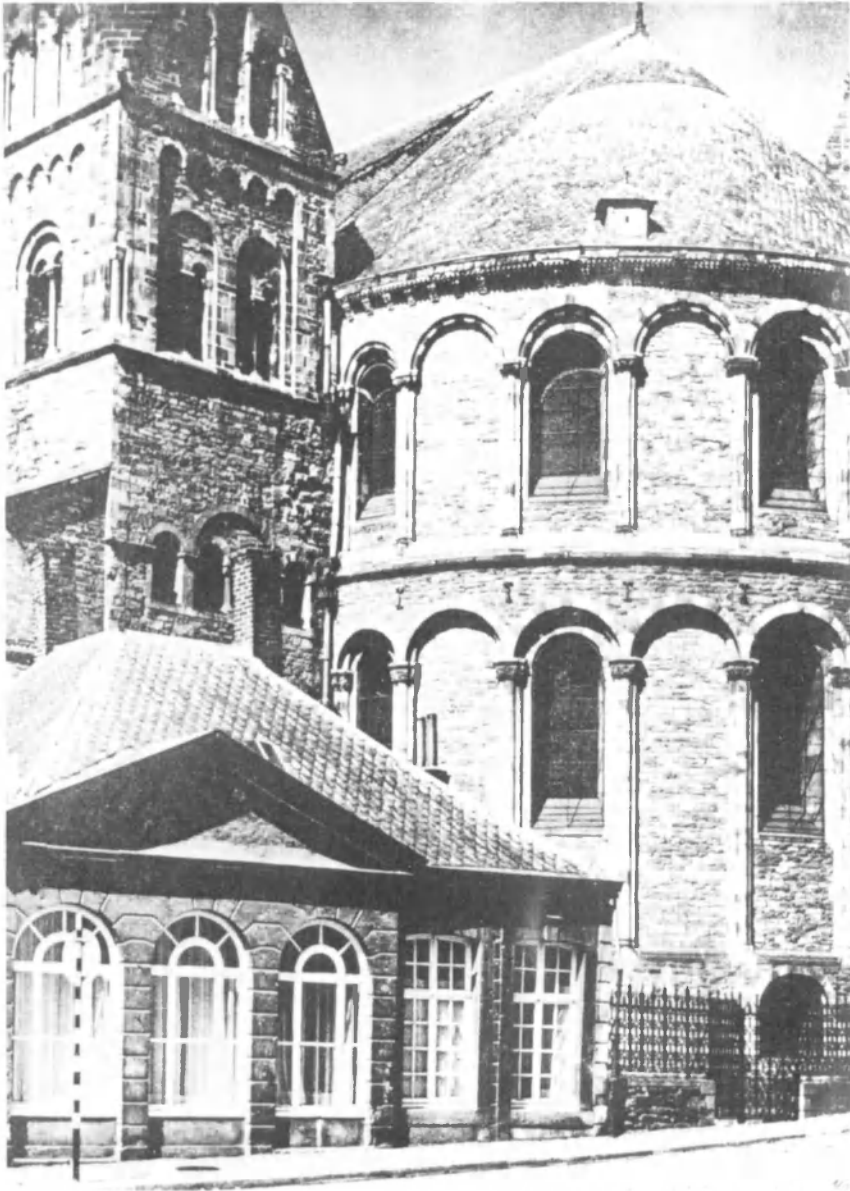


Fig. 31. Extérieur du chœur de l'église Notre-Dame à Maastricht.

On ne peut comparer l'horizontalisme très marqué de Jodoigne au verticalisme gothique.

Rappelons toutefois qu'une partie de notre théorie est basée sur une hypothèse et que, même si elle nous paraît fort plausible, il est certain que la galerie rhénane ne fut jamais exécutée. En effet — et ici nous rejoignons de nouveau M. Brigode et d'autres — la construction de l'étage supérieur a suivi de très près celle du bas, probablement même sans interruption de chantier. Qu'il suffise pour s'en convaincre de voir la grande similitude dans le traitement des fenêtres. C'est alors qu'il a fallu prévoir une nouvelle voûte, plus haute. Il est curieux que l'on n'ait pas remonté le niveau des chapiteaux: peut-être était-ce parce que ceux-ci, dont un seul témoin subsiste rappelons-le, étaient déjà encastrés dans la maçonnerie? On se contenta apparemment de surmonter les tailloirs de quelques assises de pierre destinées à recevoir les retombées des nervures (figure 30).

Cette voûte reprend donc certainement la forme prévue à l'étage inférieur.

Pour nous, sa réalisation est ancienne: nous avons déjà montré que le chœur était voûté bien avant le XVIII^e siècle. Et il ne faut pas oublier l'existence des formerets dans la travée droite, dont le profil est fort archaïque.

L'étage supérieur donne, comme on l'a déjà fait remarquer, une impression de plus de légèreté qu'on attribue généralement à l'influence gothique¹¹⁶.

Mais on peut se demander d'où vient le modèle de cette élévation à deux étages. Il est évidemment logique de chercher du côté du chantier de Villers dont les trois étages du chœur devaient marquer les contemporains.

On a vu que la simplification de cette élévation était peut-être à l'origine du chœur de Notre-Dame à Diest (un peu plus tard) et ce même processus aurait pu se passer à Jodoigne¹¹⁷.

Mais si nous restons dans le contexte rhénomosan, il nous faut considérer l'abside de Notre-Dame à Maastricht dont l'extérieur, bien que fortement rénové au XIX^e siècle paraît vraiment très proche de Jodoigne: deux étages de fenêtres circonscrites par des arcades sur colonnettes sont séparés par un important larmier (figure 31).

Evidemment, les deux étages présentent ici le même décor. On nous dira aussi que l'intérieur de cette abside est tout différent, qu'il comporte un déambuloire à deux étages absent à Jodoigne, ou encore qu'il s'agit d'un édifice plus important.

Mais la ressemblance de l'élévation extérieure est trop évidente pour qu'on omette de la signaler.

Espérer trouver le « modèle » de Saint-Médard de Jodoigne ne serait-il pas en fin de compte dénier toute personnalité au maître d'œuvre de celle-ci ?

¹¹⁶ Je ne suivrai pas là l'avis de L.F. Génicot quand il dit « jusqu'au niveau supérieur qui évoque toujours la galerie de l'âge précédent » (*Rhin-Meuse, op. cit.*, p. 124).

¹¹⁷ C'était, rappelons-le, l'opinion de Mgr Maere dans son étude sur Villers.

VESTIGES D'ARCHITECTURE HUTOISE : LES EGLISES SAINT-MARTIN OUTREMEUSE ET SAINT-GERMAIN

Alain ORBAN

¹ Cette partie de la ville, aussi dénommée «Huy Petite», était juridiquement indépendante de Huy-Grande, sur la rive droite. Elle possédait sa propre cour d'échevins (JORIS, André, *Le visage de Huy*, Bruxelles, 1976, pages 9 et 10). La situation des deux églises est clairement mentionnée sur le *Plan de la ville de Huy avec ses fauxbourgs, rues et maisons*, dressé par Arnold Dumoulin en 1766, et publié en annexe de DUBOIS, René, *La ville de Huy au XVIII^e siècle*, in «*Annales du Cercle hutois des Sciences et des Beaux-Arts*», t. X, 1895, pages 117 à 231. Voir aussi JORIS, *Op. cit.*, page 67 et planche VII.

² C'est Marc Dandoy, membre du C.A.H.C. engagé comme archéologue par la ville de Huy, qui s'est chargé de ces fouilles, dont les résultats seront publiés dans le tome XVI du bulletin du C.A.H.C. Je tiens à remercier ici les autorités communales de Huy, actuels propriétaires, Me Del Savio, qui nous indiqua ces vestiges et Jacques Willems, président du C.A.H.C., qui m'a autorisé à publier les vestiges dégagés. Je remercie également Marc Dandoy, Freddy Ligot et Jean-Pierre Jacques pour leur aide.

³ A partir du XVI^e siècle, c'est la prieure de ce couvent qui, de fait sinon de droit, désigne les curés des deux paroisses. Ce choix est presque toujours suivi par le chapitre de la collégiale Notre-Dame de Huy. Voir à ce sujet FRESON, Jules, *La cure de Saint-Germain et le couvent des Carmélites, dites Blanches-Dames, à Huy*, in «*A.C.H.S.B.A.*», t. II, 1879, pages 53 à 81. IDEM, *L'église Saint-Martin d'Outre-Meuse*, in «*A.C.H.S.B.A.*», t. III, 1880, pages 69 à 72. IDEM, *Notice historique sur l'église collégiale et les anciennes paroisses de Huy*, in «*A.C.H.S.B.A.*», t. VII, 1886, pages 49 à 150, en particulier les pages 132 à 136. HANSOTTE, Georges et FORGEUR, Richard, *Inventaire des archives des cures déposées aux Archives de l'Etat à Liège*, t. VI, *Inventaire des cures de Huy*, [Liège], 1963, pages 15 et 24.

⁴ JORIS, André, *La ville de Huy au moyen-âge. Des origines à la fin du XIV^e siècle*, (= «*Bibliothèque de la Faculté de Philosophie et Lettres de l'Université de Liège*», Fascicule CLII), Paris, 1959, page 196. La référence donnée est un acte de Hugues de Pierrepont concernant plusieurs maisons, dont une «*quae sita est inter Sancti Martini et Sancti Germani ecclesias in villa Hoiensi*» (PONCELET, Edouard, *Actes des princes-évêques de Liège, Hugues de Pierrepont 1200-1229*, Bruxelles, Commission royale d'Histoire, 1941, page 237, acte n° 250). Voir aussi HANSOTTE, G., *Inventaire des archives de l'abbaye de Neufmoustier*, t. I, *Inventaire registes (1125-1530)*, Bruxelles, 1960, page 113, acte 12.

⁵ JORIS, *La ville de Huy*, page 196, note 299.

⁶ IDEM, *Ibidem*, page 158.

La «petite ville» de Huy, sur la rive gauche de la Meuse, abritait dans son enceinte deux églises paroissiales, Saint-Martin et Saint-Germain: elles étaient toutes deux blotties contre le rempart nord, à une centaine de mètres l'une de l'autre¹. Démolies au siècle passé, elles étaient depuis considérées comme disparues.

Or, voici quelques mois, la propriétaire de la maison n° 8 rue Saint-Martin signala au Cercle archéologique Hesbaye-Condruz la présence de vestiges architecturaux dans son grenier. L'expropriation du bâtiment, en vue d'un élargissement de la voirie, permit de dégager une partie de l'église Saint-Martin, dont le C.A.H.C. entreprit la fouille².

La redécouverte de cette première église ne pouvait qu'attirer l'attention sur le sort de la seconde. Et ce d'autant plus que leur dépendance commune du couvent des Carmélites Chaussées, dites Dames Blanches, de Huy, avait entraîné le groupement partiel des archives les concernant³. Et, de fait, il apparut rapidement que des vestiges de l'église Saint-Germain subsistaient également. Il m'a donc semblé intéressant de grouper dans un même article l'étude de ces deux bâtiments, si proches, mais d'un aspect aujourd'hui si différent.

SAINT-MARTIN OUTREMEUSE

L'église Saint-Martin Outre-Meuse, ainsi dénommée pour la distinguer de Saint-Martin *in foro*, sur la rive droite, est mentionnée pour la première fois en 1227⁴. Deux éléments laissent cependant présumer une fondation nettement plus ancienne: sa dédicace et sa situation. Le culte de saint Martin se répand très tôt, et l'on constate une dévotion particulière à l'époque mérovingienne⁵. Cet élément prend toute sa valeur lorsque l'on examine la situation de l'édifice. L'église est construite au point de croisement de deux voies très anciennes. La première, la «Grande Strée», suivait le tracé de l'actuelle rue Axhelière et se prolongeait par la rue du Vieux-Pont, avant la construction de l'enceinte urbaine, vers 1225⁶. La découverte d'un quartier artisanal mérovingien au point de passage de la Meuse laisse penser que son tracé, quasi rectiligne, respectait

Fig. 1. Implantation des églises Saint-Martin (1), Saint-Germain (2) et du couvent des Dames Blanches (3). En pointillé, le tracé supposé de la «Grande Strée».

D'après POPP, P.C., Plan parcellaire de la ville de Huy (vers 1860), détail de la section A. Photo A.E.H.





Fig. 2. Le n° 8, rue Saint-Martin, état actuel, vue prise du sud-ouest.



Fig. 3. Eglise Saint-Martin, vers 1890? © A.C.L. Bruxelles.

⁷ WILLEMS, Jacques. *Le quartier artisanal gallo-romain et mérovingien de «Batta» à Huy*, in «*Archeologia Belgica*», n° 148, 2 vol. (texte et planches), Bruxelles, 1973.

⁸ JORIS. *La ville de Huy*, pages 76 et 158. LEMEUNIER, Albert, dans le catalogue de l'exposition *La Vierge dans l'art hutois*, Huy 1977, page 7. Sur les découvertes archéologiques, voir LASSANCE, W. et BORREMANS, R., *Inventaire archéologique du territoire de Huy*, in «*A.C.H.S.B.A.*», t. XXV, 1955-58, pages 289 à 292, et WILLEMS, J., LAUWERIJS, E. et DOCQUIER, J., *Le cimetière mérovingien de Saint-Hilaire à Huy*, in «*B.C.A.H.C.*», t. III, 1962, pages 6 à 27.

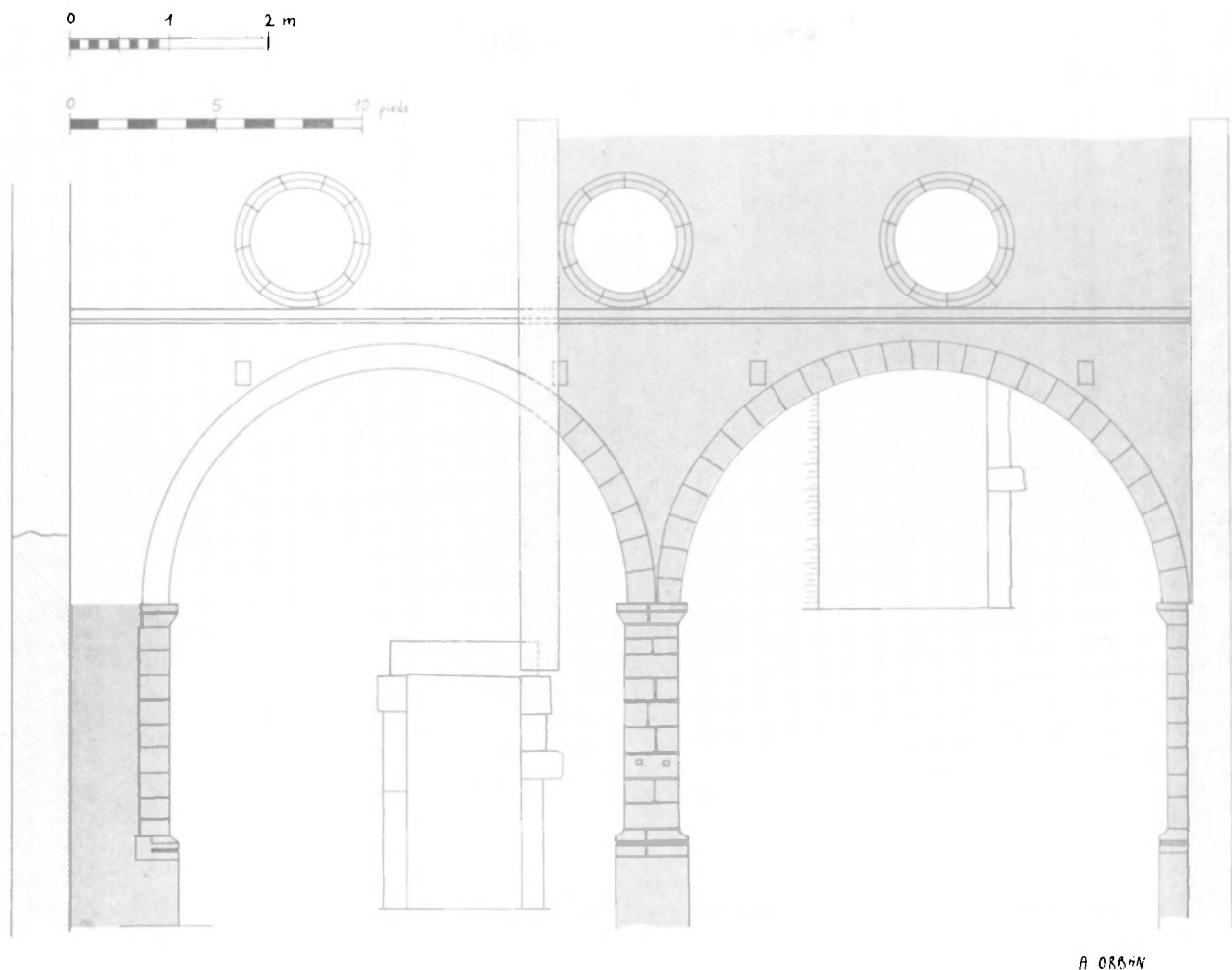


Fig. 4. Saint-Martin. Levé des vestiges (en grisé) et reconstitution sur base des photos.

⁹ WILLEMS, *Le quartier...*, page 60 conclut dans ce sens, ainsi qu'André Joris (*Le visage de Huy*, page 9).

¹⁰ A.E.H., *Couvent des Dames Blanches*, n° 50, *Pièces relatives aux cures de Saint-Martin et de Saint-Germain*. Ce dossier contient tous les actes relatifs à l'annexion de Saint-Martin. L'un d'eux est publié dans FRESON, *L'église Saint-Martin* (ratification de l'union par Philippe II, roi d'Espagne, le 23 juillet 1596). Le texte précise que l'église était auparavant « bien caducque » et qu'elle avait été « tellement ruinée et détruite » par les Hollandais qu'on ne pouvait plus y célébrer l'office.

¹¹ FORGEUR, Richard, *Les statuts portés à Huy par le nonce Antoine Albergati*, in « *Bulletin de la Commission royale d'Histoire* », t. 120, 1955, page 56.

un itinéraire mérovingien, voire romain, reliant la ville au plateau hesbignon⁷. La seconde, « Chinrue », dont le tracé est en partie repris par la rue Saint-Martin, reliait les églises Saint-Hilaire, Saint-Martin, Saint-Germain et Saint-Pierre. Elle se prolongeait ensuite vers Amay, par le bord de Meuse. La découverte de plusieurs tombes franques le long de cette voie confirme son ancienneté⁸. Une fondation précoce de l'église Saint-Martin peut donc être envisagée⁹. Les résultats des fouilles entreprises par le C.A.H.C. permettront sans doute d'éclairer cet aspect du problème.

L'histoire de l'église ne nous est connue qu'à partir de la fin du XVI^e siècle, et elle commence tragiquement. En effet, lors de la prise de la ville par les Hollandais, en 1595, elle fut pillée et, semble-t-il, sérieusement endommagée. Les Dames Blanches, dont le couvent était tout proche, se chargèrent de la remettre en état. En échange de quoi elles demandèrent à jouir de ses bénéfices et de pouvoir choisir son curé, ce qui leur fut accordé¹⁰.

La paroisse était peu peuplée. En 1614, le nonce Albergati y dénombra 51 âmes et proposa en conséquence de l'unir à l'église Saint-Germain. Il ne fut cependant pas suivi dans ses conclusions, car la paroisse subsista jusqu'à la fin du XVIII^e siècle¹¹. Les vicissitudes de l'église n'étaient pas finies pour autant. En 1648, un différend s'éleva entre le chapitre de la collégiale Notre-Dame et les Dames Blanches, qui avaient décidé de la démolir. L'acte d'incorporation les



Fig. 5. Saint-Martin. Base du pilier ouest.

Fig. 6. Saint-Martin. Chapiteau du pilier ouest.



Fig. 7. Saint-Martin. Pilier central.

obligeant plutôt à la restaurer, le chapitre leur fit remarquer que si elles démolissaient l'église, elles devraient en reconstruire une nouvelle¹².

Suite au concordat, la paroisse Saint-Martin fut supprimée, et l'église devint propriété de la fabrique Notre-Dame¹³. Celle-ci décida, en 1807, la mise en vente de plusieurs bâtiments, dont Saint-Martin. Un relevé effectué à cette occasion donne les dimensions suivantes : longueur 19,5 m, largeur 8,7 m, hauteur 8,7 m. Le bâtiment est considéré comme « très caduc »¹⁴. Après la vente, l'église fut transformée en habitation, puis, peu à peu, ses vestiges disparurent, lors des morcellements successifs de la parcelle. Le chevet disparut définitivement en 1885¹⁵. Au début du siècle, plus rien n'était visible de la rue¹⁶.

En fait, quelques vestiges significatifs sont parvenus jusqu'à nous, englobés dans un pan de mur. Ils permettent, sinon une reconstitution, du moins une approximation de l'aspect primitif de l'édifice, ainsi qu'une datation.

¹² « Monitorum capituli ergo conventus Albarum Dolmiharum volentium ecclesiam demoliri anno 1648 in jan. Cum vigore unionis per ipsas impetrata veneantur potius illam intertinere imo si destrueretur, novam restaurare » (A.E.H., *Collégiale Notre-Dame*, n° 1, folio 59, sous la rubrique « *Ecclesia Sancti Martini* »). Ce document, publié dans FRESON, *Notice historique...* est dans un registre indiquant, par thèmes, le contenu des archives du chapitre. Les documents auxquels il fait référence dans ce cas précis ne semblent pas être parvenus jusqu'à nous.

¹³ HANSOTTE et FORGEUR. *Op. cit.*, page 24.

¹⁴ A.E.H., *Cures de Huy*, (2) *Paroisse Notre-Dame*, n° 105, document du 12 septembre 1807. Cet acte est évoqué dans DUBOIS, René, *Les rues de Huy*, (= « A.C.H.S.B.A. », t. XVII), Huy, 1910, page 398, sans référence. Selon ce dernier, la vente eut lieu en 1808. La décision de passer à la vente publique fut en tout cas ratifiée par le préfet de l'Ourte (sic) en décembre 1807 (acte conservé dans la même liasse que le précédent).

¹⁵ Les croquis conservés au bureau du cadastre de Huy permettent de suivre avec précision ces évolutions (parcelle 1470, section A). Voir, entre autres, les croquis suivants : Année 1838, n° 58 (construction de la maison Del Savio), 1851, n° 21, 1879, n° 24, 1885, n° 24 (destruction du chevet).

¹⁶ DUBOIS, *Les rues de Huy*, page 398, ne parle en tout cas d'aucun vestige encore visible. Deux photos antérieures à cette époque sont conservées, une aux A.C.L. (cliché 125081 A) et l'autre au Musée de l'architecture à Liège, datée au revers de 1894. Aucune des deux n'était identifiée.

Fig. 8. Saint-Martin. Retombée des deux arcades et oculus central.

Fig. 9. Saint-Martin. Oculus est (vue prise du sud).



¹⁷ On retrouve des éléments semblables (moultures et chapiteaux) à l'église Saint-Mort, à Huy, aux piliers occidentaux du transept. Cette église est étudiée en détail dans ANTOINE, Jean-Louis, *L'église Saint-Mort à Huy*, in «A.C.H.S.B.A.», t. XXXII, 1978, pages 13 à 69. L'auteur y remet en cause la date avancée jusqu'alors (vers 1225) (GENICOT, L.-Fr., dans le *Dictionnaire des églises de France*, t. V c, [Tours, 1971], page 65), et propose, sur base de documents d'archives, une période entre 1239 et 1286. Il faut cependant préciser que ce type de chapiteau se trouve déjà dans la crypte occidentale de l'église de Celles (TIMMERS, J.J.M., *De kunst van het Maastrand*, Assen, 1971, fig. 246) et, exceptionnellement, au pilier central de la crypte de la collégiale de Huy (1066) (GENICOT, L.-Fr., dans le catalogue de l'exposition *Les églises romanes du pays mosan. Témoignage sur un passé*, Celles, 1970, page 109).

¹⁸ Un aménagement semblable des *oculi* se retrouve à l'église de Sankt-Thomas an der Kyll, consacrée en 1222. Cette église, construite dans un style de transition, présente la particularité de n'avoir que des fenêtres rondes, aussi bien aux bas-côtés qu'au clair étage. KUBACH, Hans-Erich et VERBEEK, Albert, *Romanische Baukunst an Rhein und Maas: Katalog der vorromanischen und romanischen Denkmäler*, Berlin, 1976, page 995 (vol. 2) et planche 482, fig. 1 à 4 (vol. 3).

¹⁹ L'utilisation d'*oculi* au clair étage n'apparaît, dans nos régions, qu'à l'église Saint-Christophe de Liège, construite vers 1241. VAN ASSCHÉ, A. et HELBIG, J., *Monographie de l'église paroissiale Saint-Christophe à Liège*, Bruges, 1877 (= «Bulletin de la Gilde de Saint-Thomas et de Saint-Luc», n° XI). Voir aussi BAGE, A., *L'église Saint-Christophe à Liège*, in «Bulletin des métiers d'art», t. III, 1904, pages 339 à 344, et *Le patrimoine monumental de la Belgique*, vol. 3, *Ville de Liège*, Liège, 1974, page 304 et fig. XXXV. On retrouve également des *oculi* à l'église Saint-Mort, mais uniquement pour éclairer le chœur (ANTOINE, *Op. cit.*, page 45).

Le mur sur lequel s'appuie, au nord, la maison Del Savio peut se diviser en deux registres, nettement séparés par un cordon saillant (fig. 4). En dessous s'ouvraient deux arcades en plein cintre, d'une grande portée (457 et 490 cm), reposant sur des piliers carrés. Arcs et piliers sont faits de blocs calcaires soigneusement taillés et appareillés; ils portent des traces de chaulage. Les écoinçons sont construits plus grossièrement, en *opus incertum*, lié par un mortier blanc très friable. Seul l'arc de droite est conservé en entier; l'autre est limité à l'intérieur de la maison, mais son prolongement est bien visible sur les photos anciennes (fig. 3). Les piliers, hauts de près de trois mètres, comportaient une base et un chapiteau saillant sur tout le pourtour, et de ce fait en partie détruits aux deux piliers inclus dans la maison. Ils sont par contre particulièrement bien conservés au pilier ouest, dans la cour. Ce dernier doit d'ailleurs être considéré comme un pilastre, puisqu'il est engagé dans le mur à l'ouest, le chapiteau et les moultures de la base étant conçus en conséquence (fig. 5). Un tore souligné par un anget constitue la base des piliers. Le chapiteau, très simple, se compose d'une corbeille pyramidale sous un tailloir non saillant (fig. 6)¹⁷. De part et d'autre de chaque arc, à une quarantaine de centimètres sous le cordon, se trouvent des corbeaux. Le seul qui soit bien conservé est en partie inclus dans le mur ouest de la maison; il est taillé en quart de rond dans sa partie inférieure.

Dans le registre supérieur s'ouvraient trois *oculi*, nettement désaxés par rapport aux arcades. Deux seulement sont conservés. Sur l'autre face du mur (au nord), ces ouvertures se prolongent vers le bas par un glacis et prennent ainsi l'aspect de fenêtres en plein cintre (fig. 9-10)¹⁸.

Ces vestiges constituent sans aucun doute les vestiges des arcades et du mur gouttereau sud de la nef centrale. Le cordon délimite le niveau de la toiture du collatéral sud, dont la charpente reposait sur les corbeaux. Au-dessus, les trois *oculi* constituent les fenêtres hautes¹⁹. Plus haut encore s'étendait une corniche soutenue par des corbeaux creusés en cavet.

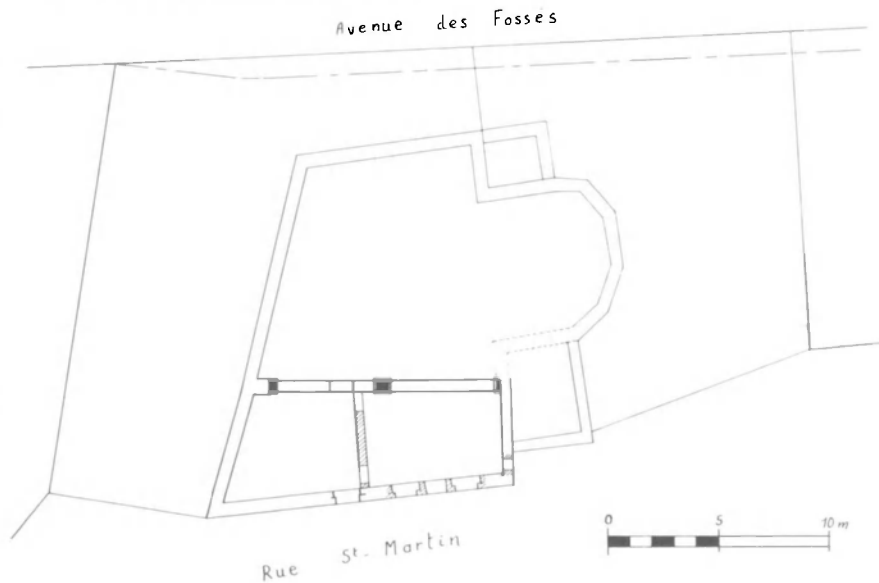
L'obstruction des arcades, le percement d'une porte et d'une grande fenêtre correspondent à la suppression du collatéral sud. L'aspect de la fenêtre permet de situer ces transformations en 1648, au moment où les Dames Blanches veulent démolir l'église. C'est probablement vers la même époque, peut-être un peu avant, que fut aménagé le portail à bossage qui s'ouvre actuellement sur la cour



Fig. 10. Saint-Martin. Oculus est (vu du nord).

Fig. 11. Saint-Martin. Portail donnant sur la cour de la maison (autrefois précédé de trois marches).

Fig. 12. Saint-Martin. Reconstitution du plan sur base des documents cadastraux de 1838 et 1851. En grisé, les murs encore en place. Les zones hachurées sont des modifications de 1838.



(fig. 11). L'emplacement de cet accès correspond peut-être à un état antérieur, les entrées latérales n'étant pas rares, à l'époque romane, dans la vallée de la Meuse²⁰. En fait, le mur qui ferme la cour et sur lequel est construite la façade de la maison est probablement le mur du collatéral. Les fouilles entreprises à l'intérieur de la maison n'ont en effet révélé aucun mur parallèle aux arcades. Si celui-ci n'est pas plus parallèle, il répond néanmoins à l'orientation générale du plan, tel qu'on peut le reconstituer à l'aide des documents cadastraux (fig. 12).

A l'ouest, les traces d'arrachement visibles, sur les photos anciennes, à l'extrémité du mur gouttereau montrent bien la limite du bas-côté, en prolongement de la façade occidentale. La présence du pilastre de l'arcade ouest confirme cette limite. Le tracé oblique de la façade, tel qu'il apparaît sur les plans, semble donc bien le résultat d'un choix des constructeurs, et non d'une modification. Ce choix est certainement lié à la présence d'une contrainte antérieure au bâtiment.

²⁰ Pour la seule Hesbaye liégeoise, on en retrouve à Hombroux, Faimès (chapelle Saint-Sébastien), Meeffe, Reppe, Amay et Herstal (reconstituée par Fernand Lohest). Voir GHISLAIN, Jean-Claude, *Architecture et sculpture sur pierres romanes en Hesbaye liégeoise*, dans le catalogue de l'exposition *Trésors d'art de la Hesbaye liégeoise et ses abords*, L'exhy, 1972, pages 27-28, COENEN, J., *La chapelle Saint-Lambert à Herstal*, in « *Bulletin des commissions royales d'art et d'archéologie* », t. 63, 1924, pages 178 à 188. D'une manière plus générale, TIMMERS, *Op. cit.*, et KUBACH et VERBEEK, *Op. cit.*



Fig. 13. La façade du n° 4, rue Saint-Martin (vue prise du sud).

²¹ Le tracé des murs retrouvés dans la maison est à peu près perpendiculaire à cet axe. Une contrainte du même genre (le tracé du Hoyoux) a amené les constructeurs de l'église Saint-Mort à construire une nef comprenant 4 travées au nord contre 3 au sud (ANTOINE, *Op. cit.*, page 52).

²² Le décalage entre fenêtres hautes et travées se retrouve à l'église Saint-Antoine de Liège (1244 ou 45). FORGEUR, Richard, *L'église Saint-Antoine à Liège*, (= « Feuilles archéologiques de la Société royale le Vieux-Liège », n° 15), [Liège], 1973, page 12.

²³ On peut remarquer la même tendance à la petite église Sainte-Croix de Guvelingen, dans le Limbourg (début XIII^e). Les arcs sont cependant des ogives. BOES, G., *L'église de Guvelingen près de Saint-Trond*, in « Revue belge d'archéologie et d'histoire de l'art », t. 17, 1947-48, pages 107 à 118. TIMMERS, *Op. cit.*, page 63 et fig. 82. KUBACH et VERBEEK, *Op. cit.*, pages 341-342.

²⁴ De BRUYNE, Pol, *Les anciennes mesures liégeoises*, in « Bulletin de l'institut archéologique liégeois », t. LX, 1936, pages 289 à 317. DISCRY, Fernand, *Notes de métrologie hutoise*, in « Anciens pays et assemblées d'états », t. LXII, 1973, pages 151 à 200. L'emploi de ce pied avait déjà été remarqué dans la crypte de la collégiale Notre-Dame (GENICOT, L.Fr., *La collégiale Notre-Dame de Huy*, 1^{re} partie, *La collégiale ottonienne*, in « B.C.R.M.S. », t. 14, [1963], pages 328 à 382), ainsi qu'à la « Maison de la Tour » (ORBAN, Alain, *La « Maison de la Tour »*, à Huy, *Un exemple d'architecture civile urbaine du XIII^e siècle*, mémoire de licence en histoire de l'art et archéologie de l'université de Liège, année 1977-78, page 108).

²⁵ Visible sur le croquis cadastral n° 24 de cette année. Auparavant, la limite ouest apparaît lors du lotissement de l'église, en 1851 (croquis n° 21).

²⁶ Voir infra, note 45.

²⁷ DUBOIS, *Les rues de Huy*, page 232. En 1838, le tracé ancien est rectifié (croquis cadastral n° 58); par après, la rue prend le nom de promenade, puis avenue, des Fossés.

probablement le tracé d'une première église. L'axe ainsi obtenu semble indiquer que ce premier édifice était lui-même construit en fonction du passage de la « Grande Strée »²¹.

Ces différences d'axes sont peut-être à l'origine de la différence de longueur entre les arcades est et ouest. Ici encore, il s'agit de la réponse à une contrainte, et non du résultat d'une modification, comme on serait tenté de le croire, vu le décalage entre les arcs et les *oculi*. En fait, trois arcades ne correspondraient pas mieux aux fenêtres hautes²². La longueur des arcs et l'écart faible entre leur sommet et la charpente du collatéral sont donc des éléments originaux²³.

Enfin, les éléments encore en place révèlent l'usage du pied de Saint-Hubert. Deux dimensions sont significatives à cet égard : la longueur de l'arcade est (16 pieds, soit 471,5 cm entre les bases des piliers) et la hauteur entre les chapiteaux et le dessus du cordon (10 pieds - 294,6 cm)²⁴. Une anomalie cependant, la largeur du pilier central (55 cm) ne correspond à aucune division normale de cette échelle de mesure, alors que le pilastre ouest débordé d'un pied exactement. Il n'est pas possible actuellement de déterminer la largeur exacte du pilier (ou pilastre ?) est.

Pour le reste, seuls les plans cadastraux et les photos peuvent nous éclairer sur l'aspect de l'église. D'après ces documents, elle se présentait comme un bâtiment trapézoïdal sur lequel venait se greffer un chœur à chevet polygonal. Encore faut-il noter que la longueur du chœur est reconstituée sur base de l'aspect des plans après la destruction d'une annexe latérale, en 1879²⁵. Cette disposition semble cependant confirmée par l'aspect du chevet tel qu'il apparaît dans un tableau représentant l'église Saint-Germain (fig. 18)²⁶.

Le plan ainsi obtenu semble exclure la présence d'un collatéral nord symétrique au collatéral sud, et qui aurait été détruit en même temps. L'espace entre le bâtiment et les remparts, dont la rue Saint-Hilaire reprend le tracé extérieur²⁷, est trop exigü. Il est tout aussi difficile de concevoir qu'un bas-côté de cette taille ait été englobé dans le bâtiment principal en 1648 : il faudrait alors supprimer le déplacement du chœur vers le nord, la destruction de l'arcade nord et le rehaussement du mur nord du collatéral pour arriver à l'image donnée à la fois par les photos et les plans. Conséquence supplémentaire, la reconstruction d'une bonne partie de la charpente n'aurait pas été le travail le moins important. L'ampleur de tels travaux, alors que le but primitif était de démolir l'église, ne manque pas de laisser songeur.



A. CRÉPEL

Fig. 14. Saint-Germain. Levé des vestiges. Les profils de la corniche et des chapiteaux ont été reconstitués par calcul, ces zones étant inaccessibles.



Fig. 15. Saint-Germain. Base du pilastre ouest.

Fig. 16. Olivier Piron, la porte et l'église Saint-Germain, vues du nord.

Fig. 17. Olivier Piron, Saint-Germain, vue de l'est (a).

Fig. 18. Détail de la fig. 17: les pilastres de la façade sud et le chevet de Saint-Martin.



²⁸ Le dépouillement des comptes des Dames Blanches ne donne aucun renseignement sur les travaux effectués soit en 1595-96, soit en 1648. Seules les dépenses courantes sont enregistrées. Par ailleurs, la fouille de la partie principale de l'église est rendue impossible par la présence d'habitations à cet emplacement.

²⁹ DELHAES, Armand, *L'église Saint-Servais à Liège*, (= «*Feuillets archéologiques de la Société royale le Vieux-Liège*»), [Liège], 1966. *Le patrimoine monumental de la Belgique*, vol. 3, *Ville de Liège*, pages 116 à 120.

Tout porte donc à croire que le plan, pris dans son ensemble, a subi peu de modifications en 1648, si ce n'est la suppression du collatéral sud. Par ailleurs, rien ne permet de connaître l'ampleur d'éventuelles modifications antérieures. Une anomalie dans le tracé du chœur indique en tout cas quelques remaniements²⁸.

Ce plan asymétrique, probablement dû à la présence des remparts, n'est pas sans évoquer celui de l'église Saint-Servais, à Liège²⁹. Peut-être l'aménagement du volume principal présentait-il le même aspect biscornu. Il semble en tout cas difficile de concevoir cet espace comme une seule nef, vu l'importance de sa



Fig. 19. Olivier Piron. Saint-Germain, vue de l'est (b).

largeur (9 à 10 mètres)³⁰.

Enfin, la «tour» citée dans un acte de 1595³¹ était très probablement un clocheton, comme c'est le cas à la chapelle de Reppe³².

Des rapprochements avec cette chapelle peuvent également s'établir au niveau de la répartition des volumes, du moins en ce qui concerne la moitié sud de l'église. On y retrouve le plan basilical, les piliers carrés, l'accès latéral, l'absence de tour et de transept, ainsi que le même type d'implantation du chœur.

On le voit, le schéma ainsi reconstitué, malgré ses anomalies (deux nefs?, deux travées!, trois *oculi*!), reste dans la tradition romane. Seul le chevet polygonal apparaît comme un trait gothique, et encore peut-il s'agir là d'une transformation. Cependant, les comparaisons s'établissent avec des bâtiments du XIII^e siècle, déjà marqués par le nouveau style. L'emploi d'*oculi* au clair étage peut être considéré comme un élément déterminant pour la datation, en ce qu'il fournit des dates plus précises que les éléments de tradition: 1222 (Saint-Thomas) et 1241 (Saint-Christophe).

Ce que nous savons de l'histoire de Huy renforce cette estimation. Le démembrement de la paroisse Saint-Hilaire, qui couvrait toute la «petite ville» de Huy, intervient en 1225. C'est alors que la chapelle Saint-Pierre, érigée en église paroissiale, reçoit comme territoire le quartier situé à l'est de la rue Axhelière³³. «Ces modifications», affirme André Joris, «sont visiblement l'indice d'une adaptation à des conditions nouvelles nées de la construction des remparts dans cette partie de la ville». Or, les églises Saint-Pierre et Saint-Hilaire sont en dehors des murailles. Il semble donc logique de considérer, comme le fait l'historien de Huy, que l'espace *intra muros* fut réparti entre Saint-Germain et Saint-Martin³⁴.

L'élévation de l'église au statut paroissial, conjointe à la construction des remparts à proximité directe semblent déterminants pour la reconstruction d'un nouvel édifice. L'absence d'éléments novateurs, tels que des colonnes ou des arcs brisés semble indiquer une date précoce, sans doute antérieure à la reconstruction de Saint-Mort. Seule la valeur d'exemple de l'église Saint-Christophe pourrait justifier un report de la date après 1240. Peut-être faut-il voir un indice dans le fait que la première mention se situe en 1227?

³⁰ On constate à cet égard que les dimensions fournies par le relevé de 1807 (note 14) ne sont pas toutes exactes. Si la hauteur et la longueur peuvent se retrouver, la largeur n'apparaît en aucun point du plan. A titre de comparaison, citons les nefs de Saint-Mort (6.20 m) (ANTOINE, *op. cit.*, page 52, note 84) et de l'église des frères mineurs de Huy (1244?), large de 8.35 m (ANTOINE, Jean-Louis, *L'église des Frères-Mineurs de Huy*, in «A.C.H.S.B.A.», t. XXX, 1976, page 29). Le collatéral nord de l'église Saint-Servais, à Liège, extrêmement développé, atteint 9 m de large (voir note 29). L'absence d'une datation précise de ce bâtiment empêche cependant d'en faire un point de comparaison à ce sujet.

³¹ A.E.H., *Collégiale Notre-Dame*, n° 1, folio 60 v°. Décision du chapitre, en date du 19 décembre 1595, autorisant le transfert d'une cloche «*e turri Sancti Martini*» à l'église Saint-Germain (cite dans FRESO, *Notice historique*, page 136). Il s'agit probablement d'une conséquence du pillage survenu cette même année.

³² SCHOENMAKERS, Louis, *La chapelle de Reppe*, in «*La Terre Wallonne*», t. XIV, Charleroi, 1926, pages 117 à 189. Je dois cette référence à M. Paul Schoenmakers, fils de l'auteur. Selon cet article, le clocheton date du XVII^e siècle (page 183), mais Jean-Claude Ghislain semble penser que cet élément correspond à l'état primitif (*Op. cit.*, pages 29 et 30, fig. 3). Voir aussi GENICOT, L.-Fr., *Les églises romanes du pays mosan*, page 39.

³³ JORIS, *La ville de Huy*, page 160. PONCELET, *Actes de Hugues de Pierrepont*, page 269. LEMEUNIER, *Op. cit.*, page 7, dit «au nord d'Axhelière». On peut cependant se poser la question de savoir si l'église Saint-Pierre n'est pas plus tardive que 1225, vu son style très «pur» (GENICOT, L.-Fr., dans le *Dictionnaire...*, t. Vc., page 66). Le rajeunissement de l'église Saint-Mort ne peut que pousser à aller dans ce sens (voir note 17).

³⁴ JORIS, *La ville de Huy*, page 160. De nombreux conflits de juridiction entre les curés de Saint-Hilaire et de Saint-Martin ou de Saint-Germain montrent qu'un lien subsiste. Voir FRESO, *Notice historique*, pages 134 à 136. A.E.H., *Dames Blanches*, n° 50. A.E.H., *Collégiale Notre-Dame*, n° 39 à 41, suppliques adressées au chapitre (XVII^e et XVIII^e siècles).

Fig. 20. La place Saint-Germain et la rue Saint-Martin, état actuel.



³⁵ JORIS, *La ville de Huy*, page 195.

³⁶ HANSOTTE et FORGEUR, *Op. cit.*, page 15. Ce lien entre l'église Saint-Germain et les Dames Blanches est à l'origine d'une confusion entre l'église paroissiale et l'église du couvent, supprimée en 1796 (FRESON, J., *Les monastères de Huy et de la banlieue lors de leur suppression*, in «A.C.H.S.B.A.», t. IX, pages 238-239). Ainsi, l'acte de 1515 publié par Raoul Van der Made (*Contrats du xvr siècle, l'achèvement de deux églises hutoises*, in «A.C.H.S.B.A.», t. XXV, 1955-58, pages 174 à 185) concerne l'église du couvent des Carmélites, et non Saint-Germain. Il en va de même à propos de la demande d'autorisation de construire un arvo, en 1667 (*Ibidem*, page 180). En fait, cette demande s'inscrit dans un programme de reconstruction complète de l'église, exécuté entre 1667 et 1669. Les comptes détaillés de ces travaux sont heureusement conservés (A.E.H., *Dames Blanches*, n° 161, «Exposés pour l'église 1667 à 1669» et «Exposés pour les bastiments l'an 1669»). L'église ainsi transformée est décrite dans SAUMERY, P.L., *Les délices du Pays de Liège*, t. II, Liège, 1740, pages 74-75, alors que l'église Saint-Germain y est seulement mentionnée.

³⁷ A.E.H., *Cures de Huy*, (2) *Paroisse Notre-Dame*, n° 105, document du 9 septembre 1807, donnant un relevé: longueur 28,8 m, largeur 20 m, hauteur 10,5 m. Ici non plus la largeur donnée ne semble correspondre à rien. Les opérations préliminaires à la vente retardent celle-ci jusqu'en 1810 (actes conservés dans la même liasse). DUBOIS, *Les rues de Huy*, y fait allusion page 260.

³⁸ DUBOIS, *Les rues de Huy*, page 261. Les divisions successives apparaissent bien sur les croquis cadastraux de 1881 (n° 27), 1882 et 1894 (parcelles 1493 a à 1, section A).

³⁹ Voir note 24. Je remercie M. et Mme Mazzoni, propriétaires du bâtiment, qui m'ont permis d'y effectuer les levés nécessaires.

SAINT-GERMAIN

L'église Saint-Germain, située à l'angle de la rue Saint-Martin et de la rue Neuve, est citée pour la première fois en 1212³⁵. Son sort est d'abord lié à celui de l'hôpital Saint-Germain, situé de l'autre côté de la rue, puis à celui du couvent des Dames Blanches, lorsqu'elles s'installent dans l'hôpital en 1466³⁶. L'église perd son statut paroissial en vertu du concordat et devient propriété de la fabrique Notre-Dame. Celle-ci vend le bâtiment à la ville en 1810³⁷. En 1829, une école y est installée. Le bâtiment subsiste ainsi jusqu'en 1880, date à laquelle une vente entraîne le partage entre plusieurs acheteurs. L'église est en grande partie détruite à ce moment³⁸.

Il en reste cependant quelques vestiges qui, semble-t-il, n'avaient pas été identifiés jusqu'à présent. Ils constituent actuellement la façade du n° 4 de la rue Saint-Martin (fig. 13-14). Trois pilastres y délimitent les deux travées ouest de la façade sud, qui devait en compter quatre. Chacune est éclairée par deux fenêtres superposées. La première s'insère en grande partie dans le soubassement de blocs calcaires, l'autre se situe dans la partie supérieure, construite en briques. Les ouvertures supérieures ont été considérablement modifiées par l'abaissement des appuis et l'insertion d'un nouveau linteau sous le premier. Une corniche de calcaire, soutenue par des corbeaux en quart-de-rond, surmonte l'ensemble de la façade. A l'exception des moulures, tous les blocs sont bouchardés, sauf sur une bordure de 6 à 7 cm (fig. 15).

Outre la modification des fenêtres, l'aménagement en maison a entraîné la disparition presque totale du soubassement au profit d'une porte de garage, d'une grande baie et de la porte d'entrée. Les bases des pilastres ont été retaillées dans la travée est; celui de droite est amputé d'une dizaine de centimètres sur toute sa hauteur, du côté du n° 2.

Comme à Saint-Martin, l'usage du pied de Saint-Hubert se remarque dans de nombreuses dimensions: ainsi, les fenêtres inférieures mesuraient-elles 7 pieds sur 5. La hauteur de la façade, du dessus de la base des pilastres au sommet de la corniche, est exactement de 30 pieds³⁹.

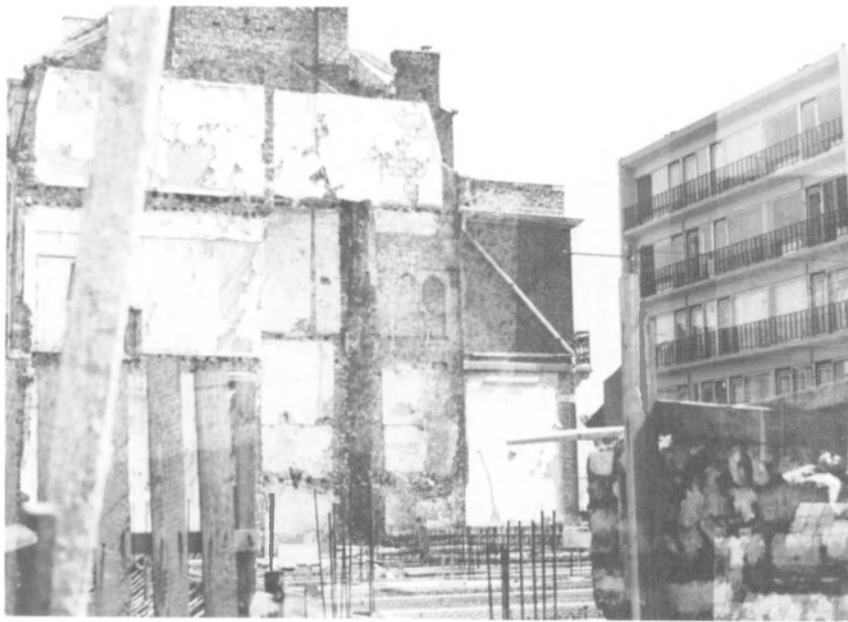


Fig. 21. Saint-Germain. Les deux fenêtres en lancette dégagées en 1976. Photo A. Lemeunier.

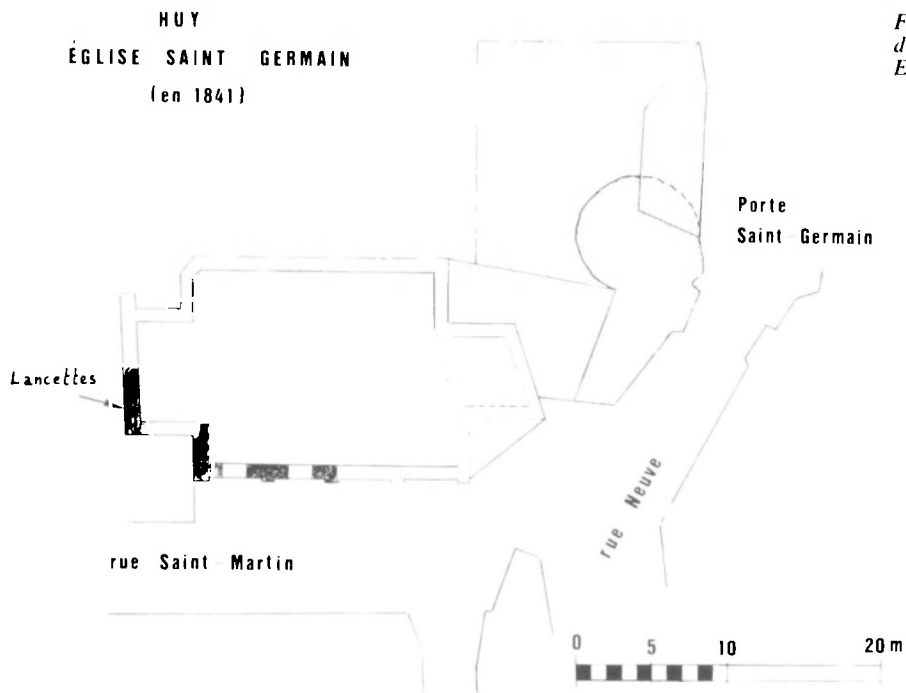


Fig. 22. Saint-Germain. Plan terrier d'après les documents cadastraux de 1841. En grisé, les parties encore existantes.

⁴⁰ DARIS, Joseph, *Notices sur les églises du diocèse de Liège*, t. 8, Liège, 1877, page 166 (même texte dans les *Analectes pour servir à l'histoire ecclésiastique de la Belgique*, t. XIV, page 63). Cette date est avancée sans référence. Il faut toutefois noter que les autres dates citées, sans plus de références, sont correctes.

⁴¹ A.E.H., *Cures de Huy*, (8), *Saint-Germain*, n° 36, *Titres, pièces comptables 1604-1731*. Supplique adressée au chapitre de la collégiale Notre-Dame par les héritiers et représentants de feu Marie Dardenne, en date du 8 mars 1721. Il y est question d'un autel dédié à Saint-Roch, dressé en 1668 «*Lequel autel a etez demonter à raison de la démolition qui at etez faite de cette église, mais étante réediffiée...*». La contestation porte sur la manière dont l'autel a été reconstruit, et surtout sur le fait que le curé y ait fait peindre ses armes. Le chapitre fait droit aux plaignants et transmet au curé.

⁴² DUBOIS, *Les rues de Huy*, entre les pages 266 et 267. Un tableau conservé dans la salle des mariages de l'hôtel de ville de Huy reprend également cette vue, mais prise de plus loin. La toile reproduite ici est conservée chez M. PIRON, rue Saint-Pierre, 19, à Huy (Huile sur toile, 64 × 80, signé OL. PIRON). Un tableau semblable, que je n'ai pu voir, est cité dans DUBOIS, R., *Essai d'Iconographie Hutoise. 1574 à 1900*, in «*A.C.H.S.B.A.*», t. XXI, [1927], page 318.

⁴³ Voir en particulier, le croquis n° 19 de 1841; par après le tracé est rectifié.

⁴⁴ Voir note 43. Le tracé des remparts disparaît dans la partie «*situation nouvelle*». Les diverses représentations de la porte Saint-Germain concordent cependant avec la vue présentée ici.

⁴⁵ Ces deux tableaux sont respectivement conservés chez Mme Demblon, rue des Jardins, 57, à Huy (Huile sur toile, 49 × 67, signé OL. PIRON) (a) et chez M. Dormal, chemin de la Sarthe, 5, à Huy (Huile sur toile, 48,5 × 38,5, signé OL. PIRON) (b). Je remercie M. Tellier, archiviste à Huy, qui m'a signalé l'existence de ce dernier tableau, et les propriétaires, qui ont accepté que j'en publie les photographies.

⁴⁶ «*D'après un témoignage recueilli sur place*», l'autel de la priorale Saint-Sévère de Meeffe aurait également été reporté à l'ouest (GHISLAIN, *Op. cit.*, page 28). Voir aussi BERLIERE, U., *Le prieuré de Saint-Sévère à Meeffe*, in «*Leodium*», t. VIII, 1909, pages 146 à 153.

⁴⁷ On trouve des fenêtres semblables à l'église Saint-Pierre (voir note 33). Cette découverte m'a été signalée par M. Lemeunier, qui a également bien voulu me confier la photo qu'il en avait faite: je l'en remercie.

Selon le chanoine Daris, la reconstruction eut lieu en 1730⁴⁰, mais des documents d'archives montrent que l'église était déjà reconstruite en 1721, et en cours d'aménagement intérieur⁴¹. L'aspect général de la façade semble bien correspondre à cette période. Par contre, la taille des blocs évoque plutôt le XVII^e siècle. Sans doute s'agit-il là d'une récupération ou, plus probablement encore, du respect d'une tradition bien établie.

L'allure générale de l'église nous est connue grâce à plusieurs tableaux et gravures. Je retiendrai ici trois toiles peu connues dues à Olivier Piron (1853-1929), décorateur d'églises et peintre amateur hutois. La première (fig. 16) nous montre l'aspect vu du nord, avec au premier plan la porte Saint-Germain, sous le même angle que la gravure de Léon Tombu, publiée par René Dubois⁴². La reproduction semble ici plus fidèle à la réalité, en particulier quant au respect des proportions. On y voit bien l'implantation légèrement oblique de la tour par rapport au reste du bâtiment, également décelable sur les premiers levés cadastraux⁴³. Autre détail intéressant, la petite taille de la fenêtre rectangulaire du flanc nord, qui explique peut-être la présence de deux fenêtres par travée au sud. La représentation de la porte est elle sujette à caution, car le tableau est certainement postérieur à sa destruction, en 1841⁴⁴.

Les deux autres vues nous montrent la place Saint-Germain et l'église vues de l'est, après la destruction de la porte et des remparts⁴⁵. On peut y distinguer les pilastres de la façade sud. La tour, apparemment construite en grès avec un chaînage d'angle en calcaire, est bien visible sur toute sa hauteur, ainsi que le portail à bossage qui l'accostait. Ces deux éléments pourraient bien indiquer un déplacement du chœur à l'ouest. La présence d'un rétrécissement du bâtiment de ce côté semble renforcer cette hypothèse⁴⁶ (fig. 22). La raison d'une telle opération n'est cependant pas connue.

Enfin, il importe de signaler la découverte, il y a quelques années, de deux fenêtres en lancette, dégagées momentanément lors de la construction d'un building. Ces vestiges se situaient à une hauteur importante (environ 7 m), dans ce qui constituait au XVIII^e siècle la face ouest de l'église (fig. 21). Ils appartenaient sans doute à la façade d'une église antérieure, probablement du XIII^e siècle⁴⁷.

La redécouverte ou l'identification de vestiges architecturaux, tels que ceux décrits dans cet article, n'est pas chose rare à Huy, ville au riche passé historique. A côté des bâtiments bien connus et déjà publiés, il reste bon nombre de vestiges à retrouver, ou simplement à identifier de manière précise. Faute de cela, ils risquent de n'être découverts qu'au moment où, pour un court instant, leur propre démolition les rend bien apparents. S'ils ne sont pas tous dignes d'être conservés, la majorité de ces vestiges méritent une étude, tant pour leur valeur intrinsèque que parce qu'ils forment un ensemble bien révélateur de l'évolution de la cité mosane.

Il en est ainsi pour les églises Saint-Martin et Saint-Germain. La première, témoin de la multiplication des paroisses au début du XIII^e siècle, montre aussi l'implantation du style gothique, qui se fait en partie à cette occasion. La seconde, par ses particularités (tour à l'est, chœur à l'ouest), témoigne de la liberté prise vis-à-vis des programmes architecturaux antérieurs. Enfin, toutes deux semblent avoir subi, du fait de leur implantation, de nombreuses contraintes qui ont influencé leur aspect d'une manière déterminante, quelle que soit l'époque de leur construction.

L'ÉGLISE SAINTE-MARIE, A PERONNES-LEZ-BINCHE

Jean HUVELLE

¹ Indications bibliographiques :

Th. Bernier - Dictionnaire géographique, historique, archéologique, biographique et bibliographique du Hainaut. 2^e édit. Mons, 1891, pp. 479-480.

E. De Seyn - Dictionnaire des communes belges. 3^e édit., Turnhout, s.d., T. II, p. 1058.

Th. Lejeune - Coup d'œil... sur le Canton du Rœulx. Seneffe, 1853, pp. 30-31.

E. Prud'homme - Les échevins et leurs actes dans la Province de Hainaut. Mons, 1890, pp. 149-150.

M. Servais - Armorial des Provinces et Communes belges. Liège, 1955, p. 152 et 997.

² Cfr: G. Faider-Feytmans - La nécropole de Péronnes-lez-Binche, dans « L'Antiquité classique », t. 16 (1947), pp. 98-99.

- Catalogue « Le Hainaut de la préhistoire à l'histoire ». Mariemont, 1972, pp. 36-43.

³ Cfr: G. Wymans - L'abbaye de Saint-Feuillien du Rœulx, en Hainaut. (1125-1300). Averbode, 1967, p. 70.

⁴ La chronologie adoptée suit d'assez près celle proposée par S. Brigode dans :

- L'architecture religieuse dans le sud-ouest de la Belgique. I. Des origines à la fin du xv^e siècle. Bruxelles, 1950, pp. 124-127.

- Courants architecturaux et monuments du Hainaut dans: « Annales du Cercle Archéologique d'Enghien », t. 14 (1965), p. 43.

Dimensions de l'édifice (relevées par l'architecte G. Marin):

Longueur intérieure: 25 m (Nef: 11,50 m; transept: 5,25 m; chœur: 8,25 m).

Largeur de la nef: 7,25 m; du transept: 20 m; du chœur: 5,45 m.

Hauteur de la tour: à la corniche: 16,30 m; au sommet du coq: 28 m.

⁵ La silhouette de l'église qui figure dans l'album de Croy: Vue de « Peronne et Fantegnay » — Prévôté de Binche (Anc. collect. de S.M. Léopold III, acquis par la Bibliothèque Royale), ne correspond en aucune manière à la réalité. On y voit un édifice à double transept, avec tour de croisée et chœur plus élevé que la nef, qui n'a jamais existé. Ou bien on a confondu Péronnes-lez-Binche avec Péronnes-lez-Antoing (Vienne, Ms. Min. 49), ou bien les dessinateurs d'Adrien de Montigny ont fabriqué une vue imaginaire et fantaisiste de Péronnes-lez-Binche.

1. LE VILLAGE¹

La commune de Péronnes a été rattachée à la Ville de Binche, en 1976, lors de la fusion des communes. Cette entité de plus d'un millier d'hectares regroupait naguère plusieurs seigneuries disparues à la Révolution française. La terre de Péronnes était occupée dès l'âge du fer. Une nécropole à incinération a été découverte en 1911, à deux kilomètres au nord de la chaussée romaine de Bavai à Cologne, qui passe en bordure du village².

En 974, Lambert et Regnier IV soutenus par Lothaire reconquirent la terre de Péronnes indûment détenue par des créatures de l'Empereur Othon, Garnier et Renaud, fils de Richier, qui périrent dans la bataille. La seigneurie principale de Péronnes appartient dès lors aux comtes de Hainaut; ils la cédèrent en 1148 à Anselme de Trazegnies; elle passa ensuite aux familles de Dessus-le-Moustier, et d'Apchon.

A côté de la seigneurie principale existaient d'autres seigneuries et propriétés. L'abbaye de Saint-Denis-en-Broqueroie avait un alleu à Péronnes, donné par Godescale de Gottignies et confirmé en 1119 par Burchard, évêque de Cambrai. L'abbaye de Saint-Feuillien du Rœulx possédait l'autel depuis 1133, ainsi qu'une ferme et des terres³. L'abbaye Saint-Pierre, de Lobbes, possédait également une seigneurie. On trouvait encore les seigneuries du Cochet, de Fontenich et d'autres tenances de moindre importance.

A l'aube du xx^e siècle, la commune essentiellement agricole s'est considérablement développée vers le sud-est entre la route de La Louvière et la chaussée romaine, par l'exploitation du charbonnage du Centre, et par la création de la centrale électrique de Péronnes-Ressaix. Avant la fusion, Péronnes comptait 5.700 habitants répartis dans deux paroisses: Sainte-Marie (3.800 h.) et Sainte-Barbe (1.900 h.).

2. L'ÉGLISE SAINTE-MARIE

Au centre du vieux village, sur un terre-plein qui correspond à la superficie de l'ancien cimetière clôturé, aujourd'hui disparu, se dresse l'église Sainte-Marie, petite construction romane du XII^e siècle, remaniée et amplifiée au cours des XVI^e, XVII^e et XVIII^e siècles⁴.

Précédé d'une tour occidentale flanquée d'une tourelle circulaire au sud, l'édifice comprend une nef unique de trois travées, un transept saillant à pignons plats épaulés de contreforts d'angle, et un chœur de deux travées à chevet plat⁵.

La tour de trois niveaux est une massive construction de moellons en grès de Bray appareillés qui constituent le parement de l'édifice jusqu'au seuil des ouïes en plein cintre. Celles-ci bordées d'un encadrement de pierre taillée s'ouvrent dans des murs de briques remontés au XVIII^e siècle. La flèche octogonale à égouts retroussés pose sur une corniche à corbeaux de pierre, de la même épo-

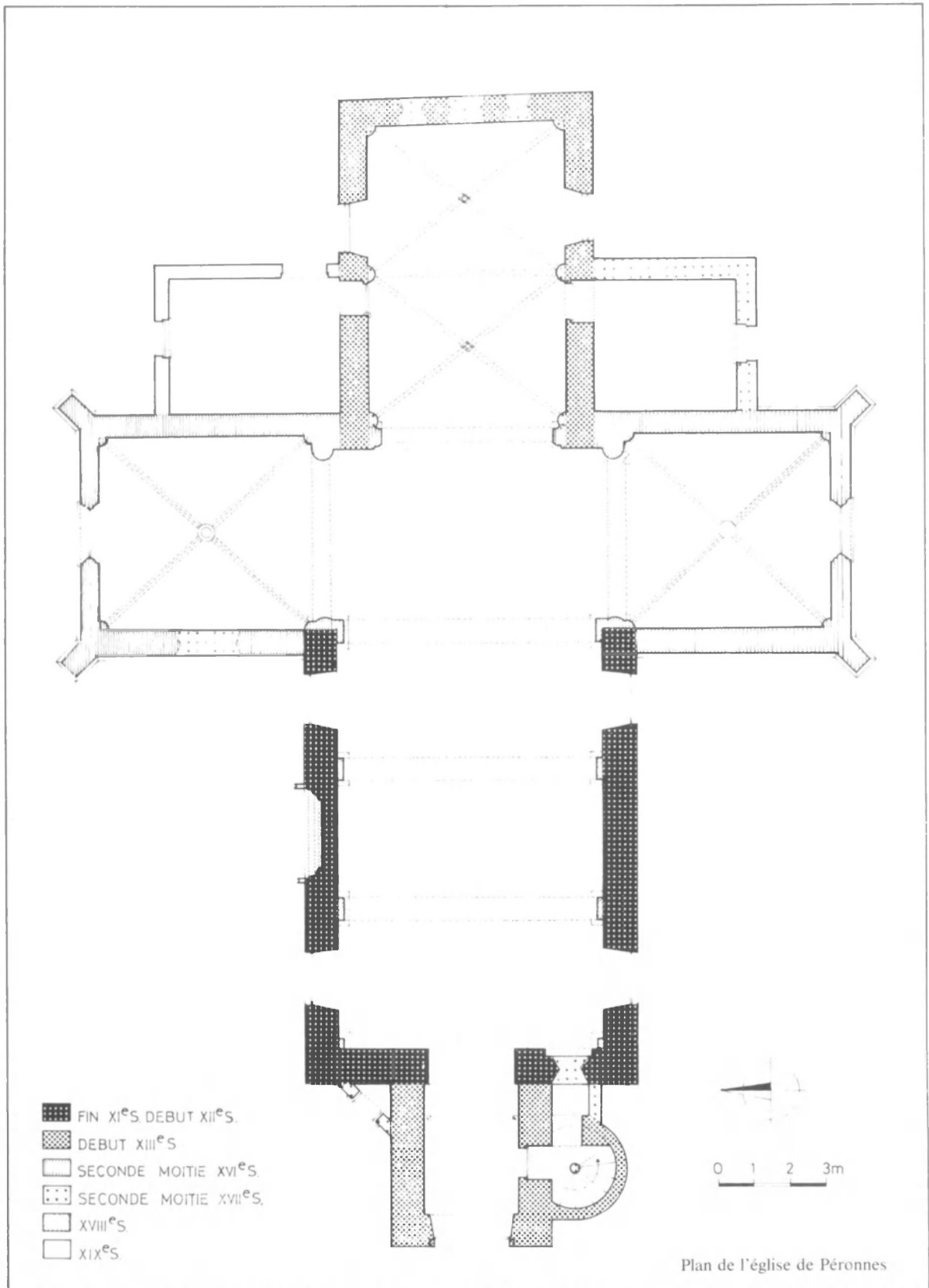
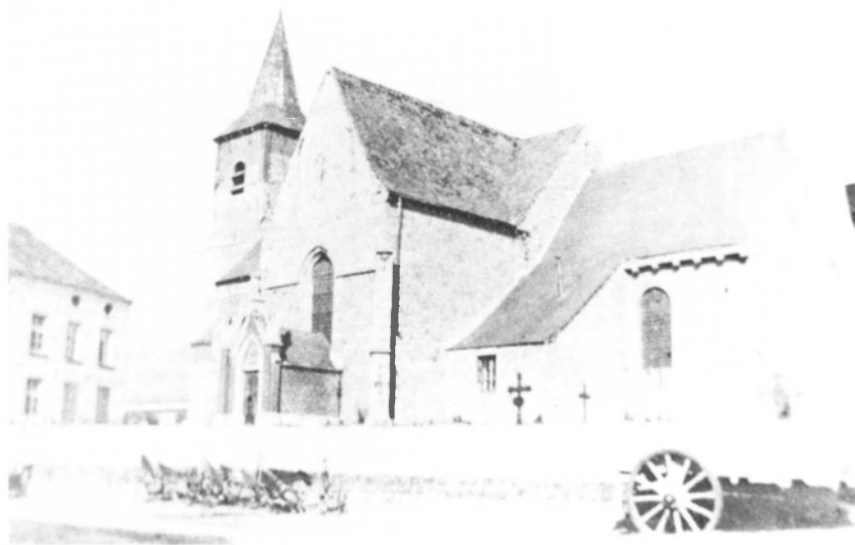


Fig. 1. L'église de Péronnes, en 1898. Le mur du cimetière subsistait encore, ainsi que la chapelle funéraire du baron de Wykerslooth, adossée au transept.



que. Les murs intérieurs en petits moellons irréguliers permettent de situer la construction de la tour adossée à la nef, peu après celle-ci, soit dans le courant du XII^e siècle, car l'appareillage des moellons est très analogue. Quant au parement extérieur, il semble avoir été renouvelé partiellement au cours du XVI^e siècle, et les chaînes d'angle, plus tard encore.

Un nouvel encadrement de porte en pierre piquetée à piédroits chaînés, sous un arc en anse de panier à claveaux harpés a été créé dans le parement ancien, dans le dernier tiers du XVIII^e siècle, et les raccords ont été exécutés en briques. A mi-hauteur de la tour, une petite baie rectangulaire à épais linteau droit perce la face occidentale. Une tourelle d'escalier en moellons, remontée en briques, avec corniche en dents de scie, et toiture en poivrière flanque la tour, suivant la même chronologie.

La nef comporte actuellement trois travées, percées de quatre fenêtres cintrées à seuil non dépassant, piédroits harpés et arcs à claveaux réguliers en pierre taillée. Ces fenêtres datent de la fin du XVII^e siècle ou du début du XVIII^e siècle. Avant la construction du transept, la nef était plus longue et devait comporter quatre travées. C'est sans conteste la partie la plus ancienne de l'édifice, qu'on peut dater de la fin du XI^e siècle ou du début du XII^e siècle. Les murs épais de 80 cm sont construits en petits moellons bâtards (silex, grès et calcaire), et laissent apparaître dans le mur sud, les amorces de deux petites fenêtres romanes légèrement plus rapprochées que les baies actuelles et situées un peu plus haut. A y regarder de plus près, il semble que ces amorces correspondent aux baies primitives, mais ont été agrandies et appareillées au début du XIII^e siècle, car elles sont très similaires à celles du chevet⁶. Le grand arc appareillé et obturé qu'on voit dans le bas du mur de la nef, recoupé par le transept sud, est sans doute la trace d'une ancienne porte des morts, plutôt que l'accès d'une crypte. La corniche de grès forme un cavet continu en haut des murs goutterots.

Au centre du mur goutterot nord, on peut voir les vestiges d'un porche monumental en pierre d'Ecaussinnes⁷, construit en style gothique hennuyer, au cours de la seconde moitié du XVI^e siècle. Seuls subsistent l'arc formeret et les amorces des nervures, ainsi que l'encadrement soigneusement mouluré de la porte qu'il recouvrait. L'arc en accolade sur piédroits à colonnettes se découpe dans l'épaisseur de l'archivolte. Il est ourlé d'un larmier à retour, épousant le contour d'une haute niche cintrée qui le surmonte. On est étonné de trouver un portail aussi monumental pour une entrée latérale ou une porte des morts. Cette petite

⁶ L'agrandissement des baies primitives pour éclairer davantage la nef, est une pratique courante à l'époque. On l'observe également dans d'autres églises du Hainaut : Chièvres (St-Jean), Cordes, Esquelmes, Hellebecq...

⁷ On rencontre des porches de même type à Baudour, Horrues, Steenkerque... Les signes lapidaires relevés sont bien ceux de carrières ou de tailleurs de pierre d'Ecaussinnes : fig. 8.

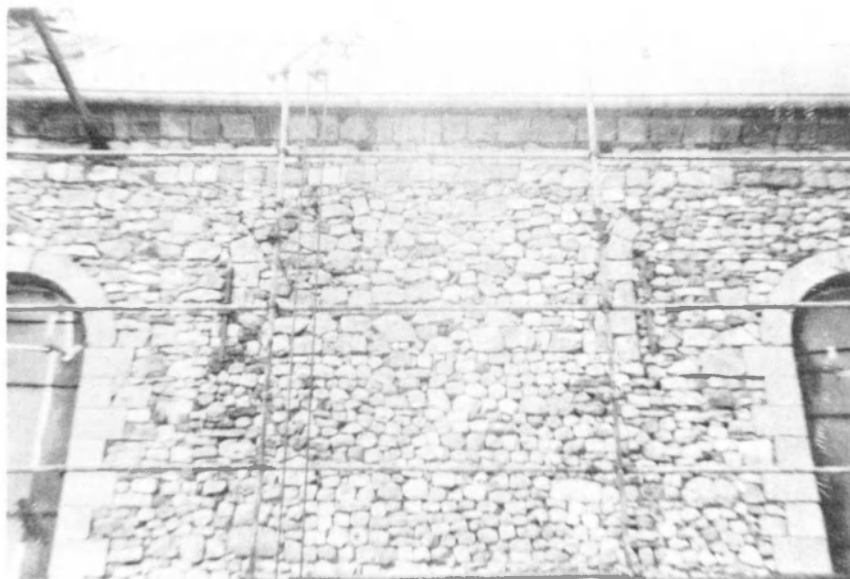
Fig. 2. L'église de Péronnes après la restauration de 1976.



église rurale devait avoir de gros revenus ou de généreux donateurs pendant la seconde moitié du *xvi^e* siècle, pour s'offrir d'aussi somptueuses constructions. Il fut démoli on ne sait quand, mais l'arc fut obturé avec les débris des soubassements latéraux puisque les mêmes signes lapidaires se retrouvent de part et d'autre.

Les croisillons du transept en grès de Bray sur soubassement chanfreiné datent également de la seconde moitié du *xvi^e* siècle. Ils recourent la nef primitive, et leur chevet à pignon sur oreilles est percé d'une grande fenêtre gothique dont le

Fig. 3. Les amorces de deux fenêtres romanes, dans le mur Sud de la nef.



meneau et le remplage ont disparu. Ils sont épaulés aux angles par des contreforts dégressifs terminés en bâtière. Un cordon-larmier épousant l'ogive de la fenêtre les réunit. Au centre du pignon, une meurtrière étroite éclaire faiblement et aère les combles. Dans le mur nord-ouest, une grande baie gothique à jambages harpés, sous un arc bordé d'un larmier à retour a été aveuglée à fleur du parement par des moellons irréguliers.

Une grande bâtière d'ardoises sur coyaux est posée sur une corniche à petits corbeaux en quart-de-rond.

Le chœur, construit au début du XIII^e siècle, est plus bas et plus étroit que la nef. Il comporte deux travées et se termine par un chevet plat⁸, percé de trois fenêtres en plein cintre — celle du centre étant légèrement plus large et plus haute, — aveuglées probablement à la fin du XVII^e siècle, lorsque la mode des autels à portique se généralisa. Un quadrilobe⁹ aujourd'hui obturé de briques, occupe le centre du pignon légèrement en retrait au niveau de la corniche qui en délimite la base. Les pentes de la toiture en peu plus aiguës qu'à l'origine, sont amorties par des coyaux posés sur une corniche à corbeaux de grès moulurés en tore et cavet. Deux fenêtres cintrées à encadrement de pierre de la fin du XVII^e siècle éclairent parcimonieusement le chœur.

Au nord et au sud, deux sacristies en appentis flanquent le chœur. Celle du sud en petits moellons irréguliers date de la seconde moitié du XVII^e siècle, tandis que celle du nord, en briques, ne remonte qu'au milieu du XIX^e siècle (1863).

L'intérieur de l'édifice est fort sombre, à la fois parce que les enduits ont disparu et que des vitraux peu transparents retiennent la lumière du jour. De plus, au fond de la nef, une fenêtre à encadrement de briques chanfreinées qui semble dater du XVIII^e siècle, a été bouchée au cours du XVIII^e siècle.

La nef qui naguère était sans doute couverte d'un plafond de bois, a reçu au cours du XVIII^e siècle, une voûtaison en briques¹⁰. Séparées par d'épais doubleaux, ces voûtes en voile retombent sur des pilastres toscans. La croisée du transept est voûtée de la même manière. Par contre, les croisillons nord et sud sont voûtés sur croisées d'ogives à nervures et formerets de pierre retombant sur des culots profilés en doucine. Quant au chœur, il est aujourd'hui voûté sur croisées d'ogives à nervures rectangulaires en briques et clefs de pierre losangées. L'une d'elles porte la date gravée de 1663. Les culots semi-circulaires en pierre d'Ecaussinnes sont ciselés de cannelures et de godrons.

⁸ Les chœurs à chevet plat se retrouvent en différents endroits du Hainaut actuel: à Lobbes, Chièvres (St-Jean), Chimay, Estinnes-au-Val, Fourbechies, Horrues, Aubechies, Steenkerque... Influence mosane, laonnoise ou cistercienne selon les cas, mais aussi solution rationnelle et économique.

⁹ Les baies quadrilobées sont rares en Hainaut. On n'en connaît qu'une autre, au chevet de Familleureux.

¹⁰ Dans le rapport annuel du comité provincial de la Commission Royale des Monuments et des Sites, de 1921, (Mons, 1921, p. 6) on lit notamment sous la plume de MM. Charbonnelle et Demeuldre la mention suivante: « Une annotation dans un ancien registre de Péronnes-lez-Binche indique que le 18 mai 1778, le village avec 22 maisons, cinq censes et une partie de l'église ont été incendiés. L'église fut presque entièrement détruite; seules ont été épargnées quelques parties de l'édifice, notamment le chœur, les sacristies et les transept. » Ce registre a disparu dans l'incendie des Archives de l'Etat, à Mons, en 1940. L'exhaussement de la tour et les voûtes en briques de la nef et de la croisée du transept datent sans doute du dernier quart du XVIII^e siècle.



Fig. 4. Vestiges du porche monumental et du portail latéral Nord.

3. LE MOBILIER¹¹

Le *maître-autel* comporte une table-tombeau en bois peint surmonté d'un important portique à deux colonnes et quatre pilastres à chapiteaux ioniques, qui occupe tout le fond du chevet. Il est surmonté d'un entablement classique encadrant une grande niche cintrée, dominée par un cartouche Louis XIV soutenu par deux angelots. Le centre de l'autel est occupé par un haut trône d'exposition à tambour accosté d'anges adorateurs. (Style Louis XIV.) Une colombe du

¹¹ Cfr: E.J. Soil de Moriamé - Inventaire des objets d'art & d'antiquité de l'arrondissement de Soignies, Canton de La Louvière, Charleroi, 1927, pp. 250-253.

L'inventaire de Soil comporte quelques lacunes concernant les poinçons d'orfèvrerie et l'une ou l'autre inexactitude que nous avons essayé de combler.

Cfr: J.-M. Lequeux - Répertoire du mobilier des sanctuaires de Belgique. Province de Hainaut, Canton de La Louvière, Bruxelles, 1978, pp. 23-25. (Notre article était déjà rédigé lors de sa parution.)

Fig. 5. Le chevet plat. Etat actuel.



Saint-Esprit occupe le sommet du fronton, que surplombe un Saint-Joseph baroque en bois peint tenant l'Enfant-Jésus par la main sur un dôme de nuages. A chaque extrémité du portique, de grandes statues de SS. Pierre et Paul en bois peint, sont posées sur des consoles en volute. (H. 150 cm. XVIII^e siècle.) Les autels latéraux placés contre les murs Est du transept comportent chacun une table-tombeau en bois peint du XIX^e siècle surmontée d'un portique à deux colonnes torsées et chapiteaux composites sous entablement et fronton brisé, timbré d'un monogramme de la Vierge au Nord, et du Christ, au Sud. (2^e moitié du XVII^e siècle.) Une peinture sur toile dans un encadrement chantourné occupe le



Fig. 6. Le chœur, vue intérieure.

Fig. 7. Silhouette fantaisiste de l'église d'après l'album de Croÿ.

centre de chaque autel. Au Nord, elle représente l'assomption de la Vierge; au Sud, le baptême du Christ par saint Jean. Une chaire de vérité de style Renaissance ornée d'écussons écartelés et armoriés qui est encore mentionnée en 1878 par Jules Monoyer et Théodore Bernier¹² a disparu depuis longtemps. Le banc de communion, la chaire de vérité et le confessionnal actuels sont des menuiseries néogothiques en chêne du début du XX^e siècle, sans grand intérêt. Le *bénitier* en pierre d'Ecaussinnes possède un socle quadrangulaire mouluré, un pédicule octogonal terminé par un motif à enroulements et une cuve à huit pans moulurés (remploi?). Il est daté de 1680 sur une fleur de lys renversée, formant écusson entre les enroulements (H.: 105 cm.)

Les *fonts baptismaux*, également en pierre d'Ecaussinnes, sont constitués d'une grande cuve octogonale datée de 1684 sur un pan, posée sur un balustre à huit pans avec base quadrangulaire. Le couvercle en cuivre battu en forme de calotte surmontée d'un globe crucifère date du début de ce siècle.

Un *Christ de pitié* en bois peint, travail artisanal d'art populaire (XVII^e siècle?) occupe une chapelle en briques créée à l'angle de la tour et du fond de la nef, du côté Nord. (H.: 128 cm.)

Quatre chandeliers en bronze coulé de style Louis XIII, à coupe circulaire, tige en balustre tors et pied triangulaire sur griffes garnissent le maître-autel. Sur deux d'entre eux on lit l'inscription gravée: « Apnt à l'église de Peronne 1709. Dono Pier Staquet ». (H.: 41 cm.)

Deux chandeliers d'acolyte en laiton, à pied circulaire, tige balustre et coupe moulurée. Décor Louis XVI, époque Empire; début XIX^e siècle.

Six chandeliers en laiton, à pied triangulaire, tige cannelée et coupe évasée. Style néo-classique; 2^e moitié du XIX^e siècle.

L'église possède encore quelques vases sacrés intéressants:

Un *calice* en argent. Pied circulaire relevé et mouluré, tige à trois nœuds unis dont un gros nœud piriforme, fausse coupe à listel mouluré et coupe en vermeil. Cinq poinçons de Mons: A (lettre annale de 1696 ou de 1721?) — AE couronné — comète à six rais — illisible. H.: 25 cm.

Un *ciboire* en argent. Pied circulaire relevé à bord décoré de petits cartouches unis, tige à trois nœuds dont gros nœud en vase décoré comme le pied, fausse-coupe décorée de palmes et de grands cartouches Louis XIV. Couvercle médio-

¹² «Inscriptions funéraires et monumentales de la Province de Hainaut.» Publication du Cercle archéologique de Mons. Première série, tome I (Canton du Rœulx), Mons, 1878, p. 52, n° 248.

cre récent a remplacé un couvercle à couronne disparu. Un poinçon de Mons sous le pied: comète. H.: 22 cm (sans le couvercle.)

Un *ostensoir-cylindre* transformé en soleil. Style Renaissance. 1^{re} moitié du XVII^e siècle.

Pied circulaire bordé de feuillages et décoré de rinceaux et de palmes au repoussé sur le fond pointillé de la partie relevée.

Tige à gros nœud en vase décoré de quatre têtes d'anges ailés. Terrasse décorée de feuillages sur fond pointillé, supportant un portique à quatre colonnes baguées et cannelées. Couvercle décoré de rinceaux et surmonté d'un dais couvert d'écaillés gravées avec un Christ en croix au sommet. Statuette de la Vierge à l'Enfant sous le dais sur un gloire à rayons alternés. Une grande lunette entourée de nuages a remplacé le cylindre au XVIII^e siècle. Ecrin en bois verni du XIX^e siècle. Œuvre montoise? pas de poinçons visibles. H.: 47 cm.

Ostensoir-soleil. Argent estampé et cuivre doré. Pied circulaire décoré de cannelures et de rais de cœur. Tige en vase décorée de feuillages de même que la terrasse à gorge unie. Soleil à rayons inégaux chargé d'une double guirlande d'épis et de pampres. Grande lunette entourée de nuages. Couronne fermée à six branches, surmontée d'un globe crucifère, au sommet. H.: 55 cm.

Inscription gravée sur la tranche: OFFERT A L'ÉGLISE DE PERONNE PAR MONSIEUR LE BARON ET MADAME LA BARONNE HENRI DE WIJKERSLOOTH DE ROOYESTEEN AU MOIS D'AOUT 1841.

Deux poinçons du XIX^e siècle: Janus et L surmonté d'un cœur renversé.

Un *reliquaire* en argent, XVII^e et XVIII^e siècles. H.: 35 cm.

Pied quadrangulaire chantourné à quatre lobes moulurés, et relevé à huit pans. Tige à gros nœud en vase. Reliquaire ovale en argent estampé à volutes de palmes sur fond pointillé s'achevant dans le haut par un médaillon gravé représentant la Sainte Famille avec le Saint-Esprit. Au sommet croix pommetée. Au centre, petite lunette ovale cerclée d'une couronne de lauriers enrubannée. Inscription gravée sous le pied (plus ancien): MEMOIRE DE PRIER P. Mrs BERNARD . ET PIERRE STAQUET ET L. PATERNOT CENSIERS A TAPRIAUX.

Quatre poinçons de Mons: AE couronné — comète à six rais — Tour, et O. (Lettre annale de 1709?)

Une *boîte aux saintes huiles* en argent. XVIII^e siècle. H.: 16 cm.

Coffret triangulaire mouluré à pans recoupés, posé sur un pied circulaire uni (refait). Décor de godrons et d'ovettes sur les pans du coffre. Couvercle mouluré décoré de palmettes et d'ovettes, et surmonté d'un piédoche portant une sphère à croix plate.

Un poinçon de Mons: double cœur ardent.

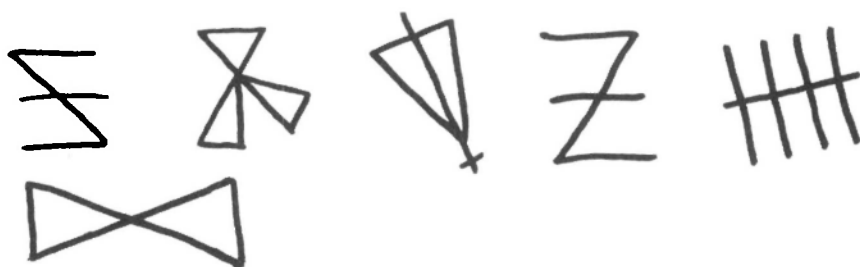


Fig. 8. Signes lapidaires relevés à Péronnes.

4. LES DALLES FUNÉRAIRES¹³

L'église abrite aujourd'hui une quinzaine de dalles funéraires intéressantes qui proviennent de l'ancien cimetière. Elles sont dressées contre les murs intérieurs du transept ou contre les murs extérieurs de la nef et des sacristies. Ces dalles souvent de grand format ($\pm 115 \times 190$ cm) sont ciselées et décorées de motifs rappelant l'activité du ou des défunts et sont encadrées de rinceaux variés. On retrouve souvent la charrue et divers instruments aratoires pour les censiers, et le calice surmonté de l'hostie, pour les prêtres.

Dans le transept Nord, contre le mur intérieur Nord-Ouest :

- Dalle de 100×155 cm, portant dans le haut un cartouche gravé avec l'inscription: FAC EAS / DOMINE / DE MORTE / TRANSIRE / AD VITAM.
ICY REPOSENT / LES CORPS DE FERDINAND- / LEOPOLD VAN HULST / CENSIER DE LA CENSE DE / St FOEULLIEN A PERONNE / AGÉ DE 68 ANS DÉCÉDÉ / LE 4 MARS 1728 / ET DE MARIE-CATHERINE / MEURENT SON ESPOUSE / AGÉE DE 66 ANS DÉCÉDÉE / LE 11 FÉVRIER 1730 / ET LEURS ENFANTS /
Requiescant In Pace.

- Dalle de 110×153 cm, portant dans le haut un cartouche décoré d'une charrue et d'outils agricoles.
D.O.M.

ICY REPOSE LE CORPS / D'HILAIRE-JOSEPH / GRAVIS EPOUX DE MARIE- / FRANCOISE ROUSSILLE / BAILLI DE PERONNE ET / FERMIEZ DE LA CENSE / DE MESSIEURS DE / L'ABBAYE DE LOBBE / DÉCÉDÉ LE 28 DE MAI / 1760 AGÉ DE 35 ANS / R.I.P.

- Dalle de 110×150 cm avec décors Louis XIV.
D.O.M.

ICY REPOSE LES CORPS / DE FRANCOIS GRAVIS EN / SON TEMS MAYEUR DE / PÉRONNE ET FERMIER DE / MESSIEURS DE L'ABBAIE DE / LOBBE DÉCÉDÉ LE. (non gravé) / AGÉ DE ... (non gravé) / ET D'ANNE-CATHERINE / LAURENT SON ESPOUSE / PROPRIÉTAIRE DE LA CENSE / DU GRAND MAHIPRET A / SENEF DÉCÉDÉE LE 19 / MAY 1736 AGÉE DE 69 / ANS. / Requiescant In Pace.

- Dalle de 90×146 cm.
D.O.M.

ICI REPOSE LE CORPS / DE JEAN-PIERRE DESCAMPS / EN SON TEMS FERMIER DE L'ABBAYE DE S. FEUILLIEN DÉCÉDÉ LE / 23 OCTOBRE 1782 AGE DE / 77 ANS ET DE MARIE- / ADRIENNE GRAVIS SON / ESPOUSE DÉCÉDÉE LE / ... (non gravé) AGÉE DE / ... (non gravé) / Requiescant In Pace.

- Dalle de 90×147 cm.

ICY REPOSE LE CORPS DE / DOMINIQUE HARDY EN SON / TEMS CENSIER DE LA CENSE / DE TARPREAUX A PERRONNE / DÉCÉDÉ LE 15 OCTOBRE / 1781 AGÉ DE 33 ANS.

Contre le mur du fond du transept Nord :

- Dalle de 101×150 cm, portant une croix rayonnante dans un cartouche
ICY REPOSE LE CORPS / D'ANNE-MARGUERITE / ANTHOINNE FEMME A / GUILLAUME LAURENT / CENSIER ET PROPRIÉTAIRE / DE LA CENSE DU GRAND / MAHIPRET DÉCÉDÉE / LE 21 MARS 1726 / AGÉE DE 79 ANS / Requiescant In Pace.

- Au centre sous la fenêtre, grande dalle sculptée figurant le calvaire dans un important cartouche accompagné d'écus gravés, l'un d'une pointe de flèche, l'autre d'un mouton. 105×164 cm.

ICY BAS REPOSENT LES CORPS / DE IEAN GRAVIS EN SON TEMPS / MAYEUR DE PERONNE DÉCÉDÉ LE / 24^e DE MAR 1672 ET DE IENNE /

¹³ Cfr note précédente. La publication de J. Monoyer et Th. Bernier comporte également quelques lacunes et inexactitudes que nous avons rectifiées. De plus l'emplacement de certaines dalles funéraires a changé et quelques-unes ont disparu. Lors de la restauration de 1976 la dalle de Damacenne Gaudier a été malencontreusement brisée lors de son déplacement pour ravalier le flanc nord de la tour. En voici l'inscription rectifiée (Cfr *op. cit.*, p. 56, n° 274).

MES JOURS SE SONT EVANOUIS COMME / L'OMBRE FUGITIVE. Ps. C.I. / A LA MÉMOIRE DE DAMACENNE GAUDIER / FERMIER A PERONNES DÉCÉDÉ LE 8 MAI 1833 / AGÉ DE 52 ANS. IL FUT L'APPUI DES FAMILLES / ET LE PÈRE DU PAUVRE. AMI SINCÈRE CE NE FUT / QU'A SA MORT QU'IL FIT COULER DES LARMES. / LE PASSAGE QUE LUI A LAISSÉ LA PROVIDENCE / AVANT DE L'APPELER DANS SON SEIN A ÉTÉ / DE COURTE DURÉE, MAIS IL RESTE DANS LE SOUVENIR / DE TOUS CEUX QUI L'ONT CONNU, DES REGRETS / QUI NE S'EFFACERONT JAMAIS / QU'IL REPOSE EN PAIX. / R.I.P.

D'une chapelle funéraire néo-gothique naugère adossée au transept Sud et déjà démolie antérieurement, car son faite entamait le glacis de la fenêtre, subsistait un médiocre autel en pierre qui a également disparu en 1976. Sur la face antérieure de l'autel étaient gravées en capitales gothiques, sous deux arcs tudor jumelés, les inscriptions suivantes:

CI GIST / HENRI LOUIS JOSEPH / BARON DE WYKERSLOOTH DE ROOYESTEYN / DÉCÉDÉ A MONS / LE 10 AVRIL. 1864 / AGÉ DE 58 ANS ET 7 MOIS / R.I.P.
CI GIST BARONNE DE WYKERSLOOTH DE ROOYESTEYN / NÉE HANOT D'HARVENG / DÉCÉDÉE A MONS / LE 18 FÉVRIER 1869 / A L'AGE DE 69 ANS. / R.I.P.

DE HARMEIGNIE SON ISPOUSE / DÉCÉDÉE LE 12^e NOVEMBRE / 1679.
PRIEZ POUR LEURS AMES.

- Dalle gravée portant dans le haut un calice surmonté d'une hostie 74 × 92 cm.
HIC JACET / R.D.F. / HILARIUS DECHAMPS ECCLESIAE / S. FOILLANI
CAN. REGULARIS PASTOR / DE PERONNE ET TRIVIÈRES QUI / ME-
DIOS INTER APOSTOLATUS / LABORES CONTAGIOSO QUO / PARO-
CHIANI OPPRIMEBANTUR MORBO / IPSE OPPRESSUS OCCUBUIT ET /
BONUS PASTOR ANIMAM POSUIT / PRO OVIBUS SUIS. OBIIT 12 FEB.
AN. 1790 AETATIS SUAE 51. RELIG. PROF. 26. PASTO / RATUS 6. /
R.I.P.

- Dalle gravée portant dans le haut un calice gravé entre HIC et JACET. Coin
gauche écorné. 67 × 94 cm.

HIC JACET / R.D.F. NORBERTUS FOSTIER. HUIJ. ECL. CAN. / JUBILA-
RIS PASTOR VIGILANTISSIMUS / IN PERONNE OLIM SACRAE THEO- /
LOGIAE PROFESSOR ERUDITISSIMUS ANNIS 14 AETATIS 80 / PROF.
58. SACERD. 6. / PASTORATUS / 77 JUBILEI S. OBIIT 2DA OCT. 1764. /
R.I.P.

Dans le transept Sud, contre le mur du fond, de gauche à droite :

- Dalle supérieure: 56 × 90 cm.

HIC JACET / RNDUS DOMINUS / MARTINUS VAN / HULST OLIM /
PASTOR IN / TOURPE ET INDE / PASTOR IN THIEU / OBIIT PERON-
NAE / LE 27 AVRIL 1729 /. Requiescant in pace.

- Dalle inférieure: 55 × 99 cm.

ICI REPOSE LE CORPS / D'HONORABLE PERSÖNE / MARGUERITE
ANTHOINE / FEMME A JACQUES / FOSTIER EN SON TEMPS / CEN-
SIER A LA COURTE / DE WIDEWANCE A / VILLE-SUR-HAISNE / LA-
QUELLE TRESPASSA / LE 10 FEBVRIER DE / L'AN 1694. PRIEZ / DIEU
POUR SON AME. Requiescant in pace.

- Grande dalle portant un décor de rinceaux gravés et des emblèmes agricoles,
herse, pic, pelle. 114 × 189 cm.

ICY REPOSE LE CORPS DE / HONETTE FÈME BARBE / LOYSEAU EN
SON VIVANT / ESPOUZE A JEAN VOLLE / CENSIER A PERONNE- /
LE-BINCHE LAQUELLE / TRESPASSA LE CINQ NOVEMBRE 1721 / ET
DE JEAN VOLLE / SON EPOUX QUI / TRESPASSA LE 27 JANVIER /
1730. / PRIEZ DIEU POUR LEURS / AMES. / Requiescant In Pace.

- Grande dalle décorée d'une tête d'ange ailé sous un fronton courbe.
116 × 198 cm. (Placée sous la fenêtre.)

ICY REPOSE LE CORPS / D'EUSTACHE STAQUÉ EN / SON TEMPS
CENSEUR DE / TAPREAU ET MAYEUR DE / TRIVIER LEQUEL TREP /
ASSA LE 3 D'APRIL 1633. / ET DE ANNE MEUREN / SON ESPEUSE
LAQUEL / TREPASSA LE 19 / DE L'AN 1681. PRIEZ DIEU / POUR
LEURS AMES.

- Grande dalle décorée d'une tête de mort entre deux ossements dans un car-
touche. 114 × 189 cm.

ICY REPOSE LE CORPS DE / MARIE WASTEAU ESPOUZE / A
CHARLES DE NUICT / BAILLY DE PERONNE ET / TRIVIER LA-
QUELLE TRES / PASSA LE 24^e DE FEB- / VRIER 1667. PRIEZ DIEU /
POUR SON AME.

- Grande dalle décorée d'un cartouche gravé entre deux pots à feu portant la
devise: SINE / LABORE / NIHIL. 116 × 190 cm.

D.O.M.

ICI REPOSE LES / CORPS DE JENNE-CHARLINNE / GRAVIX EPOUSE
DE LOUIS / PATERNOST FERMIER DES / DAME D'ESPINLIEU A LA /
CENSE DE TARPREAUX / DÉCÉDÉE LE 8 8TOBRE 1723 / AGÉE DE
43 ANS ET DE / LOUIS PATERNOST SON / EPOUX DÉCÉDÉ LE 21 DE /
DECEMBRE 1721 AGE DE / CENTANT. / R.I.P. / COGITA MORI.

A l'extérieur de l'église :

- Dalle de 87 × 145 cm placée en dessous du bon Dieu de pitié à l'angle Nord-Est de la tour :

I.H.S.

ICI DEVANT / REPOSE LE CORPS / DE JEAN-JOSEPH / LOTH CEN-
SIER / A LA CENSE DU / CERF A PERONNES / AGE DE 43 ANS / DÉ-
CÉDÉ LE VINGT- / TROIS D'AVRIL / 1753. PRIEZ DIEU / POUR SON
AME.

- Dalle sertie dans le mur Est de la sacristie au Nord du chœur : carré sur pointe de 103 cm de côté.

ICI REPOSENT LES / CORPS DE GUILLAUME / LAURENT JOSEPH
GOBERT / CENSIER DE LA CENSE DE St / FOEULLIEN A PERONNE
DÉCÉ / DÉ LE 2 JUIN 1775 AGÉ DE 49 / ANS ET DE MARIE ADRIENNE /
VAN HULST SON EPOUSE DÉCÉDÉE / LE .. DE17 ..AGEE DE /
..ANS. AUSSI DE GUILLAUME / ADRIENNE VAN HULST DECEDE LE
7 MARS 1751 / AGE DE 6 ANS.

Contre le mur Sud de la sacristie à droite du chœur :

- Croix en fonte de fer ajourée. Milieu du XIX^e siècle. H. : 165 cm.

Contre le mur Est du transept Sud, monument funéraire en pierre de Soignies exécuté et signé par A. Delsame. Grande pierre ovale posée sur un socle rectangulaire mouluré et sommée d'une croix : H. : 150 cm.

ICI / REPOSENT LES CORPS DE THÉRÈSE JADOT / AGÉE DE 74 ANS /
PIEUSEMENT DÉCÉDÉE A PERONNES LE 3 AVRIL / 1870 ET DE SON
EPOUX / NICOLAS LEROY / AGÉ DE 75 ANS / DCÉDÉ A PERONNES LE
13 MAI 1870 / ADMINISTRÉ / DES / SACREMENTS. /

O CROIX SAINTE / SOUS TON OMBRE ON / REPOSE EN PAIX / MISE-
RICORDIEUX JESUS DONNEZ LEUR LE REPOS ETERNEL. / R.I.P.

Entre la tourelle d'escalier de la tour et l'extrémité du mur Sud de la nef :

- Grande dalle décorée dans le haut par un médaillon portant une tête de mort ailée, sous un sablier. 109 × 190 cm.

DESOUB CESTE PIERRE / REPOSE LE CORPS D'ANNE / PIERMAN
FEME EN SON / TAMS A GUILLAUME DURANT / CENSEUR DE LA
CENSE / DE PERONNES APPARTENANT / A MESSIGNEURS LES PRÉ-
LAT / ET ABBÉ DE S. PHEUILLIEN / LAQUELLE DÉCÉDA DE CE /
MONDE LE 19 OCTOBRE / 1610. PRIEZ POUR SON / AME.

Contre le mur extérieur Sud de la nef :

- Dalle taillée en triangle à la partie supérieure et décorée d'une croix d'autel entre deux chandeliers. 54 × 87 cm.

ICY REPOSENT LES CORPS DE / GEORGE BABUSEAU DÉCÉDÉ / L'AN
1680 ET DE BARBE / FOUQUIER SA FÈME ET DE / VINCENNE ET ISA-
BELLE / BABUSEAU LEURS FILLES / ET DE NOEL FOUQUIER / LEUR
FRÈRE. / PRIEZ DIEU POUR LEURS AMES.

- Dalle gravée en carré sur pointe. 55 × 55 cm (très délitée).

CY GIST / LE CORPS DE / IACQUES CARPEN / TIER EN SON VIVANT
MAY / EUR DE TRIVIER QUY TRES / PASSA LE 23 XBRE 1681. / ET
MARGUERITE IOSSE / SA FEMME QUI TRES / PASSA LE 13 JAN / VIER
DE L'AN 1684. REQUIESCANT IN PACE.

- Dalle rectangulaire de 90 × 151 cm portant l'inscription gravée :

D.O.M.

REPOSE LE CORPS DE FRANCOIS / PHILIPPE CARPENTIER FERMIER
/ DE LA CENSE DE L'HOPITAL DU / ROEULX A TRIVIÈRE DÉCÉDÉ
LE / 12 JUIN 1746 AGÉ DE 69 ANS ET / DE JEAN FRANCOIS DELATTRE
/ AUSSI FERMIER DE LA DITTE CENSE / DÉCÉDÉ LE 17 MAI 1779 AGE
DE 58 / ANS ET DE MARIE THÉRÈSE DELPORT / LEUR FEMME DÉ-
CÉDÉE LE 20 MARS / 1790 AGÉE DE 74 ANS. / R.I.P.

- Dalle rectangulaire portant l'inscription gravée :

D.O.M.

ICY REPOSENT / LES CORPS DE PHLE / CARPENTIER EN SON /
TEMPS MAYEUR DE / PERONNES ET TRIVIER / DÉCÉDÉ LE 2 8BRE /
1723 ET DE VINCENNE / BABUSEAU SON ESPOUSE / DÉCÉDÉE LE
10 MARS / 1694 AGÉE DE 41 / ANS. / Requiescant in pace.

MARIEMBOURG ET PHILIPPEVILLE, VILLES NEUVES ET FORTES DE LA RENAISSANCE

SECONDE PARTIE¹

Olivier BERCKMANS

¹ Cet article, comme le précédent paru dans le Bulletin de 1977, résume une partie d'un mémoire présenté en 1974 à l'Institut d'Archéologie et d'Histoire de l'Art de l'U.C.L.
Une refonte de ce travail est d'ores et déjà entamée, dictée par l'apport important mais non contradictoire de nouvelles sources d'archives.
Les chapitres concernant l'organisation intérieure des places fortes, des origines à leur démantèlement, et leurs vestiges architecturaux seront tout particulièrement approfondis.
Le présent article bénéficie déjà de ces découvertes.

PHILIPPEVILLE

« Bien entendu toutefois qu'il ne soit moindre que ledict fort de Mariebourg, puisqu'il se fait pour tenir à l'encontre »².

François 1^{er} meurt en 1547 mais les appétits territoriaux français ne s'éteignent pas avec lui. Henri II harcèle à son tour l'impérial voisin. Il négocie avec les protestants allemands et avec les Turcs.

En 1552, le traité de paix de Crépy-en-Laonnois (1544) est rompu et les combats frontaliers reprennent. En 1554, une armée française s'avance jusqu'à Givet qu'elle prend, une seconde atteint Mariembourg qu'elle assiège.

Charles-Quint, persuadé que les Français n'oseront affronter la forteresse n'a pris à son égard aucune des précautions qu'exige la gravité des événements. Le gouverneur de la place, Philibert de Martigny, s'est plaint pourtant du manque d'hommes, de vivres et de munitions. Après une centaine de coups de canon, il rend la ville, gagné, selon certains, par les promesses d'argent de l'ennemi. Henri II entre en personne dans la petite ville et la rebaptise Henribourg.

De bouclier, la forteresse devient tremplin pour de nouvelles conquêtes ennemies³.

Aux mêmes maux les mêmes remèdes. Pour s'opposer à Maubert-Fontaine on avait créé Mariembourg, pour contenir Mariembourg on élèvera cette fois deux forteresses: d'abord Charlemont au-dessus de Givet, puis Philippeville sur la route de Bruxelles. C'est le jeune Guillaume d'Orange qui, succédant à Martin van Rossem († 1555) à la tête de l'armée impériale, est chargé de mener à terme cette double et urgente opération⁴.

Le 14 septembre 1555, Marie de Hongrie lui écrit, concernant le futur Philippeville: « Et vous remet sa Majesté, d'avecq l'advis des seigneurs estant là, choisir lieu que semblera à propos, et la résolution de la grandeur et forme que vous verrez convenir selon l'assiète: bien entendu toutefois qu'il (*le fort*) ne soit moindre que ledict fort de Mariebourg (...). »².

Le choix définitif se portera sur un terrain situé — cette fois encore — en pays de Liège.

Le 22 septembre on engage les travaux « pour ainsi dire sous le canon de l'ennemi »⁵, en bordure du petit village d'Echerennes, aujourd'hui disparu et alors possession de l'abbaye de Lobbes. Le prince-évêque protestera, mais seule l'abbaye recevra une compensation: l'avouerie de la terre de Jumet en 1616 ...⁶.

Deux jours plus tard, le plan de la place-forte est tracé sur le sol.

« Madame », écrit Orange à Marie, « Maistre Bastien acheva hier de planter les estacques (*pieux*) de la forme des bolewerdz et gordinnes, et faire la distinction des rues, selon qu'avoit ici esté arrêté avec les seigneurs »⁷. Le même, quelques semaines après, déclare dans une lettre au nouveau roi Philippe II: « Sire, à l'humble correction de vostre Majesté, j'ay faict nommer le nouveau fort, Philippeville, pour estre fondé et basti à l'avesnement de son règne »⁸.

Pour renforcer le contingent d'ouvriers et de pionniers, on fait « sonner le tambourin dans les villaiges voisins pour enroller ceux qui voudront ouvrir ».⁹

En janvier 1556, malgré leur inachèvement, les remparts sont jugés suffisamment sûrs pour offrir un abri aux 2.500 soldats allemands du colonel de Schwendy¹⁰.

Tant bien que mal, accablés par l'hiver, les ouvriers poursuivent les travaux sur un chantier qui semble n'avoir jamais été vraiment terminé.

² M. GACHARD, *Correspondance de Guillaume le Taciturne, prince d'Orange*, t. I, Bruxelles, 1866, p. 120.

³ A. DE ROBAULX CE SOUMOY, *Notice historique sur Philippeville (1555-1856)*, extrait du tome VI des *Annales de la Société Archéologique de Namur*, 1860, p. 1 et suivantes.

⁴ M. GACHARD, *op. cit.*, t. I, Cfr les lettres du 31 juillet 1555 au 16 janvier 1556.

⁵ A. DE ROBAULX DE SOUMOY, *op. cit.*, p. 9.

⁶ *Idem*, p. 39.

⁷ M. GACHARD, *op. cit.*, t. I, p. 152.

⁸ *Idem*, p. 282.

⁹ Cfr (7).

¹⁰ M. GACHARD, *op. cit.*, t. I, p. 301.



A.B.C.D DÉLIMITATION DES ANCIENNES AVANCÉES DE LA PLACE.

Fig. 1. Photographie aérienne, avant 1940. Le nord est en haut.

En A, B, C et D, les limites des anciennes avancées de la place. Ech. 1/5000^e. (Archives Photographiques de France.)

I. PHYSIONOMIE D'UNE VILLE FORTE

« Laquelle nœuve ville fut faicte en telle sorte, que pour la très-bonne situation, pour l'espaisseur de la muraille, et pour la force de ses boulevers, amples et bien disposez, on la tient quant à la force presque imprenable »¹¹.

Le fort s'étend « envers le grand chemin de Mariebourg à Bruxelles »¹², au carrefour des routes actuelles de Dinant, Beaumont, Givet, Charleroi et Rocroi, sur un plateau surplombant un vallon au Nord-Ouest (dénivellation de plus de 30 mètres sur une distance de 400 mètres) et doucement incliné vers le Sud. Son assiette n'est dominée de nulle part. Aucun cours d'eau ne la traverse ni la côtoie, mais son sol aquifère fait jaillir des sources et alimente de nombreux puits. Les bois sont proches et la pierre peut être extraite sur place : « il règne à 150 toises (\pm 280 mètres au Sud) des trous d'anciennes carrières qui ont servi à la bâtisse primitive de cette ville »¹³.

Les représentations de Philippeville en sa période espagnole (1555-1659) sont à peine plus nombreuses que celles de Mariembourg à la même époque¹⁴. La description de la place-forte s'organisera à partir d'une confrontation de ces plans et vues avec les documents écrits récoltés aux Archives Générales du Royaume et aux Archives du Département du Nord à Lille ou repris à des études déjà publiées.

La plus ancienne représentation (fig. 2) est un plan-projet à l'encre et aquarelle sur papier¹⁵, remontant à 1555.

Or il est question de semblable plan dans une lettre de Guillaume d'Orange à Philippe II datée du 12 novembre 1555¹⁶ : « Le seigneur de Toulouze m'a requis de vouloir envoyer à vostre dicte Majesté le patron du nouveau fort, cy encloz, avec une déclaration sur iceluy, faicte par Maistre Bastien par lesquelz vostre Majesté verra en quel estat sont les ouvrages dudict fort ». Pareille déclaration accompagne notre plan-projet. L'ingénieur y donne les dimensions des ouvrages en cours de construction sous le titre : « Ordonnance des ouvrages qui sont esté mesuré par l'ingénieur de sa Majesté maistre Sébastien van Noy (*ou Noyen*) ». Cette déclaration n'est pas la première que l'ingénieur ait envoyée à Bruxelles puisqu'on y lit que le fossé « est un peu augmenté depuis la dernière description ». Aussi ne pouvons-nous affirmer que le plan conservé soit celui-là dont parle la lettre de Guillaume d'Orange.

L'original dressé sur place aura été reproduit plusieurs fois pour accompagner les comptes rendus des travaux, ce que confirmerait le pointillage à l'aiguille de chaque angle du tracé. Un premier exemplaire a été envoyé à Marie de Hongrie le 24 septembre 1555¹⁷.

On n'a pas conservé le plan de Philippeville que le géographe Jacques de Deventer a dû dresser à l'époque où il levait celui du tout proche Mariembourg, c'est-à-dire peu après 1559.

Mais nous possédons sa copie (fig. 3), éditée en 1581 par G. Braun et F. Hogenberg¹⁷. En effet le plan scénographique de ces éditeurs colonais laisse supposer, par une facture semblable à celui de leur plan de Mariembourg¹⁸, qu'ils ont eu sous les yeux, cette fois encore, un modèle de Deventer.

Ainsi, compte tenu du caractère « brouillon » des dessins de Deventer, nous ne pouvons accorder une entière confiance aux détails, d'ailleurs rares, fournis par les colonais.

La vue cavalière qui apparaît dans l'édition latine de 1616 de la « Description de tout le Païs-Bas » de L. Guichardin¹⁹ n'a d'autre mérite que de mieux visualiser le plan de Deventer qu'elle copie par l'intermédiaire de G. Braun et F. Hogenberg.

Au début du XVII^e siècle, l'ingénieur Guillaume Flamen ne donne de la ville forte que son tracé général, pratiquement sans détails²⁰ (fig. 8).

¹¹ L. GUICHARDIN, *Description de tout le Païs-Bas*, Anvers, 1567, p. 346.

¹² M. GACHARD, *op. cit.*, t. I, p. 133.

¹³ Cfr un mémoire de 1792 conservé dans les collections du Ministère français de la Défense, aux Archives du Génie à Vincennes. *Inspection du Génie, Plans, art. 14, Places Etrangères, Philippeville*, carton III, n°15.

¹⁴ Nous avons l'espoir que de nouvelles sources iconographiques jailliront lors de nos recherches ultérieures.

¹⁵ Archives Générales du Royaume, *Cartes et Plans Manuscrits*, n° 2705.

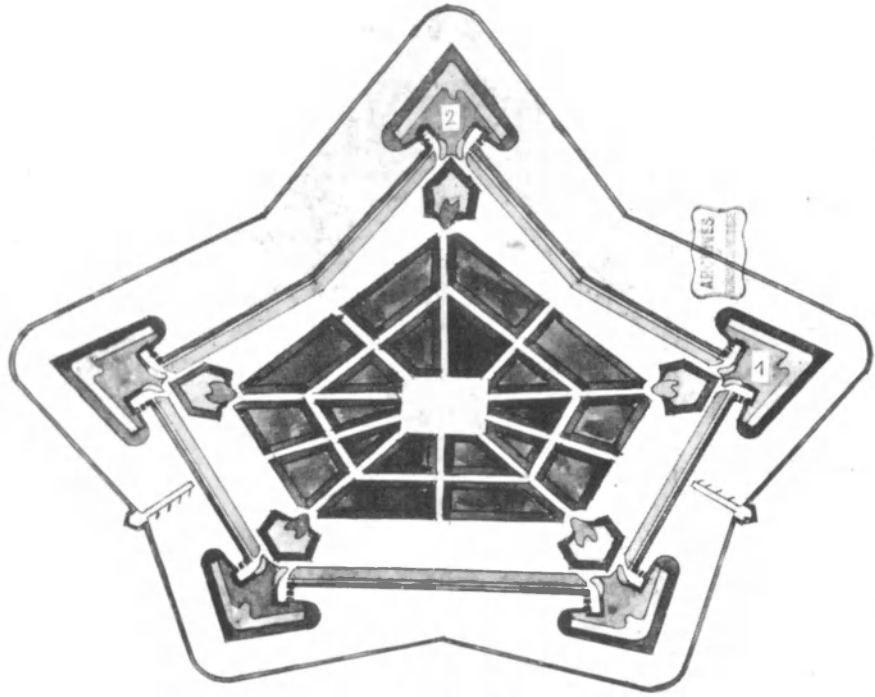
¹⁶ M. GACHARD, *op. cit.*, t. I, p. 206.

¹⁷ G. BRAUN et F. HOGENBERG, *Civitates orbis terrarum*, livre III, Cologne, 1581, n° 27. / Fig. 3, exonération du ⁹⁰ Bibliothèque Royale de Bruxelles. Ce plan a été lui-même reproduit, assez maladroitement d'ailleurs, dans un des albums de gouaches du duc Charles de Croy, réalisé entre 1599 et 1622 et conservé à Vienne (Bibliothèque Nationale, Manuscrit, Min. 50, t. XIV).

¹⁸ Cfr l'article sur Mariembourg dans le tome 6/1977 des *B.C.R.M.S.*, p. 72.

¹⁹ L. GUICCIARDINO, *Omnium Belgii sive inferioris Germaniae regionum descriptio*, éd. par J. Jansonius, Arnheim, 1616, p. 460.

²⁰ Bibliothèque du Génie à Paris, manuscrit de G. FLAMEN, *Flandre*, s.l., 1^e 1/4 du XVII^e siècle.



Calendis octobris orania princeps hac fontanossa capit

le gues gail

Fig. 2. Plan-projet de 1555. (A.G.R.)

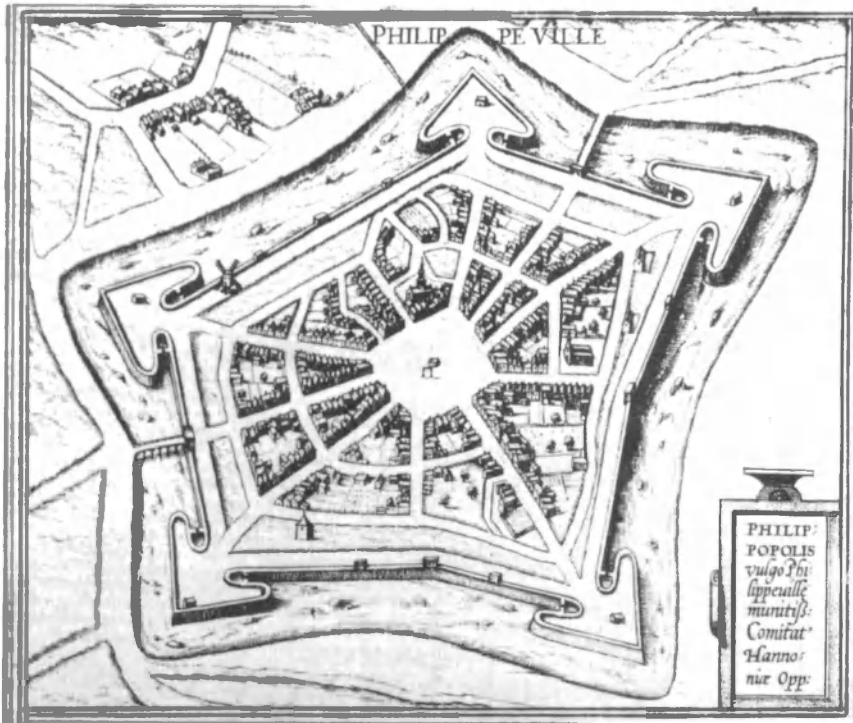


Fig. 3. Plan de la ville édité en 1581 par G. Braun et F. Hogenberg. (Bib. Roy. Brux.)

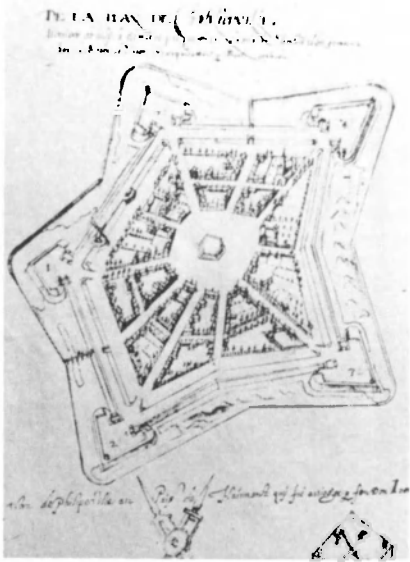


Fig. 4. Philippeville au début du XVII^e siècle. Dessin de Pierre Lepoivre, 1617. (B.R.B.)

²¹ P. LEPOIVRE. *Plans de villes des pays de Hennault, d'Artois et de Bréband*, (1616-1619). Bib. Roy. de Brux., manuscrit n° 19611^a. Exonération du ».

²² Cfr notamment E. OUVRELEAUX, *Commentaire d'un plan de Philippeville (1555)*, dans *Atlas des villes de la Belgique au XVI^e siècle. Cent plans du géographe Jacques de Deventer*, texte publié sous la direction (initiale) de Charles Ruelens, 1884-1921.

²³ Cfr la lettre d'Antoine de Bailleul à Requesens (1528-1576) datée de Philippeville, le 24 janvier 1573. A.G.R., *Papiers d'Etat et de l'Audience*, liasse 124. Publiée en partie par A. DE ROBAULX DE SOUMMOY, *op. cit.*, p. 45.

²⁴ Cfr la pièce jointe à une lettre du prince d'Orange à Marie de Hongrie datée du 19 décembre 1555. M. GACHARD, *op. cit.*, t. I, pp. 133 et 135.

²⁵ Quelques lettres des souverains au prince d'Orange insistent sur l'urgence des travaux face, notamment, à la menace qu'allait présenter pour les impériaux le tout prochain ravitaillement d'« Henribourg ».

« Je vous requiers derechief que à l'occasion d'empescher ledict ravitaillement, vous ne faites riens par où les ouvrages dudict nouveau fort se peussent retarder, mais que l'on besoigne ausdicts ouvrages, à la plus grande diligence qu'il sera possible (...) »

Lettre de Marie à Orange, 26 septembre 1555. M. GACHARD, *op. cit.*, t. I, p. 154.

« (Malgré le mauvais temps) il ne convient aucunement quicter ou desemparer lesdicts ouvrages (lesquels j'entends faire achever par quelque bout que ce soit), pour la confusion et dangiers qui en succédroient. »

Lettre de Philippe II à Orange, 5 novembre 1555. *Idem*, p. 182.

A la même époque, l'architecte montois Pierre Le Poivre exécute trois plans scénographiques qu'il insère dans son recueil²¹ de « Plans de villes des pays de Hennault, d'Artois, de Bréband » (figs. 4 et 5).

Dédicacés au roi en 1624, les dessins de ce volume ont été réalisés entre 1616 et 1619. Un plan de Philippeville porte la date de 1617 (fig. 4). On sait que l'architecte travaille au fort en 1609. Ses plans sont donc, a priori, dignes de foi. Cependant il serait illusoire — comme d'ailleurs dans toutes les autres représentations — de vouloir y trouver une image vraiment exacte de la réalité, même si elle se veut à l'échelle.

Des divergences de détails dans les bastions, une certaine déformation du tissu urbain et une localisation erronée de l'église font penser que vers 1617, l'architecte a dû exécuter ses plans partiellement de mémoire.

En outre, le dispositif des bastions ne s'accorde pas point par point avec celui qu'a prévu l'ingénieur de Philippeville en 1555.

Aussi, à défaut d'une vérité historique absolue, devons-nous nous contenter, mais c'est là l'essentiel, d'un schéma des défenses semblable sur toutes les représentations de la place-forte antérieures aux premières décennies du XVII^e siècle.

Des modifications de l'enceinte interviendront avant la remise de Philippeville aux Français en 1659. Hélas, seules les sources écrites nous en parleront.

1. Les fortifications

L'enceinte affecte la forme d'un pentagone irrégulier quoique à peu près symétrique vis-à-vis de l'axe N.-O.-S.-E.

Trois courtines sont droites : la plus courte, c'est-à-dire celle qui regarde le valon, et les deux moyennes qui, au S.-O. et au N.-E. sont respectivement percées par la porte de France (ou de Notre-Dame) et par la porte de Namur (ou de Saint-François). Les deux plus longues, face au Sud et à l'Est, ont un tracé à brisure médiane rentrante.

Un bastion implanté à chaque angle flanque ces courtines; un large fossé protège l'ensemble. Pour la clarté de notre exposé, les bastions sont numérotés de 1 à 5 à partir du bastion S.-O., à droite de la porte de France, et cela dans le sens inverse des aiguilles d'une montre. Les courtines sont donc désignées par les couples 1-2, 2-3 etc.

Selon la coutume de l'époque, les bastions ont reçu le nom de personnalités militaires présentes sur le chantier. Ils portent dans l'ordre les noms de Georges van Hol, Ferdinand de Lannoy, seigneur de la Roche, Guillaume d'Orange, Philippe de Stavele, seigneur de Glajon, et Lazarus de Schwendy²².

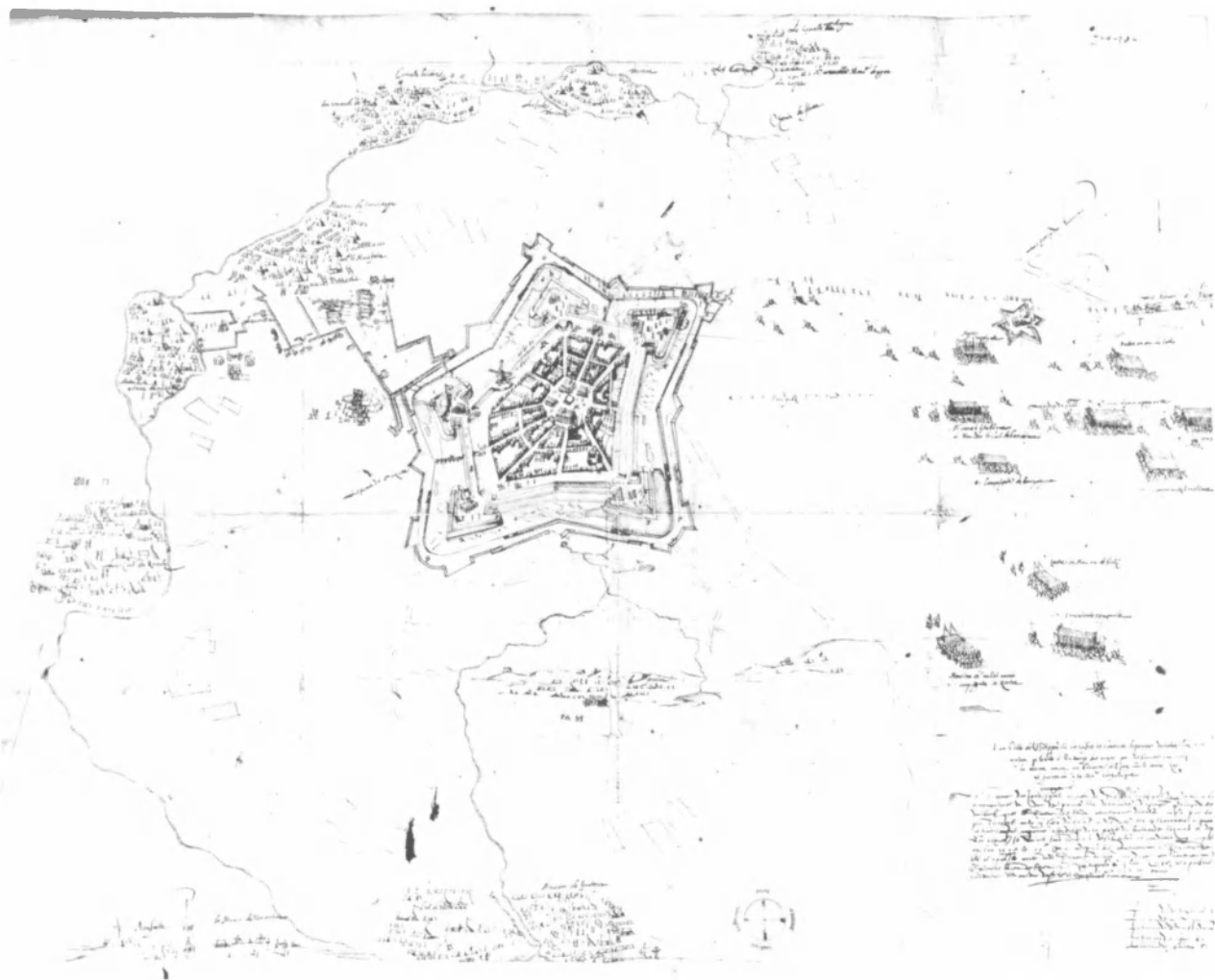
a) Les courtines

En profil, elles présentent une escarpe talutée terminée par un parapet, un terre-plein et un talus intérieur. Les défenseurs occupent les courtines à partir des bastions et peut-être aussi grâce à un escalier médian bien qu'aucun plan ne le signale.

Un texte de 1573 indique clairement qu'en cette année, de toute l'enceinte, deux bastions seulement sont « revestus de maçonnerie », c'est-à-dire pourvus d'une escarpe maçonnée²³.

Le projet de 1555 prévoit bien, semble-t-il, en gros traits rouges, une enveloppe complète de maçonnerie. Dans le choix de l'emplacement, on s'est d'ailleurs inquiété de savoir « s'il y aura roche, ou point, combien que l'apparence y est plustost que sy, que non »²⁴.

Il s'est agi en fait, en cette fin d'année 1555, devant l'imminence du danger, d'opposer en toute hâte²⁵ aux incursions des Français postés à Mariembourg, une simple fortification de terre, un fort de campagne en quelque sorte, facile à monter, mais qu'on compléterait et consoliderait de maçonnerie dès que possible.



Pour protéger leurs villes des Pays-Bas, les Espagnols ont recouru plus d'une fois à cette fortification de première urgence²⁶.

La forteresse française de Rocroi, bâtie en 1554, n'opposait elle aussi qu'une levée de terre ainsi que l'apprend Marie de Hongrie à Orange dans un mémoire daté du 28 août 1555²⁷.

Ce sont les Hollandais qui, en 1533 à Breda, élevèrent pour la première fois autour d'une ville une enceinte terrassée, sans le moindre revêtement, et ce par manque de temps et d'argent. Mais, bientôt convaincus par les qualités défensives de pareille fortification, ils la systématisèrent, créant ainsi ce qu'il est convenu d'appeler « la fortification hollandaise ancienne »²⁸.

A. Freitag, l'ingénieur attiré des Nassau, écrit en 1630 dans son traité de la fortification : « On s'est aperçu par expérience et par ouvrage que ces ouvrages de terres estoient non seulement plus aisez à faire, et de moindre despens, mais aussi de meilleurs défense; on s'y est tenu, tellement qu'ils se pratiquent jusqu'à présent (...) »²⁹. L'ingénieur de Philippeville, à la manière des Italiens, n'entendait pas qu'on se tienne à ce qui n'était pour lui qu'un premier stade de construction. Aussi, si en 1573, dix-huit ans après la fondation de la ville, aucune courtine n'a encore son escarpe de maçonnerie, il faut l'expliquer par le manque chronique de crédits dont souffrit Philippeville (comme tout ce qui touchait aux armées).

Fig. 5. Siège de la forteresse par Don Juan d'Autriche en 1578. Dessin de Pierre Lepoivre, vers 1617. (B.R.B.)

²⁶ P. HENRARD, *Histoire de l'artillerie en Belgique depuis son origine jusqu'au règne d'Albert et Isabelle*, Bruxelles, 1865, extrait des *Annales de l'Académie Royale d'Archéologie de Belgique*, 2^e série, 1, p. 114.

²⁷ M. GACHARD, *op. cit.*, t. 1, p. 89.

²⁸ A. VON ZASTROW, *Histoire de la fortification permanente*, traduite par le capitaine Neuens, Liège, 1846, p. 75.

²⁹ A. Fritsch, *L'architecture militaire ou la fortification nouvelle*, 3^e éd., Leyde, 1635, livre 1, p. 2. Première édition en 1630.

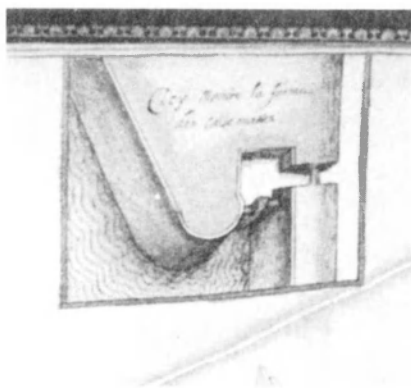


Fig. 6. Dessin du flanc casematé d'un bastion de Thionville, avec pont sur le couloir. Dessin de Guillaume Flamen, 1618. (Bib. Génie, Paris).

Ces remparts, en attente d'achèvement, étaient formés d'une levée de terre prise dans les fossés. La terre, maintenue dans une armature de madriers et de claies, était battue et coupée de lits de fascines (ou fagots)³⁰. Le parapet n'était sans doute qu'un simple alignement de gabions. Enfin, la surface du terrassement était durcie par du gazon.

Une des préoccupations dans la recherche du terrain du futur Philippeville a été, précisément, d'avoir «assez de commodité de fassine»²⁴.

La coupe de ces fagots fut largement prioritaire: le 24 septembre 1555, le lendemain même du tracé du plan de la ville par l'ingénieur, Guillaume d'Orange déclare à la reine: «Et si continuons à faire couper le plus de fassines que pouvons, avec les ouvriers et pionniers qu'avons ici»⁷.

En moins de dix ans bien sûr, les intempéries se chargeaient de miner pareilles constructions³¹. En 1558 déjà (ou encore?), soit deux ans après la fondation, il est question de «porter terre sur les remparts et bollewerqz» et d'«asseoir fassines avecq wazons (gazon)»³². De même on paie «tant chartons, manouvriers que aultres» pour avoir «charrié et livré à leur despend^{32 bis} grand nombre de fassines et gros boys», «cloyes» (claies) et «gabions».

En 1573, les ouvrages non revêtus sont en «mauvais état, rompus et deschirez»²³, et ceci sans avoir subi d'autre assaut que celui des éléments naturels.

Les longueurs — définitives — des courtines, données par l'«ordonnance» de Sébastien Van Noyen¹⁵ coïncident assez bien avec celles relevées sur les plans de Philippeville de même qu'avec celles de l'actuel périmètre de la ville.

«La gourdine (1-2) que faicte monseigneur le Conte de la Roche et George van Hol, il a mille II^eLV pied de long», à savoir environ 350 mètres. Les courtines suivantes font respectivement 335, 180, 300 et 200 mètres. La brisure rentrante des deux premières courtines semble, d'après H. Wauwermans³³, indiquer «une certaine tendance à adopter les tracés tenaillés d'Alghisi de Carpi (*traité de fortification en 1570*) à moins que leur forme peu prononcée laisse supposer que cette modification soit un hasard de construction ou de la forme naturelle du terrain». Le tracé en tenaille, ou en zig-zag, d'une courtine lui assure un auto-flanquement. De toute évidence les brisures, trop peu prononcées, de Philippeville n'ont pu remplir cette fonction.

Quant au nombre de pieds «de hault l'ung parmy l'autre» et «d'espes par en hault» livré par la même «ordonnance»¹⁵, il ne rend compte que de l'état d'avancement du terrassement. Seules les dimensions du moment sont donc fournies dans le document. Elles varient entre 3 mètres et 3 mètres 50 de hauteur et entre 4 mètres et 4 mètres 50 d'épaisseur au sommet. Notons qu'à cette époque, les escarpes atteignaient souvent 12 à 15 mètres, depuis le fond du fossé³⁴. Remaniées par Vauban, elles domineront de plus de 10 mètres le fossé^{34 bis} (fig. 21).

Dès avant 1597 une importante campagne de restauration est entamée ainsi qu'en témoigne une lettre de Guillaume de Merode³⁵ adressée au Conseil des Finances de Bruxelles. Il reconstruit une courtine et a déjà «faict l'estimation des aultres gourdines et bollewertz». La nouvelle courtine est «tirée (...) dessus seize pieds de hauteur excepté quelques quatre-vingt pieds de longueur qui ne sont que 9 pieds de hault».

Il y a tout lieu de croire que cette fois-ci on s'est décidé à revêtir de pierre ce qui ne l'était pas encore. L'auteur de la lettre ajoute qu'il est aux prises avec des difficultés d'approvisionnement en pierre et en bois et qu'il n'a pas assez de maçons.

Datée de 1609, une lettre de l'architecte Pierre Le Poivre³⁶, engagé à la restauration de Philippeville, parle entre autre d'un «parapet encomencé par feu le seigneur de Merode» et surtout de la reconstruction de la courtine 4-5, à propos de laquelle il a maille à partir avec le contrôleur de la place.

Cette restauration entreprise sous le règne des archiducs Albert et Isabelle n'a

³⁰ *Idem*, p. 80. Col. ROCOLLE, *2000 ans de fortification française*, t. I, Paris, (1973), p. 196. J. MULLER, *Plans anciens du génie militaire français (...) (1690-1762)*, dans *Annales du Cercle Archéologique de Mons*, t. 62, Gembloux, 1955, pp. 183 et 187.

³¹ Col. ROCOLLE, *op. cit.*, t. I, p. 202.

³² Cfr le «Compte tenu par Pierre van de Beken, commis par les états de Brabant des deniers accordés pour les fortifications de Philippeville» du 11 avril au 31 octobre 1558. A.G.R., *Chambre de Comptes*, n° 27195.

^{32 bis} Ils devaient se sustenter à leurs propres frais.

³³ H. WAUWERMANS, *Sébastien van Oven*, dans *Biographie nationale*, t. XVI, Bruxelles, 1901, col. 436.

L'ingénieur italien N. Tartaglia avait déjà proposé en 1546 des courtines brisées en angle droit vers l'intérieur. Cfr A. VON ZASTROW, *op. cit.*, p. 50.

³⁴ *Idem*, p. 49. V. DEGUISE, *La fortification passagère et la fortification mixte ou semi-permanente*, Bruxelles, 1904, p. 40.

^{34 bis} A.G.V., *Idem*, carton II, n° 24, 1765.

³⁵ A.G.R., *Conseil des Finances*, carton n° 354, a° 1597. On conserve la réponse à cette lettre (avec copie) datée du 15 octobre 1597: «Monsieur de Merode, j'ay receu celle que m'avez script sur le progrès et advenement des ouvraiges et fortifications de la ville de Philippeville. (...) (*Son altesse désire*) que l'en advertissiez ou à nous (...) combien de pieds de haulteur devront encores estre les murailles de ladicté fortification aultre les seize pieds jà achevez come dictes».

³⁶ *Idem*, a° 1609.

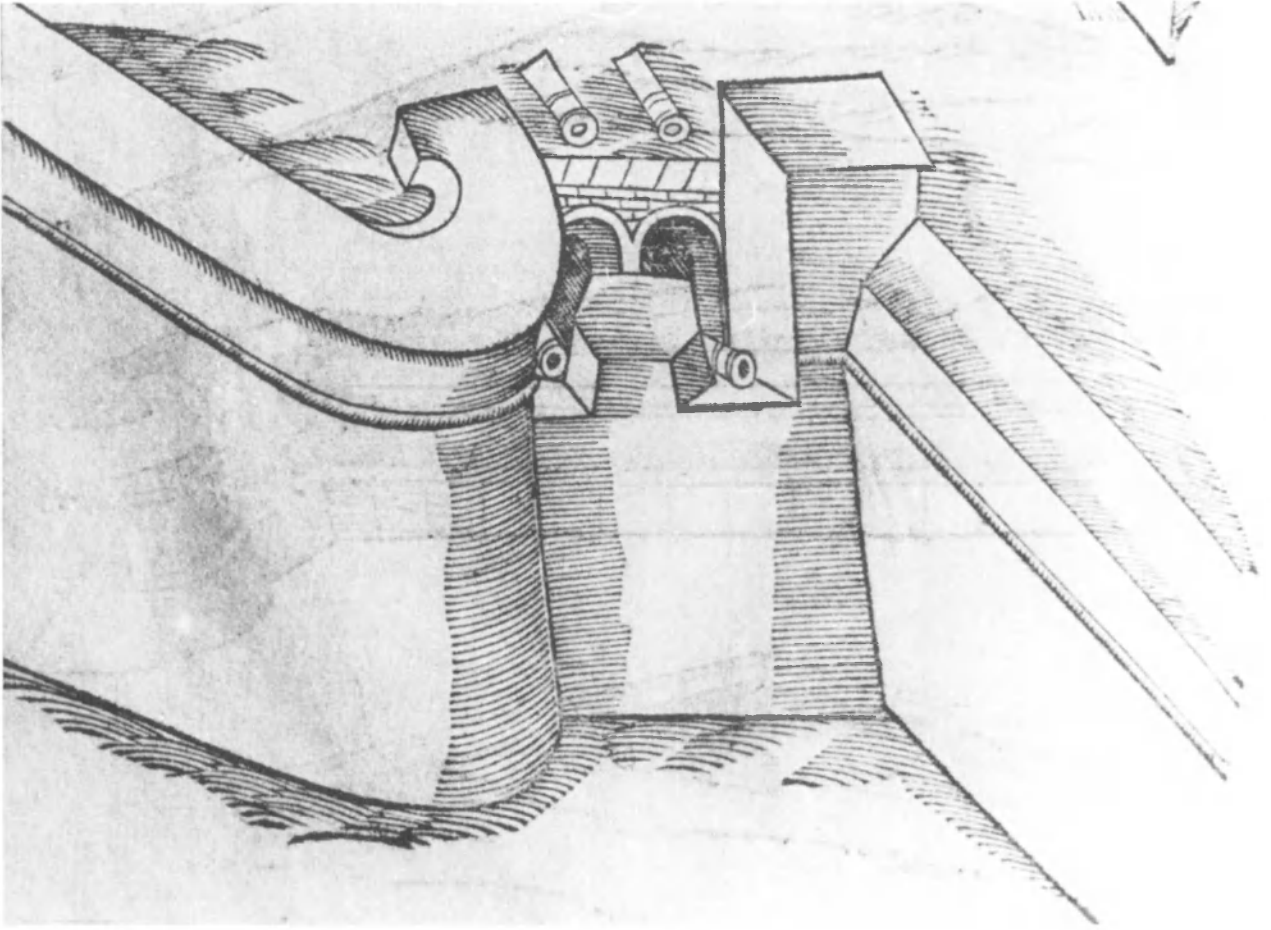


Fig. 7. Flanc retiré et étage derrière orillon. Croquis de J. Maggi, 1564.

certainement pas été complète car dès avant 1642 il est à nouveau question de remises en état de certaines parties de l'enceinte qui pourtant n'a pas essuyé le feu de l'ennemi.

Les archives de 1642 à 1648³⁷ parlent de brèches «à raccomoder», de «plans de réparations à faire», de 5.000 florins promis pour payer les restaurations déjà largement entamées, etc.

Ces écrits font état d'une transformation des bastions et de la construction de demi-lunes. Ils seront étudiés plus loin.

b) *Les bastions*

Ces ouvrages pentagonaux ont deux longues faces formant angle aigu (77°) ou obtu (95°) suivant le bastion et prolongées par des orillons, deux flancs retirés et bas, perpendiculaires aux courtines, et une gorge ouverte.

Ils sont pleins comme presque tous les bastions du XVI^e siècle³⁸.

L'ordonnance de 1555¹⁵ donne les mesures définitives du périmètre des bastions ainsi que les mesures des hauteurs et épaisseur de leurs faces en cours de construction, ce qui indique que, dans la hâte des travaux, on n'a pas encore pris la peine de remplir lesdits bastions.

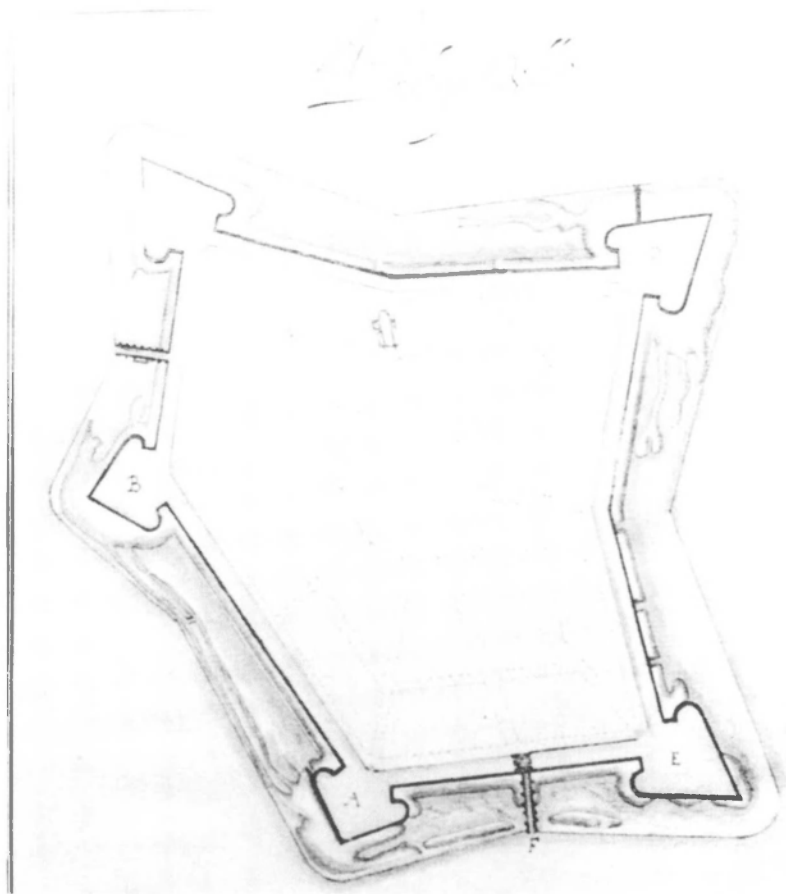
Les bastions 1, 2 et 3 sont plus étendus que les deux autres, ce qui peut s'expliquer par leur position en plaine, les n^{os} 4 et 5 se situant au bord de la dénivellation N.-O.

«Le bolwer de monseigneur le prince d'Orange (n^o 3), il a mille LXI pied de tour, l'ung coste tirant ver le bolwer de monseigneur de Glaigon, il a XIII pieds

³⁷ *Idem*, années 1642 à 1648.

³⁸ A. VON ZASTROW, *op. cit.*, p. 48.

Fig. 8. Philippeville au début du XVII^e siècle. Dessin de Guillaume Flamen. (B.G.P.)



de hault et VIII pied despes, l'autre coste du bolwer de monseigneur le prince, tirant ver le bolwer de monseigneur de la Roche, il a XV pied demy de hault, et XIX pied despes par en hault ».

Ses faces (entre la pointe et l'orillon) ont une longueur approximative de 120 mètres et une hauteur qui doit dépasser 4 mètres 50. Les dimensions des autres grands bastions sont approchantes. Les faces des petits bastions 4 et 5 ont un peu plus de 90 mètres de long.

Les bastions de Philippeville sont en fait très grands. A l'époque la longueur des faces des bastions dépassent rarement 75 mètres³⁹. L'ingénieur de notre forteresse s'inscrit dans une tendance de la seconde moitié du siècle à faire du bastion l'élément constitutif primordial de l'enceinte plutôt qu'un simple organe de flanquement des courtines. Peu à peu, en raccourcissant les courtines, on donnera aux bastions la possibilité de se défendre mutuellement⁴⁰.

Comment s'organise la défense de Philippeville au XVI^e siècle ?

Dans chaque flanc des bastions est aménagé, au même niveau que la ville, une casemate à canons laissée à ciel ouvert pour éviter que les gaz de détonation ne gênent les opérateurs. Sur le plan de 1555, ils sont accessibles, depuis la ville, par un couloir à ciel ouvert lui aussi, qui coupe la communication entre la plateforme du bastion et le terre-plein de la courtine. En fait — mais le plan-projet ne s'est pas encombré de ce détail — une passerelle de bois devait être jetée sur ce passage.

Dans le chapitre des dépenses du compte de 1595 des domaines de Philippeville et de Mariembourg, est inscrit le paiement d'un « charpentier pour avoir besogné au pont du bollwerck de l'Empereur (à Mariembourg) fait pour passer la

³⁹ Cfr les plans de ville à enceinte à bastions, levés par Jacques de Deventer avant 1570. (Voir note 22.) La citadelle d'Anvers construite en 1567 rivalisera avec Philippeville par l'ampleur de ses bastions (120 m de face).

⁴⁰ A. VON ZASTROW, *op. cit.*, pp. 40, 57 et 58. V. DEGUISE, *op. cit.*, p. 41. H. WAUWERMANS, *Les fortifications d'Anvers au XVI^e siècle à l'exposition de 1894*, dans *A.A.R.A.B.*, t. XLVIII, Anvers, 1896. Idem, *Les ingénieurs militaires flamands au XVI^e siècle*, Anvers, 1878. Idem, *La fortification de Nicolo Tartaglia*, Bruxelles, 1877, p. 22.



Fig. 9. La place d'armes de Philippeville vers 1900, vue du nord-ouest. Le clocher de l'église pointe derrière l'ancienne maison du gouverneur. A gauche, la statue de la reine Marie-Louise à l'emplacement du puits.



Fig. 10. Palmanova (Udine, Italie) fondée en 1593. Plan édité en 1598 par G. Braun.



Fig. 11. Eglise Saint-Philippe, fondée en 1556. (Photo 1978).

ronde au long de la muraille»⁴¹. Un pareil pont figure très clairement sur un plan des fortifications de Thionville levé par l'ingénieur G. Flamen en 1618 (fig. 6)²⁰.

Chez le Poivre, le passage est creusé dans le massif même des courtines, dispositif somme toute plus courant.

Les flancs casematés sont retirés derrière le massif semi-circulaire d'un orillon protecteur. Deux canons s'embusquent derrière un parapet crénelé. Leur rôle est double : d'abord le flanquement des courtines et ensuite, pour le canon gauche surtout, un large contrôle du fossé des faces des bastions voisins. A cette fin, les embrasures du parapet ont été découpées suivant un plan en diabolo (visible sur les plans de 1555 et de Pierre Le Poivre) et la paroi intérieure de l'orillon a reçu une direction concordante. Des embrasures en diabolo apparaissent sur presque tous les croquis de flancs du traité de G. Maggi édité en 1564⁴² (fig. 7).

⁴¹ Archives Départementales du Nord (France), *Chambre des Comptes de Lille*, B 17400, a° 1595, f° 103v.

⁴² Cfr G. MAGGI et J. CASTRIOTTO, *Della fortificazione della città*, Venise, 1564.

Fig. 12. La place d'armes vers 1900, vue du sud-est. A gauche, au départ de la rue de France, la halle (vers 1782) et, en face, un café, successeur lointain du « Pot d'Etain » (cité en 1588).



Les feux du flanc bas sont appuyés par ceux d'autres canons placés sur la plateforme du bastion, près de la gorge, devant un parapet percé ou non de créneaux suivant l'un ou l'autre plan de P. Le Poivre. Cet étage ment était fréquent au *xvi*^e siècle⁴³. Sur un plan de l'architecte montois (fig. 4), le massif-même des orillons est creusé d'un tiers, côté casemate, pour le logement d'un troisième canon, véritable « traditore »⁴⁴ invisible aux yeux ennemis. Sur un autre plan du même, par contre (fig. 5), les orillons sont percés d'un créneau ébrasé qui, par son étroitesse, semble plutôt destiné au tir des armes portatives. Il est impossible de savoir si un de ces deux dispositifs a été réellement adopté (et si oui lequel ?), d'autant plus que le plan de 1555 ne prévoit aucun d'eux.

La longueur des courtines 1-2 et 2-3, atteignant 350 mètres, porte à 480 mètres au moins la ligne de défense entre le flanc des bastions et la pointe de leurs voisins. Il semble qu'en pratique seuls les plus gros canons de l'époque devaient avoir encore quelque efficacité à pareille distance — en tir presque horizontal bien entendu, afin d'atteindre le but avec le maximum de précision^{44bis}.

Dans la seconde moitié du *xvi*^e siècle et au siècle suivant on considérait comme idéale une ligne de défense de 300 mètres⁴⁵. Au *xviii*^e siècle on jugera encore « plus longue que de raison » l'étendue des grandes courtines de Philippeville. « Il n'y a eu, dira-t-on, d'autre raison que de donner plus de capacité à la place sans augmenter le nombre de ses côtés » et donc de ses bastions ce qui représentait une sérieuse économie financière¹³.

La défense rapprochée de la forteresse est encore assurée par des arquebusiers et des mousquetaires alignés derrière le parapet des courtines et sur des banquettes à fantassins derrière les faces des bastions. La portée utile de leur tir est de l'ordre de 200 mètres. Quant à la défense éloignée, elle est prise en charge par des canons postés sur la plateforme des bastions, Pierre Le Poivre nous en donne une illustration pleine de vie (fig. 5). Pour bien dominer la campagne et même renforcer la défense des fossés⁴⁶, l'ingénieur de la forteresse a prévu, derrière la gorge des bastions, l'érection de hauts cavaliers pentagonaux réservés aux canons. Ces cavaliers, caractéristiques de la fortification italienne, n'ont sans doute jamais été bâtis à Philippeville car ils ne sont renseignés sur aucun autre plan.

Le document de 1573, déjà cité²³, indique, sans toutefois préciser lesquels, que trois bastions sur cinq ne sont pas encore, cette année-là, revêtus de maçonnerie. Le bastion 4, dit de Lazarus de Schwendy, est sans doute un d'eux, ce qui a pu contribuer à le faire désigner comme point d'attaque par Don Juan d'Autriche en 1578⁴⁸. Remis en état après la prise de la ville, il n'est pas sûr qu'il ait été touché par la campagne de restauration en pierre des alentours de 1600.

⁴³ A. VON ZASTROW, *op. cit.*, p. 39.

⁴⁴ V. DEGUISE, *op. cit.*, p. 41.

^{44bis} H. WAUWERMANS, *Les ingénieurs* ..., p. 30. On estimait au milieu du *xvi*^e siècle qu'un coup tiré à 1500 ou 1600 pieds (\pm 450 mètres) était encore fort dangereux lorsque le tir avait lieu avec de grandes pièces.

⁴⁵ Idem, p. 30. En 1540 le maître maçon anversois Peter Frans préconisait déjà des fronts de 1000 pieds (max. 3000 mètres). Il faut noter qu'au *xvi*^e siècle rares étaient les lignes de défense excédant 400 mètres. Les plans de ville levés par Jacques de Deventer et Pierre Le Poivre en témoignent (cfr notes 22 et 21).

H. WAUWERMANS, *Les fortifications d'Anvers* ..., p. 12.

JEAN ERRARD de Bar-le-Duc, dans son traité « La fortification démontrée et réduite en art » paru à Paris en 1600 proposera même des lignes de défense calculées sur la portée des armes à feu portatives : 120 toises ou environ 230 mètres. Les lignes de défense du comte de Pagan dont le traité a vu le jour à Paris en 1645, avoisinent 260 mètres (cfr A. VON ZASTROW, *op. cit.*, p. 106). Quant à Vauban, il limitait généralement à 340 mètres la distance séparant les pointes des bastions (cfr Idem, p. 112). Sous Louis XIV, la portée utile de l'artillerie est de 400 mètres. Voir à ce propos Col. ROCOLLE, *op. cit.*, t. I, p. 228 et Col LAZARD, *Vauban*, Paris, 1934, p. 374.

⁴⁶ A. VON ZASTROW, *op. cit.*, pp. 42, 44 et 46.

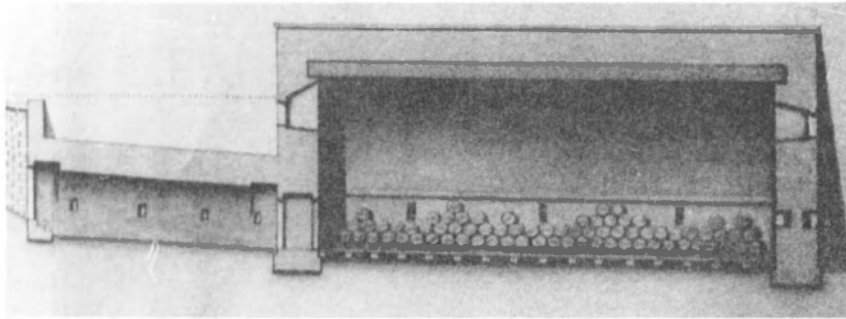
⁴⁷ Idem, p. 43.

⁴⁸ Cfr le plan de la ville par Pierre Lepoivre (fig. 5) et l'Atlas de Philippeville de DE CAUX DE BLACQUETOT (1775), manuscrit de la Bibliothèque du Génie à Paris.

Fig. 13. Église Saint-Philippe, flanc sud-ouest. (Photo 1978.)



Fig. 14. Magasin à poudre du bastion 3 (début XVII^e siècle). Coupe longitudinale, exécutée en 1750. (A.G.V.)



En 1643 en effet, d'après les archives³⁷, ce bastion est dans un état lamentable. Une lettre de Waulthier, receveur des finances de la ville, signale cette année-là aux « seigneur des finances » de Bruxelles qu'il est nécessaire de le revêtir « avec ses flancs de massonnerie comme celle des autres qui sont ia fait », ou tout au moins qu'on doit « pour le temps présent » le « remettre en perfection d'ouvrage de gassonnage (...) attendu que les terres dudict bastion sont de long-temps rasise », ce qui « cousteroit fort peu de choses, a proportion de l'ouvrage de massonnerie ». « Les terres nécessaires et pour remplir ledict bastion se pouldront prendre dans le fossé où il sont moins creu ».

Le document témoigne aussi d'une volonté de remodeler la configuration même du bastion. Il est question, en supprimant et en comblant les casemates, d'avancer les flancs et de les faire tomber « perpendiculaires sous la gourdine ». Déjà au XVI^e siècle, l'assaillant parvenait en tirant « à la bricole », c'est-à-dire par ricochet sur la courtine, à toucher les casemates derrière orillon⁴⁹. Au XVII^e siècle, le perfectionnement des feux courbes et l'usage des bombes rendit ces flancs retirés inutiles⁵⁰.

La suppression des orillons dégagait la gorge des bastions et donnait aux flancs une plus grande largeur utile.

c) Les entrées de la ville, guérites et corps de garde

Sur le plan-projet, les deux portes n'ont pas été dessinées au bout de leur pont sur pilotis. Quant à leur élévation proposée par Braun et Hogenberg, on ne peut s'y fier puisque Deventer ne représentait pas les portes des villes. Chez Le Poivre, elles consistent en de simples passages sous courtine précédés d'un pont

⁴⁹ Col. ROCOLLE, *op. cit.*, t. 1, p. 200.

⁵⁰ A. DE ROBAULX DE SOUMOY, *op. cit.*, p. 64, V. DEGUISE, *op. cit.*, p. 68.

Fig. 15. Magasin à poudre du bastion 3, transformé en chapelle en 1922. (Photo 1978.)



sur pilotis que surmonte, à mi-parcours, un petit corps de garde.

Seules les archives de la Chambre des Comptes de Lille fournissent quelques détails sur les portes de Philippeville, dans la première moitié du XVII^e siècle. Il y est question d'un corps de garde au pied du pont-levis de la porte Saint-François⁵¹, de « doces » ou planches qui recouvrent les ponts⁵², de deux ponts-levis à la porte de Notre-Dame (dont un pour les piétons?)⁵², de grilles que l'on ferme à clef et que surplombe une guérite couverte d'ardoises et battue par les vents⁵³, et de portes à ferrures⁵⁴. Enfin, le passage de la porte Saint-François est voûté⁵⁵.

Les mêmes archives signalent l'existence d'un certain nombre de « hobettes » ou guérites sur les remparts⁵⁶ : ce sont les petites constructions qu'ont représentées Braun et Hogenberg, et Le Poivre, en nombre variable, sur les courtines et bastions et qui servent aux guetteurs⁵⁷. En 1588, un corps de garde est signalé au milieu de la courtine 1-2⁵⁸.

d) *Les fossés et les demi-lunes*

Sur tous les plans, le périmètre des fossés est celui d'un pentagone étoilé aux saillants arrondis. Le plan-projet prévoit environ 70 mètres de largeur face au milieu des courtines et la moitié face aux bastions. Les plans de Le Poivre donnent grosso modo les mêmes mesures, que Vauban conservera d'ailleurs après 1659. La profondeur des fossés nous est inconnue ; sous l'occupation française cependant, elle avoisine 4 mètres au front 1-2. A cette époque, le roc vif apparaît un peu partout⁵⁹. Sous le régime espagnol, les fossés sont partiellement inondés. Comme le terrain n'est irrigué par aucun cours d'eau, l'eau doit être fournie par quelques sources.

La contrescarpe semble n'avoir jamais été maçonnée, à l'inverse de ce que propose le plan de 1555.

Sur ce dernier, l'entrée du pont est protégée par une espèce de barbacane pentagonale dont le mur se rattache à celui de la contrescarpe.

Vers 1617, Le Poivre a dessiné un chemin-couvert coupé de places d'armes devant chaque front (donc devant les deux portes) et à la pointe des fossés.

Ce type de tranchée en bordure de contrescarpe, déjà utilisée quelques fois durant la première moitié du XVI^e siècle, a été décrite pour la première fois en 1554 par l'ingénieur italien N. Tartaglia, et seulement dotée de places d'armes en 1571 par un autre italien, N. Cataneo⁶⁰. Son rôle est multiple : il forme une

⁵¹ A.D.N., *Chambre des Comptes de Lille*, B 17449, a^o 1639, f^o 33.

⁵² *Idem*, B 17448, a^o 1639, f^o 28.

⁵³ *Idem*, B 17442, a^o 1633, f^o 33. / B 17450, a^o 1640, f^o 34. / B 17457, a^o 1648, f^o 27v.

⁵⁴ *Idem*, B 17400, a^o 1595, f^o 101v.

⁵⁵ *Idem*, B 17460, a^o 1651, f^o 28v.

⁵⁶ *Idem*, notamment B 17401, a^o 1596, f^o 116.

⁵⁷ *Idem*, B 17401, a^o 1596, f^o 105.

⁵⁸ *Idem*, B 17440, a^o 1588, f^o 8.

⁵⁹ A. DE ROBAULX DE SOUMOY, *op. cit.*, p. 66. Une profondeur de sept mètres était souvent dépassée, cfr A. VON ZASTROW, *op. cit.*, p. 140.

⁶⁰ A. VON ZASTROW, *op. cit.*, p. 47. V. DEGUISE, *op. cit.*, p. 42.



Fig. 16. Le puits de la place d'armes avec l'horloge, dernier tiers du XVII^e siècle, dessin de 1754. (A.G.V.)

Fig. 17. Le puits restauré après 1754, photographie avant 1875 date de sa démolition.

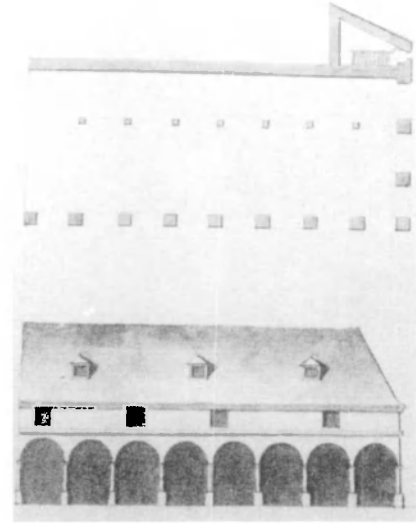


Fig. 18. La halle du XVII^e siècle en 1754. (A.G.V.)

première ligne de défense réservée à l'infanterie, favorise la surveillance des abords de la place forte et constitue grâce à ses places d'armes, une base de départ pour les sorties et un refuge lors des retraites. Il n'apparaît pas encore sur le projet de 1555.

Dès 1633, les archives de Lille mentionnent l'existence d'une demi-lune face à la porte de Notre-Dame⁶¹, qui sera d'ailleurs démontée treize ans plus tard⁶². En 1647, elles signalent que la demi-lune de l'autre porte vient d'être renouvelée⁶³. D'après les archives de Bruxelles en effet, la reconstruction de ces ouvrages triangulaires avancés destinés à couvrir ponts et portes, est bien au programme de la campagne de restauration, déjà évoquée, des années 1640. En 1646, les entrepreneurs, poussés à bout par le gouverneur et le receveur de la ville, adressent une lettre de doléances aux autorités de Bruxelles³⁷ : « Les entrepreneurs déclarent avoir entrepris deux demies-lunes l'une devant la porte de Namur, et l'autre devant celle de Notre-Dame (...) et avoir profondy le fossé (*de cette dernière*) et huit pied plus bas que le contract ne portait, afin de l'égalier à celluy de la ville d'où a résulter notable profict à sa majesté jusqu'à défaut dudit approfondissement il aurait convenu faire incontestablement deux dodaines (*écluse*) pour la rétention de l'eau dans lesdits fossés (...). »

2. Le plan intérieur

Sur le projet de 1555¹⁵ la surface à bâtir adopte un contour pentagonal dicté par l'enceinte mais sans brisure aux longs côtés.

Dix rues rayonnent d'une place centrale rectangulaire : quatre d'entre elles partent des angles, quatre autres quittent les petits côtés tandis que les deux dernières s'échappent des grands.

Chaque bastion et chaque milieu de courtine, donc aussi chaque porte, est en communication directe avec le centre. Les îlots ainsi formés sont coupés en deux par une rue continue qui dessine un troisième pentagone. Le plan est donc bel et bien radio-concentrique.

⁶¹ A.D.N., *Idem*, B 17442, a^o 1633, f^o 33.

⁶² *Idem*, B 17455, a^o 1646, f^o 28.

⁶³ *Idem*, B 17456, a^o 1647, f^o 28.



Fig. 19. La halle classique (après 1782).
(Photo 1978.)

Pour évoquer l'intérêt stratégique d'un plan aussi centralisé, lisons Matthias van Dögen dans l'édition française, en 1648, de son traité de la fortification⁶⁴ : « La place d'arme consiste la principale force de la forteresse; c'est le lieu de la garde ordinaire, c'est où toute la milice s'assemble pour les alarmes; c'est en fin où les chefs de la garnison trouvent leurs compagnons en armes pour les mettre en bataille, ou pour les envoyer aux occasions subites qui requièrent un prompt secours (...) Pareillement du centre on fera sortir toutes les rues tandantes au milieu des bastions de la forteresse, et des courtines (...) car le plus grand effort de l'ennemi s'adresse d'ordinaire aux bastions: il est donc à propos de tirer les ruës du lieu de l'assemblée, afin que s'il arrive qu'il i ait brèche ausdis bastions (...) on aille droit à les secourir, du lieu où est assis le principal cors de garde de la garnison. Et d'autant que l'endroit de placer les portes et les ponts le plus convenable, c'est le milieu de la courtine (...) il est encore très-apropos que les ruës soient alignées et adressées en cette part, s'il arrive que le pétard ait enfoncé la porte, on aura la commodité d'opposer ensamble toutes les forces de la garnison, pour fermer le passage à l'ennemi, ou de le battre et de le repousser à coups de canon, toujours pointé et prest de faire son effet au cœur de la ville (...). »

Le 23 septembre 1555, Sébastien van Noyen achevait de faire « la distinction des rues ». L'auteur du plan pouvait s'enorgueillir d'être le premier à avoir appliqué, de façon aussi complète et régulière, à une ville neuve, le fameux système radio-concentrique tant chéri par la Renaissance⁶⁵.

Ni Villefranche-sur-Meuse en 1544 ni Rocroi en 1554 n'ont de rues concentriques, sauf celles longeant les remparts. A Mariembourg en 1546, deux ou trois tronçons concentriques n'ont vu le jour qu'au hasard des nécessités. Plus vaste que ces réalisations, Philippeville se devait, évidemment, d'ajouter à son plan une voie annulaire.

Il fallut attendre 1593 pour voir s'actualiser, à Palmanova, (province d'Udine, Italie), un second exemple, d'ailleurs bien plus complexe⁶⁶ (fig. 10).

Au cours des siècles le plan originel a été un peu malmené : quelques alignements ont perdu de leur rectitude et quelques tronçons concentriques ont été (rapidement ?) abandonnés ; l'esprit n'a pourtant pas été trahi : la photographie aérienne de la ville suffit à le montrer (fig. 1).

3. Habitants et bâtiments

Soldats et bourgeois, soldats-bourgeois

Le 17 janvier 1556, le colonel de Schwendy entre dans la nouvelle place avec un régiment allemand de plus de 2.500 hommes⁶⁷. Le sol est tellement bourbeux qu'il a fallu promettre aux soldats un règlement rapide de leur paie et une assistance en « matraz et couvertes » pour qu'ils consentent à y construire leurs « huttes ou maisonnettes »⁶⁸.

Ces abris sont sans doute en bois et chaume, voire partiellement en toile, comme ceux que propose en 1630 encore le traité de fortification d'Adam Freitag⁶⁹.

Munitions et vivres sont rangés dans « deux assez grandes granges » et en d'autres « maisons » dressées sur ordre de Philippe II et peut-être aussi dans les bâtiments agricoles du village d'Echerennes qui ont été englobés dans l'enceinte⁷⁰.

Le 6 novembre 1555, le roi a enjoint à Guillaume d'Orange de « donner commission à quelcung, pour répartir les héritages dudict nouveau fort à ceux qui voudront édifier, à telles personnes, charges, conditions et recognoissances » qu'il trouvera « appartenir »⁷¹.

Le 8 du même mois, Orange a répondu qu'il doutait, si on voulait les « charger d'aucune recognoissance, que peu de gens voudront édifier ». Néanmoins il promettait d'agir pour « le plus grand prouffit » du roi⁷². Orange était réaliste, Philippe ne l'était pas.

⁶⁴ M. VAN DOGEN, *L'architecture militaire moderne ou fortification*, éd. française par Hélié Poirier, Amsterdam, 1648, pp. 420 et 421.

⁶⁵ Cfr notamment l'ouvrage très accessible et bien documenté de P. LAVEDAN, *Histoire de l'urbanisme*, t. II, Paris, 1941.

⁶⁶ Suivront encore : Coeworden (Drenthe, Pays-Bas) en 1597, Scherpenheuvel (Brabant) en 1607, Charleroi (Hainaut) en 1666 et Granmichele (Sicile) après 1693. Une vue de la ville de Palmanova (première pierre posée le 7-10-1593) apparaît dans le livre V (n° 68) des *Civitates orbis terrarum* édité par G. Braun à Cologne en 1598.

⁶⁷ M. GACHARD, *op. cit.*, t. 1, p. 188.

⁶⁸ *Idem*, pp. 188, 243 et 250.

⁶⁹ A. FRETAG, *op. cit.*, fig. Aa.

⁷⁰ M. GACHARD, *op. cit.*, t. I, p. 186 et 194.

⁷¹ *Idem*, p. 186.

⁷² *Idem*, p. 195.



Fig. 20. Plan relief de Philippeville (1698). (Archives Photographiques de France.)

Cette répartition du terrain ne concerna certes pas les soldats allemands de Schwendy, voués à battre les campagnes au hasard des guerres. Philippe II songeait en fait à la population de l'Entre-Sambre-et-Meuse : certains campagnards et habitants de petites villes pourraient être attirés par le métier des armes, par la protection d'une garnison permanente⁷³ et surtout par les bénéfices qu'ils tireraient de son entretien.

Sans doute les premiers habitants ont-ils été les paysans du petit village voisin d'Echerennes. En 1620 en tout cas « tous les mannans de laditte seigneurie » habitent en ville⁷⁴.

En 1558, le colonel de Schwendy est remplacé au gouvernement de la place forte par Antoine de Blondel qu'on autorise le 5 juillet⁷⁵ « à lever et retenir vingt soldats à cheval, deux cents testes de gens de piet, pour la défense de la forteresse », et former ainsi une garnison permanente. Si l'on consulte le rôle de la compagnie du capitaine Anceau tenant garnison à Philippeville vers 1579⁷⁶, on constate que le nombre de militaires, tant soldats qu'officiers, avoisine toujours les deux cents. Dans le rôle de la même compagnie en 1584⁷⁷, il est spécifié que sur deux cents soldats, cent nonante et un sont « vieulx ». Sans doute s'agissait-il, en majeure partie, des hommes engagés en 1558 par Blondel. Presque tous les hommes du capitaine Anceau viennent des localités environnantes : Jamiolle, Neuville, Villers-le-Gambon, Florennes, Walcourt, Vireux, etc. En 1600, la garnison permanente de Philippeville compte toujours deux cents hommes. A cet effectif de base plus ou moins constant, on adjoint, en temps de guerre, des soldats étrangers⁷⁸.

Ainsi que le proclame la coutume de Philippeville, « au gouverneur compect et appartient toute autorité en fait de guerre, tant sur les soldatz y estants en garnison qu'autres ayans entremise du dict fait de guerre »⁷⁹. Est-ce-à-dire que pour le reste, les soldats sont soumis comme les bourgeois à l'échevinage de la ville qui, lui, dépend directement du Grand Conseil de Malines⁸⁰ ?

⁷³ A. DE ROBAULX DE SOUMOY, *op. cit.*, p. 34.

⁷⁴ *Idem*, p. 103.

⁷⁵ *Idem*, p. 43.

⁷⁶ A.D.N., *Idem*, B 3579, a° 1579-81. « Rôle de monstre de la compagnie du Capitaine Anceau tenant garnison en Philippeville prinse par le commissaire Marco desroches pour deux mois de gaiges. »

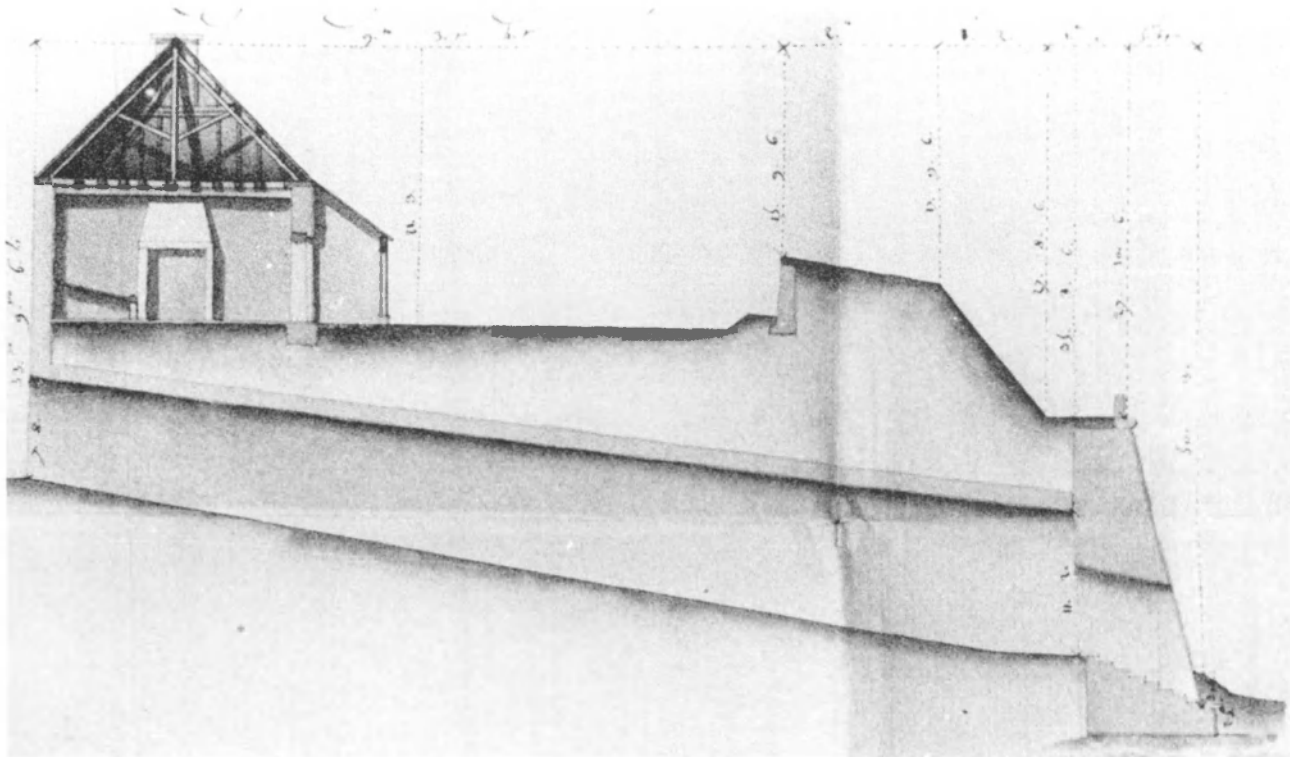
⁷⁷ A.D.N., *Idem*, B 3578, a° 1584 (et 1587).

⁷⁸ A. DE ROBAULX DE SOUMOY, *op. cit.*, p. 54.

⁷⁹ *Idem*, p. 98.

⁸⁰ *Idem*, p. 94.

Fig. 21. Coupe faite au milieu de la courtine 1-2 montrant le corps de garde et la poterne en 1765. (A.G.V., cfr note 34 bis).



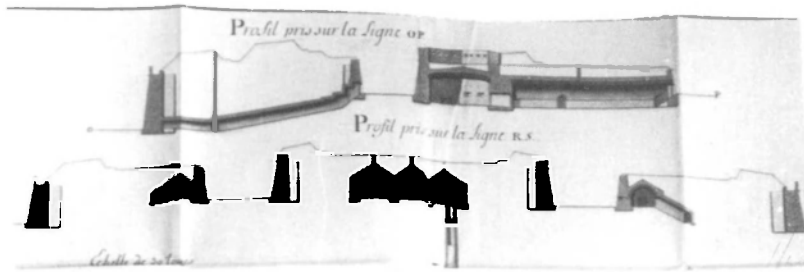


Fig. 22. Le bastion 5 avec sa tour-bastionnée, ses casemates et ses galeries de contre-mine en 1750 (A.G.V.). Coupes suivant les lignes O-P et R-S de la fig. 23.

Il ne devait pas être possible, dans la vie quotidienne, de faire une nette distinction entre les deux catégories d'habitants.

Si une partie de la garnison loge chez le bourgeois, une autre possède en propre maison et jardin, s'identifiant ainsi à la bourgeoisie.

On retrouve en effet les noms de ces soldats-bourgeois dans un document inédit précieux pour l'histoire de Philippeville et qui sera bientôt présenté dans son étude complète: un terrier composé en 1588 sur ordre du roi et qui a pour titre: « Mesuraige et estimation et assiette des rentes foncières sur les maisons et héritages estans en la ville de Philippeville faite en aoust XV^CIII^{XXVIII} »⁸¹.

Dans la liste des propriétaires, quinze noms au moins (prénom-patronyme) appartiennent à des soldats mentionnés dans les rôles de 1579 et 1584. En outre, quelques patronymes sont portés indifféremment par des bourgeois et des soldats, ce qui témoigne d'une diversité de vocation au sein d'une même famille.

D'après le même document, des « bourgeois laboureurs »⁸² joignent à leur maison « grainges et estableries »⁸¹. Mais ils ne sont pas les seuls; quelques militaires comme le gouverneur, le capitaine Anceau et le lieutenant Michault recueillent eux aussi les fruits des « labourage et pasturage ». Les simples soldats, comme les civils moins fortunés, possèdent sans doute un petit potager sur leur lopin.

Occupation du sol

Le terrier de 1588⁸¹ révèle les conditions du lotissement de la ville à partir de 1556. Philippe II, revenu sur son intention d'imposer « charges, conditions et recognoissances »⁷¹ aux futurs habitants, a accordé « à tous ceulx quy voudroient bastir maison en icelle (ville) le fond francq et libre pour un temps et terme de vingt sept ans ». Philippe a donc écouté Orange.

En fait les habitants eurent droit à un sursis puisque le « mesuraige » se fit non en 1583 mais en 1588. Cette année-là le roi fait remarquer que le terme est « de piecha (depuis longtemps) expirez » et qu'« il est plus que raisonnable que de chacune maison et héritage lui soit donné quelque cens annuelle à l'advenant de la grandeur et assiette desdicts maisons et heritaiges ».

En plus de trente ans, presque tous les terrains ont trouvé acquéreur, mais tous n'ont pas été bâtis. Le terrier cite environ cent cinquante maisons, inégalement réparties.

La place centrale est clôturée par des bâtisses sauf au coin droit de la rue menant au bastion 5 où il y a une « place vague ».

Les rues qui mènent aux portes de Namur et de France sont respectivement bordées par trente-cinq et vingt-neuf habitations: axe de traversée de la ville elles sont les plus peuplées⁸³.

Les rues qui tendent aux bastions, les plus longues, alignent dix à quinze maisons chacune, hormis celle du bastion 2 qui n'en compte que quatre. Les autres voies radiantes et concentriques sont moins facilement loties; y règnent encore de grands espaces verts, prairies et jardins. Le terrier ne rend pas compte de l'embrouillamini que le plan de Braun dessine dans les deux îlots du front 4-5.

⁸¹ A.D.N., *Idem*, B 17440, a° 1588.

⁸² Expression rencontrée dans un texte de 1620. A.D.N., *Idem*, B 17441, f° 14.

⁸³ Aujourd'hui, les mêmes rues, un peu allongées par la disparition du rempart, comptent plus de 50 maisons.

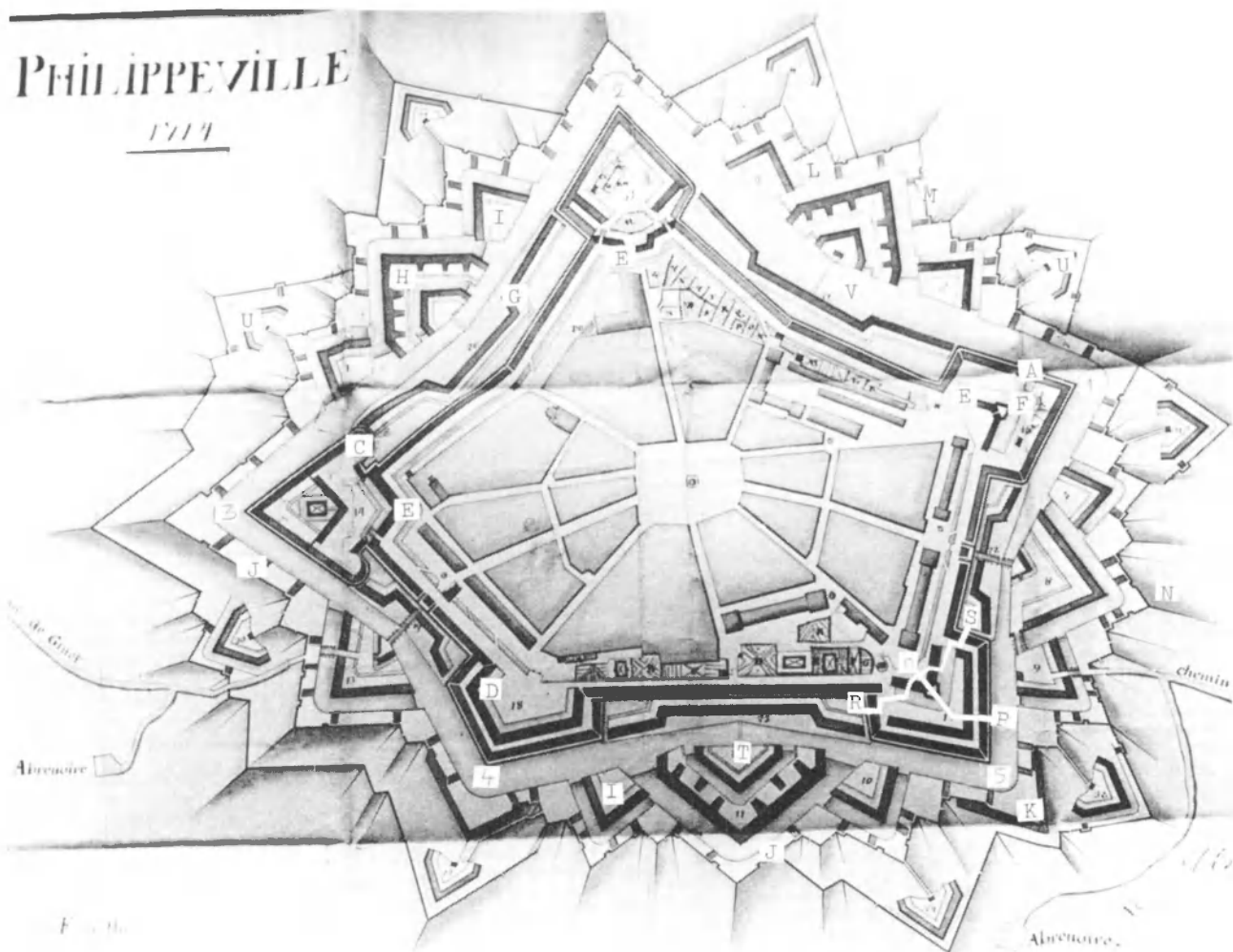


Fig. 23. Philippeville en 1714. (A.G.V.)

En 1588, le tronçon de rue concentrique de l'îlot gauche coupe bien celui-ci en deux, quant au tronçon suivant il n'a pas été tracé car à cet emplacement se dresse l'arsenal dont il sera question plus loin. La même année pas de mention non plus de la section concentrique de l'îlot droit du front 2-3: concordance en ceci entre le terrier, le plan de Braun et le parcellaire actuel. Il semble que rapidement presque tout ce quartier de la ville ait été réservé au gouverneur.

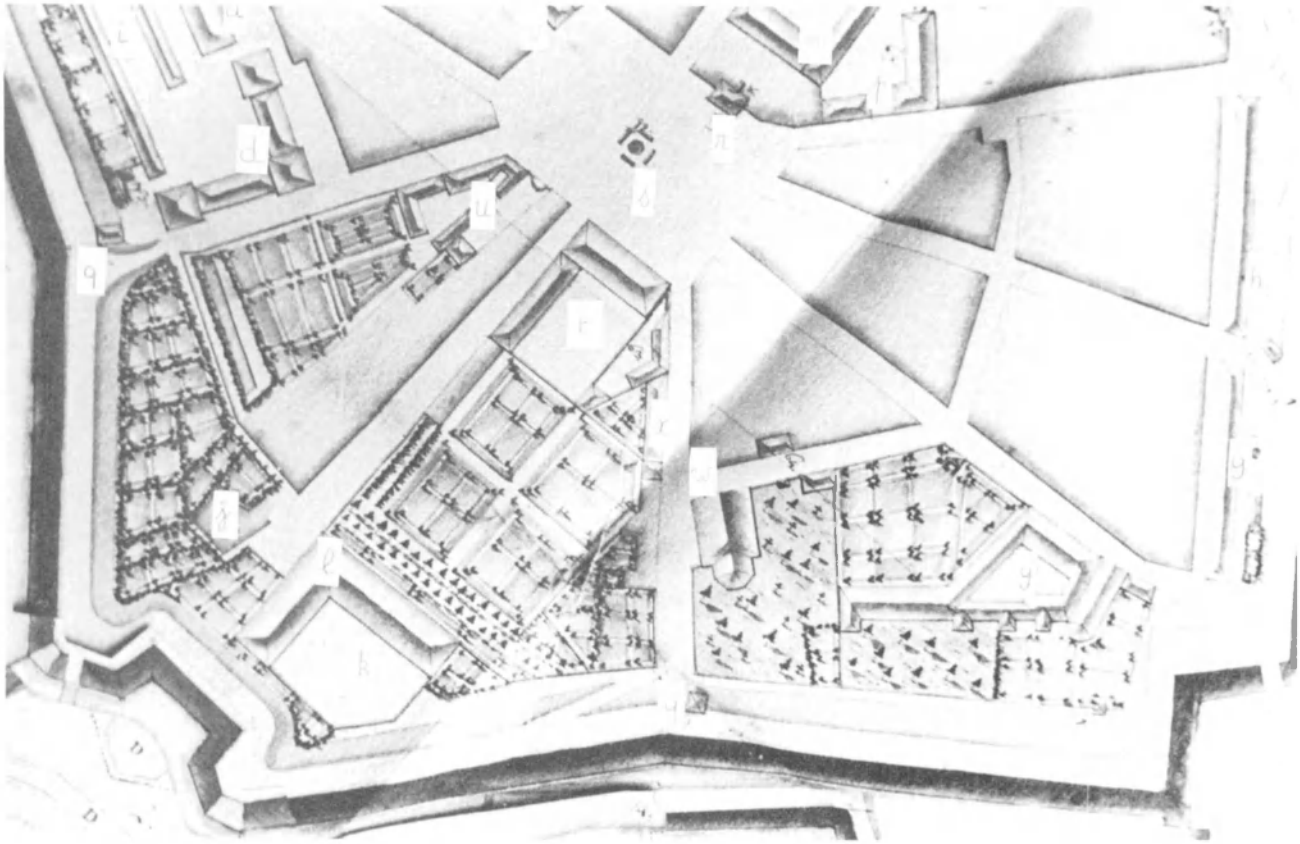
Les «mesuraige, estimation et assiette des rentes foncières»⁸¹ sont confiés en 1588 à Adam Clodrimont, conseiller et receveur général à Namur.

Pour les habitants assurément une ère de tranquillité administrative s'achève. Quelques instructions ont été transmises au receveur pour la taxation des maisons et terrains.

Les biens «regardans sur le grand marchié» doivent être taxés à un patard et demi la verge et les autres à un seul patard.

Le paiement s'effectuera «chacun an au jour St Estienne le lendemain du noel (...) à peine contre ceulx quy seront en faulte de satisfaire audict jour de payer le double de ladicte rente». «A faulte de paiement d'icelle rente de deux années sa majesté pourra faire saisir et applicquer à son prouffict lesdictes maisons et héritaiges».

Pour éviter la «ruyne et diminution» de la ville, toute maison délaissée par ses habitants pendant deux ou trois ans sera saisie et vendue «au plus offrant et à la chandelle», toujours au profit du roi.



Pour stimuler la construction on aura recours à la contrainte suivante: «Tous jardins venans et faisans front à la rue nonobstant qu'ilz soyent présentement baillez à aultres se pourront baillez de nouveaux à ceulx quy les voudront avoir pour édifier et maisonner au front de la rue et suivant l'ordre d'icelle». Cette mesure a dû embarrasser bon nombre de citadins qui en plus de leur maison et jardin possédaient ici ou là quelques «places vagues». Elle témoigne en tout cas d'un souci urbanistique visant au respect du tracé — militairement utile et au demeurant fort beau — des rues de la ville.

Les nouveaux acquéreurs seront «tenus à faire leur édifice la première année jusques au premier estaige et le reste selon leur puissance et le plustost qu'ilz pourront». Sans quoi, au bout de l'an, les terrains seront remis en vente. Consolation pourtant aux bâtisseurs déficients: ils pourront jouir des jardins «jusques à ce que aultres les demandent». Le terrain autour de la ville n'est pas mesuré car, faute d'un accord entre le roi et le prince-évêque, il reste propriété liégeoise.

Il faut attendre 1616⁶ pour voir un échange se réaliser: les archiducs cèdent l'avouerie de Jumet près de l'actuel Charleroi, contre Echerennes. Ils en profitent même pour annexer la seigneurie de Jamagne, voisine de la ville. Cette année-là, le 25 octobre, on procède à un nouveau «mesuraige» de Philippeville et, maintenant, de son district⁸⁴. Hélas il semble que les «registre et livre» s'y rapportant aient disparu. Témoignaient-ils d'une poussée démographique depuis 1588?

Un «troisième compte des domaines de Philippeville finy le dernier de septembre 1620» fait en tout cas état de «nouveaux cens nouvellement créés audict Philippeville» depuis 1617⁸⁴. Un grand nombre de «places vagues» ont été rachetées par des particuliers et l'on sait que cette acquisition devait être suivie

Fig. 24. Détail d'un plan de la ville en 1773. (A.G.V.)

⁸⁴ A.D.N., *Idem*, B 17441, f^o 2: «Les menus cens et rentes que doivent annuellement les maisons et jardins en ladite ville de Philippeville montent annuellement suivant le nouveau registre et livre dressé du mesuraige des maisons et hérittaiges fait le XXV^e d'octobre XVI^CXVI suivit au compte finit le dernier de septembre XVI^eXVII à la somme de quatre vingt onzes livres trois sous neufs deniers.»

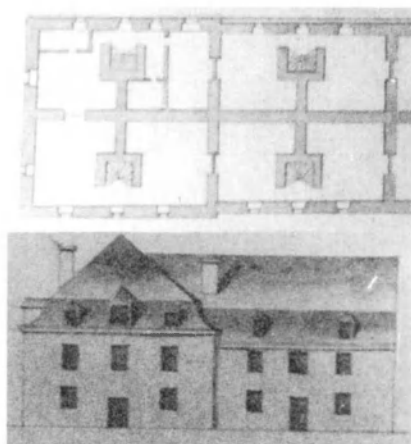


Fig. 25. Caserne d'infanterie cotée (d) sur la fig. 23. Plan et élévation en 1754. (A.G.V.)

Fig. 26. La même caserne en 1978.

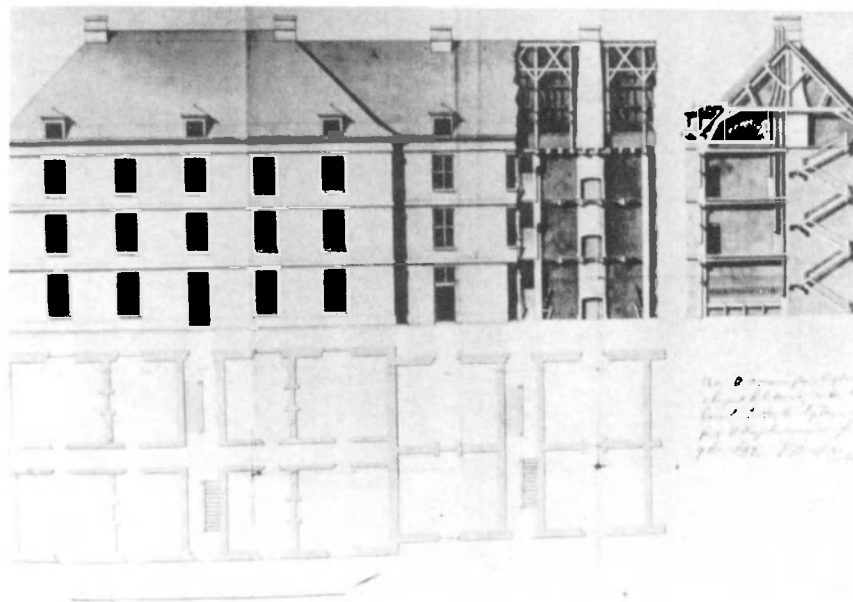


Fig. 27. Projet de caserne approuvé par Vauban en 1689 pour une autre place française. (Cfr note 120).

d'une construction. L'un des acheteurs a déjà édifié une « brassine » (brasserie) sur son terrain rue de Namur.

Le calme qui règne sous les archiducs a dû favoriser l'accroissement de la colonie dont la coutume fut homologuée par les archiducs en 1620⁷⁸.

Métiers

Ils concernent plus ou moins directement l'entretien de la garnison. Nombre de bourgeois doivent tirer revenu de la location de chambres aux soldats car ces derniers, loin s'en faut, ne sont pas tous propriétaires. Le logeur leur sert-il aussi des repas comme dans une pension? D'après la coutume, « en cas de besoin et nécessité » tout citadin doit « livrer une chambre seulement pour le soldat » : il doit s'agir ici des soldats étrangers affectés à Philippeville en temps de guerre. On imagine que ceux-ci aussi payent (en théorie!) un loyer.

A partir de 1633⁸⁵ apparaissent à Philippeville des baraques destinées au logement de l'infanterie et de la cavalerie : la construction de ces logements est-elle nécessitée par un accroissement de la garnison ou (et ?) par une volonté de réorganisation générale? Le cas de ces baraques sera traité plus loin.

Une ville de garnison sans cabaret n'en est pas une. Le terrier de 1588⁸¹ parle d'une maison dite « Le Pot d'Etain », quel autre établissement qu'un débit de

⁸⁵ A.D.N., *Idem*, B 17442, a^o 1633, f^o 34v.



Fig. 28. Un corps de garde à Philippeville dessin de 1754. (A.G.V.)

Fig. 29. Corps de garde à l'entrée de Mont-Dauphin (Hautes-Alpes), forteresse construite par Vauban à partir de 1692. (Cfr note 124.)

boisson cette enseigne peut-elle annoncer? Sa situation est de choix: sur la place, au coin de la rue de France, une des principales artères de la ville.

Comme dans les autres tavernes dont on a perdu le nom, on y joue au brelan à moins qu'entre deux pots de bière, de vin ou de cervoise on ne dispute sur la place un jeu de quille, ayant bien soin, comme le veut la coutume, d'interrompre ces activités ludiques à l'heure de la messe dominicale. Après dix heures du soir les taverniers ne servent plus de boissons alcoolisées.

On brasse la bière en ville: les brasseurs seront tenuz de brasser leur bière, soit forte ou petite, sur ung mesme pied et pris»⁸⁶.

Entre 1617 et 1620, le dénommé Philippe Auxbrebis «at édifié une brassine» rue de France⁸⁷.

Quelques passages de la coutume concernent aussi les restaurateurs, les bouchers et les boulangers⁸⁶. Tous les habitants n'achètent pas leur pain au boulanger: certains ont «fours en leurs maisons»⁸¹, comme le lieutenant Etienne Michault qui, en 1588, possède un fournil rue de l'église.

Le moulin à vent de la courtine 4-5, dessiné par Braun et Le Poivre, et mentionné encore en 1643⁸⁸, offre (ou impose?) ses services au public.

Un petit marché se tient dans une halle, au coin de la place et de la rue de France en face du «Pot d'Etain». Tout à côté, vers la rue du bastion 5, il y a une petite «bouticle» (qu'y vend-t'on?)⁸¹. La place d'armes sert aussi de «marchié» comme dit le terrier. On y achète «beurre, fromage, œufz, pommes, poires et aultres denrées» d'après la coutume⁸⁹.

Une part de la population est ouvrière: l'entretien des fortifications et des bâtiments militaires fait fréquemment appel à leurs services. Les comptes du domaine de la ville⁹⁰ inscrivent au chapitre des dépenses maints paiements à des maçons, serruriers, charpentiers, ferronniers, cloutiers, quincailliers, briquetiers qu'on retrouve quelquefois comme propriétaires de maisons en 1588⁸¹.

La ville avait aussi ses entrepreneurs. En 1646, nous l'avons vu, ceux-ci envoient une lettre de doléances à Bruxelles: le gouverneur et receveur dudict Philippeville» les ont obligé «par force à l'achèvement (*des travaux*), se saisissant de quelque peu de biens patrimoniaux qui leur restait pour l'entretien de leur pauvre famille»³⁷.

Enfin il ne faut pas oublier les fonctions administratives et judiciaires plus ou moins exclusives remplies par les maieur, échevins, greffier, receveur des finances, etc.

Religion et enseignement

Bourgeois et soldats suivent la messe dans l'église Saint-Philippe bâtie en 1556⁹¹ le long de la rue de la courtine 2-3, dite de «l'égliese»⁸¹, à l'angle de la rue concentrique (figs. 11 et 13).

Cet édifice gothique existe encore aujourd'hui. Bâti en moellons et pierre de taille, il présente derrière une façade plane et sous des plafonds de bois, une nef de cinq travées sans fenêtres, deux bas-côtés terminés par un faux-transept et éclairés par des fenêtres en tiers-point, et enfin un chœur à trois pans percés de baies semblables.

⁸⁶ A. DE ROBAULX DE SOUMOY, *op. cit.*, pp. 104 et 106.

⁸⁷ A.D.N., *Idem*, B 17441, a° 1620, f° 20.

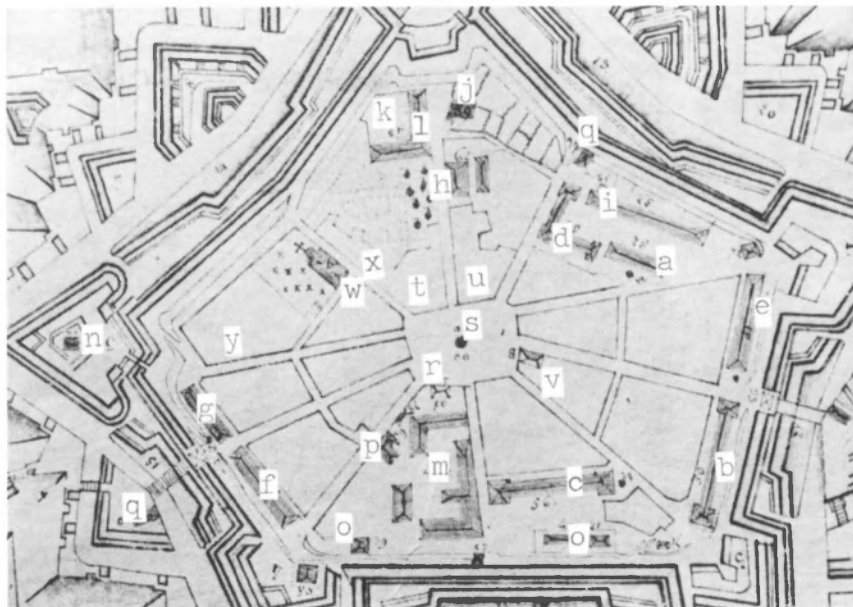
⁸⁸ *Idem*, B 17452, a° 1643.

⁸⁹ A. DE ROBAULX DE SOUMOY, *op. cit.*, p. 108.

⁹⁰ A.D.N., *Idem*, B 17470, B 17399 à B 17404, B 17442 à B 17464.

⁹¹ Cfr la pierre commémorative conservée dans l'église, qui, après avoir rappelé les circonstances de la fondation de la ville en 1555, dit: «ET HEC ECCLESIA ANNO SEQUENTI CONSTRUCTA». L'inscription complète a été éditée par A. DE ROBAULX DE SOUMOY, *op. cit.*, p. 34. La date de 1598, sculptée dans la pierre au-dessus du portail de l'église, rappelle-t-elle une restauration ou une transformation d'importance? Le clocher, dans sa forme actuelle, date de la restauration de l'église en 1906.

Fig. 30. Plan de la ville en 1810. (A.G.V.)



A la première travée de la nef, de lourds piliers et une voûte à croisée d'ogives supportent un jubé et un court clocher couvert d'ardoises.

Nef et bas-côtés sont séparés par des piliers carrés coupés de chanfreins à congés et recevant, sur leurs impostes moulurées, des arcs en plein cintre. Le faux-transept, couvert d'un plafond plus élevé que celui des bas-côtés, a aussi une plus grande fenêtre et une bâtière perpendiculaire limitée par un pignon débordant.

Le terrier de 1588⁸¹ précise qu'un cimetière jouxte le sanctuaire, et situe la maison du curé sur le même côté de la rue, plus près de la place. En 1626⁹², quelques religieuses recollectines de la ville de Limbourg fondent un couvent à Philippeville, rue du bastion 3 — depuis rue des Religieuses - côté église. L'année suivante, elles élèvent une chapelle particulière.

Au XVIII^e siècle, le couvent est « en réputation par l'austérité, la régularité et la bonne instruction de la jeunesse »⁹³. De temps en temps elles hébergent un chef militaire: en 1633 notamment, elles reçoivent un paiement « pour avoir logé le lieutenant ordinaire de la garnison »⁹⁴.

Bâtiments militaires et publics

Le terrier de 1588 localise assez précisément les centres vitaux de la forteresse.

Les maisons des autorités militaires bordent tout naturellement la place.

La maison du gouverneur appartient au roi. Elle s'étend entre la rue de l'église et la rue du bastion 2. Elle est accompagnée d'une grange, d'étables, d'une petite écurie⁹⁵, d'un grand jardin et « encoir d'une petite place à herbe servant à blanchir les linges ». Peut-être est-ce la grande superficie octroyée à la demeure du gouverneur qui a fait disparaître la section de rue concentrique de l'îlot. Au reste, près du bastion 2, toujours dans le même secteur, une « place vague » a été « rencloz et reduite en prayeries » par le gouverneur qui « fait prouffict du foing et herbe (...) par forme d'émoluments ».

Le capitaine de la garnison, Jean Anceau, est logé, lui, en face, dans un immeuble lui appartenant, entre la rue de la courtine 4-5 et celle du bastion 4.

Derrière sa maison, le long de la rue dite des munitions, se dressent les magasins à provisions (vivres et munitions de guerre). « A icceluy costel sont les maisons de munitions, l'un por les fours, l'autre por les grains et aultres provisions tant de vivres que d'artilleries, entre lesquelles deux maisons y at une

⁹² A. DE ROBAULX DE SOUMOY, *op. cit.*, p. 55.

⁹³ E. D(EL) M(ARMOL), *Notes manuscrites sur Philippeville et quelques localités voisines*, extrait du t. XVII des *A.S.A.N.*, 1861-62, p. 27.

⁹⁴ A.D.N., *Idem*, B 1742, a^o 1633, f^o 38.

⁹⁵ *Idem*, B 1744, a^o 1635, f^o 23v.

⁹⁶ *Idem*, B 17470; a^o 1559, f^o 15.

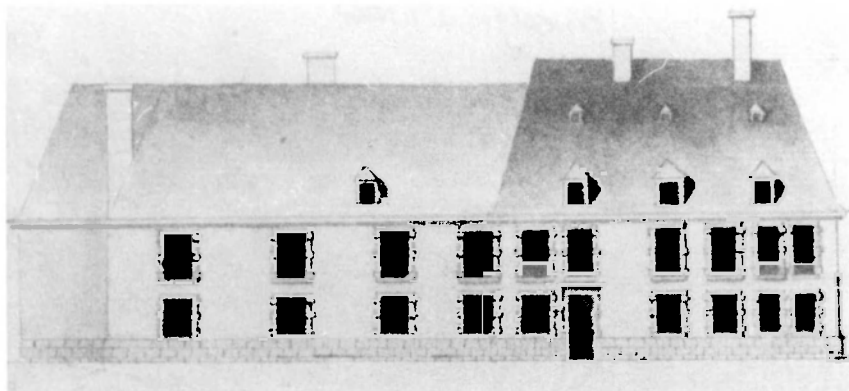


Fig. 31. La maison du gouverneur en 1754. (A.G.V.)

grande place vague que l'on dict avoir ainsy este ordonnée doit l'érection de la ville pour aysance des chariotz amenans ou chargeans les dictes munitions».

Braun, en effet, recopiant Deventer, a représenté à cet endroit précis une grande bâtisse surmontée d'un clocher. Mieux, Le Poivre, au début du XVII^e siècle montrera, lui, deux bâtiments parallèles de part et d'autre d'une place vide, l'un d'eux également surmonté d'un campanile.

On a parfois voulu voir dans le bâtiment à clocher une deuxième église. Ne faudrait-il pas plutôt identifier ce clocher avec le « beffroi » dont « l'édification » est mentionnée en 1559⁹⁶ donc avant le levé du plan de la ville par Deventer. La présence d'un beffroi se conçoit fort bien en un lieu aussi important qu'un arsenal.

Le munitionnaire réside en face de l'arsenal, de l'autre côté de la rue, dans une maison appartenant au roi. Tout à côté, vers le rempart, il y a un moulin à cheval, peut-être le moulin à poudre de la forteresse cité en 1640^{96bis}.

Le plan de Braun (fig. 3) dessine un édifice circulaire à droite du bastion 1: le terrier apprend qu'il s'agit d'une « thour à poudre ».

Les différents bâtiments sont cités plus d'une fois dans les comptes de la ville, à l'occasion de leur entretien ou de leur réparation⁹⁰. Par contre, nous n'avons pas trouvé mention, avant l'époque française, du magasin à poudre, toujours debout, du bastion 3. Il ne semble pourtant pas appartenir à la deuxième moitié du XVII^e siècle. Bien que non représenté sur les plans de Le Poivre (vers 1617) il pourrait dater de la campagne de restauration de la ville aux alentours de 1600⁹⁷. Réutilisé par Vauban on considérera, au XVIII^e siècle qu'il « ne pouvait être plus mal placé par le danger de manœuvrer des poudres dans un terrain où la défense doit attirer beaucoup de monde »⁹⁸.

Deux coupes de ce bâtiment, exécutées par les français en 1750 et conservées aux Archives du Génie à Vincennes⁹⁹ (fig. 14), montrent que la poudrière n'a pas trop souffert de sa réaffectation comme chapelle en 1922 (fig. 15).

C'est un bâtiment de plan rectangulaire, en moellons, qui élève sur des murs trapus une haute et épaisse voûte en berceau brisé à parement intérieur en briques et à extrados en bâtière couvert d'ardoises.

Une double porte sous arc en anse de panier commande son accès. La lumière est parcimonieusement distribuée par deux petites fenêtres percées dans les pignons. Quelques étroites baies à chicane assurent l'aération des barils de poudre posés sur un chantier.

La galerie d'accès à la poudrière, représentée à gauche sur la coupe longitudinale, date sans aucun doute du réaménagement du bastion par les Français vers 1668. Elle a disparu lors de démantèlement de la place-forte en 1853-56. Outre l'aménagement de l'intérieur pour le service du culte, on s'est contenté en 1922 d'éclairer la grande salle par de hautes fenêtres en tiers-point.

^{96bis} *Idem*, B 17450, a^o 1640, f^o 36v.

⁹⁷ Cfr p. 66.

⁹⁸ Cfr note 13. Cela ne prouverait évidemment pas que cette poudrière soit antérieure à Vauban: celui-ci plaçait souvent un magasin à poudre dans les bastions, comme à la citadelle de Lille en 1668. Cfr notamment A. VON ZASTROW, *op. cit.*, p. 118.

⁹⁹ A.G.V., *Idem*, carton I.

Fig. 32. La maison du gouverneur amputée en 1877. (Photo 1978.)



En 1633¹⁰⁰ ou un peu avant, on a construit, aux frais du roi, des baraques, vraisemblablement en bois, pour loger l'infanterie et la cavalerie, innovation, nous l'avons dit, dans une ville où le soldat loge chez le bourgeois ou dans sa propre maison. Ces bâtiments préfigurent les casernes que les Français élèveront à Philippeville dans la deuxième moitié du XVII^e siècle. Où sont situées ces premières casernes ? On les imagine sans difficulté dans les « places vagues » donc près des remparts : c'est en tout cas l'endroit que les Français choisiront pour les leurs¹⁰¹.

En 1637¹⁰² il y a au moins sept baraques avec cheminées et puits et deux ans plus tard, on remplace les « couches, crèches et rateliers » des baraques de la cavalerie qui « avaient été ruynées par les croates qui y avaient logés »¹⁰³.

La même année on remplace la corde de l'horloge de Philippeville : sans doute cette dernière se situe-t-elle comme à l'époque française, au dessus du puits de la place d'armes¹⁰⁴. Ce puits a été creusé, lors de l'érection de la ville, au centre de la place. Il apparaît souvent dans les comptes à l'occasion notamment du remplacement de sa chaîne ou des seaux¹⁰⁵. Sur tous les plans il est protégé par un édifice qui a dû être rebâti plusieurs fois. On conserve à Vincennes un dessin de ce puits, tracé en 1754¹⁰⁶ (fig. 16). Tel qu'il apparaît, l'édifice devait dater de la restauration de la ville après 1668. Une photographie antérieure à 1875 (fig. 17) nous le montre transformé (après 1754 donc) : des arcades en maçonnerie ont remplacé le support en bois. Précisons que ce puits était public.

Une halle enfin occupe en 1588 déjà, nous l'avons dit¹⁰⁷, un coin de la place. Elle « a este érigée au fraiz du commun et bourgeoisie ». « Elle demeure aussi comme place publique »⁸¹.

La halle actuelle, qui a servi longtemps aussi d'hôtel de ville, se dresse sur la même parcelle. Elle doit dater, dans son état actuel, des dernières années du XVIII^e siècle. Elle a remplacé un édifice dont on possède encore un plan et une élévation exécutés, eux-aussi, en 1754¹⁰⁶ (fig. 18) : onze arcs en plein cintre posent sur de fines colonnes à socle et chapiteau. Il n'est pas sûr que cette ancienne halle soit celle-là même qu'on mentionne en 1588⁵⁸ car ses arcades ressemblent fort à celles d'autres édifices de la ville construits par les Français dans le dernier tiers du XVII^e siècle¹⁰⁶. En 1782 d'après les archives^{106bis} la vieille halle est dans un état de ruine tel qu'il est décidé de la reconstruire. Deux

¹⁰⁰ A.D.N., *Idem*, B 17442, a^o 1633, f^{os} 34v et 35v.

¹⁰¹ Cfr p. 72. Le comte de Pagan (traité de fortification en 1645) entendait, lui, couvrir ses demi-lunes de « baraques en bois servant de logements aux troupes, mais devant être démolies en temps de guerre pour faire place à des approvisionnement en saucissons (ou longues fascines), gabions, bois de blindage, etc. ». A. VON ZASTROW, *op. cit.*, p. 110.

¹⁰² A.D.N., *Idem*, B 17446, a^o 1637, f^o 28.

¹⁰³ *Idem*, B 17449, a^o 1639, f^o 32v.

¹⁰⁴ *Idem*, f^o 33.

¹⁰⁵ Notamment A.D.N., *Idem*, B 17442, a^o 1633, f^o 33.

¹⁰⁶ A.G.V., *Idem*, carton II, n^o 3.

^{106bis} A.G.V., *Idem*, carton II, n^o 46.

¹⁰⁷ Cfr p. 72.

projets — dont on ne connaît pas la teneur — sont proposés. La halle qui orne maintenant la place de Philippeville est sans doute la réalisation de l'un d'eux^{107bis}.

Elle présente deux niveaux en pierre de taille couronnés par une belle corniche moulurée. Du côté de la rue de France, le rez-de-chaussée est ouvert par cinq arcades à piliers carrés tandis que sur la place, on entre sous une longue plate-bande portée par deux colonnes toscanes. L'étage est éclairé par des baies rectangulaires. Une annexe abritant l'escalier à l'angle de la rue du bastion 5 (rue de la Balance), montre un coquet pignon percé d'un oculus et bordé d'une double volute.

II. MAITRE SEBASTIEN VAN NOYEN, INGENIEUR

« Semblablement en l'art de Architecture et Sculpture, ne nous ha défailly ny deffailent plusieurs vaillans personnages notables, comme plus fraîchement furent Sébastien d'Oye d'Utrecht, très-grand Architecte de l'Empereur Charles cinquième et du Roy Philippe son fils, lequel avec grand honneur et louuange, deseigná et ordonna Charlemont et Philippe-ville, villes très-fortes sur les frontières (...) »¹⁰⁸.

Ce passage de la « Description de tout le País-Bas » (1567) de Louis Guichardin est péremptoire. Son assertion semble d'ailleurs confirmée par quelques archives citées dans le présent article.

Toutefois la conviction ne pourra naître que d'un examen complet des archives traitant de la personnalité de Sébastien van Noyen.

Une biographie critique de l'architecte fera l'objet d'une prochaine étude où tout ce qui a déjà paru sur la question serapassé au crible. Nous espérons pouvoir ainsi définir avec plus d'exactitude la place qu'a occupé cet Utrechtois dans l'évolution de l'architecture militaire et civile de la Renaissance aux anciens Pays-Bas espagnols.

III. PHILIPPEVILLE FRANÇAIS, HOLLANDAIS ET BELGE

Comme un grand nombre de forteresses espagnoles, Philippeville est cédé à la France en 1659 par le Traité des Pyrénées. Appelé à jouer un rôle important en première ligne du « pré carré » de Vauban (1633-1707)¹⁰⁹, il est, dès 1668, soigneusement remodelé par le grand ingénieur français¹¹⁰.

« Ce fut à cette époque que Louis XIV chargea monsieur de Vauban de faire de cette place une ville de guerre respectable et capable d'empêcher l'ennemi de pénétrer dans cette partie de la France (*entre Avesne et Charlemont*). Vauban jugea cette position si avantageuse non seulement pour la défense de la frontière mais encore pour se porter dans les Pays-Bas et de profiter de la proximité où elle se trouve des places de Charleroi, Namur et Bruxelles, qu'il a employé les moyens les plus propices à tirer parti de l'enceinte de cette place »¹¹¹.

Il ressort de l'examen des archives du Génie déposées à Vincennes¹¹² qu'en 1671 une grande partie du travail est déjà accomplie et qu'en 1691, l'enceinte acquiert la configuration qu'elle conservera presque intacte jusqu'à sa démolition en 1853-56.

En 1698, le plan en relief de Philippeville enrichit l'extraordinaire collection de maquettes de villes réalisées sur ordre de Louis XIV dès 1668¹¹³ (fig. 20).

Plans, coupes et profils des fortifications et des bâtiments de la ville abondent à Vincennes. Grâce aux mémoires qui les accompagnent, il est possible de reconstituer l'organisation de la forteresse à l'époque française. Pareille étude ne peut être envisagée dans le cadre de cet article essentiellement consacré au Philippeville espagnol. Quelques données d'ordre général suffiront ici, éclairées par un plan de 1714 pour les fortifications, et par deux plans de 1773 et 1810 pour les bâtiments (figs. 23, 24 et 30)^{113bis}.



Fig. 33. Maisons du XVIII^e siècle, rue de France. (Photo 1971).

^{107bis} L'édifice peut se comparer avec la caserne (h) (p. 76) construite en 1785: même appareil, mêmes appuis de fenêtres, mêmes cordons et même type de corniche.

¹⁰⁸ L. GUICHARDIN, *op. cit.*, p. 135.

¹⁰⁹ A. VON ZASTROW, *op. cit.*, p. 135.

¹¹⁰ COL. AUGOYAT, *Aperçu historique sur les fortifications, les ingénieurs et sur le corps du Génie en France*, t. I, Paris, 1858, p. 82.

¹¹¹ DE CAUX DE BLACQUETOT, *op. cit.*

¹¹² A.G.V., *Idem*, carton I, n^{os} 2 et 3.

¹¹³ Ce plan relief fut emmené comme butin de guerre par les Prussiens en 1815 et détruite dans l'incendie du Zeughaus de Berlin en 1944. Le Musée des Invalides de Paris conserve une photo de cette maquette.

^{113bis} A.G.V., *Idem*, carton I, n^o 21; carton II, n^o 29, carton III, n^o 47.



Fig. 34. Maison du XVII^e siècle, rue des Religieuses (ou du bastion 3). (Photo 1971.)

I. Les fortifications

Vauban conserve à la place son tracé originel mais modifie courtines et bastions qu'il couvre par un grand nombre d'ouvrages extérieurs, donnant à l'ensemble un aspect étoilé caractéristique.

« Il y établit aussi une guerre souterraine qui en fait toute sa force »¹³ : un réseau très dense de galeries de contre-mines dans l'escarpe des bastions et sous les avancées des deux petits fronts.

Les courtines et les faces (A) et flancs (B) des bastions, tous terrassés, reçoivent un nouveau relief : un terre-plein avec banquette à fantassins s'abrite derrière un parapet soutenu par un mur de pierre et dont le fort talus vient mourir derrière une escarpe en moellons couronnée d'un cordon (fig. 21).

Les bastions sont pleins. Seul le bastion 3 conserve un dispositif à orillons (C). Les autres ont des flancs non rentrants perpendiculaires aux courtines, à l'exception du flanc droit du bastion 2 qui est perpendiculaire à la ligne de défense.

Les bastions 2, 4 et 5 portent des cavaliers (D) qui forment une seconde ligne de parapet. Un retranchement (E) ferme la forge des bastions 2, 3, 5 et 1. Aux deux premiers il s'agit d'une section de courtine tenaillée et précédée d'un petit fossé ; aux autres c'est un redan, aussi défendu par un fossé, et dont l'angle est occupé par une tour-bastionnée (F) (fig. 22).

« A la gorge de chacun des bastions de ce front (5-1), sous le terre-plein du retranchement sont placés trois souterrains (ou casemates passives) très vastes et très hauts, parallèles et disposés suivant la direction de la capitale (*axe du bastion*). Celui du milieu (...) communique à une très belle casemate (*active*) pratiquée dans la tour bastionnée (*I^{er} niveau*) ; deux ouvertures pratiquées dans chacun des pieds droits (ou *longs côtés*) du souterrain du milieu laissent une communication libre aux deux souterrains qui y sont adossés (...); à leur extrémité, du côté du fossé du retranchement, sont placés deux fours (...); un puits (...) placé au milieu dudit souterrain de la droite fournit l'eau nécessaire pour le service des fours. Une fenêtre ouverte à la gorge les éclaire »¹³.

Ces casemates passives et celles, moins importantes, des autres bastions, peuvent abriter environ 700 hommes¹⁴.

La ville conserve ses deux portes tandis qu'une poterne est aménagée sous les trois grandes courtines pour donner accès aux défenses extérieures.

Dans le fossé sec (V), une tenaille bastionnée (G) couvre la base des courtines. Au-delà du fossé, au milieu de chaque front, s'étend une demi-lune (H) à réduit (T) accostée de deux ravelins (I) (sauf au petit front 3-4), tous trois bordés par leur propre fossé. Un chemin-couvert (J) à places d'armes saillantes (K) et rentrantes (L), barré de traverses (M), court tout au long de la contrescarpe. Au bout de son glacis (N), neuf lunettes (U), elles aussi précédées d'un chemin-couvert, constituent la première ligne de défense.

Les ouvrages extérieurs, appelés « dehors », ont pour but, non seulement d'échelonner la défense, mais aussi de couvrir au mieux l'élévation des courtines et bastions. Dans l'idéal, leur projection doit faire naître un plan incliné visuel montant du glacis jusqu'au sommet de l'enceinte principale. A Philippeville, le système n'est pas parfait. Le front 1-2 par exemple, « pêche parce qu'il n'est pas assez couvert, le bastion 1 est vu jusqu'au tiers de son élévation et celui 2 l'est presque jusqu'au pied »¹³. Les tenailles des courtines sont trop basses : « le peu de relief de ces ouvrages a (...) l'inconvénient de découvrir trop la courtine »¹⁵.

A la fin du mois de juin 1815, les Prussiens, en route vers Paris, investissent Philippeville. Le 8 août, après un court siège, où le bastion 5 est cette fois encore choisi comme point d'attaque, la garnison se rend.

Le traité de Paris du 20 novembre 1815 cède la forteresse aux Hollandais qui la restaurent entre 1816 et 1818.

¹³ A. DE ROBAULX DE SOUMOY, *op. cit.*, p. 70.

¹⁵ A.G.V., *Idem*, carton 3, aⁿ 1812.

En 1820, « sans qu'on puisse expliquer le motif de cette mesure »¹¹⁶ les réduits des demi-lunes des trois grands fronts sont démantelés. Les lunettes subissent le même sort, sauf une.

La conférence de Londres de 1831 impose au jeune et neutre royaume de Belgique la démolition de quelques unes de ses forteresses, parmi lesquelles Philippeville. Cette mesure restera longtemps sans exécution. Le démantèlement de la place n'est entamée qu'en 1853 et s'achève en 1856¹¹⁷.

A l'emplacement des courtines, on trace alors un boulevard et les rues radiales sont prolongées dans la campagne.

Certains tracés cadastraux, des ondulations du terrain et même quelques vestiges plus importants évoquent encore aujourd'hui l'articulation des ouvrages situés au-delà de l'ancien fossé : demi-lunes, ravelins, lunettes, chemin-couvert et glacis. La photographie aérienne est très révélatrice à cet égard.

Les plus intéressants vestiges sont ceux des ravelins gauche et droit du front 2-3 et ceux du ravelin gauche du front 4-5. Le premier de ces ouvrages a, malgré l'écrasement de son relief, conservé presque tout son dispositif : terre-plein, banquette à fantassins, parapet, maçonnerie d'escarpe (éclatée), fossé, chemin-couvert et glacis.

Une bonne partie du réseau souterrain de contre-mine est encore en place, principalement sous l'ancien bastion 4.

L'ancien front 4-5, presque libre de constructions, mériterait d'être classé, tant pour les ondulations fort suggestives de son sol que pour la beauté de son site escarpé.

2. La ville

A la fin du XVII^e siècle¹¹⁸, presque tout Philippeville est déjà réaménagé par le nouvel occupant.

Bornons-nous à localiser sur les plans de 1773 et 1810 (figs. 24 et 30) les bâtiments importants de la forteresse. Ils sont dus aux Français pour la plupart, quelques-uns ont été récupérés, agrandis ou transformés¹¹⁹.

Des casernes¹²⁰ pour 3000 hommes sont construites le long des remparts : trois pour la cavalerie (a, b, c), quatre autres pour l'infanterie (d, e, f, g) (figs. 25 à 27). En 1785, une dernière caserne (h) est élevée au bas de la rue du bastion 2.

Deux corps d'écurie (i) viennent s'étendre devant la première caserne de cavalerie (a). Abreuvoir (j), manège (k) et grange à foin (l) sont groupés non loin de là, derrière le bastion 2.

L'arsenal espagnol (m) est considérablement agrandi. La poudrière (n) du bastion 3 est conservée, trois autres sont bâties derrière la courtine 4-5, à proximité de l'arsenal.

Près de celui-ci également s'édifiera, au XVIII^e siècle seulement, un important hôpital militaire (p). Des corps de garde (q) (figs. 28 et 29) sont installés derrière les portes de la ville, dans leur demi-lune et au milieu de trois grandes courtines. Un même bâtiment (r) sur la place d'armes servira de corps de garde et de prison militaire et civile. Le puits central (s) reçoit une nouvelle couverture. La maison du gouverneur (t) est presque entièrement renouvelée (fig. 31) et on élève pour le commandant de garnison un véritable hôtel particulier (u) avec dépendances et jardin, au coin de la place et de la rue du bastion 1.

Peu après 1782 sans doute, la halle (v), nous l'avons dit, est rebâtie au même endroit.

On entend la messe dans la même église (w). La cure (x) jouxte les dépendances du gouverneur de l'autre côté de la rue.

Les Récollectines qui ont déjà étendu leur couvent (y) en 1654 et 1657 annexent, vers 1670, un terrain qu'elles transforment en jardin. En 1682, elles élèvent un ouvroir et une infirmerie¹²¹.



Fig. 35. Maisons des XVIII^e et XIX^e siècles au côté Est de la place d'armes. (Photo 1971.)

¹¹⁶ A. DE ROBAULX DE SOUMOY, *op. cit.*, p. 83.

¹¹⁷ *Idem.*, pp. 86 et 97.

¹¹⁸ Cfr A.G.V., *Idem.*, Carton I.

¹¹⁹ Un examen approfondi des bâtiments subsistants et des archives s'y rapportant, précisera peut-être dans quelle mesure les français ont pu récupérer des installations militaires espagnoles.

Il est possible que quelques édifices considérés comme neufs dans ce paragraphe aient été bâtis sur un noyau ou au moins sur un emplacement espagnol.

¹²⁰ Les plans masse de ces casernes sont similaires à ceux des bâtiments de la citadelle de Lille, élevés par Vauban après 1668. Cfr COL. ROCOLLE, *op. cit.*, t. II, p. 133 et M. PARENT et J. VERROUST, *Vauban*, Paris, (1971), p. 158. Comparer aussi un projet de caserne (fig. 27), approuvé par Vauban en 1689 (*Idem.*, p. 159), avec une caserne de Philippeville (fig. 25) : mêmes types d'élévation et de plan (A.G.V., *Idem.*, carton II, n° 3, 1754 - Un mémoire de 1671 parle de « casernes qui sont bâties depuis peu » (*Idem.*, carton I, n° 2).

¹²¹ A. DE ROBAULX DE SOUMOY, *op. cit.*, pp. 56 et 71.



Fig. 36. Côté Nord de la place d'armes : maison d'angle remontant à 1719 et, à sa droite, la Justice de Paix du XIX^e siècle. (Photo 1971.)

La révolution cependant chassera les religieuses et fera disparaître leur chapelle.

Enfin, presque toutes les maisons particulières sont rebâties à l'époque française, particulièrement au XVIII^e siècle.

Sous la domination hollandaise déjà, suite à une diminution de la garnison, quelques bâtiments militaires sont vendus à des civils¹²². Après le démantèlement de la place-forte en 1853-56, les autres sont acquis par des particuliers qui les subdivisent, les transforment ou même les détruisent.

Aujourd'hui seule la caserne de 1785 (g) sert encore à l'armée.

Subsistent notamment, dans un état de conservation très variable, la caserne de cavalerie (a), les casernes d'infanterie (d) et (f), l'hôpital militaire (p) et une aile de la grange à foin (l). Quelques murs extérieurs de l'ancien arsenal (m) délimitent à présent un grand jardin.

La poudrière du bastion 3 (n) a été transformée en chapelle en 1922, dédiée à Notre-Dame-des-Remparts.

Le puits (s) de la place est recouvert depuis 1875 par une statue massive de la première reine des Belges.

La maison du gouverneur (t) fort transformée au XIX^e siècle a été amputée de moitié en 1877 (fig. 32) mais a conservé une partie de ses dépendances rue de l'Eglise.

L'église (w) a été sérieusement restaurée en 1906, la halle (v) consolidée après 1940. Une école tenue par des religieuses s'est installée dans quelques bâtiments de l'ancien couvent (w).

La majorité des maisons particulières de Philippeville date encore du XVIII^e siècle : avec le beau plan radio-centrique du XVI^e siècle, elles donnent à la ville tout son caractère et tout son charme (figs. 33 à 36).

¹²² *Idem.*, p. 83.

¹²³ M. PARENT et J. VERROUST, *op. cit.*, p. 301.

¹²⁴ Photographie tirée de M. PARENT et J. VERROUST, *op. cit.*, p. 246.

LEXIQUE

reprenant en majeure partie les définitions des *Principes d'analyse scientifique (Architecture)* de l'Inventaire général des Monuments et des Richesses Artistiques de la France, Paris, 1972.

BASTION (bolewerd, bolwer, bollewercq, bollewert, boulevers, boulevard). Partie saillante d'une enceinte fortifiée, qui a remplacé les tours carrées ou rondes des anciennes forteresses. Le bastion est une grande masse de terre, ordinairement revêtue de maçonnerie ou de gazon, construite aux angles de la surface fortifiée, et même quelquefois sur les côtés (courtines) lorsqu'ils sont fort longs. Sa figure est à peu près celle d'un pentagone. Il est composé de deux faces qui forment un angle saillant vers la campagne et de deux flancs qui joignent les faces à l'enceinte¹²³. Son côté intérieur est appelé gorge. Le bastion est plein lorsque toute sa capacité intérieure est remplie par le terre-plein du rempart et vide lorsque le terre-plein borde ses parapets sur une certaine largeur seulement. Les flancs peuvent être couverts, c'est-à-dire retirés derrière des massifs semi-circulaires appelés orillons, et étagés, c'est-à-dire formés d'une suite de terrasses à ciel ouvert.

BANQUETTE A FANTASSINS. Sorte de gradin accolé au parapet d'un rempart ou d'un chemin-couvert pour permettre au soldat de tirer au-dessus de ce parapet.

CASEMATE (cazematte). Chambre voûtée à l'épreuve de l'artillerie. Elle est dite active lorsqu'elle est destinée à servir d'emplacement de tir et passive lorsqu'elle ne peut servir de d'abri. Au xvi^e siècle ce terme s'emploie aussi pour les chambres de tir à ciel ouvert aménagées dans les flancs des bastions.

CAVALIER. Ouvrage en terre-plein, destiné à recevoir de l'artillerie, élevé au-dessus d'un autre ouvrage ou au-dessus des courtines pour doubler le feu de ceux-ci.

COURTINE (gordinne). Partie de rempart comprise entre deux bastions.

DEMI-LUNE (demy-lune). Bordé d'un fossé en face d'une courtine, ouvrage bas terrassé, le plus souvent à escarpe maçonnée. Elle est composée de deux faces formant un angle saillant, parfois de deux flancs et d'une gorge ouverte. Elle inclut quelquefois un réduit détaché, de même forme, qui commande son terre-plein.

ESCARPÉ. Paroi intérieure du fossé. Par extension, la face du rempart qui plonge dans le fossé. Le contrescarpe est la paroi extérieure du fossé.

FRONT BASTIONNE. Partie de l'enceinte comprise entre les pointes de deux bastions voisins, et donc composée, outre les ouvrages extérieurs, d'une courtine et de deux demi-bastions.

GABION. Panier cylindrique sans fond, rempli de terre et formant un parapet de protection.

GALERIE DE CONTRE-MINE. Galerie aménagée dans les escarpes afin de permettre au défenseur de localiser, par l'écoute, les travaux de sape de l'ennemi.

GLACIS. Plan incliné qui raccorde la crête du chemin-couvert avec le niveau naturel du terrain qui s'étend devant la place.

LIGNE DE DEFENSE. Distance comprise entre le flanc d'un bastion et l'extrémité de l'ouvrage à flanquer.

LUNETTE. Ouvrage avancé, de même forme que la demi-lune mais extérieur au front bastionné.

RAVELIN. Synonyme de demi-lune, souvent employé pour les petites demi-lunes qui encadrent une plus grande.

REDAN. Ouvrage en forme de V dont l'angle saillant est tourné vers la campagne.

RETRANCHEMENT. Ligne de fortification qui ferme un ouvrage du côté de la place-forte.

TENAILLE. Ouvrage bas placé devant la courtine d'un front bastionné et formé de deux faces en angle rentrant qui sont généralement sur le même alignement que les faces des bastions voisins. La tenaille bastionnée (comme à Philippeville) a le tracé d'un front bastionné.

TERRE-PLEIN. Plate-forme supérieure du rempart servant d'emplacement de tir.

TOUR-BASTIONNEE. Tour ayant l'aspect d'un bastion en réduction. Les tours bastionnées de Philippeville ont un rez-de-chaussée casematé et une plate-forme supérieure à ciel ouvert protégée par un mur épais. Ces deux niveaux sont pourvus d'embrasures à mousquets et fusils qui commandent le fossé de la tour et le terre-plein du bastion qui la précède.

TRAVERSE. Massif de terre élevé perpendiculairement au parapet d'un rempart ou d'un chemin-couvert pour se protéger des tirs en enfilade et limiter le dégât des bombes.

UN RECUEIL DE DESSINS
D'ARCHITECTURE
ET D'ART DECORATIF
LIEGEOIS
DE LA FIN DU XVII^e SIECLE

Richard FORGEUR

Les historiens d'art ont rarement le plaisir de découvrir et de faire connaître un recueil de dessins d'artistes. Ceux de l'art mosan encore moins que les autres.

En reclassant le fonds Abry¹, au dépôt liégeois des Archives de l'Etat, Madame Rouhart-Chabot a mis la main sur un registre, le n° 21, particulièrement intéressant à cet égard. Elle publiera prochainement un inventaire détaillé de ce manuscrit.

Comprenant 298 pages environ, mesurant 32,5 × 20,5 cm, il contient principalement des copies de listes de membres des métiers des houilleurs et des charliers (pp. 1-31) suivies d'une trentaine d'autres pages non numérotées contenant des index de noms de familles, alignés en 8 colonnes puis enfin un index des reliefs du métier des charliers.

Une dernière partie contient des listes de membres de métiers inscrits de 1417 au début du 18^e siècle, 1719 probablement. Ces pages sont tantôt foliotées, tantôt paginées, de 1 à 237; la fin du registre semble perdue quoique la reliure cousue sur trois rubans, existe encore, fatiguée. Les plats sont perdus, eux aussi. Le registre a été endommagé par de l'eau qui a atteint les bords.

Cet article était achevé depuis longtemps lorsque l'auteur a eu connaissance de celui de Madame Lhoist-Colman, publié dans ce même bulletin. A la note 108, elle y établit que les lambris de l'église Saint-Etienne de Liège, sont dus au dessin de Louis Abry. Dès lors, on peut conclure qu'il est presque certain que ce peintre est l'auteur du recueil de dessins.

Comme le registre est tantôt paginé, tantôt folioté, tantôt dépourvu de numérotation, la place du dessin est parfois difficile à préciser.

La reliure, postérieure à la création des dessins n'a pas facilité la consultation du registre, des cahiers ayant été cousus au beau milieu de dessins qui occupent deux pages. C'est ainsi que deux dessins sont « partagés » en deux moitiés, portant les numéros 15 et 17 d'une part, 8 et 33 d'autre part.

Les pages ou folios 1 à 142 de cette partie portent 63 dessins d'architecture ou de décors architecturaux plus deux paysages fantaisistes.

Les dessins semblent avoir été exécutés bien avant que le registre ne soit utilisé pour le texte, écrit tête-bêche; celui-ci occupe les pages nombreuses qui étaient restées vierges et la partie des feuilles laissées vides par les dessins que le scribe a presque toujours respectés en les contournant. Les croquis sont pour la plupart dessinés à l'encre brune, parfois au crayon, avec rehauts de lavis gris clair, exceptionnellement brun pour indiquer la partie dorée des cadres représentés. Seuls les deux paysages sont à la sanguine. Vu leur place et leur nature particulières, ils portent un numéro bis dans le présent inventaire.

Les 63 dessins sont des projets de cheminées, de cadres pour des tableaux, d'autels, de stalles, de balustrades, d'ornements, de décors, d'armoiries; l'architecture est représentée par le plan et les élévations de la maison du docteur (de) Bémy, à Esneux, par la vue d'un petit château non identifié, la perspective d'une coupole, des colonnes.

Parfois le destinataire du projet est indiqué; souvent il est omis. Parfois la présence d'armoiries a permis un début d'orientation pour la recherche.

Les destinataires connus sont outre le docteur de Bémy les échevins de Liège, les églises paroissiales de St-André et de St-Etienne à Liège, les abbayes du Val St-Lambert, de St-Jacques, de St-Trond et de Vivegnis.

¹ Louis Abry (1643-1720) et son fils Simon-Joseph (1675-1756) furent hérauts d'armes de la principauté de Liège; à ce titre ils réunirent une abondante collection de fragments généalogiques et de blasons très estimée par les spécialistes de ces sciences. Voir l'introduction de Guy POSWICK à son édition d'un *Armorial d'Abry*, publié à Liège en 1956, 430 pages in 4°.

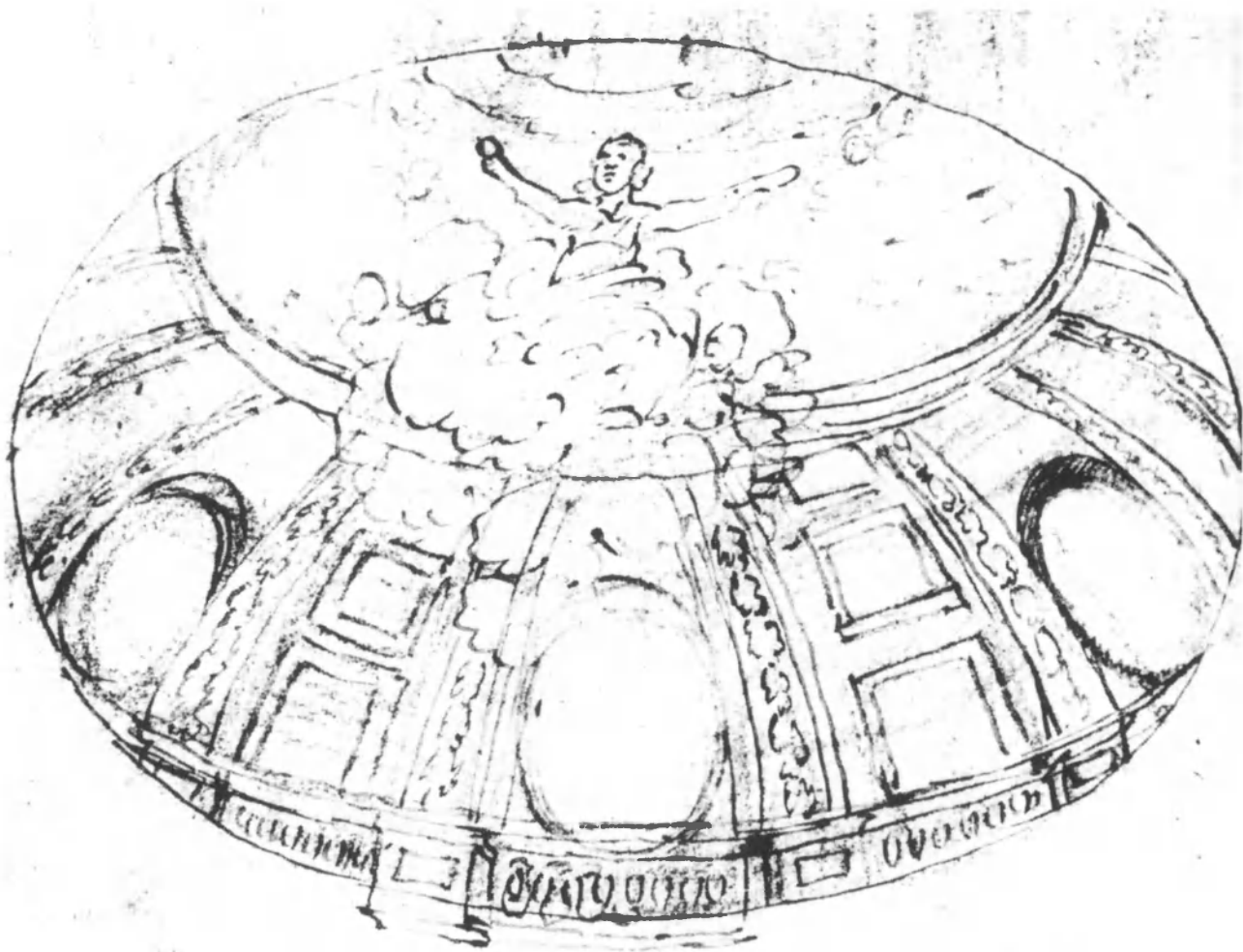
Les personnages cités ou identifiables par leurs armoiries appartiennent au dernier quart du XVII^e siècle.

Les dessins ne portent aucune signature sauf deux : le 35, signé Louis Abry, et le 38, signé S. Fuss; le n° 44 porte une mention d'auteur ainsi libellée : *dessein de l'avocat d'Ouffet*; c'est, sans doute, une copie d'un original dû à cet artiste.

A ma connaissance, les œuvres d'art dessinées ici, si elles ont vu le jour, sont toutes détruites ou déplacées; les auteurs anciens n'en parlent pas ou ne les attribuent pas à un artiste; l'auteur du recueil restera donc inconnu jusqu'au moment où la consultation des archives, surtout les comptes des églises où elles étaient placées, révélera le nom de celui qui les avait conçues; les monographies dont on dispose actuellement pour certaines d'entre elles, étant muettes à cet égard. Oserait-on les attribuer provisoirement à Louis Abry?

Les nombreux dessins partagés en deux par un trait vertical invisible ne peuvent être que des projets laissant au client le choix entre les deux décors, selon la coutume ancienne.

Si fragmentaire que soit cette documentation, elle constitue un apport notable à la connaissance si imparfaite de l'art liégeois de la fin du XVII^e siècle.

CATALOGUE DES DESSINS²

1

1. peu avant la p. 1

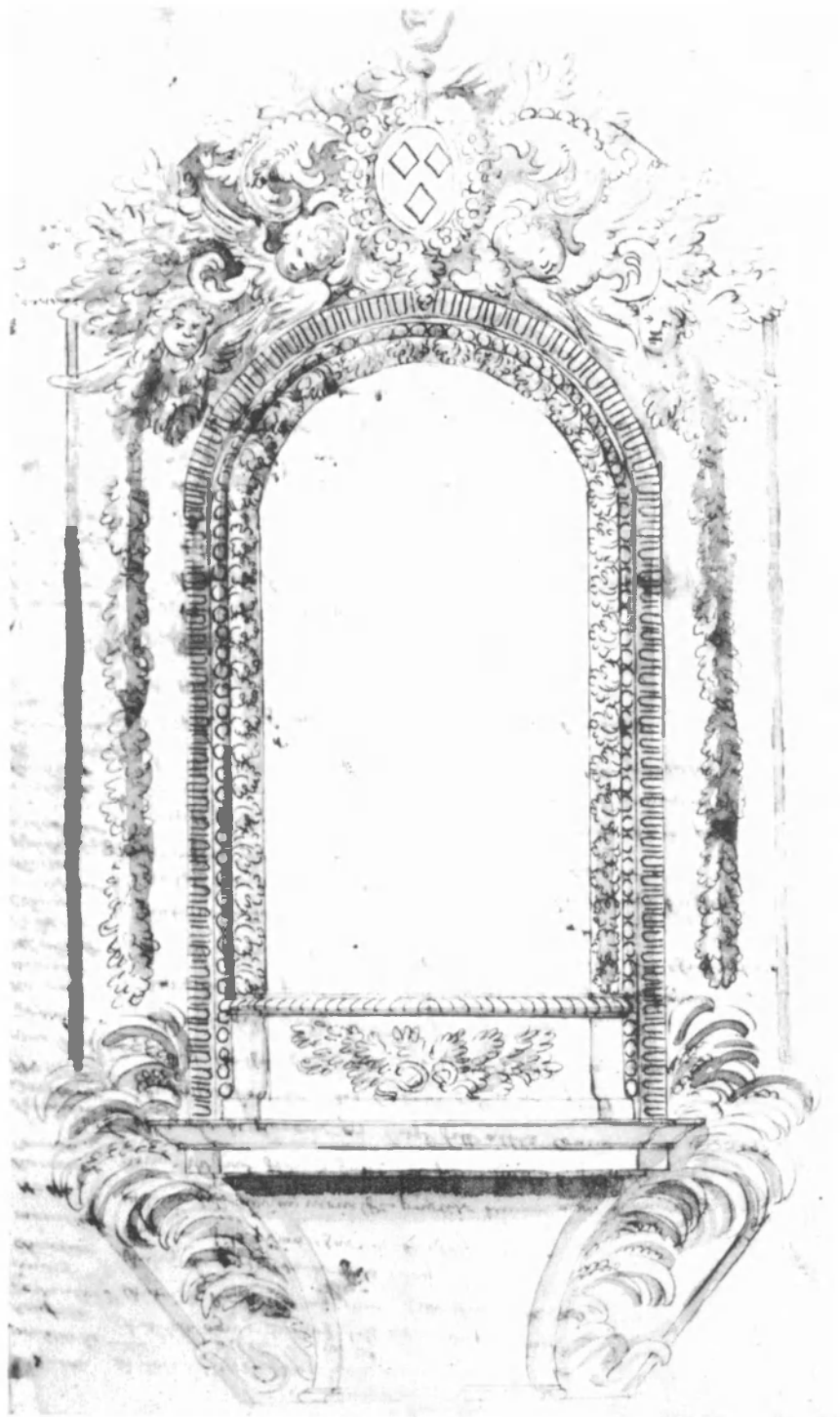
Perspective de la face interne d'une coupole élevée sur un cercle. La moitié inférieure est ornée de deux entablements séparés par des pilastres; entre ceux-ci, des ovales posés verticalement et des décors de 3 carrés superposés. Dans le haut, un personnage étendant les bras, à mi-corps, sort des nuages où volent des anges à peine esquissés.

2. p. 8

Moitié droite d'une cheminée: le manteau se compose d'un cadre rectangulaire auquel s'appuie une console à volutes; de celle du haut, pend une grosse guirlande. La moitié gauche se trouve au n° 33, p. 64.

² Sauf mention contraire, les dessins sont tracés à la plume avec rebauts d'aquarelle ou de lavis gris perle.

La mention fig. indique que le dessin est reproduit sous le même numéro que le texte qui s'y rapporte.



3

3. n° 11 v°

Niche dont le haut est semi-circulaire, encadrée de nombreux ornements: palmes, guirlandes, oves, feuilles d'acanthes, cannelures, quatre chérubins. Au-dessus, bla-

son à trois losanges, timbré d'une crose: ce sont les armes de Marie-Catherine de Nassogne, abbesse de Vivegnis, lez Liège (1685-1712)³. Beau décor bien équilibré.

³ *B.S.A.H.D.L.*, 19(1910) p. 43 et 10(1896) p. 18; *Monasticon belge*, II, p. 216, Maredsous, 1929.



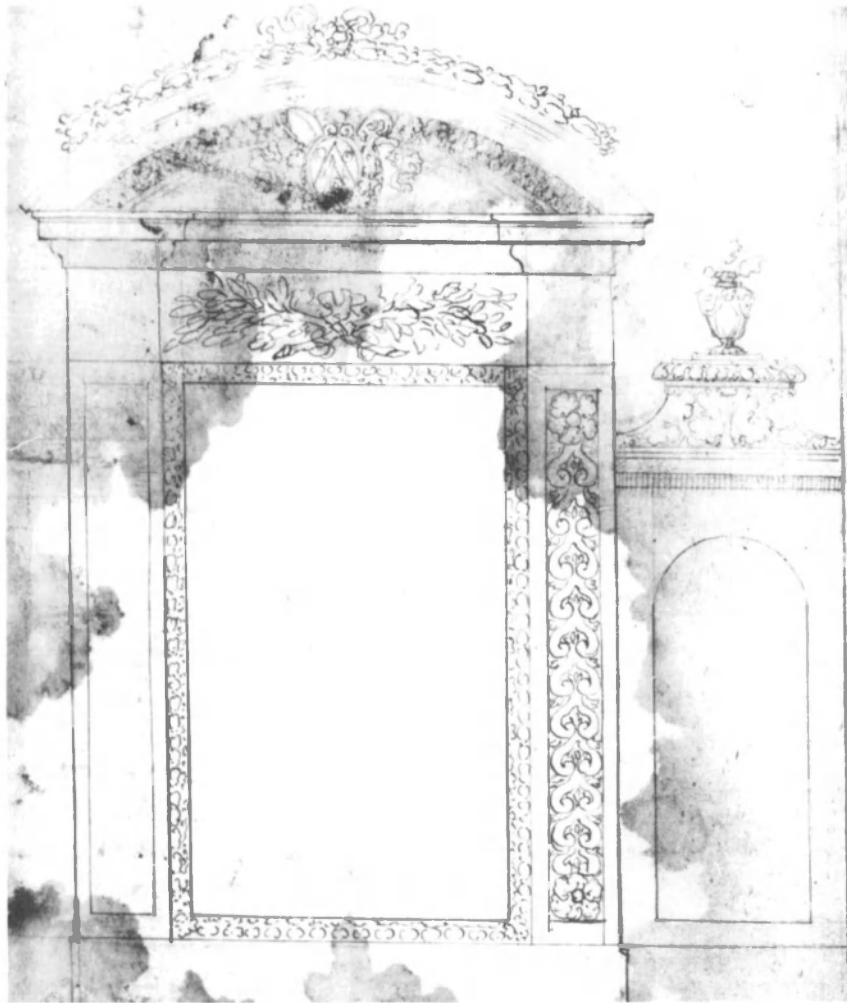
5

4. p. 13

Vase orné de fruits, feuillage, chérubins et godrons, accosté de deux angelots dont un offre des branches à l'autre. Plume. Pas de rehauts.

5. p. 14

Porte à chambranle nu surmontée d'un tableau ovale posé verticalement, entouré d'un riche décor: oves, trois chérubins, couronne et verdure, représentant un ange gardien guidant les pas d'un enfant vers un crucifix. Echelle du dessus de porte: 8 pieds et demi. En marge: *Tableau 5 pieds haut demy et 4 de large: au lieu d'un oval en huit pan seroit aussi bien*. Dessin d'un cadre vertical, à huit côtés; c'est le « huit pan » proposé par le client.



6

6. f^o 15 v^o

Autel à portique, sans colonne; le tableau central, non reproduit, est surmonté de deux branches croisées, nouées par un ruban et d'un tympan, sous un arc déprimé, orné d'un blason ovale, à un chevron et 3 anneaux, timbré d'une mitre et d'une crosse; armes de Robert Le Rond, abbé du Val-Saint-Lambert, près de Liège (1673-1689)⁴. A côté de l'autel une niche surmontée d'un décor de feuillage, godrons et pot-à-feu. Rien de l'autre côté. Pas de rehauts.

7. f^o 16 v^o

Autel à portique, sans colonne. Le rectangle central est arrondi dans sa partie supérieure; il est encadré par deux pilastres à chute de feuillage et deux autres à décor de feuilles entrecroisées, surmonté par un entablement à cannelures et un tympan triangulaire avec esquisse d'armoiries? Pas de rehauts.

⁴ Sur cette abbaye cistercienne, voir *Monasticon belge*. II, p. 169, Maredsous, 1929.



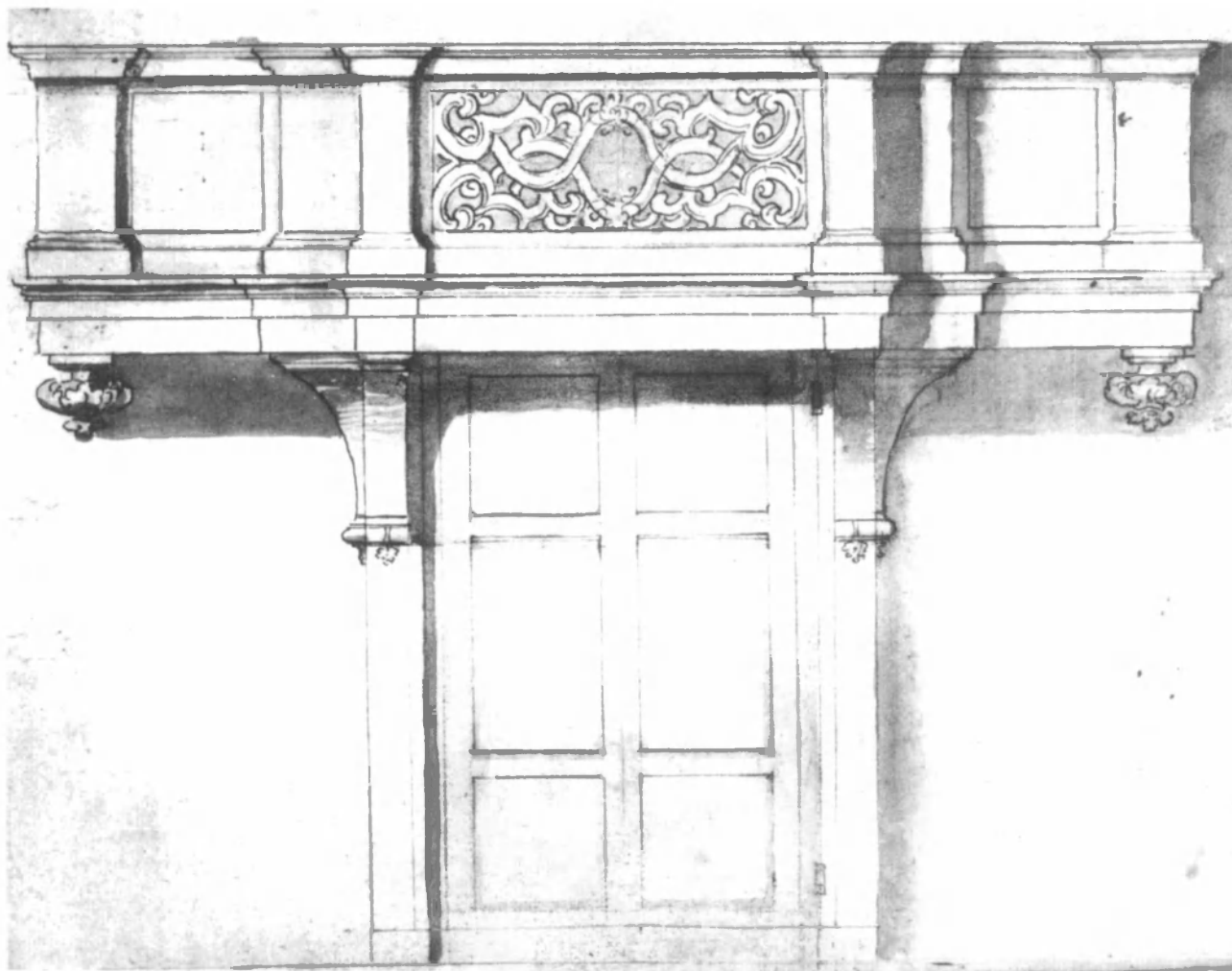
8

8. f^o 17 v^o

Projet de décors et d'autels: moitié de droite.

Un grand autel dont le retable est un tableau, semi-circulaire dans sa partie supérieure, est composé d'un atlante ailé supportant un chapiteau ionique, d'un entablement, d'une frise couronnée d'un tympan orné de feuillage sous un arc déprimé. Cet entablement se prolonge jusqu'à l'extrémité droite où il repose sur deux pilastres à chapiteaux ioniques qui forment le cadre d'un retable d'un autel latéral plus petit que le premier. Devant ces pilastres,

statues des évangélistes Luc et Jean: sur l'autel, un tabernacle; au-dessus, deux anges soutiennent un médaillon destiné à des armoiries, couronné d'un chérubin et d'une couronne à trois fleurons. Entre les deux autels, une porte surmontée d'un octogone où apparaît, en gloire, Dieu tenant le monde. Une guirlande le domine ainsi qu'une statue de saint Paul au-dessus de l'entablement. La présence du tabernacle à l'autel latéral indique que ces autels appartenaient probablement à une cathédrale, une collégiale ou une église conventuelle.



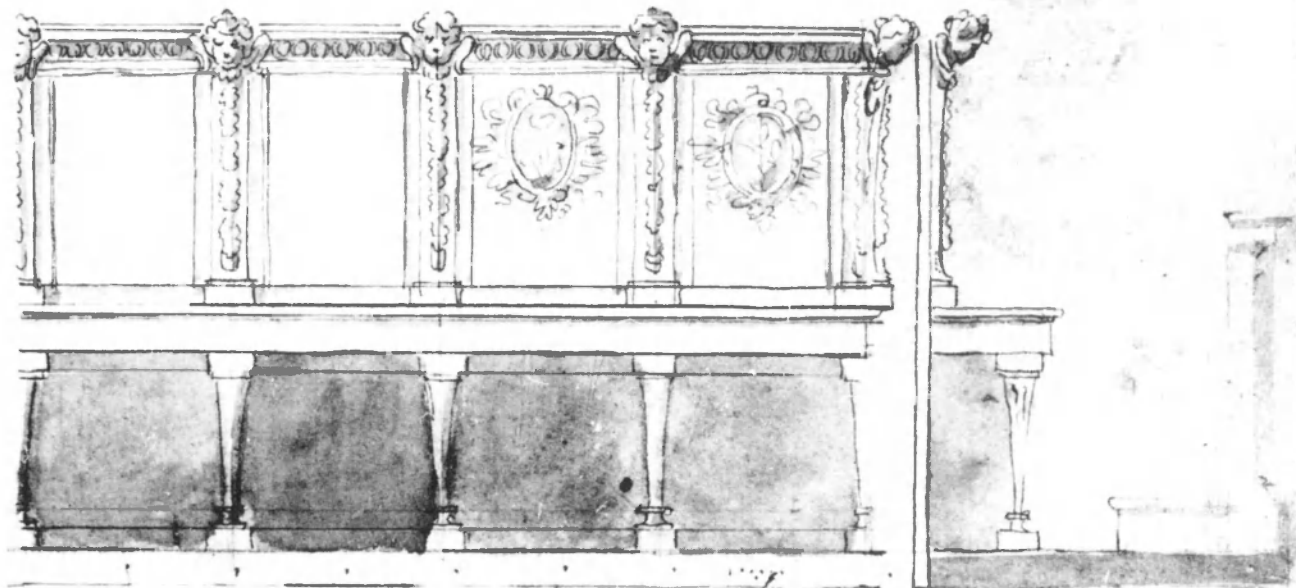
9

9. en regard de la p. 18

Portail et tribune d'orgue dont la balustrade est ajourée en son centre très semblable au n° 49.

10. f° 18 v°

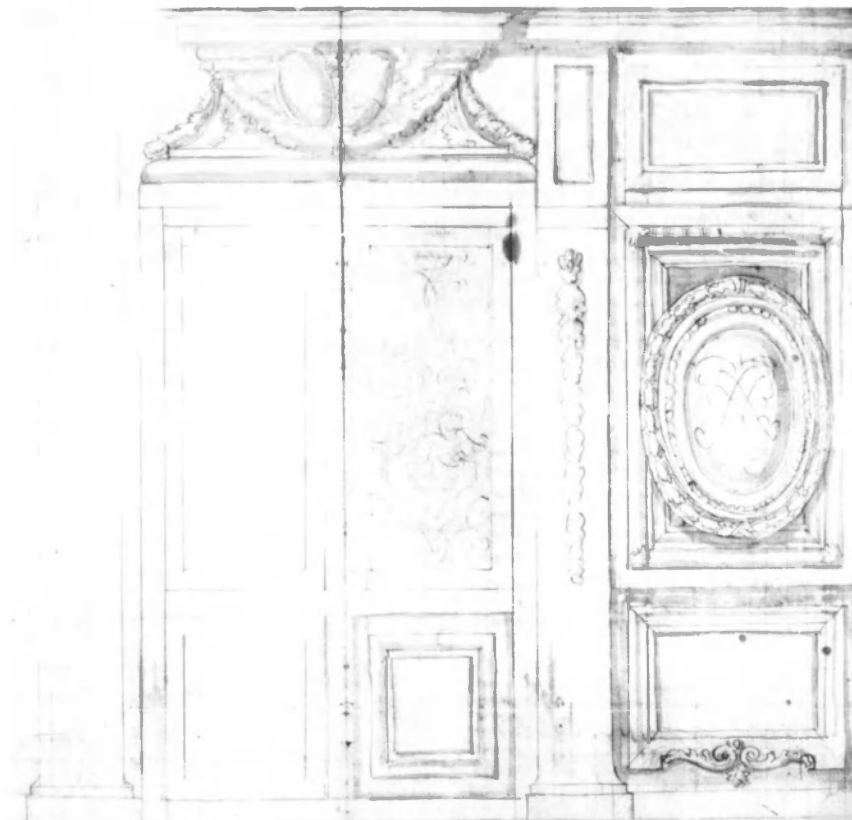
Vues frontale et latérale d'un banc d'église, appliqué à un mur et reposant sur pieds; le dossier est divisé en panneaux porteurs d'armoiries séparés par des pilastres à chutes de feuilles portant un entablement à oves et chérubins. Seules quatre divisions sont dessinées. Un des blasons rappelle les armes Stockhem mais sous toutes réserves. Cfr n° 59. Profil de l'agenouilloir. Cette sorte de siège tient lieu de stalles dans certaines églises, notamment en Italie.



11. f^o 19 v^o et 20. Portes et lambris

A gauche, porte à deux battants, composée de simples panneaux rectangulaires, celui du dessus orné de diaprures, surmontée d'un décor de guirlandes ovales blasons ovales d'une alliance: une pelle ou soc de charrue, qui doit être Moreau et une fasce onnée avec deux arbres, un en chef, un en pointe, qui est Crassier⁵. Un pilastre à chute de feuilles la sépare d'un lambris, dont le panneau central porte un grand ovale orné d'oves et de guirlandes à rubans: au milieu, des lettres entrelacées, trop sommairement tracées pour être déchiffrées. Il est posé sur un cadre rectangulaire d'oves.

⁵ Guillaume Moreau, seigneur de la Neuville, Hermalle-sous-Huy et Recogne avait épousé Marie Pentecôte Crassier. Lui et son beau-frère Crassier devinrent barons du St-Empire en 1703. Cfr POSWICK (Guy). *L'Armorial d'Abry*, n 3024, Liège, 1956, *Annuaire de la Noblesse*, tome de 1877, p. 152 et 1884, p. 191. — ROUHART (Juliette). *Inventaire des archives de la famille de Crassier*, p. 5, Bruxelles, 1960 — [P.L. de Saumery] *Les délices du Pays de Liège...I*, 361, Liège, 1738. Moreau fut anobli en 1702. L'absence de couronne sur les blasons fait penser que le dessin est antérieur à 1702.





12

12. f° 21 v°

Décor en forme de cœur contenant une aigle bicéphale auréolée, surmontée d'une couronne impériale du type de celle de Rodolphe II. Pas de rehauts.

13. après le f° 23

Plan d'une tablette de cheminée? à côté d'une «verrière» et deux motifs ornementaux: palmette entre deux volutes. Pas de rehauts.

14. revers du f° 13

Élévation d'un autel à retable rectangulaire et entablement sans décor autre que des moulures. La partie inférieure est omise. Il s'agit peut-être d'une cheminée. Pas de rehauts.

15 et 17. fol. 27 et 39

Dessin d'une cheminée sans décor, réparti sur deux folios séparés par un cahier contenant les folios 28 à 38. Tracé à main libre, sans rehaut, à l'envers.



18

16. f° 28 v°

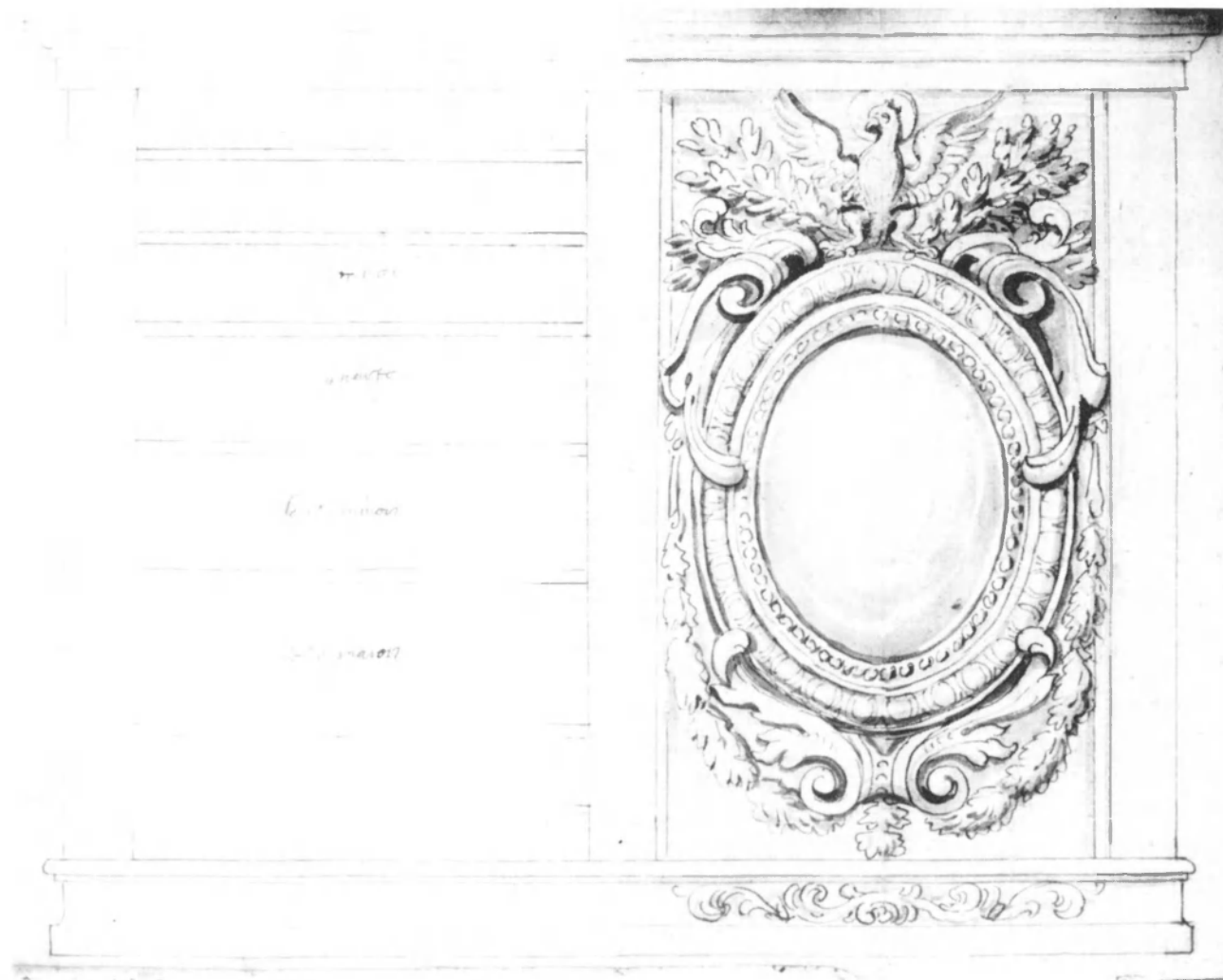
Décor formé de deux rinceaux, de deux culots, d'une feuille d'acanthé. Pas de rehauts.

17.

Voir 15.

18 p. 41

Entrelacs à décor végétal entourant deux angelots, l'un les mains jointes, l'autre brandissant un calice.



19

19. à côté de la p. 42

Elévation d'une bibliothèque ouverte à moitié. A gauche, 7 planches permettent de ranger des livres, dessins ou gravures dont le format est quatre fois indiqué: de haut en bas: *octav.*, *quarto.*, *folio minori.*, et *folio maiori.* A droite, une porte décorée d'un ovale à cadre richement orné d'oves, de perles, etc. surmonté d'un aigle monocéphale auréolé entre des branches de chêne. Probablement destinée à une personne, morale ou physique, honorant saint Jean l'Évangéliste.

20. p. 44

Manteau de cheminée (?)
Le centre, carré, est orné d'un motif circulaire encadré de perles et d'acanthes. Sur les côtés, pilastre à feuillage, à gauche et de rosaces dans des cercles, à droite.

21. fol. 46, v^o et 47 v^o

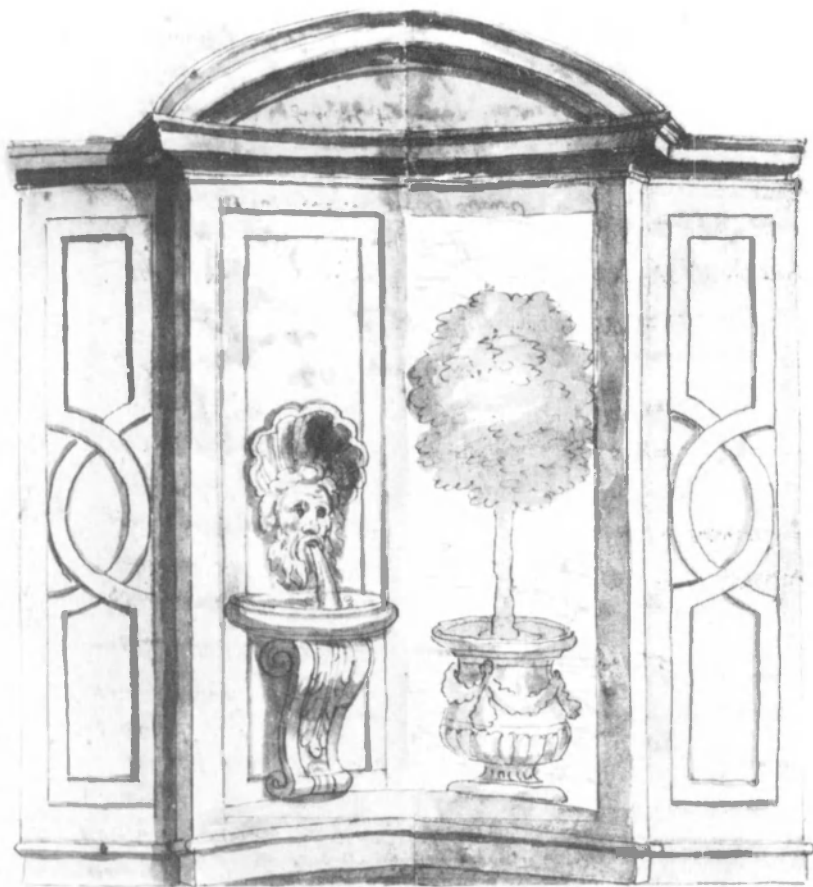
Décor d'un lambris de porte ou d'un manteau de cheminée. Chérubins, chutes de feuilles, guirlandes et entrelacs rehaussent les abords d'une baie rectangulaire à droite, incurvée à gauche, avec lambrequins.

22. p. 48

Rinceau avec putto. Crayon.

23. pp. 50-51

Porte et dessus de porte décoré de deux ovales inclinés l'un vers l'autre portant des lettres entrelacées: F S et S.O.V. sous une couronne à 7 perles rehaussées et sur un ruban portant: « Pour un souvenir ».



24

24. p. 53

Niche.

Légèrement concave, sous un fronton à arc surbaissé et cantonnée de deux panneaux à décor géométrique, la niche est divisée en deux: à gauche, une coquille et un masque d'homme barbu crachant l'eau dans une vasque supportée par une élégante console à feuille d'acanthé; à droite, un vase à guirlande et godrons, contenant un arbuste.

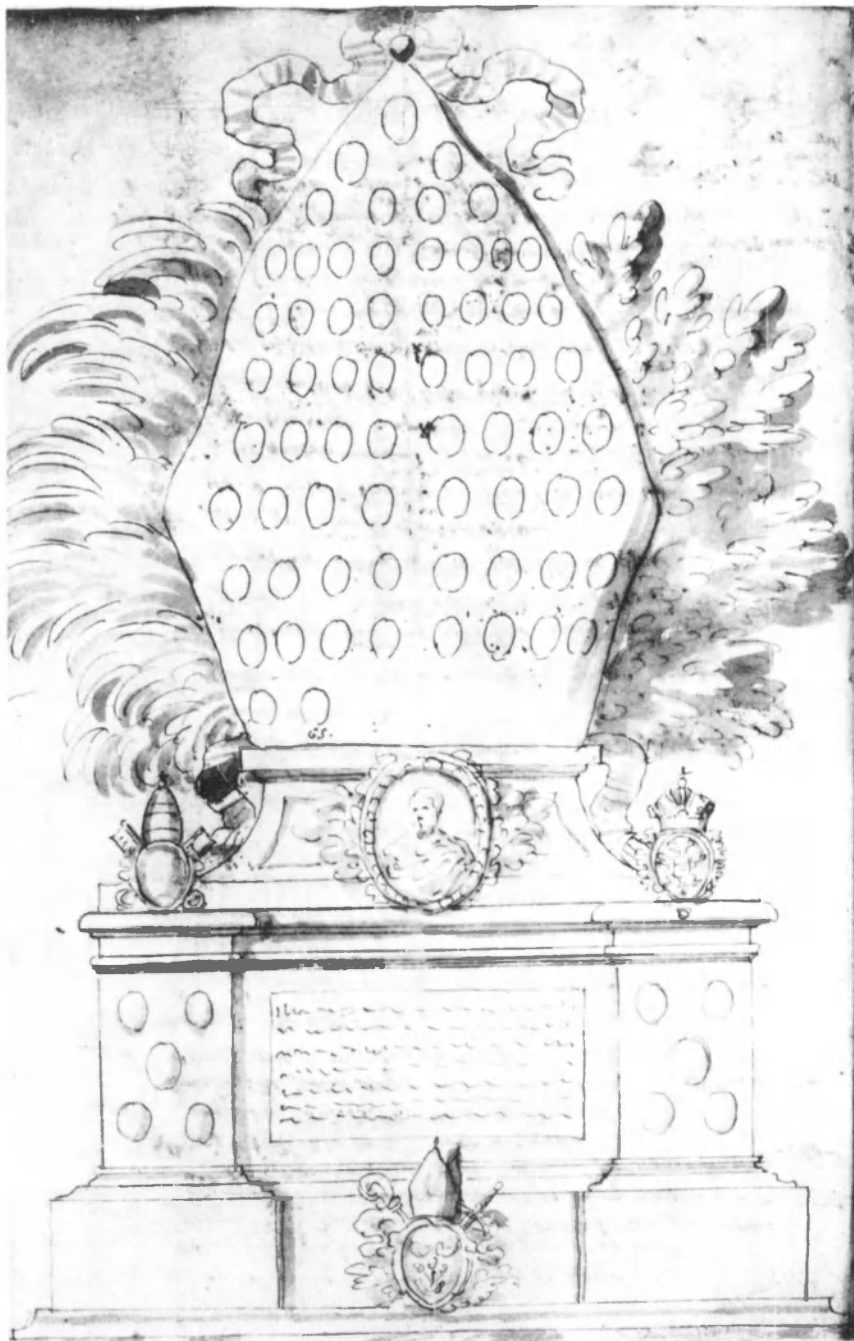
25. En regard de la p. 54

Monument funéraire des abbés de Saint-Trond. Un soubassement dont le centre est réservé à une inscription est limité par deux pilastres à cinq ovales, supportant les armoiries muettes d'un pape et d'un empereur de la maison de Habsbourg, probablement Léopold I^{er}, Joseph I^{er} ou Charles VI.

Dans le bas, armes, timbrées de la crosse, de la mitre et de l'épée, de Maur van der Heyden, abbé de Saint-Trond (1690-1730). Entre les armes pontificale et impériale, un soubassement plus petit, à face déprimée, orné d'un médaillon représentant un homme vêtu à l'antique, porte une géante mitre endadrée de feuillage et de rubans. Sur cette mitre, 65 ovales sont dessinés.

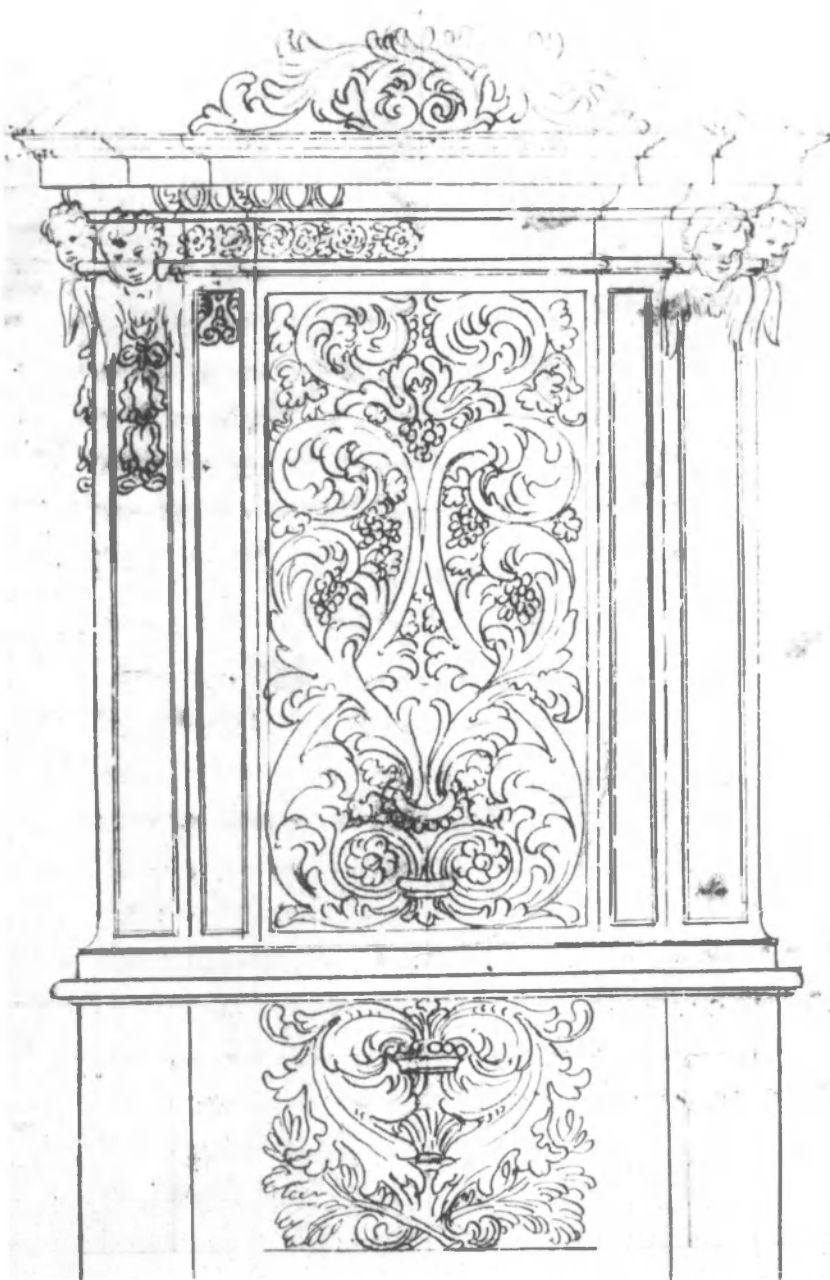
Il ne peut s'agir que d'un projet de tombeau ou de cénotaphe collectif pour les abbés de St-Trond où les armoiries de chacun d'eux auraient pris place dans les ovales; il fut effectivement érigé en 1726⁶ selon un modèle inconnu aujourd'hui.

Un tombeau semblable fut érigé, en 1710, à l'abbaye norbertine de Grimbergen, près de Bruxelles, par l'abbé Herman-Joseph de Munck (1698-1712), sous forme d'autel à portique comme celui de l'abbaye du Parc placé en 1721. Ils sont encore à leur place originelle. Ces cénotaphes remplaçaient les pierres tombales ou autres monuments funéraires jugés démodés dans les nouveaux pavements de marbre. On fit de même à la cathédrale de Liège en 1740 mais une simple dalle remplaça les anciennes épitaphes.



⁶ G. SIMENON, *Les épitaphes de l'abbaye de Saint-Trond*, B.S.A.H.D.L., 16 (1907) 330. Sur l'abbaye, voir *Monasticon belge*, t. 6 (1976), pp. 13-69.

S. DURIAN-RESS, *Das barocke Grabmal in den südlichen Niederlanden. Studien zur Ikonographie und Typologie* dans *Aachener Kunstblätter*, 45 (1974), p. 296 qui reproduit le cénotaphe de Grimbergen. M. BUSSELS, *Kunstenaars en ambachtslieden van de 18^e eeuw in dienst van de abdij te Sint-Truiden* dans *Het oude land van Loon*; 16(1961) 221-235 ne cite pas ce cénotaphe.



31

26. f^o 56 v^o

Autel à portique, de style ionique, muni d'un tabernacle (?) et orné de cinq statues dépourvues d'attributs. Au dessus du retable rectangulaire, deux angelots supportent un objet dont le haut est un cercle lumineux et le bas un socle très large et très volumineux qui ne rappelle en rien les ostensoirs. Echelle muette. Papier collé sur la page du registre.

27. f^o 57 v^o

Autel.

Fort semblable au n^o 7. Le retable est cantonné de pilastres à sequins et timbré des armes de Robert Lerond, abbé du Val-St-Lambert (1673-1689). La partie droite est dessinée sur une bande de papier collée sur le dessin primitif. Plume.

28. f^o 58 v^o

Autel.

Très semblable au 6 mais sans niche latérale; mêmes armes que 6 et 27. Pas de rehauts.

29. f^o 59 v^o

Porte et dessus de porte.

Rappelle le n^o 5; au-dessus, un seul chérubin; le dessin de la peinture est toutefois omis; il y est inscrit: 3 p[ied] large / 4 et demy Haut.

30. f^o 60 v^o

Moitié droite d'un pot-à-feu ou vase, de section trapézoïdale, orné de godrons, volutes, chérubins, rosaces, oves, acanthes, et angelot brandissant une touffe de feuillage.

31. f^o 61 v^o

Manteau de cheminée ou haut d'autel à portique, cantonné de doubles pilastres surmontés chacun d'un chérubin; le centre est couvert de feuillage et fleurs symétriques. Dans le bas, une échelle de mesure?

32. p. 62

Fragment de balustrade interrompue par un pilier orné d'un médaillon circulaire posé sur branchage. Probablement banc de communion. Crayon et plume.

33. p. 64

Partie gauche d'une cheminée dont le manteau est accolé d'une console à double volute. La partie droite se trouve au n^o 2, p. 8.

34. pp. 68 et 69

Niche à décor de rinceaux et guirlandes contenant une statue baroque de l'ange conducteur (si fréquente à Liège aux XVII^e et XVIII^e siècles) posée sur un soubassement. On trouve à la page 69 un texte identifiant le dessin 34: «*Dessain de l'ange Gardien de la chapelle des Encloître à St Lambert*»....

Cette statue n'est pas citée par H. Hamal, *Tableaux et sculptures des églises ... de Liège*, publié par R. LESUISSE, dans le *Bull. Soc. Bibl. liégeois* 19(1956) 218 qui attribue à Jean Del Cour les statues se trouvant dans le cloître occidental. Cependant, celui-ci n'aurait jamais travaillé pour la cathédrale, s'il faut en croire son «*livre de raison*» publié par B. Lhoist Colman dans *BIAL* 87 (1975) 187-224.

35. p. 69bis

Vue sommaire des remparts et de la ville de Maastricht avec légende indiquant les fortifications des défenseurs et assaillants de la place, en 1673 et signée Louis Abry. La vue est prise de l'ouest car St-Jean-Baptiste se voit à droite de la collégiale St-Servais. Lieux désignés par des lettres et nombres renvoyant à une légende. Madame Rouhart prépare une étude de cette vue.

36. f^o 73 v^o

Seconde inscription se rapportant au n^o 36: «*Dessain de la cheminée de la chambre d'audiance de chez Mr le docteur Bimy*».

f^o 73 v^o

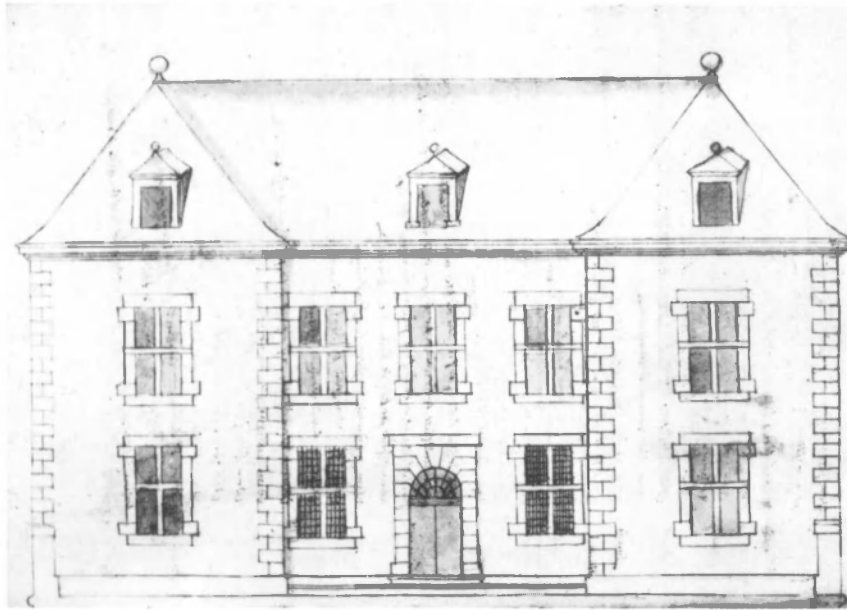
Dessus de cheminée orné d'un médaillon ovale posé verticalement entouré de palmes et de rubans portant les lettres entrelacées E.B.M. (?). Texte: *Pour la cheminée de monsr Bimy*. Cfr n^o 50-52. Plume, lavis gris et brun.

36 bis⁷ f^o 74 v^o

Paysage alpestre composé de rochers, de précipices et de quelques rares arbres comme les affectionnaient les peintres du XVI^e siècle. Lavis rouge.



⁷ Les dessins qui ne relèvent pas de l'architecture sont dotés d'un numéro bis.



37. p. 76

Colonne ou pilastre à chapiteau décoré d'oves, avec échelles de mesure muettes. Inscriptions «La Cimaise» «Le tailloir». Des chiffres au nombre de sept, allant de 1 à 4, sont placés à côté des moulures de la base.

38. f° 77 v°

Colonne avec piédestal et entablement de l'«ordre dorique» [sic] avec module, et long texte expliquant les proportions, citant Vitruve, Vignole, Palladio et Scamozzi.

En bas: «tirée hors du grand Vignole l'an 1697 S. Fuss fecit».

L'ordre n'est pas dorique car les colonnes ont des bases à scotie entre deux tores: les chapiteaux sont incorrects.

39. f° 78 v°

Élévation d'une cheminée à simple décor de moulures; des oves entourent le tableau du manteau non représenté. Texte: «pour une cheminée». Echelle muette.

40. après le p. 78

Double projet pour une cheminée décorée. Dans le bas, carrelage de faïences entourant une baie découpée pour le foyer. En haut, place pour une peinture (texte: «la peinture») accolée à gauche, d'un buste de femme, à droite d'un pot-à-feu. À droite, sur le mur, flambeau d'applique. Tout en haut à droite espace réservé pour une poutre (texte: «le poudre»). Double page.

41. p. 80 v°

Vue en perspective d'une maison ou château, prise du ciel. Seule la maçonnerie de la maison est représentée, sans la char-

penne de la toiture. La façade a 8 fenêtres à chaque étage et comporte 5 soupiraux, un rez-de-chaussée et deux étages. Les fenêtres ont 3 lumières au rez, 2 au premier étage et une au second. Les seuils, traverses et linteaux traversent toute la largeur de la façade sauf aux 4 fenêtres du rez-de-chaussée, à droite. La porte occupe l'emplacement dévolu à la 4^e fenêtre en commençant par la gauche: elle est surmontée par une fenêtre à 4 lumières. Les fenêtres du rez-de-chaussée sont à harpes. La façade latérale est divisée de la même manière mais ne comporte que 6 fenêtres par étage: la moitié inférieure n'est pas dessinée; les 1^{re} et 4^e fenêtres ont 4 lumières au lieu de deux. À gauche de la façade principale, silhouette d'une tour coiffée d'une pyramide ou d'un cône surmonté d'une poivrière couverte d'une toiture en cloche. L'ensemble est conforme au style mosan du xvii^e siècle. Pas d'échelle.

En haut, à gauche, coupe d'une charpente avec poinçon, entrait et deux étages de faux entrants sur lesquels on lit: 22 1/2 et 42; à droite élévation d'un pignon percé d'une grande baie en arc brisé avec faitière et 8 panes sans faitière. Pas d'échelle. Double page: plume. Pas de rehauts.

42. f° 81 v°

Cadre ovale vertical surmonté d'un cartouche et d'un phylactère muet; en dessous, un soubassement orné d'acanthes, de palmes, guirlandes et oves, réserve une large place à un texte épigraphique non transcrit. Dans le haut du dessin, on lit «pour un tableaux à St iacques». Il s'agit probablement de cadres pour les scènes de

la vie de saint Benoit peintes par Fisen en 1693 et 1696 (B.S.A.H.D.L. 1(1881) pp. 35-36). On conserve de nos jours deux de ces tableaux, un aux armes de dom Benoit de Slins qui fut abbé de 1703 à 1708, l'autre, dont le phylactère porte «Antonius 1694», est aux armes des de Tiège décrites dans l'armorial d'Abry, en plusieurs endroits, quatre précisément (n° 4211 de l'édition déjà citée de G. Poswick) mais, à St-Jacques, le champ de la pointe est d'argent et non d'azur.

Sur l'abbaye bénédictine de St-Jacques, voir *Monasticon belge*, t. 2, pp. 5-31, Maredsous, 1928.

43. f° 82 v°

Panneau rectangulaire orné d'entrelacs et de rinceaux. Pas de rehauts.

44. f° 83 v°

Autel à portique muni d'un tabernacle: en haut: au dessus du retable, palmes croisées semblant appeler une scène de martyre dans le tableau ou le relief du retable; au milieu de l'emplacement de celui-ci, une inscription à l'encre: «dessein de l'advocat d'Ouffet». Il s'agit du fils du peintre Gérard d'Ouffet dont Abry a décrit la vie et le caractère fantasque allié à un goût artistique certain, dans *Les hommes illustres de la nation liégeoise*, crayon⁸.

⁸ Edition H. HELBIG et S. BORMANS, p. 189, Liège, 1867.

44 bis f^o 84

Paysage: un fleuve bordé de hautes montagnes et de rochers à pic couronnés par un long château-fort dont la porte est flanquée de grosses tours basses flanquant un gros château à toit plat, de plan rectangulaire: à droite, une maison de plaisance est juchée sur une des grosses tours du château. Encre et lavis rouge.

45. p. 86

Dessus de porte (?) composé d'une corniche surmontée d'un cadre en trapèze dont les côtés incurvés sont décorés de chutes de feuilles ou de fleurs en touffes: au milieu, un grand ovale horizontal; à droite une découpe est réservée à l'about d'une poutre du plafond. Ni échelle, ni rehaut.

46. f^o 87 v^o

Décor composé d'un ovale portant la lettre M et les lettres C et G affrontées, timbrées d'une couronne à 9 perles; encadré de touffes de feuilles. L'ovale est inscrit dans un octogone à côtés concaves, lui-même posé sur un rectangle. Pas de rehauts.

47. en regard

Console et montant de cheminée ornés de feuillage. Encre et rehauts de sanguine.

48. p. 90

Lambris identique au n^o 59, mais sans armoiries, remplacées ici par un cartouche et des rinceaux dans le petit panneau.

49. p. 92

Porte et jubé identiques au n^o 9, rappelant ceux de St-Remacle-au-Pont. Dans le bas: «*Les dogsale de St-Etienne*» révèle la destination du projet: l'église paroissiale située près de la collégiale St-Denis, située dans la rue du même nom⁹. La moitié de droite du projet est plus ornée que l'autre, plus proche du projet n^o 9.

50-52.

Plan et élévations de la maison du docteur de Bimy à Esneux.

50. f^o 93 v^o

Façade principale à deux niveaux et cinq travées, les deux extrêmes en ressaut ornées de chaînages d'angles. Fenêtres à croisées et cubes de pierre dans le haut et le bas des piedroits. Portail au centre, à refends et arc plein cintre. Corniche moulurée; trois lucarnes: sphères de plomb aux sommets des angles des toitures. A deux fenêtres du rez-de-chaussée, dessin des plombs sertissant les vitres. Dans le bas, aux côtés, dessin d'un gros larmier en forme de tore qui indique que les façades latérales ne sont pas bâties à même le sol mais sur un soubassement.

51. f^o 94 v^o

Façade latérale composée de ce très haut soubassement, (la maison était donc bâtie à flanc de coteau, la cour d'honneur vers le

haut de la pente), de 2 étages à 3 fenêtres semblables à celles décrites ci-dessus; corniche, toiture à 45°, une lucarne au centre. Sphères de plomb sur la lucarne et aux angles du toit. Echelle de 50 pieds équivalent à la longueur de cette façade soit près de 15 mètres. Crayon et lavis gris.

52. f^o 96

Double page. Plan de la maison au niveau du rez-de-chaussée et de la cour d'honneur dont l'étendue dépasse la surface de la maison. Cette cour est bordée de murs percés d'un portail dans l'axe de la maison. Celle-ci se compose d'un vestibule d'entrée donnant dans deux grandes salles éclairées par 4 fenêtres et dotées de cheminées, occupant les ailes latérales tandis que la partie arrière de la maison se compose de 4 salles à cheminées, éclairées par une seule fenêtre chacune, disposées de part et d'autre d'un escalier donnant sur le vestibule éclairé par deux fenêtres. Devant la porte principale, le texte suivant: *plant et dessein pour batire à Awionpuche appartenant aut docteur Bimy*. Echelle dont la mesure n'est pas précisée.

Avionpuits est un hameau de l'ancienne commune d'Esneux. On sait que le docteur Bimy ou de Bemy, médecin du prince-évêque y possédait une maison. (C. SIMONIS, *La seigneurie et comté d'Esneux*, dans B.I.A.L., 24 (1894), p. 329, qui retrace l'histoire de ce bien et de cette famille. Cfr n^o 36.

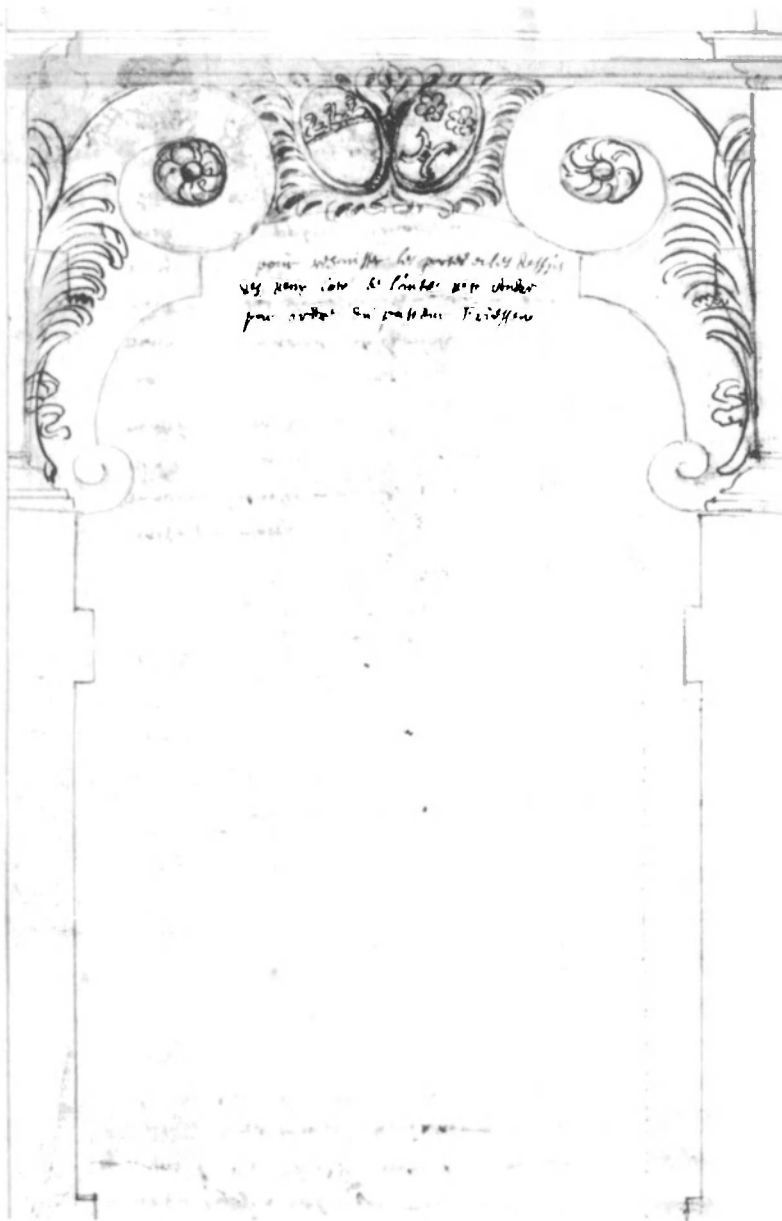
52. vis-à-vis de la p. 99

Rinceaux. Crayon et plume.

54. p. 104

Perspective d'une colonnade sur plan circulaire d'un ordre non défini. Esquisse rapide. Pas de rehauts.

⁹ Sur cette église, voir Th. GOBERT, *Liège à travers les âges*, t. 2, pp. 621-622. Liège, 1925. Atteinte par les boulets incendiaires des Français, en 1691, elle fut restaurée en 1695, reconstruite en 1743, désaffectée en 1797; transformée en théâtre puis démolie en 1807.

55. p. 108 v^o

Baie avec décor de consoles, rosaces et palmes encadrant les armes d'alliance: Hinnisdael-Simonis, ovales posées sur palmes¹⁰. Dans le haut, texte: surmontées d'un entablement et d'une frise nue.

« Pour rehausser les portes et les dessus des deux côtés de l'autel de St André par ordre du pasteur Friessen. »

Le curé de St-André est Jean-Jacques Friessen, prêtre de l'ordre teutonique, chanoine de St-Jean (1684-1702), protonotaire apostolique et résidant du roi d'Espagne auprès du prince-évêque. C'est lui qui fit sculpter la belle barrière du jubé, récemment remplacée dans l'église St-André et faire un plateau et des burettes conservés à St-Antoine. Le dessinateur est peut-être l'auteur de ce jubé puisqu'il avait la confiance du pasteur.

L'église gothique à laquelle cette porte était destinée fut remplacée par l'actuelle durant la seconde moitié du XVIII^e siècle par l'architecte Renoz. Th. GOBERT, *op. cit.*, t. II, pp. 45-48. Liège 1925.

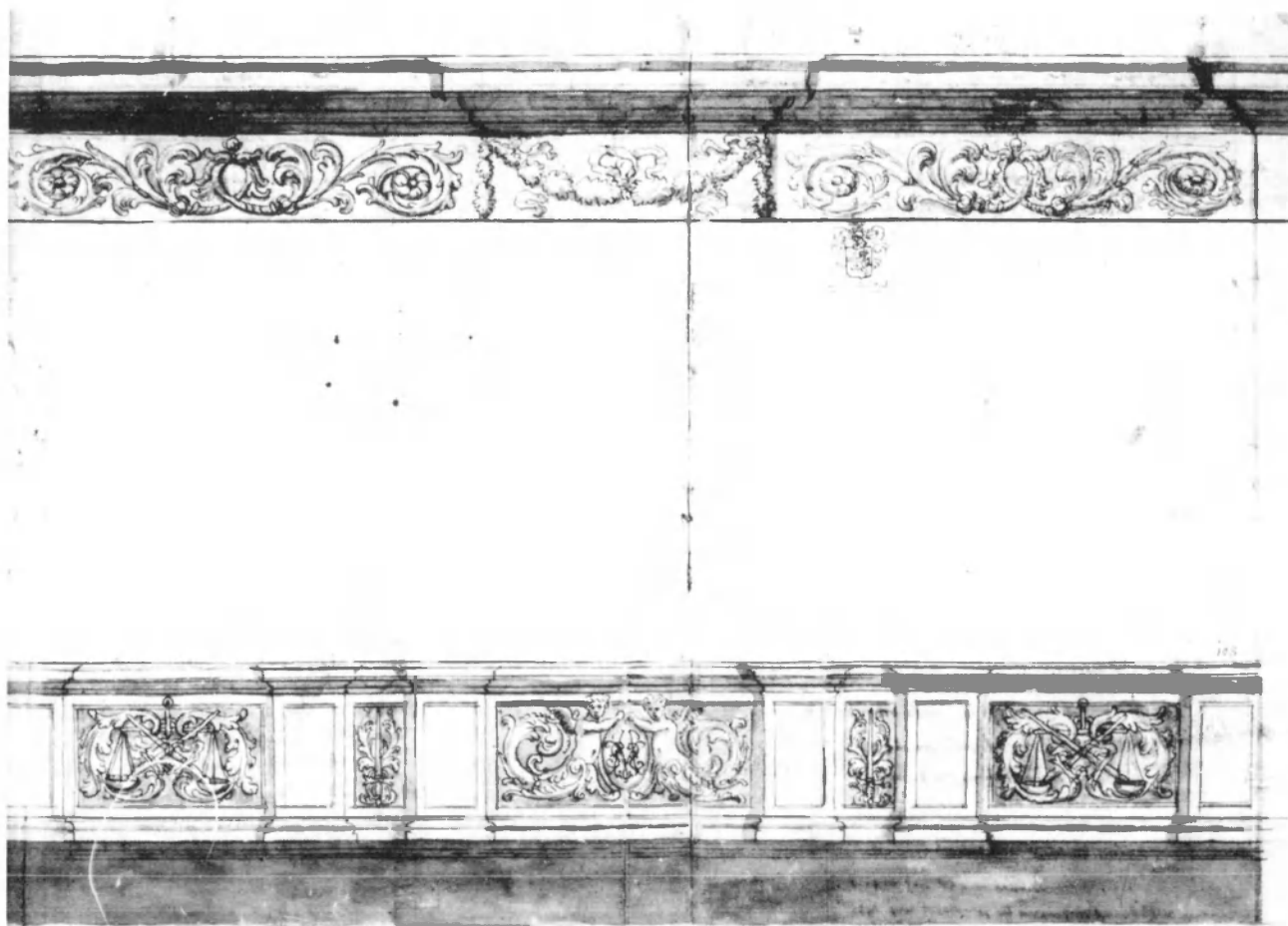
56. f^o 109

Tenture portée par un angelot à côté de deux colonnes torsées à chapiteau composite ou corinthien (le haut est invisible), posée derrière saint Pierre tenant la clé et prenant la tiare que lui tend un autre angelot.

Il s'agit probablement d'un projet de décor à poser aux deux côtés d'un retable de maître-autel destiné à cacher l'architecture de l'église comme on l'avait fait à la cathédrale, à St-Paul et ailleurs (R. FORGEUR, *Le maître-autel baroque et l'abside gothique de St-Lambert*, dans *Bull. Sté R. Le Vieux Liège*, t. 5 (1956-1960), pp. 387-402¹¹).

¹⁰ Walter-Lambert de Hinnisdael (1644-1693), échevin de Liège et conseiller privé à la fin de sa vie, avait épousé Jeanne-Marie de Simonis (1646-1672). Ils eurent une fille et un fils qui, veuf, devint prévôt de Tongres. P. HANQUET, *Les Liverlo à Liège*, p. 238. Liège 1963 et Ch. THYS, *Le chapitre collégial de Tongres*, t. 2, p. 66. Anvers 1888.

¹¹ Le Saint-Pierre, en bois sculpté peint en blanc, attribué à Hans, placé jadis à côté du maître-autel de St-Paul et conservé de nos jours à St-Vincent n'a pas la même attitude que celui du dessin. De plus cet autel, actuellement à Seraing, n'a pas de colonnes torsées.



58

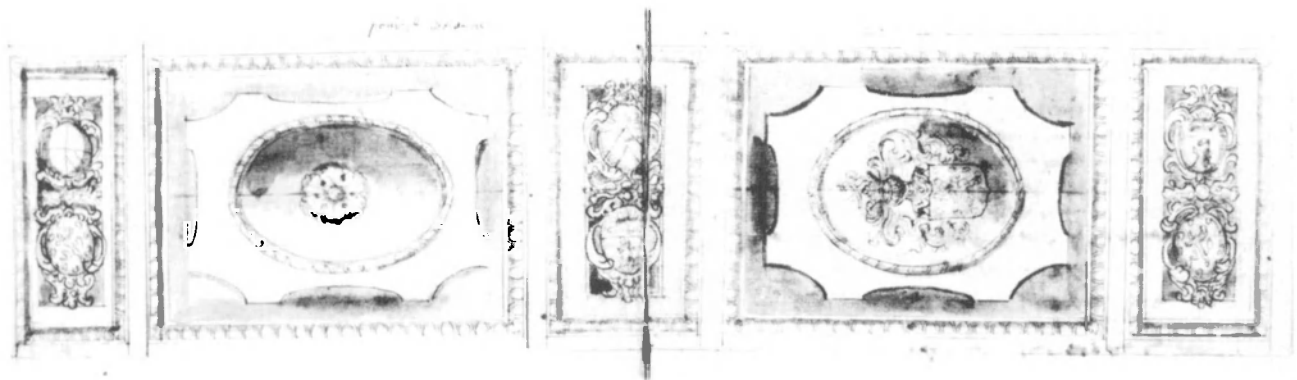
57. p. 112

Lambris identique au n° 48 mais sans cartouche. Texte: « *premier dessein pour manottes de St Etienne* », c'est-à-dire plafond ou lambris pour les bas-côtés de l'église paroissiale.

58. f° 119 v°

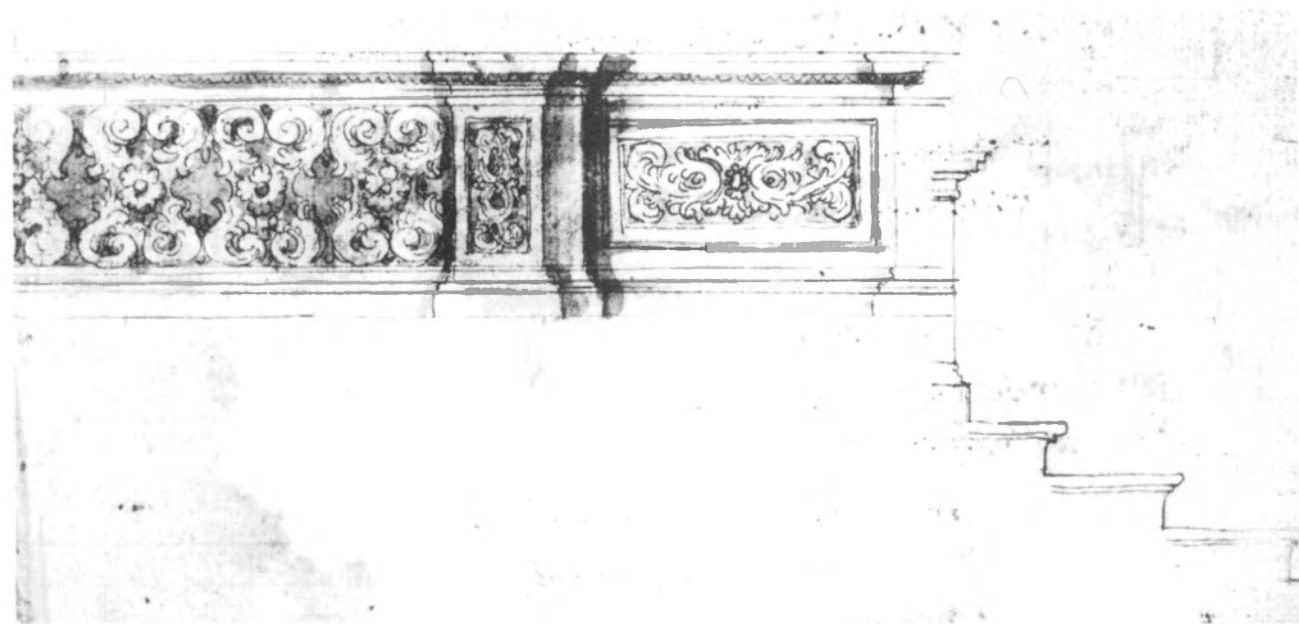
Double page. Lambris composés d'un soubassement et d'un haut entablement décoré de rinceau, rubans et guirlandes. L'espace qui les sépare est découpé en 108 rectangles destinés à des blasons dont un est reproduit. Le soubassement est constitué par une alternance de piédestaux et de reliefs alternativement longs et horizontaux ou courts et verticaux. Dans ces derniers, une épée, posée la poignée en bas, est appliquée sur des entrelacs. Dans les autres, on voit soit des épées croisées en sautoir sur une balance, soit des putti tenant un ovale portant les lettres affrontées J.G.V. ou J.S.V. où l'on cherche en vain les initiales de Jean-Louis d'Eldereren ou de Joseph-Clément de Bavière. Dans le haut: « *ce dessein fut fait pour mettre toutes les armes des sgrs eschevins de Liège dans un sale d'audience au palais* ».

Il est bien connu que les échevins de Liège avaient fait redécorer les locaux leur attribués dans l'aile occidentale du palais, celle qui fut démolie et réédifiée par Delsaux au milieu du XIX^e siècle. Quelques fragments de sculpture et peinture en subsistent au palais provincial, bâti sur cette aile; d'autres au musée archéologique.



59

62



59. Entre les pages 137 et 138

Décor composé de 5 rectangles, deux horizontaux séparant les trois verticaux, bordés chacun d'un cadre d'oves. Ces derniers portent chacun deux blasons entourés de feuilles :

- a) Caroli-Liverlo.
- b) Stockhem-de Vaulx.
- c) Caroli-Stockhem.

Les panneaux en largeur portent un octogone curviligne encadrant un ovale : celui de gauche contient une rosace, celui de droite les armes Caroli posées horizontalement ce qui oblige à admettre qu'il s'agit d'un plafond; dans un lambris mural, toutes les armoiries eussent été posées à la verticale. En haut « pour St Etienne ». Ces alliances sont connues grâce à l'ouvrage de P. HANQUET, *Les Liverlo à Liège*, p. 241, Liège, 1963.

Un Henri Caroli (1623-1691) licencié en droit et conseiller ordinaire, épousa Marguerite Liverlo († 1 janv. 1670 à St-Etienne), inhumés tous deux à St-Gangulphe église voisine où se trouvait leur caveau. Ils eurent un fils Gérard Martin (1665-1707) qui succéda à son père dans la même magistrature et mourut à St-Etienne, sa paroisse. Il avait épousé en 1695, à St-Etienne, Marie de Stockhem, fille de Léonard de Stockhem et de Marie de Vaux († 1750); tous furent inhumés à St-Gangulphe.

60. p. 139

Plan de la moitié d'un autel (?) avec marchepieds, table, colonne, tabernacle et prédelle pour 6 chandeliers. Pas de rehauts.

61. f° 140 v°

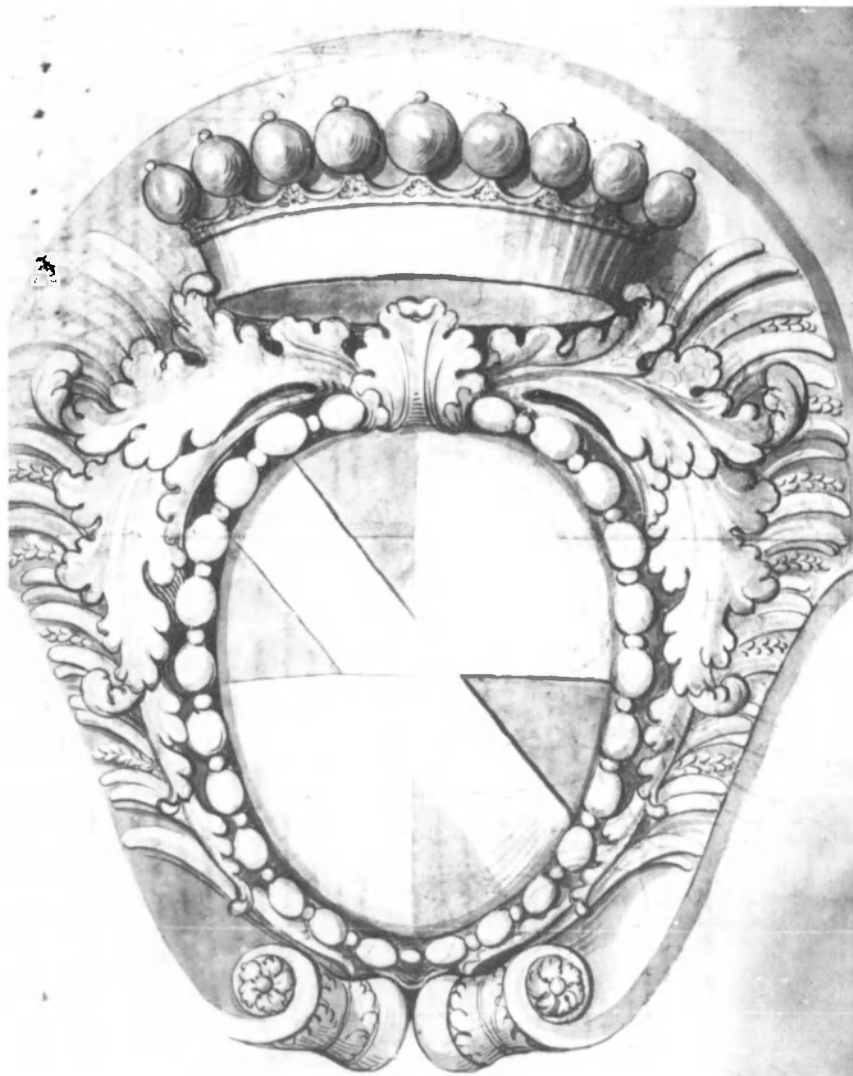
Moitié droite d'un cartouche entouré d'acanthes, de cuirs, guirlandes et branches d'oliviers; le blason visible porte les armes de la famille Hodeïge. Pas de rehauts.

62. f° 141 v°

Mis au carreau. Barrière renforcée d'un double ressaut, ornée d'oves et de riches feuillages, posée au-dessus d'un escalier de 3 marches. Pourrait être un banc de communion. Vues latérale et frontale. La barrière doit mesurer de 75 à 90 cm de haut à en juger par la hauteur des contremarches.

63. f° 142 v°

Cartouche aux armes Liverlo timbrées d'une couronne à 9 perles, encadrées d'oves et d'acanthes, et posées sur des épis de blé et des palmes. Encre noire et aquarelle bleue. Double page.



63

REPERTOIRES

I. SUJETS DES DESSINS

Architecture:

- Colonnade, 54
- Colonnes: 37, 38, 54
- Coupoles: 1
- Château: 41, 50-52

Autels: 6-8, 14, 26-28, 44, 60

Balustrades ou bancs de communion: 32, 62

Bancs de chœur d'église: 10

Bibliothèque: 19

Cénotaphe: 25

Cheminées: 2, 13, 14, 15, 17, 20, 33, 36, 39, 40, 47

Décor: 16, 18, 22, 43, 46, 53

- Cadres de tableaux, 42: voir cheminées
- Lambris 58: voir plafond
- Niches: 3, 34
- Portes de maisons: 5, 11, 21, 23, 29, 45
- Portes d'églises: 9, 49, 55
- Vases: 4, 30

Fontaine: 24

Paysages: 36 bis, 44 bis

- Plafond: 48, 57, 59

Portail et tribune d'orgue: 9, 49

Statues de saints:

- Ange gardien: 5, 34
- Jean év.: 8, 19
- Luc: 8
- Paul: 8
- Pierre: 56

Vue de ville: 35

II. NOMS DE LIEUX ET DE PERSONNES

Lieux cités

Esneux - Avionpuits: 36, 50-52

Maastricht: 35

Cfr Destinataires

Artistes cités

Abry Louis, 35

Douffet, 44

Fuss, 38

Palladio, 38

Scamozzi, 38

Vignole, 38

Vitruve, 38

Autres personnes citées

Friessen J.J.: 55

voir armoiries

Destinataires ou propriétaires

des œuvres dessinées

Dr (de) Bémy ou Bimy, 36, 50-52

Liège, cathédrale: 34

Liège, St-André: 55

Liège, St-Etienne: 9, 48, 49, 57

Liège, St-Jacques: 42

Liège, Salle des échevins: 58

St-Trond, abbaye: 25

Val-St-Lambert, abbaye: 6, 27

Vivegnis, abbaye: 3

Armoiries:

Caroli: 59

de Crassier: 11

de Habsbourg: 25

de Hinnisdael: 55

de Hodeige: 61

de Liverlo: 59, 63

de Moreau: 11

de Nassogne: 3

de Simonis: 55

de Slins: 42

de Stockhem: 10, 59

de Tiège: 42

de Vaulx: 59

empereur des romains: 25

Lerond: 6, 27, 28

pape: 25

St-Empire romain: 12

van der Heyden a Blisia: 25

LA CHAPELLE SAINT-MAUR A LIEGE

Jacques COMANNE

Nous tenons à exprimer tous nos remerciements à M. le Professeur P. Colman et à M. R. Forgeur pour leurs conseils, ainsi qu'à M. R. Wattiez pour la partie héraldique. M. Forgeur a transcrit et traduit le texte reproduit par la figure 12.

Sauf indication contraire, les clichés sont de l'auteur.

Au n° 64 de la rue Saint-Maur, à Liège, sur le plateau de Cointe, s'ouvre une petite chapelle aujourd'hui bien méconnue des Liégeois. Ce modeste édifice du XVIII^e siècle fit partie, jusqu'à la Révolution, de l'« ermitage de Fragnée », et connut, jusqu'à une date récente, un pèlerinage fort fréquenté.

En 1402, un premier oratoire est élevé à cet endroit par Henri de Neuss, évêque de Sidon et auxiliaire de Liège¹; il est consacré, selon Gobert², à la Vierge et à saint Mathieu. Il se dressait sur des terrains appartenant à l'abbaye de Saint-Laurent.

En 1466, les moines de l'abbaye, chassés par la guerre, sont réfugiés à Huy. L'un d'eux, Gérard de Gingelom, est le premier à recueillir une légende locale sur la vie d'un ermite nommé Mort, décédé en 613³. Ce curieux prénom avait pour origine le miracle opéré par Notre-Dame de la Vignette à Huy, qui ressuscita l'enfant mort-né que ses parents présentaient à son autel. Le nom aurait été ultérieurement orthographié Maur, dans certaines régions, par confusion avec le saint abbé angevin. Dans la région hutoise, cependant, la graphie d'origine prévaut.

De cette légende, Gérard de Gingelom nous a donc conservé la version écrite la plus ancienne⁴, au demeurant succincte.

La légende hutoise et le culte dont l'ermite était l'objet dans la région semblent avoir frappé les bons moines de Saint-Laurent⁵. Quoi qu'il en soit, dès le XVI^e siècle, l'ermitage de Fragnée, relevant de leur abbaye, est couramment placé sous le vocable de saint Maur⁶.

Au XVII^e siècle, l'ermite, désigné par le Chapitre de Saint-Lambert, dispensait l'instruction aux enfants du voisinage, et les pèlerinages s'étaient multipliés⁷. L'oratoire de l'évêque de Neuss fut remplacé par l'édifice actuel, grâce aux largesses de deux grands personnages. Pierre (de) Rosen, prévôt de Saint-Jean l'Évangéliste, archidiacre de Campine et chancelier du prince-évêque, possédait à Fragnée, au bord de la route de Cointe et au pied même de la colline, une belle demeure de campagne⁸, encore debout et connue sous le nom de « tour Rosen »⁹. Ce grand personnage intervint donc à titre de voisin dans les frais de reconstruction. L'autre bienfaiteur fut l'abbé de Saint-Laurent, un des premiers personnages de l'État, Guillaume Natalis¹⁰ (l'ermitage, ne l'oublions pas, dépendait de cette abbaye). Deux vitraux du chœur rappelaient leur souvenir.

En l'absence d'autres documents, nous devons nous fier, pour la date de construction de la chapelle, aux inscriptions du bâtiment lui-même. La façade de la rue Saint-Maur porte, encastrés, une série de blocs de tuffeau, dont l'un donne la date de 1673. Sur la même façade, le claveau axial de la porte, avec un blason martelé, donne la date de 1674. La façade arrière, au nord, présente, elle aussi, un bloc de tuffeau inscrit, avec la date de 1673. Le vitrail commémoratif subsistant dans le chœur, et le vitrail aujourd'hui disparu, donnent également 1673. Le premier porte en outre une date amputée des deux derniers chiffres. Ce pourrait être la date du début des travaux, puisque le verbe employé est *posuit*. Le verbe utilisé après est *renovatur*: il indique très certainement la date de l'achèvement des travaux de reconstruction; il ne peut s'agir d'une restauration, l'édifice étant alors tout neuf. On peut donc admettre la date de 1673 pour l'achèvement des travaux, avec pose des vitraux du chœur. La porte d'entrée aurait été achevée l'année suivante.

Le problème posé par le vitrail de Pierre de Rosen est complexe. En effet, le prévôt est mort en 1666: la chapelle a donc été terminée assez longtemps après son décès. La première date aurait alors commémoré son intervention matérielle, la seconde rappelant l'achèvement. Signalons que le testament de Pierre de Rosen, conservé aux Archives, ne fait aucune mention de la chapelle¹¹.

¹ U. BERLIÈRE, *Les évêques auxiliaires de Liège*, Bruges, 1919, pp. 47-52.

² Th. GOBERT, *Les rues de Liège*, nouvelle impression par Marie-Georges NICOLAS, t. VIII, Bruxelles, 1977, p. 109.

³ Selon l'inscription figurant sur l'autel de la chapelle de Haillot (Condroz), élevée sur les lieux-mêmes où mourut l'ermite.

⁴ Publiée en traduction par Fr. JACQUES, *Saint Mort. Sa vie. Ses reliques. Son pèlerinage*, Haillot, 1971, pp. 6-7.

⁵ GOBERT, *op. cit.*, t. VIII, p. 109.

⁶ Toujours selon GOBERT, *loc. cit.*, repris, semble-t-il, par Fr. JACQUES, *op. cit.*, p. 34.

⁷ GOBERT, *op. cit.*, t. VIII, p. 110.

⁸ Voir le *Registre au cens ou rentrées de la paroisse de S. Veronne*, mss. conservés à la cure de Sainte-Véronique, pour le lieu-dit Fragnée. Cette maison était située « aux Mares », près de la chapelle du Paradis.

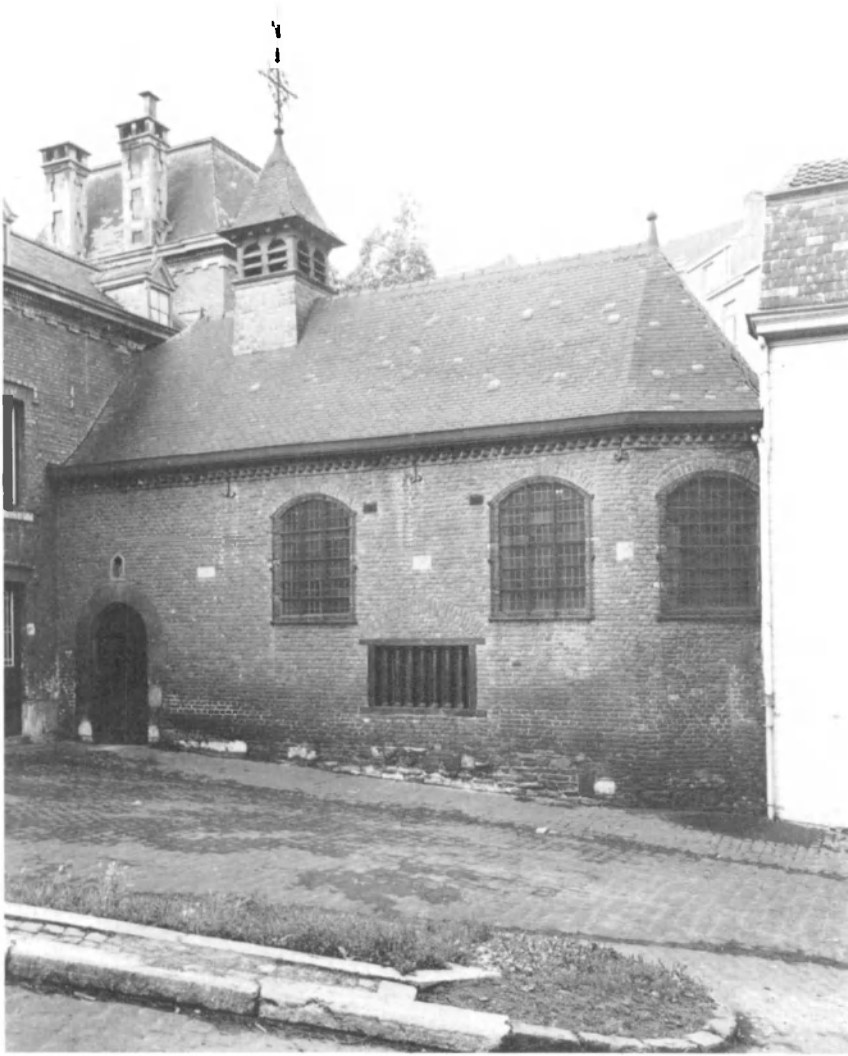
⁹ Aujourd'hui rue Bovy n° 19. Si l'on en croit Gobert (*op. cit.*, t. III, p. 470), elle fut bâtie en 1690, « bien que le millésime 1516 soit gravé sur une cheminée du rez-de-chaussée ». Si l'on suit *Le patrimoine monumental de la Belgique*, vol. 3, *Province de Liège. Arrondissement de Liège. Ville de Liège*, Liège, 1974, p. 71, le noyau d'origine est de 1516 et l'état actuel du bâtiment daterait d'un agrandissement et de remaniements de 1690. Du XVII^e siècle à 1839, la maison resta propriété de la famille de Rosen.

Sur Pierre Rosen, † 1666, voir J. DE THEUX, *Le chapitre de St-Lambert à Liège*, t. 3, pp. 251-3, Brux. 1871 et Léon LAHAYE, *Inventaire analytique des chartes de la collégiale de Saint-Jean l'Évangéliste à Liège*, t. 1, p. XXVII, Bruxelles, 1921. Il est le neveu de Pierre Rosen, doyen du chapitre de St-Jean.

¹⁰ U. BERLIÈRE, *Monasticon belge*, t. II, Maredsous, 1928, pp. 54-55.

¹¹ Voir aux Archives de l'État à Liège, *Cathédrale Saint-Lambert, testaments des chanoines*, vol. XIII, n° 90-91.

Figure 1. (Cliché A.C.L.)



Venons-en à la description du bâtiment. La chapelle (fig. 1) est couverte d'une bâtière d'ardoises, récemment renouvelée, avec croupette au côté opposé au chœur, et sommée de deux épis très simples à ses extrémités. Un clocheton de bois et d'ardoises, en forme de pyramide est surmonté d'une croix de fer forgé, avec un coq par-dessus.

La façade sud, à rue, est en briques, reposant sur des assises irrégulières de grès, avec emploi de blocs calcaires, certainement antérieurs au XVII^e siècle. Une frise dentée court sous la corniche, avec trois ancrs de fer à deux volutes tournées vers le bas.

Trois fenêtres à arc surbaissé en briques éclairent l'édifice de ce côté. Deux donnent dans la nef, et la troisième dans le chœur. Le chevet est à trois pans.

A l'autre extrémité du bâtiment, une belle porte en plein cintre (fig. 2), à piédroits harpés de calcaire gris, présente une clef jadis armoriée, avec l'inscription « 1674 anno ». Le heaume et les lambrequins entourant l'écu sont encore en



Figure 2. La porte.



Figure 3. (Cliché A.C.L.)

partie visibles, mais il est impossible d'identifier le blason, martelé (fig. 3). Cette porte, unique accès à la chapelle par l'extérieur, est surmontée d'une petite niche en bâtière, construite en pierre de sable, à piédroits creusés chacun d'une cannelure. Le fond est constitué par une plaque de la même matière, portant, en faible relief, un profil d'homme barbu tourné vers la droite; ce pourrait être saint Maur (fig. 3).

Le dispositif le plus curieux de la chapelle est une fenêtre basse, à hauteur d'homme, disposée en longueur entre les deux colonnettes de la nef (fig. 4). Elle est fermée par une claire-voie constituée de colonnettes de chêne à chapiteau toscan, chevillées au cadre dessus et dessous. Linteau, seuil et piédroits sont, en effet, également en chêne; la fenêtre est surmontée d'un arc de décharge en briques.

Nous n'avons pu trouver de parallèle à cette curieuse disposition. Le fait que la principale statue de saint Maur se trouvait juste en face, et surtout la présence, à l'intérieur, d'un tronc encastré dans l'embrasure de la fenêtre portent à croire



Figure 4.



Figure 5. Façade arrière.

qu'il s'agit d'une fenêtre à offrandes, par laquelle les pèlerins introduisaient leur obole lorsque la chapelle était fermée. Cette fenêtre jouerait donc le rôle des claires-voies des portes de chapelles de pèlerinage. Généralement situées à la campagne, là où le terrain permet le choix de l'implantation du bâtiment, par ailleurs souvent très petit, ces chapelles ont presque toujours l'entrée dans l'axe. Ces petits édifices étant la plupart du temps fermés — ne fût-ce qu'en raison de leur exiguïté — la claire-voie de la porte permet en tout temps le dépôt des offrandes et les oraisons.

La chapelle de Cointe était elle aussi, à l'origine, à la campagne. Elle présente l'orientation habituelle est-ouest. Mais le terrain montueux obligea l'architecte à la disposer parallèlement à la route, et, comme aujourd'hui encore, vraisemblablement entre deux bâtiments (l'un au moins étant la demeure de l'ermite). Cela expliquerait que l'entrée soit latérale. La chapelle Saint-Ha-



Figure 6. (Cliché A.C.L.).

delin à Olne, dont la partie occidentale domine un rocher à pic, présente une entrée analogue. On peut aussi y voir une survivance du plan médiéval.

Les obligations de l'ermite¹² le contraignaient sans doute à fermer souvent la chapelle. Tous ces éléments nous auraient valu cette fenêtre très particulière.

La façade sud comporte encore, nous l'avons signalé, trois blocs de tuffeau, relativement abîmés¹³. Le premier, entre la porte et la première fenêtre, porte l'invocation: «ST MAVRE / ORA PN 66». Que représente le chiffre final? serait-ce une allusion à la date du décès de Pierre de Rosen? Il est difficile de se prononcer. Le second bloc, entre les deux fenêtres de la nef, dit: «SINE DEO / NIHIL / 1673». Enfin, entre la dernière fenêtre de la nef et celle du chevet, l'inscription: «SOLI / DEO / HONOR / ET GLORIA».

La façade nord, visible des jardins, présente un appareil de grès beaucoup plus élevé qu'à rue, sur une hauteur de deux mètres et plus, jusqu'à la base des fenêtres. Le reste du mur goutterot est en briques, avec la même frise dentée à ancrs de fer que sur l'autre façade (fig. 5).

Les vestiges d'appareil de grès montrent que l'édifice du XVII^e siècle recouvre presque exactement une construction antérieure, celle de Henri de Neuss selon toute vraisemblance. Ce ne serait donc pas un afflux de pèlerins, mais la vétusté, ou plus simplement le désir de mettre la chapelle au goût du jour, qui a poussé à la reconstruction. Il faut même admettre que le plan est resté le même, y compris le chevet à trois pans, puisque les assises de grès y sont encore visibles. Cela renforce également l'hypothèse de l'entrée latérale médiévale.

¹² Voir à ce propos GOBERT, *op. cit.*, t. VIII, pp. 110-111.

¹³ GOBERT, *op. cit.*, t. VIII, p. 114 les voit plus abîmés qu'en réalité.

Comme à la façade principale, trois fenêtres dans la même disposition, deux à la nef et une au chevet. Une quatrième baie plus petite correspond à la porte; elle éclaire le jubé. Une cheminée, qui sort au pan coupé du chevet, devait permettre le chauffage de la petite sacristie située à côté du chœur. De construction plus récente, semble-t-il, elle est de plan rectangulaire et construite en briques. Eclairée par deux baies rectangulaires à linteau de bois, elle s'étend jusqu'à la fenêtre de la nef.

Un bloc de tuffeau encastré dans cette façade mentionne simplement, comme nous l'avons dit, la date de 1673. La gravure est meilleure que celle des blocs de la façade principale.

Au n° 62, contre le chœur, à l'est de la chapelle, s'élève une bâtisse du XVII^e siècle ou du début du XVIII^e siècle, bien dénaturée il est vrai, et qui a de ce fait échappé aux enquêteurs chargés de rédiger le *Patrimoine monumental*. Une toiture d'ardoises et de tuiles à la Mansart couvre le bâtiment, de briques masquées de ciment. Les encadrements de fenêtres semblent de pierre: les blocs sont visibles sous l'enduit (à moins qu'il ne s'agisse d'un dessin imitant des blocs). La maison ne comporte qu'un étage, à trois fenêtres; le rez-de-chaussée, outre la porte, comprend deux fenêtres. Chose curieuse, la cheminée est contre la façade, entre les deux fenêtres. Le toit a été percé récemment de trois lucarnes rampantes. La façade latérale est présentait plusieurs percements, porte et fenêtres, aujourd'hui murés. Cette maison était, jusqu'à une date récente, en communication directe avec la sacristie de la chapelle. C'était donc, selon toute vraisemblance, la maison de l'ermite.

Une source coulait jadis près de la chapelle. Les pèlerins lui attribuaient des vertus miraculeuses. Cette source sulfureuse, issue du schiste houiller, coulait dans un bac de pierre¹⁴. Selon Gobert¹⁵, la source était abritée sous un petit bâtiment proche de la chapelle. Plus rien n'en subsiste aujourd'hui, et nous ignorons son emplacement. Il faut signaler que le bosquet en pente qui sépare maintenant le terre-plein de la chapelle de la rue même est parsemé de pierres calcaires façonnées, parmi lesquelles nous avons recueilli un petit chapiteau de pilastre en tuffeau assez abîmé.

L'intérieur de la chapelle, malgré son délabrement, offre encore bien de l'intérêt. La porte de la rue s'ouvre sous un petit jubé de chêne, auquel on accède, du côté opposé, par un escalier à balustres tournés, identiques à ceux de la galerie.

Après la porte, à droite, est encastré un bénitier en forme de coquille rainurée, de marbre rouge sombre veiné de gris. Ce mur de la nef conserve aussi, encastré sous la claire-voie, dans le lambris à panneaux, un tronc que l'on pouvait vider par un panneau pivotant. Les murs, outre diverses statues dont subsistent encore en place les consoles, portaient des peintures (fig. 6).

Un banc de communion à balustres tournés en chêne, du même style que le jubé, porte, gravée sur la tablette, à gauche, l'inscription suivante: « par la libéralité des religieux de St Jacques en Liège ».

L'autel, de bois peint en majeure partie à l'imitation du marbre, date de la fin du XVII^e ou du début du XVIII^e siècle. Il est décoré de deux paires de colonnes à chapiteau composite doré. Les deux colonnes extérieures supportent des morceaux de fronton courbe, placés en oblique. Les deux colonnes intérieures sont surmontées d'un fronton courbe entier avec une guirlande; elles encadrent le tableau d'autel, cerné d'une bordure de bois sculptée de feuillages et dorée (fig. 7). Le tableau, à l'huile sur toile, représente la *Pentecôte*. Cette peinture, aujourd'hui noircie et détendue, a le plus urgent besoin d'une restauration¹⁶. Le coin inférieur droit porte l'écu ovale de la famille de Bonhome¹⁷. Les soubassements cubiques des colonnes sont ornés, sur les faces visibles, pour les intérieurs de rosaces, pour les extérieurs de feuilles d'acanthe. Le tabernacle, encadré de chutes de laurier, porte un calice surmonté d'une hostie rayonnante, flanqué de cornes remplies d'épis et de pampres. Le bord de la tablette au-dessus est sculpté de feuillages et de perles. Toutes ces sculptures sont dorées.

¹⁴ A. POSKIN, *Les sources minérales de la Belgique. Nomenclature, géographie, analyses et bibliographie*, dans *Bull. de la Soc. belge de géologie, de paléontologie et d'hydrologie (Bruxelles)*, 2 (1888), pp. 348-382.

¹⁵ *Op. cit.*, t. VIII, p. 115. Voir aussi J. CHALON, *Un peu de folklore. A propos de quelques fontaines miraculeuses*, dans *Bull. de la Soc. d'anthropologie de Bruxelles*, 32 (1913), p. 102. L'auteur signale qu'il n'y a plus de source. Elle « coulait autrefois devant la chapelle, de l'autre côté du chemin. On en retenait l'eau dans un vulgaire trou sans margelle (...). Depuis la construction de l'égoût collecteur, la source a disparu ». Il n'est donc question ni de bac de pierre ni de bâtiment. Cependant, ailleurs, GOBERT (*Eaux et fontaines publiques à Liège*, Liège, 1910, pp. 294-295) parle aussi d'un petit bâtiment abritant la source.

¹⁶ Une photo de 1955, à l'Institut Royal du Patrimoine artistique, permet de mieux apprécier cette œuvre.

¹⁷ Coupé; au un d'argent au lion léopardé de gueules; au deux d'or au sautoir de gueules.

Pour les environs de 1700, les membres les plus illustres de cette famille sont: 1^o Léopold de Bonhome, époux de Marie-Pétronille Bouxhon, conseiller à la Cour féodale et bourgmestre en 1692; 2^o son fils, Léopold-Joseph (1684-1737), fut conseiller à la Cour féodale et échevin en 1716; 3^o le frère du précédent, Nicolas-François-Xavier (1682-1763), chanoine de Saint-Lambert en 1720, devint évêque de Carpage en 1729; 4^o Joseph-Léonard (1725-1803), fils de Léopold-Joseph, apparaît à une époque trop tardive, si l'on considère le style de l'autel (à moins que le tableau n'ait été refait par la suite). Signalons aussi que les beaux-parents du bourgmestre Léopold de Bonhome, les époux Bouxhon, étaient enterrés à l'église Sainte-Véronique. Rappelons que la chapelle Saint-Maur relevait de cette paroisse. Le blason dont il est question ici est seul, et surmonté d'une tête d'angelot. Il s'agit probablement du blason d'un ecclésiastique; en tenant compte du style de l'autel on peut suggérer le nom de Nicolas-François-Xavier comme donateur avant son élévation à l'épiscopat, mais sans absolue certitude. Voir *Recueil héraldique des Bourgmestres de la Noble Cité de Liège*, Liège, 1720, pp. 499-450; C. de BORMAN, *Les échevins de la souveraine justice de Liège*, t. II, Liège, 1899, pp. 351-352; U. BERLIÈRE, *Les évêques auxiliaires de Liège*, p. 155.



Figure 7. (Cliché A.C.L.).

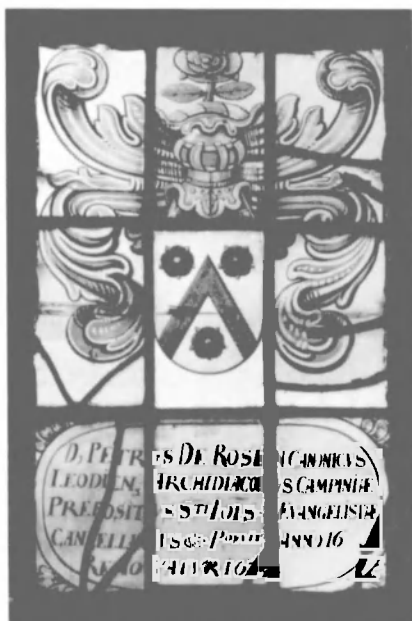


Figure 8. (Cliché A.C.L.).



Figure 9.

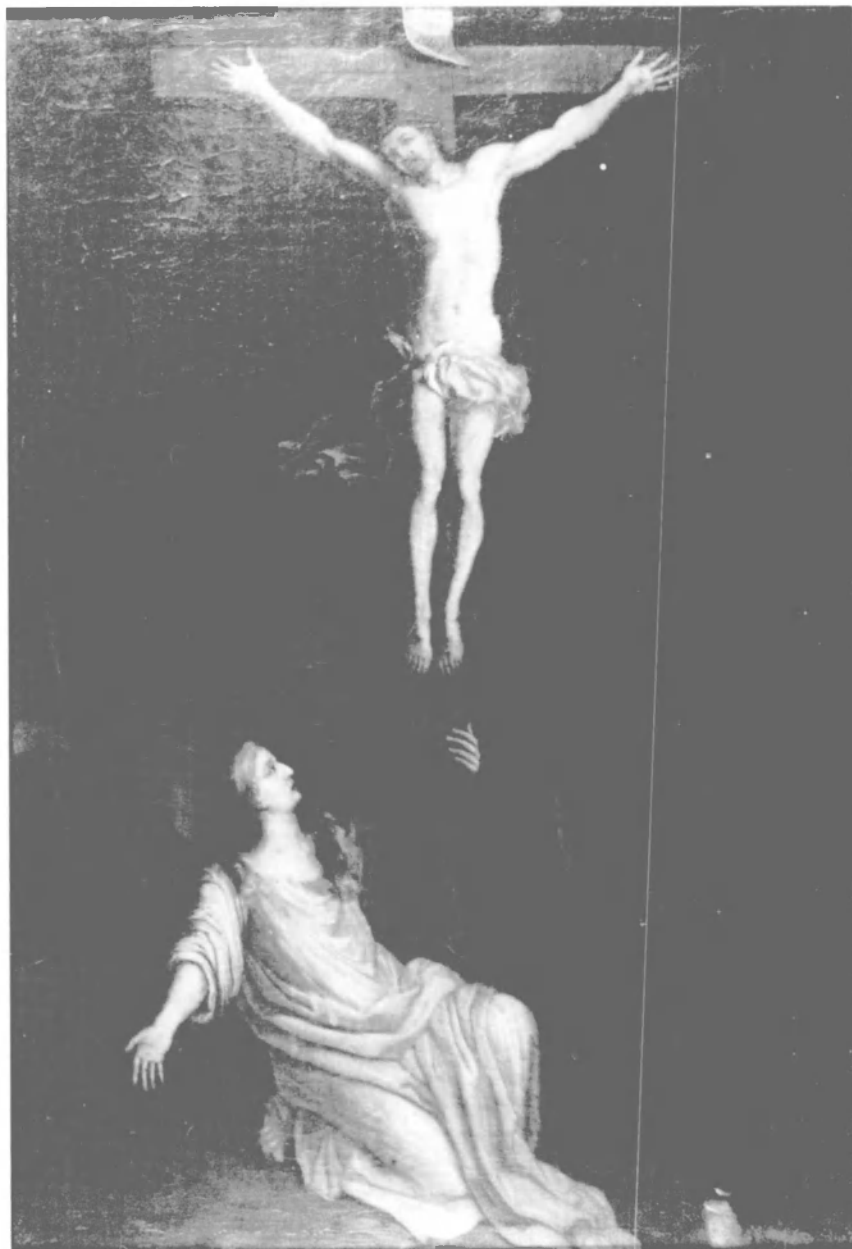


Figure 10. (Cliché A.C.L.).

La fenêtre gauche du chœur comprend un panneau de verre peint aux armes de Pierre de Rosen¹⁸ accompagnées de l'inscription suivante dans un cartouche ovale: «Ds Petrus de Rosen canonicus / Leodien. archidiaconus Campiniae / prepositus Sti Iois Evangelistae / Cancellarius & posuit anno 16.. / renovatur 1673». Nous l'avons déjà mentionné à propos de la date de construction. Le panneau vitré de droite est visiblement une reconstitution ainsi qu'on peut le voir sur une photographie ancienne¹⁹: le panneau est intact, mais les deux derniers chiffres du premier millésime sont remplacés par des points de suspension. Cette restauration pourrait dater, comme celle du plafond, de 1930. Le vitrail a de nouveau été endommagé en 1944, ce qui explique les plombs d'éclatement plus nombreux aujourd'hui. Il était évidemment impossible de reconstituer le millésime si les deux derniers chiffres avaient disparu (figs. 8 et 9).

¹⁸ D'argent au chevron de gueules accompagné de trois roses du même; C. une rose de l'écu.

¹⁹ Figurant dans une plaquette anonyme publiée en 1929: *La chapelle Saint-Maur*, Liège, [1929]. Voir aussi une photo de l'I.R.P.A. datée de 1945, mais peut-être antérieure.

Ce vitrail, aujourd'hui en partie détruit par de jeunes vandales, possédait un pendant sur la fenêtre de droite, signalé par Gobert²⁰, aux armes de Guillaume Natalis, abbé de Saint-Laurent. Il est reproduit dans la brochure de 1929. Ce panneau est encore cité dans l'inventaire monumental de la ville²¹ comme faisant partie du mobilier de la chapelle. Or, il a disparu, probablement en 1944²². Il est remplacé par de petites vitres verdâtres analogues à celles des autres fenêtres.

Le plafond de la chapelle, en bois, a été refait en 1930. Au-dessus de l'autel, un panneau octogonal peint porte les armes et la devise de Mgr Kerkhofs, évêque de Liège de 1927 à 1961. D'autres panneaux, rectangulaires, portent les armoiries de bienfaiteurs contemporains²³. Une bande peinte, au milieu du plafond, porte l'inscription, endommagée par l'humidité, «... collabebatur aedes antiqua reficitur». Toute la partie gauche du plafond est d'ailleurs abîmée par l'humidité: un panneau armorié est aujourd'hui illisible.

Parmi les peintures et sculptures qui ornaient la chapelle jusqu'en 1960, très peu ont appartenu dès les origines au mobilier. Ce sont pour la plupart des œuvres apportées au XIX^e et au début du XX^e siècle, très probablement. Le tableau d'autel est certainement d'origine, et peut-être aussi la croix, si l'on pense que le culte ne fut jamais interrompu, même à la Révolution²⁴. Certaines œuvres peintes proviennent indiscutablement de collections privées.

Pour des raisons de sécurité, ces œuvres ont été remises à l'église Notre-Dame de Lourdes voisine. Seul, saint Maur abbé est encore visible dans une des chapelles latérales. Nous devons à l'aimable autorisation de M. le Curé d'avoir pu les examiner et les photographier, avec l'aide du sacristain. Depuis 1977, elles sont transférées au musée d'art religieux de Liège.

Parmi les peintures, deux toiles sont aujourd'hui irrémédiablement perdues, rongées d'humidité et illisibles. L'une représentait, semble-t-il, le Christ en croix, et l'autre *Sainte Madeleine au pied de la croix*, ainsi que l'atteste une photographie de l'Institut Royal du Patrimoine artistique datée de 1955 (fig. 10).

Dans l'ensemble conservé se détachent nettement, par leur qualité, deux volets de triptyque du XVII^e siècle (fig. 11). Ce sont les seules œuvres du lot que l'on puisse attribuer à un véritable artiste, quoiqu'il nous demeure encore inconnu. Ces panneaux (huile sur chêne, 102 × 35 cm) sont d'une pièce, de forme rectangulaire allongée, avec le sommet en triangle. Le panneau de gauche représente le donateur, tourné vers la droite, agenouillé sur un prie-Dieu, un livre ouvert devant lui. Le personnage, vu à mi-corps, paraît âgé d'une cinquantaine d'années. Son regard plein d'assurance est fixé droit devant lui. Derrière lui, saint Jean-Baptiste tient l'agneau. Quelques arbres, à l'arrière-plan, complètent le décor. Les armes du donateur figurent sur le tissu qui recouvre le prie-Dieu, au-dessus de l'inscription «PETIT A PETIT / PIERART»²⁵. Nous ne pouvons malheureusement rien préciser sur ce Pierart.

Son épouse, agenouillée sur un prie-Dieu identique, est tournée vers la gauche. Ses vêtements, comme ceux de son mari, sont relativement simples. Mais le peintre a insisté particulièrement sur les bijoux. Elle porte de riches boucles d'oreilles d'or, où quelques touches discrètes de rouge doivent figurer des pierres, terminées par trois pendeloques ornées d'une perle. Elle porte encore un pendentif à pierre ovale et pendeloque ornée d'une perle, et, à la main gauche, outre l'alliance d'or, une bague à cabochon au pouce. Derrière elle, sa patronne, sainte Catherine d'Alexandrie, tient à la main droite la palme du martyr et le glaive. La donatrice semble avoir le même âge que son époux, mais son regard est baissé, et tout, dans son visage, témoigne d'une soumission accompagnée d'une certaine lassitude.

Les deux volets portent, frappée au verso, une estampille avec l'inscription «M. DE. SOER. SOLIERES» et les armes de cette famille²⁶.

Ces deux portraits de riches bourgeois révèlent un peintre capable de saisir avec vigueur et justesse la personnalité de ses modèles. Les autres tableaux sont loin

²⁰ *Op. cit.*, t. VIII, p. 114.

²¹ *Patrimoine monumental*, vol. 3, p. 346.

²² Témoins deux photos: l'une de 1929, dans la plaquette citée à la note 19, en donne une vue complète; l'autre photo, à l'I.R.P.A., est une photo du chœur en 1945, où l'on voit la fenêtre de droite littéralement soufflée vers l'intérieur, les plombs arrachés ou pendants.

Les armes de Guillaume Natalis (d'or au cœur de gueules, soutenu de deux lions affrontés du même; l'écu surmonté d'une mitre et d'une crose et de la devise «corde et animo») étaient accompagnées de l'inscription: «Guilielmus Natalis Exempti / Monastery Sti Laurenty ad Leodium / Abbas cleri secundary civitatis / patriae et diocesis Leodensis conser / vator apostolicus dnus temporalis in Anthinnes Glons Villereux / Maswich Kikepois etc 1673».

²³ Parmi les blasons, ceux des familles de Lame, Le Paige, Begasse de Dhaem, Nève de Mévergnies et Capelle, Delvaux de Fenffe, Poncelet et Winandy. Les deux blasons aujourd'hui illisibles sont ceux des époux de Soer de Solières et de Coune. Enfin, deux panneaux simplement monogrammés appartiennent aux familles Tart-Beaujean et Delhaise-Bribosia.

²⁴ GÖBERT, *op. cit.*, t. VIII, pp. 112-113.

²⁵ Les armes sont: coupé; au chef d'azur plein; en pointe d'argent au brasier au naturel brochant sur le tout.

Il n'a pas été possible d'identifier ce blason ni de vérifier s'il appartenait bien à une famille Pierart, Pierard ou Pirard. Aucun de ceux figurant dans les armoriaux, liégeois et autres, ne possède ce blason.

²⁶ De sable à la croix d'or, cantonnée de quatre trèfles d'argent posés en sautoir, leur tige mouvant des angles de la croix. Cette même estampille se retrouve sur plusieurs tableaux provenant de la collection de Max de Soer qui figurent aujourd'hui aux Musées des Beaux-Arts de la ville de Liège. La chapelle ne s'est donc enrichie que récemment de ces œuvres.



Figure 11. (Cliché A.C.L.).

de valoir ceux-ci, tout en étant d'une honnête facture.

Citons d'abord une *Apparition de la Vierge à saint Antoine de Padoue* (huile sur chêne, 85 × 64 cm), du XVIII^e siècle (fig. 12). La scène se passe en haut d'une colline dominant une vallée. A droite, la Vierge apparaît, pieds nus sur un croissant, debout sur une nuée. La tête est nimbée d'étoiles, visibles à gauche seulement aujourd'hui. Elle fait de la main droite un geste vers saint Antoine: elle tient le bras gauche mi-fléchi sur la poitrine, les doigts montrant le haut du tableau. Le saint s'agenouille, en habits religieux, la main droite sur le cœur, la gauche tenant un rameau fleuri de trois lis. Le visage du saint et deux fleurs sont une restauration, sur morceau rapporté. Dans le ciel jaunâtre, entre les deux personnages, un objet que désigne la Vierge: un cœur rouge surmonté d'une couronne dorée. Le cœur est frappé d'un crucifix d'or, qui le partage en deux; la

Figure 12. (Cliché A.C.L.).



²⁷ Le texte n'a pu être déchiffré totalement, ni traduit avec certitude. Certains passages restent assez obscurs. «Die unbefleckte Jungfraw und Mutter Gottes Maria [ist] in dieses Gestalt dem H. Antonio von Padua / barfuesser ord[en]s erschienen zu ihm sprechend: Antoni, diss ist mein Wapen welches ich in [meinen / Herten geführt ...[habe] von d[e]r Zeit an als mein allerlieb[ster] Sohn Iesus XPS für das gantze mensch[liche] Geschle / cht ist gecreuziget w[o]rden und wer dieses Wapen in seinem [H]aus verehret dessen [H]aus ist von jeders brunst Pestil[e]ntz / und zaubern b[e]freyet diss hatt nach Geschehenersche[ini]ng des H. Antonius zur Vermeherung de[r] Andacht des ... riu... / eignen Erlösers und der unb[e]fleckten und aller reinesten Impfangus Mariae offentlich zu Padua verkundige[lt] u[nd] / zum zeichen der göttlichen Liebe ducrin diesem Wapen e[r]funden mitt der Chorden seines H. Ordens umfängen.»

C'est en cette attitude que l'immaculée vierge et mère de Dieu est apparue à saint Antoine, de l'ordre des Pieds-nus [franciscains] en lui disant : «Antoine, ceci est mon blason que j'ai porté dans mon cœur depuis le jour où mon fils très aimé Jésus-Christ, a été crucifié pour tout le genre humain. Si quelqu'un vénère ce blason dans sa maison, celle-ci sera à l'abri de tout incendie, peste ou sortilège». Après l'apparition, saint Antoine l'a publiquement révélée à Padoue pour augmenter la dévotion au ... Sauveur et à la très pure et immaculée Conception de Marie et comme témoignage de l'amour divin; il a entouré le blason avec la cordelière de son saint ordre.

²⁸ Le meuble (une croix) du premier n'a pu être précisé. On peut cependant tenter de le blasonner comme suit : «d'argent à la croix de gueules, les bras chargés à leur extrémité d'un meuble indistinct d'or. C. la croix de l'écu posée en sautoir».

Le second est «d'or à neuf tourteaux de gueules, trois par trois». Aucun de ces deux blasons n'a pu être identifié. Signalons que la famille Maixheré porte d'argent à neuf tourteaux de gueules. On peut peut-être considérer que l'argent du blason de droite a bruni?

moitié droite est marquée de flammes d'or. Le tout est entouré d'une cordelière nouée, dont un bout retombe. L'ensemble est bien symétrique, à la façon d'un blason. A l'arrière-plan, à gauche de saint Antoine, une colline escarpée, boisée, surmontée de bâtiments. Entre les deux personnages, une chapelle avec deux enclos de part et d'autre, au bord d'un fleuve. Devant la chapelle se dresse une grande croix, précédée de deux petits personnages. De l'autre côté de l'eau, on devine un autre clocher. Le bas du tableau est occupé par un cartouche blanc, portant une inscription, noire et rouge, en allemand, disposée sur sept lignes²⁷. Le cartouche est encadré, au sommet, de deux petits blasons²⁸.

La peinture est assez écaillée, notamment dans l'inscription, car les planches du panneau ont joué. Ce panneau a reçu une armature récente de croisillons perpendiculaires, et porte aussi l'estampille de la collection de Max de Soer.

Un *Christ de pitié* (huile sur toile marouflée sur panneau, 101,5 × 75 cm) peut être daté également du XVII^e siècle (fig. 13).



Figure 13. (Cliché A.C.L.).

Ce tableau est moins bien conservé : une des trois planches du support est détachée, et la toile coupée également à la jointure des deux autres. L'ensemble, assez terne, est peint dans les tons de brun, avec quelques touches de rouge sombre, de vert et de blanc. Le Christ est figuré à mi-corps. Il a les mains liées, ramenées vers l'avant, et porte la couronne d'épines. Sur ses épaules, un manteau vert. Sa tête est tournée vers la droite. Derrière lui, un vieillard barbu, en turban, soulève de la main droite un pan du manteau du Supplicié, la gauche revenant à côté du bras gauche du Christ. A droite, un homme jeune, barbu, torse nu, se présente de profil avec le visage tourné vers le spectateur. Ses cheveux sont retenus par un lien. Il semble soutenir deux éléments de bois perpendiculaires, qui ne paraissent pas être la croix.

Une Résurrection (huile sur panneau, 71 × 52,5 cm) date de la fin du XVII^e ou du début du XVIII^e siècle (fig. 14). Le panneau est bien conservé. Le Christ, un linge blanc drapé à la taille, un manteau rouge largement rejeté derrière lui,

Figure 14. (Cliché A.C.L.).



fole aux pieds la pierre du sépulcre. Il lève la main droite, dont seul l'index est dressé, et tient dans la gauche un étendard rouge dont la hampe se termine en croix. La figure rayonne sur un fond de nuées, mais l'ensemble est assez terne, et le bas fort sombre. Le support est constitué de deux planches de chêne: il porte en estampille un F inversé accolé à un B.

Enfin, une toile bien conservée. *Apparition de l'Enfant Jésus à saint Antoine de Padoue* (huile sur toile, 98 × 69 cm), date du XVIII^e siècle (fig. 15). Le saint est agenouillé. Il tient des deux mains les jambes de l'Enfant. Celui-ci, l'air grave, lui caresse la joue de la main droite. Dans le haut du tableau, à gauche, deux angelots sont en conversation sur des nuées. Le visage d'un troisième apparaît derrière eux. A droite, toujours dans le haut, un angelot volant semble écarter à deux mains les nuages. A mi-hauteur, sur la droite, deux anges adolescents;



Figure 15. (Cliché A.C.L.).

Figure 16. Croix d'autel (bois polychrome et doré).



l'un, en rose, assis, tient un livre ouvert, et l'autre, en vert, debout à sa gauche, lit par-dessus son épaule. Les grands côtés du tableau laissent apparaître la trame, sommairement brunie. La toile débordé largement le châssis à l'arrière. Ce châssis porte la même estampille FB que le tableau précédent.

Lorsqu'on étudie les sculptures, on est frappé par leur nombre et leur qualité. La *Croix d'autel* (bois peint et doré, h. 103 cm), du XVIII^e siècle (fig. 16), a un socle de style rocaille, en deux parties. L'inférieure, à volutes et rinceaux, comprend au centre un cartouche lisse accoté de feuillages. La partie supérieure est un globe entouré par le serpent de la Genèse mordant une pomme. La croix proprement dite est en bois noir, et le Christ doré. Le périzonium agité par le vent perpétue le souvenir de Del Cour²⁹; la tête est inclinée sur l'épaule droite, les pieds chevauchent légèrement. L'œuvre est en bon état de conservation, et semble avoir gardé peinture et dorure d'origine.

²⁹ Voir dans R. LESUISSE, *Le sculpteur Jean Del Cour*, s.l., 1953, deux œuvres qui peuvent être rapprochées de celle-ci: un crucifix de la basilique Saint-Martin, attribué à Van der Plante (pl. 85) et un crucifix anonyme du Musée Archéologique à Liège (pl. 118). Le crucifix de Van der Plante est le plus proche, mais c'est une œuvre plus sèche.



Figure 17. (Cliché A.C.L.).



Figure 18. Saint ermite (bois polychrome).

La seule statue provenant de la chapelle qui soit encore visible actuellement se trouve à l'intérieur de l'église Notre-Dame de Lourdes. C'est un *Saint Maur abbé* (bois polychrome, h. 94 cm) (fig. 17). Il y a eu, incontestablement, confusion entre l'abbé angevin, le mieux connu des listes hagiographiques, et l'obscur ermite hutois auquel est dédiée la chapelle. Et c'est la statue de l'abbé que prient les fidèles. Le saint, imberbe et nu-tête, se tient légèrement voûté, quoiqu'il soit jeune encore. Il tient un livre dans sa main gauche, et une crosse, récemment remplacée, dans la droite. Il est vêtu d'une coule et porte une aumusse d'hermine autour du cou. L'œuvre semble dater du XVII^e siècle et est en bon état de conservation. La polychromie est neuve.

Une grande statue de chêne polychrome (h. 105 cm) qui date du début du XVI^e siècle représente un *Saint ermite* (fig. 18). Il pourrait s'agir de saint Antoine, mais aussi de saint Maur de Huy³⁰. Le saint, barbu, est coiffé d'un bonnet arrondi, à deux pans retombants, celui de gauche pourvu d'un gland. Il porte aussi une coule, recouverte d'un scapulaire et d'un grand manteau à capuchon. Il tient un livre ouvert dans la main droite, un bâton dans la gauche. A côté de lui, à gauche, une truie de taille très réduite, d'un travail plus sommaire. Le tronc qui a servi à la confection de la statue est grossièrement évidé par l'arrière. C'est une œuvre de qualité, pleine de gravité et de noblesse dans le visage et le maintien, et d'une bonne facture, notamment dans les plis du manteau. Cassés et profonds, ceux-ci demeurent encore dans la tradition gothique. L'œuvre est en excellent état, mais la polychromie a été refaite, et le bâton du saint est récent.

³⁰ Une représentation analogue du saint est placée sur l'autel de la chapelle de Haillot.



Figure 19. (Cliché A.C.L.).

Une *Pietà* (chêne polychrome, h. 74 cm) nous offre également un bon exemple de sculpture du XVI^e siècle (fig. 19). La Vierge en larmes, la tête tournée vers la gauche, est assise sur un large siège droit. Elle tient son Fils mort sur les genoux, lui soutenant la tête de la main droite, tandis qu'elle lui soulève le bras gauche de l'autre. Le bras droit du Christ retombe sur le sol. La Vierge porte une guimpe montante, un voile, une robe droite et un manteau, ainsi que de larges chaussures à bout arrondi. Le périzonium du Christ est croisé entre les jambes, un peu à la manière d'un linge. Le visage de la Vierge est particulièrement expressif : la douleur est intense, quoique retenue, et les gestes nobles des bras la soulignent avec discrétion. Les drapés sont larges, et les plis plutôt arrondis. L'œuvre est en très bon état de conservation, mais la polychromie a été refaite. Ce type de *Pietà* est connu par ailleurs dans deux églises liégeoises au moins : c'est la *Pietà* dite de Saint-Remy, d'après la statue conservée à l'église Saint-Jacques et provenant de l'ancienne paroissiale ; un autre exemplaire se trouve à Saint-Denis.

Figure 20. Vierge (terre cuite).

Figure 21. Vierge à l'Enfant (bois polychrome).

Figure 22. Saint Evêque.



Une petite *Vierge à l'Enfant* (terre cuite, h. 27,5 cm) provient de la niche extérieure, au-dessus de la porte (fig. 20). De la fin du XVII^e, ou du début du XVIII^e siècle, elle n'est pas sans rappeler les Vierges de Del Cour³¹. Elle en a la grâce et l'élégance. Son visage est baissé, ses cheveux coiffés en bandeaux, son manteau revient vers l'avant, dans un mouvement tournant accentué, mais non outré. Elle porte l'Enfant sur le bras droit, et son genou gauche est fléchi. L'Enfant enlace sa mère, mais tourne la tête vers le spectateur. L'œuvre paraît en bon état, mais elle est engluée de plâtre bleu ciel.

Une autre *Vierge à l'Enfant* (chêne polychrome, h. 100 cm) est une œuvre naïve et maladroite, qui n'est pas antérieure au XVII^e siècle (fig. 21). La Vierge, qui devait tenir quelque chose dans la main droite, aux doigts joints et levés, porte l'Enfant sur le bras gauche. Sa jambe droite est légèrement avancée, et elle est un peu hanchée. La tête est aménagée pour porter une couronne de métal. Les vêtements sont assez simples. L'Enfant tient une colombe dans les mains. Les visages ont des traits épais, surtout le nez, et assez frustes. La polychromie est récente. La statue est en bon état, mais les deux couronnes de fer peint qui l'accompagnent sont très abîmées. Elles paraissent de toute manière assez récentes.

Un *Saint évêque* (bois polychrome, h. 72 cm) nous offre un bon exemple de statuaire baroque du XVIII^e siècle (fig. 22). Le saint, mitré, porte une courte barbe et tient dans la main gauche un reste de crosse. Il porte une chape retenue par un gros fermail circulaire; le vêtement revient vers l'avant en un mouvement agité. L'étole lui tombe presque aux pieds. L'œuvre est en bon état, si l'on

³¹ Aucune œuvre figurant dans LE-SUISSE, *op. cit.*, ne peut cependant être mise en parallèle avec celle-ci. Deux Vierges portent l'Enfant sur le bras droit (pl. 59 et 87) — alors qu'il est généralement sur le gauche — mais elles ont une attitude très différente. Le visage, notamment, n'est jamais baissé.



Figure 23. Baiser de Judas (bois polychrome).

Figure 24. Paire de chandeliers d'autel en étain.

Figure 25. (Cliché A.C.L.).

excepte une cassure à un pli de la chape, à l'arrière mais la polychromie a été refaite.

Une œuvre fort curieuse est un relief, irrégulièrement ovale (bois polychrome, le plus grand diam. 69 cm), du XVII^e siècle, représentant le *Baiser de Judas* (fig. 23). Trois planches assemblées sont travaillées en haut relief, ou en relief plus plat. Deux groupes se détachent dans un paysage qui évoque Gethsémani. A gauche, le Christ et Judas, enlacés, dont les manteaux présentent des plis cassés assez raides, mais néanmoins mouvementés. Le relief est assez profond, et des jours apparaissent même entre les manteaux. A droite, un soldat en marche vers eux se détache d'un groupe. Vêtu à la romaine, il lance des deux mains une corde. Le relief est également fort, avec, de nouveau, un jour entre le soldat et l'arbre du fond. Derrière lui, un groupe de quatre soldats, dans le même costume, tenant corde, flambeau et hallebardes. Ce groupe est un peu confus, et l'on distingue mal les attitudes de chacun. Le paysage est suggéré par trois arbres et des rochers; un croissant de lune est visible dans le ciel. L'œuvre est en bon état de conservation (un petit morceau manque, à gauche) et témoigne d'une honnête facture, malgré quelque raideur dans les attitudes. Un arrachement est visible sur tout le pourtour, un peu recouvert par la polychromie plus récente. On peut penser que cette œuvre devait s'insérer dans un ensemble dont elle fut détachée, peut-être un couronnement d'autel. Le travail en fort relief s'expliquerait dès lors assez bien: l'œuvre était destinée à être vue d'un peu loin.



Figure 26. (Cliché A.C.L.).

Une paire de *chandelières d'autel* en étain (h. 59,5 cm) complète le mobilier (fig. 24). De style Louis XVI, ils paraissent dater du XIX^e siècle, et n'offrent rien de très remarquable : le pied triangulaire est supporté par trois boules en partie cannelées; deux faces sont ornées du Sacré-Cœur, la troisième du Delta mystique. La tige bulbeuse est décorée de feuilles.

Deux œuvres appartenant à la chapelle ont été volées en 1962, ainsi qu'en témoignent les photographies de l'Institut Royal du Patrimoine artistique : un groupe de figurines en cire placées sous globe et un *Saint-Lambert* du XVII^e siècle (figs. 25 et 26).

Sans doute, ces œuvres que la chapelle renfermait jusqu'il y a peu lui confèrent un grand intérêt. Mais celui-ci réside aussi dans ses caractéristiques architecturales. Il est assez rare, assurément, de trouver un tel édifice rural englobé dans une ville. En dehors des murs, c'était la campagne, lieu de culture et d'élevage, avec des maisons de plaisance (dont quelques-unes subsistent encore aujourd'hui). La proximité de la ville valait à la chapelle, et à son pèlerinage, une fréquentation assidue, qui contraste avec l'oubli dans lequel elle est aujourd'hui tombée. Néanmoins, le caractère rustique du bâtiment subsiste. Et il est aussi remarquable de noter que cet ermitage est pratiquement arrivé intact jusqu'à nous.

Des comparaisons seraient à établir avec d'autres édifices campagnards. C'est une œuvre de longue haleine, plus qu'il n'y paraît à première vue. L'architecture religieuse rustique du XVII^e siècle est, en effet, encore mal connue aujourd'hui. Et les investigations que nous avons poussées n'ont donné aucun résultat probant³².

Il faudrait par ailleurs, tout mettre en œuvre pour préserver ce précieux témoin d'un passé révolu. La Ville de Liège s'est rendue propriétaire du bâtiment, mais ne semble pas se préoccuper de son délabrement extrême. Pensons au fragile vitrail, dont la survie est compromise, dans un avenir immédiat.

Nous espérons que cette étude contribuera à montrer l'intérêt de cet édifice méconnu et l'urgence des mesures de préservation. Il reste, nous l'avons dit, à replacer le bâtiment dans l'évolution architecturale de son époque. Il faut souhaiter que les meilleures des œuvres d'art sortent de l'oubli. Leur nombre et leur qualité, dans un si petit bâtiment, n'est pas un mince sujet d'admiration.

³² On peut cependant citer l'ermitage de Bernister (Malmédy) qui date également du XVII^e siècle, et qui est intact. Mais il diffère notablement, du point de vue architectural. Il est aussi plus fruste.

L'EGLISE SAINT-MICHEL
A LIEGE
DE 1682 A 1824

Berthe LHOIST-COLMAN

TABLE DES MATIERES

Introduction	187
<i>Le bâtiment</i>	
Construction	192
De 1696 à la démolition en 1824	200
Rôle de Vauban	202
Aspect extérieur	203
<i>Le mobilier</i>	
Jubé	205
Maitre-autel	205
Confessionnaux	206
Chaire de vérité	206
Autres pièces de mobilier	206
Statues	206
Tableaux	207
<i>Les objets du culte</i>	207
<i>Annexes</i>	
Noms rencontrés	208
Salaires journaliers	209
Matériaux	209

Abréviations et sigles

A.E.L.	: Archives de l'Etat à Liège
A.E.N.	: Archives de l'Etat à Namur
A.Ev.L.	: Archives de l'Evêché à Liège
B.C.R.M.S.	: Bulletin de la Commission royale des monuments et des sites
B.I.A.L.	: Bulletin de l'Institut archéologique liégeois
B.S.A.H.	: Bulletin de la Société d'art et d'histoire du diocèse de Liège
B.S.B.L.	: Bulletin de la Société des bibliophiles liégeois
B.S.R.V.L.	: Bulletin de la Société royale Le Vieux-Liège
C.A.P.L.	: Chronique archéologique du pays de Liège
HAMAL, <i>Notes</i>	: <i>Notes inédites du chanoine Henri Hamal (1744-1820) sur Jean Del Cour</i> . Editées par J. Philippe d'après une copie manuscrite du Dr Alexandre dans <i>Sculpteurs et ornemanistes de l'ancien pays de Liège</i> , Liège, 1958.
HAMAL, <i>Notice</i>	: <i>Notice sur les objets d'art, avec le nom des auteurs, qui se trouvaient dans les églises de la ville de Liège en 1786</i> . Editée par R. Lesuisse sous le titre <i>Tableaux et sculptures des églises, chapelles, convents et hôpitaux de la ville de Liège avant la Révolution. Memento inédit d'un contemporain</i> , dans <i>Bulletin de la Société des bibliophiles liégeois</i> , t. 19, 1956, pp. 205-267.

INTRODUCTION

Liège a eu deux églises dédiées à saint Michel. L'une était située sur le Marché¹; l'autre, à mi-hauteur de la rue Haute Sauvenière, à l'endroit de l'actuelle place Saint-Michel. C'est de cette dernière église qu'il est question ici.

Elle desservait une paroisse issue de l'ancienne seigneurie ecclésiastique de la Sauvenière, dépendance du chapitre cathédral. Elle était à la collation du grand prévôt. Dans les limites restreintes de la paroisse tenaient la Basse Sauvenière, une partie de la place aux Chevaux et du territoire claustral de la cathédrale, les rues voisines de l'église et la partie inférieure de la rue Haute Sauvenière (fig. 1)².

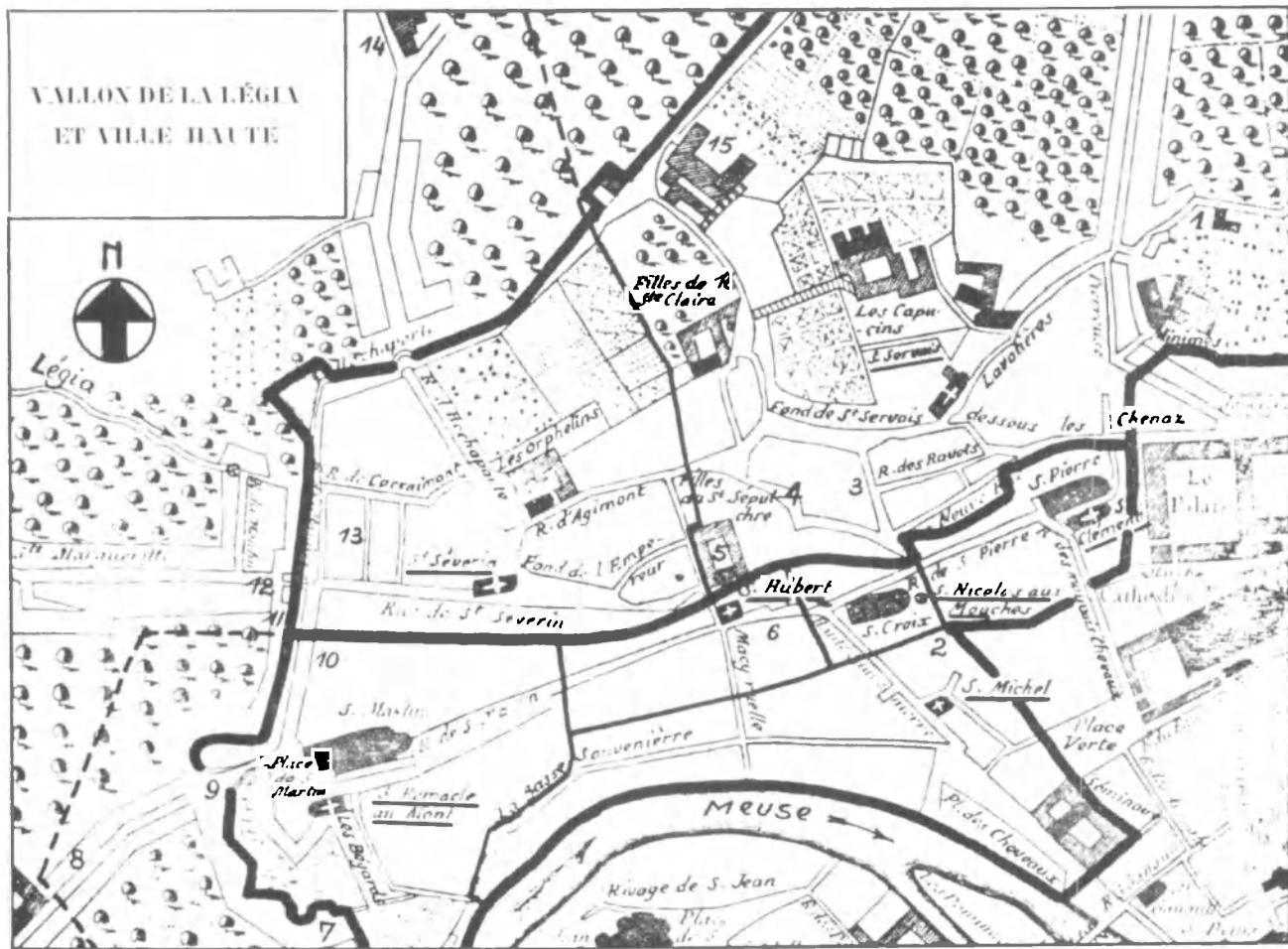
A la fin du XVII^e siècle, la population, réduite, mais d'un niveau social élevé, s'y répartit en quelque 80 habitations: la moitié sont occupées par des notables, avocats, notaires, échevins, bourgmestres, une trentaine par des dignitaires ecclésiastiques, une dizaine par des artisans³.

La première église était de type architectural très simple: une seule nef, façade à rue, portail surmonté d'une rosace et clocheton au milieu du toit (fig. 2). Elle aurait été édifiée au IX^e siècle, du temps de Notger, ou au XI^e siècle. Sa démolition, à la fin du XVII^e siècle, fut commandée par son état de vétusté, et non par la «hâte de faire table rase de tout ce qui rappelait l'ancien style national», comme l'écrit Théodore Gobert⁴.

L'histoire de la démolition et de la reconstruction qui s'ensuivit peut être retracée grâce aux archives de l'église, consistant principalement en une liasse et un livre de comptes⁵. La liasse réunit des documents de la fin du XVII^e au début du XVIII^e siècles. Ce sont des copies d'actes notariés, des contrats, des états et des quittances, des notes de rentrées d'argent et de la correspondance. Le livre de comptes est un petit registre (18 cm × 24 cm) ni folioté, ni paginé, relié en parchemin; la partie *Dépenses* commence en 1686 et s'achève en 1692; la partie *Recettes* va de 1686 à 1700. Il est de la main d'Hubert Sacré⁶.

Ce prêtre est curé de Saint-Michel depuis 1669. Agé et manifestement malade⁷, il joue néanmoins dans la réédification de son église un rôle capital et digne d'éloges. Il est l'intermédiaire entre toutes les parties en cause. Il est en butte à toutes les tracasseries attachées à ce genre d'entreprises. Il paie de sa personne, sans réserve et sans relâche: il surveille le chantier avec vigilance, tient la comptabilité avec une honnêteté scrupuleuse, assume la responsabilité d'être le dépositaire des sommes reçues (il précise l'endroit où il les conserve: dans le «comptoir gisant en ma chambre d'embas joindant à la cuisine»). Dès le début des travaux, il doit faire face à des difficultés de trésorerie et il est amené à avancer de ses propres deniers. Astreint à trouver des fonds coûte que coûte, il doit sans cesse solliciter les plus hauts personnages et les mieux nantis, quêter auprès de ses paroissiens et d'autres (ainsi inscrit-il les «aumosnes que jay brimbé des estrangers»). Il ne néglige aucun moyen propre à réduire les dépenses: récupération des matériaux de démolition de l'église, de bâtiments de la Ville ou d'habitations de particuliers et rabais arrachés aux fournisseurs sur leurs prix⁸.

En 1681, «sur la proposition d'une neufve église à bastir», Hubert Sacré est autorisé par l'assemblée des mambours et tenants de la paroisse à emprunter 2000 florins aux chapelains de la collégiale Saint-Jean⁹. Selon le chanoine Henri Hamal († 1820), «l'église a été rebâtie en 1682, par la libéralité du Cardinal de Bouillon, chanoine de la cathédrale, Monsieur de Méan et autres bienfaiteurs»¹⁰.



Le « Cardinal de Bouillon », c'est Théodose-Emmanuel de la Tour d'Auvergne (1644-1700), prince de Sedan, grand prévôt (dès 1675) et archidiacre¹¹, qui avait la collation de l'église Saint-Michel. De 1686 à 1688, il figure quatre fois dans les reçus du curé, avec un total de 1437 florins.

« Monsieur de Méan », c'est Laurent de Méan, archidiacre du Hainaut et écolâtre¹², qui lègue 6500 florins, spécialement destinés au nouveau chœur. Il retiendra plus loin notre attention.

Les « autres bienfaiteurs » sont nombreux. Les princes-évêques Maximilien-Henri de Bavière et Jean-Louis d'Elderen donnent respectivement 1200 et 100 florins. Le vice-prévôt Henri du Mont offre, à titre personnel, 550 florins et pendant plusieurs années il fait parvenir au curé Sacré le produit des rouges scels, soit 420 florins. L'official Michel Clercx fait un don de 400 florins. Viennent ensuite, pour des sommes moindres, les tréfonciers et quelques chanoines de collégiales, le grand doyen (alors Jean-Louis d'Elderen, qui n'était pas encore prince-évêque), plusieurs curés, dont celui de Saint-Nicolas aux Mouches, l'abbé du Val-Saint-Lambert et la supérieure du couvent de Notre-Dame des Anges.

Les donateurs laïcs sont des paroissiens pour la plupart. Vient en tête « mademoiselle Clercx », probablement une des sœurs de l'official avec 1200 florins; puis les « demoiselles de Coninx » sœurs du chanoine; Mme de Graty, dont le mari est receveur général du prince-évêque; les échevins Deherve et Fléron; les

Fig. 1. Plan de Liège par Christophe Maire, vers 1735-1738. Détail. Extrait de E. HELIN. La population des paroisses de Liège aux XVII^e et XVIII^e siècles, pp. 136-137.

Fig. 2. L'ancienne église Saint-Michel et ses environs. Grande gravure de Mérian, 1626. Détail.
Collection particulière. Photo M. Gilis.



avocats Delvaux, Goer et Mauger; les greffiers Gershoven, Laurenty, Vanderheyden et de Bergilé (ces deux derniers sont receveurs de la paroisse); le marchand Moreau, établi sur le Pont d'Ile, et bien d'autres. Les donateurs anonymes ne sont pas moins généreux: l'un d'eux offre 1400 florins, un autre 800 florins.

A cela vient s'ajouter l'argent relevé dans « le grand blocque » et dans « les boîtes » placées dans la cathédrale et dans les collégiales Saint-Paul et Saint-Jean ainsi que le produit des collectes faites par les hommes et les garçons paroissiens de Saint-Michel aux portes de ces églises et par le curé, dans et hors la paroisse.

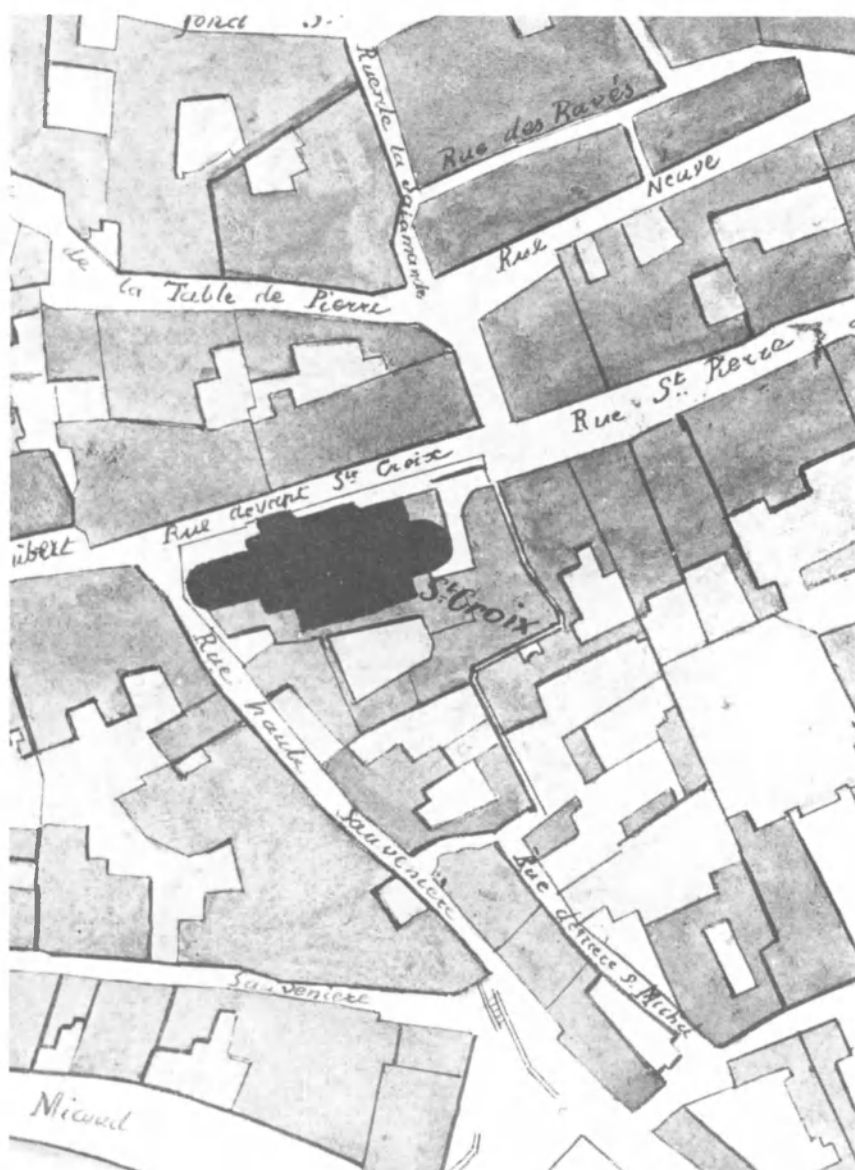


Fig. 3. Plan de Liège, vers 1810. Détail. Bibliothèque de l'Université de Liège.

Il est impossible de chiffrer le montant exact de la recette. De 1682 à 1688, elle s'élève approximativement à 18.500 florins, compte tenu des 6.500 florins de Laurent de Méan. Les années 1682-1685 sont les moins favorables, avec des dons n'excédant pas 3.000 florins au total. En 1682, Hubert Sacré se voit obligé d'emprunter 200 florins à Constant, un de ses paroissiens, qui occupe les fonctions de clerc du grand scel; en 1683, il est contraint d'avancer personnellement 400 florins et après 1686, encore 800 florins. De 1689 à 1694, les libéralités se sont réduites à environ 1.200 florins en tout¹³.

La conjoncture est, à vrai dire, des plus défavorable. Sous trois princes-évêques, Maximilien-Henri de Bavière, Jean-Louis d'Elderlen et Joseph-Clément de Bavière, dont les règnes sont encadrés par les traités de Nimègue (1678) et de la Barrière (1715), la principauté est victime des guerres de Louis XIV. A Liège, c'est la sédition, la lutte des partis, l'anarchie, la détresse financière, voire la misère. La Cité assiste à l'anéantissement de ses institutions démocratiques. Elle vit des journées sanglantes en 1683 et 1684. Les exécutions et les exils

Fig. 4. Tour et clocher de l'église Saint-Michel, à la fin du xvii^e siècle. «Veuë de dessus le petit pont de la ville de Liège», par Le Meunier. Détail. Liège. Cabinet des Estampes et des Dessins.



forcés ou volontaires la dépeuplent. Elle n'a pour tout spectacle que des processions et des supplices. En 1691, elle subit de la part du maréchal français de Boufflers cinq journées de bombardement; elle y perd l'Hôtel de ville et 1500 maisons. Quand enfin la «neutralité liégeoise» est achetée, Liège connaît l'occupation et l'administration des Impériaux et la «guérilla» entre ceux-ci et les Français. Cantonnements, impositions, réquisitions, rapines et vexations de toutes sortes sont encore le lot des Liégeois pendant des années¹⁴.

Si la reconstruction complète de l'église est entreprise en de telles circonstances, c'est que la nécessité s'en fait impérieusement sentir. Cela ressort effectivement de la déclaration faite le 28 juillet 1681, par deux maîtres-maçons, Nicolas Closos¹⁵ et Jean Doreye qui, «après avoir meurement visité et examiné l'estat présent de l'église parochiale de Saint Michiel en ceste ditte cité, ont déclarez et attestez en faveur de vérité, laditte église parochiale estre fort vieille et caducque et mesme menacer ruine»¹⁶.

Le 7 mars 1682, «pour le bon zèle et dévotion qu'il at envers Saint Michiel Archange», le trésorier Henri du Mont, président du séminaire, donne «gratuitement pour la structure et ornement d'une nouvelle église que l'on entend de bastir a l'honneur dudit Saint, la chambre telle qu'elle est avec la place parembas, extante entre les bastiments de sa maison claustralle et laditte église»¹⁷. Cette maison avait son entrée principale à la rue dite «Derrière Saint Michel». L'arrière du bâtiment donnait sur la rue Haute Sauvenière; au nord, il jouxtait l'église et le cimetière; au sud, la maison de l'official Clercx¹⁸.

LE BATIMENT

CONSTRUCTION

Les comptes de dépenses, tenus par Hubert Sacré à partir du 15 avril 1682, mentionnent les frais de ses « trois ou quatre voyages » et « les nourritures du frère Vincent quand il a venu 4 ou 5 fois, y ayant une fois demeuré 15 jours », faisant en tout 40 florins, auxquels s'ajoutent 5 patacons encore versés par après au même. Il s'agit de Vincent Monart, religieux de l'abbaye augustinienne de Malonne, enclave liégeoise dans le comté de Namur. L'activité qu'il déploie est celle d'un dessinateur de projets pour l'architecture et le mobilier. Il est malheureusement assez insaisissable¹⁹. Je n'ai, jusqu'à présent, trouvé qu'une mention à son sujet : celle de son décès à l'abbaye, en 1691²⁰. Une question se pose : pourquoi les Liégeois, qui avaient dans leur ville plusieurs hommes de métier capables, se sont-ils adressés à Vincent Monart ? Je n'en connais pas la réponse. Je peux, tout au plus, avancer une hypothèse : ce serait par le séminaire, sis sur le territoire de la paroisse Saint-Michel (dans les locaux de l'ancien hôpital de la Chaîne), que les liens se seraient établis. Dans ses lettres au curé Sacré, Monart manque rarement de le charger soit de présenter ses respects à Henri du Mont²¹ et à Théodard Cochet²², professeurs et successivement présidents du séminaire, soit de les remercier pour les « salutations » qu'il lui transmet de leur part. Monart, avant d'entrer au couvent de Malonne, serait-il passé par le séminaire où ses capacités auraient alors été connues ? Par ailleurs, en novembre 1682, Maximilien-Henri de Bavière charge Henri du Mont, son vicaire général, de faire, en compagnie de Jean-Ernest de Surlet, une visite canonique du couvent²³.

Aux paiements faits pour Vincent Monart s'ajoutent ceux faits à un « ingénieur » et ceux relatifs à la destruction de l'église : à maître Pasque²⁴ pour avoir enlevé les orgues ; à maître Jean « l'escrinier »²⁵ et à ses orgueurs pour le transport hors de l'église des tableaux d'autels, des sièges etc. ; à maître Gérard Bousart²⁶, « hailteur » (couvreur), qui a enlevé le toit à l'exception de la partie couvrant le chœur ; à maître Jean Doreye qui a démoli le reste et réparé la petite chapelle de Notre-Dame²⁷ et à maître Nicolas Cramion²⁸, tailleur de pierres. Le 4 mai 1682, la première pierre de la nouvelle église est bénite par Hubert Sacré²⁹.

Le 12 juin, contrat est passé entre le curé, représentant les neveux et héritiers de feu Laurent de Méan³⁰, et Jean Doreye³¹ pour l'érection du nouveau chœur « ensuite du dessein et plan formé par Frère Vincent religieux de Malonne, agréé par ledit feu seigneur Archidiacre ». Maître Jean « subministrerat, tant pour soy que autres marchands et ouvriers, les pierres, bricques, bois, siments, fers, ardoises, avec tous autres matériaux, et mains d'œuvres nécessaires tant en fond que dehors pour construire et ériger ledit chœur jusques aux deux premières fenestres de deux costes de ladite église, dans lequel seront comprises et incluses deux masses qui serviront de séparation dudit chœur, et pour la naive [nef] d'icelle église, scavoir les basses avec les chassis des fenestres au dehors, et les deux portailles de pierres dures, les pilasses de bricques, item les chapiteaux, architrave, coronisses, et la voulte desseur l'autel, avec toutes les branches de sable, conformement au susdit dessein, come aussi debveront faire une voulte embas soub le fond dudit chœur, vuidier les terres, pour les mettre dans l'église, et raccomoder le pavé dudit chœur complete, voir que si Messeigneurs de Méan estoient d'intention dy appliquer un pavé de marbre, ledit second comparant retirera le vieux à son profit en contribuant la main d'œuvre et les matériaux pour ajancer le nouveau, et ferat en sorte que ledit chœur sera accompli et achevé, tant de massonnerie, charpenterie, menuiserie, couvertures et autres travailles généralement nécessaires, à la réserve seulement des vitres, et des fers y servants, le tout bien fermé, adroitement travaillé, blanchy, et accomodé au dire des connoisseurs, avec une sacristie de quinze peds, ou envi-

ron selon l'intention dudit seigneur Archidiacre, en la feste S. Michel qui est sur la fin de septembre prochain, et ce parmy la somme de six mille cinq cent florins brabant une fois que ledit seigneur Archidiacre a eu la bonté de laisser pour l'érection susdite, a payer à proportion que l'ouvrage s'avancerat... »³².

Doreye touche immédiatement 200 florins de Jean-Ernest de Méan, chanoine de Saint-Martin. Il reconnaît en avoir déjà reçu 1000 au mois de février des mains de l'archidiacre. Jean-Ernest de Méan lui en versera encore 1000, le 12 décembre suivant. A Nicolas Cramion ont déjà été versés 120 ducats et 50 patacons.

Doreye et ses maçons « ont comencez à travailler par derrière Saint-Michel, à la journée, le 17 aoust 1682 », note Hubert Sacré. Et avec eux les « botresses » (porteuses de hottes), les « porteurs de baches » (d'auges), les « palettes » (ouvriers maçons) et les manœuvres³³ ainsi que le charpentier Gilles Doupaigne³⁴, Nicolas Cramion, la « brictrousse », épouse de Henri Cola, de la chaussée Saint-Léonard et le menuisier Hubert Jullet³⁵. Les chartiers Nicolas et Lambert Méan amènent 9 charrettes de pierres de Namur, arrivées au rivage de Beaurepart, 3 de pierres murales du rivage des Croisiers, 5 « charées » de pierres « nous données en la rue du Pot d'Or » et des « charées » de bois, dont 6 du quai des Augustins. Maître Philippe Poilvache est alors signalé « pour avoir tenu la main et regardé aux ouvriers l'espace de 73 journées »³⁶.

Le 26 août, Doreye reçoit 100 florins, prix des journées de travail de ses ouvriers, pour « avoir démoly l'église et raccomodé la chapelle ». En septembre, le curé lui verse encore 200 florins. En octobre, la femme de Jaspar Gilet touche 78 florins 15 pour 15.000 briques et la femme de Henri Cola 27 florins 19 pour 17.000 briques. Hubert Sacré note que les 21 et 22 octobre, maître Jean a pris « hors des pierres » 60 « botées » (hottes) et le 23 octobre, 8 « botées ». Le 5 novembre, il donne encore 200 florins à Doreye, « qu'il faut rendre à Mr Constant qui me les a presté pour donner audit Mre Jean, parce que ses ouvriers ne vouloient plus travailler sans argent ». Aussi, trois jours plus tard, devant les mambours, tenants et paroissiens de Saint-Michel, rassemblés au son de la cloche après la grand messe, le curé explique-t-il que les dépenses pour les travaux faits et à faire — en plus du chœur bâti grâce à la générosité de l'archidiacre — pourraient bien s'élever à quelque 1400 florins; ne les ayant pas, il propose d'emprunter cette somme au 20^e denier, sur les biens de la fabrique. Seront alors payés les travaux faits pour la démolition et la reconstruction des deux autels, les murailles « ultérieures » de la nef et le « rencloiment » commencé du côté de la Sauvenière. L'assemblée accepte sa proposition et l'autorise à emprunter jusqu'à 2.000 florins. Il est décidé qu'après l'hiver se poursuivra l'ouvrage de la nef, « a quel effect pourront syptotecquer tous les biens de l'église et de la fabrique ».

Dès juin 1683, Jean Sacré, du village de « Choquier » (Chokier) est païé pour des muids de chaux (le transport d'un muid coûte 15 patars et son coulage 25 patars). Le charpentier Jean Renard³⁷, les couvreurs d'ardoises Gérard Boussart et Michel Moreau³⁸, le maître couvreur de « strains » (pailles) Gilles Riga et le tailleur de pierres Nicolas Cramion, déjà rencontré, puis la veuve du serrurier Thomas David, apparaissent dans les déboursements du second semestre. Hubert Sacré donne 81 florins pour le transport de 162 « blocques de sabte » (tuffeau) (soit un esquelin pièce) et 7 florins aux quatre ouvriers qui les ont transporté dans le chœur de l'église. Il verse 5 florins « à l'home qui fait des cloches proche les frères mineurs pour la petite cloche pour sonner les messes, pendue au toict de notre nœuf chœur ». Doreye reçoit 928 florins de ses mains et 600 florins de Jean-Ernest de Méan.

Peu de paiements sont faits en 1684 : à Jean Renard; à Guillaume Gouverne, pour ses livraisons de cloux; à la veuve David, pour des pièces de fer nécessaires pour suspendre la cloche et à Jean Mélart et ses quatre serviteurs, pour avoir « transporté des bois hors la maison de Mr le baron de la Margelle ». Aucun de ces postes n'excède 20 florins. Doreye, enfin, reçoit encore 400 florins: 200 du curé et 200 de Jean-Ernest de Méan.



Fig. 5. Tour et clocher de l'église Saint-Michel, en 1800. Vue de la Place aux Chevaux en 1800, par Hock. Détail. Liège, Cabinet des Estampes et des Dessins.

En 1685, les paiements sont moins nombreux encore. Ils concernent quelques « navées » (charge d'un bateau) de poussières (à 4 florins la navée), quelques muids de chaux livrés par Jean Sacré et leur transport par bateau, trois journées de travail de deux botresses et celles des colleurs de chaux. Les 23 février, le conseil de la Cité avait accordé au curé le droit de démonter, à ses frais, les bois et planches de la « courtegarde » (corps-de-garde) en Pexheurue, pour en couvrir son église³⁹.

Dans trois requêtes pour obtenir des subsides, Hubert Sacré relate que le temple, édifié il y a sept cents ans par Notger, étant croulant de vétusté il fallait bien le remplacer, que si la chose est faite pour le chœur, les moyens de poursuivre la reconstruction font défaut. Il demande au prince-évêque de se conduire en second Notger; au prince-abbé de Stavelot dont, souligne-t-il, l'abbaye n'a pas dédaigné de se choisir un refuge à l'intérieur des limites de la paroisse⁴⁰ et aux chanoines tréfonciers de se montrer généreux. Ses appels furent entendus, semble-t-il, car les travaux continuent. A la visite archidiaconale du 20 octobre 1685, l'église étant en reconstruction les ornements et l'argenterie sont déposés en divers endroits⁴¹.

Le 1^{er} février 1686, un accord est passé entre Hubert Sacré et le maître charpentier Jean Renard pour une « cloison et couverture provisionnelle à mettre à la nouvelle église » pour que puisse s'y faire l'office et les assemblées du peuple. Elle devra être « solide, ferme, ...en telle sorte que les vents, pluies, grelles et

neiges n'endommagent les ornements»; elle sera de toute la largeur du vaisseau de l'église et haute de 35 pieds environ (10,25 m), avec porte et entrée convenables «et sur ce un comble provisionel incombant à la hauteur de laditte cloison, exaucer en sorte que son faïste se termine à la hauteur du dessous de la voute future de la nouvelle église». Le prix convenu est de 80 florins à payer en trois fois. Les matériaux seront fournis par le curé. Le 30 avril, Renard est payé pour avoir «renfermé la moitié de l'église ou les deux chapelles». Botresses et manœuvres figurent aussi dans les paiements. Deux manœuvres touchent la somme élevée de 10 florins 10 pour 5 journées chacun «à raison des puanteurs», ce qui veut dire qu'ils ont relevé les corps morts. Chaux, «arsée» (argile), et poussière arrivent par bateaux et par charrettes.

«L'on a recomencé a masner (maçonner) à notre Eglise aux derniers fondements le 26 juin 1686», écrit Hubert Sacré. Dès le mois de mai, trois hommes avaient emmené des «linseaux très puants» et les avaient ensevelis ailleurs. Les paiements abondent. Ils sont faits à Lambert Bauduinet et à Jean Walran qui reçoivent 80 florins 6, pour avoir évacué 74 bateaux de terre provenant de l'église et qui avait été déposée place aux Chevaux, et 12 florins pour avoir transporté 11 «navées de vieilles terres jettées proche l'eau»⁴²; à Doreye (plus de 1000 florins); au tailleur de pierres Mathy Lonnoit⁴³; à la bricresse, femme de Jaspar Gilet, de la chaussée Saint-Gilles pour plus de 70.000 briques; à Jean Smets de «Sene», marchand de blocs de pierre de sable⁴⁴; à maître Dirick et son fils, tailleurs de pierres de sable; à Jean Sacré pour 12 muids de chaux; à Michel Goblen, colleur de chaux; à Jean Renard pour avoir «renfermé» l'église et pour avoir aidé à faire les derniers «hourdements» (échaffaudages de maçons); au menuisier Jean Mélart et à son fils; au serrurier Jacques Lachaussée (alias De la Chaulcée, Delachaussée) qui a épousé la veuve de Thomas David⁴⁵; au couvreur Michel Latour; à Guillaume Gouverne pour ses fournitures de cloux; à Davis de Fooz pour du poil rouge et du poil blanc; aux «naiveurs» (batteliers) pour le transport de «pierres murales» venant «par eau d'Oute» (Ourthe), et d'un lieu «proche de Sampson» et pour des bateaux de «greve» (gravier) pour faire le mortier, dont le déchargement se fait place aux Chevaux; aux charretiers, parmi lesquels Laurent Roland, très souvent mentionné pour des «charrées» ou «voyes» de vieilles pierres, de grosses pierres, de pierres de taille, de «pierres murales», d'«anglées» (pierres d'angles), de blocs de pierres de sable, venant de «devant la Chaîne»⁴⁶, de vieilles pierres d'«Ahongrée»⁴⁷ données par M. de Posson, ou venant de «derrière Saint-Denis», ou encore des pierres que l'on a «cercer parmy l'eau», de grands bois, de «dailles» (grosses planches pour échaffaudage) achetées au quai de la Goffe, et pour le transport de chaux et graviers arrivés par bateaux au rivage proche de la place aux Chevaux. D'autres paiements sont faits pour les journées de travail de Mathy De-gueldre, couvreur de pailles pour avoir couvert le toit⁴⁸; des «ardeurs de chokier»; des botresses; des ouvriers maçons; des manœuvres et des porteurs d'auges⁴⁹.

Le 6 octobre suivant, le frère Vincent écrit de son couvent de Malonne, à Hubert Sacré: «Voicy le desin du portaille de Vostre Eglise je ne vous laye pas envoyé si promptement que je vous lavoit promis je vous en demande excuse, vous scavé trop que je ne suis pas a moy, jespere que la fasons de ce desin vous satisfèrat et daustre je me suis estudié a la faire le moins malle quille mat esté possible ...»

A l'époque, Hubert Sacré et les tenants de l'église requièrent du doyen et du chapitre cathédral la permission de démolir l'arcade existant devant le cimetière de l'église et faisant partie de l'un des murs de l'ancienne église et annexe à la maison alors occupée par l'avocat Desbrassines. La suppression de cette arcade, inutile, pourrait «contribuer beaucoup à l'entrée et au décor de l'église» Ils demandent aussi à pouvoir combler un puit contigu à l'église qui empêche le couronnement de la porte, et à pouvoir supprimer le «crater» construit par plusieurs paroissiens, sans l'accord du chapitre, près du mur de l'église, vu le dan-

ger qu'il présente par temps d'hiver « par l'irruption des eaux comme il est arrivé il y a deux ou trois ans de sorte que personne n'arriverait plus à monter où à descendre par la haute sauvenière à cause du gel desdites eaux à une hauteur d'un pied environ », d'où l'indignation des passants, spécialement des paroissiens n'ayant plus accès à l'église ! En séance du 12 novembre, le chapitre permet la suppression de l'« arva »⁵⁰. Pour le reste, il charge Henri du Mont et l'official Michel Clercx d'entendre les parties en cause⁵¹. Les choses traînent regrettablement, d'autant que les matériaux commencent à arriver: le 21 avril 1687, le curé paye les charrons pour les 57 « voyes » de pierres pour le portail et les 6 hommes qui les ont déchargées et mises dans l'église⁵². Le 15 mai enfin, les voirjurés du cordeau font la visite du puits devant l'entrée de l'église, « pardessus le portail à faire et dessous la tour qui est encommencée afin de connoître si en batissant laditte tour et portaille les fondements d'icelle pourroient subsister et seroient assez solides attendu que le puit en question est en partie culbité pardessus le fondements de laditte église, et combien que ledit puit peut être enfoncé pardessus les fondements de l'église tant muraille que terre alentour de laditte muraille et qu'el void il peut avoir pardièrre laditte muraille, laquelle se retrouve dessous le fond de laditte église, comme aussi du côté tirant vers le royal chemin, et comment il faudroit se régler pour assurer l'ouvrage qui est à bâtir qui est ledit portaille et tour qui sont en partie sur ledit creu dudit puit... »

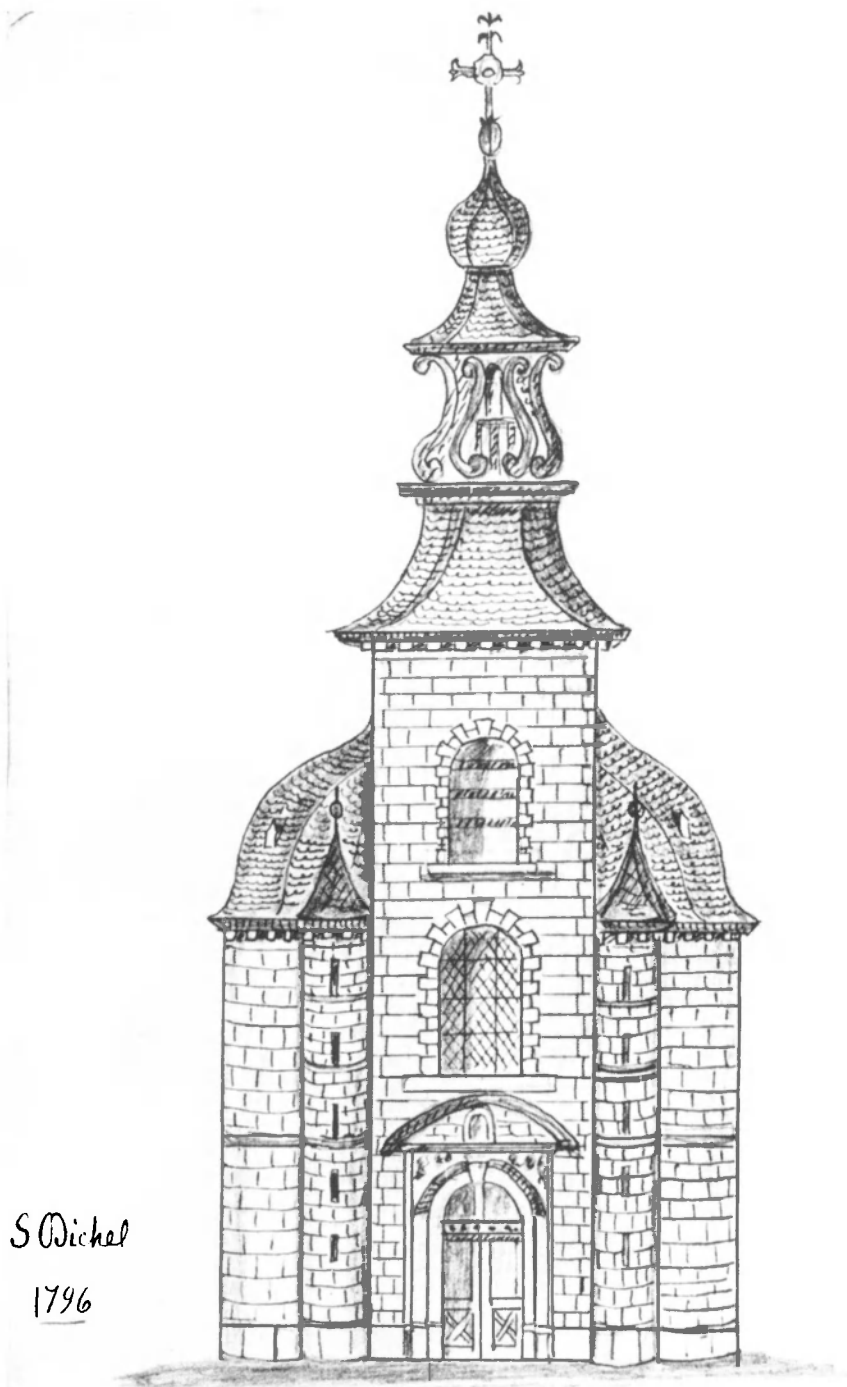
Les voirjurés, descendus dans le puits y trouvent des fondations « de nulle valeur », cause de sa ruine, à environ 19 1/2 pieds de profondeur (environ 6 m). On ne peut donc bâtir la tour et le portail « sans courir risque de les faire culbiter pour être aussi ledit puit détaché pardessus le fond de l'église, en sorte que les fondements dudit portaille et tour perdent pied par la ruine d'iceluy puit qui se trouve croisez de quatre pieds pardessus le fondements desdits portailles et tour... » De plus, de la muraille même du puits, du côté de la rue Haute Sauvenière, est détachée et inclinée du côté de l'église d'environ 3/4 de pied. Le puit, selon eux, est à démolir⁵³. Ainsi fut fait, semble-t-il: cinq jours plus tard, Hubert Sacré paye les charrons pour les 48 « voyes » de grosses pierres du portail, amenées depuis le Pont d'Isle; fin juin, Jacques Lachaussée est payé « pour du fer neuf pour faire agrappe (crampon) pour le portail pour faire bien tenir les pierres ensemble qui seront pour la thourre »; fin juillet, Raphaël, le maître ouvrier du tailleur de pierres Mathy Lonnoit, « qui a conduit tout l'ouvrage du portail » reçoit 2 florins « pour récompense qu'il a demandé pour son soing et adresse »; en août et septembre, Lonnoit reçoit 160 florins. La facture de Jean Renard est de 252 florins, pour avoir travaillé au portail pendant 32 1/2 journées, y compris la bière⁵⁴, et pour avoir livré des matériaux dont 2 sommiers de 10 pieds et 2 pièces de bois de 5 pieds de longueur, chacune posée sur les entrées des deux petites tours.

Le chantier est en pleine activité durant toute la bonne saison de l'année 1687. Le 12 mars, Vincent Monart a envoyé au curé « les desins necesaire pour le toid de leglise S. Michel et ce, seulement pour ouvrir les yeux a lentrepreneur de la charpenterie qui ozerat lentreprendre, ces lingne seront plus que sufisante ou il faut que ce fut un ignorant, la fason duquelle couterat cent escuts environ sans toutefois vous arester a cela et sondé les ouvriers. Je vous avois Monsieur promis davantage ce pourquoy je vous demande pardon je suis extremement importuné pour ne pouvoir vaquer absolument a ces sortes douvraige pour austre occupation; aures ne laissé pas de mavertir en cas qu'il y aye quelque contradiction en mes lingne... »

Jean Smets continue à livrer des blocs de pierre de sable qui sont taillés par maître Dirick; les femmes de Henry Cola et de Jaspar Gilet livrent environ 100.000 briques; Jean Sacré et la veuve Piette fournissent la chaux; Jean Sougné⁵⁵ et Barbe Charlis⁵⁶ livrent le plomb et Guillaume Gouverne les cloux nécessaires à Jean Renard.

Arrivent sur les lieux quantités de matériaux (pierres de taille, « dailles », bois,

Fig. 6. L'église Saint-Michel en 1796.
Bibliothèque de l'Université de Liège. Ms.
1669 B.



S Michel

1796

sable, gravier). Laurent Roland est allé les prendre au rivage du Pont d'Ile, au lieu dit « proche le begaz » (les degrés des Bégards ?) et en « Pecheurie », et les a amenés place aux Chevaux. De vieilles pierres, provenant de la maison de l'avocat « Bonamau » sont amenées par des botresses. Mathy Lonnoit touche 1100 florins. Doreye et ses ouvriers continuent à figurer régulièrement dans les comptes⁵⁷. Jean Renard reçoit alors 24 florins pour avoir, pendant trois mois, en 1686, prêté ses cordes et son « hernaz »⁵⁸ pour tirer des pierres. Des petits paiements figurent encore dans les comptes⁵⁹.

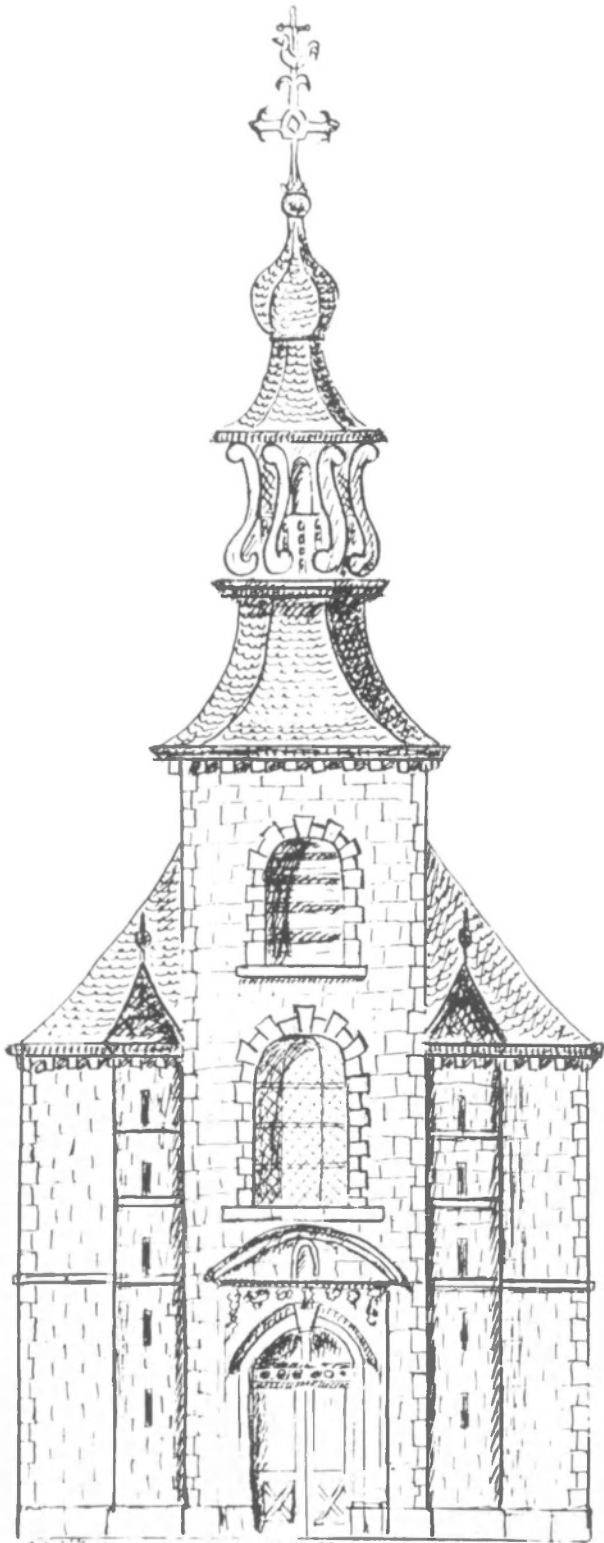


Fig. 7. L'église Saint-Michel.
Liège, Musée de la Vie wallonne,
n° A 40310.

Le 14 mai 1688, Michel Latour s'engage vis-à-vis du curé et du receveur Henri Vanderheyden à « haïller la naïve » (couvrir la nef d'ardoises), au prix de 9 florins 5 la « verge de toit », y compris la boisson, le curé ayant promis de lui donner une tonne de petite bière. Guillaume Gouverne, puis sa veuve, fournissent encore les cloux nécessaires à Jean Renard et à Michel Latour. Jean Sougné livre le plomb⁶⁰. Peu après, 55.000 ardoises sont payées 302 florins à Halin Bouhon⁶¹. Les botresses touchent 8 florins pour les avoir amenées de « leau » à l'église. Latour et son serviteur sont payés pour avoir travaillé « alentour de la petite tourrent » (tour) sur le chœur pour y pendre la petite clochette utilisée pour sonner à basse messe. Cette clochette est payée 35 florins « à un homme qui fait des cloches demeurant derrier St. André »⁶². Jean Mélart est rémunéré pour, entre autres, bois et façon de moules pour les tailleurs de pierres, de pierres de sable et les maçons; pour avoir démonté une grande garde-robe chez M. de Graty et l'avoir remontée dans la sacristie; allongé le devant du maître autel et fait un marchepied de planches et enfin deux croisées et deux chassis pour les deux petites sacristies. En juin, un charron reçoit 10 patars pour avoir amené avec deux chevaux le plomb pour le toit. Mathy Lonnoit fournit encore des pierres. Le 16 juillet, Halin Bouhon livre de nouveau 6.000 ardoises⁶³. Le lendemain, le curé donne 12 florins pour « dix tonneaux à l'huile pour brusler sur notre toure pour l'élection de son altesse » (Jean-Louis d'Eldereren)⁶⁴, et 10 patars pour nettoyer l'église et ses alentours. En septembre, le maître menuisier Hubert, (probablement Hubert Jullet) et son fils reçoivent 35 patars pour un travail non précisé. Fin novembre, Michel Latour est remboursé pour les « verres » (chevron, pièce de bois) servant à faire un toit de paille sur la tour et, en décembre, il est payé pour le travail de ses ouvriers et manœuvres. Jean Sougné reçoit encore 200 florins pour du plomb. Durant le premier semestre de 1689, Adam et Bertrand Lambert, et un troisième charron non nommé, amènent des blocs de sable. Laurent a transporté des pierres de « degrez » (escalier) pour la « thourette », de la chaux et du sable. Le maître couvreur de pailles Mathy Degueudre a couvert la tour et Bauduin Tilkin, établi « sur Meuse », livre 5 muids de chaux. Jean Warran amène des « navées » de gravier. Le 2 juillet, Toussaint Ninar reçoit 11 1/2 florins pour avoir charrié 23 blocs de pierres de sable.

Le 22 juillet, un dernier contrat est passé entre les curé, mambours et tenants de l'église, et Jean Doreye, pour « la structure de la voute de l'église à faire ensuite du dessein et plan de frère Vincent religieux de Mallone ». Doreye fournira, outre la main-d'œuvre, six grosses pièces de bois et douze autres, servant de posselets (jambages) pour construire « une espèce de cercle pour affermir le toit au dessus de laditte voute », en plus de pierres, briques, bois, ciment et tout ce qui est nécessaire pour la construction de la voûte (à l'exception des ferailles qui seront à charge de l'église). Doreye devra blanchir et « plastrir » (plâtrer) la voûte jusqu'aux « coronisses » (corniches). Le tout pour le prix de 1600 florins dont 400 lui sont versés directement. L'ouvrage devra être terminé pour la prochaine fête de saint Michel. L'ouvrage achevé, Doreye pourra reprendre les bois et autres matériaux utilisés pour la construction de la voûte.

Ce dernier travail n'aura pas été sans histoire. Dans une lettre du début de l'année 1690⁶⁵ le frère Vincent écrit au curé ...« vous me marquez les diférent que vous avez avec Me Jean lentrepreneur de la vouste de votre église de se faire payer les enrichissement oultre sa convention, sy la ditté convention at esté faite pour faire les bendes de pierre de sable il failloit aussi les couper et par consequent les enrichisemens de plastre doivent estre compris, enfin Monsieur, il faudroit sentendre lun lautre, je souhaite que puissiez achever le tout bien tost je feroit encore volontier le voyage si le trevriez a propos ou je podrez y estre utile... »

Dans la même lettre, le frère Vincent s'excuse d'avoir tardé à remercier Hubert Sacré du soin et de la peine pris en lui envoyant « le livre Paladio d'architecture⁶⁶ et les austres petit livres ». Il tient à rembourser le prix, sinon il invite le curé à aller choisir un ou plusieurs livres « a lequivalent des ceux lat chez le

noire »⁶⁷, sur l'argent qu'il a donné à ce dernier.

Les comptes de Hubert Sacré ne contiennent plus que quelques paiements : fin 1689, à la sœur de Guillaume Gouverne et à la femme de Jacques Lachaussée, en acompte sur des fers de fenêtres; en janvier 1690, à maître Mathy Degueldre; en février, au charretier Laurent Roland pour avoir transporté des bois de l'église à la place aux Chevaux; d'août à septembre, à Jacques Lachaussée et enfin, le 18 octobre, 50 patacons à Jean Doreye. Il n'y a pas trace de paiements pour les vitres et la peinture. La finition a dû se prolonger quelque temps encore.

Ce que la reconstruction de l'église a coûté est impossible à chiffrer exactement. Pour le moins, 20.000 florins. La ventilation des frais d'achat des matériaux, de leur transport et de la main-d'œuvre⁶⁸ est difficile à établir, car beaucoup de factures ne font pas le détail.

Les postes les plus élevés sont le plomb, et les pierres de taille fournies et travaillées par Mathy Lonnoit.

Le transport des matériaux pondéreux (pierres, graviers, chaux) se fait par bateaux qui profitent du cours descendant de l'Ourthe et de la Meuse; par charrettes, pour les matériaux provenant de lieux situés en aval de Liège, ou de différents endroits de la ville. Les botresses font le plus souvent le transfert des matériaux arrivés place aux Chevaux jusqu'à l'église.

Les dépenses faites pour les matériaux et leur transport sont nettement supérieures à celle de la main-d'œuvre. Celle-ci est surtout locale.

Théodore Gobert s'est trompé en écrivant que la réédification de l'église ne put être entreprise que dans les premières années du XVIII^e siècle et que le conseiller de la Cité, Dusart, fut en 1720 l'un des premiers à être inhumé dans la nouvelle église⁶⁹. En octobre 1682, le prêtre Michel Fossens est inhumé dans la crypte; en février 1683, l'ancien bourgmestre Renier Jamar est inhumé « ante chorum nostre Ecclesiae nove », et d'autres encore trouvent, déjà alors, une sépulture dans l'église⁷⁰.

DE 1696 A LA DEMOLITION EN 1824

Lors de la visite archidiaconale d'août 1696, Hubert Sacré déclare que tout est nouveau mais que la sacristie n'est pas encore achevée et que la tour, n'étant pas assez haute, on n'entend pas les cloches dans toute la paroisse! Pour y remédier il manque, à son avis, quelques milliers de florins. Le cimetière n'est pas attenant à l'église, il est situé dans la Basse Sauvenière, au lieu dit Laide Ruelle⁷¹.

En 1700, Louis Abry signale l'église Saint-Michel parmi les églises liégeoises nouvellement bâties, sans faire aucun commentaire à son sujet⁷².

Le 24 septembre 1705, le suffragant Louis-François de Rossius de Liboy consacre l'église et l'autel en l'honneur de saint Michel, de l'Ange gardien et des neufs chœurs d'Anges, et il accorde des indulgences aux fidèles. Le lendemain, il atteste avoir aussi béni les statues présentes dans l'église et avoir concédé des indulgences à ceux qui prient devant elles⁷³.

Le problème de la tour qu'il fallait rehausser n'a pas été facilement réglé. En 1714, la Cité accorde 180 florins pour « aider » à l'achever et en 1716 le chapitre cathédral, suite à une supplique du curé, lui donne 200 florins⁷⁴. Le 21 août 1721, le curé note avoir fait couvrir les consoles de la tour et avoir fait faire le plafond de plomb pour le prix de 365 florins 14 1/4⁷⁵.

Lors de la visite archidiaconale de 1725, le curé déclare « omnia sunt bona ut pote nova »⁷⁶. En 1738, Saumery signale que l'église « aiant été rebâtie depuis peu il n'est pas étonnant que son architecture soit dans le goût moderne » et qu'elle est « d'ailleurs très proprement ornée »⁷⁷. Delvaux († 1796), chanoine et doyen de Saint-Pierre, la décrit en ces termes « son vaisseau présente une ro-

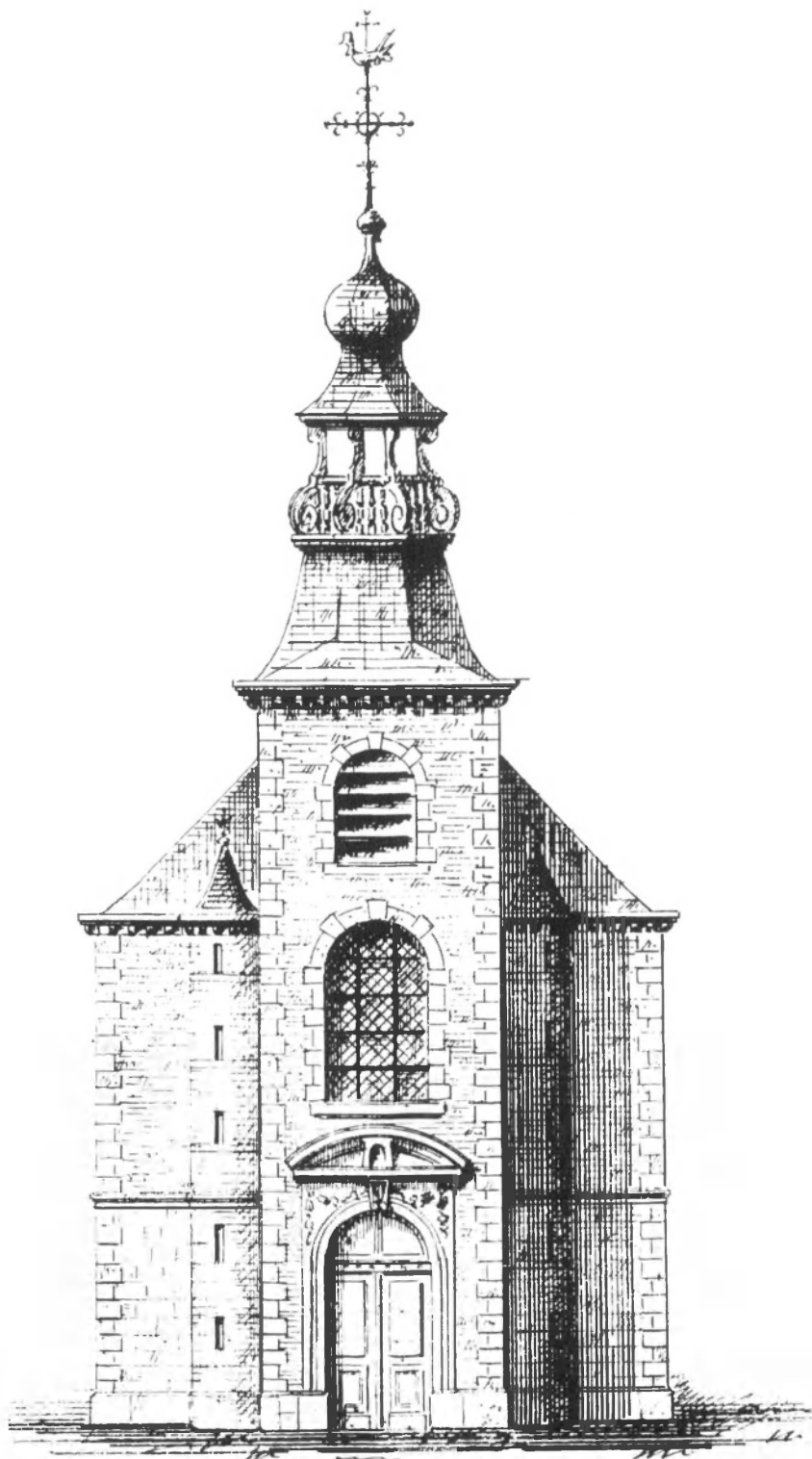


Fig. 8. L'église Saint-Michel.
Université de Liège. Collections artistiques.

tonde et malgré sa petitesse, elle l'emporte selon les connoisseurs sur les trois autres rotonde de notre ville, quoique celle-ci soient d'une autre étendue. La propreté et la décence règnent ici par toute »⁷⁸. Pour le chanoine Henri Hamal, l'église Saint-Michel était la plus petite église de Liège⁷⁹.

Sous la Révolution, l'église est fermée; elle est rouverte au culte de 1799 à 1803, puis définitivement désaffectée. Devenue propriété de l'église Sainte-Croix, elle est donnée en location à des particuliers. En 1818, la Ville de Liège accorde à la fabrique le droit de vendre l'église, à condition que l'acquéreur la démolisse et abandonne le terrain à la Ville. L'opposition ne se fait pas attendre. Elle vient des Etats provinciaux qui suivent en cela l'avis du vicaire général⁸⁰. En 1823, la fabrique demande au roi l'autorisation de vendre l'église inutilisée; elle insiste pour que l'acquéreur soit obligé de la démolir; elle souhaite que l'emplacement soit donné à la voie publique. Le roi charge les membres de la Députation des Etats de prendre l'avis de M. Barrett, vicaire général. Le 2 septembre, celui-ci répond en termes nets à leur lettre du 21 août. Pour différentes raisons, il s'oppose au projet de « démolition de cet édifice, chef d'œuvre d'architecture, bâti sur un plan donné par Mr de Vauban »⁸¹. Néanmoins, l'arrêté royal du 24 novembre donne l'autorisation de vendre. La première adjudication se fait le 1^{er} mars 1824.

Le courrier de la Meuse du 6 mars 1824 parle de « ce petit monument remarquable par la juste proportion de sa structure et les difficultés qu'il a fallu vaincre pour le construire dans un endroit extrêmement resserré, et dont le célèbre Maréchal de Vauban, qui l'a visité, avait dit qu'il ne lui manquait qu'un étui pour le conserver... » et souhaite qu'il ne disparaisse pas⁸². *Le Journal de la Province de Liège* de J.F. Desoer annonce l'adjudication définitive pour le 12 mars. Elle est faite, pour un peu moins de 4000 florins, en faveur de J.N. Robert, qui s'est associé au notaire J.J. Richard, habitant la place Saint-Michel. Le ton dans la presse devient polémique⁸³. Comme on le craignait, la démolition a lieu. De la convention passée entre les deux acquéreurs est née une situation qui est encore matière à procès à l'heure actuelle⁸⁴.

ROLE DE VAUBAN

M. Barrett écrit que l'église a été bâtie sur un plan donné par Vauban. Cette éventualité, qui d'abord laisse perplexe, paraît digne d'être retenue⁸⁵. « Vauban, ingénieur militaire, est tout autant un ingénieur civil; édifier une église ne lui cause pas plus de problèmes que calculer le défilement d'un bastion », écrivent A. et O. Golaz à propos de l'église de la place forte de Mont-Dauphin, entièrement créée par lui; cette église, il la voulait même « un peu jolie »⁸⁶ et il s'occupe aussi de son mobilier⁸⁷. Trois autres églises sont, sans aucun doute, dues à Vauban. Celles de Neuf-Brisach (Haut-Rhin), de Briançon (Hautes-Alpes) et celle dédiée à Saint-Hilaire, à Givet⁸⁸. Cette dernière est celle qui nous intéresse le plus, non seulement parce qu'elle s'élève dans la vallée de la Meuse tout près de nos frontières, mais parce qu'elle est construite en 1682, en même temps que celle de Saint-Michel. Celle de Briançon fait l'objet d'une lettre de Vauban, riche d'indications sur la nature de son intervention. Elle date du 23 juin 1703 et elle est adressée aux membres de la fabrique. Elle concerne le plan de l'église « que le sieur Robelin a détourné ». « C'est moi qui ai premièrement réglé ce plan » précise Vauban. « Robelin n'y a mis que très peu du sien. L'église sera fort raisonnable, mais il n'y a rien à retrancher. Il faut, s'il vous plaît, que ce dessin subsiste comme il est... Il faudra, s'il vous plaît, avoir soin de l'exécuter bien exactement, bâtir de bons matériaux et solidement, et surtout ne rien changer ni à son plan ni à sa figure »⁸⁹.

En 1678, Vauban est nommé par Louis XIV Commissaire général aux fortifications. En 1679, il fait une suite ininterrompue de tournées aux frontières, notamment à celle du Nord, dont il connaît la faiblesse. Namur en est une place importante. Quant à celle de Dinant, elle a fait, dans le Traité de Nimègue (1678), l'objet d'une clause particulière : les Espagnols se sont engagés à obtenir

du prince de Liège qu'elle soit cédée à la France dans le délai d'un an; et elle le fut. Dans sa lettre du 21 novembre 1680, Vauban fait à Louvois le compte rendu de sa visite des travaux faits à Dinant et à Philippeville⁹⁰. Ainsi, Vauban est dans la région de Malonne au moment où l'idée de la reconstruction de l'église Saint-Michel occupe les esprits.

Une visite de Vauban à l'église Saint-Michel achevée est tout aussi plausible: il est à Liège du 3 mai au 1^{er} août 1702⁹¹.

ASPECT EXTERIEUR

Les documents écrits fournissent peu de données concernant l'aspect de l'église. Le contrat du 22 juillet 1689, pour la construction de la voûte et les indications fournies par Delvaux laissent dans l'embarras. J.J. van den Berg écrit sans l'éprouver «la nouvelle église était de forme hexagone régulière, et était une des plus belles églises rondes de la cité»⁹².

Le plan établi par le P. Christophe Maire, vers 1735-1738, la représente, au bas de la rue Haute Sauvenière, accolée au bloc de bâtiments dont faisait partie, en 1682, l'immeuble d'Henri du Mont (fig. 1). Un plan, fait sous le régime français, montre, vers le haut de la rue, un contour irrégulier (fig. 3).

La «Veüe de dessus le petit pont de la ville de Liège» (fig. 4)⁹³, gravée à la fin du XVII^e siècle par Le Meunier⁹⁴ laisse voir la partie supérieure de la tour et le clocher dans son premier état. La «Vue de la Ville de Liège et des environs prise de hauteur entre St-Gille et sur Avroy», dessinée par Remacle Le Loup en 1738⁹⁵ est trop sommaire pour être utile. La gravure qui en a été tirée pour *Les Délices du Pays de Liège* l'interprète de façon passablement fantaisiste⁹⁶. La tour exhaussée et son clocher à consoles apparaissent distinctement sur une vue de la place aux Chevaux datant de 1800 (fig. 5)⁹⁷.

Un dessin maladroit, marqué *S Michel 1796*, représente l'élévation de l'église (fig. 6)⁹⁸. La tour, de plan carré, est en façade. Elle est coiffée d'un clocher à trois niveaux, terminé par un bulbe sommé d'une croix; le deuxième niveau est ajouré et caractérisé par de grandes consoles. Elle est accolée de deux tourelles rondes et percée de trois ouvertures superposées. Au rez-de-chaussée, un portail en plein cintre, couronné d'un fronton courbe; au premier étage, une baie plus petite pourvue d'abat-sons. Le dessinateur s'est efforcé de rendre la courbure de la nef. Elle est couverte d'un curieux toit bulbeux et côtelé, et doté de très petites lucarnes. L'édifice est en pierre. Il n'y a pas de décor architectural, sinon dans l'encadrement du portail.

Un deuxième dessin, marqué *Eglise St Michel Liège*, est visiblement une copie du dessin précédent (fig. 7)⁹⁹. L'auteur donne à la nef une forme polygonale, soulignée par les chaînages d'angles. Il a aussi raidi la forme de la toiture.

Un troisième dessin (fig. 8)¹⁰⁰, plus récent, est apparemment une copie du précédent, avec de nombreuses retouches, destinées à lui donner une allure plus stricte; les proportions sont changées dans l'ensemble et dans de nombreux détails; en particulier, les consoles sont redessinées.

Des fouilles systématiques n'ont jamais été entreprises place Saint-Michel. En mars 1897 une tranchée, ouverte par la Société du gaz, a mis la crypte à jour. L'ensemble, de forme ovoïde, était profond de 4.50 m et avait environ 3 m de diamètre. Les parements étaient faits de moellons; la voûte de briques avait en son milieu une ouverture de 0.80 m, fermée de petites dalles. Une soixantaine de squelettes y étaient déposés¹⁰¹.

En août 1978, une tranchée a été ouverte par les services techniques de la S.T.I.L., à l'endroit où se trouvait le chœur de l'église. Elle a été presque aussitôt refermée. Dans les déblais, extrêmement hétérogènes, se trouvaient une grande quantité d'ossements.

LE MOBILIER

LE JUBE

La première pièce de mobilier rencontrée dans les archives est le jubé. Dans un état de 1685, le charpentier Jean Renard précise avoir travaillé du 14 mars « à la nuit de la Pasque grande », soit dix jours et demi, aidé de son fils et de son serviteur, et avoir livré 14 « pas » (marches) pour l'escalier et 4 balustres, « le tout pour la docqsalle »¹⁰². En mai 1686, Jean Renard reçoit 80 florins pour les ouvrages qu'ils y ont encore faits. En février 1690, François Renard, le fils, est payé pour avoir démoli le jubé¹⁰³. Il s'agit apparemment de l'ancien jubé, dont les orgues avaient été enlevées par Paquay Lembor au moment de la démolition de l'ancienne église. Ces orgues, de Jacques Boesmans, et leur buffet dataient du milieu du siècle¹⁰⁴. Dans l'inventaire estimatif de l'an VIII, le jubé avec deux bancs de bois et un tabouret est évalué à 20 livres; les orgues et le buffet à trois claviers à 140 livres. L'instrument est « réservé » par arrêté du ministre. En 1808, il passe à l'église du séminaire¹⁰⁵.

LE MAITRE-AUTEL

Un projet non daté, de la main d'Hubert Sacré, concerne le maître-autel: « ...on est résout de le faire avec deux colonnes et deux pilaces à raison de gagner place, le colonnes au dedans et les pilaces aux dehors, afin qu'on puisse entrer dans la place par derrière l'autel et avoir accès à la niche à mettre les possinets, etc Nota qu'on prétend de monter deux marches à l'autel et un à l'entrée du cœur Et on prétend de faire le soc de l'autel jusqu'à la hauteur de la pierre d'autel de marbre de theux qui est de pierres noires et très belles, et les deux marches de l'autel de semblables pierres, et le rest de bois Quand à la remonstrance on prétend de le mettre sur un pied qui sera renfermé dans le tabernacle et qu'on tirera avec un ridan qui montera aussi haut que la teste du prestre qui célébra la messe. »

Dans son registre professionnel, le peintre Englebert Fisen a inscrit le tableau pour le maître-autel de l'église Saint-Michel à l'année 1685: c'est la date de réalisation du tableau et non celle de son paiement¹⁰⁶. Le chanoine Hamal précise que cette toile représentait l'archange saint Michel terrassant le dragon et que les deux anges adorateurs de l'autel étaient de « Cornélis »¹⁰⁷. En juillet 1686, Hubert Sacré donne 10 patars pour la corde « pour tirer le rideau devant le grand autel ». C'est le seul paiement qui s'y rapporte. L'autel a été offert à l'église, on a tout lieu de le croire¹⁰⁸. En 1722, note le curé Jaspar, « feue Mad. la douairière de Méan a fait marbrer de nouveau le grand autel avec deux anges et couronne qui sont au haut du tabernacle »¹⁰⁹. L'inventaire de l'an VIII estime à 40 livres le « grand autel à quatre colonne d'ordre corinthien à pedestaux surmonté d'un timpan cintré couronné par deux chérubins tenant inscription "Quist ut deus" avec un tableau au milieu représentant l'ange Michel, ledit autel l'ambrissé jusqu'à hauteur des pedestaux ». Sa « garniture »: « deux grands chérubins, deux relikaire, quatre chandeliers en bois argenté, quatre branches dite gondole dont deux en cuivre » est évaluée à 10 livres¹¹⁰. *Le courrier de la Meuse* du 17 mars 1824 annonce qu'il y a à vendre, au n° 31 des cloîtres de l'église Sainte-Croix, « un maître-autel en colonnes de 8 aunes 25 lignes de hauteur et de 3 aunes 794 lignes de largeur », soit 8,250 m et 3,794 m¹¹¹. La même annonce paraît le 18 mars dans le *Journal de la province de Liège*. Cet autel est très probablement celui de l'église Saint-Michel.

LES CONFESSIONNAUX

La correspondance entre Vincent Monart et Hubert Sacré donne quelques précisions au sujet d'un confessionnal. Le 3 février 1690, le religieux écrit « je envoie icy un desin dun confesionale lequel jaye fait voir a Namur a quelque menuzier il mont demandé 45 patacons mais je pretend qu'il se peu faire pour 35 ou environ, si le desin vous est agréable podré le faire voir a Liege jaye seulement marqué la moitié du pland, lequel sufit pour louvrié ». Sa lettre du 23 février traduit une certaine impatience « Il y at environ un moit que je vous aye fait tenir un desin pour un siege confesionale apropriez selon la structure de vostre église et en suite duquel je supliat V. Reverence dun mot de reponce... » Enfin, dans sa dernière lettre, (il meurt l'année suivante), il note « qu'and au desin du siege confessionale si la sculpture le fait chere el se peu diminuer sans changer la forme laquel est propre selon la structure de vostre eglise... » L'inventaire de l'an VIII ne décrit pas les deux confessionnaux, repris avec les lambris¹¹². En 1729, le menuisier Fabri est payé pour avoir placé des planches « en bas des deux fenêtres, au dessus des deux confessionnaux pour garantir les molures »¹¹³.

LA CHAIRE DE VERITE

La chaire de vérité fait l'objet de la dernière note de dépenses du curé Hubert Sacré: « ce 20 maye 1692 donné et payé pour un nouveau siège de prédication, traize patacons », soit 52 florins¹¹⁴. L'inventaire de l'an VIII estime à 4 livres « une chaire a prechez pliante », une boiserie et quatre tableaux dont deux servant de dais¹¹⁵.

AUTRES PIECES DE MOBILIER

Le 3 février 1690, Vincent Monart écrit au curé « jesperoit de temps et temps aller a Liege pour porter le desin de Monsieur Loficiale mais je luy aye envoyé pour ce que le temps sont fort facheu et je n'en aye pas encore de reponce, je ne scay sil luy serat agréable, sy vostre Reverence en scavoit quelque chose je vous seroit fort obligé si voulié bien prendre la paine m'en escrire... » Le 23 février, frère Vincent rappelle au curé sa dernière lettre, dans laquelle il lui demandait de lui envoyer un mot « touchand le desin que jaye envoyé a Monsieur Loficiale, vous podrié bien scavoir desoux main sil lui est agreable car je nay aucune reponce et me ferié grace si vous avié la bonté vous en informer, je vous suplie Monsieur un petit mot de reponce. » Enfin, dans la lettre suivante, il explique « jesperoit estre apellé a Liege pour divers afaire et si jauroit eu achevé le desin de Monsieur de Surlez¹¹⁶, je lui porteroit et si mes desins ne se mettent en execution ché Mr loficiale je ne peu estre sitot a Liege. Vous ne mavez pas marqué Monsieur si jen devoit faire daustre, je souhaiteroit bien lobliger... »

A quoi se rapportaient ces dessins ? Aux deux petits autels que l'inventaire de l'an VIII décrit comme étant « d'ordre dorique a deux colonne avec deux piedestaux aux deux côtés » et estime chacun à 15 livres, aux lambris entourant l'église, au buffet d'orgue ou encore au banc de communion¹¹⁷ ?

LES STATUES

Trois statues en bois sont exposées dans l'église en 1696 : celles de la Vierge, de saint Michel et de l'ange gardien. En 1705, les statues bénites par le suffragant sont au nombre de six : aux trois précédentes s'ajoutent celles de saint Joseph, de saint Roch et de sainte Barbe. En 1729, les six figures sont portées chez un certain Lambotte¹¹⁸ pour être blanchies¹¹⁹. Le chanoine Hamal précise que les statues en bois de l'église sont de Cornélis¹²⁰ : ce n'est pas impossible, le sculpteur est mort en 1740. L'inventaire de l'an VIII évalue à 12 livres les six figures faisant le pourtour de l'église¹²¹. Que sont-elles devenues¹²² ?

LES TABLEAUX

On sait peu de choses des tableaux qui décoraient l'église. Deux petits tableaux de Latour ornaient le chœur, écrit Hamal; l'inventaire de l'an VIII les situe aux deux côtés du maître-autel et les dits surmontés de médaillons en plâtre¹²³. Le chanoine attribue à Dumoulin les tableaux des deux petits autels; l'inventaire de l'an VIII n'en dit rien de notable¹²⁴. Les *Apôtres* peints à l'entour de l'église étaient d'Olivier Pirotte, selon Hamal; l'inventaire de l'an VIII signale dix tableaux, évalués à 15 livres, faisant le pourtour de l'église et représentant dix des douze apôtres et, vis-à-vis de la chaire de vérité, deux tableaux montrant saint Pierre et saint Paul, et deux autres encore « servant de dait »¹²⁵.

LES OBJETS DU CULTE

Ce que l'ancienne église possédait comme objets du culte n'est pas connu de façon précise. Plusieurs mentions d'archives concernent des pièces données par des particuliers¹²⁶. Durant les travaux de reconstruction, l'argenterie et les ornements sont déposés en divers endroits¹²⁷. En 1696, sont mentionnés: une remontrance en argent doré, ornée de pierres précieuses¹²⁸; deux ciboires; deux calices; une pyxide; une lampe; six reliquaires; trois statuettes, celle de la Vierge¹²⁹, de saint Michel et de saint Roch, partie en argent, partie en bronze argenté et doré; deux croix, une en or, l'autre en bronze partiellement argenté et doré et deux candélabres argentés¹³⁰. En 1710, a lieu la bénédiction d'une statue en argent de sainte Catherine¹³¹. Lors de la visite archidiaconale de 1725, en plus des quatre figures de saints et des autres pièces déjà rencontrées, sont signalés une couronne et un sceptre en argent à la statue de la Vierge en bois, ainsi qu'un antependium et deux vases en argent¹³². De 1722 à 1748, les orfèvres « Bovier »¹³³, Knaps¹³⁴, et Jean Dethier¹³⁵, réparent des pièces ou en réalisent de nouvelles. Dans le rapport de la visite archidiaconale de 1775 figure un inventaire très détaillé de l'argenterie, des vêtements liturgiques et des ornements¹³⁶. Ils ont disparu, tout comme le mobilier.

Liège, mai 1979

NOMS RENCONTRES

	Métiers*	Fournisseurs	Localités
BAUDUINET Lambert	charretier		Liège
BOESMANS Jacques	^o facteur d'orgue		Liège
BOUHON Halin		ardoises	Liège
BOUSSART Gérard	^o couvreur d'ardoises		Liège
BOVERYE	^o fondeur		
BOVIER [BOVY]	^o orfèvre		Liège
CHARLIS Barbe		plomb	Liège
COLA Henri (sa femme)		briques	Liège
COLSON Nicolas	^o maçon		Liège
CRAMION Nicolas	^o tailleur de pierres	pierres « de Namur »	Liège
DAVID Thomas (sa veuve)	serrurier	fer	Liège
DE FOOZ David		poils	Liège
DEGUELDRE Mathy	^o couvreur de pailles		Liège
DETHIER Jean	^o orfèvre		Liège
DIRICK	^o tailleur de pierres de sable		Liège
DOREYE Jean	^o maçon entrepreneur		Liège
DOUPAIGNE Gilles	^o charpentier		Liège
DUMOULIN	peintre		Liège
FABRI	menuisier		Liège
FISEN Englebert	^o peintre		Liège
GILET Jaspar (sa femme)		briques	Liège
GOBLEN Michel	colleur de chaux		Liège
GOVERNE Guillaume, puis sa veuve		cloux	Liège
HANSFELT, Jean van BOLEN dit		bois	Liège
JULLET Hubert	^o menuisier		Liège
KNAPS, Jean-François	^o orfèvre		Liège
LACHAUSSEE Jacques	^o serrurier		Liège
LAIRESSE	charretier		
LAIRESSE	manœuvre		Liège
LAIRESSE Jacques	^o sans précision de métier	fer	Liège
LAMBERT Adam	charretier		
LAMBERT Bertrand	charretier		
LAMBOTTE	peintre		Liège
LATOUR Jean	peintre		Liège
LATOUR Michel	^o couvreur d'ardoises		Liège
LEMBOR Pasque	^o facteur d'orgue		Liège
LONNOIT Mathy	^o tailleur de pierres	pierres	Liège
LOUIS	^o sculpteur		Liège
MEAN Lambert	charretier		
MEAN Nicolas	charretier		
MELART Jean	^o menuisier		Liège
MONART Vincent	architecte		Malonne
MOREAU Michel	^o couvreur d'ardoises		Liège
MOSENS Albert	peintre		
N***	ingénieur		
NINAR Toussaint	charretier		
PELISSER	^o peintre et doreur		
PIETTE Simon (sa veuve)		chaux	Liège
PIROTTE Olivier	^o peintre		Liège
POILVACHE Philippe	surveillant		Liège
RAPHAEL	^o ouvrier tailleur de pierres		Liège
RENARD Jean	^o charpentier	bois	Liège
RENARD François (fils de Jean)	charpentier		Liège
RIGA Gilles	^o couvreur de pailles	lattes, osier	Liège
ROLAND Laurent	charretier		Liège
RULQUIN (les demoiselles)	doreuses		Liège
SACRE Jean		chaux	Chockier
SMETS Jean		pierres de sable	Sichen
SOUGNE Jean		plomb	Liège
VAN BOLEN Jean (voir HANSFELT)		bois	Liège
TILKIN Baudouin		chaux	
VAN DER VEKEN Cornélis	^o sculpteur		Liège
WARRAN (alias WALRAN) Jean	charretier		

* ^o pour la qualification de maître

SALAIRES JOURNALIERS

botresses	12 patars
°charpentier (Renard)	30 patars avec bière
son fils	18 patars
son serviteur	18 patars
°couvreur d'ardoises (Boussart)	30 patars
un « fort serviteur »	20 patars
°couvreur de pailles (Degueldre)	25 patars
°maçon (Doreye)	30 patars avec bière
manœuvres	20 patars avec bière
porteurs d'auges	16 patars avec bière
°tailleur de pierres (Cramion)	30 patars
°tailleur de pierres de sable (Dirick)	30 patars

MATERIAUX

	<i>Lieu d'origine</i>	<i>Prix</i>
Ardoises	?	le mille : 3 à 6 fl.
Bois	Liège	
Daille		pièce : 12 à 13 pat.
Horon		le pied : 10 liards
Planche		le pied : 10 liards
Terrasse		le pied : 2 pat.
Briques	Liège	le mille : 4 à 10 fl. avec transport
Chaux	Chockier	le muid : 4 à 4 1/2 fl.
Cloux d'ardoises	Liège	le mille : 15 pat.
Cloux de lattes	Liège	le mille : 25 pat.
Fer	Châtelet	la livre : 4 pat.
Gravier	?	la mande : 2 fl.
Marbre noir	Theux	
Pierres de taille « murales »	région namuroise	
Pierres de réemploi	Liège	
Plomb	Liège	la livre : 3 à 4 pat.
Poil blanc	Liège	la livre : 6 pat.
Poil rouge	Liège	la livre : 6 liards
Tuffeau	Sichen	le bloc : 4 à 10 pat.

NOTES

¹ J. LEJEUNE, *Saint-Michel sur le Marché et la commune de Liège*, dans *Annuaire d'histoire liégeoise*, n° 27 (fasc. 2 du tome VI), 1959, pp. 361-421. R. HANKART, *L'hôpital Saint-Michel dit des communs pauvres-en-Île à Liège*, dans *Bulletin de l'Institut archéologique liégeois*, T. 9^e, 1978, pp. 157-195.

² L. LAHAYE, *Les paroisses de Liège*, dans *B.I.A.L.*, t. 46, 1921, pp. 18-19, 37-38.

³ E. HELIN, *La population des paroisses liégeoises aux XVII^e et XVIII^e siècles*, dans *Commission communale de l'histoire de l'ancien pays de Liège. Documents et mémoires*, fasc. IV, Liège, 1959, pp. 169-177. Une liste des ecclésiastiques habitant la paroisse figure dans le rapport de la visite archidiaconale de 1696.

⁴ Th. GOBERT, *Liège à travers les âges. Les rues de Liège*, t. 4, 1926, p. 204. La date « 1700 » portée sur le dessin du ms de J.J. van den Berg est fautive : l'église représentée est alors détruite (B.U.L., Ms 1666

B, n° 4 v°. GOBERT, *op. cit.*, t. 8, 1977, fig. 2052).

⁵ A.E.L., *Cures. Saint-Michel*, n°s 24 et 25. Les documents d'archives mentionnés dans cet article en sont extraits. A moins d'indications contraires, les autres fonds d'archives signalés sont conservés dans le même dépôt.

⁶ Ses comptes sont tenus en florins Brabant-Liège, en patars ou sous (valant 1/20^e de florin) et en sols (valant 1/24^e de patar). On y trouve aussi des esquelins (1/2 florin), des écus ou patacons (4 florins), des ducats (5 florins), des pistoles (15 florins) et des florins d'or (20 florins).

⁷ Lors de la visite archidiaconale de 1685, il est absent et remplacé par le curé de Saint-Nicolas aux Mouches, François Goffin. Selon lui, Sacré est malade depuis quatorze ans environ. En 1686, Hubert Sacré fait allusion à sa « grande maladie » et à son séjour à Spa. Il fait son testament le 24 juillet 1702. Le 22 avril 1703, il est inhumé dans le caveau qu'il a fait faire dans

l'église, pour lui-même et les curés de Saint-Michel, ses successeurs (*Registres paroissiaux*, Liège, 205, n° 83).

⁸ Ce côté économique de bouts de chandelles, on le retrouve chez bien d'autres sous l'ancien régime, même quand la nécessité ne s'en faisait pas vraiment sentir, comme c'était le cas pour Mathias Clercx, bâtisseur du château d'Aigremont.

⁹ L'assemblée s'est tenue le 22 juin, chez le conseiller Remouchamps.

¹⁰ HAMAL, *Notice*, p. 251.

¹¹ J. de THEUX de MONTJARDIN, *Le chapitre de Saint-Lambert à Liège*, t. 3, Bruxelles, 1871, pp. 323-325.

¹² *Ibidem*, pp. 284-286.

¹³ Parfois, le donateur précise à quoi il veut voir affecter sa libéralité: Henri du Mont donne 150 florins pour la voûte, puis 20 patacons pour acheter des ardoises; le greffier Bergilé donne 40 florins pour aider à payer une note de 57 florins du charpentier J. Renard; l'avocat Goer donne 3 1/2 esquelins pour du mortier et des briques; la demoiselle Gershoven donne 1 florin 5 pour du mortier, et une fois, 1 florin pour de la chaux...

¹⁴ En 1702, le maréchal Vauban, qui séjourne à Liège, fait état des mauvais traitements que les Français infligent aux Liégeois et « qui achèvent de nous les aliéner tout à fait: cela se voit et s'entend partout dans les places publiques et dans tous les lieux de cette ville par qui les veut entendre. Ils n'en font pas la petite bouche » (P. HARSIN, *Vauban à Liège en 1702*, dans *B.S.R.V.L.*, t. 4, n°s 104-105, 1954, p. 311).

¹⁵ Probablement ce maître Nicolas Closon alias Cloeson, dit « architecte » et « architecteur » quand il fait la visite et l'estimation de maisons situées en Basse Sauvenière (*Notaire M. Pinsart*, 20-3-1682; *Notaire L. Ogier*, 21-6-1683). A l'époque, un Nicolas Closon est pendant plusieurs années gouverneur du métier des charpentiers. Des Closon, menuisiers, originaires de Herstal et qui se prénomment invariablement Nicolas, font aux XVII^e et XVIII^e siècles partie de ce métier. L'un d'eux le relevait en 1603, déjà. Ils travaillaient pour la Cité et les églises de la ville (*Métiers*, 66, n° 29, 84 v°, 94, 163 v°; 68, Listes de 1677, 1678, 1680; *Conseil privé*, 220, Listes de 1678, 1679).

¹⁶ Copie de l'acte de déclaration par-devant le notaire Michel Torrentius, à la date du 28 juillet. Torrentius est paroissien de Saint-Michel (*Etats*, 84, n° 98 bis). Il meurt le 23 juillet 1688 (*Reg. par.*, 205, n° 77).

¹⁷ Le chapitre cathédral avait donné son accord le 4 juin 1681 (*Cathédrale. Secrétariat. Conclusions capitulaires*, 56, p. 256).

¹⁸ En 1675, Henri du Mont avait donné cette maison en location au docteur en droit et conseiller de S.A., Nicolas de Gerbes à Remouchamps, de qui il l'avait acquise en 1666; en 1686, du Mont la revendra pour environ 10.000 florins à Antoine de Goer, juriconsulte et avocat du

Souverain conseil du Brabant (*Cathédrale. Secrétariat. Cour des tenants delle chambre*, 1671-1683, n° 92-93 v°; *IBID.*, 1683-1702, n° 57-59 v°).

¹⁹ Je suis reconnaissante à M.A. Deblon, conservateur du dépôt des Archives de l'Evêché à Liège, et à M.J. Hockay, professeur à l'Institut Saint-Berthuin à Malonne, de m'avoir aidée dans ces recherches.

²⁰ A.E.N., *Archives ecclésiastiques. Chanoines réguliers de Saint-Augustin. Abbaye de Malonne*, 3453. *Nomina confratrum Maloniensium caeterorumque amicorum meorum defunctorum sacerdotum* (1688-1762), [n° 1]; « Anno 1691 obiit confrater Vincentius Monnar conversus ». Vincent Monart pouvait être liégeois: des Monart (alias Monar, Monard, Monnar, Mornar) sont établis à Liège au XVII^e siècle. Aucun Vincent Monart ne figure dans les registres de baptêmes de la ville; mais le prénom de Vincent avait probablement été choisi lors de l'entrée en religion. Un Lambert Doreye dit Morenard est baptisé à Notre-Dame aux Fonts le 24 mai 1637 (*Reg. par.*, 9, n° 271). Son père, Noël, a fait relief du métier des maçons en 1634, par son père Jean Doreye dit Renard (BIBLIOTHEQUE COMMUNALE DE LA VILLE DE LIEGE. *Ms Métiers*, 9, p. 67).

²¹ Né en 1611, il est professeur au séminaire dès 1637 et président de 1651 à 1686, tréfoncier en 1653, abbé séculier d'Amay en 1685, grand écolâtre de 1688 à 1689, vice-prévôt de Saint-Lambert. Il meurt le 14 février 1700.

(J. de THEUX de MONTJARDIN, *op.cit.*, p. 309. A. GRANDSART, *Histoire du grand séminaire de Liège jusqu'au milieu du XVII^e siècle*, dans *B.S.A.H.*, t. 39, 1955, p. 151. *Fonds de familles. Famille Lohest-Mottart*, n° 236 — testament de 1699).

²² Baptisé à Thuin en 1636, il est prêtre en 1660, licencié en théologie, curé de Sainte-Ursule, professeur au séminaire en 1675, président en 1686 à la suite d'Henri du Mont, doyen de la confrérie des Trente prêtres de Liège de 1687 à 1693, chanoine de la collégiale Saint-Jean l'Evangeliste en 1693 (A. GRANDSART, *op. cit.*, p. 151; L. LAHAYE, *Les paroisses de Liège*, dans *B.I.A.L.*, t. 46, 1921, pp. 182-183; *Ibidem*, *Inventaire analytique des chartes de la collégiale Saint-Jean l'Evangeliste à Liège*, t. 1, Bruxelles, 1921, p. LXIV). Son testament date du 22 décembre 1698 (*Collégiale Saint-Jean*, 20, n° 157-157 v°). Il meurt le 29 décembre et est inhumé au séminaire (*Reg. par.*, 205, n° 81). Hubert Sacré note qu'il était son ami.

²³ V. BARBIER, *Histoire de l'abbaye de Malonne*, Namur, 1894, p. 133.

²⁴ C'est le facteur d'orgues Pasque Lembor, alias Pascal de Limbourg (R. FORGEUR, *Documents d'archives concernant des orgues et des facteurs d'orgues rhénosans*, dans *L'organiste*, t. 9, 1977, pp. 84-85). En 1685, Lembor répare les orgues de la cathédrale Saint-Lambert

(A.Ev.L., *Cathédrale*, B III.5, n° 65 v°). Paroissiens de Saint-Martin en Ile. Pasque Lembor et Jeanne Palante, sa femme, font leur testament le 6 mars 1687 (*Notaire J. Wasseige*, n° 54-54 v°). Trois jours plus tard, le facteur est inhumé dans l'église (*Reg. par.*, 201, n° 6). Le menuisier Jean Mélart était leur gendre.

²⁵ Il s'agit du menuisier Jean Mélart. La table onomastique du registre aux reliefs et acquêts du métier des charpentiers renvoie, pour lui, au n° 22 (*Métiers*, 66). Le registre, actuellement amputé de son début, ne commence qu'au n° 23, en 1668. Son relief ou son acquêt devait dater de 1667-1668. Le 7 juillet 1668, il épouse Elisabeth-Aldegonde, fille du facteur d'orgues Pasque Lembor (voir note 24; *Reg. par.*, 234, n° 8 v°). Durant les années 1678-1680, Jean Mélart est, avec Jean Del Cour et d'autres, en procès avec le métier des charpentiers (B. LHOIST-COLMAN, *Jean Del Cour dans les archives liégeoises*, dans *B.S.A.H.*, t. 48, 1968, pp. 25-27). En 1684, Jean Mélart, Arnold du Hontoir et douze autres maîtres menuisiers signent une requête aux députés de la Régence: ils s'indignent de voir des étrangers prendre le titre de maître, avoir des valets et exercer leur métier sans avoir fait le chef-d'œuvre indispensable, en vertu de l'article 1 du règlement du 24-7-1619; ils expliquent que cet état de fait leur est préjudiciable autant qu'au public qui « pensant avoir un ouvrage de Maistre, na bien souvent qu'un meschant ouvrage d'apprentis ce qui ne vaut pas la moitié de son argent puisque la valeur ou non des ouvrages ne se peut connoître d'extérieur, mais bien de l'intérieur, en quoy le public est trompé le plus souvent... » Gain de cause leur est donné par les députés le 4 novembre et par le prince-évêque le 4 décembre (*Conseil privé. Dépêches*, 128, n° 104 v° - 106 v°). Deux ans plus tard, Mélart travaille pour la cathédrale (R. JANS, *Un paysagiste liégeois du XVII^e siècle redécouvert: Jean Dumoulin*, dans *Leodium*, t. 58, 1971, pp. 52-55). Jeanne Palante, veuve, lui laisse en héritage sa maison située rue Sœurs de Hasque, voisine de celle de la « Vieille Monnoye » (*Notaire J. Wasseige*, 16-6-1687).

²⁶ Gérard Boussart est établi en Hors Château (*Etats*, 84, n° 14). A son décès, l'office de varlet de la fabrique de la cathédrale échoit au fils de Jean Doreye (*Cathédrale*, 190. *Registre aux commissions*, n° 124 v°-126, 12-1-1712). Plusieurs membres de la famille Boussart exercent le même métier. Jacques Boussart obtient l'office de maître couvreur de la cathédrale en 1673 (*Cathédrale. Secrétariat. Conclusions capitulaires*, 54, pp. 2-6).

²⁷ Elle est pourvue d'un toit dont les planches sont fournies par un certain « Hansfelt », et « d'un petit armoire pour remettre la coupe du vénérable » fait par Jean Mélart. En 1674, Hansfelt occupait la maison enseignée de la « Verd porte » en Saint-Michel et, en 1684, le « capitaine » Hansfeldt est établi en Haute Sauvenière (*Notaire*

N.P. Malpais, 8-11-1674; *Etats*, 84, f° 100). Il s'agit de « Jean van Bolen dit Hansfelt », qui meurt veuf en 1691. L'acte du décès de sa femme la disait « uxor Hansfetz Bolen » (*Reg. par.*, 205, f° 75 v°, 79).

²⁸ Le 25 juillet 1670, Nicolas Cramillon, demeurant à Andenne, acquiert la grande rate du métier des maçons. Deux de ses cinq fils, Prospère et Nicolas, entrent dans le métier en 1680 (A.Ev.L., *Documenta leodiensia*, X.10.19. *Liste des acquérants depuis la réforme de lan 1649 et jusques à lan 1682*, non folioté). En marge de l'acqué de Nicolas père, figure la mention « dans la basse sauvenièrre ». En 1683, Nicolas Cramillon intervient dans une affaire de mesure de pierres (*Notaire G. Hollants*, 12 septembre). En 1689, la capitation de la paroisse Saint-Michel le relève « devant » la place aux Chevaux (*Etats*, 84, f° 102 v°). En 1685, on le retrouve dans les archives de la cathédrale Saint-Lambert et de l'église Saint-Martin en Ile (*Cathédrale. Secrétariat. Conclusions capitulaires*, 57, p. 403 et *Protocoles des directeurs*, 131, f° 15 v°; *Cures. Saint-Martin en Ile*, 88, f° 219 v°, 221 et passim). En 1690, l'« entrepreneur » Nicolas Cramillon passe un contrat pour la façade de l'église du collège des jésuites (*Notaire J. Wasseige*, 10 octobre). En 1702-1703, il fournit des pierres pour la construction de l'hospice des Incurables (*Bienfaisance. Incurables*, 6, f° 5-5v°). En 1716, un Nicolas et un Jean Cramillon décèdent en Sainte-Aldegonde, à quelques jours près (*Reg. par.*, 91, f° 73 et 78). La Cité fait en 1725, deux paiements à la veuve Cramillon pour ses livraisons pour l'hôtel de ville (*Cité. Comptes*, 91, f° 85 v°; 92, f° 82). La famille Cramillon compte d'autres tailleurs de pierres: Guillaume relève le métier des maçons en 1680 et ses trois fils Guillaume, Simon et Jean le relèvent à leur tour. Guillaume, religieux minime est l'« architecte » de l'église de Beaufays. « Ingénieur », il fait en 1709 les plans de l'église de Lantin; son père livre une porte de pierres de taille (*Métiers*, 108 A, f° 40 v°, 60 v°, 72 v°; J. YERNAUX, *La construction de l'église de Beaufays en 1700-1701*, dans *Leodium*, t. 39, 1952, pp. 9-15; CURE DE LANTIN, *Registre intitulé Mémoire de tout ce qui s'est fait et donné du tems du Rd Sr Melchior Alexandre Verdin, curé de Lantin*, p. 29, 40. En 1717, un Jean Cramillon, natif de Seilles, devient bourgeois de Liège (*Conseil privé*, 129, f° 341 v°). En 1720, un maître tailleur de pierres de la Cité porte le même nom (*Notaire J.H. Bidart*, 12 octobre 20).

²⁹ *Reg. par.*, 205, f° 73.

³⁰ Laurent de Méan, paroissien de Saint-Michel, est décédé le 4 avril (*Etats*, 84, f° 100; *Reg. par.*, 205, f° 73 v°; *Cathédrale. Secrétariat. Testaments des chanoines*, 277, f° 265-266; codicille de 1679 au testament de 1677). Né en 1616, il est écolâtre en 1644, prévôt de Tongres en 1647, archidiacre du Hainaut en 1659 (J. de THEUX de MONTJARDIN, *op. cit.*, pp. 284-286).

Il portait aux arts beaucoup d'intérêt (B. LHOIST-COLMAN, *Lambert Duhoitoir (1603-1661), maître tailleur et sculpteur de pierres de la cathédrale de Liège*, dans *B.S.R.V.L.*, t. 8, n° 183, 1973, pp. 298-299).

³¹ A Liège, on trouve des traces de la famille Doreye (alias Daureye, Dorée, Doreille, Doret, Dorey, Dorez, Doroeil) dès le XIII^e siècle. Du XVII^e au XIX^e siècles, la plupart de ses membres sont soit marchands de pierres, soit sculpteurs, soit maçons, faisant fonction d'entrepreneurs et parfois d'architectes. Ils sont partagés en deux dynasties principales: celles de Lambert et de Jean. Ces deux prénoms sont repris à chaque génération. Le risque de confusion est grand. Celui qui nous occupe pourrait être né en 1621, en 1630, ou en 1631 (*Reg. par.*, 76, à la date du 15 mai; 77, à la date du 17 janvier et 8, f° 176 v°, à la date du 11 octobre). La table onomastique du registre aux reliefs et acquêts du métier des charpentiers (*Métiers*, 66) renvoie, pour Jean Dorey, au f° 6 malheureusement perdu. En 1658 et 1663, Jean et son frère Lambert figurent dans la liste des officiers et compagnons du métier des maçons. En 1666, ils en sont gouverneurs (A.Ev.L., *Documenta leodiensia*, X.10.19). En 1669, Jean détient l'office de maître maçon de la cathédrale, vacant par le décès d'Adam Stienne (*Cathédrale. Secrétariat. Conclusions capitulaires*, 52, p. 297). Dès lors, il apparaît régulièrement, et souvent associé à Lambert, dans les dépenses du chapitre. Le 4 juin 1674, Jean Doreye s'engage, vis-à-vis des frères prêcheurs dominicains, à construire « la rotonde du chœur » de leur église. La voûte devra avoir 90 pieds de diamètre. L'acte est passé au domicile de Bertholet Flémal et en présence d'Englert Fisen (*Notaire Gérard-François Pauwé*). Il est de nouveau gouverneur du métier des maçons en 1684 (*Conseil privé*, 129, f° 34 v°, 55). La capitation qui a lieu cette année signale « Mre Jean Dorée, masson », « sur Moeuze », non loin de la rue Cheravoye, dans la paroisse de Sainte-Adelgonde. Il est inhumé dans l'église le 26 septembre 1694 (*Etats*, 84, f° 8; *Reg. par.*, 91, p. 24). La place qu'il occupait « sur » la chambre Saint-Martin est alors donnée à Nicolas Delleneuve (*Conseil privé*, 129, f° 259 v°); l'office de maçon de la cathédrale est dévolu à son fils Jean (*Cathédrale. Secrétariat. Commissions*, 189, f° 172 v°-173 v°). Jean Doreye père, travaillait à la fois au palais pour le prince-évêque, pour des particuliers à Liège et hors Liège, des communautés religieuses, des fondations hospitalières, pour la Cité et les Etats (il s'occupe des réparations à faire à la Citadelle et au château de Stockhem; il intervient dans la campagne de reconstruction des quartiers bombardés en 1691). Ses fonctions à la cathédrale l'amènent encore à s'occuper des maisons claustrales. Sa carrière est chargée, trop chargée: en avril 1687, les tréfonciers décident de lui délivrer une attestation selon laquelle il n'a pas été privé de son office;

qu'ils ont seulement fait appel à un autre maçon parce qu'il avait trop de travail (*Conclusions capitulaires*, 58, p. 309). Son fils Jean est tenu sur les fonts le 31 mai 1674. Le maître menuisier Laurent de Fourny est son parrain (*Reg. par.*, 17, f° 122 v°). L. de Fourny est plusieurs fois gouverneur du métier des charpentiers (*Métiers*, 66, f° 101, 104, 111 v°; *Conseil privé*, 129, f° 35 v°, 58-58 v°, 299 v°). Il obtient la commission de menuisier du palais en 1655 (*Conseil privé*, 120, f° 212-212 v°). Jean Doreye fils sera appelé à restaurer, en 1710, le presbytère de Saint-Michel et il sera le bâtisseur du château d'Aigremont (P. COLMAN et B. LHOIST-COLMAN, *Le château d'Aigremont*, dans *B.C.R.M.S.*, t. 5, 1975-1976, pp. 114-149).

³² L'acte, établi par le notaire A. Brochart, est signé à la maison des tréfonciers, en Basse Sauvenièrre.

³³ Les botresses travaillent à quatre, au maximum; les porteurs d'auges sont quatre; les palettes sont cinq, ainsi que les manœuvres.

³⁴ Alias Dopagne, Doupagne. D'une famille de charpentiers que l'on rencontre fréquemment dans les archives liégeoises contemporaines. Gilles Dupaigne était charpentier de la cathédrale (voir note 37).

³⁵ Le menuisier Hubert Julin (alias Julien) avait fait les armoires de la sacristie de l'église Saint-Michel en 1663. Sa veuve apparaît dans les comptes en 1664, et un homonyme en 1667. Il s'agit de son fils, probablement (*Cures. Saint-Michel*, 20, *Comptes de 1663*, f° 9-10; *comptes de 1667*, non foliotés). Celui-ci est entré dans le métier des charpentiers en 1662 (*Métiers*, 68, *Listes 1677-1678*, 1680; *Conseil privé*, 220, *Listes 1678-1679*). Il est « scribe serviteur » du métier en 1683; « husié » (huissier) les années suivantes (*Métiers*, 66, f° 94, 101, 104, 105 v°, 108, 111 v°, 118).

³⁶ Serait-ce « Mre Philippe Pielvache » qui est témoin à la visite de maison faite par Closen en 1683 (voir note 15)? En 1684, un « Poilvache » « chapellin et preste » est relevé en Basse Sauvenièrre (*Etats*, 84, f° 99 bis). Dans le registre au décès de la paroisse Saint-Michel figurent celui de Philippe Pielvack, prêtre et bénéficiaire, survenu en 1676 et celui de Philippe Pielvach, survenu en 1683 (*Reg. par.*, 205, f° 70 v°, 73 v°). Un autre, Philippe Pielvack, meurt en Sainte-Aldegonde en 1713 (*Reg. par.*, 91, f° 80 v°).

³⁷ Le personnage n'est pas facile à cerner: il semble, au travers des archives du métier des charpentiers, qu'il y ait eu deux Jean Renard contemporains (*Métiers*, 66, f° 109 v°, 166 v°; 68, *Listes*, 1677, 1680; *Conseil privé*, 220, *Listes 1678-1680*). Parmi les signataires de la requête de 1684 figure le maître menuisier Jean Renard (voir note 25). En 1689, un Jean Renard, charpentier, est établi en Basse Sauvenièrre (*Etats*, 82, *Liste des défaillants*). Celui que nous rencontrons à Saint-Michel y fait des fournitures de bois. En 1715, son fils Fran-

çois demande l'office de charpentier de la cathédrale, vu le décès de Gilles Dopagne le Jeune et si « le vieux », qui en est chargé, n'est plus capable de l'exercer (*Cathédrale. Secrétariat. Conclusions capitulaires*, 68, p. 57). C'est encore François qui, en 1717 et 1719 est payé pour les matériaux nécessaires aux deux escaliers (la « montée Roiale ») de l'hôtel de Ville (*Cité. Comptes.*, 83, f° 70 v°; 85, f° 59 v°).

³⁸ En 1684, il occupe une place de marchand à la chambre Sainte-Gertrude; en 1687 il est de ceux désignés par le prince-évêque pour procéder aux élections de la Cité; il est remplacé à la chambre en 1712 (*Conseil privé*, 129, f° 35 v°, 235 v°, 335).

³⁹ Copie du recès de la Cité.

⁴⁰ « L'hostel de Stavelot » est en Basse Sauvenière (*Etats*, 84, f° 99 bis). J. YERNAUX, *Les propriétés de l'abbaye de Stavelot-Malmedy dans la ville de Liège*, dans *B.S.B.L.*, t. 11, 1921, pp. 205-219.

⁴¹ *Archives diocésaines. Prévôté*, 15, f° 309-310 v°.

⁴² En avril et mai 1687, Hubert Sacré paiera 60 florins à Laurent Roland pour avoir évacué « les mauvaises terres de notre église hors de la place des chevaux estant contraint par le chapitre de S. Lambert ». Périodiquement, les pouvoirs publics prennent des mesures pour obtenir un minimum de propreté dans la ville. En 1728, le conseil de la Cité en appelle au prince-évêque Georges-Louis de Berghes. Un mandement de 21 articles relatif à l'entretien des chaussées est donné au Peron, au son de trompettes. L'article 8 vise les membres des métiers: il leur est expressément défendu « de jeter par les rues toutes déchets provenant de leur travail... Tous sculpteurs, faiseurs d'images, tailleurs de pierres sont tenus de travailler dans leur cour et non dans les rues ou rivages avec défenses à eux d'y jeter des recoupures ou éclats de leurs pierres et marbres, à peine de confiscation de leurs pierres et marbres et amendes... Comme on fait aussi dans les lieux et rivages publics des amas de pierres, des fosses à coller de la chaux, qu'on y met des bois ou fumiers, perches aux houblons, et autres pareilles choses, nous ordonnons à tous ceux qui en ont de les oter incessamment et renclorre lesdites fosses... Le magistrat fera passer des charrettes par les rues de la ville pour y pouvoir mettre les saletés et trigus ainsi qu'il at encore été fait l'an 1705 » (*Conseil privé*, 129, f° 349-352).

⁴³ Alias Lanoy, Launoit, Lnonnoix, Lonoit. Il reçoit 1860 florins pour sa livraison de pierres. Dès 1660, il apparaît souvent dans les comptes de dépenses de la cathédrale (A.Ev.L., *Cathédrale*. B. II.26 à B.III.9). Il travaille aussi pour le palais. En 1669, associé au charpentier Gilles Tassin, il passe contrat avec la Maison de miséricorde de Liège pour l'érection d'un bâtiment « au lieu d'Ougrée, sur la partie du Preit appelée le ridant » (*Notaire H. Collette*, 26 mars). En 1674, il s'engage à fournir les pierres nécessaires à la construction

de l'église des dominicains (*Notaire G. Fr. Pauwéa*, le 11 novembre). En 1683, Mathieu Lonoy, « l'honorable » marchand maître tailleur de pierres établi sur la Batte, intervient dans une affaire de mesurage de pierres: il précise qu'il est depuis 40 ans ou environ dans le métier (*Notaire G. Hollants*, 8 septembre). En 1687, il est occupé, avec Jean Del Cour au repavage de la collégiale Saint-Martin (B. LHOIST-COLMAN, *Un document inédit reflétant le « livre de raison » du sculpteur Jean Del Cour de 1675 à 1707*, dans *B.I.A.L.*, t. 87, 1975, p. 205). La capitulation de 1689, en Saint-Jean-Baptiste, le signale au même endroit (*Etats*, 89, f° 78). Il meurt en 1694 et est inhumé dans l'église Saint-Jean Baptiste (*Reg. par.*, 173, à la date du 27 mars).

⁴⁴ « Sene » est le nom wallon de Sichen ou Zichen, centre d'exploitation du tuffeau (J. HERBILLON, « Pierres de cendres », dans *B.S.R.V.L.*, t.8, n° 184, 1974, pp. 347-348). Jean Smets est parfois dit « de Kan » pour Kanne. Il livre, en plusieurs jours, une centaine de ces blocs. Le bloc coûte 4 patars. Le prix du transport varie. Le 28 mars, Hubert Sacré note « pour l'aménagement de 17 blocs de sable, 19 esquelins ayant donné deux esquelins de plus, d'autant que les chemins estoient trop mauvais et pluvieux ». En octobre, les « charrons villageois » amènent 56 1/2 blocs; en raison des pluies, le charriage d'un bloc revient presque à 11 patars. Un autre charron en amène 9 1/2, à 12 patars pièce « ne les ayant pas voulu amener pour moins »; pour 3 charrettes de blocs, contenant 28 1/2 blocs, 3 charrons réclament aussi 12 patars par pièce, « ne les ayant voulu amener à meilleur marché ».

⁴⁵ Il est payé, entre autres, pour avoir livré 630 livres de fer « de chatelet » pour agencer une verrière. L'usine sidérurgique de Châtelet, non loin d'Habay-la-Neuve, était une des plus importantes usines de la province du Luxembourg. (M. BOURGUIGNON, *Les usines du bassin de la Rulles*, dans *Annales de l'Institut archéologique du Luxembourg*, t. 58, 1927, pp. 79-106. Communication de M. Georges Hansotte, conservateur du dépôt des Archives de l'Etat à Liège).

⁴⁶ Peut-être la maison enseignée de la Chaîne d'Or, à l'angle des quais de la Goffe et de la Ribué (GOBERT, *op. cit.*, t. 5, 1928, p. 204).

⁴⁷ Soit la rue, la porte ou le port de Hongrée, donnant sur le quai de Maestricht (GOBERT, *op. cit.*, t. 3, 1926, pp. 262-266).

⁴⁸ En 1703, Mathieu de Gueldre est occupé au plafond de l'église de l'hospice des incurables (*Bienfaisance. Incurables*, 6, f° 10 v°).

⁴⁹ Hubert Sacré note encore un débours de 6 patars « pour la façon de 2 chevetlets pour les porteurs de baches mettre leurs baches pour se charger et autant mieux pouvoir travailler ».

⁵⁰ *Cathédrale. Secrétariat. Conclusions capitulaires*, 58, p. 229. En juin 1687, Lau-

rent Roland touchera 12 florins 15 pour 51 « voyes de terre qu'on a mené de notre église tant de l'archade qu'autres, à 5 patars la voye et 35 patars pour 5 voyes de pierre à 7 patars la voye ».

⁵¹ Le gel de l'eau sur une hauteur d'un pied (29 cm) paraît exagéré. Un siècle plus tard, le passage de la Haute Sauvenière est toujours dangereux. La pente est non seulement trop raide, mais en plus « dans les hyvers, il étoit toujours chargé de deux pieds de glace, ce qui occasionnoit souvent des malheurs ». On construit alors un canal souterrain pour faciliter l'écoulement des eaux. D'autres travaux furent entrepris, visant à corriger les différences de niveaux entre la place aux Chevaux et la Haute Sauvenière (GOBERT, *op. cit.*, t. 3, 1926, pp. 238-239).

⁵² A 5 patars la « voye », ce qui fait un total de 14 florins 5. Les six hommes touchent 6 florins 12 patars.

⁵³ Copie de l'acte de déclaration par devant le notaire M. Torrentius. Le 20 mai, Hubert Sacré paie 18 florins aux « verjurerz » (voir jurés) pour leur visite du puits et la copie de leur rapport. La bière qu'ils ont bue « Au Marteau », à cette occasion, lui coûte en plus 18 patars.

⁵⁴ Au bas de la facture, le curé a noté « on a convenu avec Mre Jean Renar que diminuant vingt huit florins bb., on luy payera a diner ».

⁵⁵ Jean Sougné est établi près du pont des Arches, à l'enseigne de l'« Agneau Paschal » (*Etats*, 84, f° 30).

⁵⁶ Elle est « plonçquière », et établie « A la Goffe » (*Etats*, 84, f° 21).

⁵⁷ Doreye a alors, sur le chantier, 4 maçons, 5 manœuvres et 3 porteurs.

⁵⁸ Engin ou véhicule? (J. HAUST, *Dictionnaire liégeois*, Liège, 1933, pp. 317-318). Le contrat passé le 1^{er} février 1686, pour la couverture de l'église, stipulait que Renard et ses ouvriers devront aider à tirer les grosses pierres hors de terre quand elles seront découvertes.

⁵⁹ Ainsi, pour des « hochets de terouille », qui sont des boulets de charbon très friable et de mauvaise qualité, utilisé pour faire du mortier noir (J. HAUST, *op. cit.*, p. 653; L. REMACLE, *Notaires de Malmedy, Spa et Verviers*, Bibliothèque de la Faculté de Philosophie et Lettres de l'Université de Liège, Fascicule CCXVIII, Paris, 1977, pp. 148 et 247); pour des « mandes » ou « banses » (mannes d'osier tressé) à 3 patars pièce et des « grandes banses » à 9 patars pièce; pour des bois et des grosses servant à lever les pierres; ou encore aux ouvriers « pour boir » et 25 patars aux couvreurs d'ardoises qui ont fait le nécessaire pour empêcher « la pluie et neiges de tomber vers le ban de communion ».

⁶⁰ Il livre, entre autres, à Michel Latour: 5 « poumay », pesant l'un de 59 livres et les quatre autres ensemble 22 1/2 livres (il s'agit vraisemblablement de petites boules en forme de pomme, servant à consolider ou orner), et un « bancrouz » (peut-être une girouette) de 24 livres (Communications de

M. Jean Lechanteur, chargé de cours à l'Université de Liège).

⁶¹ Alias Hadelin ou Halet Bouxhon, marié à Marie Pennas en Sainte-Véronique le 4 juillet 1674. Il meurt dans la paroisse et est inhumé dans l'église des augustins le 16 février 1690. Sa veuve décède le 23 janvier 1711 (*Reg. par.*, 308 et 313, aux dates).

⁶² Elle coûte 40 florins mais le curé décompte de ce prix 5 florins qu'il se souvient lui avoir donnés quatre ou cinq ans auparavant. La corde pour la pendre est payée 1 florin 15 à Jean Renard.

⁶³ En avril et en juin, le curé avait reçu du chapitre cathédral, chaque fois 40 florins pour l'achat d'ardoises (*Cathédrale. Secrétariat. Conclusions capitulaires*, 58, pp. 470-471).

⁶⁴ On imagine les risques d'incendie que cette pratique pouvait représenter. Les autorités prennent cependant des mesures pour les éviter. Les toits de paille sont particulièrement visés. Mais les Liégeois respectent mal l'interdiction qui a été faite d'en couvrir les bâtiments. En 1692, le révérend J.C. Sprimont dénonce, par-devant notaire, le prélocuteur Namur lequel faisant « dresser dans sa maison quelqz espèce de bâtiment accommodé de paille, il lui avait fait signifier par un de ses domestiques que ce toit seroit dangereux parce que ses écuries remplies de foin et de pailles y étoient contigues, que c'estoit contre la bonne reigle de faire des toits pareilles au milieu d'une ville environnée de beaux édifices ». Le danger est d'autant plus grand, insiste le plaignant, que la cheminée du boulanger voisin est jointive (*Notaire G. de Bleret*, 7 octobre). Le 2 mai 1656, le feu pris dans la maison d'un boulanger d'Aix-la-Chapelle avait ravagé toute la ville. Quant au Grand Incendie de Londres, il avait débuté, le 2 septembre 1666, dans le fournil du boulanger du roi et il avait détruit 13.200 maisons et 87 églises.

⁶⁵ Cette lettre n'est pas datée, mais dans un postscriptum Vincent Monart fait allusion à la mort de « Mr Hamaide, nostre religieux ». Il s'agit de Vincent la Hamaide, décédé le 20 février 1690 (A.E.N., *Archives ecclésiastiques. Chanoines réguliers de Saint-Augustin. Abbaye de Malonne*, 3453. *Nomina confratrum...* [f° 1]). Sa pierre tombale est encore conservée dans le jardin de l'église Saint-Berthuin, à Malonne.

⁶⁶ Probablement le *Traité des cinq ordres d'architecture dont se sont servi les anciens, traduit du Palladio, augmenté de nouvelles inventions pour l'art de bien bastir par le Sr Le Muet*, publié en 1682 à Amsterdam.

⁶⁷ Vraisemblablement l'imprimeur et marchand libraire Antoine Lenoir. En 1678, Maximilien-Henri de Bavière lui accordait le privilège d'imprimer et de vendre « la tragédie de St. Lambert ». En 1684, Lenoir avait sa boutique dans le palais (*Conseil privé. Dépêches*, 127, f° 36v°; 128, f° 39; *Etats*, 84, f° 57v°).

⁶⁸ Dans les salaires, la bière est parfois

comprise; elle est parfois « offerte » en plus; elle est parfois réclamée. En 1736, le maître menuisier François Denis déclare que suivant l'usage, les maîtres menuisiers travaillant pour des particuliers ont le droit d'exiger 25 patars par jour avec la bière ou 3 escalins (30 patars) sans la bière (*Notaire J. Gilissenne*, 27 août).

⁶⁹ GOBERT, *op. cit.*, t. 4, 1926, pp. 204-205.

⁷⁰ *Reg. par.*, 205, f° 73-73 v°. Le 10 décembre 1695, Jacques Mouvet, chanoine de Sainte-Croix et protonotaire apostolique, révoque un testament antérieur où il marquait sa volonté d'être inhumé dans la collégiale et désigne en lieu et place l'église Saint-Michel. Hubert Sacré note « Mr Mouvet est mort le 21 décembre 1695, 7 à 8 jours auparavant il avoit demandé pour permettre de mettre une pierre d'environ 4 caraux des memes pierres et caraux que notre église est pavée, ce que je n'ay voulu admettre s'il ne donnoit quelque chose à l'Eglise, et disoit que on écriroit seulement ces mots ou paroles "Hic iacet Jacobus Mouvet Canonicus Ste Crucis et Prothonotarius Apostolicus. Orate pro eo" si bien qu'allant visiter ledit Mouvet 2 à 3 jours avant sa mort, il me fit signe avec son doigt de l'approcher, et alors il me demanda si je serois content de 25 écus pour l'Eglise, je répondis alors quoy, et ensuite comme on ma dit il le fit écrire le meme jour ou celui d'après. Mais il n'a jamais parlé d'avoir ses armes, et je ne luy eusse pas accordé, à raison que plusieurs personnes ont contribué libéralement pour notre Eglise et ny ont pas leurs armes... » (*Cures. Saint-Michel*, 34). Jacques Mouvet est finalement inhumé dans l'église, « in nostro sepulcro » (*Reg. par.*, 205, f° 80).

⁷¹ *Cures. Saint-Michel*, 53. Ce cimetière, pour pestiférés précise-t-il, est voisin de la maison du greffier Laurenty qui s'en sert comme jardin depuis 40 ans...

⁷² S. BORMANS, *Revue de Liège en 1700*, dans *B.I.A.L.*, t. 8, 1866, p. 286. L'église Saint-Jean-Baptiste est pour Louis Abry la plus éclatante de toutes (*Ibidem*, p. 287). En 1705 le Hollandais Mathieu Brouerius van Nidek, épigraphiste et archéologue qui visite Liège, ne fait pas allusion à l'église Saint-Michel. Il n'y a cependant pas lieu de s'en étonner: l'auteur ne trouve rien de curieux à remarquer au palais des princes-évêques (L. HALKIN, *Une description inédite de la ville de Liège en 1705*, dans *Bibliothèque de la Faculté de Philosophie et Lettres*, Fascicule CXIII, Liège, 1948).

⁷³ Il n'y a aucune trace de cette consécration dans les comptes de dépenses ordinaires et extraordinaires de l'église (*Cures. Saint-Michel*, 20). A. de Ryckel s'est trompé en écrivant que la consécration avait eu lieu en 1705 (*Consécration d'églises et d'autels liégeois*, dans *Leodium*, t. 5, 1906, p. 40).

⁷⁴ *Cité. Comptes* 80, f° 57 v°, à la date du 22 septembre; *Cathédrale. Secrétariat. Conclusions capitulaires*, 68, p. 224, à la

date du 2 octobre.

⁷⁵ *Cures. Saint-Michel*, 21. *Comptes* 1720-1721, p. 9.

⁷⁶ *Archives diocésaines. Prévôté*, 16, f° 208. En 1727, le curé échange, par l'intermédiaire du maître fondeur Boverye, la petite cloche classée, pesant 200 lb, contre une cloche provenant de l'abbaye de Lobbes, pesant 278 lb. (*Cures. Saint-Michel*, 21. *Comptes* 1727, à la date du 5 août).

⁷⁷ P.-L. De SAUMERY, *Les Délices du Pays de Liège*, t. 1, 1738, p. 148.

⁷⁸ BIBLIOTHEQUE DE L'UNIVERSITE DE LIEGE, *Ms 1016. Mémoire pour servir à l'histoire ecclésiastique du diocèse de Liège*, p. 81. Les trois autres rotondes étaient aux églises Saint-André et Saint-Jean, et à celle du couvent des dominicains.

⁷⁹ HAMAL, *Notice*, p. 251. En quoi il se trompe peut-être: cette particularité revenait à l'église Saint-Nicolas aux Mouches, semble-t-il. A moins que le chanoine n'ait pris en considération que les églises encore en service. La place Saint-Michel mesure 341 m².

⁸⁰ B.U.L., *Ms 1669 B*, f° 253-253 v°; GOBERT, *op. cit.*, t. 4, 1926, pp. 205-206.

⁸¹ A.Ev.L., *Secrétariat. Correspondance administrative*, t. 3 (1822-1823), n° 480. Les autres raisons avancées sont les suivantes: l'église Saint-Michel pourrait suppléer à l'église Sainte-Croix si un accident survenait à celle-ci, qui est de construction assez délicate; l'édifice pourrait, en cas de nécessité, être converti en école ou en magasin; la condition imposée à l'acquéreur de démolir sans pouvoir utiliser le terrain va écarter les amateurs. Le vicaire capitulaire Barrett réfute ensuite les arguments avancés par les signataires de la requête au roi. Ils font état, entre autres, du scandale qui proviendrait, si l'église subsistait, de l'extraction éventuelle de cadavres qui y sont inhumés; il rétorque que le scandale serait inévitable en cas de démolition parce qu'il faudra abaisser l'emplacement de l'église de plusieurs pieds pour le mettre au niveau des rues contigues car si la différence de niveau avec la rue Haute Sauvenière subsistait, le public n'en aura aucun profit et si le nivellement se fait, la rue n'y gagnera qu'un élargissement partiel. Le vicaire général reconnaît l'avantage qu'une ou deux maisons proches pourraient retirer de la démolition de l'église mais il estime que ce fait ne doit pas être mis en balance.

⁸² Le journal déplore grandement la décision prise; souligne le rôle joué par les Etats provinciaux et la Régence de Liège, opposés à la vente; s'étonne de l'autorisation donnée par le roi, en dépit des administrations locales et fait allusion à « une puissance cachée » dont ce n'est pas la première intervention.

⁸³ Voir *Le courrier de la Meuse* du 13 mars 1824.

⁸⁴ *Le Soir*, 21 décembre 1978 et 28 février 1979.

⁸⁵ Je suis reconnaissante à M. Georges

Gabriel, membre correspondant de la Commission des monuments et des sites, de m'avoir aidée dans ces recherches et de m'avoir mis en mains les ouvrages consacrés à Vauban.

⁸⁶ *Notice historique et descriptive sur Mont-Dauphin (Hautes-Alpes)*, 2^e éd., Gap, 1975, p. 56.

⁸⁷ « Il faudra changer les autels de croisée... il suffira de deux confessionnaux... on doit recommander particulièrement la sonnerie pour qu'elle soit bonne et bien d'accord, des orgues et une horloge neuve et non rapetassée » (A. de ROCHAS D'AIGLUN, *Vauban. Sa famille et ses écrits. Ses oisivetés et sa correspondance. Analyse et extraits*, t. I, Paris et Grenoble, 1910, p. 347).

⁸⁸ M. PARENT et J. VERROUST, *Vauban*, Paris, 1971, p. 162.

⁸⁹ de ROCHAS D'AIGLUN, *op. cit.*, t. 2, pp. 519-520. Robelin faisait partie d'une famille d'ingénieurs.

⁹⁰ de ROCHAS D'AIGLUN, *op. cit.*, t. 2, p. 194. En 1672, Vauban disait qu'il n'y avait pas de places en France où les ouvrages soient plus soigneusement conservés qu'à Philippeville (*Ibidem*, pp. 82-83). Dans ses « Maximes bonnes à observer pour tous ceux qui font bastir », il donne la description d'un type de plafond à solives qu'il a vu à Philippeville et dans le pays de Liège (de ROCHAS D'AIGLUN, *op. cit.*, t. I, pp. 373-374; J. BREUER, *Vauban et l'architecture liégeoise*, dans *C.A.P.L.*, t. 41, 1950, pp. 32-34).

⁹¹ En novembre 1701, l'armée française occupe de nouveau les villes de la principauté de Liège. L'année suivante, les Alliés étant en guerre contre Louis XIV, il faut remettre les forteresses de Huy et de Liège en état de défendre un siège. L'opération en incombe à Vauban (de ROCHAS D'AIGLUN, *op. cit.*, t. 2, pp. 505-508; P. HARSIN, *Vauban à Liège en 1702*, dans *B.S.R.V.L.*, t. 4, n^{os} 104-105, 1954, pp. 307-313).

⁹² B.U.L., *Ms 1669 B*, p. 253.

⁹³ *Liège, Cabinet des estampes et des dessins*, Album Hock, 122.

⁹⁴ Probablement Louis Meunier (alias Meusnier, Musnier), peintre et graveur au burin, à la fin du xvii^e siècle. On possède de lui des vues de Paris, Liège, Rome, Madrid, etc. (*Allgemeines Lexikon der bildenden Künstler*, éd. Thieme et Becker, t. 24, 1930, p. 455. E. BENEZIT, *Dictionnaire des peintres, sculpteurs, dessinateurs et graveurs*, t. 7, 1976, p. 369).

⁹⁵ BIBLIOTHEQUE COMMUNALE DE LA VILLE DE LIEGE, Fonds Cartes et plans.

⁹⁶ *Les Délices...*, t. 1, 1738, pp. 90-91.

⁹⁷ *Liège, Cabinet des estampes et des dessins*.

⁹⁸ B.U.L., *Ms 1669 B*, p. 252-253. On lit *St Michel 1740* sur un dessin qui montre un édifice polygonal flanqué d'une tourelle, le tout entouré d'un mur (B.U.L., *Ms 1666 B*, p. 53. GOBERT, *op. cit.*, t. 8, 1977,

fig. 2053). L'identification est erronée. Cet édifice a des caractéristiques différentes et est isolé de son voisinage par un enclos.

⁹⁹ MUSEE DE LA VIE WALLONNE, n^o A.40310.

¹⁰⁰ B.U.L., Collections artistiques, M. LAVOYE, *Contribution à l'iconographie de la province de Liège*, Liège, 1970, p. 66, n^o 325. GOBERT, *op. cit.*, t. 8, 1977, fig. 2054. Il s'agit probablement du dessin de l'architecte Emile Jamar, dessin signalé par Gobert (*op. cit.*, t. 4, 1926, p. 206, n. 2).

¹⁰¹ *Le Vieux Liège*, 20 mars 1897, col. 180-182.

¹⁰² L'état s'élève à 65 florins 19. Les 14 marches coûtent 7 florins; les 4 balustres coûtent 4 florins. Jacques Delachausée a livré les « crocks » (crochets).

¹⁰³ Et aussi le « reste de hourdement » et avoir aidé à transporter les bois hors de l'église. C'est le chartier Laurent Roland qui a conduit ces bois de l'église à la place aux Chevaux.

¹⁰⁴ *Cures, Saint-Michel*, 20. *Comptes de 1646*, f^o 6; 1648, f^o 6 v^o; 1663, f^o 9-10. Sur Jacques Boesman, voir J. QUITIN, *Orgues, organiers et organistes de l'église cathédrale Notre-Dame et Saint-Lambert, à Liège aux xvii^e et xviii^e siècles*, dans *B.I.A.L.*, t. 80, 1967, pp. 11, 12, 14, 16-20, 41.

¹⁰⁵ *Fonds français. Préfecture*, 514, f^o 3; GOBERT, *op. cit.*, t. 4, 1926, p. 206.

¹⁰⁶ J. HELBIG, *Les papiers de famille d'Englebert Fisen*, dans *B.S.A.H.*, t. I, 1881, p. 32; B. LHOIST-COLMAN et P. COLMAN, *Recherches sur Englebert Fisen, peintre liégeois (1655-1733)*, dans *B.S.R.V.L.*, t. 9, n^o 200, 1978, p. 224.

¹⁰⁷ HAMAL, *Notices*, p. 251. Il s'agit du sculpteur Cornélis Vander Veken, décédé en 1740 (B. LHOIST-COLMAN, *Le véritable nom du sculpteur Cornélis Vander Werck, alias Vanderwinck, alias de Weckembach: Van der Veken*, dans *B.S.R.V.L.*, t. 9, n^o 195, 1976, pp. 84-85).

¹⁰⁸ Pour le maître-autel de l'église Saint-Etienne, elle aussi à la collation du grand prévôt, l'avocat Nicolas Barmes donne plus de 3000 florins en 1696. Pour l'autel de la chapelle Sainte-Barbe et Saint-Nicolas, et son plafond, le docteur Bimy donne plus de 700 florins. L'autel de la chapelle Sainte-Croix et les orgues sont offerts par les Duvivier. La chaire de vérité coûte 72 florins aux époux Duchâteau. Les nouveaux bancs, faits par le menuisier de l'église Pierre Giltay, sont offerts par des paroissiens. Pour le plafond du chœur, marqué à ses armes, le grand prévôt « cardinal de Bouillon » donne 1000 florins, en 1696. En 1704, il offre encore, avec d'autres, le lambris de la nef, réalisé par Pierre Giltay, le sculpteur Robert Verbug et le peintre Louis Abry (*Cures, Eglise Saint-Etienne*, 47. *Registre du tronc (1694-1730)*, f^o 30, 30 v^o, 31 v^o, 170 v^o, 171, 173). Le plafond, sculpté et peint, du chœur de l'église Notre-Dame aux Fonts avait aussi

été exécuté aux frais du grand prévôt (B. LHOIST-COLMAN, *Un document inédit...*, pp. 213-214, n. 120). Sur le mobilier de l'église Saint-Etienne, voir R. FORGEUR, *Un recueil de dessins...*, dans ce *Bulletin*, aux notes 9, 48, 49 et 57.

¹⁰⁹ On a aussi repoli les pierres noires de l'autel et réparé « les sapins du marche-pied ». Pelisser à peint et doré les portes du tabernacle, le pied de la croix d'argent, le pied du « vénérable » et les « bordures des canons neufs ». Ces derniers ouvrages avaient été sculptés par maître Louis (*Cures, Saint-Michel*, 21. *Comptes 1722-1723*, p. 1, 2, 10. Sur Pellicer, voir P. COLMAN et B. LHOIST-COLMAN, *Le château d'Aigremont*, p. 13). En 1730, « une ajoutée est faite au dais » du maître-autel (*Cures, Saint-Michel*, 3. *Comptes 1730*, non folioté).

¹¹⁰ *Fonds français. Préfecture. Inventaire*, 514, n^o 32 et 33. En 1722, le curé Jaspar paie 46 florins au tourneur et au sculpteur pour les 6 grands chandeliers de bois de poirier: ils ont été portés chez les demoiselles Rulkin, « doreuses », qui les ont argentés pour 16 florins. Elles dorent aussi un grand christ de bronze pour 71 florins 10 (*Comptes 1722-1723*, p. 10). Les Rulkin, principalement Pierre et Jeanne-Catherine, apparaissent souvent dans les comptes des églises liégeoises et pour des sommes importantes. Jeanne-Catherine touche 200 florins pour la peinture et la dorure de l'autel de l'église Saint-Martin en Ile (*Cures, Saint-Martin en Ile*, 64. *Comptes 1685*, pp. 10-11). Les demoiselles Rulquin travaillent à l'hôtel de ville en 1719 (*Cité, Comptes*, 85, f^o 62).

¹¹¹ P. DE BRUYNE, *Les anciennes mesures liégeoises*, dans *B.I.A.L.*, t. 60, 1936, p. 28.

¹¹² *Inventaire*, n^o 43-44.

¹¹³ *Cures, Saint-Michel*, 21. *Comptes 1729* p. 7.

¹¹⁴ En 1663, Albert Mosens avait « doré et dépeint le siège de sermon » et il y avait « appliqué des figures » (*Cures, Saint-Michel*, 20. *Comptes*, 1663, f^o 10 v^o).

¹¹⁵ *Inventaire*, n^o 38. Cette chaire était-elle démontable? (B. LHOIST-COLMAN, *Un document inédit...*, p. 201 n. 56).

¹¹⁶ S'agit-il de Jean-Ernest de Surlet?

¹¹⁷ *Inventaire*, n^o 35, 41-44. Dans les deux sacristies se trouvaient plusieurs armoires (*Ibid.*, n^o 27-31). Certaines dataient de la 1^{re} moitié du xviii^e siècle. Ainsi, la grande armoire à coulisse de la seconde sacristie, qui est payée au menuisier Fabri (*Cures, Saint-Michel*, 21. *Comptes 1720-1721*, f^o 9).

¹¹⁸ Un « Lambotte pinte », paroissien de Saint-Michel, est recensé en 1684 en Basse Sauvenière. Il ne fait qu'un probablement avec le peintre François Lambotte marié en Saint-Michel en 1676 et y décédé en 1717. Sa veuve y meurt aussi en 1728. En 1694, François Ranchothe Lambotte signe une supplique au prince-évêque, dirigée contre les peintres étrangers. En 1695 et 1710, Lambotte apparaît dans les archives

de la cathédrale. En 1710, un Jean-Philippe Lambotte marbre la cheminée du presbytère de Saint-Michel. Un Lambotte, dont le prénom n'est pas donné, est, en 1719, payé pour avoir marbré la cheminée de la grande salle de l'hôtel de ville (*Etats*, 84, f° 99 v°; *Reg. par.*, 205, 8 novembre 1676; 17 octobre 1717; 6 octobre 1728; E. FAIRON, *Marchands de peinture à Liège en 1694*, dans *C.A.P.L.*, t. 4, 1909, pp. 50-52; *Cathédrale. Secrétariat. Conclusions capitulaires*, 60, f° 223; A.Ev.L., *Cathédrale*, B. 111.12, f° 39 v°; *Cité. Comptes*, 85, f° 62).

¹¹⁹ *Cures. Saint-Michel*, 3, *Comptes*, 1729, p. 2. À l'époque, toute l'église est reblanchie. Le curé paie pour de la couleur à noircir, destinée à quelques endroits du lambris du chœur et à l'autel; pour de la «koisse» (hwèce, écorce?) de tanneur pour «garantir» le pavé et les bancs; pour du gravier, pour remplir les «fosses» dans le pavé.

¹²⁰ HAMAL, *Notice*, p. 251; *Notes*, p. 44.

¹²¹ *Inventaire*, n° 39.

¹²² L'Ange gardien, actuellement conservé à l'église Sainte-Croix, pourrait provenir de l'église Saint-Michel (GOBERT, *op. cit.*, t. 8, 1977, fig. 2055). La statue ne figure pas dans les inventaires de cette église faits au XIX^e siècle mais ces inventaires ne signalent que les objets exposés ou utilisés. La statue de saint Joseph, conservée dans le chœur occidental de l'église Sainte-Croix, pourrait aussi provenir de l'église Saint-Michel.

¹²³ HAMAL, *Notice*, p. 251; *Inventaire*, n° 34. Il s'agit de Jean Latour (1719-1782)

(J. HELBIG, *La peinture au pays de Liège*, Liège, 1903, pp. 424-426; D. COEKELBERGHS, *Les peintres belges à Rome de 1700 à 1830*, Bruxelles et Rome, 1976, pp. 384, 400). En 1762, Jean Latour est établi en Saint-Martin en Ile (*Etats*, 89, f° 135).

¹²⁴ HAMAL, *op. cit.*, p. 251. Ce Dumoulin est peut-être Jean-Baptiste Dumoulin, ou son frère Lambert (P. COLMAN et B. LHOIST-COLMAN, *Le château d'Aigremont...*, p. 14).

¹²⁵ *Inventaire*, n° 38, 40. Pirotte est né en 1699 et décédé en 1764 (HELBIG, *op. cit.*, pp. 382-384; COEKELBERGHS, *op. cit.*, p. 415). En 1736 et 1762, Pirotte est paroissien de Saint-Jean-Baptiste (*Etats*, 86, f° 38 v°; 89, f° 97).

¹²⁶ Marguerite de Lintre, en 1568 et 1570, offre entre autres un calice en argent doré (*Cures. Saint-Michel*, 1, f° 72-72 v°).

¹²⁷ *Archives diocésaines. Prévôté*, 15, f° 309.

¹²⁸ Le 27 février 1690, Jenne de Coninck donne une croix de diamants pour orner la remontrance «laquelle elle veut qu'elle soit attachée à perpétuité à une chaisne d'or aussy donnée par Mademoiselle N.N., jeune fille, laquelle ne veut estre connue» (*Cures. Saint-Michel*, 1, f° 73 v°; 15, p. 1). En 1709, Nicole Devart lègue à l'église divers objets, dont sa plus belle bague pour être appliquée à la remontrance. Ce qui est fait après son décès (*Cures. Saint-Michel*, 53).

¹²⁹ En 1693, Marie Jeneffe lègue par testament «sa petite agnus d'or qu'elle porte au col à la glorieuse Vierge Marie de

St.Michel» (*Cures. Saint-Michel*, 34). C'est à Hubert Sacré, personnellement, que la veuve de M. Doupaigne, née Anne-Marie de Lux, laisse «son beau crucifix et un tableau avec un petit gros dieu et les anges alentour, et une vierge de bois ou pierre marbré avec le sceptre et le pied» (*Cures. Saint-Michel*, 34. Testament du 30 novembre 1695).

¹³⁰ *Cures. Saint-Michel*, 53.

¹³¹ Note ajoutée à l'attestation du suffragant relative à la bénédiction des statues, le 25 septembre 1705.

¹³² *Archives diocésaines. Prévôté*, 16, f° 206. En 1722, la fabrique avait acheté 8 aunes de «hanskotte» (hanscote) rouge à 11 sous 1 liar l'aune pour envelopper les 4 figures d'argent et les 6 grands chandeliers (*Cures. Saint-Michel*, 21, *Comptes* 1722-1723, p. 2, 10).

¹³³ *Cures. Saint-Michel*, 21, *Comptes* 1722-1723, p. 2, 11. «Bovier» pour Bovy, vraisemblablement. Peut-être Herman ou Hubert Bovy (P. COLMAN, *L'orfèvrerie religieuse liégeoise*, Liège, 1966, t. 1, p. 70).

¹³⁴ *Cures. Saint-Michel* 3, *Comptes* 1729, p. 5; 21, *Dépenses extraordinaires* 1731-1734. Il s'agit de Jean-François Knaps (COLMAN, *op. cit.*, pp. 69-73).

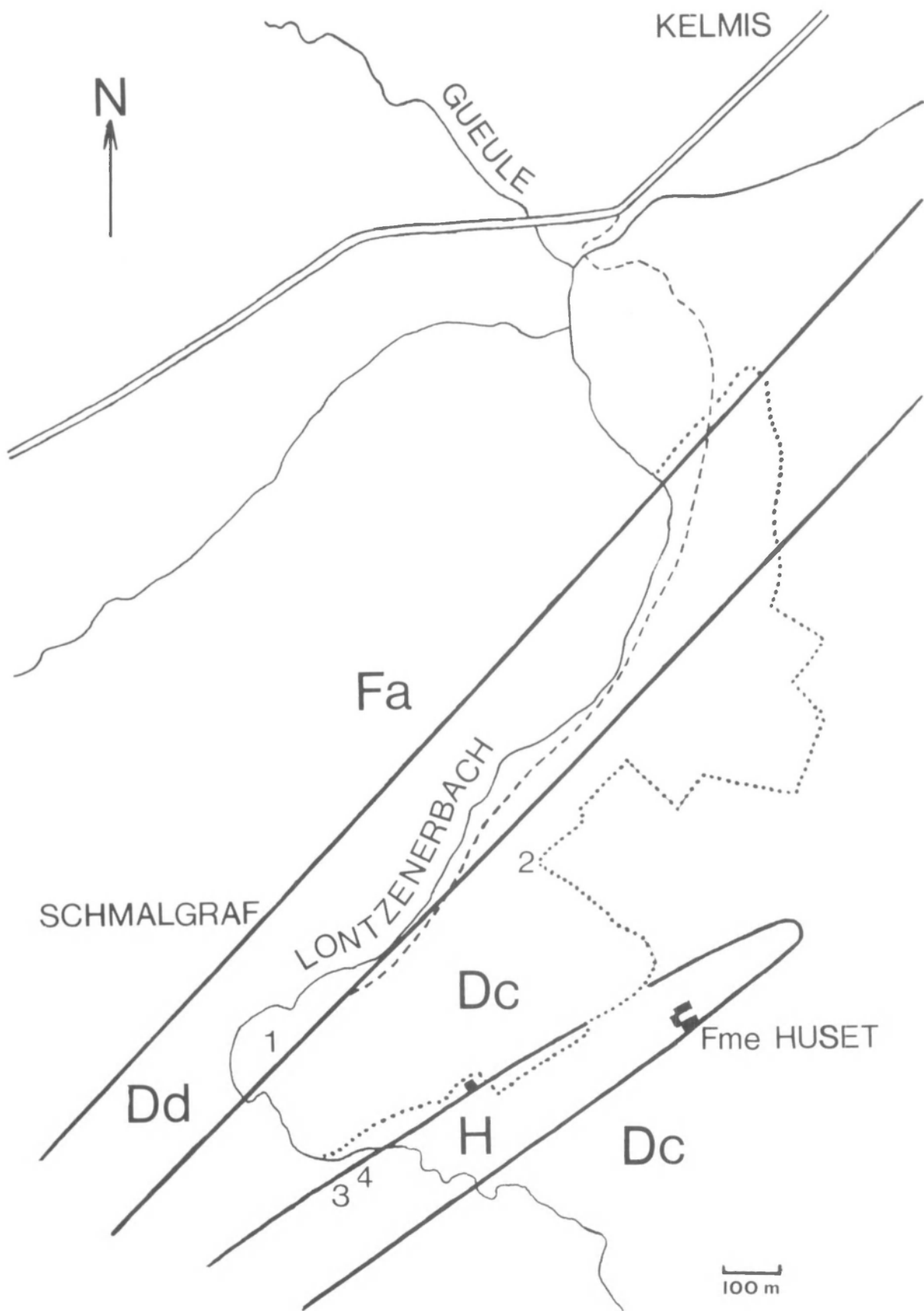
¹³⁵ Documents en cours de classement. COLMAN, *op. cit.*, p. 285.

¹³⁶ *Archives diocésaines. Prévôté*, 18, n° 12.

LA VALLEE DU LONTZENERBACH A HERGENRATH (province de Liège, Belgique)

J. DUVIGNEAUD, P. AUQUIER et J. LAMBINON

(Université de Liège, Département de Botanique)



A l'extrémité nord-est de la province de Liège, la Gueule reçoit sur sa rive gauche, au sud des villages de Moresnet, La Calamine, Neu-Moresnet et Hergenrath, un petit affluent qui s'appelle le Lontzenerbach ou Hohnbach. Le cours inférieur de cette petite rivière est particulièrement pittoresque et sa vallée renferme plusieurs sites de grande valeur biologique. Le but de cette note est d'en préciser les intérêts multiples et de souligner l'importance et la richesse de la flore et de la végétation inventoriées.

GEOLOGIE

La région étudiée fait partie du Massif de la Vesdre. Elle présente un socle primaire constitué de Famennien (schistes, psammites et quartzites), de Dinantien (calcaires et dolomies, la base du Dinantien dolomitique étant localement très siliceuse) et de noyaux synclinaux de Houiller (schistes très altérés en surface, avec çà et là des bancs gréseux). Les plateaux sont couverts de dépôts crétacés appartenant généralement au Sénonien (assise d'Aix-la-Chapelle) et comprenant surtout des sables et des argiles; ces dépôts plus ou moins meubles apparaissent parfois, mêlés à des limons, dans les colluvions de pente.

Tout ce Massif de la Vesdre est une zone d'intenses plissements et de fractures. Il présente une série de cassures orientées NNW-SSE qui ont permis l'intrusion de filons s'épanouissant souvent en surface sous la forme de gîtes métallifères. Ces gîtes sont constitués de minerais de plomb (galène), de fer (pyrite) et surtout de zinc (calamine ou minerai silicaté: blende ou minerai sulfuré) (Legraye 1954, p. 804). Leur présence est connue depuis très longtemps, si bien que certains termes de toponymie locale en sont directement inspirés (La Calamine, Plombières, etc.). Elle a entraîné l'implantation d'une industrie métallurgique très ancienne; le nom de la Vieille-Montagne, par exemple, apparaît déjà en 1464 dans les comptes du duché de Limbourg (Dewez et al. 1947, p. 80). Au XIX^e siècle, le perfectionnement des méthodes de traitement de ces minerais va permettre un développement extraordinaire de l'industrie du zinc dans toute cette région. A elle seule, par exemple, la mine de Moresnet a fourni plus de 2 000 000 de tonnes de minerai de zinc. Depuis sa fondation en 1837, la Société de la Vieille-Montagne a extrait du sous-sol de cette région 1 860 000 tonnes de calamine, 572 000 tonnes de blende et 51 000 tonnes de galène. La production de ces exploitations va pourtant rapidement décroître. De 70 000 tonnes par an vers 1850, elle passe à 38 000 tonnes en 1876 (Legraye 1954, p. 804). Les exploitations fermeront peu à peu à la fin du XIX^e siècle et au début du XX^e. L'épuisement de ces gisements en surface, l'amenuisement des filons ainsi que les difficultés de recherche et d'exploitation en sont les causes principales. Ajoutons également que ces terrains renferment des réserves aquifères importantes dont l'élimination pose des problèmes. La mine de Schmalgraf, par exemple, qui exploitait un gisement découvert en 1858, n'a fonctionné que de 1862 à 1932. Elle avait atteint la profondeur de 290 m: mais à l'étage 132 m, les exploitants rencontraient une venue d'eau de 1680 m³ par heure, qui devait être refoulée à 90 m de hauteur au prix de réelles difficultés (Dewez et al. 1947, p. 80).

Comme témoins de cette intense activité, il reste aujourd'hui dans la région quelques bâtiments industriels en ruines et des terrains d'épandage de scories et de déchets de l'industrie extractive et métallurgique; ce sont les haldes calaminaires.

Fig. 1. Le vallon du Lontzenerbach à Hergenrath (province de Liège, Belgique). Délimitation du site et esquisse géologique. Les nombreuses failles transversales n'ont pas été figurées sur cette esquisse (document mis à notre disposition par E. Gérard).

En trait ponctué: limite orientale et septentrionale du bois occupant la rive droite du Lontzenerbach. H: Houiller. Dc: Dinantien calcaire. Dd: Dinantien dolomitique. Fa: Famennien. 1: halde calaminaires du vallon du Lontzenerbach. 2: pelouse calaminaires située au nord-ouest de la ferme Huset. 3 et 4: pelouses calaminaires situées sur la rive gauche du Lontzenerbach.

LES HALDES CALAMINAIRES DU NORD-EST DE LA PROVINCE DE LIEGE

Le mot calaminaire vient de calamine, nom d'un minéral de zinc; il s'applique, par extension, à tous les milieux renfermant des teneurs importantes en zinc. Le mot halde est un terme local, d'origine germanique, désignant la station où ont été amassés les résidus provenant de l'exploitation ou de la transformation des minerais de zinc. En fait, on peut également englober sous ce nom des milieux sans doute plus naturels, par exemple des prairies dans la plaine alluviale de la Gueule et de ses affluents, dont le sol s'est enrichi en sels de métaux lourds lors des crues de la rivière. Sans doute aussi, jadis, ce type de milieu comprenait-il les affleurements de gîtes métallifères en place, avant leur exploitation au cours du siècle dernier? Nous en reparlerons.

Depuis un siècle et demi, les botanistes belges, néerlandais et allemands s'intéressent à la colonisation végétale de ces haldes. Le nombre de publications botaniques qui y ont été consacrées est en fait énorme et il est impossible d'en dresser une liste exhaustive dans le cadre de cette note. Nous nous bornerons simplement à recenser les travaux directement en rapport avec le milieu que nous étudions ici ou qui représentent des synthèses ou des étapes importantes dans l'étude de la flore et de la végétation calaminaires.

Des concentrations quelque peu importantes de zinc et de plomb dans le sol éliminent la plupart des végétaux. Si le hasard de la dissémination les amène dans pareil milieu, ils s'étiolent et finissent par disparaître. Sur ces sols vraiment hostiles à la vie végétale, il est cependant curieux de noter la présence de plantes parfaitement adaptées à coloniser de tels biotopes, donc capables de supporter des doses importantes de zinc et de plomb. Ces plantes calaminaires se répartissent en deux groupes, les métallophytes et les pseudométallophytes, le premier de ceux-ci se subdivisant en métallophytes absolus et en métallophytes locaux (Lambinon et Auquier 1964).

Les métallophytes absolus (ou eu-métallophytes) n'existent que sur des sols minéralisés et ne se rencontrent jamais sur des sols normaux. Ils sont capables de résister à de fortes teneurs en zinc du sol. Ils sont essentiellement représentés dans les haldes calaminaires de Belgique par les plantes suivantes.

Viola calaminaria. — La pensée calaminaire est certainement l'espèce la plus spectaculaire de ce milieu où elle fleurit abondamment de mai à octobre. Elle a été décrite comme espèce autonome en 1824 par le botaniste verviétois Lejeune. Elle ne possède qu'une aire de répartition restreinte, limitée à la partie nord-orientale de la province de Liège, au sud-est du Limbourg néerlandais et à l'Allemagne occidentale. Des recherches réalisées par les botanistes néerlandais (Heimans 1961) ont montré que cette espèce était proche parente d'une pensée des Alpes (*Viola saxatilis*) dont elle dériverait par le doublement de son nombre chromosomique; elle s'en différencie aussi, bien entendu, par son adaptation à des sols calaminaires.

Thlaspi caerulescens subsp. *calaminare*. — Le tabouret calaminaire possède une aire de distribution plus étendue que celle de *Viola calaminaria*, en relation sans doute avec des possibilités de dissémination plus efficaces. Il est parvenu d'ailleurs à s'introduire plus ou moins récemment dans la basse vallée de l'Ourthe (sur des terrains de remblayage riches en zinc) et en Campine nord-orientale, à proximité des usines qui travaillent le minéral de zinc.

Armeria maritima subsp. *maritima* var. *halleri*. — C'est le gazon d'Olympe adapté à la colonisation des sols riches en métaux lourds; il posséderait quelques affinités avec son homologue des montagnes européennes, *Armeria maritima* subsp. *alpina*.

Minuartia verna var. *hercynica*. — L'alsine calaminaire, distribuée essentiellement en Europe centrale, constitue une variété particulière d'une espèce des

Fig. 2. Une plante calaminaire (métallophyte absolu) de Belgique: la pensée calaminaire (*Viola calaminaria*) (photo F. Wilkin, Liège).



montagnes de l'Europe méridionale et médiane. Son degré de différenciation au sein de cette espèce polymorphe mériterait d'ailleurs d'être précisé par des recherches ultérieures.

Silene vulgaris subsp. *vulgaris* var. *humilis*. — Le silène calaminaire est une plante très voisine de *Silene vulgaris* var. *vulgaris*. Il est lié à des sols très minéralisés, non seulement en zinc mais également en cuivre, et n'a été signalé jusqu'à présent qu'en Belgique et en Allemagne. Le rang de variété qu'on lui reconnaît actuellement mériterait d'être testé par des expériences diverses de mise en culture.

Festuca ophioliticola subsp. *calaminaria* (*Festuca ovina* des auteurs de flores belges). — La fétuque calaminaire appartient à une espèce distribuée en Europe moyenne dont des représentants plus ou moins voisins occupent parallèlement des niches écologiques particulières, souvent sur des sols riches en sels mais différents de ceux qui nous occupent (serpentines, biotopes littoraux, etc.).



La catégorie des métallophytes locaux est représentée principalement par la fétuque du Valais (*Festuca valesiaca*), la cochléaire des Pyrénées (*Cochlearia pyrenaica*) et deux lichens (*Stereocaulon nanodes* et *Stereocaulon vesuvianum* var. *nodulosum*). Ce sont là des plantes que l'on qualifie de la sorte car, dans la région concernée, elles n'ont jamais été rencontrées que sur des sols calaminaires.

Festuca valesiaca. — La fétuque du Valais existait jadis dans les haldes calaminaires belges. A part une station isolée dans le Massif Central, sur sol à salinité élevée, elle se rencontre toujours en Europe centrale sur des sols normaux.

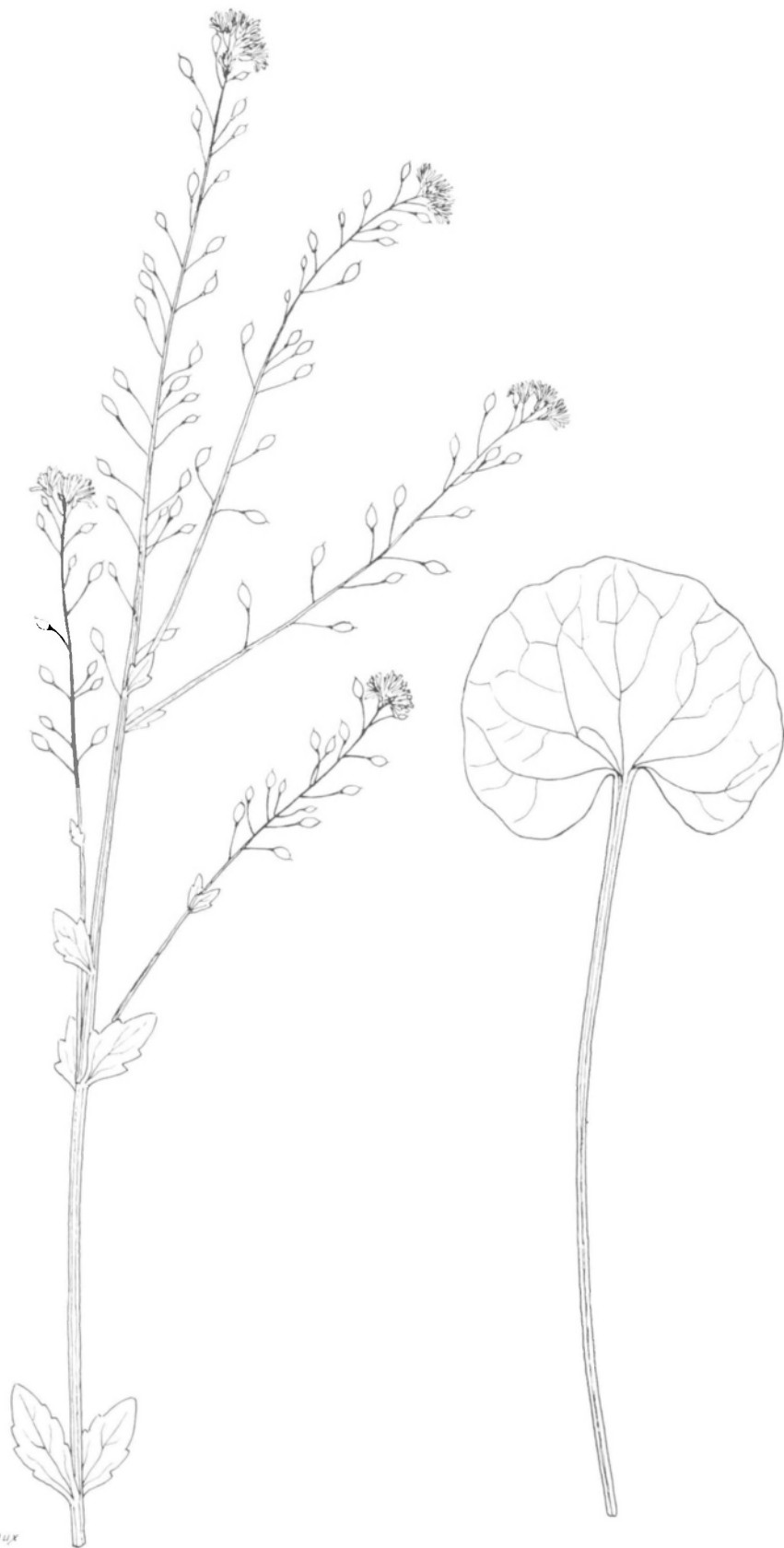
Cochlearia pyrenaica. — La cochléaire des Pyrénées est une crucifère liée à des sites humides ou très frais; son aire de distribution est surtout montagnarde (des Pyrénées aux Carpates), alors que chez nous elle n'existe que dans des sites calaminaires.

Stereocaulon nanodes et *Stereocaulon vesuvianum* var. *nodulosum* (var. *denuclatum*). — Ces deux lichens sont localement inféodés aux déblais calaminaires (scories, culots de fonderie, etc.), mais il faut aller moins loin pour les trouver sur des roches normales puisque c'est déjà le cas dans quelques localités d'Ardenne.

Cette brève analyse souligne le fait que ces métallophytes, tant absolus que locaux, ont le plus souvent un caractère montagnard ou boréomontagnard assez net. Celui-ci traduit leur installation probable dans nos régions à une époque du

Fig. 3. Une plante calaminaire (métallophyte absolu) de Belgique: le tabouret calaminaire (*Thlaspi caerulescens* subsp. *calaminare*) (photo F. Wilkin, Liège).

Fig. 4. Une plante calaminaire (métallophyte local) de Belgique : la cochléaire des Pyrénées (*Cochlearia pyrenaica*). Le vallon du Lontzenerbach constitue aujourd'hui la seule localité belge de cette espèce (del. E. Favaux).



DEL. E. FAVAUX

Pléistocène où des conditions climatiques de steppe froide périglaciaire ont amené à notre latitude ce type de flore. Par la suite, le réchauffement climatique a permis presque partout l'arrivée et l'extension de la forêt, dont l'ombrage a éliminé ces plantes de lumière que sont les plantes calaminaires. Ce n'est donc que dans des sites exceptionnels — les stations calaminaires —, réfractaires à la croissance de plantes ligneuses, que ces végétaux, ou plus exactement les quelques espèces ou races qui s'étaient adaptées à ces sols riches en métaux lourds, ont pu se maintenir jusqu'à nos jours. L'histoire étonnante de ces végétaux, considérés comme « relictuels » par les botanistes, leur confère évidemment un intérêt biogéographique tout particulier.

Les pseudométallophytes sont au contraire des végétaux qui croissent sur les sols métallifères en compagnie des métallophytes mais qui, dans la région considérée, ne sont pas nécessairement liés à de tels biotopes. Certains de ces pseudométallophytes possèdent une aptitude particulière à résister aux métaux lourds que ne possèdent pas les mêmes plantes poussant sur des sols normaux. Il semble donc que la vie sur les sols calaminaires ait abouti à la différenciation de souches adaptées par leur physiologie à ce type de milieu: c'est ce que les biologistes appellent des écotypes métallorésistants.

De nombreux pseudométallophytes se rencontrent sur les haldes calaminaires de Belgique. Nous ne citerons que les plus importants en raison de leur représentation dominante dans ce milieu. Comme phanérogames: *Agrostis tenuis*, *Festuca nigrescens*, *Festuca tenuifolia*, *Campanula rotundifolia*, *Rumex acetosa*, etc. Comme bryophytes: *Weisia controversa*, *Pohlia nutans*, etc. Comme lichens: *Stereocaulon dactylophyllum*, *Diploschistes scruposus* var. *bryophilus*, *Lecidea grisella*, *Cladonia subulata* (= *Cladonia cornutoradiata*), etc.

Un inventaire cartographique des haldes calaminaires a été esquissé dans certains travaux (Massart 1910, Auquier 1964, Lambinon et Auquier 1964). Le regroupement des cartes de plantes calaminaires publiées par l'Atlas de la Flore belge et luxembourgeoise (van Rompaey et Delvosalle 1972) permet également de repérer les sites qui abritent cette flore particulière. L'impression qui se dégage de cette documentation est celle d'une abondance relative de ces plantes, correspondant à un grand nombre de sites calaminaires présents dans le nord-est de la province de Liège. C'est là, en fait, une impression trompeuse, car cette documentation cartographique s'appuie, ne l'oublions pas, sur des recherches floristiques déjà relativement anciennes.

La situation actuelle est en réalité très préoccupante. Ces dernières années ont vu en effet les haldes calaminaires disparaître l'une après l'autre. Certaines d'entre elles ont été utilisées pour la fourniture de matériaux destinés à l'empierrement des chemins, à la fabrication d'agglomérés, etc. C'est ainsi qu'a disparu la halde de La Calamine, située au nord-ouest de l'ancienne route de Liège à Aachen, à l'extrémité méridionale du village. Elle était célèbre notamment par l'intérêt de sa colonisation lichénique et par la richesse de sa flore. C'est dans cette halde que se trouvait la « Réserve naturelle de La Calamine », reprise dans l'inventaire officiel intitulé « Les Réserves naturelles de la Belgique » (Noirfalise et al. 1970). A Neu-Moresnet, au sud-est de l'ancienne route de Liège à Aachen, les admirables biotopes calaminaires connus des botanistes belges depuis des générations ont été nivelés récemment pour faire place à des terrains de jeux, alors qu'ils constituaient un site unique en Belgique par sa diversité biologique: il renfermait en effet une très grande variété de milieux (colonisation de pentes mobiles, passage graduel à des zones marécageuses installées sur sols calaminaires, etc.). Récemment, les haldes calaminaires de Plombières, situées au nord des précédentes, sur la rive droite de la Gueule, ont été détruites en partie par enlèvement des matériaux et égalisation du terrain, alors qu'elles présentaient cette particularité, importante et exceptionnelle en Belgique, de montrer le passage progressif de la flore du calcaire à la flore du zinc: il n'en reste aujourd'hui que de faibles superficies, menacées à leur tour par des projets

d'édification d'une zone de loisirs. Ces multiples destructions ont entraîné la raréfaction des plantes calaminaires, voire la disparition de certaines d'entre elles. Outre *Festuca valesiaca*, presque certainement disparu depuis longtemps, on peut se demander également si *Minuartia verna* var. *hercynica* n'est pas près de subir le même sort.

La halde calaminaire de la rive droite du Lontzenbach constitue donc certainement l'un des rares sites de ce type qui subsistent actuellement, à l'état non altéré, dans le nord-est de la province de Liège. Bien que n'occupant qu'une superficie assez restreinte, cette halde possède l'avantage d'être éloignée des lieux habités et des routes, ce qui lui a assuré jusqu'à présent une certaine stabilité, et de s'intégrer dans un paysage qui, d'un point de vue esthétique et biologique, présente un intérêt de premier ordre. Celui-ci lui a valu d'ailleurs de figurer dans la « liste d'extrême urgence » de l'« Inventaire des sites wallons d'un très grand intérêt biologique » (Sérusiaux 1977).

LA FLORE DU VALLON DU LONTZENERBACH

Un inventaire floristique (Savelsbergh 1975) a été publié récemment sur ce vallon, mettant en évidence la richesse et la diversité de la flore. Nous y renvoyons le lecteur. Ajoutons-y les quelques données floristiques suivantes, résultant de nos visites sur place en 1976 et 1977 (plantes non notées par Savelsbergh ou bien précisions apportées dans les déterminations): *Alnus incana*, *Arctium nemorosum*, *Betula pubescens*, *Bromus ramosus* subsp. *ramosus* et subsp. *benekenii*, *Cardamine impatiens*, *Centaurea thuillieri* (= *Centaurea pratensis*), *Cerastium holosteoides*, *Cirsium oleraceum* × *palustre*, *Dryopteris dilatata*, *Festuca nigrescens*, *Hieracium murorum*, *Holcus mollis*, *Hordelymus europaeus*, *Hypericum dubium*, *Pimpinella major*, *Potentilla erecta*, *Ranunculus nemorosus*, *Tilia platyphyllos* subsp. *cordifolia*, etc.

LA VEGETATION DU VALLON DU LONTZENERBACH

La variété des sites observés dans ce vallon du Lontzenbach est fonction notamment de la géologie et de la topographie des lieux. Elle se perçoit le mieux au niveau de la boucle décrite par la petite rivière, où sont en contact le bois situé sur le versant droit de la vallée et la halde calaminaire.

A. Le versant de la vallée présente des affleurements de calcaire dinantien. La pente est relativement forte et un important manteau colluvial, limoneux et calcaire, y est développé surtout dans le bas.

a) Le groupement forestier le plus répandu renferme en abondance le frêne et la mercuriale vivace: c'est une variante un peu fraîche de la chênaie-charmaie calcicole à primevère. On y observe: *Carpinus betulus*, *Acer pseudoplatanus*, *Fraxinus excelsior*, *Acer campestre*, *Primula veris*, *Orchis mascula*, *Listera ovata*, *Mercurialis perennis*, *Narcissus pseudonarcissus*, *Melica nutans*, *Carex umbrosa*, *Brachypodium sylvaticum*, *Carex sylvatica*, etc. La présence de *Carex umbrosa*, espèce à distribution surtout médio-européenne, est très significative; rappelons que cette plante n'est présente dans notre pays qu'en Haute Belgique et est très rare dans le district mosan.

b) Dans la partie du bois où affleurent quelques rochers et où la pente est constituée d'éboulis calcaires assez grossiers, domine la chênaie-charmaie calcicole à primevère sous sa forme typique. A l'exposition nord-ouest, *Mercurialis perennis* abonde dans le sous-bois et *Actaea spicata* apparaît même dans des



Fig. 5. La halde calaminaire du Lontzenbach à Hergenrath (province de Liège, Belgique).

conditions stationnelles ombragées et fraîches. Dans le bas de la pente, sur des colluvions très rétentives en eau, *Gagea lutea* fleurit abondamment au printemps.

c) Le versant, là où il est encombré de colluvions limoneuses plus pauvres en carbonate de calcium, présente une végétation forestière caractéristique de la chênaie-charmaie neutrophile. Le charme et localement le frêne sont abondants. Dans la strate herbacée dominant surtout *Carex sylvatica*, *Brachypodium sylvaticum*, *Stachys sylvatica*, *Deschampsia cespitosa*, *Festuca gigantea*, *Athyrium filix-femina*, *Senecio fuchsii*, etc.

d) Les sols limoneux peuvent présenter en surface des traces de décalcification bien nettes. C'est par exemple le cas sur le rebord du plateau et parfois aussi localement sur le versant. Les bouleaux (*Betula pendula*, *Betula pubescens*) deviennent abondants dans ces conditions. D'autres espèces plus nettement silicicoles apparaissent aussi: *Sambucus racemosa*, *Frangula alnus*, *Pteridium aquilinum*, *Sarothamnus scoparius*, *Luzula sylvatica*, *Luzula pilosa*, *Teucrium scorodonia*, *Lonicera periclymenum*, *Oxalis acetosella*, *Convallaria majalis*, *Digitalis purpurea*, *Agrostis tenuis*, *Carex pilulifera*, *Deschampsia flexuosa*, *Molinia caerulea*, *Holcus mollis*, etc.

B. La halde calaminaire couvre la plaine alluviale et le bas du versant de la vallée (fig. 1 n° 1). Elle présente surtout la variante de l'association à *Viola calaminaria* liée à des sols compacts (variante à *Molinia caerulea* et *Succisa pratensis*). Nous trouvons dans ces pelouses *Festuca ophioliticola* subsp. *calaminaria*, *Viola calaminaria*, *Silene vulgaris* var. *humilis*, *Thlaspi caerulescens* subsp. *calaminare*, *Agrostis tenuis*, *Molinia caerulea*, *Succisa pratensis*, *Polygala vulgaris*, *Campanula rotundifolia*, *Rumex acetosa*, *Luzula multiflora*, *Ce-*

Fig. 6. La halde calaminaire du Lontzenerbach à Hergenrath (province de Liège, Belgique).



rastium holosteoides, *Ranunculus acris*, *Plantago lanceolata*, *Linum catharticum*, *Leontodon autumnalis*, *Potentilla erecta*, *Lotus corniculatus*, etc. Ces pelouses calaminaires sont relativement variées physionomiquement, en relation avec des différences dans les concentrations en métaux lourds du sol et avec son régime hydrique. Sur les sols profonds, moins riches en zinc, c'est une friche à *Arrhenatherum elatius* et *Festuca nigrescens* qui apparaît.

Dans la vallée du Lontzenerbach, la flore calaminaire n'est pas seulement présente dans cette halde ou aux abords de l'ancienne voie ferrée qui liait la halde à La Calamine. Elle apparaît également en d'autres endroits, mais sur des surfaces de faible étendue.

a) Au nord-ouest de la ferme Huset (commune de Hergenrath) (fig. 1 n° 2), un peu en contrebas du plateau, une clairière de faible superficie, occupée par une pelouse calaminaire, apparaît dans la forêt couvrant la partie supérieure du versant qui domine le vallon du Lontzenerbach. Elle montre *Viola calaminaria*, *Silene vulgaris* var. *humilis*, *Thlaspi caerulescens* subsp. *calaminare*, *Festuca ophioliticola* subsp. *calaminaria*, *Festuca nigrescens*, *Rumex acetosa*, *Luzula multiflora*, *Agrostis tenuis*, *Campanula rotundifolia*, *Succisa pratensis*, *Pimpinella saxifraga*, *Ranunculus acris*, *Anthoxanthum odoratum*, *Lotus corniculatus*, etc. Cette pelouse calaminaire recouvre vraisemblablement un gîte métallifère en place. Nous aurions donc tendance à la considérer comme un groupement subnaturel dont la présence n'est pas liée à une quelconque activité humaine¹.

b) Un second gîte métallifère en place se rencontre à Lontzen, sur la rive gauche du Lontzenerbach, au nord-est de la ferme Lahn (fig. 1 n° 4). Des plages de végétation calaminaire couvrent là un talus rocheux situé dans une pâture.

¹ On peut observer néanmoins à cet endroit des traces évidentes de prospection du gîte.



Fig. 7. Le vallon du Lontzenerbach à Hergenrath (province de Liège, Belgique). La forêt de plaine alluviale.

c) A proximité du site précédent, sur une surélévation dans la plaine alluviale du Lontzenerbach (fig. 1 n° 3), une plage de végétation calaminaire apparaît dans la même prairie pâturée. Nous nous trouvons là au débouché d'un petit vallon venant du sud et les sédiments qui se sont accumulés à cet endroit sont vraisemblablement riches en zinc.

A côté d'une halde calaminaire occupant les anciens déblais d'exploitation minière et métallurgique, on peut donc rencontrer dans ce vallon trois pelouses calaminaires dont le caractère subnaturel est vraisemblable. En outre, à proximité de la halde calaminaire, la végétation de la plaine alluviale du ruisseau et des fossés longeant l'ancienne voie ferrée renferme une espèce calaminaire remarquable, *Cochlearia pyrenaica*; nous en reparlerons ci-dessous.

C. Au nord de la halde calaminaire, on peut observer le contact de la forêt de pente avec la végétation diversifiée de la plaine alluviale.

a) La partie basse du versant est occupée par une chênaie-charmaie neutrophile de sol frais. On y observe : *Quercus robur*, *Fraxinus excelsior*, *Acer pseudoplatanus*, *Deschampsia cespitosa*, *Anemone nemorosa*, *Cardamine pratensis*, *Milium effusum*, *Narcissus pseudonarcissus*, *Poa nemoralis*, *Lamium galeobdolon* subsp. *montanum*, *Phyteuma nigrum*, *Scrophularia nodosa*, *Primula elatior*, etc. Des plages d'*Allium ursinum* apparaissent çà et là.

b) En lisière du bois, dans le fossé qui longe l'ancienne voie ferrée, des suintements sont colonisés par des peuplements denses et importants de *Cochlearia pyrenaica*. Ce groupement végétal particulier a été étudié récemment (Savelsbergh 1977). Soulignons le fait qu'il s'agit de la seule localité actuelle en Belgique de cette espèce par ailleurs essentiellement montagnarde.

Fig. 8. Le vallon du Lontzenerbach à Hergenrath (province de Liège, Belgique). Prairie marécageuse dans la plaine alluviale : la cariçaie à *Carex paniculata*.



c) La forêt qui occupait jadis la plaine alluviale n'est plus représentée que par quelques fragments où l'on repère notamment *Polygonum bistorta*, *Deschampsia cespitosa*, *Equisetum telmateia*, *Stellaria nemorum* subsp. *nemorum* ainsi qu'*Ulmus laevis*. La présence de l'orme lisse dans ce vallon (Savelsbergh 1975, Duvigneaud 1975) est particulièrement intéressante à plus d'un titre. Il s'agit d'un arbre qui est lié généralement aux forêts de plaine alluviale, notamment aux frênaies-aulnaies. Abondant en Europe centrale, il se raréfie vers l'ouest de l'Europe et atteint dans nos régions la limite nord occidentale de son aire de distribution. En Belgique (où il est resté pendant longtemps méconnu des botanistes et des forestiers), il ne dépasse pas le sillon Sambre-Meuse vers l'ouest; sa limite septentrionale est formée par la vallée de la Vesdre et par cette petite station du vallon du Lontzenerbach.

d) Les prairies marécageuses montrent des cariçaies à *Carex acutiformis* et *Carex paniculata*. A proximité de la halde calaminaire, on observe dans ce milieu *Cochlearia pyrenaica*, preuve incontestable de la présence de zinc dans cette plaine alluviale humide.

CONCLUSION

Cet inventaire reste certes incomplet et d'autres observations intéressantes seront certainement faites dans le vallon du Lontzenerbach. C'est ainsi que sa flore mycologique, apparemment peu étudiée encore, semble comprendre des champignons rarement rencontrés dans nos régions. Le peuplement animal est sans doute lui aussi varié, comme en témoigne une première liste de zoocécidies

établie par l'un de nous (J.L.). Quoiqu'il en soit, on peut dès à présent conclure qu'il s'agit d'une petite vallée abritant un grand nombre de groupements végétaux et une flore intéressante; celle-ci comprend plusieurs espèces rares, d'un intérêt biogéographique parfois exceptionnel, comme c'est le cas en particulier de *Cochlearia pyrenaica*. Ajoutons que ce vallon, d'un charme agreste et forestier indéniable, constitue un lieu de promenade pédestre très fréquenté. Compte tenu de son intérêt scientifique, esthétique et socioculturel, il mérite d'être rapidement l'objet de mesures de protection efficaces et définitives.

BIBLIOGRAPHIE

- ANONYME. *De zinkflora te Plombières*, dans *Natuurh. Maandblad*, 60, 1971, pp. 106-107.
- AUQUIER (P.). *Les Festuca des terrains calaminaires de la Wallonie septentrionale*, dans *Bull. Soc. r. Bot. Belg.*, 97, 1964, pp. 99-129.
- AUQUIER (P.). *Taxonomie et nomenclature de quelques Festuca tétraploïdes du groupe de F. ovina L.s.l. (Poaceae) en Europe moyenne*, dans *Bull. Jard. bot. nat. Belg.*, 47, 1977, pp. 99-116.
- AUQUIER (P.) et de LEVAL (J.). *Teneur en zinc, plomb, cuivre et manganèse, in situ et en culture expérimentale, des Festuca des terrains calaminaires belges*, dans *Bull. Soc. r. Bot. Belg.*, 107, 1974, pp. 375-386.
- BAUMEISTER (W.). *Schwermetall-Pflanzengesellschaften und Zinkresistenz einiger Schwermetallpflanzen*, dans *Angewandte Bot.*, 40, 1967, pp. 185-204.
- BAUMEISTER (W.), ERNST (W.), RÜTHER (F.). *Zur Soziologie und Ökologie europäischer Schwermetall-Pflanzengesellschaften*, dans *Forschungsber. Landes Nordrhein-Westf.*, 1803, 1967, 46 pp.
- BOL (J.). [Over *Cochlearia pyrenaica* DC.], dans *Gorteria*, 5, 1970, p. 20.
- DENAEYER-DE SMET (S.). *Considérations sur l'accumulation du zinc par les plantes poussant sur sols calaminaires*, dans *Bull. Inst. r. Sc. nat. Belg.*, 46, 1970, n. 11, 13 pp.
- DESPREZ (Ch.). *Adaptations génécologiques de Silene vulgaris (Moench) Garcke aux conditions extrêmes: le milieu halophile et le milieu calaminaire*, Lille, Université des Sciences et Techniques de Lille, Laboratoire de Cytogénétique et d'Ecologie, 1976, 3 + 46 pp. stenc.
- DE VOS (A.) et BODSON (L.). *Compte rendu de la dixième herborisation de la Société royale de Botanique de Belgique (1871)*, dans *Bull. Soc. r. Bot. Belg.*, 10, 1871, pp. 229-249.
- DEWEZ (L.) et LESPINEUX (G.), avec la coll. de ANCIEN (Ch.), CALEMBERT (L.), de MAGNEE (L.), EVRARD (P.), MACAR (P.) et VAN LECKWIJCK (W.). *Les Minerais du sol belge*, Liège, Centenaire de l'Assoc. Ingén. Ecole Liège, Congrès 1947, Section Géologie, 1947, pp. 71-115.
- DIJKSTRA (S.J.). *Bosgeelster (Gagea lutea) in Limburg*, dans *De Levende Natuur*, 76, 1973, pp. 230-231.
- DUVIGNEAUD (J.). *Compléments à la distribution de l'orme lisse (Ulmus laevis Pallas) en Belgique et dans les régions voisines*, dans *Natura Mosana*, 28, 1975, pp. 85-87.
- DUVIGNEAUD (P.), LEFEBVRE (C.) et DENAEYER-DE SMET (S.). *Les « Armeria vulgaris Willd. » des sols métallifères ou chimiquement mal balancés*, dans *Bull. Jard. bot. nat. Belg.*, 41, 1971, pp. 69-80.
- ERNST (W.). *Ökologisch-Soziologische Untersuchungen der Schwermetall-Pflanzengesellschaften Mitteleuropas unter Einschluss der Alpen*, dans *Abhandl. Landesmuseum f. Naturkunde zu Münster in Westfalen*, 27, 1965, n. 1, 54 pp.
- GOFFART (J.). *Compte rendu de l'herborisation annuelle de la Société royale de Botanique de Belgique, dans la vallée de la Vesdre (les 28 et 29 juin 1936)*, dans *Bull. Soc. r. Bot. Belg.*, 69, 1936, pp. 181-187.
- GOFFART (J.) et MARECHAL (A.). *Compte rendu de l'Herborisation générale dans la province de Liège (20, 21 et 22 Juin 1925)*, dans *Bull. Soc. r. Bot. Belg.*, 58, 1926, pp. 237-246.
- HEIMANS (J.). *De herkomst van de zinkflora aan de Geul*, dans *Ned. Kruidd. Arch.*, 46, 1936, pp. 878-897.
- HEIMANS (J.). *Taxonomic, phytogeographical and ecological problems round Viola calaminaria Lej.*, dans *Publ. Natuurh. Gen. Limburg*, 12, 1960-1961, pp. 55-71.
- HEIMANS (J.). *Cochlearia pyrenaica*, dans *Gorteria*, 5, 1971, pp. 153-158.
- HIRTZ (O.) und PRAUTZSCH (H.J.). *Lontzenerbachtal-Göhlthal an der Eyneburg, Vegetationsabriss und landschaftliche Bedeutung*, Aachen, 1973, 1 + 24 pp.
- JACQUEMART (S.). *Contribution à l'écologie des haldes calaminaires. I. — Colonisation d'un milieu neuf*, dans *Bull. Inst. r. Sc. nat. Belg.*, 34, 1958, n. 11, 28 pp.
- LAMBINON (J.). *Stereocaulon nanodes Tuck. en Wallonie et en Rhénanie*, dans *Lejeunia*, N.S., 27, 1964, 8 pp.
- LAMBINON (J.) et AUQUIER (P.). *La flore et la végétation des terrains calaminaires de la Wallonie septentrionale et de la Rhénanie aixoise. Types chorologiques et groupes écologiques*, dans *Natura Mosana*, 16, 1963, pp. 113-130.
- LAMBINON (J.), MAQUINAY (A.) et RAMAUT (J.L.). *La teneur en zinc de quelques lichens des terrains calaminaires belges*, dans *Bull. Jard. Bot. Etat Bruxelles*, 34, 1964, pp. 273-282.
- LAWALREE (A.). *Cochlearia pyrenaica DC. en Belgique*, dans *Bull. Jard. bot. Etat Bruxelles*, 25, 1955, pp. 205-208.
- LAWALREE (A.). *Cochlearia pyrenaica DC. en Belgique*, dans *Bull. Soc. r. Bot. Belg.*, 88, 1956, p. 94.
- LEFEBER (V.). *De Aculeaten (bijen en wespen) van de Schiepersberg*, dans *Natuurh. Maandblad*, 64, 1975, pp. 106-111, 117-123, 153-156.
- LEFEBER (V.) et PETIT (J.). *Note sur les Hyménoptères aculéates d'une halde calaminaire*, dans *Natuurh. Maandblad*, 59, 1970, pp. 128-136.
- LEFEBER (V.) et PETIT (J.). *Hyménoptera-Aculeata (Bijen en Wespen) in hun vliegplanten in de halde van Plombières*, dans *Natuurh. Maandblad*, 63, 1974, pp. 161-166.
- LEFEBVRE (C.). *Etude de la position des populations d'Armeria calaminaires de Belgique et des environs d'Aix-la-Chapelle par rapport à des types alpins et maritimes d'A. maritima (Mill.) Willd.*, dans *Bull. Soc. r. Bot. Belg.*, 100, 1967, pp. 213-224.
- LEFEBVRE (C.). *Note sur un indice de tolérance au zinc chez des populations d'Armeria maritima (Mill.) Willd.*, dans *Bull. Soc. r. Bot. Belg.*, 102, 1969, pp. 5-11.

- LEFEBVRE (C.), avec la coll. de RACHEZ (H.), *Populations naturelles et expérimentales d'Armeria vulgaris Willd.*, dans *Bull. Soc. r. Bot. Belg.*, 104, 1971, pp. 71-78.
- LEFEBVRE (C.), *Premiers résultats sur les relations génétiques existant entre des populations d'Armeria Willd. de l'Europe occidentale et centrale*, dans *Bull. Soc. r. Bot. Belg.*, 104, 1971, pp. 263-270.
- LEFEBVRE (C.), *Note sur la génétique de la tolérance au zinc chez Armeria maritima (Mill.) Willd.*, dans *Bull. Soc. r. Bot. Belg.*, 107, 1974, pp. 217-222.
- LEGRAYE (M.), *Les ressources de la Belgique en minerais métalliques et en combustibles*, Liège, Prodrome d'une description géologique de la Belgique, 1954, pp. 795-818.
- LEYSEN (L.H.A.), *Excursie naar Plombières (B.)*, dans *Natuurh. Maandblad*, 60, 1971, pp. 147-148.
- MAQUINAY (A.) et RAMAUT (J.L.), *La teneur en zinc des plantes du Violetum calaminariae*, dans *Nat. belges*, 41, 1960, pp. 265-273.
- MAQUINAY (A.), RAMAUT (J.L.) et PETIT (J.), *La halde calaminaire de Schmalgraf*, dans *Nat. belges*, 53, 1972, pp. 470-474.
- MASSART (J.), *Esquisse de la géographie botanique de la Belgique*, Bruxelles, 1910, 2 volumes, 11 + 332 pp., 13 pp. + 366 phot.
- MASSART (J.), *Pour la Protection de la Nature en Belgique*, Bruxelles, 1912, 308 pp.
- MEERMAN (M.), *Eine besondere Flora im Göhlthal*, dans *Im Göhlthal*, 8, 1970, pp. 4-9.
- MOSSERAY (R.), *Remarques sur les principaux groupements végétaux observés au cours de l'herborisation dans la vallée de la Vesdre*, dans *Bull. Soc. r. Bot. Belg.*, 69, 1936, pp. 188-191.
- NOIRFALISE (A.), HUBLE (J.) et DELVINGT (W.), *Les réserves naturelles de la Belgique*, Bruxelles, 1970, 143 pp.
- PAHAUT (P.) et TAVERNIER (R.), *Carte des sols de la Belgique. Henri-Chapelle 123W*, Comité pour l'établissement de la carte des sols et de la végétation de la Belgique, 1962, 1 carte à l'échelle du 1/20 000, Texte explicatif, 1965, 154 pp.
- POOL (D.J.W.), *De zinkflora van het Geuldal*, dans *Ons krijtland Zuid-Limburg IV, Wet. Meded. kon. nederl. Ver.*, 76, 1968, pp. 61-68.
- RAMAUT (J.L.), PETIT (J.), MAQUINAY (A.), *Cochlearia pyrenaica - plante calaminaire?* dans *Nat. belges*, 53, 1972, pp. 475-478.
- SAVELSBERGH (E.), *Beitrag zur Flora des Regierungsbezirkes Aachen und der angrenzenden Gebiete*, dans *Decheniana*, 122, 1969, pp. 295-321.
- SAVELSBERGH (E.), *Das Hohnbachtal - bald ein Stück Vergangenheit?* dans *Gött. flor. Rundbr.*, 9, 1975, pp. 92-96.
- SAVELSBERGH (E.), *Über ein Cratoneuro-Cochlearietum pyrenaicae (Oberd. 1957) Th. Müller 1961 bei Aachen*, dans *Mitt. flor.-soz. Arbeitsgem.*, N.F., 19-20, 1977, pp. 153-155.
- SCHWANITZ (F.) und HAHN (H.), *Genetisch-entwicklungsphysiologische Untersuchungen an Galmeipflanzen. I. Pflanzengrösse und Resistenz gegen Zinksulfat bei Viola lutea Hudson, Alsine verna L. und Silene inflata Sm.*, dans *Zeitschr. f. Bot.*, 42, 1954, pp. 179-190.
- SCHWANITZ (F.) und HAHN (H.), *Id. II. Über Galmeibiotypen bei Linum catharticum L., Campanula rotundifolia L., Plantago lanceolata L. und Rumex acetosa L.*, dans *Zeitschr. f. Bot.*, 42, 1954, pp. 459-471.
- SCHWICKERATH (M.), *Das Violetum calaminariae der Zinkböden in der Umgebung Aachens. Eine pflanzensoziologische Studie*, dans *Beitr. Naturdenkmalpflege*, 14, 1931, pp. 463-503.
- SCHWICKERATH (M.), *Das Hohe Venn und seine Randgebiete. Vegetation, Boden und Landschaft*, Jena, 1944, 10 + 278 pp.
- SERUSIAUX (E.), *Inventaire des sites d'intérêt scientifique de Wallonie. Première partie: Inventaire des sites wallons d'un très grand intérêt biologique*, Bruxelles, Inter-Environnement-Wallonie, 1977, 57 pp.
- SIMON (E.), *Contribution à l'étude phytosociologique et génécologique de la végétation des sites métallifères*, Bruxelles, Faculté des Sciences, Laboratoire de Botanique Systématique et d'Ecologie et Laboratoire de Génétique des Plantes Supérieures, 1973, 4 + 137 pp. stenc.
- SIMON (E.), *La dynamique de la végétation de quelques sites métallifères dans les régions d'Eupen et d'Aix-la-Chapelle en relation avec les facteurs édaphiques*, dans *Bull. Soc. r. Bot. Belg.*, 108, 1975, pp. 273-286.
- THIELENS (A.), *Trois jours d'herborisation aux environs de Goé, Welkenraedt et la forêt d'Hertogenwald*, dans *Bull. Soc. r. Bot. Belg.*, 9, 1870, pp. 406-418.
- TROCH (P.), *Compte-rendu de l'herborisation annuelle de la Société royale de Botanique, faite les 9, 10 et 11 juin 1895*, dans *Bull. Soc. r. Bot. Belg.*, 34, 1895, n° 2, pp. 111-131.
- VAN OOSTSTROOM (S.J.), *Cochlearia pyrenaica DC. in Nederland aangetroffen*, dans *Gorteria*, 4, 1969, pp. 187-188.
- VAN ROMPAEY (E.) et DELVOSALLE (L.) (et coll.), *Atlas de la flore belge et luxembourgeoise. Ptéridophytes et Spermatophytes*, Bruxelles, 1972, 13 + 16 pp., + 1530 cartes.
- WESTHOFF (V.) en DEN HELD (A.J.), *Plantengemeenschappen in Nederland*, Zutphen, 1969, 324 pp.
- WIRTGEN (Ph.), *Une petite excursion dans les terrains calaminaires de la Vieille-Montagne*, dans *Bull. Soc. r. Bot. Belg.*, 4, 1865, pp. 37-44.
- Carte topographique de la Belgique, planche 43, n° 1/2, 1960, éch. 1/25 000.

APPLICATION DE QUELQUES PRINCIPES D'ÉCOLOGIE ET DE BIOGÉOGRAPHIE A LA PRÉSERVATION DES SITES

G.H. PARENT

« The application of ecological principles to land-use planning is now undoubtedly the most important application of environmental science. »

Eugène P. ODUM

(*Fundamentals of Ecology*; 1971 (3); p. 420.)

RESUME

La sauvegarde des diversités biotiques reste l'objectif fondamental de la préservation de la nature. Seule une politique concertée de préservation des sites peut l'assurer. Elle devrait davantage s'attacher au respect des écotones et plus généralement au respect de toutes les discontinuités biotiques susceptibles de créer un effet lisière; elle devrait tenir compte de l'effet de masse et de l'effet de groupe, ainsi que des interactions qui administrent les écosystèmes naturels et de la dynamique qui les affecte.

Des efforts particuliers doivent être consentis en vue de la préservation des territoires refuges, soit naturels, soit d'origine secondaire, et des relais migratoires dont dépendent certaines populations marginales. Des critères d'indignat devraient être systématiquement adoptés chaque fois que se posent des problèmes de réintroduction ou de transfert, opérations dont il convient de souligner les risques.

La nécessité de la protection des haies, des ruines des vieux châteaux, des lisières, de témoins ponctuels de forêts intégrales, de certains espaces nus comme des gravières et des fonds de carrières abandonnées, de plantes archéophytes et de plantes néophytes, apparaît comme la résultante des considérations émises.

On insiste tout spécialement sur la nécessité des recherches écologiques fondamentales, dont on donne des exemples précis.

Le texte, à caractère général, est accompagné de notes techniques destinées aux spécialistes.

1. LA SAUVEGARDE DES DIVERSITES BIOTIQUES

Qu'on le veuille ou non, la mission fondamentale et prioritaire de la protection de la nature consiste à sauvegarder les entités génétiques, physiologiques, éthologiques, écologiques que constituent les unités taxonomiques spécifiques ou infraspécifiques.

Si l'élite de notre humanité s'applique à conserver des témoins de nos civilisations et de nos cultures, principalement à travers les monuments et les œuvres d'art qui représentent l'essentiel de son patrimoine culturel, il est tout aussi légitime qu'elle s'efforce de préserver également les unités qui constituent son patrimoine naturel.

A l'obligation éthique de transmettre aux générations futures des documents naturels aussi authentiques que possible viennent s'ajouter l'intérêt scientifique et l'intérêt économique que comporte cette entreprise de sauvegarde. Les nouvelles techniques d'étude, les méthodes inédites de recherche permettront certainement, même dans un avenir proche, de mieux appréhender l'essence des choses de la nature, de mieux comprendre les lois qui régissent l'univers vivant dont nous dépendons entièrement. Il ne se passe pas une semaine que nous n'ayons à déplorer l'une ou l'autre intervention humaine, récente ou ancienne, responsable de l'altération, de la dégradation irréversible ou de la destruction d'un élément biologique qui nous apparaît comme indispensable à l'interprétation des faits observés. Pussions-nous réduire au maximum de telles interventions pour que les chercheurs des futures générations puissent encore accéder à



*Fig. 1. La richesse biologique dépend essentiellement de deux facteurs : d'une part l'isolement géographique qui favorise la naissance de taxons endémiques; d'autre part le nombre de niches écologiques (ici niches spatiales). Ils ont conjugué leurs effets dans le karst de Fontanalba, près de la célèbre Vallée des Merveilles, Alpes Maritimes, France *.*

la réalité démontrée au lieu d'avoir à se satisfaire de l'énoncé d'hypothèses de travail devenues incontrôlables par suite du manque de documents intacts pour les vérifier.

Quant à l'opportunité économique du geste, elle est évidente : l'espèce que l'on a négligé de protéger ne possédait-elle pas des matériaux chimiques susceptibles d'être utilisés par l'homme pour son alimentation ou pour sa pharmacopée, ne présentait-elle pas des manifestations physiologiques, des comportements ou des exigences écologiques qui nous auraient éclairé sur notre propre nature, n'entretenait-elle pas au sein de la biocénose à laquelle elle participait des relations privilégiées avec d'autres espèces qui auront eu à subir les effets de sa disparition au point de compromettre éventuellement tout l'équilibre de l'écosystème ?

Protéger une espèce, ou toute autre unité taxonomique, ne consiste pas uniquement à poser un acte juridique. L'examen attentif des phénomènes de régression d'espèces, effectué surtout au cours des dix dernières années¹(*), a démontré clairement qu'ils étaient déterminés par des interventions humaines, directes ou indirectes. Des régressions ou des disparitions causées par des phénomènes naturels, tels qu'une modification climatique, une éruption volcanique ou un cataclysme, sont tout à fait exceptionnelles. Le corollaire en est qu'il est indispensable d'adopter conjointement toutes les mesures susceptibles de contribuer à la préservation des biotopes qui abritent les espèces, en particulier celles qui sont menacées. Ces mesures conservatoires adéquates seront prises à la fois sur les plans juridique, administratif, technique et éducatif.

Si le principe de la nécessité d'une telle intervention est ainsi posé, il vaut la peine d'examiner plus particulièrement les modalités qui présideront au choix des opérations conservatoires à effectuer. Celles-ci sont toujours dictées par la prise en considération de deux principes : il faut d'une part tenir compte des facteurs limitants et il faut d'autre part veiller à préserver la diversité des niches écologiques.

Les êtres vivants sont sous la dépendance de facteurs écologiques, physiques (les différentes formes d'énergie) et chimiques (l'eau, les sels minéraux, les oligo-éléments, les matières organiques, les gaz atmosphériques, le pH) et d'agents écologiques, les uns abiotiques (cosmiques, atmosphériques, hydrosphériques et édaphiques) et les autres biotiques (phénomènes de commensalisme, mutualisme, concurrence, parasitisme, symbiose, etc.)².

* Sauf mention contraire, les photos sont de l'auteur.

¹ Les chiffres supérieurs renvoient aux notes in fine.

Fig. 2. Les complexes de dunes et de pannes peuvent s'interpréter en utilisant les concepts de limes divergens et de limes convergens. Ici, panne à *Littorella uniflora* à Merlimont; Boulonnais, France.



On peut définir l'autécologie d'une espèce par référence à son comportement face à l'un ou l'autre de ces facteurs. Ainsi, face au facteur thermique, on parlera d'espèce sténotherme si elle ne tolère qu'une gamme étroite de températures ou d'espèce eurytherme si elle tolère une gamme étendue de températures. On précisera s'il s'agit d'une sténotherme froide ou chaude, on pourra situer son optimum thermique, la gamme de variation thermique assurant l'un ou l'autre processus biologique important (la reproduction, l'alimentation, la mobilité), les températures létales, etc.

Une espèce très dépendante face à de nombreux facteurs sera dite sténodynamique, tandis que l'espèce tolérante, douée d'une grande plasticité écologique, sera dite eurydynamique.

L'un des objectifs de la recherche écologique fondamentale est donc d'établir, surtout dans les régions subissant une forte pression anthropique, l'inventaire des espèces sténodynamiques puisqu'elles apparaissent comme les plus vulnérables¹. Conjointement, ceux qui se voient confier la tâche de l'aménagement du territoire, se devraient de faire l'effort nécessaire pour acquérir cette information écologique qui devrait les conduire à accorder une préséance à la préservation des biotopes hébergeant des espèces *sténodynamiques*. Dans l'immédiat un double effort doit donc être consenti: d'un côté l'installation d'unités de recherches écologiques ayant comme mission prioritaire les études autécologiques, de l'autre la diffusion des notions écologiques de base qui doivent présider à toute intervention au niveau de l'aménagement du territoire.

Il faut comprendre également que la survie d'une espèce dépend de nombreux facteurs, dont les effets peuvent d'ailleurs être conjugués de manières diverses. Il est indispensable que toutes les exigences d'une espèce soient rencontrées. Si une espèce est sensible à 10 facteurs et que l'on s'attache à en respecter 9 seulement, l'espèce disparaîtra inévitablement, victime du 10^e facteur, dit *facteur limitant*.

Tous ceux qui ont eu à s'occuper de la gestion d'une réserve naturelle, si minime soit-elle, ont bien conscience des difficultés considérables que pose une telle gestion où il convient, de manière permanente, non seulement de faire face aux influences externes (pollutions, pressions touristiques, conséquences des diverses techniques agricoles, eutrophisation, abaissement de la nappe phréatique, dommages sonores, etc.) mais encore de préserver intacts les équilibres fragiles qui régissent l'autorégulation de l'écosystème.

Fig. 3. L'effet lisière joue de manière optimale dans le cas de ce paysage : ruisseau de l'Esche entre Jezainville et Griscourt, Lorraine française.



Il n'est donc pas étonnant que l'on ait songé, aux Etats-Unis par exemple, à donner un enseignement extrêmement finalisé aux futurs « Wildlife Managers » qui doivent dans un dosage subtil combiner le *minimum* d'intervention humaine indispensable pour conserver l'écosystème, tout en veillant à ne jamais franchir le seuil *maximal* des interventions tolérées.

La formation, dans notre pays, de tels spécialistes, apparaît également comme une nécessité⁴.

Le deuxième principe qui doit régir nos interventions en matière de conservation de la nature consiste à préserver les niches écologiques. Une niche écologique est la combinaison des facteurs du milieu évoqués plus haut qui concourent à former un *microbiotope* et des relations biotiques d'une espèce au sein de la communauté où elle vit, qui constituent son *rôle*. La niche occupée par une espèce désigne donc non seulement la place occupée dans un environnement vivant mais encore la relation existant par rapport à la nourriture et par rapport aux ennemis. De plus, sur cette conception spatio-fonctionnelle se greffe une notion dynamique car la souplesse de l'adaptation de l'espèce à sa niche, traduite par son écologie et par son éthologie, est déterminée génétiquement et c'est d'elle que dépendent les possibilités évolutives de l'espèce⁵.

Concrètement, cela veut dire qu'il faut s'efforcer, lorsque l'on protège un site, d'en respecter l'ensemble des espèces en condamnant vigoureusement toute politique interventionniste qui viserait par exemple à favoriser la multiplication d'une espèce spectaculaire, en raison soit de sa rareté, soit de l'attrait touristique qu'elle représente, ou encore à éliminer le superprédateur qui pourrait être nuisible pour l'homme.

Cela signifie également qu'il faut préserver dans ce site le maximum de *microbiotopes* : on s'attachera par exemple à respecter toutes les strates d'une forêt, le microrelief responsable de la richesse écologique d'une tourbière, d'un pré salé ou d'un karst par exemple, la gamme des éléments qui font toute la diversité d'un paysage et surtout les zones de transition entre les différents biotopes (voir plus loin : § 2).

De son côté, l'écologiste gagnerait également à étudier plus spécialement ces micromilieus. Un grand nombre de biotopes sont homogènes « en grand » mais d'une surprenante diversité lorsqu'on les considère dans le détail. La flore d'un karst peut très bien être définie globalement et elle sera contrastée par rapport

aux milieux adjacents, mais si l'on examine ce milieu dans le détail, on découvrira avec émerveillement qu'il est constitué d'unités plus simples d'une étonnante diversité: on trouvera par exemple une flore propre aux marches, aux contremarches, aux pierriers, aux microfalaises, aux surplombs, aux fentes étroites, aux dolines, aux minuscules cuvettes où l'humus se forme, aux couloirs d'éboulis, aux dalles décalcifiées en surface, aux blocs éclatés par le gel, à la lande qui s'installe là où l'humus a eu l'occasion de s'accumuler, etc.⁶.

Il est bon d'avoir ces notions clairement à l'esprit au moment par exemple d'établir le périmètre de la zone que l'on souhaite préserver: englobe-t-elle bien tout l'éventail des micromilieus dont la conservation est souhaitée?

Il est clair également que la politique dite des «espaces verts» ne saurait en aucune manière se prévaloir du titre d'intervention écologique dont elle présente en fait toutes les caractéristiques en négatif! Politique essentiellement interventionniste, elle n'accorde qu'une attention accessoire à l'autécologie et à la synécologie des espèces, elle ignore toute considération relative à leur indigénat, elle détruit des gradients écologiques qu'elle remplace par des écrans homogènes, elle est responsable d'un décor artificiel et stéréotypé, parfois même franchement conventionnel, qui constitue une caricature des écosystèmes et qui banalise le paysage. La forêt idéale de plus d'un «aménagement» n'est pas celle des écologistes, ni même celle des poètes. On ne remplace pas une forêt par un parc, une pelouse alpine par un gazon anglais, une haie sauvage par un alignement d'arbustes exotiques.

La préservation de la diversité des espèces doit également se concevoir à plus vaste échelle, par exemple au niveau de l'ensemble du territoire national.

Compte tenu de l'importance exceptionnelle des influences humaines dans nos régions, on ne saurait se satisfaire de la préservation de biotopes naturels qui — et c'est un lieu commun de le rappeler — sont rarissimes chez nous. La seule politique cohérente est de préconiser la préservation d'un échantillonnage suffisant de biotopes semi-naturels c'est-à-dire nés de l'interférence sur un décor initialement sauvage des pratiques agro-pastorales des siècles passés. Le choix des sites à préserver sera guidé par la prise en considération des facteurs naturels responsables de la diversité des biotopes: orientation, micro- et mésoclimat et surtout nature du substrat géologique.

C'est précisément à ce niveau de décision que les plans de secteur sont appelés à jouer un rôle primordial. Pourtant, on doit bien souvent se demander si les auteurs de ces plans ont pris conscience de l'exceptionnelle responsabilité qui leur était confiée⁷. On peut en douter quand on considère par exemple:

- les options basées sur des arguments controuvés et qui concernent surtout d'hypothétiques accroissements démographiques et la mode des dispersions des zones industrielles;
- les affectations qui se contentent d'entériner des situations existantes, alors qu'il faudrait y porter remède;
- l'ambiguïté de certaines légendes, incontestablement voulue dans certains cas;
- le manque de coordination dans les affectations choisies pour un site tombant en limite de deux secteurs contigus et la non-complémentarité existant parfois au niveau des sigles utilisés;
- la faiblesse de certaines désignations purement physionomiques (aucune distinction entre forêt semi-naturelle et forêt industrielle par exemple);
- le caractère arbitraire de certains choix qui apparaît clairement lorsque l'on confronte projet et avant-projet;
- le manque de sensibilisation des auteurs aux vocations écologiques potentielles d'un territoire et aux impératifs de cette nouvelle science qu'est l'écologie humaine, surtout en site urbain;
- le caractère contestable de certains postulats de base relatifs en particulier à la localisation des zones de loisirs;
- le mépris, parfois clairement affiché, des sites à vocation scientifique et le



Fig. 4. L'interdépendance des deux règnes n'est pas seulement un concept intéressant l'écologiste théoricien, mais il fait partie d'une logistique qui doit présider à l'aménagement du territoire. Ici: Parnassius apollo.

refus de prendre en considération des sites classés ou en instance de l'être, ainsi que les lacunes dans les cas où ces sites furent retenus;
- la méconnaissance totale de l'intérêt archéologique ou spéléologique ou didactique de certains sites.

Dans l'appréciation d'une œuvre d'art intervient, en plus de la sensibilité individuelle, et l'influençant d'ailleurs, un élément culturel, résultat d'une éducation. Il n'y a aucune raison pour qu'il n'en soit pas de même pour l'appréciation de la valeur esthétique d'un paysage.

Des esprits éclairés ont d'ailleurs montré tout le profit didactique que l'on pouvait tirer de l'analyse d'un paysage. Démontrer aux adolescents qu'un paysage n'est pas le fruit du hasard mais constitue la résultante de l'action combinée de la roche-mère, de l'hydrographie, du climat, du tapis végétal, de la faune, du passé géologique de la région et des diverses interventions humaines constitue l'une des opérations pédagogiques parmi les plus valables qui soient⁸.

Préserver un beau paysage revient toujours à faire œuvre à la fois du point de vue écologique et du point de vue didactique. Il paraît impossible de donner un seul exemple d'un paysage remarquable pour son esthétique qui ne le serait pas en même temps pour l'une ou l'autre raison scientifique !

Il faut insister aussi sur le fait que l'ensemble des mesures préconisées ne constitue pas une politique « élitique » mais qu'il vise au mieux-être de toute la communauté en lui épargnant d'avoir à subir la transformation de la biosphère en une technosphère.

Toutes les considérations précédentes conduisent inmanquablement à reconsidérer la politique globale de la Commission royale des Monuments et des Sites. Si elle veut continuer à assumer sa fonction sociale et à jouir du remarquable crédit moral qui est le sien, il est indispensable que, dans un avenir très proche, elle annexe à la nécessité de ses interventions ponctuelles, dictées par des urgences, une politique concertée de choix de sites à préserver.

Un exemple fera bien comprendre notre point de vue: il est incontestablement opportun de sauvegarder en Ardenne les landes à Arnica, mais quel sens cela a-t-il d'en protéger une seule, à l'occasion d'une intervention particulière, alors qu'il en reste encore plus de cinquante intactes. Le travail rationnel consisterait à effectuer une prospection permettant de faire l'inventaire des localisations précises de ce type de végétation à travers toute l'Ardenne, d'examiner ensuite

Fig. 5. Certains biotopes semi-naturels ne peuvent être conservés que grâce à l'intervention périodique de l'homme. Incendie au mois d'avril des pelouses à orchidées à La Savlonnière, Marbotte, Meuse, France.



quels en sont les témoins les plus remarquables et de déterminer ceux qui devraient indispensablement être protégés. Cette remarque est valable pour toutes les catégories de sites et de monuments⁹.

En d'autres termes, l'examen des cas d'espèces qui aujourd'huiature les activités de la Commission, doit indispensablement se compléter d'une stratégie de mise en chantier de dossiers d'enquêtes thématiques globales et concertées.

2. LES LIMES, LES CLINES ET LES ECOTONES

Ces trois concepts se rapportent à l'examen des discontinuités du tapis végétal. La notion de limes recouvre les deux autres.

On désigne sous le nom de *limes convergens* une situation où l'on passe brusquement d'une association à une autre, et sous le nom de *limes divergens*, celle où la transition est progressive. Physiologiquement, une limite nette est l'indice du premier type, un gradient l'indice du second.

La notion de limes convergens correspond donc à celle d'écotone, de « tension belt », de « stress zone », tandis que celle de limes divergens correspond à la notion d'écocline ou de « continuum » et parfois même de « catena ».

Il existe une relation entre ces deux types de représentation spatiale et leur dynamique: dans le cas du limes convergens, la transition brusque entre ces deux milieux homogènes s'accompagne d'une forte instabilité, tandis que dans le cas du limes divergens, l'hétérogénéité dans l'espace, due à cette transition lente, s'accompagne d'une stabilité dans le temps.

Le limes convergens est lié à la variation brusque d'un facteur du milieu. Ainsi les associations qui font partie de l'*Agropyro-Rumicion crispi* sont typiquement liées au milieu relativement instable où l'on passe du sec à l'humide, du riche (en sels minéraux) au pauvre, du salé au non salé. Ces influences s'exercent d'ailleurs parfois de manière simultanée, ce qui en complique l'analyse. Dans le cas du limes divergens, la variation est très lente au contraire¹⁰.

Nous avons pris l'habitude, dans les décors perturbés où nous vivons, de penser en termes de discontinuité et tous nos paysages en portent l'empreinte: on passe directement de la forêt au champ de blé, de la pessière à la lande, de l'eau libre de l'étang à la berge. Or, pour protéger un paysage, il faut apprendre à le regarder.



Fig. 6. Un exemple de dynamique spontanée. Si l'homme n'intervient pas, toute la pelouse sera recolonisée dans très peu d'années par un semis spontané de Pins noirs et de Pins sylvestres. La pelouse aura alors perdu toutes ses composantes biotiques rares qui en font l'attrait et elle ne pourra plus jouer le rôle de relais migratoire pour les insectes subméditerranéens qu'elle assume de nos jours. La Côte de Morimont à Romagne-sous-les Côtes, Lorraine française.

der autrement que lorsque l'on examine un plan cadastral ! Il convient en particulier d'accorder plus d'attention aux situations où se réalise l'un ou l'autre des deux types de transition définis plus haut.

Il est apparu en effet que beaucoup d'espèces réputées rares sont en fait liées à des écotones et que leur rareté s'explique d'une part par l'instabilité dans le temps de ces biotopes particuliers et d'autre part par le peu de mesures de protection qu'ils reçoivent de l'homme.

De même, dans le cas d'un écocline, il faut également mettre tout en œuvre pour sauvegarder les termes progressifs de la transition observable, qui se prête de manière idéale à l'analyse des facteurs déterminants.

C'est dans le cas d'une transition entre une tourbière (ou éventuellement un marais) et les biotopes secs adjacents (dune, lande, etc.), entre une mare naturelle et la berge, entre un pré salé et la dune, entre une forêt et la pelouse, qu'il conviendrait d'être le plus vigilant. Examinons ce dernier cas à titre d'exemple.

Il existe entre la forêt et la pelouse deux termes de transition. Contre la futaie, caractérisée par une strate arborée, se trouve le *manteau* (traduction de l'allemand « Mantel »). Il s'agit d'un fourré caractérisé par la présence d'une strate arbustive. En s'éloignant de la forêt, on trouve ensuite l'*ourlet* (traduction de l'allemand « Saum »), où il n'y a plus qu'une strate herbacée, comme dans la pelouse, mais qui diffère de celle-ci par la présence d'un certain nombre d'espèces. La transition forêt-pelouse, avec ses deux types intermédiaires, se fait parfois sous forme de mosaïques¹¹.

Plusieurs raisons fondamentales, parmi d'autres, militent en faveur de la préservation de ces groupements de transition. La première, c'est que plusieurs espèces rares leur sont liées, principalement dans l'*ourlet*. La deuxième, c'est que l'étude de ces formations n'a été entreprise que tout récemment et qu'il serait regrettable que leur disparition se fasse avant que les observations biologiques urgentes ne soient achevées. Le classement synécologique de ces groupements n'est pas terminé et il soulève d'ailleurs bien des controverses¹¹. Ce n'est que fort récemment que l'on a pressenti le rôle déterminant que jouaient les *polycormons*, notamment en formant des *rhizoclines* dans ces formations¹². Une dernière raison fondamentale qui milite en faveur de leur préservation, c'est qu'on peut y étudier de manière idéale l'effet lisière, qu'il convient de définir plus spécialement.

3. L'EFFET LISIÈRE ET LE CAS PARTICULIER DES HAIES

S'il semble exceptionnel qu'un animal caractéristique de la pelouse pénètre dans la forêt, de même que l'inverse, par contre il arrive fréquemment que l'animal de la pelouse ou celui de la forêt pénètre dans les groupements qui forment la lisière. Les raisons d'un tel comportement sont diverses: certains animaux de la pelouse y trouvent un abri, d'autres s'y rendent pour hiberner, mais en général la lisière constitue un habitat à ressources alimentaires variées. A vrai dire il reste tout un chapitre d'écologie à écrire sur ce problème complexe qui fait intervenir des inféodations trophiques, éthologiques et écologiques.

Si la densité *totale* des animaux de la lisière n'est pas forcément plus grande que celle qu'on enregistre au sein de la forêt ou au sein de la pelouse, la variété des espèces et le taux de fréquentation sur la lisière sont par contre très élevés. Les chasseurs le savent empiriquement depuis longtemps et ils exploitent cet « effet lisière » pour placer leurs miradors et leurs postes d'affûts. Les prédateurs ont bien sûr compris, eux aussi, bien avant l'homme, l'opportunité de la chasse en lisière. Dans le sud et dans l'est de notre pays, c'est le cas par exemple pour le Chat sauvage¹³. De nombreux oiseaux nichent préférentiellement en lisière¹⁴. L'homme primitif était lui-même une espèce de lisière.

Il faut comprendre la notion d'effet lisière dans une acception large: il ne s'agit pas exclusivement d'un phénomène lié à la marge des forêts. C'est ainsi qu'au sein d'une forêt, la variété des espèces augmente fortement aux abords des ruisseaux qui la traversent, ou bien à la limite d'une clairière: un petit effet lisière s'observe même quand on passe d'un type forestier à un autre. En fait, toute discontinuité du tapis végétal crée cet effet: passage d'une dune à une panne humide, roselière d'un étang, transition entre la slikke et le schorre, entre le pré salé et la dune, etc.

Ainsi s'explique également l'étonnante richesse de l'avifaune de certains parcs urbains, qui constituent des milieux artificiels où l'effet lisière est exacerbé, comme c'est le cas chaque fois qu'une disposition en mosaïque est créée.

De même la densité de l'avifaune est inversement proportionnelle à la surface des bois: des petits bois morcelés peuvent avoir trois fois plus d'oiseaux nicheurs à l'hectare qu'un grand bois d'un seul tenant (cf. Peitzmeier, 1950, cité à la note 16).

Enfin, certaines de nos réserves naturelles doivent précisément une grande part de leur richesse faunistique et floristique à cet effet lisière: Torgny, Furfooz dans la zone intégrale par exemple.

C'est probablement un phénomène fort proche de l'effet lisière qui joue également verticalement au sein d'une forêt et qui explique la grande richesse de l'avifaune des forêts richement stratifiées⁶.

Une haie constitue un cas particulier fort remarquable en raison du contraste extrêmement marqué qui existe entre la variété d'espèces liées à la haie et la variété des espèces des milieux adjacents qui sont le plus souvent tout à fait artificiels. Dans certains cas, la différence est totale, les animaux étant strictement inféodés à la haie dont l'extirpation aura dès lors des effets catastrophiques. Dans les régions de bocage, on est contraint d'exprimer la densité des animaux non plus par référence à une unité de surface mais par rapport à des étalons linéaires¹⁵.

Beaucoup d'autres arguments de nature variée, militent en faveur de la préservation des haies. Nous ne pouvons ici en donner qu'un aperçu synoptique¹⁶:

- Intérêt paysager: élément souvent déterminant du paysage, par exemple les haies du bocage de l'ouest de la France, les « Knicks » ou « Wallhecken » du Schleswig-Holstein et du Mecklembourg, les hêtres taillés en haie des Hautes Fagnes en Belgique, les haies murées du Pays de Galles, des Cornouailles et du



Fig. 7. Les carrières abandonnées et inondées constituent un biotope particulièrement intéressant, notamment pour l'herpétofaune. La Côte Rouge à Metzert, province de Luxembourg.

Devon, de Frise et de Normandie, les «rideaux» de Hesbaye et du nord de la France, haies d'ajoncs et de genêts dans les landes, haies de frênes dans les Alpes, saules étêtés de Flandre et de Normandie, haies-ronciers, haies-taillis du Gâtinais, haie galerie ripuaire en Armorique, haies sur murgers en pays calcaire, etc.

- Intérêt historique: des haies existaient déjà à l'époque gallo-romaine en Europe occidentale, où elles eurent parfois une fonction défensive; dans les îles britanniques, il y aurait eu des haies au néolithique déjà; ce sont des témoins de l'histoire rurale: vestiges du parcellaire cadastral ancien, haies des tableaux du XVII^e siècle, etc.; certaines ont eu une incidence sur la toponymie.

- Intérêt floristique: vestiges de la flore forestière disparue, vestiges d'anciennes cultures de plantes médicinales ou de plantes liées à un rite ou de plantes et d'arbres cultivés autrefois; anomalies foliaires des rejets de souche; flore nitro-

phile; lieu privilégié pour l'étude des phénomènes de myrmécochorie et d'ornithochorie, refuge de nombreuses espèces rares, grande richesse en types biologiques, phénomènes curieux de dérive génétique pouvant conduire à une microspéciation (par exemple chez les ormes, les ronces, les aubépines).

- Intérêt phytosociologique: témoins de groupements forestiers disparus permettant de définir la forêt potentielle, témoins de pratiques agricoles anciennes aujourd'hui révolues, noyau potentiel de la recolonisation forestière des friches adjacentes (avec une dynamique parfois étonnamment lente), groupements nitrophiles proches des associations rudérales, groupements équivalents à ceux des manteaux forestiers.

- Intérêt faunistique: territoire refuge pour la flore sauvage et pour le gibier, effet lisière, relais migratoires, biotope préférentiel ou même parfois exclusif de certaines espèces, zone de nidification, saturation phénologique, faune parfois rare (chez nous par exemple: loir, lérot, muscardin), lieux de marquage des limites des territoires occupés par les animaux, postes d'affût pour divers prédateurs.

- Intérêt agronomique et économique: richesse en insectes assurant la fécondation des fleurs et éventuellement des plantes cultivées autour des haies, refuge pour les prédateurs qui empêchent dans une certaine mesure la prolifération des rongeurs (problème qui paradoxalement reste à étudier!), refuge pour les oiseaux insectivores, tampon climatique (brise-vent, pare-soleil, écran au gel, à la neige, humidité locale, microclimat particulier, protection des cultures contre l'évapo-transpiration), haies antiérosives, bois de chauffe, abri pour le bétail, écran sonore, rétention des précipitations, augmentation des rendements, rôle prophylactique dans le cas d'épizooties grâce à la mise en enclos du bétail, parfois intérêt cynégétique.

- Intérêt didactique (écologique): communauté vivante stable à peu de composants se prêtant très bien à l'élaboration de chaînes alimentaires, richesse de l'avifaune, possibilité d'effectuer des recensements, d'étudier des modalités de dispersion des diaspores, d'établir un spectre des types biologiques ou chorologiques, d'analyser les pelotes de régurgitation des rapaces, etc.

L'application pratique des faits biologiques rappelés va de soi: une attention particulière doit être accordée à toutes les zones où s'observe une discontinuité du tapis végétal et en particulier aux lisières forestières et aux haies. L'installation d'un sentier écologique à vocation didactique ou même la création des réserves didactiques se feront au mieux en exploitant cet effet lisière. La gestion d'une réserve naturelle en tiendra également compte. Dans certains cas, il peut s'avérer utile de préserver le morcellement de petits fragments boisés au lieu de vouloir à tout prix les rassembler en un bloc unique.

Un remembrement doit se faire en tenant compte des impératifs écologiques: les conceptions technicistes ou exclusivement agronomiques doivent céder le pas à des conceptions agro-écologiques où l'on pensera en termes de santé du paysage. L'extirpation des haies doit être freinée et ne doit plus constituer un geste rituel et irrationnel qui n'est pas sans rappeler la pratique inconsciente du drainage.

4. L'EFFET DE MASSE ET L'EFFET DE GROUPE

Une surpopulation entraîne un « effet de masse » qui se traduit par une accentuation des compétitions intraspécifiques dont les manifestations sont variées : baisse du taux de fécondité, augmentation de l'agressivité, consommation de la ponte ou des jeunes par les adultes, parfois même migration invasionnelle¹⁷. Ce phénomène est lié soit à un déficit alimentaire, soit à un manque de place disponible pour assurer la reproduction (lieux de ponte, de nidification, etc.). Il s'agit d'un phénomène parfaitement naturel qui participe aux mécanismes d'homéostasie qui ajustent la population au milieu.

Le gestionnaire d'une réserve naturelle, le propriétaire d'un bien à vocation écologique (propriété forestière naturelle étendue, lac, étang, lande, etc.), le forestier qui gère une réserve cynégétique, le pêcheur, le pisciculteur, etc., doivent tenir compte de manière permanente de cet effet de masse et veiller à prévenir toute pléthore de population qui, en plus des interactions intraspécifiques signalées, aurait des conséquences directes sur la biocénose : surpiétinement, dégâts aux plantations causés par le gibier, fluctuations brusques des effectifs compromettant la rentabilité d'un élevage, production accrue de déchets azotés entraînant une eutrophisation du milieu oligotrophe et, par voie de conséquence, la disparition des organismes liés à ce genre de conditions, essaimage massifs vidant brutalement le site de son contenu biologique intéressant, etc.

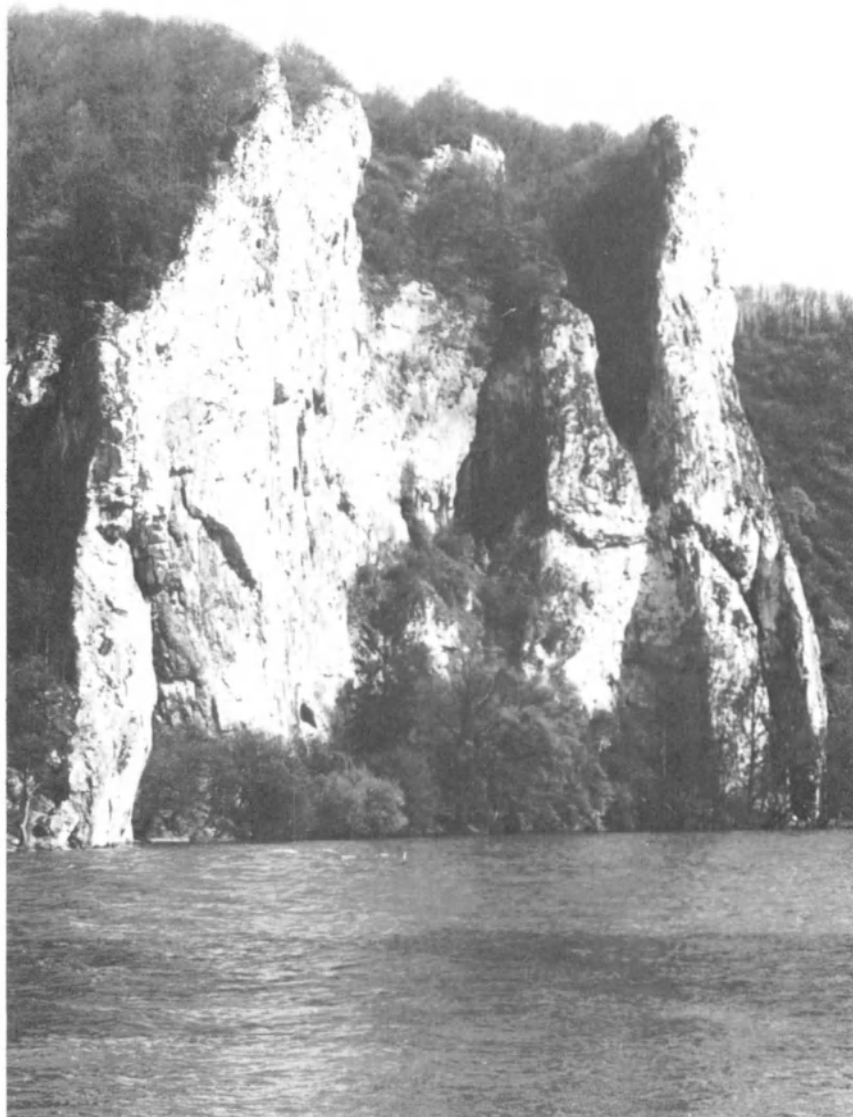
L'écologiste a ici aussi une mission essentielle à remplir en évaluant les densités optimales des populations selon les espèces et selon les situations particulières. L'intérêt des recensements numériques dans des populations naturelles est lui aussi évident. Ceux-ci relèvent donc aussi de la mission d'un institut écologique, ce que nos voisins hollandais ont parfaitement compris puisqu'ils rémunèrent (à temps plein) des chercheurs pour effectuer de tels recensements. Ils ont dans certains cas permis de tirer d'intéressantes conclusions en confrontant les fluctuations numériques de populations d'oiseaux avec les modifications climatiques. Une abondante littérature se rapporte à ce problème intéressant.

Les groupes de pression écologique aux Etats-Unis ont obtenu que les promoteurs de la construction du fameux pipe-line de l'Alaska paient des écologistes pour effectuer des recensements très variés, mais essentiellement faunistiques, afin de déterminer quelles seraient les zones où les perturbations écologiques de la pose de ce pipe-line seraient les plus faibles : remarquable application du principe du moindre dommage.

Par contre, en Europe occidentale, d'une façon très générale, les recensements numériques et les inventaires par quadrats restent le fait d'un petit groupe de volontaires bénévoles qui effectuent un travail extraordinairement utile puisque, indépendamment de toute considération relative à l'intérêt écologique et à l'intérêt biogéographique de l'opération, ils assurent en fait l'inventaire du patrimoine naturel d'un pays. Il faut également déplorer que ces dénombrements de populations naturelles constituent une technique propre à la recherche zoologique, où elle est devenue courante, alors que les botanistes ne l'utilisent pratiquement pas¹⁸ : recensements d'oiseaux lors des migrations, densité des oiseaux au sein des réserves naturelles en vue d'apprécier l'importance de la réserve comme relais migratoire, dénombrement d'oiseaux menacés de disparition (rapaces divers, cigogne blanche, etc.) afin d'adopter les mesures conservatoires les plus appropriées, évaluation chiffrée pour divers groupes afin de connaître la productivité d'un écosystème et d'établir des bilans trophiques par niveau de consommation, numération des populations d'espèces qui réalisent des exodes brutaux pour en connaître le déterminisme, etc.

Il est tout à fait regrettable que l'humanité ne prenne pas davantage conscience du fait que cet effet de masse affecte les collectivités humaines également et cela à tous les échelons de la vie communautaire :

Fig. 8. Exemple de refuge naturel : les rochers de la Meuse au sud d'Anseremme, rive droite. Les populations du lézard des murailles et d'autres animaux, confinés sur ces rochers se trouvent totalement isolées, de nos jours, des autres rochers de la vallée, en raison de l'écran forestier qui forme obstacle. Un effort exceptionnel devrait donc être consenti pour sauver de tels sites.



- au niveau familial, la cohabitation sur une surface trop exiguë est une source permanente de stress qui va rapidement éroder le ciment de l'unité familiale;
- au niveau social, la promiscuité de l'habitat urbain trop concentré déclenche ou favorise les manifestations agressives, qui ne seront bannies que lorsque l'individu se verra nanti d'un « territoire » autonome (au sens de la psychologie animale);
- au niveau politique, ou même planétaire, le refus de l'autorégulation de la population humaine conduira inmanquablement à une crise d'une gravité sans précédent.

C'est évidemment au deuxième de ces trois niveaux que le planificateur pourra faire œuvre utile, par exemple en réalisant des plans d'aménagement urbains, résidentiels ou ruraux compatibles avec les exigences territoriales de l'individu¹⁹. Un équilibre difficile devra toujours être trouvé entre la nécessaire privati-

sation des biens et la volonté tout aussi inexorable de ne pas priver la collectivité des espaces auxquels elle a droit d'avoir accès.

Dans notre pays, un tel programme n'est plus réalisable: un calcul élémentaire le prouve. Il y a environ dix millions d'habitants en Belgique pour une surface totale d'environ 30.500 km². Le partage uniforme du territoire donnerait donc à chaque citoyen 0,3 ha c'est-à-dire la valeur de la surface agricole indispensable à assurer la *survie* d'un individu. Or de cette surface, qui représente donc un carré d'environ 55 mètres de côté, devraient encore être soustraites les surfaces nécessaires aux équipements collectifs, à l'agriculture, à la production de matières premières (bois, papier, textiles). Dès maintenant, la politique de l'habitat concentré est devenue une nécessité indispensable. Chacun peut calculer ce que deviendrait cette surface si la population venait à doubler.

C'est donc incontestablement au troisième des trois niveaux d'intervention signalés plus haut qu'il faut agir dès à présent, en tentant une périlleuse symbiose entre l'écologique et l'économique qui devrait nous conduire à cette économie planétaire (« spaceship economy ») que réclament les écologistes les plus lucides²⁰.

L'*effet de groupe* désigne un phénomène de nature opposée à l'effet de masse. Ici, en effet, c'est la réunion des individus qui leur confère, par le truchement d'un déterminisme hormonal particulier, un comportement, une croissance, un taux de fécondité nettement différent de ceux qu'ils présentent en étant isolés.

On sait que cet effet de groupe se manifeste de manière spectaculaire chez les criquets migrateurs où il déclenche des manifestations éthologiques (l'essaimage) mais aussi des modifications physiologiques qui se manifestent notamment par des couleurs propres à la phase grégaire.

Le planificateur doit savoir que cet effet de groupe est un phénomène très général et qu'il se traduit notamment par le fait qu'il existe un seuil numérique minimal en deçà duquel la viabilité d'un troupeau est compromise: 350 individus chez le renne, 25 chez l'éléphant par exemple. Il en tiendra compte notamment dans le cas, souvent critiquable, de transfert de populations mais surtout chaque fois que l'une de ses interventions risque en morcelant un patrimoine naturel de ramener les effectifs d'une population au-dessous de son seuil de viabilité.

La politique de préservation des sites doit donc tenir compte en particulier des valeurs minimales des surfaces à protéger et de préserver le réseau qui assure une continuité entre les éléments morcelés d'un ensemble.

5. LA CONCEPTION ECOSYSTEMIQUE DE LA PROTECTION DES SITES

Les biologistes adoptent aujourd'hui volontiers la subdivision du monde vivant en cinq règnes telle qu'elle a été proposée par exemple par Whittaker en 1969 dans un schéma devenu célèbre: Monères ou Procaryotes (Bactéries, Cyanophycées), Protistes, Champignons, Animaux, Plantes. Il existe entre tous les organismes vivant au sein d'une communauté, quel que soit le règne auquel ils appartiennent, des relations de dépendance. Ce sont évidemment celles qui lient les plantes et les animaux qui nous sont les plus familières: les plantes produisent et les animaux consomment; des insectes et des oiseaux assurent la fécondation de certaines plantes à fleurs; divers groupes d'animaux participent à la dispersion des graines ou des spores ou des diaspores végétatives; des relations de dépendance particulières comme le parasitisme, la symbiose, le mutualisme, le commensalisme, existent.

Toute la biocénose est elle-même sous la dépendance de facteurs et d'agents abiotiques qui font l'objet des études des principales disciplines suivantes: géologie, hydrologie, géomorphologie, climatologie, géographie...

Fig. 9. Un exemple de biotope secondaire assurant la reproduction de nombreux batraciens: ornières inondées du Weid Busch; bois situé dans la partie septentrionale du terrain militaire de Stockem-Lagland.



Il va de soi que la seule politique valable en matière de protection de sites d'intérêt scientifique doit être globale et pluridisciplinaire et que la gestion d'un tel patrimoine s'avère être d'une extraordinaire complexité et ne peut dès lors être assurée que par une équipe où le maximum de compétences pourront s'exprimer.

Il est clair aussi qu'une intervention, même ponctuelle et limitée dans le temps, va déclencher une chaîne de conséquences. Un déversement d'insecticides touchera non seulement l'insecte nuisible incriminé mais encore toute la chaîne trophique qui démarre avec l'oiseau insectivore: il mettra en péril les plantes dont la fécondation est assurée par les insectes, etc. De même un produit toxique déversé à faibles doses se retrouvera en fin de chaîne trophique avec des doses létales. La disparition des super-prédateurs déséquilibrera toute la pyramide écologique en permettant des proliférations souvent indésirables. La destruction brutale et massive d'un parasite n'en provoque pas nécessairement



*Fig. 10. Les ruines des vieux châteaux hébergent souvent une flore rarissime. Au Hoh Landsberg, près de Barr, sur le versant alsacien des Vosges, se trouve la seule station d'*Eranthis hyemalis* de tout le nord-est de la France.*

l'élimination définitive. Il faut rappeler que les parasites participent eux aussi à l'équilibre de l'écosystème et qu'ils sont soumis à des fluctuations numériques périodiques et que le retour à une population jugée normale est affaire de temps. Ce sera en fonction d'impératifs économiques qu'il faudra opter soit en faveur d'une politique interventionniste soit en faveur de mesures protectionnistes.

La tâche du législateur est aussi délicate que celle de l'écologiste. L'exemple suivant permettra d'en juger.

Il existe une flore très particulière qui est liée à la zone périphérique périodiquement mise en assec des étangs dont le plan d'eau a un niveau variable; de fortes présomptions donnent à penser que ce sont les oiseaux migrateurs qui assurent la dispersion de ces plantes rares.

Si l'on souhaite que les générations futures aient encore l'occasion d'étudier ou simplement le plaisir de photographier ou d'observer cette flore exceptionnelle, il faut que toute une série de conditions soient réalisées: le niveau de l'eau doit rester variable; l'abaissement doit se produire au moment opportun, en fin de saison, car la plupart des espèces ont une floraison induite par des jours longs; l'étang doit rester une zone de calme pour que les oiseaux s'y arrêtent; l'oiseau doit profiter d'une impunité; des relais migratoires doivent exister ailleurs; il faut aussi qu'il reste quelque part des populations relativement abondantes de ces plantes pour que leur essaimage ait des chances de se répéter régulièrement; le substrat doit être inaltéré pour que les diaspores amenées par les oiseaux puissent germer.

La survie de cette station est donc liée à toute une gamme de conditions dont le maintien peut être favorisé et, dans certains cas, ne pourra être assuré, que par des mesures législatives se situant à des niveaux d'intervention très variés:

- protection des espèces végétales concernées à l'échelle internationale;
- protection de l'avifaune également à l'échelle internationale;
- plan d'aménagement particulier de l'étang: pas de retenue d'eau incompatible avec le plan d'eau variable, pas d'équipements périphériques susceptibles d'altérer la qualité de l'eau;
- interdiction, éventuellement temporaire, de la chasse;
- réglementation de la pêche;
- mesures visant à conserver une zone de silence autour de l'étang et sur celui-ci;

Fig. 11. La préservation des espèces en limite d'aire exige des mesures de protection multiples : protection de l'espèce, des biotopes occupés et des territoires potentiels, ainsi que des relais migratoires. Mante religieuse, Côte Saint-Germain, Murvaux, Lorraine française.
Photo Georges Matagne.



- nécessité d'accords internationaux pour que les relais migratoires des oiseaux soient préservés.

Cet exemple donne une idée du prix qu'il faut aujourd'hui payer et de l'effort législatif qu'il faut consentir pour assurer la préservation de notre patrimoine naturel. Un arrêté royal destiné à interdire la cueillette d'une plante rare ne résoud aucun problème, sauf pour les plantes qui faisaient l'objet d'une cueillette industrielle.

On comprendra également, à la lecture des paragraphes précédents, pourquoi certains esprits clairvoyants préconisent la création d'instituts de recherches *écologiques fondamentales*, visant à la gestion *interne* des écosystèmes, c'est-à-dire à la *préservation* des équilibres naturels grâce à un *minimum* d'interventions plutôt que la multiplication de cellules de recherches dites *d'environnement*, pragmatiques, visant à la gestion *externe* des écosystèmes, c'est-à-dire à la recherche de remèdes aux diverses pollutions qui ne franchiraient pas les seuils *maximaux* de tolérance des espèces. Il est bien sûr évident que les sciences de l'environnement répondent à une urgence, mais leur action, qui est entièrement articulée sur le modèle « un problème - une solution » ne saurait apporter la vision globale ayant des retombées pratiques à longue échéance que réclament les écologistes.

6. LES PROBLEMES POSES PAR LA DYNAMIQUE DES ECOSYSTEMES

Toute biocénose évolue : une lande ou une pelouse se reboisent, une tourbière ou une mare vont subir le phénomène de l'atterrissement, un espace nu va être colonisé, etc.

Au sein de cette série évolutive (ou *sère*), chaque groupement forme un *stade*, toujours en équilibre instable et la dynamique se poursuivra si l'homme n'intervient pas et si une catastrophe ne vient pas l'interrompre, jusqu'à la formation du *climax*, association végétale généralement complexe, en équilibre avec le climat et avec le sol²¹.



Fig. 12. La notion de territoire potentiel s'est concrétisée clairement en Belgique à l'occasion de la nidification des cigognes à Hachy, province de Luxembourg. Ici, deux jeunes effectuant des exercices préalables au vol.

Photo Georges Matagne.

Il se fait précisément que dans de nombreuses réserves naturelles ou dans des sites classés, ce sont de tels stades que l'on s'efforce de préserver et le gestionnaire sait que la dynamique propre à un tel site va inévitablement lui poser des problèmes plus ou moins graves. De nombreuses landes à orchidées sont envahies par le taillis de prunelliers dont l'extirpation chimique est polluante en raison des solvants utilisés et donc incompatible avec l'existence d'un site réservé, tandis que l'extirpation mécanique se heurte à un problème de main-d'œuvre. Cet envahissement par l'épine noire était autrefois évité par le pâturage du troupeau communal et par l'incendie à feu courant en début de saison, pratiques qu'il n'est pas commode de réinstaurer actuellement pour diverses raisons. Des landes à bruyères sont fréquemment envahies par des semis spontanés de résineux introduits. Des marais s'assèchent, sans avoir été drainés, simplement par suite du processus naturel de l'atterrissement, qui est souvent accéléré évidemment par l'abaissement de la nappe phréatique. Des prés salés subissent des ensablements.

Ces quelques exemples suffisent pour faire entrevoir toute la gamme des retombées pratiques qu'engendre cette situation. Signalons-en quelques-unes seulement.

1°. Il est vain de créer des réserves naturelles intégrales clôturées sauf quand on s'attache à préserver des formations climatiques ou permanentes. Ces réserves intégrales sont d'ailleurs, dans certains cas précis, criticables à d'autres égards. Le simple fait de les clôturer incite à l'infraction et attire de plus l'attention du non-initié, souvent à la recherche du spectaculaire. Elles ne remplissent pas leur fonction sociale et le fait d'en réserver l'accès à quelques chercheurs privilégiés entraîne souvent une regrettable stagnation dans l'étude scientifique du site.

De toutes manières, aucune clôture n'empêchera jamais l'évolution spontanée du tapis végétal de se produire et ne mettra pas le site à l'abri des influences générales du milieu extérieur: retombées des pesticides dispersés dans l'atmosphère, assèchements dus à des captages réalisés parfois à grande distance ou à l'abaissement généralisé de la nappe phréatique, apparition spontanée d'espèces étrangères à la flore que l'on souhaite préserver, envahissement par des semis naturels d'arbres indigènes ou d'essences exotiques, etc.

Ce n'est que dans des cas très particuliers qu'il convient de réserver des enclos où se font des observations incompatibles avec un parcours humain (carrés

Fig. 13. Avant de réintroduire une espèce, il convient toujours de s'assurer si elle ne dispose pas de moyens spontanés pour recoloniser le territoire abandonné. La migration invasionnelle du chat sauvage (*Felis silvestris*) le démontre spectaculairement.



permanents des écologistes, territoires de nidification ou de parade nuptiale étudiés par les éthologistes, etc.). Par contre, réduire le passage à certaines périodes (lors de la nidification par exemple) et à certains endroits est très légitime.

2°. Il apparaît comme indispensable de promouvoir les recherches écologiques destinées à déterminer le mode d'intervention le plus approprié pour enrayer l'évolution spontanée d'un groupement lorsque l'on juge qu'il est indispensable de le faire. Trop souvent, les gestionnaires des réserves naturelles et des sites classés se trouvent dans un réel embarras face à la complexité de certains problèmes.

3°. On peut se demander si, dans certains cas au moins, il ne serait pas plus judicieux de laisser les processus naturels se réaliser, sans intervenir, et d'en suivre le déroulement dans le détail, éventuellement pendant plusieurs générations. Il est certain que dans certains cas cette politique de passivité apporterait à la connaissance des équilibres qui régissent les écosystèmes une contribution franchement supérieure au profit que l'on retirerait d'une incessante obstination à faire obstacle à l'évolution spontanée de la nature. Mais il ne faut pas s'illusionner : l'option est souvent très délicate à prendre !

Lorsqu'il s'agit d'une formation climacique, l'intervention humaine peut être au contraire minime ou même nulle. Or, fait paradoxal, très peu de formations climaciques ou de groupements permanents font l'objet de mesures de protection totale ! Cela tient au fait que sous nos climats, les climax sont, sauf de rares exceptions, toujours forestiers et que l'on accorde à la gestion économique une priorité absolue par rapport à la protection intégrale.

Les forestiers ne manquent pas d'arguments pour défendre leur point de vue : outre l'opportunisme économique, qui ne nécessite aucun commentaire particulier, ils font valoir qu'une forêt privée des soins des forestiers et livrée à elle-même dégénère et sera moins « belle » qu'une forêt non gérée, que si la réserve forestière doit être accessible au public, il faudra y effectuer un minimum de gestion, qu'une forêt-climax est tout aussi vulnérable qu'une autre, surtout au feu²² et, dans certains cas, ils conviennent même que la forêt climacique n'existe plus, en raison des pratiques d'exploitation forestière, soit récentes, soit le plus souvent anciennes, qui ont altéré la composition floristique et la physionomie du peuplement.

On a pourtant parfois de bonnes raisons de se récrier devant certaines forêts industrielles et surtout devant toutes les monocultures forestières²³. Affirmer



*Fig. 14. Il est exceptionnel que l'on puisse songer à réintroduire une espèce disparue à l'époque historique. Dans certains méandres recoupés du Rhin, au sein de réserves naturelles existantes, on pourrait toutefois tenter la réintroduction de la cistude d'Europe (*Emys orbicularis*). Ici, le site de Plittersdorf, Allemagne occidentale.*

que c'est grâce à l'enrésinement monospécifique que l'Ardenne a pu survivre et s'équiper ne résiste pas à un examen objectif et constitue un abus de langage hautement immoral car même si cette phrase reflétait la réalité, elle ne légitimerait en rien l'opération. Qui songerait à vendre notre patrimoine culturel (monuments, collections de musées, bibliothèques) pour sortir son pays d'une impasse économique et surtout qui oserait s'en prévaloir? Il vaut mieux reconnaître tout simplement que dans certains cas la forêt industrielle répond à un besoin économique au même titre qu'un champ de betteraves, sans essayer de duper le public.

L'écologiste n'a jamais contesté la vocation économique de la forêt, ni son affectation touristique mais il a le droit légitime de réclamer que soient sauvegardés des témoins de paysages forestiers intéressants, compte tenu soit de leur signification phytosociologique, soit de leur physionomie qui reflète certaines pratiques ancestrales. On peut valablement défendre l'idée de l'opportunité de préserver une zone riche en aire de faude, une « haie » de chênes à écorce, une accrue, une fourasse, une futaie équienne datant de la première guerre mondiale installée sur une zone sinistrée, une forêt où l'on retrouve les lignes d'essartage. On doit surtout exiger que des peuplements parfois relictuels contenant par exemple l'if, le buis, l'orme lisse, le chêne pubescent ou ses hybrides, ne fassent pas l'objet d'une exploitation intégrale, ou même d'une scandaleuse mise à blanc comme nous l'avons vu un jour, qui ne se soucie guère de la préservation de ces essences. Cette remarque est surtout d'application lorsque l'essence dominante est un taxon endémique. Enfin, une réserve forestière peut très bien être créée pour sauver non pas les essences de la strate arborée mais plutôt les éléments floristiques, mycologiques ou faunistiques des autres strates²⁴.

Le cas de la forêt de Fontainebleau, dont certaines parties furent mises en réserve pour des raisons esthétiques est souvent cité comme modèle de réserve forestière, alors qu'il constitue un fort mauvais exemple. Ce furent les peintres qui en réclamèrent la protection, séduits par les frondaisons des chênes. Or la chênaie charmaie n'était pas partout la forêt potentielle; elle n'était climacique que dans les zones les plus sèches. Ailleurs, et précisément dans certaines zones mises en réserve, c'était le traitement forestier qui la maintenait. Le supprimait-on, le hêtre assurait rapidement sa suprématie. Son succès fut tel qu'il fallut convenir que la forêt « artistique » avait disparu. On s'empressa d'abolir

Fig. 15. La régression alarmante de la flore indigène et la disparition de nombreuses espèces (une tous les deux ans en moyenne en Belgique) est la résultante quasi exclusivement d'interventions humaines. Ici, une orchidée en voie d'extinction en Belgique: *Liparis loeselii* (Berck-Merlimont, Boulonnais, France).



toute la série des forêts artistiques françaises (instruction ministérielle en date du 20.X.1964)²⁵.

Cet exemple montre l'importance d'un bon jugement phytosociologique dans le choix de la vocation forestière à donner à un peuplement.

Il n'est sans doute pas inutile de rappeler ici la distinction à faire entre forêt naturelle et forêt potentielle, car très fréquemment on entend parler de «forêt naturelle potentielle». Une forêt naturelle désigne le type de forêt que l'on devrait avoir si l'homme n'était jamais intervenu; c'est, si l'on veut, la forêt vierge, sauvage, authentique. Il n'en existe plus beaucoup d'exemples en Europe²⁴. Par contre, la forêt potentielle désigne la forêt qui se réaliserait en supprimant l'action actuelle de l'homme. Elle représente l'aptitude de la forêt actuelle et peut éventuellement constituer un idéal à atteindre pour le forestier. Elle n'est pas du tout comparable à la forêt naturelle, même si on la laisse évoluer

longtemps, car certaines espèces ont été éliminées et l'intervention de l'homme a souvent profondément modifié les conditions de milieu²⁶.

En règle très générale, les cartes de végétation figurent non pas la forêt actuelle, mais la forêt potentielle. Il y a donc une large part d'interprétation dans la définition des types forestiers et le profane ne s'étonnera donc pas de constater des divergences d'opinion entre divers phytosociologues, différences qui ne reflètent d'ailleurs généralement que l'état d'avancement de nos connaissances²⁷.

Une dernière considération sur l'incidence que la dynamique de la végétation peut avoir sur le choix des sites à préserver. On peut défendre l'idée de mettre en réserve ou de classer une surface nue ou pratiquement dépourvue de végétation lorsqu'on souhaite précisément en suivre les étapes de la colonisation végétale et animale. C'est ainsi qu'un fond de carrière, une gravière abandonnée, un champ d'épandage de matériaux dragués, une lagune de sédimentation de déchets industriels, un teruil, une halde calaminaire de résidus d'exploitation, constituent des biotopes susceptibles d'intéresser énormément l'écologiste et surtout le professeur d'enseignement moyen chargé d'un cours d'initiation à l'écologie²⁸.

7. LES TERRITOIRES REFUGES NATURELS

Certains biotopes échappent à cette règle de la dynamique spontanée qui affecte les biocénoses: ce sont des sites exceptionnels dont l'évolution est extrêmement lente et qui résistent ainsi aux modifications du tapis végétal induites par l'évolution climatique. Ils présentent des particularités physiographiques, physiques ou chimiques telles que seule une flore spécialisée pourra se fixer dans ces endroits.

Deux caractéristiques fondamentales les définissent; d'une part ce sont des milieux où la concurrence biologique est faible en raison du petit nombre de taxons susceptibles de les coloniser et d'autre part ce sont des biotopes où certains éléments de la flore vont pouvoir persister pendant des périodes prolongées malgré d'importantes fluctuations climatiques. On peut donc trouver dans ces sites exceptionnels une flore dont certains représentants sont plus archaïques que les végétaux caractéristiques des milieux environnants.

Sur la serpentine par exemple s'observent une flore et une végétation très spéciales, en raison de particularités chimiques (faible rapport Ca/Mg, toxicité des métaux lourds, faible teneur en calcaire total et en calcaire adsorbé), de particularités physiques (sols squelettiques où la désintégration mécanique est prépondérante), de particularités microclimatiques (effet d'albedo, sécheresse, rétention de chaleur par la roche). Ainsi s'expliquent par exemple le caractère ouvert de la végétation, le fait que les groupements forestiers soient ou bien inexistantes ou bien très peu évolués, les morphoses très curieuses que présentent les plantes dans certains cas et surtout le fait qu'il existe une flore serpentinicole c'est-à-dire des espèces spécialement inféodées à ce genre de milieu, formant des colonies nettement disjointes les unes des autres, qui comporte des taxons diploïdes archaïques et parfois des vestiges d'une flore pré-glaciaire.

Des phénomènes comparables s'observent sur gypse et, dans une plus faible mesure, sur dolomie. Dans notre pays, la flore des haldes calaminaires présente des particularités analogues et un effort tout particulier devrait être consenti pour en assurer la préservation²⁹.

Lors des périodes glaciaires, certaines parois rocheuses bien ensoleillées ont pu servir de territoire refuge pour certaines plantes que l'on appellera des espèces per-glaciaires. Plus tard ces mêmes rochers ont pu servir de refuge aux espèces per-forestières, c'est-à-dire à des plantes arrivées dans nos régions après le recul des glaciers mais avant la réapparition des forêts. Certains éboulis instables de



Fig. 16. Il n'existe pas de beau paysage qui n'aurait qu'un intérêt exclusivement esthétique; il y a toujours des intérêts scientifiques variés. Exemple d'un paysage intact d'un intérêt scientifique exceptionnel: le Loch Scionascaig avec le Suilven, Inverpolly, Ecosse septentrionale.

la Lorraine française et de la Haute-Marne, certains rochers calcaires de la vallée de la Meuse et de ses affluents ont pu jouer ce rôle de refuge. Ainsi s'expliquent certaines disjonctions d'aire importantes.

Insistons sur le faible pouvoir de dissémination des plantes qui se trouvent sur ces rochers et sur l'importance des phénomènes de dérive génétique qui peuvent s'y réaliser, en raison de l'isolement géographique. Ce sont des territoires privilégiés pour des recherches cytotoxonomiques, pour l'étude de la sélection naturelle avec pertes de biotypes par effet Sewall Wright, pour celle de la microspéciation qui peut éventuellement engendrer des microendémiques³⁰. Pour les animaux, ces territoires se prêtent, en plus, à des études de population et à des observations éthologiques relatives entre autres aux compétitions intra- et interspécifiques.

Les colonies du lézard des murailles de notre pays sont toutes inféodées à de tels rochers-refuges du réseau hydrographique mosan exclusivement. Les forêts forment obstacle à la migration des lézards des murailles, si bien que la destruction d'une colonie est irrémédiable, le site ne pouvant plus être recolonisé à l'heure actuelle. L'aire de cette espèce est donc, dans notre pays, entièrement relictuelle.

Une situation comparable joue pour le lézard des souches, en Lorraine belge, mais dans un décor différent, car l'espèce s'observe soit dans des landes à orchidées, soit dans des vestiges de landes à bruyères. L'enrésinement de ces dernières, vers la fin du XIX^e siècle, en a isolé les colonies.

Si l'on veut que ces deux espèces continuent à faire partie de la faune belge, qui ne comporte que trois espèces de lézards, une seule solution existe: faire l'inventaire de toutes les colonies existant encore, en évaluer la densité (certaines comportent moins de dix individus!), apprécier celles qui ont le plus de chances de subsister et choisir les plus remarquables, et enfin assurer d'une manière ou d'une autre la préservation de ces sites³¹.

D'une manière très générale, on peut préconiser la règle suivante: tout affleurement géologique de nature contrastée par rapport à la roche dominante des environs mérite de faire l'objet de notre sollicitude. En voici quelques exemples: affleurements de roches éruptives surtout dans l'est de la Belgique, poulingue de Malmedy, affleurements très localisés de calcaire en plein cœur de l'Ardenne (ou de toute autre roche basique), tufs calcaires surtout dans le bas Luxembourg où existent de véritables monuments géologiques, affleurements de quartzites ou de toute autre roche résistant à l'érosion en Ardenne et responsable d'un relief particulier, affleurements de roches primaires acides dans les bassins de la Senne, de l'Orneau, etc.

Il conviendrait de prendre également en considération les déblais d'industrie d'extraction de calamine, de galène, de coticule, sans oublier les tertres d'orpillage.

Rappelons enfin que les tourbières constituent également des milieux conservateurs où s'observent de nombreux représentants de la flore et de la faune subboréale ou subatlantique. Des gorges étroites peuvent l'être également en raison du microclimat particulier qui y règne: les écarts thermiques y sont très amortis, l'humidité atmosphérique est élevée, conditions qui favorisent le maintien d'une flore à affinités essentiellement atlantiques. Ce cas se réalise par exemple dans la vallée de l'Ernz Noire, au Grand-Duché de Luxembourg.

Les grottes constituent également des milieux conservateurs, où l'on observe une faune relictuelle remarquable. On possède aujourd'hui un inventaire exhaustif des sites spéléologiques et même un atlas des grottes belges³². Malheureusement, on doit déplorer que diverses menaces, d'une gravité exceptionnelle, risquent de compromettre irrémédiablement l'extraordinaire patrimoine souterrain que représentent nos grottes et nos chantoirs. Au moins sept grottes sont transformées en égouts, au moins huit en dépotoirs et une dizaine sont menacées par l'extension des carrières ou par les projets de nouvelles routes, enfin par le vandalisme. Une enquête récente montre que les trois quarts des 600 grottes et chantoirs de Belgique sont pollués³³. Un important travail de prospection, non seulement souterrain, mais surtout effectué en surface, reste nécessaire afin de déterminer l'emplacement précis de tous les points susceptibles de déterminer une pollution du réseau aquifère karstique.

8. LES TERRITOIRES REFUGES D'ORIGINE ANTHROPIQUE

On a vu précédemment que la sauvegarde de la diversité biologique nécessitait la préservation d'échantillons variés susceptibles de constituer les niches écologiques d'un nombre élevé d'espèces, sans pouvoir se satisfaire de la préservation exclusive des formations climaciques (cf. § 1 et 6). Il se fait que dans notre pays où tous les paysages portent l'empreinte profonde de l'intervention humaine, il arrive très fréquemment que les biotopes primitifs où vivaient la flore et la faune sauvages aient disparu mais que les espèces survivent néanmoins grâce à l'existence de biotopes secondaires, d'origine artificielle. On sera donc fréquemment contraint de protéger de tels sites qui n'ont rien de naturel mais constituent les derniers refuges de beaucoup d'espèces.

Fig. 17. Les « rideaux » qui servent ici de haies antiérosives constituent les derniers refuges de la faune sauvage dans beaucoup de régions du bassin parisien. Sery-Hauteville, au nord de Rethel, Ardennes, France.



Il est par exemple très difficile de retrouver dans un massif forestier les biotopes primaires qui servaient à la reproduction des tritons, alors qu'on en trouve en abondance dans les ornières inondées des chemins forestiers. On peut même dans ce cas soupçonner que la densité actuelle de ces urodèles est localement supérieure à ce qu'elle pouvait être avant l'apparition de l'homme dans cette région. Il sera donc légitime dans certaines forêts de souhaiter que l'on n'améliore pas trop la voirie forestière pour ne pas faire disparaître de telles colonies. Lorsque les ornières abritent des crapauds sonneurs, comme c'est encore le cas dans de nombreuses forêts du nord-est et de l'est de la France par exemple, alors qu'en Belgique l'espèce est pratiquement éteinte, une telle mesure n'apparaîtrait plus comme un souhait mais comme une nécessité !

Une haie, une carrière désaffectée, un talus séparant des champs (c'est le cas sur la côte de Champagne), un minuscule bosquet, un chemin creux, un arbre isolé, un vieux toit, un vieux mur, un ancien verger, autant d'exemples de sites qui constituent parfois paradoxalement les derniers refuges pour certaines espèces et qui méritent toute notre sollicitude, même si cela surprend ! Un terrain vague et même un ancien dépôt d'immondices, les abords d'une voie ferrée surtout aux environs immédiats des gares de formation, constituent des biotopes injustement méprisés, car ils peuvent présenter une flore et une faune soit vraiment exceptionnelles, soit d'une richesse stupéfiante³⁴.

Les botanistes savent depuis longtemps l'intérêt que présentent les ruines des vieux châteaux. On trouve fréquemment sur les murailles des plantes qui existaient initialement sur des rochers adjacents mais qui en ont disparu pour diverses raisons et le plus souvent en raison de l'extension des carrières. Nettoyer les parois de ces murailles pour redonner à la ruine la physionomie qu'elle avait il y a quelques siècles peut se défendre à condition que l'opération consiste en un débroussaillage qui respectera la flore propre à ces ruines. En Belgique, c'est le château de Bouillon qui présente la flore la plus intéressante.

Ce que l'historien ignore bien souvent, c'est que la flore des vieilles ruines, pour qui sait l'interpréter, a une signification historique prodigieuse, qui mérite certainement d'être brièvement rappelée. À côté de plantes rudérales nitrophiles, souvent banales et propres à toutes les ruines, on trouve des plantes inattendues et en station totalement disjointe de leur aire principale. Leur présence s'explique souvent pour des raisons historiques. Il s'agit : 1. de plantes médicinales

cultivées depuis le Moyen Âge suite aux prescriptions édictées par Charlemagne (Capitulaires, chapitre I.XX), 2. de plantes médicinales vulnérables rappelant les combats de l'époque féodale, associées à des plantes ayant servi à la confection de philtres, 3. les plantes aphrodisiaques de la Renaissance associées à des dépuratives et à des antisypilitiques, 4. les plantes ornementales qui correspondent aux créations des jardins des XVII^e et XVIII^e siècles³⁵. Enfin la présence de certaines plantes, étrangères à la flore de la région, s'explique par le fait qu'elles furent amenées avec les matériaux de construction du château.

Signalons qu'il existe aussi une flore particulière des vieux toits et des clochers et qu'il s'est même trouvé des botanistes pour en dresser des florules ! La flore des pavés des rues, des digues, des quais, des écluses, des murs, que ce soit en site urbain ou en site rural, présente également un certain intérêt, notamment didactique. On fait bien souvent des découvertes inattendues sur les murs des presbytères, sur les murets des vignobles, etc.³⁶.

9. LE PROBLEME DES ESPECES EN LIMITE D'AIRE ET LA PRESERVATION DES AXES MIGRATOIRES

Dans le cas des territoires refuges, la disjonction par rapport à l'aire principale ou par rapport aux autres refuges est généralement importante. Il ne faut pas en conclure que toute disjonction est nécessairement l'indice d'une population relictuelle, car certaines espèces sont douées d'un pouvoir de dissémination à grande distance, soit par dispersion active (oiseaux, insectes migrants, animaux variés effectuant des invasions), soit par dispersion passive (insectes légers, diaspores de végétaux disséminés par les courants aériens, diaspores végétales disséminées par les oiseaux migrants soit par endo- soit par exochorie).

Un bon exemple d'aire disjointe n'ayant pas de signification relictuelle nous est fourni par la mante religieuse dont les exemplaires observés dans le sud de la Belgique (Torgny, Viroin, Chimay) ne constituent pas, comme on l'avait cru, des vestiges d'une immigration ancienne qui se serait produite lors d'une période thermique favorable, mais sont en réalité des individus ayant réalisé une migration passive lors des années caractérisées par une forte sécheresse estivale et pré-estivale (les années de vin millésimé). Il a été établi que la population qui se constitue ainsi éventuellement en limite d'aire est soumise à l'action antagoniste de deux paramètres écologiques seulement : la sécheresse responsable de la recolonisation du site et le froid de l'hiver qui détruit la population.

Cet exemple est fort éclairant pour les mesures particulières qu'il importe d'adopter en matière de préservation de sites. Si l'on souhaite pouvoir encore observer des mantes religieuses dans notre pays à l'avenir, il ne suffit pas de décréter la protection de l'insecte, ce qui ne servirait strictement à rien, mais il faut d'une part protéger les territoires potentiels belges, aujourd'hui connus, où la mante religieuse est susceptible d'atterrir en s'attachant surtout à conserver intactes les lisières à exposition méridionale en haut de versant, et d'autre part, à sauver les côtes et les buttes-témoins qui constituent les relais migratoires obligés de cet essaimage³⁷. Un accord international s'avère donc indispensable ! On constate une fois de plus que seul un aménagement global du territoire est susceptible d'assurer la présence de cet insecte dans notre pays.

Beaucoup d'espèces réputées rares ne sont en fait que des espèces liées à des stations marginales où leurs effectifs subissent des fluctuations, pouvant aller jusqu'à l'extinction passagère. L'opportunité de recensements numériques s'avère une fois de plus indispensable.

Dans l'exemple précédent, les axes migratoires qu'il fallait protéger étaient linéaires et concrétisés par des éléments en relief du paysage : les côtes et les



Fig. 18. Un exemple de forêt « réservée » : un site de la forêt de Fontainebleau.



Fig. 19. Il est devenu urgent pour les biologistes d'explorer les sites inaccessibles. Ici, le Cavall Bernat à Montserrat, province de Barcelone, Espagne. Des plantes endémiques existent sur ces rochers.

buttes-témoins qui en dérivent du pourtour du bassin parisien. Dans le cas des oiseaux migrateurs, les axes sont également linéaires, d'une manière générale. Il semble que peu de migrations d'oiseaux se fassent sur front étendu, mais des études complémentaires restent absolument indispensables à cet égard. C'est une situation heureuse car elle simplifie la tâche du planificateur. L'une des missions urgentes de l'ornithologie de terrain serait de repérer tous ces axes migratoires afin de connaître les relais qui doivent à tout prix être protégés, sous peine de mettre en péril l'espèce dans cette partie de son territoire. Ce n'est que très récemment, à l'occasion d'un recensement par quadrats des oiseaux nicheurs d'Europe occidentale, que certains relais migratoires, pourtant stratégiques, ont été découverts, certains d'entre eux dans notre pays.

Les vallées constituent des voies migratoires privilégiées pour de nombreux animaux. Elles constituent malheureusement aussi le lieu privilégié pour l'installation des grands axes de communication, des lignes à haute tension, des canalisations de combustibles, etc. Il serait vain de déplorer les dégâts causés par l'hydraulique agricole: ils sont irrémédiables! Or les trois serpents que comporte la faune belge sont inféodés au réseau hydrographique pour des raisons soit biogéographiques, soit écologiques, soit les deux simultanément³⁸. Leur sauvegarde exigera que l'on trouve des compromis dans l'aménagement des fonds de vallées en Haute Belgique.

Certains animaux sont inféodés aux bois ou aux bosquets, taillis, haies, ronciers (cf. § 3). Pour eux, toute interruption d'une discontinuité forestière va constituer un obstacle migratoire infranchissable si l'hiatus est trop grand. Le fait a pu être démontré de manière exceptionnelle pour le chat sauvage en Lorraine belge et en Ardenne méridionale. Chaque zone déboisée qui correspondait à la dépression d'une vallée (Ton, Vire, Semois) a provoqué un retard dans le phénomène de recolonisation récente de l'Ardenne, la coïncidence entre la chronologie du repeuplement et la stratification horizontale des bandes boisées étant remarquable. Le franchissement de ces obstacles n'a pu se faire que par des couloirs étroits, peu nombreux et très localisés¹³.

Ce dernier exemple illustre parfaitement la nécessité qu'il y a à planifier l'espace semi-sauvage de nos campagnes selon un maillage dont les différents types de réticule répondraient aux nécessités migratoires de la faune.

10. LA NOTION DE TERRITOIRE POTENTIEL ET LES CRITERES D'INDIGENAT

L'exemple de la mante religieuse, au paragraphe précédent, nous a amenés à considérer que des sites comme la réserve naturelle de Torgny et les réserves de la vallée du Viroin constituent les zones potentielles où l'on a le plus de chance de rencontrer cet insecte. L'étude du déterminisme de ses migrations permet même de faire le «portrait-robot» des conditions idéales à son observation: biotope particulier, localisation, années et période de l'année³⁷.

Fort singulièrement, la toponymie nous a également aidé dans la recherche des repaires de chats sauvages¹³. Ce sont des arguments historique, toponymique et sigillographique qui, conjugués à des considérations écologiques et biogéographiques, permettent également de définir les territoires potentiels de nidification de la cigogne blanche en Belgique au sud de la Meuse. Sur base de critères biogéographique, éco-climatologique, écologique et éthologique, on peut définir l'aire potentielle du crapaud vert en France et surtout démontrer l'improbabilité de sa présence en Belgique et l'in vraisemblance de bien d'autres données de la littérature. Un raisonnement comparable a permis d'établir l'absence du lézard vert au Grand-Duché de Luxembourg et le fait que la cistude, bien que connue à l'état subfossile en Belgique, ne peut être considérée comme faisant partie de la faune belge³⁹.

La connaissance des territoires potentiels d'une espèce est essentielle lorsqu'une mesure de préservation doit prévenir l'altération d'un site susceptible d'accueillir cette espèce, lorsqu'un choix est à faire entre plusieurs sites de valeur apparemment identique, lorsqu'il convient de réserver des sites susceptibles d'être colonisés par une espèce en voie d'expansion dont on peut prévoir l'arrivée prochaine dans les limites de nos frontières ou d'être recolonisés par une espèce disparue depuis un siècle par exemple, enfin dans des cas exceptionnels, lorsque la réintroduction d'une espèce disparue peut être légitimée avec des arguments convaincants.

Cette méthode repose sur la mise au point de critères d'indigénat³⁹. Il conviendrait de les adopter systématiquement chaque fois qu'un doute existe sur l'opportunité d'une réintroduction, d'un transfert ou de la protection d'une espèce *in situ*.

Toutefois on peut défendre très légitimement l'idée qu'à côté d'espèces dont l'indigénat ne fait aucun doute, il convient également de protéger des messicoles, des archéophytes et des néophytes⁴⁰.

La flore messicole a subi une régression extrêmement drastique presque partout en Europe occidentale, due aux pratiques agricoles et surtout à l'utilisation des herbicides sélectifs. C'est un spectacle émouvant de voir, de nos jours encore, dans les pays d'Europe orientale, des moissons où l'on retrouve en abondance toutes ces plantes qui existaient encore chez nous il y a 30 ans. Une petite réserve visant à préserver des messicoles est-elle vraiment irréalisable ?

L'intérêt des archéophytes a été évoqué à l'occasion de la mention relative à la flore des vieux châteaux (cf. § 8), mais il en existe ailleurs, souvent liées à des sites archéologiques.

Quant aux néophytes, certains méritent vraiment autant de considération que les espèces indigènes. C'est le cas des néophytes des forêts de résineux dont on présume qu'elles furent dispersées par des oiseaux et dont les colonies devraient être sévèrement protégées de manière à en suivre le devenir et à essayer d'en comprendre les modalités d'apparition. C'est le cas de ces espèces américaines, dont le statut fait souvent l'objet de discussions passionnées, tant en ce qui concerne leur désignation correcte qu'en ce qui concerne leur modalité d'apparition. Pour plusieurs d'entre elles, les avis se partagent entre l'hypothèse d'une dispersion fortuite par l'homme, d'une dispersion spontanée grâce à des agents naturels (courants marins, oiseaux ayant réalisé des vols transatlantiques), d'un indigénat qui signifierait dans certains cas que l'espèce constitue une relique per-glaciaire. L'importance du problème est telle qu'il faut assurer la pérennité de ces stations.

Certaines néophytes ont une signification historique: ce sont les obsidionales arrivées chez nous à la faveur des grandes guerres. Le cas de l'herbe aux yeux bleus est fort remarquable car la localisation, en forêt d'Argonne, de cette petite Iridacée américaine, introduite vraisemblablement avec les fourrages destinés à la cavalerie, coïncide avec l'emplacement des combats de septembre et d'octobre 1918⁴¹.

D'autres adventices sont liées aux industries lainières et les graviers de la vallée de la Vesdre, en Belgique, comportent une flore exotique très riche.

II. LE DANGER DES INTRODUCTIONS ET LES RISQUES DES REINTRODUCTIONS ET DES TRANSFERTS

L'introduction d'espèces exotiques dans des biotopes naturels doit être condamnée. On peut la tolérer lorsque l'espèce est placée dans l'habitat confiné que réalise un élevage pour autant que toutes les garanties soient prises pour que l'espèce ne puisse s'en évader.



Fig. 20. Les étangs servant de relais migratoires, de zones de nidification ou de zones d'hivernage pour l'avifaune devraient faire l'objet d'une politique globale de protection, établie à l'échelon international. L'Étang du Haut Fourneau à Azannes-et-Soumazannes, dans le nord de la Lorraine française.

La littérature écologique, y compris les ouvrages de vulgarisation, renferme suffisamment d'exemples concernant les dangers des introductions pour qu'il suffise ici d'en dresser un simple bilan. L'espèce étrangère, plante ou animal, peut entrer en concurrence directe avec une ou plusieurs espèces indigènes et les éliminer. Son comportement dans un nouveau décor biologique est le plus souvent imprévisible. Il faut rappeler en effet cette notion fondamentale, trop souvent méconnue, que l'écologie d'une espèce est la résultante de ses exigences physiologiques (et non le simple reflet) et de la concurrence biologique à laquelle elle sera soumise. L'optimum écologique, donc celui qu'on observe dans la nature, de certaines espèces végétales est souvent franchement distinct de leur optimum physiologique, enregistré en culture expérimentale. Cette différence est simplement due au fait que l'individu ne possède pas un pouvoir compétitif suffisant pour s'installer dans le milieu qui lui convient le mieux; il en est éliminé par le jeu de la concurrence biologique et se retrouve dans un biotope dont les conditions sont tolérées, sans plus! Beaucoup d'espèces introduites doivent le succès de leur implantation à leur plasticité écologique (espèces eurydynamiques) et à une compétitivité qu'elles ne présentaient pas forcément dans leur patrie d'origine, où la concurrence biologique s'exprimait selon d'autres normes⁴².

L'espèce introduite peut agir indirectement, par exemple en perturbant l'équilibre des pyramides écologiques. Un fait aussi localisé qu'une prédation trop spécifique peut bouleverser toute la biocénose. L'espèce exotique, si elle est fortement apparentée à l'une des espèces indigènes, peut se combiner génétiquement avec elle. Le jeu des hybridations, parfois de l'introgression, peuvent provoquer

le « noyage » génétique de l'espèce indigène. Une espèce hybridogène peut naître et son hétérosis (on désigne ainsi la vigueur accrue des hybrides par rapport aux parents) lui permettra de devenir envahissante et de supplanter l'espèce parentale. Enfin, l'espèce introduite peut servir de support, de nourriture, d'hôte à d'autres organismes qui n'avaient pas jusque là eu accès à la biocénose. Les effets indirects peuvent être nombreux et graves. L'introduction d'une espèce exotique amène parfois conjointement des parasites contre lesquels la faune ou la flore indigènes ne sont pas prémunies. Beaucoup de catastrophes écologiques s'expliquent ainsi⁴¹.

Les lâchers, abandons et escapades d'animaux domestiques présentent souvent les mêmes gravités que l'introduction d'une espèce exotique; l'animal peut redevenir sauvage (animal féral ou haret) et constituer alors un grave danger pour la faune indigène. Très souvent, ce danger semble dû à l'éclectisme de son régime alimentaire. Dans les écosystèmes urbains, ces animaux atteignent parfois des densités très élevées et insoupçonnées.

Les réintroductions ne peuvent se faire que dans des cas exceptionnels: il faut non seulement tenir compte des critères d'indigénat évoqués plus haut (cf. § 10) mais encore être assuré que les conditions de milieu sont bien restées semblables à ce qu'elles étaient à l'époque où l'espèce existait encore dans la région. Il faut également s'assurer que l'espèce est bien incapable de recoloniser spontanément les territoires perdus. Dans le cas par exemple du chat sauvage¹³ et dans le cas du tétras lyre, en Lorraine belge, c'était le manque d'observations qui donnait à penser que les espèces étaient éteintes. Bien souvent, il vaut mieux attendre que se réalisent les conditions favorables à la réapparition spontanée de l'espèce.

Certains retours, pourtant prévisibles, furent totalement inattendus: le chat sauvage, la cigogne blanche, le milan royal, le tétras lyre. L'éventualité d'un retour spontané du loup ne saurait être écartée.

Enfin, il faut toujours être assuré que ce que l'on réintroduit présente bien toutes les particularités du taxon disparu. Trop fréquemment, on réintroduit une autre sous-espèce ou une autre race géographique ou plus simplement un autre biotype. On falsifie ainsi les composantes génétiques du patrimoine que l'on souhaitait préserver.

Une communauté vivante, c'est avant tout un stock génétique qui, par le jeu des recombinaisons, détermine la variabilité du taxon, en lui assurant des possibilités d'adaptations. La dynamique et l'homéostasie de la biocénose en sont les résultantes.

S'il est opportun dans certains élevages ou dans des réserves cynégétiques d'apporter du « sang nouveau », la même attitude est incompatible avec un véritable souci de protection de la nature. Trop souvent, la décision d'une réintroduction repose sur des considérations purement commerciales ou sur la recherche d'un effet spectaculaire. Il est vraiment exceptionnel qu'elles soient précédées d'une étude scientifique sérieuse.

Les écologistes hollandais ont incontestablement fait preuve de sagesse en considérant que la réintroduction du castor était inopportune, car les travaux d'aménagement de la zone DELTA ne donnaient pas une garantie de pérennité au site du Biesbosch où cette réimplantation était envisagée. Quand on parcourt ce biotope, on ne peut s'empêcher de faire la comparaison entre cette preuve de sang-froid écologique et les déclarations délirantes faites en Belgique à propos de la même perspective de réintroduction.

Les transferts peuvent être considérés comme un cas particulier des réintroductions et toutes les remarques précédentes restent d'application, en particulier celle relative au risque génétique de l'opération. Mais ces transferts faussent bien souvent également les données biogéographiques. Les colonies de lézard des murailles qu'on trouve dans l'agglomération bruxelloise proviennent toutes d'un tel transfert, l'espèce n'étant indigène que dans le bassin mosan. Un zoolo-

giste non averti pourrait tirer naïvement des conclusions totalement erronées quant à la répartition, l'écologie et l'histoire de la colonisation de notre pays par ce reptile s'il considérait ces stations comme indigènes.

Le cas peut-être le plus grave est celui des transferts d'animaux dans des îles qui furent autrefois rattachées au continent. La présence ou l'absence d'une espèce dans de telles îles présente un intérêt biogéographique exceptionnel, car connaissant l'époque de la séparation de l'île, on peut avoir un indice (mais bien sûr pas une certitude) de l'époque où cette espèce a effectué la colonisation de la région. Le mot « île » a ici un sens biogéographique qui dépasse de loin l'acception géographique du terme. Une oasis est également une île où l'obstacle physiographique n'est plus la mer mais le désert.

La régression spectaculaire des batraciens ces dernières années a incité quelques amateurs, parfois hélas encouragés par de prétendus spécialistes, à disperser tritons, grenouilles et crapauds dans toutes les mares disponibles. Opération criticable à de nombreux égards : la répartition de ces batraciens est mal connue et l'on va se trouver bientôt devant l'angoissant problème de savoir si une colonie est bien spontanée ou si elle résulte d'un transfert ; aucune conclusion biogéographique ne pourra plus être tirée de ces études. D'autre part, plusieurs espèces de batraciens, tout comme les reptiles, se trouvent confinés dans des territoires refuges, où leur isolement géographique a pu leur conférer certaines particularités, par le jeu de la dérive génétique des petites populations. Cette situation se prêterait excellemment à des études biométriques mais toute interférence humaine ruine inévitablement une telle entreprise. Rappelons que ce que l'on désigne couramment sous le nom de grenouille verte (*Rana esculenta*) couvre en fait en Europe trois unités taxonomiques. L'étude de ce problème d'un intérêt exceptionnel est évidemment totalement incompatible avec une politique de transfert de ces batraciens.

Enfin, beaucoup d'opérations de transfert méconnaissent les inféodations territoriales qui lient l'animal par exemple à son lieu de ponte, où il retourne parfois obstinément même quand le biotope a été mis à sec ! Une meilleure connaissance de l'éthologie des espèces devrait souvent permettre d'éviter bien des opérations vouées à un échec certain.

En Grande-Bretagne, un groupe d'écoliers participant à une telle opération de repeuplement de mares, a effectué son principal prélèvement de batraciens dans un étang où un spécialiste effectuait depuis de nombreuses années des recensements numériques destinés à des études démographiques et éthologiques⁴⁴.

Précisons qu'un transfert dans un jardin zoologique ou dans un jardin botanique n'est pas toujours possible et ne résout en rien le problème de la préservation des biocénoses, objectif primordial de la préservation de la nature.

Les responsables de l'aménagement du territoire doivent donc se résigner : le transfert d'organismes menacés n'est pas une panacée ; c'est la préservation des sites eux-mêmes qui doit rester le seul objectif de nos interventions. Que faire alors lorsqu'un site est irrémédiablement condamné par un aménagement dont il faut souhaiter qu'il soit au moins indispensable à la collectivité ! On tente alors malgré tout un transfert, en veillant à publier la chose et en s'entourant d'un nombre de garanties exceptionnelles : sélectionner un ou plusieurs biotopes aussi proches que possible de celui qui sera détruit, éliminer à tout prix le risque d'altérer le site où le transfert se fera, prendre un échantillon suffisant lors du transfert afin de respecter la loi de l'effet de groupe (cf. § 4), localiser ponctuellement les sites où se fera le transfert, ne pas oublier de transférer en même temps que l'espèce qui serait spécialement menacée, toutes les espèces qui lui sont liées de manière indispensable.

Il faut avoir la franchise d'avouer que la grande majorité de ces tentatives de transfert, malgré toutes les précautions prises, s'est soldée par des échecs et que la fragilité des rares réussites est vraiment disproportionnée par rapport aux efforts consentis.

L'écologie ne peut donc dicter qu'une seule stratégie: réclamer que les sites d'intérêt biologique exceptionnel soient considérés comme des « zones tabous » et que pour ces sites remarquables, une préséance absolue soit accordée aux impératifs écologiques par rapport aux besoins économiques. Tant que ce postulat de base de la protection de la nature ne sera pas reconnu, il n'y aura pas de dialogue possible.

Le texte de cet article a été rédigé de manière à être accessible à tout lecteur cultivé et les notes qui suivent sont destinées, dans certains cas, en raison de leur caractère technique, aux spécialistes. On constatera que l'accent a été mis sur un grand nombre de problèmes écologiques fondamentaux peu ou pas étudiés dans notre pays.

¹ Sur les régressions alarmantes d'espèces végétales, on consultera les travaux suivants qui éclairent la situation en Belgique et dans les pays limitrophes:

Auteurs divers, 1961; *De Nivellering van Flora en Fauna. Natura*, Amsterdam, 58(10).

Auteurs divers, 1976 (U.I.C.N. Threatened Plant Committee). *List of rare, threatened and endemic plants for the countries of Europe, compiled at Kew under the direction of G.L. LUCAS and S.M. WALTERS from information received from country specialists, in collab. with B.R.C. Monks Woods and Flora Europaea Organ. with support from Council of Europe*: 97 + 166 pp.

ANDREAS, Ch. H. & LAARMAN, E., 1959, *Natuur en Landschap*, 12 (2): 201-205.

AYMONIN, G.G., 1962: *Science et Nature*, 49: 2-9.

AYMONIN, G.G., 1972 a: *Rev. Fédér. Fr. Soc. Sc. Nat.*, 3^e sér., 11, n° 49: 127-136.

AYMONIN, G.G., 1972 b. *C.R. Séa Soc. Biogéogr.*, 49, n° 425-433: 49-64.

AYMONIN, G.G., 1973 a, *Courr. Nature*, 25: 1-7.

AYMONIN, G.G., 1973 b. *Communic. Sympos. Minist. Environn., Conseil de l'Europe. Arc & Senans*.

AYMONIN, G.G., 1973 c. *Bull. Soc. Bot. Fr.*, 120 (1-2): 81-83.

AYMONIN, G.G., 1974, *Bull. Soc. Et. Sc. Nat. Béziers*, N.S. 1 (42): 15-20.

AYMONIN, G.G., 1974 (1) - 1977 (3), *Etudes sur les régressions d'espèces végétales en France. Rapport n° 2. Min. Qual. Vie. Direct. Protect. Nat.*: 58 p., Paris.

AYMONIN, G.G., 1975 a. *Colloq. Nat. Parcs natur. région. & Parcs Nation. franç.*, Marseille, Fac. Sc. Saint-Jérôme: 245-251.

AYMONIN, G.G., 1975 b. *Actes 100^e Congrès Nat. Soc. Sav.*, Paris, fasc. 2: 271-282.

AYMONIN, G.G., 1976. *C.R. 5^e Colloq. Intern. Ecol. & Biol.*, Dijon.

AYMONIN, G.G., 1977. *Cercle Natur. Belg.*, Colloq. Interne 23.IV.1977: pp. A1-A11.

BARKMAN, J.J., 1961. *Natura*, 58 (10): 141-151.

BECHERER, A., 1972, *Ber. Schweiz. Bot. Ges.*, 82 (4): 300-301.

BENNERT, H.W., 1976, *Schriftenr. f. Vegetationsk.*, 10: 155-161.

CHEVASSUS, P., 1965, *Monde des Plantes*, 346: 8.

CORILLION, P., 1973, *Bull. trim. Soc. Et. Scient. Anjou*, 27: 1-5.

DELVOSALLE, L., DEMARET, F., LAMBINON, J. & LAWALRÉE, A., 1969, *Plantes rares, disparues ou menacées de disparition en Belgique. L'appauvrissement de la flore indigène. Minist. Agric., Admin. Eaux & Forêts. Serv. Res. Natur. Dom. & Conserv. Nat.*, Trav. 4: 128 pp.

EIGNER, J. & FRAHM, J.P., 1975, *Die Heimat (Neumunster)*, 82: 200-206.

EINARSSON & alii, 1974, *Docum. CEJ Nat. 74* (101), Conseil de l'Europe, Strasbourg: 40 pp.

GAUME, R., 1961, *Monde des Plantes*, 330: 4-7.

GAUSSEN, H. & LE BRUN, P., 1954, *Monde des Plantes*, 303 (14): 1.

GRAFFMANN, F., 1964, *Ber. Oberhess. Ges. Natur- u. Heilkunde Giessen*, N.F., *Naturwissensch. Abt.*, 33: 349-357.

HAEUPLER, H., 1976: *Schriftenr. f. Vegetationsk.*, 10: 125-131.

HESLOP-HARRISON, J., 1973, *Trans. Bot. Soc. Edinburgh*, 42: 1-15.

HUXLEY, A., 1974, *Journ. Roy. Hort. Soc.*, 99: 242-249.

JAHANDIEZ, E., 1936, *Ann. Soc. Hist. Natur. Toulon*, 1936, n° 20: 51-94.

KORNÁS, J., 1971 a. *Biolog. Conserv. (London)*, 4(1): 43-47.

KORNÁS, J., 1971 b. *Mat. Zakl. Fitoso. Stosow. u.W. (Warszawa)*, 27: 51-64.

KREH, W., 1951, *Jahresb. Ver. vaterl. Naturk. Württemb.*, 106: 69-124.

KUNNE, H., 1974, *Schriftenr. Natursch. u. Landschaftspfl., Bayer. Landesamt f. Umweltsch.*, 4: 44 pp.

LAWALRÉE, A., 1971 a. *Bull. Jard. Bot. Nat. Belg.*, 41: 167-171.

LAWALRÉE, A., 1971 b. *Boissiera*, 19: 65-71.

LE BRUN, P., 1954, 8^e Congrès Intern. Bot., Paris, *Rapports & Commun.*, sect. 21-27: 161-164.

LE BRUN, P., 1959, *Colloq. U.I.C.N., Athènes 1958. La Terre et la Vie*, Suppl. 1959: 103-111.

LIEUTAGHI, P., 1972, *L'environnement végétal: flore, végétation et civilisation*, Delachaux & Niestlé: 317 pp.

LOHMEYER, W., MÜLLER, T., PITZER, E. & SUKOPP, H., 1972, *Gött. Florist. Rundbr.*, 6, H. 4: 91-96.

MELVILLE, R., 1970-1972, *Angiospermae. Red Data Book*, vol. V; U.I.C.N., Morgues, Suisse.

MENNEMA, J., 1975 a: *Naturopa*, 22: 10-13.

MENNEMA, J., 1975 b. *Mens en Natuur*, 26: 21-23.

MÏÈGE, J., 1971, *Bull. Jard. Bot. Nation. Belg.*, 41: 93-106.

MOGGI, G., 1972, *Inform. Bot. Italiano*, 4 (1): 10-13.

MÜLLER, T., 1972 a: *Schriftenr. f. Landschaftspfl. u. Natursch.*, 7: 19-24.

MÜLLER, T., 1972 b: *ibidem*, 7: 81-84.

MÜLLER, T., PHILIPPI, G. & SEYBOLD, S., 1973, *Beih. Veröff. Landestelle f. Natursch. u. Landschaftspfl. Baden-Württ.*, 1: 74-96.

PERRING, F.H., 1971, *Boissiera*, 19: 73-79.

PERRING, F.H., 1974 a. In: HAWKS-WORTH, D.L. (editor): *The changing Flora and Fauna of Britain*. Academic Press, London: pp. 7-25.

PERRING, F.H., 1974 b. (editor), *The Flora of a Changing Britain*. Classey Ltd., Hampton, 157 pp.

PERRING, F.H., 1975, *New Scientist*, 67 (959): 194-195.

PERRING, F.H. & WALTERS, S.M., 1972, *Naturopa*, 12: 12-13.

RAABE, E.W., 1955, *Schriftenr. Naturw. Ver. Schlesw.-Holst.*, 27 (2): 171-189.

SUKOPP, H., 1966, *Sber. Ges. Naturf. Freunde Berlin*, N.F. 6: 126-136.

SUKOPP, H., 1971 (1) - 1975 (2). In: OLSCHOWY, G. (editor), *Belastete Landschaft. Gefährdete Umwelt*. München, pp. 165-175.

SUKOPP, H., 1972. *Schriften. Landschaftsplan. u. Natursch.*, 7: 67-69.

SUKOPP, H., 1974. *Natur u. Landschaft*, 49 (12): 315-322.

VILMORIN, P. de., 1964. *Monde des Plantes*, 345: 1-2.

VIROT, R., 1957. *Cah. Natur., Bull. Natur. Paris*, 13: 43-61.

WALLACE, G.D., 1975. *Arbor. & Bot. Garden Bull.*, 9: 67-68.

WALTERS, S.M., 1971. *Boissiera*, 19: 87-89.

WALTERS, S.M. & alii, 1976. *Biolog. Conserv. (London)*, 10: 31-41.

WESTHOFF, V., 1956. In: *Vijftig jaar Natuurbescherming in Nederland*; Amsterdam: pp. 151-186.

WESTHOFF, V., 1976. *Schriften. f. Vegetationsk.* 10: 63-73.

WESTHOFF, V., 1977. *Cercle Natur. Belg., Colloq. Interne* 23.IV.1977: pp. WF 1 - WF 16.

En ce qui concerne la disparition des espèces animales, on consultera les listes des animaux menacés de disparition publiées par l'U.I.C.N. (Union Internationale pour la Conservation de la Nature), sous forme de classeurs de fiches de couleurs diverses selon la gravité des menaces qui pèsent sur les espèces. Ce sont les « *Red Data Books* » qui sont dressés à l'échelle mondiale. Des « listes rouges » paraissent actuellement dans divers pays, établies à l'échelle nationale. On consultera en outre:

ALLEN, G.I. M., 1942. *Extinct and Vanishing Mammals of Western Hemisphere*. American Committee for International Wild Life Protection, New York.

FITTER, R., 1970. *Les animaux sauvages en voie de disparition dans le monde*. Arthaud, Paris.

HARPER, Fr., 1945. *Extinct and Vanishing Mammals of the Old World*. American Committee for International Wild Life Protection, New York.

STREET, Ph., 1961. *Vanishing animals*. Dutton, New York.

THEVENIN, R., 1943. *La faune disparue de France*. Payot, Paris.

VESEY-FITZGERALD, Br., 1969. *The vanishing wild life of Britain*. MacGibbon & Kee, London.

ZISWILER, V., 1965. *Bedrohte und ausgerottete Tiere*. Verständl. Wissensch., Berlin (Bd. 86).

² Un agent étant une entité matérielle et énergétique organisée et bien individualisée, s'exerçant par exemple à travers des interventions physiques et chimiques variées, d'une manière complexe par l'effet cumulatif, synergique ou dialectique des éléments factoriels, il est bien légitime de parler d'« agent » plutôt que de « facteur » biotique, contrairement à un usage répandu.

Sur cette nuance, consulter l'ouvrage très riche d'information de Roger MOLINIER et Pierre VIGNES: *Ecologie et Biocénotique. Les êtres vivants, leurs milieux, leurs communautés, L'environnement*. Delachaux & Niestlé, Paris: 1971.

³ La recherche autécologique cède le pas en Europe occidentale continentale devant la recherche synécologique, en tous cas en ce qui concerne l'étude du tapis végétal. Les anglo-saxons sont par contre plus enclins à entreprendre de telles études. En botanique, on peut citer comme exemple à suivre la Flore écologique des îles britanniques qui paraît dans le *Journal of Ecology*.

⁴ Comme travaux de base sur les relations entre l'écologie et l'aménagement du territoire, consulter:

ATWOOD, S.S., 1970. *Land Use and Wildlife resources*. Nat. Acad. Sci., Committee Agric. Land Use and Wildl. Res., Washington DC.

BOUGHEY, A., 1971. *Man and the Environment*. Macmillan, New York.

BRAINERD, J., 1973. *Working with Nature: a practical Guide*. Oxford University Press, London, New York.

CALDWELL, L.K., 1970. *Authority and responsibility for environmental administration*. *Ann. Amer. Acad. Pol. Soc. Sci.*, 389: 107-115.

COX, G.W., 1969. *Readings in Conservation Ecology*. Appellton, New York.

DASMANN, R.F., 1972 (3). *Environmental Conservation*. J. Wiley & Sons, New York.

DASMANN, R.F., MILTON, J.-P., FREEMAN, P.H., 1973. *Ecological Principles of Economic Development*. J. Wiley & Sons, London, New York.

EHRlich, P.A., EHRlich, A.H., 1970. *Population, Resources, Environment*. Freeman & Co, San Francisco.

JOHNSON, C.E. (editor), 1970. *Eco-Crisis*. J. Wiley & Sons, New York.

KENDEIGH, S.C., 1974 (2). *Ecology with special reference to Animals and Man*. Prentice-Hall, Englewood Cliffs, New Jersey.

KLATZMANN, P., 1975. *Nourrir dix milliards d'hommes*. Pr. Univ. Fr., Paris.

LEBRUN, J., 1968. *Acad. roy. Belg., Bull. Cl. Sci.*, 5^e sér., 54: 1131-1138.

ODUM, H.T., 1971. *Environment, Power and Society*. Wiley-Intersciences, London.

RAMADE, F., 1974. *Eléments d'écologie appliquée. Action de l'homme sur la biosphère*. Edisciences, MacGraw-Hill, Paris.

REY, P., 1967. *Mém. Acad. Toulouse*, 129: 89-95.

THOMAS, W.L., 1956. *Man's Role in changing the face of the Earth*. University of Chicago Press, Chicago.

WATT, K., 1974. *Principles of environ-*

mental Science. MacGraw-Hill, New York.

Pour une bibliographie écologique de base, consulter les pages 10 à 21 du document suivant, publié anonymement:

« *Initiation à l'Ecologie animale.* » *Bibliographie de base destinée aux professeurs de biologie de Belgique*. Addendum aux numéros 50, 51 et 52 de la série « Documentation », Ministère de l'Education Nationale, Bruxelles, 1976.

⁵ Sur ces notions fondamentales, consulter la bibliographie citée ci-dessus (§ 4 in fine). Pour l'historique du concept, voir surtout KENDEIGH, *op. cit.* (chap. 16) et P.A. COLINVAUX, 1973: *Introduction to Ecology*. J. Wiley & Sons, New York (chap. 8 et ss.).

Actuellement les auteurs distinguent de plus en plus souvent la niche trophique de la niche spatiale. Rappelons qu'il ne peut pas y avoir de population stable de deux ou de plusieurs espèces au sein d'une même niche: c'est le principe d'exclusion par compétition — « une espèce - une niche » — ou principe de Gause (cf. GAUSE, G.F., 1934, *The struggle for existence*. William & Wilkins Co., Baltimore).

⁶ De telles recherches restent trop rares malgré leur très grand intérêt. Signalons comme exemples dont on peut s'inspirer: DICKINSON, C.H., PEARSON, M.C. & WEBB, D.A., 1964: *Proceed. Roy. Irish Acad.*, B 63: 291-302.

FROCHOT, B., 1971. *La Terre et la Vie*, 118 (2): 145-182.

GUYOT, L., 1951: *C.R. Somm. Séa. Soc. Biogéogr.*, 28, 329: 3-15.

GUYOT, L., 1955. *Vegetatio*, 7: 321-354.

KENDEIGH, S. Ch., 1945. *Auk*, 62: 418-436.

MacARTHUR, R.H., 1958. *Ecology*, 39: 599-619.

⁷ L'examen des plans de secteur a provoqué l'élaboration de nombreux documents critiques, dont les principaux furent centralisés et diffusés par Inter-Environnement Wallonie (Secrétariat permanent: rue d'Arlon, 25, 1040 Bruxelles). Quelques documents furent publiés indépendamment et on peut relever par exemple:

- Pour la province de Liège: R. HERMANN: *Hautes Fagnes*, 1976, n° 4; pour la ville de Liège: *Le Vieux Liège*, n° 217, III, 11, 1977; pour Verviers-Eupen: *Les Natur. belges*, 57 (10-11): 236-238, 1976 et *Le Vieux Liège*, n° 208, III, 2, 1976; pour Huy-Waremme: *Le Vieux Liège*, n° 209, III, 3, 1976.

- Pour la province de Luxembourg: G. MATAGNE et G.H. PARENT: *Réflexions sur les plans de secteur concernant la province de Luxembourg*; Ardenne et Gaume, 1973; 41 pp. (examen des avant-projets) et, des mêmes auteurs: *Natura*

Mosana, 29 (1): 3-6, 1976; *id.*, 30 (3): 76-77, 1977. On trouvera dans les dossiers relatifs à la province de Luxembourg les exemples qui illustrent chacune des critiques évoquées dans le texte.

- En général: R. SCHOONBRODT: *Plans de secteur, Aménagement du territoire, Urbanisme*. Fondation Travail-Université, 1975.

* Voir à ce sujet:

DUVIGNEAUD, P., 1966. *De l'observation des paysages comme base d'un enseignement rénové à la biologie*. In: *Pour un enseignement rénové des sciences. Biologie moderne. Son rôle dans l'éducation*. O.C.D.E., Paris; pp. 37-52.

Ce n'est pas par hasard que l'auteur a choisi comme exemple le paysage de Hansur-Lesse, qui se prête admirablement bien à une telle analyse. Voir aussi:

PARENT, G.H., 1966. *Logique du peuplement végétal du Parc National de Lesse et Lomme*. In: *Hansur-Lesse 1964*. Rapports scientifiques des Camps Internationaux des Jeunesses Scientifiques de Belgique, sect. enseign. offic., Minist. Educ. Nation. & Cult.; pp. 40-75.

⁹ Pour les Monuments, le modèle le plus remarquable est l'étude que Georges MATHAGNE a consacrée aux lavoirs de la province de Luxembourg (*Ann. Instit. Archéol. Lux.*, CV, 1974: 1-176, carte, ill.). La démarche est exactement la même que pour des sites scientifiques: 1^o Inventaire exhaustif accompagné d'une carte; 2^o Essai de typologie; 3^o Les dossiers transmis pour classement à la Commission royale des Monuments et des Sites concernent les lavoirs les plus représentatifs de chaque catégorie, de façon à préserver la diversité architecturale et, au sein de chaque catégorie, on sélectionne les monuments les plus dignes d'être conservés. Il est regrettable que les décisions de classement aient été prises sur la base de l'examen individuel des lavoirs, alors qu'un examen collectif de l'ensemble des dossiers aurait conduit à une sélection plus légitime.

¹⁰ C'est surtout l'école néerlandaise de phytosociologie qui a développé ces concepts. Les notions de *limes convergens* et de *limes divergens* sont dues à C.G. VAN LEEUWEN (*Het Verband tussen natuurlijke en anthropogene landschapsvormen*. *Gorteria*, 2: 93-105, 1965). Les concepts furent appliqués par exemple à l'étude des formations littorales, dunes et près salés, par E. VAN DER MAAREL: *Dutch studies on coastal sand dune vegetation, especially in the Delta region*. *Wentia*, 15: 47-82, 1966) et par V. WESTHOFF, C.G. VAN LEEUWEN & M.J. ADRIANI (*Enkele aspecten van vegetatie en bodem der duinen van Goeree in het bijzonder de contactgordels tussen zout en zoet milieu*. *Jaarb. 1961 Wetensch. Genootsch. Goeree-Overflakkee*: 46-92, 1962).

¹¹ Consulter principalement:

DELELIS-DUSOLLIER, A., 1973: *Contribution à l'étude des haies, des fourrés préforestiers, des manteaux sylvatiques de France*. Thèse, Univ. de Lille, 1973; [VIII] + 146 pp., 14 tab. h.t.

DIEKJOBST, H., 1964. *Natur u. Heimat*, 24: 69-75.

DIEKJOBST, H., 1967 a. *Natur u. Heimat*, 27: 19-25.

DIEKJOBST, H., 1967 b. *Abhandl. Landesm. Naturk. Munster*, 29 (1): 1-39.

DIERSCHKE, H., 1974a. *Scripta Botan. (Göttingen)*, 6: 1-246.

DIERSCHKE, H., 1974b. *Mitt. Florist.-Soziol. Arbeitsgem.*, N.F. 17: 27-38.

DOING KRAFT, H., 1955. *Jaarb. Nederl. Dendr. Veren.*, 20: 169-201, reprint: *Belmontia*, II, 1, 1957.

DOING KRAFT, H., 1962. *Wentia*, 8: 1-85.

DOING KRAFT, H., 1963 a. *Mededel. Landbouwhogeschool Wageningen*, 63 (2): 1-60.

DOING KRAFT, H., 1963 b. *Acta Botan. Neerl.*, 12: 263-266.

FÖRSTER, M., 1975. *Mitt. Florist.-Soziol. Arbeitsgem.*, N.F. 18: 259-264.

GALLANDAT, J.D., 1972. *Bull. Soc. Neuchâtel. Sc. Nat.*, 95: 97-111.

GAUCKLER, K., 1938. *Ber. Bayer. Bot. Gesellsch. München*, 23: 1-134.

GILS, H. van -, 1975. *Vortrag. Intern. Sympos. Rinteln*, 1975.

GORS, S. & MULLER, T., 1969. *Mittel. Florist.-Soziol. Arbeitsgem.*, N.F. 14: 153-168.

JAKUCS, P., 1960. *Acta Bot. Hungar.*, 6: 267-303.

JAKUCS, P., 1967 a. *Contributii Bot.*, 1967: 159-166.

JAKUCS, P., 1967 b. *Guide Excurs. Intern. Geobot. Sympos. Ungarn*, 5-10. VI, 1967: pp. 77-80.

JAKUCS, P., 1968. *Acta Bot. Hungarica*, 14: 281-314.

JAKUCS, P., 1969. *Acta Bot. Croatica*, 28: 161-170.

JAKUCS, P., 1970. *Vegetatio*, 21 (1-3): 29-47.

JAKUCS, P., 1972. *Dynamische Verbindung der Wälder und Rasen (Quantitative und qualitative Untersuchungen über die synökologischen, phytözöologischen und strukturellen Verhältnisse der Waldsäume)*. Akadémiai Kiadó, Budapest, V. Altkotmany, U.21: 228 p.

KAISER, E., 1950. *Ber. Bayer. Bot. Gesellsch. Erforsch. Heim. Flora*, 28: 125-180.

KNAPP, R., 1976. *Docum. Phytosociol.*, 15-18: 71-75.

MAHN, E.G., 1957. *Wiss. Zeitschr. Univ. Halle Wittenberg, Math.-Natur. Kl.*, 6: 177-208.

MARSTALLER, R., 1970. *Feddes Reper.*, 81 (6-7): 437-458.

MOOR, M., 1960. *Bauhينيا*, 1: 211-221.

MULLER, Th., 1962. *Mitt. Florist. Soziol. Arbeitsgem.*, N.F., 9: 95-140.

MULLER, Th., 1966. In: *Die Natur- und Landschaftsgebiete Baden-Württembergs*, 3. *Der Spitzberg bei Tübingen*; pp. 278-475.

OBBERDORFER, E., 1972. *Beitr. Naturk. Forsch. SW.-Deutschl.*, 31: 87-90.

OBERSCHELP, L., 1964. *Natur u. Heimat*, 24: 47-49.

PASSARGE, H., 1967. *Feddes Reper.* 74: 145-158.

PETRUCK, Ch., 1969. *Natur u. Heimat*, 29: 128-130.

TUXEN, R., 1950. *Mittel. Geogr. Ges. Hamburg*, 50: 85-117.

TUXEN, R., 1962. *Mittel. Florist.-Soziol. Arbeitsgem.*, N.F. 9: 296-300.

TUXEN, R., 1967. *Contrib. Bot. (Cluj)*, 1967: 431-453.

TUXEN, R. & NEUMANN, A., 1950. *Mittel. Florist.-Soziol. Arbeitsgem.*, N.F. 2: 169-171.

WAGNER, H., 1969. *Vegetatio*, 18: 91-103.

WEBER, H.E., 1974. *Osnabrücker Naturwiss. Mitteil.*, 3: 143-150.

WENDELBERGER, G., 1954. *Angewandte Pflanzensoziol.*, 1954: 573-634.

WENDELBERGER, G., 1956. *Veröffentl. Geobot. Instit. Rübél*, 35: 77-113.

WITTIG, R., 1976. *Abhandl. Landesm. Naturk. Munster Westf.*, 38 (3): 1-78.

¹² Le mot *rhizoclone* correspond à un concept morphologique qui désigne le résultat d'une multiplication végétative par les racines. De nombreux axes aériens, à première vue indépendants les uns des autres, ne constituent que des rejets appartenant au même individu. Le mot *polycormon* correspond à un concept phytosociologique qui désigne la formation de colonies végétales réalisées par multiplication végétative mettant en jeu des organes divers selon les cas: rhizomes, stolons, rejets latéraux, bourgeons souterrains, etc.

Ce sont les travaux de PENZES qui semblent avoir, les premiers, démontré la signification phytosociologique et relictuelle que ces colonies pouvaient avoir. JAKUCS a quant à lui insisté surtout sur leur rôle dans les groupements de lisière. D'autres travaux illustrent l'importance de ces polycormons en tant qu'élément phytosociologique important du paysage végétal. Consulter:

HARD, G., 1973. *Natur u. Landschaft*, 48 (9): 253-255.

JAKUCS, P., cf. travaux cités à la note précédente: 1969, 1970 et 1972.

LOHMEYER, W., 1975. *Natur u. Landschaft*, 50 (2): 39-41.

- LOHMEYER, W. & BOHN, U., 1973, *Natur u. Landschaft*, 48: 75-79.
- PENZES, A., 1958, *Biologia (Bratislava)*, 13: 253-264.
- PENZES, A., 1960, *Fragm. Flor. & Geobot.*, 6: 501-515.
- ¹³ Sur la situation actuelle du Chat sauvage en Belgique, consulter:
PARENT, G.H., 1974, *L'Homme et la Nature* (encart «Spécial Enseignement»), 10: 16 pp., ill.
PARENT, G.H., 1975, *Mammalia*, 39 (2): 251-288.
- ¹⁴ A propos de l'effet lisière, on peut citer comme exemples de travaux:
ADAMS, C.C., 1908, *Auk*, 25: 109-153.
BARICK, F.B., 1950, *Roosevelt Wildl. Bull.*, 9: 1-146.
JOHNSTON, V.R., 1947, *Condor*, 49: 45-53.
KENDEIGH, S.C., 1946, *Ecology*, 27: 226-245.
KENNEDY, R.V., 1958, *Distribution of overwintering populations of insects in an oak-maple forest of east-central Illinois*. Thesis, Univ. of Illinois.
ODUM, E.P., 1950, *Ecology*, 31: 587-605.
SAUNDERS, A.A.A., 1936, *State Museum, Albany, N.Y., Handbook n° 16*, 174 pp.
VAN WINKLE, W. (Jr.), MARTIN, D.C. & SEBETICH, M.J., 1973, *Ecology*, 54 (1): 205-209.
- ¹⁵ Pour la Vipère aspic (*Vipera aspis*) par exemple, grâce à la technique du marquage au radiocobalt 60, on arrive aux chiffres suivants: la moyenne des déplacements annuels est de 884 mètres (239 à 1863 m donc forte variation individuelle) pour le mâle et de 377 m pour la femelle (108 à 1183 m); l'espace vital est de 30.1 ares pour le mâle et de 17.7 ares pour la femelle, ces chiffres étant obtenus en multipliant la longueur des haies par 3 m. largeur moyenne. Voir: NAULLEAU, G., 1966, *Vie et Milieu*, sér. C, 17 (1): 461-509. Comparer avec SAINT-GIRONS, H., 1952, *Année Biolog.*, 27 (11-12), 1951, 755-770 et *Ann. Sc. Natur. Zool.*, II, 14, 1953: 263-343; et avec DUGUY, R., 1963, *Vie et Milieu*, 14 (2): 311-443.
- ¹⁶ A travers la littérature abondante qui concerne le problème de la préservation des haies, on peut épinglez les travaux suivants qui méritent d'être consultés par priorité en raison soit de la densité d'information qu'ils comportent, soit du caractère inédit de celle-ci:
Auteurs divers, 1965, *Les Talus. Penn Ar Bed*, 41.
Auteurs divers, 1968. In: R. TUXEN (éditeur), *Pflanzensoziologie und Landschaftsökologie*. Junk, Den Haag.
- Anonyme, s.d. (vers 1973?). *Remembrement et Aménagement du milieu naturel*. Républ. Franç., Minist. de l'Agric., Direct. Aménagt. rural et struct. (32 pp. non paginé!).
- AMOREUX, 1787! *Mémoire sur les haies destinées à la clôture des prés, des champs, des vignes et des jeunes bois*. Cuchet: 238 pp.
- AUBERT de la RUE, A., 1950, *La Nature*, 3177: 1-8.
- AUFRÈRE, L., 1929, *Ann. Géogr.*, 38: 529-560.
- BOULLARD, B., 1970, *La forêt privée*, 72: 64-90.
- CHRISTIANSEN, A., 1907, *Die Heimat (Kiel)*, 17: 34-40.
- CHRISTIANSEN, W., 1951, *Die Heimat (Flensburg)*, 51: 52-55.
- CROZIER, A., 1944, *Bull. Assoc. Géogr. Fr.*, 1944: 29-30.
- DELASPRES, J., 1948, *Etudes Rhodan.*, 1948:15-23.
- DHIEN, R., 1972, *Rev. Fédér. Fr. Soc. S. Natur.*, 3^e sér., II, n° 49: 112-116.
- FLATRES, P., 1949, *Chron. Géogr. pays celtés (Rennes)*, 1949: 4-14, 15-23.
- GEHREN, R.V., 1951, *N. Arch. Niedersachs.*, 26 (6): 555-574.
- GEIGER, R., 1951, *Erdkunde* 5 (2): 106-114.
- GENDFBIEN, J.-F., 1971, *Aves*, 7 (5-6): 157-172.
- GEORGFEL, M., 1955, *L'école vosgienne*, 23 (5): 23-24.
- GEORLETTE, R., 1954, *Ann. Gembloux*, 1954: 171-184.
- GROENMAN, v. WAATERINGE, W., 1970, *Ber. Rijksdienst v.h. Oudheidk. Bodemonderz.*, 20-21: 295-299.
- GUYOT, G., 1963, *Ann. Agron.*, 14: 429-488.
- HABER, W., 1966a, *Wild u. Hund*, 69 (6): 138-140.
- HABER, W., 1966 b, *Natur u. Heimat*, 26: 166-172.
- HARTKE, W., 1951, *Erdkunde*, 5 (2): 132-152.
- HEROLD, W., 1949 a, *Zeitschr. Pflanzenkrankh.*, 56: 270-284.
- HEROLD, W., 1949 b, *Forsch. u. Fortschritte (Berlin)*, 1949: 116-117.
- HILF, H.H., 1951, *Forstarchiv (Hannover)*, 22: 106-109.
- JESSEN, O., 1937, *Mitteil. Geogr. Ges. Hamburg.*, 45: 7-58.
- KAISER, H., 1960, *Zeitschr. Acker- u. Pflanzenbau*, 111: 46-72.
- KEIL, K., 1966: *Natur u. Heimat*, 26: 141-154.
- KOCH, C., 1936, *Die Heimat*, 46: 181-185.
- KREUTZ, W., 1938, *Bioklimat. Beibl.*, 5: 10-16.
- KREUTZ, W., 1952, *Der Windschutz*. Dortmund: 167 pp.
- LAPOIX, F. & TERRASSON, F., 1972, In: *Les Nuisances dans les activités rurales* (tome IV du *Précis Général des Nuisances*, J.A., TERNISIEN, éd.), G. Le Prat, Paris; pp. 123-171.
- LOHMEYER, W., 1949, *Mitteil. Florist.-Soziol. Arbeitsgem.*, N.F. 1: 78-81.
- LÜTJOHANN, H., 1940, *Die Heimat*, 50: 101-106.
- MAILLOUX, M., 1974, *La Forêt privée*, 97: 53-78.
- MOLINIER, R. & VIGNES, P., 1971, *Ecologie et biocénétique*. Delachaux & Niestlé, Paris; cf. pp. 297-307.
- OLSCHOWY, G. (édit.), 1959, *Schriftenf. f. Flurbereinig. (Stuttgart)*, 22: 132 pp.
- PEITZMEIER, J., 1950, *Natur u. Heimat*, 9: 30-37.
- PETIT, M., 1942, *Bull. Soc. belge Et. Géogr.*, 12: 125-222.
- PFEIFFER, H., 1942, *Aus der Heimat (Neumünster)*, 55: 106-110.
- POLLARD, E., HOOPER, M.D. & MOORE, N.W., 1974, *Hedges*. Collins, The New Naturalist, London: 256 pp.
- SCHMITT, C., s.d. (v. 1937?). *Die Hecke als Lebensgemeinschaft*. Quelle u. Meyer, Leipzig: 36 pp.
- SMEETS, M., 1929, *Bull. Soc. roy. Géogr. Anvers*, 49: 236-237.
- SOLTNER, D., 1975 (2), *L'arbre et la haie*. Coll. Sc. & Techn. Agric., Saint-Germain-sur-Loire: 100 pp.
- STEUBING, L., 1953, *Oikos*, 4: 118.
- STEUBING, L., 1955, *Plant & Soil*, 7: 1-25.
- STEUBING, L., 1962, *Biol. Zentralbl.*, 81: 585-596.
- STEUBING, L., 1964, *Umschau*, 64 (3): 84-87.
- TERRASSON, F. & TENDRON, G., 1975, *Evolution et conservation des bocages européens*. Coll. «Sauvegarde de la Nature», 8; Conseil de l'Europe, Strasbourg: 48 pp.
- TISCHLER, W., 1948 a, *Beitr. Agrarwiss.*, 2: 50-55.
- TISCHLER, W., 1948 b, *Zool. Jahrb., Abt. Syst. Ökol. Geogr. (Jena)*, 77: 283-400.
- TISCHLER, W., 1950, *Zool. Anzeig., Suppl.*, Bd 145: 1000-1015.
- TISCHLER, W., 1965, *Agrarökologie*. Jena: 499 pp.
- WEBER, H.E., 1967, *Mitteil. Arbeitsgem. Florist. Schleswig-Holstein u. Hamburg*, 15.
- WOELFLE, M., 1938, *Forstwissen. Centralbl.*, 60: 15-28.
- ¹⁷ La définition de «l'effet de masse» donnée ici est celle des zoologistes. Malencontreusement, la même désignation est utilisée par les botanistes avec toute autre signification, car ils désignent ainsi la *résilience* d'un groupement végétal, c'est-à-

dire l'inertie qui lui permet de résister aux variations du milieu extérieur: le caractère fermé d'une végétation s'oppose à l'apparition d'autres espèces; le microclimat créé par le tapis végétal assure les conditions favorables aux germinations; des sécrétions radiculaires s'opposent aux envahissements d'autres espèces; les polycormons ont le même effet (cf. note 12); la plasticité écologique des espèces constituant la biocénose contribue à son homéostasie.

¹⁸ Etudier les fluctuations numériques d'une espèce végétale sur une période prolongée n'est pas un exercice de style, à caractère écologique, qui serait dépourvu de signification! Bien des phénomènes de régression jugés alarmants et parfois consignés comme des disparitions totales n'étaient en réalité qu'une phase transitoire d'une fluctuation s'étendant sur une période de vaste durée. Ainsi, les fluctuations d'une orchidée (*Anacamptis pyramidalis*) dans les dunes hollandaises ont pu être mises en rapport avec la dynamique des dunes, elle-même déterminée par l'équilibre entre les précipitations et les prélèvements d'eau (STERK, 1976 b).

Consulter par exemple les travaux suivants:

BIJLEVELD, A.H., 1936, *De Levende Natuur*, 41 (5): 141-145.

MENNEMA, J., 1974, *Gorteria*, 7 (6): 99-100.

MENNEMA, J., 1975, *De Levende Natuur*, 78 (2): 29-31.

STERK, A.A., 1976 a, *Gorteria*, 8 (1): 1-11.

STERK, A.A., 1976 b, *Gorteria*, 8 (5): 81.

¹⁹ Les travaux d'éthologie consacrés au problème du territoire dans le règne animal et chez l'homme sont très nombreux. C'est un peu paradoxalement vers un ouvrage de vulgarisation, qui n'est pas écrit par un spécialiste, mais qui a été rédigé avec énormément de conscience et en s'entourant de nombreuses garanties que l'on peut orienter le lecteur soucieux d'approfondir la question à partir des 245 références que comporte la bibliographie de cet ouvrage. Voir:

ARDREY, R., 1967, *L'impératif territorial* (titre de couverture), *Le territoire. Enquête personnelle sur les origines animales de la propriété et des nations*. Stock, Paris: 299 pp. (Edition originale américaine, 1966: *The territorial imperative*, Atheneum, New York: XII + 390 pp.).

Voir aussi (non cités par ARDREY):

BURCH, W.R. & alii 1972, *Social Behaviour, Natural Resources and the Environment*. Harper & Row, New York.

CLARK, C., 1968, *Population Growth and Land Use*. Macmillan, London.

SEARS, P.B., 1958, *The inexorable problem of space*. *Science*, 127: 9-16.

²⁰ Consulter:

BOULDING, K.E., 1966 a, *The economics of the coming spaceship earth*. In: *Environmental Quality in a Growing Economy. Resources of the Future*. John Hopkins Press, Baltimore; pp. 3-14.

BOULDING, K.E., 1966 b, *Economics and Ecology*. In: DARLING, F.F. & MILTON, J.P. (edit.): *Future Environments of North America*. Natural History Press, Garden City, New York: 785 pp. (pp. 285-234).

²¹ La réalité est moins caricaturale, car à côté du climax unique ou climax climatique existe aussi le climax stationnel ou groupement permanent, l'essai climacique et les pseudo-climax qui groupent para-, pro-, dys- ou plagio- et fireclimax, et enfin le plésioclimax. Consulter notamment:

AUBREVILLE, A., 1970, *Adansonia*, sér. 2, 10 (4): 439-497.

CAIN, St. A., 1939, *Amer. Midl. Natur.*, 21: 146-181.

CLEMENTS, F.E., 1936, *J. Ecol.*, 24: 252-284.

CLEMENTS, F.E., 1942, *Chron. Botan.*, 7: 241-243.

DUCHAUFOR, Ph., 1966, *Oecologia Plantarum*, 1: 165-174.

PHILLIPS, J., 1934-35, *Journ. Ecology*, 22: 554-571, 23: 210-246, 488-508.

TÜXEN, R., 1933, *Nederl. Kruidk. Archief*, 43: 293-309.

TÜXEN, R. & DIEMONT, H., 1937, *Jahresb. Naturhist. Ges. Hannover*, 88-89: 73-87.

WHITTAKER, R.H., 1951, *Northwest Sci.*, 25: 17-31.

WHITTAKER, R.H., 1953, *Ecol. Monogr.*, 23: 41-78.

²² Voir la célèbre controverse qui opposa H. GAUSSEN aux forestiers à propos des forêts pyrénéennes:

GAUSSEN, H., 1950, *Le dynamisme des biocénoses végétales*. Coll. Intern. C.N.R.S., Ecologie, Paris, 20-25. II. 1950.

GAUSSEN, H., 1964, *Rev. Forest. Fr.*, 16: 946-947.

SCHAEFFER, R., 1965, *Rev. Forest. Fr.*, 17: 232-233.

BARTOLI, Ch., 1965, *Rev. Forest. Fr.*, 17: 297-300.

GAUSSEN, H., 1965, *Rev. Forest. Fr.*, 17: 452-454.

²³ Recommandons vivement la lecture des pages 411 à 415 de ODUM, E.P., *Fundamentals of Ecology*; Saunders, Philadelphia, 1971 (3).

²⁴ Il existe encore en Europe quelques forêts vierges ou forêts redevenues sauvages: en Pologne, la forêt de Bialowieza; en

Yougoslavie, la forêt de Perucica des Alpes dinariques et quelques massifs situés dans le NW du pays; en Roumanie, la forêt de Pietra Mare dans les Carpates; en Tchécoslovaquie, la forêt de Boubin; en Allemagne occidentale, le Bayerische Wald (cités d'après P. ROISIN, 1975, *La forêt des loisirs*. Pr. Agron., Gembloux; 234 pp.).

Pour notre pays, où il n'est plus possible de réaliser quoi que ce soit d'équivalent à ces sites prestigieux, et où seule une politique de préservation de petites cellules forestières a des chances d'être réalisée, ce sont des exemples moins spectaculaires et bien plus modestes dont il faudra s'inspirer, par exemple ceux qui sont réalisés:

1. en Allemagne occidentale:

LAMPRECHT, H., GÖTTSCHE, D., JAHN, G. & PEIK, K., *Aus dem Walde*, 23: 1-231, Carte.

ROST, F., 1971, *Waldhygiene (Wurzburg)*, 9 (3): 65-69.

TRAUTMANN, W., 1971, *Schriften. Landschaftspfl. u. Natursch.*, 6: 203-208.

2. en Suisse, par exemple dans le Jura: aucun travail ne traite spécialement des réserves forestières et les informations sont éparées dans les publications de R. BACH, H. ETTER, W. LUDI, M. MOOR, J.L. RICHARD. Consulter surtout:

LEIBUNDGUT, H., 1957, *Journ. Forest. Suisse*, 108 (7-8): 417-421.

Sur un plan plus général, il faut recommander vivement: TINKER, J., 1974: *New Scientist*, 61: 819-821.

²⁵ Au sujet de la Forêt de Fontainebleau et de son partage en réserves biologiques, réserves artistiques et zones économiques, consulter «*La Voix de la Forêt*», bulletin de la société des amis de la Forêt de Fontainebleau et plus particulièrement les articles de Henry FLON.

Voir aussi: DOING KRAFT, H. & WESTHOFF, V., 1959, *Jaarb. Nederl. Dendrol. Verenig.*, 21: 225-254; *R.I.V.O.N. Medel.* 64; *Belmontia* II (5), 1960.

Auteurs divers, 1948, *Fontainebleau*. Comité français d'organis. confér. intern. prot. nat.: 103 pp.

²⁶ Sur la distinction entre forêt actuelle, forêt potentielle et forêt naturelle et comme exemple de carte, voir surtout:

NEUHÄUSL, R., 1975, *Preslia*, 47: 117-128.

TRAUTMANN, W., 1973, *Schriften. f. Vegetationsk.* 6: 1-172, carte.

TÜXEN, R., 1956, *Angew. Pflanzensoziol.*, 13: 5-42 (abondante bibliographie).

TÜXEN, R., LOHMEYER, W. & TRAUTMANN, W., 1961: *Beil. Angew. Pflanzensoziol.*, 17.

WALSEMANN, E., 1967, *Mitt. Florist. Soziol. Arbeitsgem.*, N.F. 11-12: 243-244.

Ce dernier auteur recommande de ne pas parler de forêt naturelle et potentielle mais bien d'une forêt qui serait potentiellement naturelle!

²⁷ Un même tapis végétal peut être cartographie de deux façons fort différentes selon les critères adoptés pour le définir. Si on adopte le classement phytosociologique de l'école zuricho-montpéliérine, qui s'articule sur la notion d'espèces caractéristiques, on arrive à une carte de végétation qui pourra être fort différente de celle qui serait basée sur la notion de ceintures de végétation ou de séries. Un système fondé sur l'analyse des groupes écologiques donnerait un résultat proche mais également distinct, de même que celui qui accorderait la priorité au critère physionomique (l'espèce dominante) ou au critère basé sur les synusies.

C'est ainsi que la végétation du Creux du Van, dans le Jura suisse, cartographiée par deux chercheurs relevant de deux écoles distinctes, apparaîtra au non-initié sous forme de deux documents non superposables. Voir à ce propos:

MOOR, M. & SCHWARZ, U., 1957, *Beitr. Geobot. Landesaufn. Schweiz.*, 37; Huber, Bern.

Dans certains cas, par contre, c'est le jugement phytosociologique qui peut être mis en cause et on doit dans ce cas parler vraiment de controverse. Pour notre pays, on peut citer les conceptions divergentes relatives aux forêts du bassin de Mons et la mise au point faite récemment à propos de la forêt de Soignes, où l'on constatera l'utilité des données palynologiques pour l'établissement d'un diagnostic phytosociologique, données rassemblées par ROCHE qui ne peuvent être réfutées. Consulter:

DELVOSALLE, L. & VANDEN BERGHEN, C., 1959, *Les Natur. belges*, 40 (2): 36-46.

LIENARD, U.G., 1975, *Livre blanc sur la gestion de la Forêt domaniale de Soignes*. Numéro spécial du Bull. trim. ASBL Ligue des Amis de la Forêt de Soignes; 80 pp.

ROCHE, E., 1973, *Les Natur. belges*, 54 (2): 57-88 (abondante bibliographie); republié dans: *Soignes*, 54 (1-2): 17-47, 1973.

Pour les forêts du bassin de Mons, voir: FALKENHAGEN, E.R., 1968, *Les Natur. belges*, 49 (1): 11-14.

NOIRFALISE, A. & SOUGNEZ, N., 1963, *Pédologie*, 13: 200-215.

²⁸ Peu de travaux sont consacrés à ces problèmes, sauf aux Pays-Bas, à l'occasion de l'assèchement du Zuiderzee et de la zone Delta. Pour notre pays relevons, la première référence mise à part:

BOURNERIAS, M., 1959, Le peuplement végétal des espaces nus, *Mém. Soc. Bot. Fr.*, 300 pp.

DEBEHAUT, C., 1969, *Les Natur. belges*, 50 (9): 501-515 [terrils de charbonnages].

FROMENT, A., 1975, *Vegetatio*, 29 (3): 209-214 [tourbe après incendie].

HOUZEAU de LEHAIE, J., 1914, *Bull. Soc. roy. Bot. Belg.*, 53: 119-187.

HOUZEAU de LEHAIE, J., 1924, *Le Jardin d'Agrément*, 3, n° 7 (juillet 1924): 98-104 suppl. aux *Natur. belges* 5 (7). [colonisation de sols nus à Spiennes et Saint-Symphorien].

JACQUEMART, S., 1958, *Bull. Inst. roy. Sc. Natur. Belg.*, 34 (11): 28 pp. [colonisation d'une halde calaminaire].

VANDEN BERGHEN, C., 1943: *Les Natur. belges*, 24 (8): 135-139 [sables dragués de la rive gauche de l'Escaut].

²⁹ Une littérature abondante est consacrée à la flore et à la faune calaminaire. Sur la liste de plus de 80 références qui s'y rapportent rien que pour notre pays, épinglons les travaux qui sont susceptibles d'éclairer les responsables de l'aménagement du territoire sur les sites qu'il conviendrait de protéger absolument et sur leur intérêt:

Anonyme, 1959, *Natura Mosana*, 12 (1): 13-16.

Anonyme, 1971, *Natuurhist. Maandbl.*, 60 (7-8): 106-107.

AUQUIER, P., 1964, *Bull. Soc. roy. Bot. Belg.*, 97: 99-130.

DENAYER-DE SMET, S., 1970, *Bull. Instit. roy. Sc. natur. Belg.*, 46 (11): 13 pp.

DUVIGNEAUD, P., LEFEBVRE, C. & DENAYER-DE SMET, S., 1971, *Bull. Jard. Bot. Nation. Belg.*, 41: 69-80.

HEIMANS, E., 1914, *De Levende Natuur*, 19 (2, 5, 6): 25-30, 96-103, 121-126.

HEIMANS, J., 1936 a, *Nederl. Kruidk. Arch.*, 46: 878-893.

HEIMANS, J., 1936 b, *Natuurwetensch. Tijdschr.*, 18.

HEIMANS, J., 1960, *De Levende Natuur*, 69 (12): 265-270.

HEIMANS, J., 1961, *Publ. Natuurhist. Genootsch. Limb.*, 12: 55-71.

HEIMANS, J., 1971, *Gorteria*, 5 (7-10): 153-158.

HIRTZ, O. & PRAUTZSCH, H.J., 1973, *Lontzenerbach - Göhlthal an der Eynenburg. Vegetationsabriss und landschaftliche Bedeutung*. Aachen: 24 pp. stencilé.

KEKENBOSCH, J., 1967, *Parcs Nation.*, 22 (3): 104-112 et 22 (4): 139-148.

LAMBINON, J. & AUQUIER, P., 1964, *Natura Mosana*, 16 (4): 113-131.

LAWALRÉE, A., 1956, *Bull. Soc. roy. Bot. Belg.*, 88: 94.

LEFEBER, Fr. V. & PETIT, J., 1970, *Natuurhist. Maandbl.*, 59 (9): 128-136.

LEFEBER, Fr. V. & PETIT, J., 1974, *Natuurhist. Maandbl.*, 63: 161-166.

LEFEBVRE, C., 1967, *Bull. Soc. roy. Bot. Belg.*, 100 (2): 213-224.

MAQUINAY, A., RAMAUT, J.L. & PETIT, J., 1972, *Les Natur. belges*, 53 (9): 470-474.

MEERMAN, M., 1970, *Im Göhlthal*, 8: 4-9.

RAMAUT, J.L., PETIT, J. & MAQUINAY, J., 1972, *Les Natur. belges*, 53 (9): 475-478.

SIMON, E., 1975, *Bull. Soc. roy. Bot. Belg.*, 108 (2): 273-286.

³⁰ Sur le problème des territoires-refuges, nous devons renvoyer à notre travail et en particulier au deuxième volume (abondante bibliographie sur la question):

PARENT, G.H., 1974, *Contribution à la phytogéographie de la Lorraine et des régions limitrophes*. Thèse, Univ. de Louvain; Labor. de Palynol. & de Phytosociol.; 2 vol., 471 pp.

Sur les rochers les plus remarquables de Belgique, voir:

LERICHE, M., 1928, *Bull. Club alpin belge*, 2^e sér., V, n° 10: 201-209.

RAHIR, E., 1930, *Bull. Soc. roy. belge Géogr.*, 54: 5-73.

Diverses descriptions ont également été publiées dans la *Revue alpine du Club alpin belge*.

³¹ L'inventaire des stations occupées par les deux lézards en Belgique est effectué. Voir:

PARENT, G.H., 1978 a et b, *Les Naturalistes belges*, 59: 209-222 et 257-275.

³² Sur l'intérêt faunistique des grottes, consulter notamment les ouvrages suivants:

ANCIAX, Dom Félix, 1950, *Explorons nos cavernes*. Edit. « Guide de la Nature ». Dinant (abondante bibliographie sur les grottes de Belgique: pp. 221-305 et sur la faune cavernicole: pp. 190-196).

DELAMARE DEBOUTTEVILLE, Cl., 1971, *La vie dans les grottes*. Que Sais-Je? P.U.Fr., Paris.

JEANNEL, R., 1926, *Faune cavernicole de France, avec une étude des conditions d'existence dans le domaine souterrain*. Encycl. Entomol., VII. Lechevalier, Paris.

JEANNEL, R., 1943, *Les fossiles vivants des cavernes*. Gallimard, Paris.

LERUTH, R., 1939, *La biologie du domaine souterrain et la faune cavernicole de la Belgique*. Mém. Mus. roy. Hist. natur. Belg., n° 87; 506 pp., 61 fig. (comporte la liste des travaux parus de 1907 à 1937).

THINES, G. & TERCAFS, R., 1971, *Atlas de la vie souterraine*. A. De Vischer, Bruxelles.

VANDEL, A., 1964, *Biospéléologie. La biologie des animaux cavernicoles*. Gauthier-Villars, Paris.

L'inventaire spéléologique de la Belgique, par provinces, est publié par la Société Spéléologique de Wallonie. Voir aussi: VANDERSLEYEN, P., s.d., *Atlas des Grottes de Belgique*. Cercle de Topographie souterraine; non paginé (plans).

VANDERSLEYEN, P., s.d., *même titre* (1^{re} partie). Centre Nat. Rech. Scient. Souterr., Liège; 45 pp.

VANDERSLEYEN, P., 1967, *même titre* (2^e partie). Instit. roy. Sc. natur. Belg., Doc. de Travail, n° 5, Bruxelles; 50 pp.

DE BLOCK, G. & FONTAINE, J.P., 1968, *Bibliographie spéléologique belge. Editions spéléologiques belges. 1907-1964* (avec en appendice la liste des ouvrages à caractère spéléologique édités en Belgique); 80 pp.

DE BLOCK, G. & FONTAINE, J.P., 1974, *Bibliographie spéléologique belge. Editions spéléologiques belges. 1965-1969*; VIII + 97 pp.

DE BLOCK, G., 1976, *Bibliographie spéléologique belge. Editions spéléologiques belges. 1970-1974*; X + 102 pp.

Ces trois dernières références publiées par: Equipe Spéléologique de Bruxelles, ASBL, Bruxelles.

³³ Informations complémentaires disponibles au siège de la Commission Nationale de Protection des Sites Spéléologiques (rue du Repos, 72, à 1180 Bruxelles). Consulter aussi: Cl. DE BROYER: *Confluent* (Namur), 50.

³⁴ Un remarquable exemple en a été publié récemment: il s'agit du terrain de cendrées bordant l'ancienne gare de Sterpenich à la frontière belgo-luxembourgeoise; non seulement l'inventaire floristique de cette petite surface révèle un nombre particulièrement élevé d'espèces, mais la faune lépidoptérologique y était également remarquablement diversifiée. Voir:

MEES, G. & PASTORET, P.P., 1976, *Parcs Nation.*, 31 (3): 176-205.

³⁵ Sur la flore des vieux châteaux en ruines et sur la signification historique qu'elle revêt, consulter:

Anonyme (E. SIMON), 1952, *Bull. Union Soc. Franç. Hist. Natur.*, 11: 94-96.

BELEZE, M., 1909-1910, a et b, *Mém. Soc. Sc. natur. Médic. S. & Oise*, 19: 67-103, 103-121.

BOUVIER, R., 1946, *Les migrations végétales*, Flammarion, Paris (voir pp. 7-10); 310 pp.

CHATIN, A., 1861, *Bull. Soc. Bot. Fr.*, 8: 359-365.

CHEVALIER, A., 1897, *Bull. Soc. Linn. Normandie*, 5^e sér., vol. I, fasc. 1: 57-78.

DHIEN, R., 1966, *Rev. Fédér. Fr. Soc. Sc. Natur.*, 2^e sér., 6: 21.

FAUREL, L., 1947, *Bull. Soc. Bot. Fr.*, 94: 21-27.

GIDON, F., 1936, *Monde des Plantes*, 37, n° 218: 13-18; n° 219: 22-23.

KIRSCHLEGER, F., 1862, *Bull. Soc. Bot. Fr.*, 9: 15-18.

LEPAGE, 1860, *Mém. Acad. Impér. Médéc. Paris*.

LOHMEYER, W., 1975, *Natur. u. Landschaft*, 50 (11): 311-318.

LOHMEYER, W., 1976, *Natur u. Landschaft*, 51 (10): 275-283.

RIGAUX, M., 1927, *Bull. Soc. Hist. natur. Ard.*, 21 (34): 12-14.

VOLLRATH, H., 1960, *Ber. Naturwiss. Ges. Bavreuth*, 10: 150-172.

WALTER, E., 1938, *Bull. Soc. Niederrhein. Hist. & Archéol.*, n° 4: 19 pp.

³⁶ Sur la flore des murs, pour notre pays, consulter:

DE RIDDER, M., 1971-1974, *Les Naturalistes belges*, 52 (9): 453-467, 1971; 53 (10): 495-507, 1972; 54 (6): 255-266, 1973; 55 (5): 213-233, 1974.

En plus de la bibliographie figurant dans ce travail, consulter:

BERNER, L., 1950, *Rev. Bryol. Lichénol*, 18 (1-2): 82-86.

BERNER, L., 1959, *Bull. Soc. Linn. Provence*, 22: 58-67.

BERNER, L., 1961 a, *Bull. Soc. Linn. Lyon*, 30: 75-78.

BERNER, L., 1961 b, *Bull. Soc. Linn. Lyon*, 30: 153-157.

BERNER, L., 1965 a, *Ann. Soc. Hortic. & Hist. natur. Hérault*, 105 (3): 147-150.

BERNER, L., 1965 b, *idem*, 105 (2): 85-87.

BRANDICOURT, V., 1905, *Bull. Soc. Linn. N. Fr.*, 17: 38.

COQUILLAT, M., 1956, *Bull. Soc. Linn. Lyon*, 25 (7): 185-199.

DHIEN, R., 1963, *L'Edue*, 25: 11-12.

DHIEN, R., 1964, *Rev. Fédér. Fr. Soc. Sc. nat.*, 3^e sér., 3 (13): 146-148.

DHIEN, R., 1966, *Rev. Fédér. Fr. Soc. sc. nat.*, 3^e sér., 5 (21): 96-98.

DHIEN, R., 1965, *L'Edue*, 36: 24-26.

FITTER, R.S.R., 1945, *London s Natural History*. Collins, New Naturalist, London; 282 pp.

GAGNEPAIN, F., 1897, *Bull. Soc. Hist. natur. Autun*, P.V. Séa. 1897 & C.R. Exc. 1893-97, 10 (2): 230-262.

LEBRE, E., 1920, *Petite histoire et flore des rues d'Aix-en-Provence*, Aix.

RODIE, J., 1968, *Riviera Scientif.*, 1968 (1): 11-14.

VALLOT, J., 1884, *Essai sur la flore du pavé de Paris*, Paris.

³⁷ Pour plus de détails sur les modalités particulières, les localisations et la chronologie des migrations des mantes religieuses, consulter:

PARENT, G.H., 1976, *Parcs Nation.*, 31 (3): 138-175.

PARENT, G.H., 1978, *Les Natur. belges*, 59: 142-148.

³⁸ Pour la carte de la répartition de la vipère péliade (*Vipera berus*) en Belgique, voir:

PARENT, G.H., 1968: *Bull. Instit. roy. Sc. nat. Belg.*, 44, 29: 34 pp.

PARENT, G.H., 1969, *Les Natur. belges*, 50 (10): 572-576.

PARENT, G.H., 1976, *Bull. Soc. Natur. Luxemb.*, nvl. sér., 79 (1974): 79-131.

Un atlas de l'herpétofaune belge est publié: *Les Natur. belges*, 60 (9-10): 251-332, 1979.

³⁹ Pour tous ces exemples et pour la méthode des critères d'indigénat, voir:

PARENT, G.H., 1974, *Recherches écologiques et biogéographiques sur les modalités migratoires de quelques espèces de la faune de la Lorraine et des régions limitrophes*, Fondat. Univers. Luxembourg.; 2 vol., 410 pp.

PARENT, G.H., 1973, *Aves*, 10 (1-3): 70-112 [cigognes].

PARENT, G.H., 1976, *Rev. franç. Aquariol., Herpétol.*, 3 (2): 69-76 [crapaud vert].

PARENT, G.H., 1979, *Bull. Soc. Natur. Luxemb.*, 81 (1976): 27-62. [lézard vert].

PARENT, G.H., 1979, *Arch. Instit. Gr.-Duc. Luxemb., Sect. Sc. natur., Phys. & Math.*, 38: 129-182 (1977-1978). [cistude].

⁴⁰ Pour une définition exacte de ces termes, et pour la typologie de ces diverses formes d'introduction, on consultera les travaux consacrés à la terminologie très spécialisée qui s'y rapporte:

HOLUB, J. & JIRÁSEK, V., 1967, *Fol. Geobot. Phytotax.*, 2 (1): 69-113.

HYLANDER, N., 1960, *Feddes Repert.*, 63 (2): 218-222.

JALAS, J., 1955, *Acta Soc. Fauna Fl. Fenn.*, 72 (11): 1-15.

KAMYŠEV, N.S., 1959, *Bot. Zurn.*, 44 (11): 1613-1616.

KORNÁS, J. & MEDWECKA-KORNÁS, A., 1967, *I.U.C.N. Publ.*, New Ser., 9: 38-45.

KREH, W., 1957, *Mitteil. Flor.-Soziol. Arbeitsgem.*, N.F., 6-7: 90-95.

MÜLLER-SCHNEIDER, P. & LHOTSKA, M., 1971, *Folia Geobot. Phytotax.*, 6: 407-417.

SCHREUDER, F.G., 1969, *Vegetatio*, 16 (5-6): 225-238.

THELLUNG, A., 1915, *Bot. Jb.*, 53, Beibl. 116: 37-66.

THELLUNG, A., 1919, *Allgem. Bot. Zeit.*, 24-25.

⁴¹ Voir: PARENT, G.H., 1977, *Bull. Soc. roy. Bot. Belg.*, 110 (1-2): 77-84.

⁴² Une abondante littérature, relativement récente, concerne cet aspect du comportement des néophytes. Si on le considère sous l'angle de l'influence de l'homme, qui est bien celui des thèmes de cet article,

c'est dans le travail suivant qu'on trouvera la bibliographie la plus complète publiée à ce jour sur la question (248 titres):

SUKOPP, H., 1972, *Berichte über Landwirtschaft*, 50 (1): 112-139.

⁴³ De nombreux travaux sont attachés à l'étude d'une espèce introduite particulière. Nous citerons ici uniquement quelques rares travaux qui s'efforcent de dresser un bilan global des introductions, soit à l'échelle d'un pays, soit à l'échelle d'un groupe zoologique qui permettent de juger de l'ampleur du phénomène.

Auteurs divers, 1956, *Zoogéographie. Planche 20 de l'Atlas de Belgique*. Comité National de Géographie, Commission de l'Atlas national; texte explicatif: 27 pp.

Auteurs divers, 1976, *Schriften. f. Vegetationsk.*, 10: 295-308.

DORST, J. & GIBAN, J., 1954, *La Terre et la Vie*, 101 (4): 217-229.

ELTON, Ch., 1958, *The ecology of invasions by animals and plants*. Methuen & Co., London: 181 pp.

ETCHECOPAR, R.D., 1955, *La Terre et la Vie*, 102 (1): 42-53.

FITTER, R.S.R., 1950, *Discovery*, 11 (2): 58-62.

KIEL, W.H., (editor), 1968, *Introduction of exotic animals; ecological and socio-economic considerations*. Texas A. & M. University, College Station: 25 pp.

LEVER, Ch., 1977, *The naturalised animals of the British Isles*, Hutchinson, London: 600 pp.

LEVI, H.W., 1954 & 1956, *Bibliography on the Introduction of exotic animals (+ additions)*. Depart. Zool. Univ. Wisconsin.

LINDROTH, C.G., 1957, *The faunal connections between Europe and North America*, J. Wiley & Sons, New York: 344 pp.

NIETHAMMER, G., 1951, *Bonn. Zool. Beitr.*, 2: 17-54.

NIETHAMMER, G., 1963, *Die Einbürgerung von Säugetieren und Vögel in Europa*. Paul Parey, Hamburg, Berlin: 319 pp.

THIENEMANN, A., 1950, *Verbreitungsgeschichte der Süßwassertierwelt Europas*. Die Binnengewässer, 18. Schweizerbart'sche Verlagsbuchhandlung, Stuttgart: XVI + 809 pp.

VASSEROT, J., 1972, *Penn Ar Bed*, 68: 177-196.

VOOREN, C.M., 1972, *Journ. Fish. Biol.*, 4 (4): 565-583.

VOS, A. de-, MAINVILLE, R.H. & VAN GELDER, R.G., 1956, *Zoologica*, 41 (4): 163-194.

⁴⁴ Voir: HAZELWOOD, E., 1971, *Brit. Journ. Herpetol.*, 4 (9): 237-239.